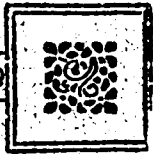




COPIE DE
32



Confédération Générale du Travail

**XXII^e Congrès
National - - -
Corporatif - - -
(XVI^e de la C.G.T.)**

— Tenu à Lille —
du 25 au 30 Juillet 1921

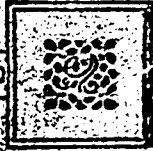
Compte rendu des Travaux



94/50

Édition de la
Confédération Générale du Travail

211, rue Lafayette, Paris (10^e)
Téléphone : Nord 93-26 et 93-27



Tous les Militants

Tous les Travailleurs

doivent lire

“ LE PEUPLE ”

*C'est le meilleur moyen d'être informé
exactement des événements du mouve-
ment syndical.*

*Tous les Syndicats doivent s'abonner
au “ Peuple ” dont la collection consti-
tuera de véritables archives de l'action
ouvrière.*



“ LE PEUPLE ” est la propriété
des travailleurs.

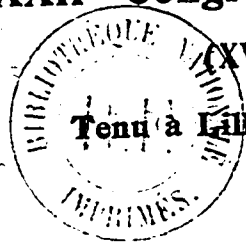
“ LE PEUPLE ” est à leur ser-
vice exclusif.

“ LE PEUPLE ” donne sur tous
les faits quotidiens des informa-
tions exactes et sincères.



Lisez tous les jours **“ LE PEUPLE ”**

XXII^e Congrès National Corporatif



(XXII^e de la C. G. T.)

Tenu à Lille du 25 au 30 juillet 1920

2450

8° R 8° V.
~~5103(22)~~ 12557

Confédération Générale du Travail

XXII^e CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF

(XVI^e de la C. G. T.)

Tenu à Lille du 25 au 30 Juillet 1921

COMPTE RENDU DES TRAVAUX



VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Imprimerie " L'UNION TYPOGRAPHIQUE "
26, Rue Hermand-Daix

PREMIÈRE PARTIE



Les Rapports confédéraux

RAPPORT MORAL	3
Résolution du Congrès de Paris (1918)	4
Résolution du Congrès de Lyon (1919)	5
Résolution du Congrès d'Orléans (1920)	9
Ordre du jour du Congrès confédéral de Lille	12
Rappel chronologique des principaux faits de la vie confédérale.	12
Les travaux de la Commission administrative de la C. G. T.....	14
<i>Les réunions du Comité confédéral national</i>	16
Novembre 1920	16
Février 1921	18
Mai 1921	23
Le procès de la C. G. T.....	24
L'enquête sur le chômage et les salaires	25
Le journal de la C. G. T. : « Le Peuple »	26
Le journal paraît	27
Trois brochures	31
« La Voix du Peuple »	32
<i>L'action internationale</i>	33
L'action de la C. G. T. pour la paix	34
Le Congrès de Londres	38
Le Bureau international du Travail	40
RAPPORT FINANCIER DU 1 ^{er} JUIN 1920 AU 31 MAI 1921.....	47
<i>La crise du syndicalisme et l'action de la C. G. T.</i>	65

DEUXIÈME PARTIE

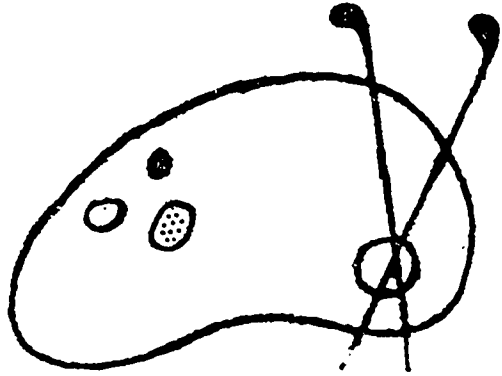
Compte rendu sténographique du Congrès

PREMIÈRE JOURNÉE — <i>Séance du matin</i>	1
Ordres du jour	2
Nomination de la Commission de vérification des mandats.....	3
Nomination de la Commission de contrôle.....	5
Motions préjudicielles	6
<i>Séance de l'après-midi</i>	9
Nomination d'une Commission	10
DEUXIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	12
Rapport de la Commission	12
<i>Séance de l'après-midi</i>	17
Nomination d'une Commission d'enquête	18
Rapport de la Commission de vérification des mandats.....	19
Discours de Jullien	24
Discours de Racamond	27
Discours de Chevalme	32
Discours de Lavielle	38
Discours de Guéna	45
TROISIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	49
Discours de Le Guennic	50
Approbation du rapport de la Commission de vérification des mandats	64
<i>Séance de l'après-midi</i>	65
Discours de François Louis	69
Discours de Teulade	73
Discours de Jacquemin	76
Discours de Giudicelli	81
Discours de Le Troquer	87
Discours de Alquié	92

SOMMAIRE

VII

Discours de Perronneau	93
Discours de Caïti	94
Résolution de la Commission d'enquête	99
Motion présentée par la fraction minoritaire de la Commission d'enquête	102
QUATRIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	108
Discours de Julienne	108
Discours de Huyghe	118
<i>Séance de l'après-midi</i>	126
Discours de Mayoux	126
Discours de Biot	138
Discours de Labrousse	141
Résultat du vote sur le Rapport moral	152
Discours de Lavit	153
CINQUIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	169
Discours de Besnard	170
Discours de Digat	191
<i>Séance de l'après-midi</i>	208
Discours de Verdier	209
Discours de Merrheim	220
Discours de Monmousseau	242
Discours de Dumoulin	254
SIXIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	266
Discours de Monatte	266
Discours de Jouhaux	280
Motion présentée par la majorité	291
Motion présentée par la minorité	293
<i>Séance de l'après-midi</i>	297
Allocution des délégués étrangers	300
Résultat du vote sur l'orientation syndicale	307
Rapport de la Commission de contrôle	315
Discussion sur le journal <i>Le Peuple</i>	317
Résultat des votes	339



Début d'une série de documents
en couleur



RAPPORTS MORAL ET FINANCIER
DES
Comités Confédéraux et des Commissions
pour l'Exercice 1920-1921

PRÉSENTÉS AU

XXII^E CONGRÈS CORPORATIF

(16^e de la C. G. T.)

Tenu à LILLE du 25 au 30 Juillet 1921

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

présentés au

Congrès Confédéral de Lille

du 25 au 30 Juillet 1921



SIÈGE SOCIAL

211, Rue Lafayette, 211 — PARIS (x^e)

Téléphone : Nord 93-26 et 93-27

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

211, RUE LAFAYETTE, PARIS

<i>Secrétaire général</i>	L. JOUHAUX
<i>Secrétaires adjoints</i>	G. DUMOULIN M. LAURENT J. LAPIERRE
<i>Trésorier</i>	CALVEYRACH

Délégués permanents à la propagande:

A. REY, MARTY-ROLLAN

Membres de la Commission Administrative:

BOUVIER Jeanne	GUIRAUD	MONNIER
BARTUEL	HODÉE	PAGÈS
BIDEGARAY	LAURENT Ch.	PASSERIEU
BOURDERON	LEFEBVRE	PERROT
BUISSON	LEGRIS	RIVELLI
CHANVIN	LENOIR	ROUX Marius
COPIGNEAUX	LIVERGNAGE	ROUX
DIEM	MAMMALE	SÀVOIE
DIGAT	MARINIER	VANDEPUTTE
DOUMENQ	MERRHEIM	VAURY
GUINCHARD	MILAN	VIGNEAUD

Rapport moral

Le présent rapport qui résume l'action de la C. G. T. depuis le Congrès confédéral d'Orléans (septembre 1920) a été allégé des documents concernant cette action, pour la raison que la *Voix du Peuple* a fidèlement enregistré ces documents et que leur reproduction ici serait une superfétation. Les syndicats devront donc à la lecture des pages qui vont suivre, se reporter aux indications fournies par la *Voix du Peuple*.

Il faut, au début de ce résumé, rappeler succinctement les causes qui ont amené le Comité Confédéral National à devancer la date du Congrès de la C. G. T., dont la tradition fixait les assises à la fin de septembre de cette année.

La date du Congrès a été avancée de deux mois parce qu'il est apparu au C. C. N. qu'il est impossible d'assumer la gestion de la C. G. T. dans les conditions de trouble où les polémiques calomnieuses ont plongé la presque généralité des esprits, interdisant ainsi aux organisations syndicales à tous les degrés, de faire œuvre positive et revendicatrice avec le minimum de succès.

Il serait oiseux de s'appesantir sur la tournure déplorable prise par des luttes intestines qui ont perdu tout caractère doctrinal dans le dédale des injures et des calomnies. La conséquence de cet état de choses, c'est que la plus élémentaire discipline qui doit régner pour réunir étroitement les liens fraternels indispensables à toute organisation ouvrière, a disparu. Une minorité rebelle aux décisions régulièrement prises bat en brèche avec persévérance toutes les décisions des organisations et notamment, les décisions de la Confédération, rendant toute possibilité d'action impraticable. Pour obtenir ce résultat elle emploie les moyens les plus misérables, allant jusqu'à attenter à l'honneur des militants de la Confédération.

Le Congrès de Lille sera le quatrième Congrès tenu par la C. G. T. au cours des quatre années qui viennent de s'écouler.

Le Congrès de Paris qui s'est tenu en juillet 1918, après des débats mouvementés, avait abouti à sceller l'union des tendances au sein de la C. G. T. dans des termes que fixait la résolution suivante :

Résolution du Congrès de Paris (1918)

Le XIX^e Congrès national corporatif rappelle le caractère des statuts de la C. G. T. qui assure à toutes les tendances du mouvement leur liberté d'expression dans l'unité ouvrière.

Cependant, il ne saurait tolérer que les organisations régulièrement confédérées soient privées de la direction des mouvements corporatifs susceptibles de se produire dans leur sein.

Enregistrant les déclarations faites à sa tribune; appréciant à leur valeur les efforts salutaires faits de part et d'autre pour dissiper les équivoques qui ont obscurci les positions respectives de chacun et dégagé du passé l'action de la classe ouvrière pour l'avenir;

Considérant que les débats ont prouvé que le souci des intérêts ouvriers et de la paix du monde ont inspiré exclusivement les attitudes au sein des organisations syndicales de la C. G. T. qui en est l'expression nationale.

Déclare faire confiance aux militants et aux organisations régulièrement confédérées.

Ratifie la motion d'action et d'unité votée à la Conférence de Clermont-Ferrand qui condamne toute continuation de la diplomatie secrète et réproouve les tractations faites à l'insu de la nation; qui réclame que celle-ci ait connaissance des conditions auxquelles la paix générale juste et durable, la seule possible, pourra être conclue, conditions que résumant les formules suivantes :

Pas d'annexion; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; reconstitution dans leur indépendance et dans leur intégralité territoriale des pays actuellement occupés; réparations des dommages causés; pas de contributions de guerre; pas de guerre économique succédant aux hostilités; liberté des détroits et des mers; institution de l'arbitrage obligatoire pour régler les différends internationaux; constitution de la Société des Nations; conditions qui sont celles définies par le président Wilson, par la Révolution russe à ses débuts et affirmées par toutes les manifestations interalliées et internationales et même par Zimmerwald.

Il rappelle aux travailleurs que l'obtention des passeports déjà réclamés par la Conférence de Clermont-Ferrand, pour une Conférence internationale, dépend pour une grande part de leur action forte et disciplinée, appuyant celle qu'il donne mandat à la C. G. T. de mener de toutes ses forces, par tous ses moyens, pour imposer au besoin au gouvernement par une démonstration d'ensemble la volonté prolétarienne depuis si longtemps exprimée.

Il déclare réproouver toute intervention armée des nations de l'Entente en Russie en dehors de la volonté du peuple russe lui-même.

Il appelle enfin toutes les organisations ouvrières à agir méthodiquement pour imposer à tous la reconnaissance des droits ouvriers.

En dépit d'une infime minorité intransigeante, le résultat de cette fraternité délibérément voulue, fut le magnifique élan du mouvement syndical dans la fin de l'année 1918 et durant toute l'année

1919, laquelle fut marquée par la manifestation formidable du Premier Mai et la conquête de la plus importante revendication des temps modernes : LA JOURNÉE DE HUIT HEURES.

Pourtant, la minorité de juillet 1918 qui ne s'était pas ralliée à la résolution d'unité, persistait toujours dans son opposition quand vint le Congrès confédéral ordinaire de Lyon 1919.

A la suite de ce Congrès, une résolution d'action fut adoptée par une majorité de plus des deux tiers des syndicats représentés. Cette résolution était ainsi conçue :

Résolution du Congrès de Lyon (1919)

I

Emanation directe des forces ouvrières organisées, le Congrès confédéral proclame à nouveau, avec une conviction renforcée par toute l'expérience passée comme par l'effroyable catastrophe qui a désolé le monde, que l'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation totale de la société.

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet des droits du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat. La lutte de classes, elle la constate comme un fait dont elle entend tirer toutes les conséquences. Cette lutte ne pouvant prendre fin qu'avec la suppression de toutes les classes, de tous les privilèges économiques et sociaux, elle doit aboutir à une organisation nouvelle de la collectivité. Participation égale de tous aux charges et aux droits que les rapports nécessaires des hommes font naître, tel est le principe initial sur lequel le mouvement ouvrier entend instaurer un régime nouveau; il réalisera celui-ci suivant ses conceptions propres, avec les organismes qu'il aura lui-même créés et dont le caractère essentiel doit être de donner aux forces de production la direction et le contrôle de l'économie collective: créateur de toutes les richesses, élément qui commande l'activité sociale, le Travail entend être tout parce que les autres facteurs de la Société ne sont que ses subordonnés ou ses parasites.

Ainsi, sans qu'aucune équivoque puisse être possible, le syndicalisme déclare qu'il est dans son origine, son caractère présent, son idéal permanent, une force révolutionnaire.

II

Imprégné de ces principes et de ce but, le Congrès confédéral de Lyon rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens, qui déclare :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la « C. G. T.

« La G. G. T. groupe en dehors de toute école politique tous les travail-
« leurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et
« du patronat.

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de
« la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travail-
« leurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression,
« tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste
« contre la classe ouvrière.

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théo-
« rique:

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit
« la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des
« travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates telles que la
« diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais
« cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare
« l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation
« capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il
« considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera
« dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réor-
« ganisation sociale:

« Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et l'avenir
« découlent de la situation de salarié qui pèse sur la classe ouvrière et qui
« fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs
« tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au
« groupement essentiel qu'est le Syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès
« affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du
« groupement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa
« conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en
« réciprocité, de ne pas introduire dans le Syndicat les opinions qu'il
« professe en dehors;

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que
« le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique
« doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confé-
« dérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper
« des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en
« toute liberté, la transformation sociale. »

Le Congrès de Lyon estime en outre nécessaire de dire que cette déclara-
tion ne se borne pas à affirmer pour un moment donné, de façon pro-
visoire et révisable, la neutralité des organisations professionnelles à
l'égard des partis ou des écoles, des doctrines ou des philosophies, mais
qu'elle proclame de façon permanente cette conception fondamentale de
l'action syndicale qui est l'action directe.

Il ne peut laisser croire, par contre, que cette action trouve son expres-
sion exacte et exclusive dans des actes de violence ou de surprise, ni
qu'on la puisse considérer comme une arme pouvant être utilisée par des
groupements extérieurs au syndicalisme.

C'est parce qu'ils sont producteurs que le Syndicat appelle à lui tous les travailleurs, et c'est l'utilisation de la force qu'ils tiennent de leur fonction productive qui est la puissance de l'organisation ouvrière.

Plus que toute autre force sociale présente, il traduit ce fait essentiel qui est la conséquence fatale de l'activité collective moderne: le recul de la politique devant l'économie.

Continuer la production pour satisfaire les besoins des hommes, l'accroître pour mettre à la disposition de tous une plus grande somme de richesses consommables, ainsi se traduisent ses préoccupations auxquelles la situation mondiale résultant de la guerre donne une gravité formidable.

Le mouvement ouvrier affirme qu'il doit, et qu'il peut y répondre, mais il déclare aussi que tout l'effort dans ce sens n'est plus conciliable avec le maintien du régime actuel; l'appel au travail, auquel les travailleurs sont prêts à répondre, ne peut se comprendre désormais qu'avec la reconnaissance totale des droits du travail.

Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire, puisque son action doit avoir pour effet de libérer le travail de toutes les servitudes, de soustraire tous les produits à tous les privilèges, de mettre toutes les richesses entre les mains de ceux qui concourent à les créer.

Cette conception réalisée par l'effort des travailleurs, se fera suivant les modalités du Travail lui-même, constituant l'ordre nouveau, basé non sur la domination, mais sur la réciprocité; non sur la souveraineté, mais sur le contrat social.

L'action quotidienne du syndicat est une préparation à ce renversement des valeurs.

Toute manifestation de la classe ouvrière, en effet, tend, à l'heure présente à la conclusion des contrats. Ce serait une erreur profonde d'y voir une collaboration; les conventions collectives, qu'elles s'étendent à un atelier, ou à toute une région, ou à une corporation sur toute l'étendue du territoire, possèdent une valeur de transformation parce qu'elles limitent l'autorité patronale, parce qu'elles ramènent les relations entre employés et employeurs à un marché qui encourage l'effort sans apaiser l'énergie, puisque le travail n'y trouve pas la reconnaissance à tous ses droits, mais la satisfaction d'amoindrir l'absolutisme patronal en introduisant, dans l'atelier ou l'usine, le contrôle d'une puissance non assujettie à l'exploitation du patronat, d'une force d'émancipation: le Syndicat.

S'inspirant du même esprit qui l'a déjà amené à réclamer des mesures efficaces et pratiques contre la cherté de la vie, démonstration même du gâchis économique dans lequel se débat la Société, le syndicalisme déclare qu'il entend faire un effort pour aboutir aux solutions nécessaires, non dans un intérêt égoïste, mais dans le ferme désir de trouver une solution satisfaisante pour la collectivité.

Cette réorganisation industrielle, ce retour à l'équilibre économique, ne peuvent pas être obtenus par les palliatifs que propose le Pouvoir. Le régime actuel repose trop sur la défense des profits particuliers pour qu'on puisse attendre de lui les solutions qui s'imposent.

L'impuissance de la classe dirigeante et des organisations politiques s'affirme de jour en jour plus forte, plus forte aussi apparaît constamment la nécessité pour la classe ouvrière de prendre ses responsabilités dans la gestion de la société.

Le mouvement syndical a dû envisager les solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'Economie moderne: les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.

L'exploitation directe par la collectivité des richesses collectives, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur répartition sont les conditions essentielles de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais constatant l'impuissance des organismes politiques et le caractère même du Pouvoir, nous ne songerons à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives, et réduiraient les forces productrices au sort d'un monopole fiscal.

Les résultats déplorables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours, sont une condamnation suffisante de ce système. Par la nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes: producteurs et consommateurs associés.

Faisant confiance à la Confédération Générale du Travail, les Syndicats confédérés déclarent: que l'action ouvrière se doit de se développer sur ce plan, pour réaliser le plus rapidement possible ces buts immédiats.

*
*
*

Le Congrès de Lyon proclame à nouveau le droit inaliénable pour les peuples de se déterminer eux-mêmes; exprimant sa profonde sympathie à la Révolution russe, il proteste contre toute continuation d'interventions armées en Russie et contre le blocus réduisant un peuple à la famine parce que coupable de s'être révolté contre ses oppresseurs.

Le Congrès, soucieux d'affirmer sa solidarité effective à l'égard du peuple russe, charge le Bureau confédéral de demander aux organisations syndicales des transports de faire que leurs membres se refusent de transporter armes et munitions destinées aux armées de Koltchak et Denikine.

Le Bureau confédéral est chargé également de transmettre cette même proposition au Bureau syndical international pour que ce dernier internationalise cette action.

Le Congrès réclame que soit mise en application, le plus rapidement, la résolution votée à Amsterdam, concluant à l'envoi d'une délégation ouvrière en Russie.

Enfin le Congrès, exprimant la volonté unanime de la classe ouvrière.

condamnant la politique réactionnaire des pays de l'Entente, exige que la paix soit conclue avec la Révolution russe.

La minorité qui avait marqué quelque progrès au cours des mois qui avaient séparé le Congrès de Paris du Congrès de Lyon, encouragée par le succès relatif de sa propagande, proclamait par la voix de ses représentants les plus qualifiés, qu'elle ne se soumettrait pas à la résolution votée par le Congrès de Lyon, qu'elle continuerait son action d'opposition.

Au bout de quelques mois, on constatait que la C. G. T. ne pouvait continuer d'œuvrer avec succès dans la tâche difficile qui lui était imposée dans les graves conjonctures actuelles, sans rappeler la minorité au respect de la plus élémentaire discipline. Pour ce faire, la C. C. N. décidait de réunir un Congrès extraordinaire qui se tint dans le courant de septembre 1920 à Orléans.

A ce Congrès, malgré des efforts multiples et variés, la minorité confédérale se trouvait à nouveau battue et une majorité imposante de plus de 1.600 syndicats adoptait une résolution dont on pensait tirer des possibilités d'union et d'action revendicatrice pour la C. G. T. Cette résolution était ainsi conçue :

Résolution du Congrès d'Orléans (1920)

Le Congrès extraordinaire d'Orléans, appelé à déterminer l'orientation du syndicalisme et l'action d'avenir de la Confédération Générale du Travail, affirme la continuité de l'action ouvrière et sa fidélité aux conceptions et aux méthodes que l'organisation s'est elle-même définie dans sa complète indépendance.

Il rappelle que la motion d'Amiens, issue de l'expérience et acheminée par les Congrès successifs de Limoges, Rennes, Paris, Montpellier, Bourges, ne saurait revêtir un caractère de circonstance, qu'elle n'est pas provisoire, et reste irrévocable.

Comme à Lyon, il affirme à nouveau que la motion d'Amiens demeure la charte constitutive du syndicalisme français.

Sans réserve, il rappelle que le but révolutionnaire qu'elle définit et qui doit être poursuivi avec toute l'audace et la vigueur que doivent servir les circonstances et les événements sociaux prévus ou imprévus, reste plus que jamais incompatible avec les institutions actuelles, avec le capitalisme et ses expressions politiques.

Confirmant sa résolution de Lyon, il affirme la valeur révolutionnaire des conquêtes quotidiennes qui améliorent la vie des travailleurs et les libèrent partiellement de l'insécurité de la servitude, il déclare que parmi les actions immédiates, le Syndicalisme français met au premier plan le contrôle des travailleurs sur l'industrie et le commerce. Effort qui doit arracher au patronat, par l'action directe des travailleurs, une partie de sa puissance; arracher au Pouvoir une part de son autorité et les conduire

directement vers les transformations totales et profondes par l'accroissement de leur nombre, le développement de leurs forces et de leurs moyens d'action révolutionnaire.

Le Congrès reconnaît que le Conseil Economique du Travail, créé par la C. G. T. et opérant sous sa seule direction, est une institution nécessaire à l'œuvre poursuivie.

Renouvelant la déclaration de Lyon, le Congrès proclame l'urgence de la Nationalisation industrialisée des industries essentielles et des moyens d'échange, et il demande à toutes les organisations syndicales d'intensifier la campagne engagée et que devra développer la C. G. T.

Constatant que cette revendication est maintenant commune aux travailleurs de tous les pays, il demande à la Fédération Syndicale Internationale à laquelle il manifeste toute sa confiance de provoquer une action d'ensemble pour aboutir le plus promptement possible à la réalisation de ce but de transformation sociale et signale que la période révolutionnaire que traverse le monde du Travail est des plus propices à l'agitation de cette nature.

Le Congrès accorde au Bureau International du Travail le mérite fondamental d'être un moyen de faire appliquer aux colonies et petits pays la législation de protection ouvrière imposée par les organisations syndicales dans les pays les plus industriellement développés; de s'attacher aux vifs et pacifiques problèmes de la répartition équitable des matières premières.

Uniquement pour ces buts et en considération de ce qu'il est un bureau documentaire, la C. G. T. est représentée à cette institution, résolue à défendre et à exiger le respect des principes fondamentaux du syndicalisme international. Au cas de déviation des buts définis ou d'une absence de volonté réalisatrice, la C. G. T. aurait à examiner la continuité de sa représentation qui jusqu'ici fut donnée avec toute l'indépendance et avec la dignité syndicale que les travailleurs organisés sont en droit d'exiger.

Le Congrès adresse aux travailleurs des autres pays l'expression de sa sympathie absolue.

Aux salariés italiens qui donnent un si digne exemple d'énergie et de volonté, le Congrès exprime sa vive sympathie et ses encouragements.

Il traduit à nouveau son indignation à l'égard du gouvernement français, instrument servile de la réaction mondiale et affirme à la Russie révolutionnaire sa complète solidarité.

Il demande à la Confédération Générale du Travail d'organiser et de coordonner, d'accord avec l'Internationale syndicale, une incessante agitation jusqu'à ce que la paix soit totalement rétablie et que la République des Soviets jouisse de toute son indépendance, et que la Russie puisse enfin se gouverner librement comme elle l'entend.

Le Congrès reste convaincu que c'est en toute indépendance, dans le respect réciproque de leurs principes particuliers, suivant leur organisation, leur conception, leur tradition, leur génie propre, que les organisations syndicales nationales peuvent réaliser le bloc du prolétariat, vaincre la réaction mondiale et accomplir l'œuvre d'émancipation totale des sala-

riés sans distinguer entre les doctrines, les croyances, les races et les nationalités.

Le Congrès invite toutes les organisations syndicales à agir avec vigueur pour l'amnistie pleine et entière. Leur action devra particulièrement porter sur l'abrogation des lois répressives visant toute expression de la liberté de pensée, la reconnaissance du droit syndical pour tous.

Pour ces motifs, le Congrès proclame que la base constitutive de la C. G. T., les principes d'autonomie qu'elle a affirmés jusqu'à ce jour, ses méthodes d'action et de réalisation, restent en accord absolu avec les exigences actuelles de la lutte, avec les progrès à réaliser, avec la puissance révolutionnaire à atteindre et à la face du monde entier la C. G. T. proclame à nouveau son idéal de libération économique par la suppression du salariat.

Mais à l'issue du Congrès, en dépit des résultats obtenus, la minorité dans un geste de conséquences, proclamait à nouveau qu'elle n'acceptait pas les vues de la majorité et que seule comptait pour elle, la motion qu'elle avait préconisée et qui n'avait recueilli à peine que le tiers des voix du Congrès.

Depuis cette époque, l'opposition n'a pas cessé de continuer son action néfaste qui a revêtu une telle âpreté, une telle malveillance, qu'aujourd'hui l'action de la C. G. T. se trouve à peu près paralysée et que force a bien été au Comité Confédéral National de le constater et de décider d'en faire juges les syndicats adhérents à la C. G. T. réunis en Congrès.

Voici donc pourquoi le Congrès de la Confédération Générale du Travail a dû être avancé de deux mois.

Ce Congrès, une fois pour toutes, devra dire si la tendance actuelle de l'action confédérale devra être conservée et continuer la ligne de conduite des syndicats adhérents à la C. G. T. Le Congrès de Lille devra dire aussi comment il estime les résultats obtenus au cours des dernières années, par cette action persévérante du Syndicalisme, débarrassé de préoccupations politiques et qui s'était magnifiquement synthétisé dans la conquête de la journée de huit heures, aujourd'hui mise en péril par les divisions intestines qui rongent les forces du syndicalisme et jettent le doute et le scepticisme dans les esprits ouvriers.

Les divisions dont nous souffrons aujourd'hui constituent le plus redoutable et le plus efficace ennemi de la classe ouvrière. Ce que la réaction politique, alliée à la réaction patronale, n'ont pu faire pendant des années de lutte contre la C. G. T., l'action des divisionnistes y est parvenue. L'affaiblissement du grand corps ouvrier en est aujourd'hui la douloureuse constatation qu'on peut faire et, on peut ajouter que la menace de dissolution gouvernementale n'est plus qu'une ironie en présence de l'efficace dissolution que les

éléments dits « minoritaires » sont en train d'accomplir au sein même de la C. G. T.

Les pages qui suivent permettront aux militants, délégués à Lille, de préparer leur jugement et de l'affirmer ainsi en toute connaissance de cause.

Ordre du jour du Congrès Confédéral de Lille

- 1° *Vérification des mandats;*
- 2° *Rapport moral, rapport financier;*
- 3° *Autonomie du syndicalisme et discipline syndicale nationale-ment et internationalement;*
- 4° *Le programme d'action de la Confédération Générale du Travail.*

Rappel chronologique des principaux faits de la vie confédérale

Octobre 1920

2. Fin du Congrès d'Orléans.
11. Interrogatoire du bureau Confédéral par le juge Jouselin.
14. Manifeste de la C. A. (Chômage, Réaction internationale, Paix à la Russie, Amnistie).
Le Gouvernement attaque les Syndicats de fonctionnaires. (Interrogatoire des agents des P. T. T. par le juge Jouselin).
19. Réunion commune de la C. A. avec la C. A. P. socialiste.
21. Manifeste de la C. A. pour le respect du travail de jour dans la boulangerie.
29. Communiqué commun de la C. G. T. et du Parti annonçant une action commune pour la Russie.
31. Enquête de l'Internationale Syndicale dans la Ruhr.

Novembre 1920

6. Manifeste commun de la C. G. T., du P. S. U. et de la L. D. H. pour la paix avec la Russie.
8. Comité Confédéral National.
- 10-20. Meetings pour la Russie à travers la France.
22. Congrès syndical international de Londres.

Décembre 1920

7. Protestation et lettre de la F. S. I. contre la répression espagnole.
12. Constitution de la Fédération de la Finance.
15. La C. A. désigne REY, MARTY-ROLLAN et DUMERCQ comme délégués à la propagande.
16. La C. G. T. comparait en correctionnelle.

Janvier 1921

4. Premier numéro du journal confédéral *Le Peuple*.
La C. A. proteste contre la condamnation des révolutionnaires hongrois.
8. Manifeste de la C. G. T. Elle rappelle la cohésion nécessaire en face de la scission socialiste.
13. Jugement de dissolution de la C. G. T.
14. Départ d'une Commission du Conseil Economique pour faire une enquête dans les régions dévastées.
29. Lettre d'injures de Zinoviev adressée de Russie à la F. S. I.

Février 1921

7. Conférence des U. D.
8. Comité Confédéral National.

Mars 1921

12. Résolution de la C. A. contre les Conférences de Paris et de Londres.
14. Résolution de la F. S. I. et déclaration des Syndicats allemands sur les réparations.
21. Meeting des Régions dévastées.
30. Manifeste de la F. S. I. aux travailleurs du monde entier pour la préparation du Premier Mai.
31. Conférence syndicale d'Amsterdam sur le problème des réparations.

Avril 1921

18. Mort de DUMERCQ.
22. Congrès des Régions dévastées.

Mai 1921

1. Manifeste de la F. S. I. sur les réparations.
3. Réponse de la F. S. I. à Zinoviev.
12. Comité Confédéral National.
15. Une délégation de la C. G. T. obtient la promesse que Marty ne sera pas envoyé au bagne.

Les travaux de la Commission administrative de la C. G. T.

Du Congrès d'Orléans à la fin de mai, époque à laquelle ce rapport est remis à l'imprimerie, la C. A. a tenu vingt-six réunions dont les décisions importantes ont été pour la plupart communiquées à la presse le lendemain même.

Ces réunions ont eu lieu aux dates ci-après: 12, 19 (après-midi et soir) 27 et 28 octobre 1920, 4 et 30 novembre, 2, 13, 14 et 31 décembre, 4 et 18 janvier, 1^{er}, 7, 15 et 24 février, 10 et 22 mars, 5, 11, 12, et 19 avril, 6, 7, 10 et 26 mai.

Les communiqués à la presse ont tous été insérés dans le numéro suivant de la *Voix du Peuple*.

Parmi ces réunions, il faut signaler celles qui eurent lieu les 19 et 28 octobre en commun avec la Commission Administrative permanente du Parti Socialiste (1) et qui avaient pour but de rechercher les moyens d'exercer une action en faveur de la paix avec la Russie.

Les 11 et 12 avril également eurent lieu des réunions spéciales de la C. A.: la première pour entendre une délégation des grévistes de la Verrerie ouvrière d'Albi, la seconde pour entendre le Conseil d'administration de cette même Verrerie.

Principales décisions de la C. A.

12 octobre. — Désignation de Jouhaux pour discuter la question des réparations au sein de la F. S. I.

Invitée à une action commune pour la Russie, la C. A. décide une réunion avec les membres de la C. A. P.

Le Comité Confédéral est convoqué pour le 8 novembre.

27 octobre. — La C. A. décide de soutenir la Fédération de l'Agriculture dans son action pour les métayers des Landes.

Compte rendu de la délégation Jouhaux auprès de la F. S. I. Merrheim et Jouhaux sont désignés pour participer à une délégation d'enquête de la F. S. I. dans la Ruhr.

30 novembre. — La C. A. proteste contre les poursuites intentées contre la C. G. T. et contre les militants impliqués dans le complot. Elle affirme sa solidarité pour les travailleurs de Hongrie persécutés par un gouvernement de réaction.

14 décembre. — La C. A. envoie 2.000 francs aux grévistes du Boucau, décide que la publication du quotidien confédéral *Le*

(1) Comptes rendus sténographiques: *Voix du Peuple* de novembre 1920, page 696.

Peuple, commencera le 4 janvier et désigne trois délégués à la propagande.

31 décembre. — Convocation du C. C. N. pour le 15 février.

1^{er} février. — Lecture de la lettre de Zinoviev à la F. S. I. La C. A. décide de la soumettre au C. C. N.

Le Bureau confédéral présente un programme d'action qui sera proposé au Comité National.

15 février. — Les Fédérations des Ports et Docks et des Inscrits Maritimes sont chargés d'assurer un *boycott* des produits espagnols.

Etude des conflits franco-belges dans le Textile et la Métallurgie du département du Nord.

Décision de réunir les représentants des Régions dévastées dans un meeting fixé au 21 mars.

24 février. — Ordre du jour contre les manœuvres patronales tentées partout pour faire diminuer les salaires.

La C. A. souligne la différence de traitement entre les travailleurs poursuivis pour l'impôt sur les salaires et l'impunité assurée aux profiteurs.

La C. A. rédige un document destiné à porter à la connaissance des Fédérations la décision du Comité National qui a trait à la discipline syndicale.

10 mars. — La C. A. affirme sa solidarité avec les Marins de la Mer noire, dont faisait partie Badina, qui vient d'être frappé d'une condamnation.

Protestation contre l'arbitraire des autorités militaires françaises contre la classe ouvrière du Luxembourg.

La F. S. I. sera invitée à réunir une conférence des Centrales syndicales des pays intéressés dans la reconstruction des régions dévastées, afin de préparer leur collaboration fraternelle.

22 mars. — Désignation d'une délégation pour la conférence internationale d'Amsterdam.

Décision d'exposer aux Syndicats les calomnies qui mettent en péril l'indépendance du mouvement ouvrier.

Fixation des questions qui seront traitées dans la propagande du Premier Mai.

La C. A. s'associe à la Fédération de l'Agriculture dans ses protestations contre les tentatives répétées du patronat et des gouvernements pour retirer de l'ordre du jour de la Conférence du Travail la discussion sur la réglementation du travail agricole.

5 avril. — La C. A. enregistre les résultats de la Conférence d'Amsterdam et organise les tournées de préparation du Premier Mai.

Les Réunions du Comité Confédéral National

Trois réunions du Comité Confédéral National ont eu lieu depuis le Congrès d'Orléans. Les comptes rendus en ont paru dans les numéros de novembre, mars et juin de la *Voix du Peuple* et il ne peut être question ici que d'en rappeler brièvement les discussions.

Novembre 1920

C'est les 8, 9 et 10 novembre 1920 que s'est tenu le premier Comité Confédéral National qui ait suivi le Congrès d'Orléans.

A ce moment, la politique internationale était dominée par les discussions qui continuaient entre l'Entente et l'Allemagne, notamment sur le problème du charbon. Une délégation de la Fédération Syndicale ayant dû faire une enquête dans le bassin de la Ruhr, pour constater dans quelles conditions les mineurs y travaillaient, Jouhaux qui avait été désigné pour en faire partie, donna au début du C. C. N. un compte rendu de ce que la délégation avait pu voir.

Reçue très fraternellement par les organisations ouvrières des localités visitées, la délégation se rendit ensuite à Berlin, où elle continua ses conversations avec les organisations centrales allemandes. D'un commun accord, il fut reconnu que le maintien de la paix ne pouvait être obtenu que par une collaboration continue entre les organisations françaises et allemandes pour la reconstruction des régions dévastées. Une déclaration écrite (1) constata les conclusions de cet entretien. Par un ordre du jour motivé, le C. C. N. adopta ces conclusions.

La demande adressée par le Parti socialiste pour une action d'ensemble en faveur de la Russie, fut ensuite examinée. Elle provoqua quelques discussions, certains délégués élevant des critiques sur le rôle joué par des personnalités politiques qui se livrent à des attaques contre l'indépendance des syndicats conformément aux directives de la III^e Internationale. Ces délégués firent donc des réserves sur les possibilités de collaboration dans une même propagande, entre des éléments qui se combattent par ailleurs.

(1) Parue dans la *Voix du Peuple*, novembre, page 682.

Cependant, le Comité National approuva les pourparlers engagés, promit tout l'appui nécessaire et laissa « à ceux qui se proposent d'affaiblir cette action, en y introduisant des questions de tendance et de préventions personnelles, la responsabilité de leur attitude ».

La motion présentée par le Bureau Confédéral et qui précisait le sens de cette action, fut votée par 104 voix contre 18 à une motion présentée par le camarade Mayoux.

La discussion qui a eu lieu relativement à la collaboration avec le Parti socialiste, a amené plusieurs membres du C. C. N. à intervenir pour se plaindre de l'intervention des partis politiques dans la vie intérieure des Syndicats. Considérant cette situation, le C. C. N. vote une résolution qui « adjure les militants et les organisations de ne rien faire qui conduise à la division des forces ouvrières ». Le Comité déclare de plus que « les syndicats qui ont donné leur adhésion de fait aux C. S. R. se sont placés dans une position d'hostilité, de scission morale et de désorganisation des forces confédérées et de l'unité de l'Internationale syndicale ». En conséquence, les organisations sont mises en garde contre une attitude qui pourrait « provoquer de la part des Fédérations et des Unions départementales des mesures d'exclusion contre lesquelles la C. G. T. ne pourrait nullement intervenir ».

Cette résolution ayant été votée par 72 voix contre 25, on avait dû constater que 23 organisations s'étaient abstenues.

En présence de ce résultat, le Bureau Confédéral déclara ne pouvoir continuer ses fonctions avec une autorité morale suffisante. Un grand nombre de militants apportèrent alors l'expression d'une sympathie et d'une solidarité complètes dans une résolution qu'ils proposèrent au vote du C. C. N. Votée par 103 voix contre 3 et 22 abstentions, cette déclaration qui faisait appel à l'esprit de sacrifice des secrétaires confédéraux, amena le retrait de leur démission.

La troisième journée fut occupée par la discussion de modifications diverses aux statuts. La procédure à suivre pour engager une action générale y fut notamment précisée, et les Unions départementales furent invitées à organiser des Unions locales où cela serait possible.

Comme toutes les organisations ont dû le faire, le C. C. N. est lui aussi obligé de décider une augmentation des cotisations confédérales. A partir de ce moment, les timbres devront être payés 50 francs le mille.

Le Comité Confédéral National est ensuite amené à envisager les mesures à prendre pour payer l'immeuble dans lequel la C. G. T. a dû s'installer et dans lequel elle préparera les locaux nécessaires aux diverses fédérations.

Une autre question importante se pose également pour la réalisation de laquelle les organisations ouvrières se sont souvent préoccupées de trouver les moyens nécessaires: la fondation d'un journal quotidien au service du syndicalisme. Une proposition est faite qui permettrait de réunir rapidement les fonds nécessaires à cette entreprise, ce serait de porter le prix de la carte confédérale 1921 à un franc. Sacrifice modique pour chaque syndiqué; elle procurerait de façon très simple à la C. G. T. les ressources nécessaires au lancement d'un journal. Après une très courte discussion, cette proposition est soumise à l'approbation du C. C. N. 82 organisations décident de demander cet effort aux syndiqués contre 32 qui préféreraient se borner à élever le prix de la carte à 0 fr. 50.

Cette décision était depuis longtemps attendue, car il faut se rappeler les ordres du jour des nombreuses organisations, qui depuis longtemps réclamaient un journal quotidien où le point de vue indépendant de la classe ouvrière puisse être exposé en toute liberté.

Il restait au Comité à nommer une délégation pour le Congrès international qui devait se tenir à Londres le 20 novembre. Dix membres sont alors choisis avec deux membres du Bureau confédéral.

Le Comité fut clos après qu'il eut désigné huit membres nouveaux pour la Commission administrative, afin d'en compléter le nombre à 35.

Février 1921

Dès l'ouverture de la séance, le Comité décide de s'en tenir à la tradition de ses réunions qui n'ont jamais été publiques. La presse ne sera donc pas admise. Quelques observations sont ensuite apportées sur le désir de certains délégués qui voudraient connaître au moins quelques jours à l'avance les questions sur lesquelles ils sont appelés à discuter.

L'attitude de la C. G. T. en ce qui concerne son action internationale continuant d'être mise en discussion, le Comité en aborde aussitôt l'examen et commence par entendre lecture d'une lettre du Bureau exécutif de l'Internationale communiste qui fut adressée au Congrès international de Londres.

Désignés sous le nom de « meneurs jaunes », les délégués du Congrès de Londres étaient, dans cette lettre (1), l'objet d'injures qui provoquèrent une stupeur générale et de vives protestations dans le Comité National.

(1) Publiée dans la *Voix du Peuple*, mars 1921, page 143.

Une réponse conçue en termes mesurés et fermes ayant été adressée à Moscou, le Comité en entend également la lecture, ainsi que d'une réplique rédigée en termes aussi inacceptables que ceux de la première lettre, et qui fut ensuite adressée à l'Internationale Syndicale.

Toute l'attitude du Bureau Confédéral et de la C. G. T. se trouvant mise en cause, le Comité joint alors à cette discussion celle qui devait avoir lieu ensuite sur l'action nationale.

Un des membres du Bureau Confédéral dépeint alors quelle est la triste situation des organisations que mine la propagande menée dans leur sein sur l'instigation des partis politiques. Il réclame alors du Comité National une opinion ferme sur le travail de désorganisation qui est entrepris.

Une discussion a lieu ensuite sur les devoirs de discipline auxquels le syndicalisme ne peut manquer d'astreindre ses militants. De nombreux délégués y prennent part et sept ordres du jour divers sont proposés pour tirer les conclusions du débat.

Plusieurs votes ont lieu. Par 88 voix contre 21, un premier ordre du jour présenté par Marchand, du Tonneau, est voté. Il est ainsi conçu.

Le C. C. N., examinant la situation nationale et internationale, flétrit les méthodes de polémique injurieuse employées par les leaders (soi-disant communistes) à l'égard des groupements et militants syndicaux qui n'acceptent pas bénévolement les méthodes de centralisme dictatorial et inquisitorial prêchées par Zinoviev et consorts.

Décide de dénoncer toutes les raisons et méthodes qui tendent à désagréger le fédéralisme syndical et préparer, par une savante émascultation de l'individu, l'avènement de la dictature des tribuns et des plumitifs.

Par un autre texte le Comité « décide de ne pas examiner l'éventualité du retrait de la C. G. T. de l'Internationale Syndicale dont le siège est à Amsterdam ».

Une commission est ensuite chargée de rédiger un ordre du jour où la discipline syndicale soit nettement définie. Voté par 82 voix contre 31, cet ordre du jour est rédigé en ces termes :

Le Comité Confédéral national déclare ne pouvoir utilement examiner le programme économique de la C. G. T. avant d'avoir pris toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin au malaise qui cause la paralysie et l'impuissance du mouvement syndical.

Qu'il s'agisse soit du contrôle syndical dans les usines, soit de la nationalisation des grands services d'intérêt général, soit du droit syndical ou de l'assurance sociale, il apparaît trop évident qu'aucune de ces revendications ne saurait être réalisée ni sérieusement entreprise tant que

la Confédération ne pourra bénéficier d'une discipline réelle, et tant qu'elle se heurtera à une opposition et à un discrédit systématiquement exercés par une partie de ses propres éléments.

Ce malaise est le résultat de la tentative d'un parti politique qui prétend, au moyen d'injonctions et d'une campagne de calomnies jamais usitées jusqu'à ce jour, imposer ses doctrines et ses méthodes au mouvement syndical.

S'inspirant de la volonté de 1.600 syndicats qui se sont prononcés, au Congrès d'Orléans, contre l'adhésion de la Confédération Générale du Travail à l'Internationale politique de Moscou, qui confirmèrent ainsi et à nouveau les principes qui constituent la Charte d'Amiens, le Comité considère que sa mission consiste avant tout à en exiger l'intégral respect par toutes les organisations et par tous les confédérés.

Venant de condamner, par un ordre du jour formel, les termes injurieux usités par les dirigeants de la III^e Internationale, ainsi que les méthodes humiliantes et autoritaires qu'ils appliquent et prétendent généraliser, le Comité confédéral précise que cette décision de réprobation signifie l'impossibilité absolue pour toute organisation d'adhérer à l'Internationale Syndicale, section de l'Internationale politique de Moscou, sans violer la lettre et l'esprit des décisions des Congrès Confédéraux;

Que de plus, la création de Comités syndicalistes révolutionnaires (C. S. R.), inspirés et dirigés par le gouvernement de Moscou pour pratiquer le « noyautage », pour disqualifier les militants, pour discréditer leur action, institue des organismes de division qui tarissent le recrutement syndical, compromettent toute action d'ensemble et aboutissent au découragement général;

Qu'il est faux et déloyal de prétendre que ces groupements ont un caractère d'affinité, d'éducation et de propagande. Que par leurs rouages locaux, régionaux et nationaux, tels qu'ils sont prévus, ils constituent une organisation de superfétation qui prétend s'ériger en face de la Confédération pour violenter ses principes et entraver ses moyens d'action;

Qu'il importe donc de préciser également que l'adhésion collective ou individuelle à ce Comité constitue un acte d'hostilité déclarée à la Confédération Générale du Travail.

Le Comité Confédéral proclame qu'au-dessus de toutes les tendances et de toutes les divisions la liberté d'opinion doit rester entière pour tous les membres de la C. G. T., que cette liberté est pour elle une condition de vie nécessaire à son développement et conforme à ses aspirations. Le délit d'opinion doit être banni de la pensée confédérale.

Mais il ne saurait commettre la faiblesse de laisser abriter, derrière la liberté loyalement accordée à tous, des organismes qui ont pour unique mission d'affaiblir le mouvement syndical pour lui imposer ensuite, à la faveur de son impuissance, des méthodes d'autorité et de domination répudiées par tous les Congrès.

En conséquence, le Comité Confédéral National, armé par la décision du Congrès d'Orléans, confirme sa décision de novembre visant les cas

d'indiscipline que les organisations confédérées sont appelées à apprécier.

Complétant cette décision, le Comité Confédéral déclare que les organisations qui donneraient leur adhésion à l'Internationale Syndicale, section de l'Internationale Communiste se placeraient par elles-mêmes en dehors de la Confédération Générale du Travail et perdraient ainsi tout droit à participer aux Congrès Confédéraux et aux Comités Nationaux.

C'est cette décision dans laquelle l'opposition minoritaire a voulu voir une initiative de scission, alors qu'elle n'était qu'un rappel à une discipline sans laquelle aucune organisation ne saurait vivre. La pensée du Comité National sur ce point n'était pas douteuse et la *Voix du Peuple* de mars, en commentant cet ordre du jour, en marquait bien le caractère, en disant qu'il n'était « que l'énergique et « pressant appel à la discipline qu'une organisation soucieuse de « préciser les bases de son existence ne pouvait manquer de faire. « Est-elle comme d'aucuns le prétendent, un abus de pouvoir de la « part de ceux qui ont pu conserver sur leurs doctrines la puissance « du nombre? Peut-elle sincèrement être considérée comme un acte « d'insupportable autorité?

« Certaines clameurs pourraient le faire croire! Mais l'existence « de ces organisations syndicales revêt trop d'importance pour « qu'on puisse se borner, sur ce chapitre, à une opinion conçue sous « l'influence d'un tumulte de protestation. Il nous faut donc garder, « avec tout le sang-froid possible, notre entière liberté d'opinion, et « ne pas nous laisser influencer par le bruit qui est fait pour laisser « croire aux esprits non prévenus, qu'il est possible que, du milieu « ouvrier lui-même, puisse sortir une atteinte contre la liberté « d'opinion. »

L'intention incluse dans cet ordre du jour était donc bien nette et il n'était pas possible à la C. G. T. de laisser croire qu'une arrière-pensée pouvait être dissimulée; aussi la *Voix du Peuple* en développait-elle le sens dans les considérations suivantes:

« La question ne peut en effet être considérée sous cet angle. Si « une position pouvait être considérée comme extraordinaire et « abusive, c'est celle des camarades qui adoptent une attitude de « résistance intransigeante à l'égard de décisions prises régulièrement par la majorité des syndiqués. Depuis qu'une organisation existe, composée d'un nombre d'hommes quelconque, il « y eut des avis divers, et d'un commun accord il fut toujours « convenu que l'influence dominante devait être remise aux opinions qui savaient grouper le plus grand nombre d'adhérents sur « leur programme. Cet accord décernant par avance la puissance « à la majorité des membres, lui reconnaissant la charge des responsabilités, a d'ailleurs toujours été considéré comme inévitable

« et légitime, sous peine d'impuissance et d'immobilité. A y bien
 « réfléchir, une organisation sans majorité est une hypothèse
 « absurde, et le fait même des efforts de chacun pour s'en assurer
 « le bénéfice, en recherchant l'adhésion du plus grand nombre, est
 « un hommage rendu à sa légitimité.

« C'est ce principe qui fut toujours universellement admis, qu'un
 « certain nombre de camarades rejettent aujourd'hui avec violence,
 « en maintenant une lutte ouverte contre les décisions réguliè-
 « rement délibérées des organisations syndicales. C'est là l'événement
 « le plus caractéristique du syndicalisme d'après-guerre et il ne
 « prouve pas un grand progrès dans la clarté des idées, car la néga-
 « tion systématique du légitime pouvoir de la majorité, ce n'est pas
 « seulement la dénégation opposée à une doctrine adverse, c'est la
 « négation de l'organisation dans son essence même. Comment cette
 « minorité devenue majorité par suite d'un changement quel-
 « conque, pourrait-elle à son tour réclamer la discipline à des adver-
 « saires qui ne pourraient plus s'appuyer sur la loi du nombre? Il
 « suffit d'y réfléchir un instant pour comprendre à quel point la
 « continuation d'une telle lutte nous ferait tomber dans l'absurde
 « et dans un véritable nihilisme ».

« C'est donc là la raison profonde qui a guidé ceux qui ont pris
 « les décisions de *discipline* du dernier Comité Confédéral National,
 « et aucun prétexte d'atteinte à la liberté d'opinion ne peut sérieuse-
 « ment être soulevé sur ce point. Il n'est pas possible d'ailleurs que
 « la classe ouvrière française supporte longtemps encore de perdre
 « son temps à des chicanes obscures où le meilleur de ses forces
 « s'énerve inutilement. Les ouvriers s'apercevront qu'ils jouent un
 « jeu de dupes dans les luttes intestines que certains politiciens
 « entretiennent parmi eux pour mieux les asservir. Leur clair-
 « voyance un instant voilée, reprendra ses droits, et ils reconnai-
 « tront sous leur masque nouveau les éternels ambitieux, qui ne
 « rêvent que de prendre à leur tour leur pauvre échine pour mar-
 « chepied. Ils comprendront aussi que la Révolution qu'ils rêvent,
 « si elle doit et ne peut être faite que par eux, ne peut aussi être
 « faite que pour eux: ils ne tarderont pas à rejeter ceux qui ne
 « rêvent que de chasser nos maîtres actuels pour se mettre simple-
 « ment à leur place ».

Après avoir ainsi défini la discipline syndicale, le C. C. N. examine quelques questions urgentes que le précédent débat n'a pas encore permis d'aborder. Il commence par se prononcer sur les devoirs imposés aux syndicats par la situation du journal confédéral *Le Peuple*. Ensuite il entend un très important exposé de la question

du chômage apporté par le secrétaire confédéral. Cet exposé aboutit à la formation d'un programme d'action sur lequel les organisations devront être appelées à apporter leur avis et à exercer leurs efforts.

De ce programme minimum (1), les cinq points suivants furent immédiatement extraits pour servir de base à une action immédiate:

Le Comité Confédéral National, après avoir entendu l'exposé du camarade Jouhaux d'un programme général d'action revendicative:

Décide d'extraire de ce programme, pour établir un champ d'action immédiat, les cinq revendications suivantes:

- 1° *Respect du droit syndical pour tous: ouvriers, fonctionnaires;*
- 2° *Contrôle syndical ouvrier;*
- 3° *Nationalisation des grands services publics, manufactures d'Etat et des richesses naturelles;*
- 4° *Reconstitution des régions dévastées;*
- 5° *Etablissement d'un régime complet des assurances sociales: retraites, maladies, accidents du travail, etc...*

Le C. C. N. charge tout particulièrement la Commission Administrative de conduire l'action indispensable au relèvement des ruines de la guerre dans les formes envisagées par le rapport qui lui a été présenté.

Avant ce Comité National, les délégués des Unions départementales s'étaient réunis dans le même local, afin d'examiner les détails communs de leur organisation intérieure.

Cette réunion se termina par la désignation d'une Commission chargée de rédiger un rapport inspiré des idées délibérées au cours de la discussion. Le résultat de ses travaux, fixant notamment le statut des Unions locales et le rôle exact des Unions départementales, fut par la suite remis au bureau confédéral et publié dans la *Voix du Peuple* de mars 1921 (page 186).

Mai 1921

Deux questions principales étaient inscrites à l'ordre du jour: la position du mouvement syndical international au milieu de la crise politique causée par la menace de sanctions militaires contre l'Allemagne, et ensuite la situation intérieure du syndicalisme français. C'est la gravité de cette situation intérieure qui avait déjà fait envisager l'éventualité d'une convocation du Congrès de Lille à une date plus rapprochée qu'il n'avait été prévu.

(1) Publié dans la *Voix du Peuple*, mars 1921, page 170.

C'est la discussion de cette situation intérieure qui fut tout d'abord abordée. Le Bureau Confédéral met le C. C. N. en présence du trouble causé dans les organisations par une propagande qui a rendu toute action impossible. Le sabotage systématique des réunions syndicales crée une situation d'impuissance devant laquelle la C. G. T. ne peut rester plus longtemps.

C'est l'occasion pour les délégués de l'opposition minoritaire de revenir une fois de plus sur les conditions dans lesquelles les grèves de mai se sont déroulées, en critiquant les mesures prises par la C. G. T. à cette époque. De plus les accusations lancées contre le Bureau Confédéral à propos du procès du complot, sont reprises devant le C. C. N. au milieu d'une discussion confuse où l'opposition déclare que la C. G. T. n'a pas agi avec une énergie suffisante contre la menace de guerre.

C'est la continuité de cette propagande qui place la C. G. T. dans une situation où le Bureau Confédéral déclaré ne pas pouvoir rester plus longtemps.

Le C. C. N. discute alors les possibilités d'avancer la date du Congrès. Beaucoup d'organisations déclarent qu'elles s'en trouvent gênées pour l'organisation de leurs propres Congrès. Néanmoins, devant la gravité de la situation intérieure du syndicalisme, le C. C. N. décide que le Congrès aura lieu en juillet au lieu de septembre qui avait tout d'abord été prévu.

Le Comité National discute ensuite l'action internationale de la C. G. T., après en avoir entendu l'exposé que nous résumons ici d'autre part, sous le titre: *l'Action de la C. G. T. pour la Paix*.

Sur ce point encore, l'opposition minoritaire renouvelle ses attaques en s'efforçant de diminuer la valeur des résultats obtenus et en contestant leur efficacité. Les membres du Bureau Confédéral répondent alors aux arguments apportés et justifient devant le C. C. N., les actes qui ont abouti à des accords internationaux très précis.

Un dernier vote approuve cette attitude par 84 voix contre 29 et le C. C. N. décide ensuite que le Congrès aura lieu à Lille du 25 au 30 juillet.

Le procès de la C. G. T.

On se souvient que c'est pendant la grève générale qui fut en mai 1920 la conséquence du mouvement des cheminots, que la C. G. T. fut inculpée, par un gouvernement soucieux de paraître énergique devant le pays, d'être sortie du cadre fixé par la loi de 1884 sur les syndicats.

Sur cette première inculpation, une autre était venue s'ajouter, qui reprochait à la C. G. T. l'appui moral qu'elle entendait fournir aux organisations syndicales de fonctionnaires. A ces deux inculpations les membres du Bureau Confédéral furent invités à répondre dans différents interrogatoires, où ils affirmèrent devant le juge d'instruction, avec la dignité qui convient aux représentants de la classe ouvrière, la ferme volonté des organisations syndicales de poursuivre, en toute indépendance, la tâche qu'elles se sont fixées.

Cette instruction judiciaire aboutit à une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de la Seine le 16 décembre 1920. Les membres du Bureau Confédéral s'y rendirent et témoignèrent sans faiblesse que le mouvement ouvrier entendait poursuivre son œuvre de libération en dépit des obstacles qui seraient suscités par une légalité désuète.

Renvoyé au 13 janvier 1921, le jugement prononcé à cette date ordonnait la dissolution de l'organisation centrale des syndicats français groupés sous le titre de la C. G. T.

Devant cette condamnation, le Bureau Confédéral éleva une protestation ferme et digne, à laquelle se joignirent celles de toutes les organisations ouvrières du pays qui déclarèrent unanimement leur volonté de n'en point tenir compte.

La Commission administrative prit alors les dispositions nécessaires pour assurer éventuellement la continuité du fonctionnement confédéral et depuis lors, visiblement impressionné par la volonté nettement marquée des travailleurs français, le gouvernement n'a pas osé encore appliquer à la lettre le jugement du tribunal correctionnel (1).

L'enquête sur le chômage et les salaires

La crise de chômage qui s'est abattue sur le monde depuis la fin de la guerre, et qui s'est depuis un an particulièrement aggravée dans notre pays, ne pouvait laisser les organisations indifférentes; aussi la C. G. T. s'est-elle efforcée de réunir, avec le concours des Unions départementales, une documentation aussi exacte que possible, sur les aspects et l'étendue de cette crise.

Par une circulaire adressée à ces organisations elle les a donc invitées à réunir des renseignements qui ont paru dans la *Voix du Peuple*, au fur et à mesure de leur arrivée au Bureau confédéral et selon la place dont cette publication pouvait disposer.

(1) Texte du jugement: *Voix du Peuple* février 1921, page 74. Déclarations de Jouhaux: *Voix du Peuple* de janvier 1921, page 8.

Les manœuvres patronales déclanchées un peu partout pour provoquer une baisse des salaires ont également été étudiées par les mêmes moyens et on trouvera dans les derniers numéros de la *Voix du Peuple* quelques tableaux intéressants à ce point de vue. Ce travail documentaire n'a donc pas été rappelé ici davantage; il n'est besoin que d'insister à nouveau auprès des organisations, pour qu'elles répondent régulièrement aux questionnaires qui leur sont adressés en ce sens.

Le Journal de la C. G. T. : " Le Peuple "

Nous abordons ici un des points les plus ardemment discutés de l'activité confédérale. C'est une raison de plus pour qu'en retraçant ici la genèse de la création du journal, en racontant comment il fonctionne, et au moyen de quelles ressources il vit, nous dissipions les équivoques et les légendes.

Depuis fort longtemps déjà, et surtout au moment de l'augmentation rapide des effectifs syndicaux, lorsque le syndicalisme et la C. G. T. poursuivaient leur marche ascensionnelle, des militants avaient songé qu'il manquait à l'organisation syndicale un grand journal, un quotidien au moyen duquel elle pût chaque jour étendre sa propagande et répandre le syndicalisme.

A notre époque où tout le monde lit au moins un journal, la C. G. T. n'ayant pas d'organe, mettait ses adhérents dans l'obligation de chercher leur lecture quotidienne dans des journaux, sympathiques quelquefois, mais souvent opposés plus ou moins ouvertement à nos idées.

Le fait que les militants astreints à des besognes formidables du fait même de la progression des organisations, ne pouvaient réaliser tout à la fois, est la seule raison pour laquelle cette idée d'avoir un journal ne fut pas retenue plus tôt.

Les événements de mai 1920, au cours desquels l'opinion fut abusée par la presse du capitalisme, ramena l'attention sur cette idée d'un journal du syndicalisme.

Au Comité Confédéral National qui se tint en août suivant, pour la première fois la question fut posée au milieu d'une attention sympathique et bien que les obligations financières indiquées comme nécessaires pour réaliser ce projet fussent évaluées de beaucoup au-dessus de celles qui devaient plus tard être accordées, à ce moment aucune objection ne fut faite. C'est unanimement qu'il fut convenu que la question serait étudiée.

Au Congrès d'Orléans ensuite, à la fin de la sixième journée, alors que les délégués avaient hâte d'en finir, la question des ressources financières nouvelles à donner à la C. G. T., question à laquelle était liée la création du journal, fut, avec les modifications aux statuts renvoyée au Comité Confédéral National suivant. Cependant, dans une intervention, Jouhaux avait bien précisé qu'il fallait donner l'indication à ce Comité de voter les ressources indispensables pour permettre à la C. G. T. de faire la besogne de propagande et d'éducation réclamée par tous. Pour cela, ajoutait-il, il faut nous donner les moyens de faire face aux nécessités. Dans l'esprit de beaucoup, au premier rang de ces nécessités, se plaçait la création du journal et malgré cela ou plutôt à cause de cela, la proposition de Jouhaux fut adoptée.

Le Comité Confédéral National se réunit au mois de novembre et décida de fixer à un franc le prix de la carte confédérale, étant entendu que les sommes ainsi perçues seraient employées, d'une part à payer l'acquisition de l'immeuble où la C. G. T. a maintenant son siège et de l'autre, à créer et faire vivre un journal quotidien, pour lequel il fallait prévoir, du moins pendant un temps assez long, un déficit très élevé.

Toutes ces choses furent dites, au moment de cette discussion, et aucun autre argument sérieux de principe ne fut invoqué, que celui des dépenses auxquelles on allait s'engager.

Le Journal paraît

Le C. C. N. confia donc à la Commission Administrative et au Bureau Confédéral le soin de mettre debout le journal dont la création venait d'être décidée.

Une commission composée des camarades DUMOULIN, MARCEL LAURENT, LENOIR, DOUMENQ, DELZANT, CH. LAURENT et MARIUS ROUX, se mit aussitôt à l'œuvre.

Après examen, elle s'entendit avec la direction du journal *la Bataille*, pour que ce dernier cesse d'abord sa parution. Il était en effet bon que le quotidien qui se réclamait du syndicalisme ne subsiste pas pour concurrencer le journal de la C. G. T. D'autre part, il fallait trouver des locaux et ceux du quai Valmy, devenus disponibles, par suite de la cessation de la parution de *la Bataille*, le 31 décembre, allaient pouvoir abriter *le Peuple*.

Il résulta naturellement de cet arrangement des obligations que l'on trouvera indiquées dans la situation financière du journal.

La Commission se préoccupa ensuite de la rédaction du journal.

Elle constitua une équipe de rédacteurs auxquels furent adjoints des collaborateurs techniques ou spéciaux. De même elle recruta le personnel nécessaire à l'administration.

Il fut convenu que le Bureau Confédéral aurait la direction politique du journal. Un certain nombre de militants de toutes tendances furent sollicités pour y collaborer. L'administration fut confiée au camarade PERROT qui, de ce fait, vint s'ajouter aux sept membres déjà désignés par la Commission.

Toutes ces dispositions et désignations furent soumises comme il convenait à la C. A. et ratifiées par celle-ci.

La parution du premier numéro fut fixée au mardi 4 janvier. Un lancement par circulaires aux Fédérations, Unions et Syndicats et par affiches déjà entrepris fut intensifié. Il fut décidé que pendant deux jours le service serait fait à tous les syndicats pour les inciter à s'abonner.

Enfin le 4 janvier, le premier numéro sortit.

Disons tout de suite que les résultats, au bout de quelque temps, apparurent comme étant au-dessous de ce qu'il était permis d'espérer. Il y avait plusieurs causes à cela, nous les examinerons tout à l'heure.

Pour l'instant, continuons à retracer brièvement la vie du *Peuple*. Le Comité Confédéral National se réunit, en février, il approuve la parution du journal et donne mandat de faire tout le nécessaire pour sa diffusion. Il décide de ramener le prix du numéro à 15 centimes et de diminuer proportionnellement le prix de l'abonnement.

Réconfortés par cette consécration, les camarades ayant la charge du journal décidèrent d'un nouvel effort de lancement, en province et à Paris. D'une façon générale, là, nous fûmes plus heureux, surtout dans les régions où les militants nous prêtèrent leur concours. Mais en province, nous avons naturellement tous les inconvénients d'un journal de Paris, arrivant en retard et de ce fait concurrencé par les journaux locaux.

Cependant, nous ne cacherons pas que malgré ces efforts répétés, nous avons touché jusqu'ici un nombre de lecteurs peu considérable, en regard de la totalité des syndiqués et en tous les cas, bien au-dessous de celui que doit arriver à atteindre le journal de la C. G. T.

Cependant, est-ce à dire que nous avons manqué notre but, que notre journal ne réponde pas à un besoin comme nous le croyions. Est-ce vrai qu'il n'a aucune influence comme des adversaires trop intéressés ne manquent pas de le dire, depuis et avant même sa parution? Nous avons la certitude absolue du contraire. Si le

Peuple n'a pas pénétré encore la masse des syndiqués, il est lu par les militants avertis du mouvement syndical et de ce fait rayonne dans cette masse, sur laquelle il exerce une influence incontestable, sans quoi il n'aurait pas autant d'adversaires aussi acharnés.

Certes, *le Peuple* est un journal sérieux, trop sérieux peut-être. Il s'est appliqué à conserver cette tenue et cela fait que beaucoup de camarades le jugent trop sévère. Peut-être! C'est ce que nous avons évité avec soin d'y faire de la démagogie facile, car nous croyons que le rôle de notre journal, à une époque où l'on ne lit plus guère que les journaux, est de provoquer à penser, à réfléchir, d'éduquer dans la mesure où cela est possible à un quotidien pris par les exigences de l'information.

Nous avons la certitude d'avoir, au moins sur ce point, atteint notre but. La preuve nous en est donnée par les nombreuses lettres d'encouragement qui nous sont parvenues et aussi par la place importante que *le Peuple* occupe moralement dans la presse quotidienne, où, quoi qu'on en pense, l'influence ne se mesure pas exclusivement au chiffre de la vente.

Nous en avons la certitude, par le soin que mettent à reproduire nos articles, très souvent sans nous citer et nous ne leur en voulons pas, les journaux régionaux, hebdomadaires et même quotidiens, sympathiques à la classe ouvrière et au mouvement syndical.

L'influence morale acquise par *le Peuple*, après seulement cinq mois d'existence, est grande par ce fait qu'il est en quelque sorte une agence pour la presse régionale. Cette constatation est réconfortante, surtout lorsque nous examinons les obstacles qu'il a fallu vaincre pour atteindre ce résultat.

Jamais journal en effet n'a rencontré, comme *le Peuple*, à sa naissance et sans qu'elle cesse un instant depuis, une opposition aussi violente, aussi résolue.

Nous avons le regret de dire ici, que la plus redoutable lui fut faite par une fraction même de la C. G. T., dont il est l'organe. Avant même sa parution, il était combattu et l'on commençait à jeter la suspicion sur lui, en prêtant à sa création des ressources mystérieuses. Ensuite le gros prétexte invoqué fut qu'il ne serait qu'un organe de tendance et cela parce qu'en conformité des décisions des Congrès Confédéraux, il prit comme ligne de conduite, celle fixée par la résolution votée au Congrès d'Orléans. Il ne pouvait en être autrement dans le journal confédéral.

Cependant, au moment de sa création, des militants de toutes les tendances furent sollicités pour y apporter leur collaboration. Ce n'est pas notre faute si, à cet effort de conciliation, l'on répondit par un boycottage rigoureux et une guerre acharnée. Cette attitude

servait trop bien d'autres organes et groupements moins désintéressés, pour qu'elle ne rencontre pas chez eux un encouragement et un appui. *Le Peuple* fut donc obligé de ne plus compter que sur une fraction, la plus importante, il est vrai, de l'organisation ouvrière et d'avoir à se défendre contre l'autre.

Mais l'atmosphère de confiance réciproque, de dévouement commun, indispensable pour faire pénétrer rapidement le journal dans la masse des travailleurs n'existait plus, *le Peuple* en a souffert considérablement et le syndicalisme avec lui.

A toutes ces raisons, pour être complet, il faut en ajouter d'autres, celles qui sont inhérentes à tout journal nouveau. Il faut qu'il se crée un public de lecteurs et parmi le véritable pullulement des feuilles existantes qui ont déjà fait leur place, il est difficile de se faire la sienne, du moins rapidement. Le lecteur est attaché déjà à un journal; pour l'en détacher, il faut une propagande longue, méthodique et coûteuse. Coûteuse surtout, or les ressources dont nous disposions ne nous permettaient qu'une publicité bien limitée et insuffisante. D'autre part *le Peuple* est venu au moment où une crise de chômage formidable sévissait, atteignant la classe ouvrière à laquelle s'adresse notre journal. Les lettres de militants et d'organisations que nous avons reçues à ce sujet nous permettent de dire que le chômage a porté également un gros préjudice à notre diffusion.

Il serait bien téméraire de vouloir, après cinq mois d'expérience, tirer une conclusion définitive. Un rapide examen de tous les journaux nous montre que leurs débuts furent souvent difficiles et leur développement parfois très long. *Le Peuple* n'a pas fait un mauvais départ, si nous le comparons à celui de certains journaux qui ont avec lui quelque analogie. Evidemment, il fait un déficit mensuel assez élevé, mais cela était prévu; lors de sa fondation, ce déficit n'a pas dépassé ce qu'il fallait normalement prévoir.

Pour le couvrir, *le Peuple* n'a usé que des ressources qui lui étaient régulièrement affectées, et ici il faut répéter à nouveau que ce journal, contrairement à ce que l'on s'efforce de répandre, n'a pas prélevé la moindre somme sur la caisse de nos organisations centrales, puisqu'il a vécu avec des ressources spéciales provenant seulement de la vente de la carte confédérale. On peut même ajouter que les sommes ainsi perçues n'ont pas même été dépensées en totalité, puisqu'une part a été affectée à l'immeuble de la C. G. T.

Nous ne nous lasserons pas de le répéter, de nos jours un journal ne fait ses affaires qu'à condition de faire des affaires. *Le Peuple* n'en fait pas. Il a peu de publicité également, car il est l'organe du syndicalisme et ce n'est pas une recommandation auprès de ceux

qui donnent la publicité. Les syndiqués ne peuvent reprocher à leur journal de n'avoir que des ressources normales, connues, propres.

Maintenant la somme dépensée peut paraître énorme; mais ceux qui connaissent la vie des journaux savent qu'elle est en réalité minime. Pour chaque syndiqué elle est pour ainsi dire imperceptible. Nous venons d'exposer les résultats obtenus, bien que modestes et cela pour les nombreuses raisons indiquées, ils peuvent avantageusement être mis en regard des sacrifices consentis.

Nous avons la conviction qu'il ne peut venir à la pensée de personne d'enlever à la C. G. T. son organe quotidien. Une organisation qui représente le plus vaste courant d'idées, qui porte en elle les aspirations de tout le prolétariat, ne peut être laissée pour s'exprimer, à la merci de journaux amis aujourd'hui, adversaires demain.

Tous ceux qui ont foi dans le syndicalisme s'accorderont pour dire qu'un journal lui est nécessaire et qu'il peut et doit se le payer s'il lui faut le payer. Il y a d'ailleurs un moyen simple d'alléger cette charge, c'est de répandre *le Peuple*, de le diffuser, de le faire lire, d'y faire des abonnés. En même temps que le journal remplira mieux et plus complètement son rôle, il diminuera les charges qu'il impose par ailleurs.

Le journal est un instrument merveilleux de propagande; celui que la C. G. T. a créé, un peu tard, lui est devenu un auxiliaire indispensable. Quelles que soient les tendances, nous ne croyons pas qu'il puisse être question de supprimer un moyen, le meilleur, d'augmenter la force du syndicalisme. Au contraire, tous nos efforts, à tous, tendront à le renforcer.

Trois brochures

La C. G. T. se trouvant en butte à des efforts multipliés et rencontrant la plus vive opposition à la fois dans la presse et dans les réunions publiques, la Commission administrative décida l'édition de quelques brochures dans lesquelles l'action confédérale puisse être exposée en dehors des déformations intéressées de ses opposants.

Une première brochure dont le texte fut inséré dans la *Voix du Peuple* de novembre (page 733) définissait le sens de la direction des efforts que le syndicalisme devait entreprendre pour mettre fin à la crise de la vie chère et du chômage.

Une deuxième (Voir la *Voix du Peuple* de décembre, page 789), reprenait les principaux points sur lesquels une propagande malveillante ne cesse de s'exercer afin de tromper la bonne foi des ou-

vriers, et rétablissait sur chacun d'eux la vérité constamment altérée par les erreurs volontaires partout répandues pour détruire la cohésion indispensable dans nos syndicats.

Le nombre forcément limité de ces brochures ne put exercer qu'une influence restreinte aussi, en mai, la Commission administrative décidait de souligner les calomnies que la presse ne cesse de répandre contre l'action des organisations syndicales, et de les exposer aux syndicats qui seraient appelés à en juger la portée. Cette dernière brochure intitulée *Pour la vérité, contre la calomnie*, fut éditée par la C. G. T. au prix de 0 fr. 60.

La "Voix du Peuple"

Il n'est pas utile dans le présent rapport de fournir de longs détails sur la publication mensuelle éditée par la Confédération Générale du Travail. Ce bulletin officiel qui reproduit chaque mois les documents émanant de la C. G. T., fournit lui-même un rapport périodique et complet sur la vie confédérale. Peut-être faudrait-il à ce propos remarquer que beaucoup d'organisations n'apportent pas suffisamment d'attention à sa lecture, puisque souvent elles réclament des renseignements que cette revue leur avait déjà fournis.

Par sa collection facile à consulter, chaque bureau syndical a ainsi sous la main une véritable histoire syndicale au jour le jour, et contenant l'exposé de tous les actes essentiels de l'organisation ouvrière française.

Sur sa gestion matérielle, le compte rendu financier fournit d'autre part, tous les renseignements désirables.

L'Action internationale

L'action internationale de la C. G. T., liée par beaucoup de points à son action intérieure, a pu déjà être observée d'autre part dans les décisions de la Commission Administrative, comme dans les exposés que le Bureau Confédéral dut faire devant les Comités Nationaux.

On peut dire de cette action dont il peut être fait deux parts, l'une visant la solidarité due à la Révolution russe, l'autre ayant trait aux conséquences qui découlent du Traité de Versailles, qu'elle fut un seul et même effort pour maintenir à tout prix la Paix si longtemps attendue.

Le Congrès d'Orléans avait d'ailleurs exprimé nettement la volonté des organisations ouvrières sur ce point, aussi en ce qui concerne la Russie, la C. G. T. tentait-elle, dès le mois d'octobre, en présence de l'obstination du gouvernement qui persistait à intervenir dans les affaires russes par des expéditions militaires, de grouper en un faisceau les forces actives qui pourraient faire pression sur les décisions gouvernementales. A ce moment et par deux réunions successives, la C. A. se réunit en commun avec la Commission Administrative Permanente du Parti Socialiste, pour établir le plan d'une action de propagande. A ces efforts et sur initiative de la C. G. T., furent joints ceux de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le résultat de ces accords fut une série de meetings qui eurent lieu à travers la France du 10 au 20 novembre et dans lesquels la C. G. T. tout au moins apporta tout l'effort qu'elle avait promis.

Pour des raisons diverses, mais où lesquelles cette action n'a pu rester étrangère, il faut reconnaître que depuis cette époque notre gouvernement paraît avoir abandonné complètement tout désir d'intervention militaire en Russie.

La seconde partie de l'action confédérale pour la paix sur le terrain international a été exposée sous le titre: *l'Action de la C. G. T. pour la Paix*. Réalisée par un contact presque permanent avec le Bureau Syndical international d'Amsterdam, elle aboutit, après une enquête directe des organisations syndicales en Allemagne, à des accords précis signés à Amsterdam et définissant de quelle manière la classe ouvrière organisée internationalement entend que soit résolue la question des réparations. En opposition complète avec le point de vue des gouvernements qui inclinent trop naturellement vers des solutions de violence, les organisations syndicales, aidées

en cela par le désir loyalement et librement exprimé par les syndicats allemands, ont élaboré un programme qui prépare une collaboration fraternelle des peuples pour la restauration des ruines de la guerre. Il est évident que c'est dans ce travail commun, effectué par l'initiative des organisations syndicales, que la classe ouvrière arrivera le plus facilement à effacer les traces des vieux antagonismes nationaux que les gouvernements s'efforcent au contraire d'entretenir.

L'action de la C. G. T. pour la Paix

Pour comprendre le sens de l'action actuelle de la C. G. T. en faveur du maintien de la Paix, il faut se souvenir des efforts qu'elle fit dès les discussions des préliminaires de Paix en 1918, et du programme qu'elle formulait à cette époque.

Dès ce moment elle était entrée en rapports avec les organisations allemandes afin de rechercher en commun les moyens de mettre fin aux antagonismes nationaux. L'action de la C. G. T. en 1920 et 1921 ne fut que le développement de cette action de 1918. Les discussions qui ont eu lieu depuis, tant au sein de la C. G. T. que dans l'Internationale Syndicale, n'ont fait qu'éclairer cette conviction première, que seul un effort commun et solidaire des peuples, pour la reconstruction des ruines de la guerre, pourrait consolider la Paix enfin reconquise.

C'est dans cet esprit, qu'à la suite du Congrès d'Orléans, la C. G. T. participait à une enquête de l'Internationale dans le bassin de la Ruhr et qu'elle participait en novembre aux discussions du Congrès de Londres où des décisions de solidarité internationale étaient prises.

Mais la participation à ces discussions internationales impliquait pour la C. G. T. française le devoir de connaître l'étendue véritable des reconstructions à faire en même temps que les solutions qui pourraient être utilement proposées pour que la collaboration internationale des travailleurs efface les ruines de la guerre.

Ce fut là la raison pour laquelle elle chargea le Conseil Economique du Travail de concentrer ses efforts sur l'étude du problème des régions dévastées. Cette étude nécessita une enquête qui eut lieu du 14 au 25 janvier, et ses conclusions firent l'objet d'un rapport qui fut soumis à l'approbation des sinistrés eux-mêmes dans une première réunion qui eut lieu le 21 mars et dont le compte rendu a été donné dans la *Voix du Peuple* (1).

(1) Avril 1921, page 235.

Ce contact direct avec les sinistrés qui fut renouvelé dans un Congrès tenu le 22 avril (1), permit de détruire une des objections fondamentales opposées par le pouvoir aux solutions proposées par la C. G. T. : la prétendue opposition des populations du Nord à la venue de la main-d'œuvre allemande.

Désormais il était acquis que la population des régions dévastées acceptait la venue des travailleurs étrangers dans l'espoir de retrouver enfin leurs habitations détruites par la guerre. Par le même fait, la C. G. T. préparant une coopération directe des travailleurs, travaillait efficacement à un rapprochement certain des peuples autrefois ennemis.

Naturellement le gouvernement et ses divers instruments continue depuis ce temps de manœuvrer pour empêcher l'initiative confédérale de réussir sur ce point, mais l'effort continu des travailleurs finira bien par vaincre ces résistances intéressées.

Parallèlement à ces efforts intérieurs, la C. G. T. poursuivait dans un étroit contact avec l'Internationale Syndicale la réalisation de ces projets sur le plan international.

A Amsterdam, le 31 mars, une conférence syndicale avait lieu, et une déclaration spontanée des délégués allemands y était faite qui prouve à quel point nos camarades de ce pays avaient compris eux-mêmes que la réparation en commun des ruines de la guerre était le meilleur moyen de réconciliation.

En raison de l'importance de cette déclaration, et aussi pour répondre à ceux qui s'efforcent de faire croire que les organisations syndicales se sont placées sur le même plan de violence et de pression que les gouvernements, nous en reproduisons ici les termes :

En qualité de délégués de la Confédération Générale des syndicats d'Allemagne, les soussignés déclarent :

« Conformément aux assertions réitérées formulées par des représentations syndicales allemandes, nous exprimons l'opinion qu'une réparation à brève échéance des dommages causés par la guerre insensée est un devoir des plus impérieux qui incombe à la totalité du monde civilisé. En tout premier lieu, c'est la reconstruction des Régions dévastées du nord de la France et de la Belgique qui doit être entamée intégralement. Les syndicats allemands ont déjà proclamé souvent qu'il est du devoir de l'Allemagne d'exécuter cette reconstruction.

« Parlant de ce point de vue, les organisations des ouvriers du bâtiment

(1) Voir la *Voix du Peuple*, mai 1921, page 291.

d'Allemagne et de France se sont mis d'accord à Genève, le 17 février 1921 sur une résolution tendant à proposer aux gouvernements des deux pays « de créer elles-mêmes et sous un contrôle propre une organisation du travail et de la production qui puisse assumer l'exécution des travaux de reconstruction ». En rédigeant cette résolution, on a pensé à un organisme analogue existant déjà en Allemagne sous le titre de « Guildes sociales du Bâtiment » (Soziale Baubetriebe) lesquelles sont dirigées par le syndicat des ouvriers du bâtiment.

« Il n'y a pas de doute que nos syndicats allemands exerceront toute leur influence sur les milieux importants intéressés aux fins de l'exécution la plus rapide des travaux de reconstruction. Les soussignés assurent vouloir travailler dans cette direction sans désespérer.

« Signé: GRASSMAN et HUE.

C'est après avoir entendu la lecture de cette déclaration, que la Fédération syndicale votait une résolution qui, sur tous les points, s'inspirait du programme élaboré par la C. G. T. Ses termes mêmes constituent un résumé où tout le sens des efforts de l'organisation française se trouvent condensés et nous ne pouvons que les répéter ici comme une preuve que nos efforts ont apporté une base qui fut unanimement adoptée:

La Confédération Syndicale Internationale, réunie les 31 mars et 1^{er} avril à Amsterdam afin d'examiner la situation créée par l'échec des négociations diplomatiques de la Conférence des gouvernements à Londres, confirmant la résolution adoptée par le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale dans sa séance du 13 mars dernier, constate la faute des gouvernements d'avoir cherché la solution au problème des réparations dans les solutions exclusivement financières qui, dans l'état présent de l'économie mondiale, ne pouvaient pas aboutir,

Elle déclare que, devant l'impuissance des gouvernements capitalistes à sortir du chaos de la guerre, la solidarité internationale des travailleurs doit apparaître capable de résoudre le problème posé et que les organisations syndicales doivent exercer leur puissance sur leurs gouvernements respectifs pour les obliger à négocier et à s'entendre.

Elle affirme que la solution des reconstructions doit être trouvée dans la coopération cordiale des peuples et qu'elle doit tendre à la fois au relèvement rapide des provinces dévastées par la guerre et à la reprise de la vie économique dans le monde sur la base de l'entr'aide internationale.

Elle prend acte de la déclaration formelle des représentants des organisations syndicales allemandes de l'obligation pour leur pays de réparer les dévastations causées par la guerre.

La Conférence Syndicale Internationale, après avoir pris acte de cette déclaration, considère qu'il est du devoir des gouvernements de l'Entente de faire admettre immédiatement l'Allemagne dans la Société des Nations et de décider la constitution d'un Office international de réparations

pour l'étude, l'organisation technique, l'administration générale et financière du travail de reconstruction. Cet office serait composé de représentants des organisations ouvrières et de la Fédération Syndicale Internationale, de délégués de techniciens et d'industriels et de représentants officiels de chaque nation intéressée.

Divisé en plusieurs sections: technique, main-d'œuvre, matériaux, finances, il serait en quelque sorte le Conseil d'administration de cette entreprise internationale.

Pour entreprendre cette reconstruction et assurer la continuité des travaux, l'Office international émettrait sur le marché mondial des emprunts garantis par la Société des Nations, les annuités (y compris les intérêts) devant être payées par l'Allemagne. Les travailleurs de ce pays doivent veiller à ce que cet argent soit principalement prélevé sur le capitalisme ayant bénéficié de la guerre.

Pour aboutir, il conviendra que tous les mouvements ouvriers des pays intéressés fassent une campagne afin d'amener leurs gouvernements à accepter les résolutions proposées par la classe ouvrière réunie internationalement.

Sur les plans divers où son action pouvait s'exercer, la C. G. T. a donc mené une série d'actions convergentes dont les moyens divers n'ont tous pour but que de concourir au maintien de la paix. A l'intérieur, son Conseil Economique poursuit ses études positives en collaboration avec les sinistrés, à l'extérieur elle agit sur les organisations internationales qui peuvent lui apporter leur indispensable appui.

Cette action extérieure avait eu une autre conséquence où les efforts exercés en faveur de la reconstruction des ruines se matérialisaient dans des accords positifs passés entre les organisations syndicales appelées à collaborer plus directement dans l'exécution des travaux, c'est-à-dire entre les travailleurs du Bâtiment français et allemands.

Ces accords (1) signés à Genève le 17 février 1921, ont établi minutieusement les détails d'une collaboration prochaine, dans un document qui est une preuve nouvelle de l'esprit de solidarité dans lequel les pourparlers internationaux se sont toujours poursuivis.

Ce dernier document, comme le texte donné plus haut de la résolution prise à Amsterdam, apporte la conclusion la plus claire des efforts que la C. G. T. n'a cessé de faire pour le maintien de la paix. C'est là la preuve qu'une action sérieuse et positive a été faite et qui, parce qu'elle n'a point employé la forme tapageuse qui était jusqu'ici de tradition dans les milieux ouvriers, a suscité certaines critiques

(1) Publiés dans le *Peuple* du 18 mars 1921 et dans la *Voix du Peuple* de juin 1921.

de camarades qui n'en ont pas aperçu l'énorme portée. Poursuivie sur ce plan de façon énergique et suivie, cette action, dont l'efficacité est d'ailleurs prouvée d'autre part par l'opposition constante que le gouvernement n'a cessé d'y faire, est seule de nature à éteindre définitivement l'incendie que les nationalismes malfaisants s'efforcent sans cesse de rallumer.

Le Congrès de Londres

Pour la première fois depuis que la guerre est terminée, les organisations syndicales du monde entier ont pu renouveler leur intime contact dans un Congrès international tenu à Londres, du 22 au 28 novembre (1).

Ce Congrès s'était donné pour tâche d'examiner les grands problèmes économiques posés dans le monde entier par le trouble causé par la guerre mondiale, et son ordre du jour comportait principalement :

La situation mondiale et le mouvement syndical international;

La socialisation des moyens de production et d'échange;

Le problème du change;

La répartition des matières premières.

A première vue, la haute portée de ces graves questions n'apparaît pas toujours clairement aux masses ouvrières. Lorsqu'un trouble y est apporté, elles se bornent à en subir les conséquences qui se traduisent invariablement pour elles par du chômage et de la misère, mais les moyens généraux qui pourraient y porter remède leur échappent généralement.

Il appartient donc aux organisations syndicales de s'en préoccuper et par exemple en s'efforçant d'obtenir une meilleure répartition internationale des matières premières, de faire qu'un pays ne soit pas réduit au chômage par défaut d'une marchandise qu'un autre pays possède en trop grande abondance.

Discutant ces problèmes de façon approfondie, le Congrès International fut amené à réclamer la création d'un Office international chargé de régulariser cette répartition, et convia les organisations de tous les pays à exercer l'effort nécessaire chacune sur leur gouvernement.

(1) Compte rendu dans la *Voix du Peuple* de décembre 1920, page 772.

Le problème du change, dont les variations amènent si souvent des perturbations économiques dont naturellement les travailleurs sont toujours les premières victimes, fut également envisagé dans le même esprit de solidarité internationale. La discussion aboutit sur ce point à des décisions dont la principale consiste à réclamer l'annulation réciproque des dettes de guerre, comme seule mesure capable de ramener l'équilibre économique.

Problèmes économiques encore, par la question de la socialisation des moyens de production posée internationalement. Sur ce plan la France a déjà tenté un effort mémorable en luttant pour la nationalisation des chemins de fer et en préparant au sein du Conseil Economique du Travail des projets concernant les autres industries vitales.

* * *

Le jour même de l'ouverture du Congrès, le gouvernement de Moscou avait fait publier dans la presse anglaise une lettre (1) adressée au Congrès et contenant les plus lâches injures à l'adresse du Congrès, dont les membres étaient qualifiés de « meneurs jaunes ». Sans s'émouvoir de cette manifestation de sectarisme, émanant non du prolétariat russe, mais de quelques personnalités, le Congrès rédigea cependant une réponse ferme et digne (2) où, repoussant ces attaques injustes, il affirmait néanmoins sa complète solidarité pour le peuple russe qui ne pouvait être tenu comme responsable des actes et des paroles de son gouvernement.

Le Congrès s'occupa ensuite du problème de la Paix en enregistrant et adoptant les conclusions d'une enquête récemment faite par le Bureau de l'Internationale Syndicale dans le bassin de la Ruhr. Cette délégation était allée sur place pour se rendre compte des conditions dans lesquelles les mineurs étaient obligés de travailler pour assurer les livraisons de charbon à l'Entente. Constatant les mauvaises conditions de leur alimentation en raison de l'effort qui leur était demandé, et après avoir pris la parole dans les réunions ouvrières de ce pays, pour leur apporter le témoignage de la solidarité syndicale internationale, la délégation rédigea un rapport adopté ensuite par le Congrès, dans lequel elle déclarait que les organisations syndicales devaient s'efforcer de contraindre les gouvernements à renoncer à leurs plans d'occupation militaire.

Le problème des réparations était examiné d'autre part comme

(1) Publiée dans la *Voix du Peuple* de mars 1921, page 143.

(2) Publiée dans la *Voix du Peuple* de mars 1921, page 145.

corollaire de cette action et dans un accord complet, les organisations des différents pays représentés reconnaissaient que seul un effort en commun pour la réparation des ruines pouvait consolider sérieusement la Paix.

* * *

Il est une autre question qui se pose également internationalement, c'est celle de la journée de huit heures. Le patronat international s'efforce en effet de ruiner partout cette conquête ouvrière et il fallait envisager les moyens de résister à ces attaques générales. Mises en garde respectivement, les organisations syndicales du monde entier furent invitées à coordonner leurs efforts pour maintenir dans tous les pays la réduction des heures de travail si péniblement obtenue et qui figure depuis si longtemps à l'ordre du jour des Congrès internationaux.

Le Congrès de Londres apporta donc des résultats considérables. En s'élevant par des résolutions motivées contre l'activité de la réaction internationale, et plus particulièrement contre les actes arbitraires du gouvernement espagnol, il contribua hautement à resserrer les liens de solidarité qui unissent la classe ouvrière mondiale dans le sein de l'Internationale Syndicale d'Amsterdam.

Le Bureau International du Travail

Il est dans la méthode habituelle des détracteurs du mouvement confédéral d'altérer le sens du fonctionnement du Bureau International du Travail. On s'est efforcé de représenter ce Bureau comme un organisme auquel les organisations syndicales adhéreraient de la même manière qu'à leurs Fédérations ordinaires, ce qui ferait qu'elles y seraient en quelque sorte subordonnées dans leur action. Il faut détruire cette légende intéressée en rappelant que c'est en réalité le B. I. T. de façon à ramener cette question que l'on a cherché intentionnellement à brouiller et à grossir, à ses limites exactes.

Le Bureau International du Travail a été fondé par la Conférence de Washington avec deux objectifs principaux. D'abord, de préparer des enquêtes, études, statistiques et documentation sur la vie économique du monde entier, et aussi sur les progrès de la législation sociale des différentes nations.

Le second travail dont il est chargé consiste à utiliser les matériaux ainsi obtenus pour d'une part, s'efforcer d'obtenir la généralisation des mesures législatives réalisées dans les pays les plus

avancés et d'autre part, provoquer dans tous les pays l'application simultanée de lois nouvelles destinées à l'amélioration du sort des travailleurs.

A cet organisme, quarante-huit Etats participent directement à l'heure actuelle, mais ses objectifs particuliers montrent bien qu'il ne constitue pas une organisation au sens où les syndiqués le comprennent ordinairement, ce qui fait que la question de l'adhésion des organisations ne se pose pas pour cette institution sociale. Seule la Fédération syndicale Internationale participe à son fonctionnement et y déléguant périodiquement plusieurs de ses membres pour prendre part aux délibérations de son Conseil d'administration et c'est au seul titre de délégué de la F. S. I. que le secrétaire de la C. G. T. participe à ses travaux.

Pas plus que sa composition, ni que le sens de son fonctionnement, le rôle du Bureau International du Travail n'a encore été compris de beaucoup de camarades.

Il faut dire que l'obscurité a été volontairement augmentée par certaines personnalités qui se sont efforcées de faire croire que cet organisme pouvait nuire à l'indépendance du mouvement syndical. Nous devons donc l'exposer ici en quelques mots, puisqu'à l'aide de cette ignorance, on a pu tirer argument de l'existence du B. I. T. contre la ligne de conduite de la C. G. T.

Chacun se souvient d'un des arguments traditionnels du patronat d'avant-guerre. Aussitôt qu'une revendication était posée, les patrons prenaient prétexte, soit des bas salaires, soit des longues journées qui étaient de règle dans tel ou tel pays étranger, pour refuser d'accorder satisfaction à leurs ouvriers, en invoquant la fameuse « concurrence étrangère ».

L'existence du Bureau International leur interdit aujourd'hui l'emploi de cette méthode de résistance et voici comment. Si dans un pays, l'organisation ouvrière est assez puissante pour faire admettre un principe de progrès social, par exemple la journée légale de huit heures, il est facile de comprendre que l'industrie de ce pays pourra justement invoquer une infériorité, si dans un pays étranger de plus longues journées sont de règle. Le rôle du Bureau International du Travail est précisément *d'obtenir partout une généralisation de la législation sociale basée sur celle des pays les plus avancés*. C'est ainsi que le B. I. T. est intervenu au Japon où les organisations ouvrières ne sont pas encore suffisamment développées pour agir en ce sens, de façon à faire réduire la durée du travail dans les filatures; les industries similaires des autres pays se plaignant de la concurrence du Japon où les salaires étaient très bas.

C'est ainsi qu'apparaît le rôle principal du B. I. T., qui est de faire profiter les pays les plus arriérés au point de vue social, des avantages obtenus par d'autres moyens par la classe ouvrière des autres pays.

Les avantages ainsi obtenus ne sont pas négligeables, et selon nos pratiques syndicales habituelles qui veulent que chaque amélioration matérielle, si minime soit-elle dans notre action quotidienne, constitue un pas en avant, on peut affirmer que la participation du syndicalisme à l'existence du B. I. T. ne constitue pas — loin de là — la déviation à laquelle on voudrait faire croire et le fait de s'appuyer sur cet organisme est sensiblement du même ordre que l'appel fait par un syndicat à l'inspecteur du travail pour faire appliquer une disposition légale qu'il ne peut obtenir complètement par ses propres moyens.

Comme tous les organismes qui s'occupent du Travail, le B. I. T. est sollicité par des objets très divers. Il n'a pu par exemple rester indifférent à la crise industrielle qui a suivi la guerre et dont les conséquences atteignent tant de foyers ouvriers. Il est bien évident en effet que lorsque les perturbations du travail ont une ampleur telle qu'elle s'étend à des industries entières ou à des nations, elles sont dues à des phénomènes économiques généraux qu'il faut connaître et étudier si l'on veut être en mesure de leur apporter un remède sérieux. C'est la raison pour laquelle les organismes internationaux du Travail s'appliquent à étudier les lois générales de la production mondiale et le fonctionnement de l'économie universelle des nations.

Le Bureau International, d'accord-en cela avec la Fédération syndicale internationale a pensé qu'un des moyens de remédier à la crise générale était d'organiser, d'une façon plus rationnelle, la répartition des matières premières, de façon à régulariser la marche des industries et prévenir ainsi la crise du chômage.

Il fallait donc en premier lieu s'efforcer de connaître les conditions de l'activité individuelle mondiale, et dans ce but, une enquête sur la production a été organisée dont les résultats fourniront dans un temps prochain de précieux matériaux d'étude.

Indépendamment de cette importante question, d'autres aspects de la vie sociale doivent être examinés parallèlement et les sessions du B. I. T. portent périodiquement à leur ordre du jour des problèmes très divers dont le programme de la prochaine Conférence d'octobre peut fournir un exemple :

1. Modification de la composition du Conseil d'administration du Bureau International du Travail;

2. Questions agricoles :

- a) Adaptation au travail agricole des résolutions de Washington; réglementation des heures de travail; moyens de prévenir le chômage et de remédier à ses conséquences; protection des femmes et des enfants;
 - b) Enseignement technique agricole;
 - c) Logement et couchage des travailleurs agricoles;
 - d) Garantie des droits d'association et de coalition pour les travailleurs agricoles;
 - e) Protection des travailleurs agricoles contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse;
3. a) Désinfection de la laine suspecte de charbon;
 - b) Interdiction d'employer de la céruse dans l'industrie de la peinture;
4. Repos hebdomadaire dans le commerce et l'industrie;
 5. a) Interdiction d'employer des jeunes gens au-dessous de 18 ans comme chargeurs ou chauffeurs;
 - b) Visite sanitaire obligatoire des enfants occupés à bord.

En janvier, le mouvement syndical espagnol dont l'existence a toujours été contrariée par le gouvernement de ce pays avec une brutalité particulière, était victime de nouvelles persécutions. Les délégués ouvriers de l'Espagne au Conseil du B. I. T. réclamèrent une enquête dans leur pays et se heurtèrent à une vive opposition des représentants diplomatiques, du gouvernement espagnol. L'incident ne put aboutir et le B. I. T. a décidé de publier la discussion qui eut lieu sur ce sujet.

En ce qui concerne la journée de huit heures, le B. I. T. a la charge de poursuivre une procédure prévue par la Conférence de Washington, auprès des gouvernements qui ne l'ont pas encore fait entrer dans leur législation. La *Voix du Peuple* de février, page 95, a fourni des renseignements sur le point où se trouve actuellement cette procédure. Il est évident que par ce moyen la journée de huit heures sera introduite dans des pays où les organisations ouvrières sont actuellement hors d'état de l'obtenir par leurs propres efforts.

Sur les origines et l'activité du B. I. T., la *Voix du Peuple* de juin 1921 a donné des renseignements auquel nous renvoyons pour un examen plus approfondi.

Bien entendu et quoique des campagnes intéressées et mensongères aient tenté d'affirmer le contraire, les organisations patronales voient cet organisme d'un fort mauvais œil et supportent ses interventions avec une impatience croissante. Des coalitions s'organisent parmi les associations de combat du patronat, pour amener dans les différents pays les gouvernements à retirer leur adhésion à un organisme où ils voient leurs intérêts d'exploitants mis en péril.

La situation actuelle du B. I. T.

Les résultats obtenus par le Bureau International du Travail, particulièrement en ce qui concerne l'application des conventions internationales réglementant la durée et les conditions de travail, ne peuvent être exposés ici. Ils ont du reste fait l'objet d'un résumé d'ensemble publié dans *la Voix du Peuple* de juin.

Nous remarquerons simplement que la position actuelle de cet organisme ne saurait être définie exactement si l'on ne mentionnait les attaques dirigées contre lui du côté patronal.

Depuis quelques mois, un véritable assaut lui est livré par les employeurs ou la presse dont disposent ces derniers. Lorsque le bureau, qui est chargé de préparer l'ordre du jour des Conférences, décide de soumettre à l'examen de la prochaine conférence les conditions du travail agricole et notamment l'application de la journée de huit heures aux salariés des champs, les agrariens protestent avec violence. Cette campagne, commencée en Suisse, a d'ailleurs eu son écho en France même.

Mais, à l'heure actuelle, les attaques se sont davantage généralisées, et c'est au fonctionnement même du B. I. T., aux principes dont il est l'application que les employeurs s'attaquent. Il n'y a guère de journaux réactionnaires ou patronaux en France, qui n'aient maintenant pris part à cette campagne. L'origine de celle-ci est si peu douteuse que son principal interprète a été M. Pinot, secrétaire du Comité des Forges, délégué patronal français au Conseil d'Administration du Bureau.

Lors de la dernière session de cet organisme, M. Pinot et les autres délégués des employeurs se sont trouvés unis pour attaquer l'activité du B. I. T.

Le Conseil d'administration étant appelé à se prononcer sur une demande de la Société des Nations, demandant au Bureau de déléguer des membres à la Commission instituée en vue de la réduction des armements, les délégués des employeurs refusèrent, sous prétexte que cette tâche était en dehors des attributions conférées par le traité de paix.

Le Bureau International poursuit en ce moment une enquête générale sur les conditions de la production. Il est à noter que cette enquête avait été instituée sur la demande initiale des patrons eux-mêmes; seulement loin de la borner à une étude des conséquences de la journée de huit heures, elle avait été conçue de manière à porter sur toutes les conditions industrielles. Il est d'ailleurs permis de déclarer déjà que les constatations faites, aboutissent à condamner formellement l'incohérence de l'économie capitaliste. Les repré-

sentants des employeurs (la Conférence patronale française avait déjà recommandé à ses adhérents de n'y point répondre) en demandèrent la suppression.

Ces deux faits, entre autres, doivent être signalés rapidement pour bien montrer quelle est la thèse soutenue par les patrons et les calculs qu'ils poursuivent. Dans un rapport établi récemment par M. Pinot pour la Confédération Générale de la Production française, l'une et l'autre ont d'ailleurs été fort clairement exposées.

Les patrons prétendent que le Bureau International du Travail dépasse constamment ses pouvoirs. Par une interprétation tendancieuse, et d'ailleurs insoutenable, du titre XIII des traités de paix, ils voudraient ramener le B. I. T. à un organisme bureaucratique, bornant son activité à des études statistiques et documentaires. Le rapport que nous venons de citer déclare en termes exprès que l'idéal serait de le voir reprendre l'œuvre des conférences de Berne, avant la guerre. On aperçoit ici encore la volonté de régression du capitalisme et son désir de revenir, sur tous les terrains, aux conditions d'avant-guerre.

La signification de cette campagne et de ces attaques ne peut donc être méconnue. Elle est la démonstration la plus nette que le Bureau International du Travail gêne les employeurs et que loin d'espérer s'en servir, à leur profit, ceux-ci redoutent son activité puisqu'ils entendent lui enlever toute initiative et toute vie.

Ce qu'il faut souligner encore, en quelques mots, c'est la nature même des arguments invoqués. Ainsi que nous l'avons montré, c'est contre le fonctionnement même, contre la compétence du B. I. T. que s'élèvent les représentants du capitalisme. Ils ne sauraient mieux reconnaître que l'Organisation Internationale du Travail est l'application de principes nouveaux. Et c'est bien sous cet aspect que le mouvement ouvrier doit le considérer.

Certes, cette interprétation ne nous satisfait pas entièrement. Nous pouvons bien rappeler que les premières attaques élevées contre les insuffisances du titre XIII l'ont été par la C. G. T., puis par l'Internationale Syndicale. Mais nous pensons — et d'ailleurs notre effort s'est déjà utilement exercé dans ce sens — que l'organisation syndicale internationale doit s'appliquer à développer, à perfectionner cette première application.

L'opposition patronale elle-même montre que nous sommes dans la bonne voie.

Rapport financier

du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921

Timbres pris du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921
Fédérations Nationales.

<i>Organisations</i>	<i>du 1^{er} Juin 1920 au 31 Décembre 1920</i>	<i>du 1^{er} Janvier 1921 au 31 Mai 1921</i>	<i>Cotaux</i>
<i>Agriculture</i>	<i>50.000</i>	<i>25.698</i>	<i>75.698</i>
<i>Alimentation</i>	<i>50.000</i>	<i>103.400</i>	<i>153.400</i>
<i>Allumettiers</i>	<i>„</i>	<i>9.500</i>	<i>9.500</i>
<i>Ameublement</i>	<i>69.000</i>	<i>50.000</i>	<i>119.000</i>
<i>Bâtiment</i>	<i>210.000</i>	<i>150.000</i>	<i>360.000</i>
<i>Bijouterie. Orfèvrerie</i>	<i>20.000</i>	<i>12.500</i>	<i>32.500</i>
<i>Blanchisseurs</i>	<i>1.150</i>	<i>2.500</i>	<i>3.650</i>
<i>Céramique</i>	<i>35.000</i>	<i>35.000</i>	<i>70.000</i>
<i>Chapellerie</i>	<i>38.000</i>	<i>14.000</i>	<i>52.000</i>
<i>Chemins de fer</i>	<i>845.000</i>	<i>400.000</i>	<i>1.245.000</i>
<i>Coiffeurs</i>	<i>4.500</i>	<i>6.000</i>	<i>10.500</i>
<i>Cuir et Peaux</i>	<i>98.500</i>	<i>75.000</i>	<i>173.500</i>
<i>Dessinateurs</i>	<i>„</i>	<i>2.500</i>	<i>2.500</i>
<i>Eclairage</i>	<i>56.000</i>	<i>150.000</i>	<i>206.000</i>
<i>Employés</i>	<i>85.000</i>	<i>80.000</i>	<i>165.000</i>
<i>Enseignement laïc</i>	<i>20.500</i>	<i>40.000</i>	<i>60.500</i>
<i>Finance</i>	<i>„</i>	<i>25.000</i>	<i>25.000</i>
<i>Fonctionnaires</i>	<i>53.000</i>	<i>80.000</i>	<i>133.000</i>
<i>Guerre (Magasins de la)</i>	<i>56.750</i>	<i>17.500</i>	<i>74.250</i>
<i>Guerre (Personnel Civil)</i>	<i>36.200</i>	<i>50.000</i>	<i>86.200</i>
<i>Habillement</i>	<i>50.000</i>	<i>50.200</i>	<i>100.200</i>
<i>Siire</i>	<i>220.000</i>	<i>129.000</i>	<i>349.000</i>
<i>Maréchalerie</i>	<i>1.000</i>	<i>fusionnée</i>	<i>1.000</i>
<i>Marine et Etat</i>	<i>10.000</i>	<i>38.000</i>	<i>48.000</i>
<i>à Reporter</i>	<i>2.009.600</i>	<i>1.545.798</i>	<i>3.555.398</i>

Fédérations Nationales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1920 au 31 Décembre 1920	du 1 ^{er} Janvier 1921 au 31 Mai 1921	Total
Report	2.009.600	1.545.798	3.555.398
Maritimes (Syndicats)	70.000	100.000	170.000
Métaux	495.000	290.000	785.000
Papier (fabriques de)	42.000	30.000	72.000
Pharmacie & Droguerie (et déles)	"	3.000	3.000
Ports & Docks	114.500	82.155	196.655
Postale	136.500	350.000	486.500
Poudreries-Raffineries	3.100	15.000	18.100
Produits Chimiques	50.000	22.100	72.100
Sciage & Cannelerie	10.000	40.000	50.000
Services Publics	165.000	250.000	415.000
Services de Santé	64.139	100.500	164.639
Sous-Sol	465.000	350.000	815.000
Spectacle	80.500	75.000	155.500
Tabacs	35.000	"	35.000
Tableterie	20.500	fusionnée	20.500
Teinturiers-Dégraisseur	"	1.000	1.000
Textile	675.000	375.000	1.050.000
Tonneau	20.000	-20.000	40.000
Transports	142.000	176.000	318.000
Verriers	60.000	25.000	85.000
Voiture	10.000	13.600	23.600
Monnaies & Médailles	1.310	1.500	2.810
Fed ^{nt} Alsace-Sorraine	488.520	U ^{nt} D ^{nt} constituées	488.520
Total	5.157.669	3.865.653	9.023.322

Timbres pris du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921

Unions Départementales.

<i>Organisations</i>	<i>du 1^{er} Juin 1920 au 31 Décembre 1920</i>	<i>du 1^{er} Janvier 1921 au 31 Mai 1921</i>	<i>Totaux</i>
<i>Ain</i>	20.000	17.701	37.701
<i>Aisme</i>	15.000	20.000	35.000
<i>Alger</i>	10.000	30.000	40.000
<i>Allier</i>	30.000	40.000	70.000
<i>Alpes (Basses)</i>	200	200	400
<i>Alpes (Hautes)</i>	1.900	2.000	3.900
<i>Alpes Maritimes</i>	15.249	25.270	40.519
<i>Alsace Lorraine</i>	488.520	U. D. constituées	488.520
<i>Ardeche</i>	18.000	12.000	30.000
<i>Ardennes</i>	25.000	20.000	45.000
<i>Ariège</i>	7.500	14.240	21.740
<i>Aube</i>	40.000	60.000	100.000
<i>Aude</i>	3.000	10.000	13.000
<i>Aveyron</i>	20.000	22.000	42.000
<i>Bouches du Rhône</i>	150.000	100.820	250.820
<i>Calvados</i>	"	8.760	8.760
<i>Cantal</i>	4.900	4.000	8.900
<i>Charente</i>	20.000	20.000	40.000
<i>Charente Inférieure</i>	20.500	12.600	33.100
<i>Cher</i>	34.000	45.000	79.000
<i>Constantine</i>	"	"	"
<i>Corrèze</i>	10.000	13.000	23.000
<i>Corse</i>	7.500	5.000	12.500
<i>Côte d'Or</i>	18.000	25.000	43.000
<i>Côtes du Nord</i>	5.000	10.000	15.000
<i>A Reporter</i>	964.269	517.591	1.481.860

Unions Départementales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1920 au 31 Décembre 1920	du 1 ^{er} Janvier 1921 au 31 Mai 1921	Total
Report	964.269	517.591	1.481.860
Creuse	4.510	10.000	14.510
Dordogne	"	6.000	6.000
Doubs	34.020	50.000	84.020
Drôme	20.000	14.000	34.000
Eure	22.000	12.720	34.720
Eure et Loir	5.200	8.394	13.594
Finistère	31.500	35.000	66.500
Gard	28.000	35.000	63.000
Garonne (Haute)	30.200	36.000	66.200
Gers	"	3.000	3.000
Gironde	75.000	154.200	229.200
Hérault	19.600	42.333	61.933
Ille et Vilaine	40.000	60.216	100.216
Indre	31.833	21.000	52.833
Indre et Loire	"	16.000	16.000
Isère	49.500	60.000	109.500
Jura	29.921	35.925	65.846
Landes	17.500	9.000	26.500
Loire	60.000	80.200	140.200
Loire (Haute)	3.000	4.000	7.000
Loire Inférieure	70.000	60.000	130.000
Loire et Cher	4.500	6.516	11.016
Loiret	15.533	25.972	41.505
Lot	1.500	3.000	4.500
Lot et Garonne	7.000	8.080	15.080
à Reporter	1.564.586	1.314.147	2.878.733

Unions Départementales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1920 ou 31 Décembre 1920	du 1 ^{er} Janvier 1921 ou 31 Mai 1921	Total
Report	1564.586	1314.147	2.878.733
Lozère	"	"	"
Maine et Loire	36.000	40.000	76.000
Manche	12.000	2.126	14.126
Marne	15.000	10.000	25.000
Marne (Haute)	1.917	11.800	13.717
Mayenne	3.000	11.939	14.939
Meurthe et Moselle	45.000	61.417	106.417
Meuse	8.000	10.000	18.000
Morbihan	17.000	22.000	39.000
Nievre	30.000	20.400	50.400
Nord	500.000	475.548	975.548
Oise	147.500	20.000	167.500
Oran	21.000	10.000	31.000
Orne	5.000	10.400	15.400
Pas de Calais	300.000	200.000	500.000
Puy de Dôme	26.000	30.000	56.000
Pyrenées (Basses)	55.500	20.000	75.500
Pyrenées (Hautes)	"	7.000	7.000
Pyrenées-Orientales	5.000	15.000	20.000
Rhin (Bas)	voir Alsace-Lorraine	120.000	120.000
Rhin (Haut) Alsace-Lorraine	20.000	22.500	42.500
Rhône	190.000	150.000	340.000
Saône (Haute)	25.000	26.000	51.000
Saône et Loire	19.950	33.000	52.950
Sarthe	24.000	17.776	41.776
A Reporter	3.071.453	2.661.053	5.732.506

Unions Départementales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1920 ou 31 Décembre 1920	du 1 ^{er} Janvier 1921 ou 31 Mai 1921	Total
Report	3 071.453	2.661.053	5 732.506
Savoie	5.000	10.000	15.000
Savoie (Haute)	4.000	5.000	9.000
Seine	750.000	650.000	1.400.000
Seine et Marne	15.000	20.000	35.000
Seine et Oise	60.000	80.000	140.000
Seine Inférieure	80.000	140.000	220.000
Sèvres (Nouvelles)	500	8.000	8.500
Somme	55.000	70.000	125.000
Tarn	34.000	50.000	84.000
Tarn et Garonne	1.000	7.000	8.000
Tarn-et-Aragon	20.000	30.000	50.000
Var	13.000	12.000	25.000
Vaucluse	"	7.500	7.500
Vendée	5.000	7.000	12.000
Vienne	10.000	30.000	40.000
Vienne (Haute)	27.237	25.000	52.237
Vosges	107.000	87.220	194.220
Yonne	8.000	11.600	19.600
Moselle	voir Alsace-Lorraine	"	"
Rhin (Haut) Mulhouse	2 ^e	"	"
Total	4 266 190	3 911 373	8 177 563

Rapport financier de la Caisse Centrale.
Recettes du 1^{er} Juin 1930 au 31 Mai 1931.

Années.	Mois.	Timbres		Cartes Confédérales.	Brochures.	États.	Abonnements.	Divers	Virements.	Total.
		Fédérations.	Unions.							
1930.	Juin	10.245,00	18.465,00	462,00	2.447,10	23,50	93.037,55	,,	,,	124.680,15
	Juillet	30.218,72	19.139,72	1.155,00	2.701,50	9,75	31.795,30	,,	,,	85.020,30
	Août	15.754,50	18.564,00	1.633,50	2.513,55	42,75	46.018,75	,,	,,	84.329,05
	Septembre	13.050,00	15.365,00	16,50	517,55	1,75	7.057,50	,,	,,	36.008,50
	Octobre	32.245,15	20.760,50	,,	2.71,95	17,25	18.126,00	,,	,,	71.420,65
	Novembre	17.134,80	12.130,90	708,70	1.788,85	60,75	13.729,10	47.080,00	50.000,00	142.633,15
	Décembre	65.022,00	46.114,15	7.005,90	4.929,15	45,50	628,00	,,	,,	123.745,70
	Janvier	50.297,50	45.957,35	198,00	643,90	35,50	2.440,00	,,	,,	99.574,45
	Février	45.430,00	27.214,00	,,	576,15	9,50	21.702,50	,,	,,	94.932,15
	Mars	20.035,00	25.859,10	3.465,00	6.376,00	17,50	74,00	529,50	,,	56.356,10
	Avril	38.190,52	50.064,67	,,	418,40	36,00	36.432,50	,,	,,	125.162,15
	Mai	21.444,95	28.674,60	528,00	878,85	274,00	3.325,00	826,50	,,	55.961,90
Total		359.069,20	328.109,05	15.172,60	24.066,95	573,75	274.386,40	48.446,00	50.000,00	1.099.823,95

Rapport financier de la Caisse Centrale.
Dépenses du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921.

Mois.	Arrivés.	Correspondance	Impressions.	frais de bureau.	Délégations.	Appointements	Versements pour Viaticum et Cotisations Indig ^{es}	Chauffage. Foyer. Éclairage	Divers.	Virements et Soustractions	Cotaux
1920.	Juin.	74,70	1.494,70	4.299,40	51.856,50	8.590,00	1.455,50		5,00	110.000,00	160.555,60
	Juillet.	356,00	80.690,00	1.448,20	4.540,55	8.550,00	22.467,95	250,00	124,00	100.000,00	218.026,70
	Août.	309,50	„	1.467,95	55.966,45	8.665,00	1.705,90	„	332,50	„	49.447,10
	Septembre.	382,15	7.983,00	1.107,00	6.161,10	8.800,00	1.420,75	„	21.656,00	„	47.490,00
	Octobre.	278,40	7.518,10	2.706,90	10.582,60	9.575,00	2.650,25	650,50	10.184,55	200,00	44.146,00
	Novembre.	251,75	20.871,45	1.472,75	66.502,25	10.725,00	1.463,50	4.208,70	55.578,10	100.000,00	238.853,20
	Décembre.	205,60	61.711,00	665,80	5.020,80	11.725,00	5.556,85	3.167,05	10,00	„	88.062,10
	Janvier.	291,35	11.429,90	1.587,50	6.813,55	12.050,00	35.562,75	8,55	3.747,55	21.000,00	80.291,50
	Février.	180,10	„	768,00	40.970,55	11.550,00	3.632,20	41,50	2.60,50	80.506,00	157.508,65
	Mars.	116,15	1.586,00	659,85	4.307,60	11.550,00	2.294,70	„	„	„	20.074,50
	Avril.	245,10	7.989,40	656,75	13.290,45	11.650,00	4.412,75	7.99,10	2.191,25	„	44.314,80
	Mai.	140,75	5.298,50	457,05	55.771,90	10.450,00	2.506,00	„	„	255.593,65	286.197,65
Cotaux.		2813,85	207.151,85	17.057,20	257.563,90	125.080,00	75.108,90	9.125,20	74.869,15	647.099,65	1.411.847,70

*Bilan de la Caisse Centrale
du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921.*

<i>Recettes.</i>		<i>Dépenses.</i>	
<i>Timbres fédérations</i> _____	359.069,20	<i>Correspondance</i> _____	2.817,85
<i>Unions départem^{tes}</i> _____	328.109,05	<i>Impressions</i> _____	207.151,85
<i>Cartes Confédérales</i> _____	15.172,60	<i>frais de bureau</i> _____	17.037,20
<i>Brochures diverses</i> _____	24.066,95	<i>Délégations</i> _____	257.563,90
<i>Timbres Confédéraux</i> _____	573,75	<i>Appointements</i> _____	123.080,00
<i>Souscriptions diverses</i> _____	274.386,40	<i>Versements à Caisse du Véticaum & Colisations Internationales</i> _____	73.108,90
<i>Divers</i> _____	48.446,00	<i>Chauffage-Voyag. Éclairage</i> _____	9.125,20
<i>Virements</i> _____	50.000,00	<i>Divers</i> _____	74.869,15
		<i>Souscriptions & Virements</i> _____	647.099,65
<i>Total</i> _____	1.099.823,95	<i>Total</i> _____	1.411.847,70
<i>En Caisse au 31 Mai 1920</i> _____	565.545,80	<i>En Caisse au 31 Mai 1921</i> _____	253.528,05
	1.665.369,75		1.665.369,75

Détails du Chapitre "Divers"

<i>frais de déménagement</i> _____	2.933,00
<i>Expéditions du Rapport Moral et du Compte Rendu Congrès d'Orléans</i> _____	4.844,70
<i>frais d'Organisation Congrès Orléans</i> _____	22.375,00
<i>Archives et Matériel de bureau</i> _____	18.940,50
<i>frais installation et agencement des locaux de la rue Lafayette</i> _____	9.121,50
<i>frais installation luminaires et postes téléphoniques</i> _____	13.928,80
<i>Divers</i> _____	2.725,85
<i>Total</i> _____	74.869,15

Détails du Chapitre "Souscriptions & Virements"

<i>Virements à l'International Synd^{icat} pour l'Autriche Ouvrière</i> _____	221.000,00
<i>Remboursements transférés "Comité Autriche" à U.D. de Vienne et H^{on} Vienne</i> _____	506,00
<i>Virements au Comité "Autriche"</i> _____	255.593,65
<i>Subventions au Conseil Econ. et Travail anné 1920 et 1^{er} Semestre 1921</i> _____	90.000,00
<i>Subvention à la Voix du Peuple</i> _____	50.000,00
<i>Virement à la Caisse des Trévans (Grèves de Lyon)</i> _____	50.000,00
<i>Total</i> _____	647.099,65

*Bilan de la Caisse du Viaticum
du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921.*

<i>Prélèvements sur les cotisations</i>		<i>Remboursements effectués aux Unions de Syndicats</i>	
<i>Prélèvements du 3^e trimestre 1920</i>	<i>7.030,10</i>	<i>Remboursements du 3^e trimestre 1920</i>	<i>1.402,50</i>
<i> 1^{er} 4^e 1^{er} 1920</i>	<i>9.670,40</i>	<i> 1^{er} 4^e 1^{er} 1920</i>	<i>1.298,00</i>
<i> 1^{er} 1^{er} 1^{er} 1921</i>	<i>10.739,45</i>	<i> 1^{er} 1^{er} 1^{er} 1921</i>	<i>1.837,40</i>
<i> 1^{er} 2^e 1^{er} 1921</i>	<i>6.918,75</i>	<i> 1^{er} 2^e 1^{er} 1921</i>	<i>980,80</i>
<i>Total</i>	<i>34.358,70</i>	<i>Total</i>	<i>5.518,70</i>
<i>En Caisse au 31 Mai 1920</i>	<i>11.170,00</i>	<i>En Caisse au 31 Mai 1921</i>	<i>33.010,00</i>
	<i>38.528,70</i>		<i>38.528,70</i>

Rapport financier de la Caisse des Grèves.

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
<i>Souscriptions reçues</i>	<i>400.926,30</i>	<i>Versements aux Grèves</i>	<i>369.411,05</i>
<i>En Caisse au 31 Mai 1920</i>	<i>7.296,90</i>	<i>En Caisse au 31 Mai 1921</i>	<i>38.812,15</i>
	<i>408.223,20</i>		<i>408.223,20</i>

*Sur les versements, il convient de remarquer le virement de 50.000^{fr}
à la Caisse Centrale (avance faite pour les Grèves de Lyon 1920).*

*Bilan de la "Voix du Peuple"
du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921.*

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
<i>Abonnements</i>	27.057,10	<i>Frais de Bureau</i>	18,80
<i>Vente au bureau</i>	003,75	<i>Appointements</i>	15.375,00
<i>Virement</i>	50.000,00	<i>Impressions</i>	56.040,00
		<i>Expéditions</i>	2.085,10
		<i>Loyer</i>	375,00
		<i>Divers</i>	550,00
	77.860,85		74.423,90
<i>En Caisse au 31 Mai 1920</i>	25.627,05	<i>En Caisse au 31 Mai 1921</i>	29.064,00
	103.487,90		103.487,90

*Conseil Economique du Travail
du 1^{er} Juin 1920 au 31 Mai 1921.*

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
<i>Subvention de la C.G.C. (décision de la C.A.)</i>	30.000,00	<i>Frais de Bureau</i>	4.145,40
<i>Ventes affiches et brochures</i>	2.300,15	<i>Appointements</i>	25.000,00
		<i>Impressions</i>	14.907,10
		<i>Expéditions</i>	1.848,10
		<i>Déleg. Régions dévastées et malines</i>	3.658,50
		<i>Divers</i>	930,10
	32.300,15		50.489,20
<i>En Caisse au 31 Mai 1920</i>	42.319,40	<i>En Caisse au 31 Mai 1921</i>	24.130,35
	74.619,55		74.619,55

Timbres de Solidarité Enfants d'Autriche.

au 31 Mai 1921

<i>Organisations</i>	<i>Timbres</i>			<i>Timbres expédiés aux organisations</i>	<i>Timbres restant entre les mains des organisations</i>
	<i>Reçus, et payés à la C.G.P.</i>	<i>Invendus, et retournés à la C.G.P.</i>	<i>Total</i>		
<i>Ain</i>	1.711	4.289	6.000	6.000	"
<i>Aisne</i>	2.837	4.000	6.837	8.000	1.163
<i>Allier</i>	"	"	"	15.000	15.000
<i>Alpes (Basses)</i>	1.350	"	1.350	2.000	650
<i>Alpes Maritimes</i>	1.367	2.459	3.826	5.000	1.174
<i>Ardèche</i>	1.984	2.595	4.579	5.000	421
<i>Ardennes</i>	1.855	"	1.855	10.000	8.145
<i>Ariège</i>	500	"	500	1.000	500
<i>Clube</i>	3.800	"	3.800	15.000	11.200
<i>Aude</i>	2.189	311	2.500	2.500	"
<i>Aveyron</i>	"	5.470	5.470	7.000	1.530
<i>Bouches du Rhône</i>	10.000	"	10.000	40.000	30.000
<i>Cahors</i>	"	"	"	15.000	15.000
<i>Cantal</i>	"	"	"	2.000	2.000
<i>Charente</i>	"	"	"	7.000	7.000
<i>Charente Inférieure</i>	"	"	"	10.000	10.000
<i>Cher</i>	6.007	"	6.007	12.000	5.993
<i>Corrèze</i>	979	621	1.600	4.000	2.400
<i>Corse</i>	750	224	974	1.000	26
<i>Côte d'Or</i>	1.077	6.923	8.000	8.000	"
<i>Côtes du Nord</i>	8	"	8	3.000	2.992
<i>Creuse</i>	2.531	"	2.531	3.000	469
<i>Dordogne</i>	145	"	145	7.000	6.855
<i>Doubs</i>	4.472	5.528	10.000	10.000	"
<i>Drôme</i>	2.709	291	3.000	3.000	"
<i>A Reporter</i>	46.271	32.711	78.982	201.500	122.518

Timbres de Solidarité Enfants d'Alsiche (suite)

Organisations	Timbres			Timbres expédiés aux organisations	Timbres restant en la les mains des organisations
	Vendus et payés à la C.G.E.	Retournés à la C.G.E.	Total		
<i>Report</i>	46.271	32.711	78.982	201.500	122.518
<i>Eure</i>	530	3.532	4.062	5.000	938
<i>Eure et Loire</i>	2.263	3.232	5.495	5.500	5
<i>Finistère</i>	1.608	6.392	8.000	8.000	"
<i>Gard</i>	6.079	3.921	10.000	10.000	"
<i>Garonne (Haute)</i>	7.995	5.761	13.756	14.000	244
<i>Gers</i>	175	825	1.000	1.000	"
<i>Gironde</i>	15.000	"	15.000	15.000	"
<i>Hérault</i>	3.882	11.018	14.900	15.000	100
<i>Ille et Vilaine</i>	9.000	3.665	12.665	15.000	2.335
<i>Indre</i>	1.500	2.921	4.421	5.000	579
<i>Indre et Loire</i>	"	"	"	10.000	10.000
<i>Isère</i>	11.636	4.783	16.419	18.000	1.581
<i>Jura</i>	6.564	1.436	8.000	8.000	"
<i>Landes</i>	"	"	"	6.000	6.000
<i>Loir et Cher</i>	161	1.188	1.349	2.000	651
<i>Loire</i>	9.739	10.261	20.000	20.000	"
<i>Loire (Haute)</i>	764	236	1.000	1.000	"
<i>Loire Inférieure</i>	9.149	13.893	23.042	25.000	1.958
<i>Loiret</i>	1.823	4.177	6.000	6.000	"
<i>Lot</i>	26	974	1.000	1.000	"
<i>Lot et Garonne</i>	790	1.280	2.000	2.000	"
<i>Maine et Loire</i>	2.784	3.934	6.718	7.000	282
<i>Manche</i>	1.642	1.933	3.575	5.000	1.425
<i>Marne</i>	4.696	10.304	15.000	15.000	"
<i>Marne (Haute)</i>	200	"	200	5.000	4.800
<i>A Reporter</i>	144.207	128.377	272.584	426.000	153.416

Timbres de Solidarité Enfants d'Autriche (suite)

Organisations	Timbres			Timbres expédiés aux organisations	Timbres restant entre les mains des organisations
	Vendus et payés à la C.G.T.	Invendus et retournés à la C.G.T.	Total		
Report	144.207	128.377	272.584	426.000	153.416
Mayenne	1.114	1386	2500	2500	"
Meurthe et Moselle	6.193	22.411	28.604	30.000	1396
Meuse	1.200	2.830	4.030	5.000	970
Morbihan	3.597	382	3.979	4.700	721
Nievre	2.411	2.589	5.000	5.000	"
Nord	25.574	124.426	150.000	150.000	"
Oise	2.000	"	2.000	10.000	8.000
Orne	"	3.473	3.473	4.000	527
Pas de Calais	4722	"	4722	80.000	75.278
Puy de Dôme	3.624	6.351	9.975	10.000	25
Pyrénées (Basses)	4.291	709	5.000	5.000	"
Pyrénées (Hautes)	"	"	"	3.000	3.000
Pyrénées Orientales	3.060	"	3.000	3.000	"
Rhin (Haut) Belgx.	5.177	1.823	7.000	7.000	"
Rhône	22.097	27.903	50.000	50.000	"
Saône (Haute)	694	4.301	4.995	5.000	5
Saône et Loire	6.050	3.950	10.000	10.000	"
Sarthe	"	"	"	7.000	7.000
Savoie	931	"	931	2.000	1.069
Savoie (Haute)	1.185	"	1.185	1.500	315
Seine	98.820	151.180	250.000	250.000	"
Seine Inférieure	19.432	30.568	50.000	50.000	"
Seine et Marne	1.978	7.446	9.424	10.000	576
Seine et Oise	6.000	"	6.000	30.500	24.500
Sèvres (Deux)	767	1.554	2.321	3.500	1.179
à Reporter	365.064	521.659	886.723	1.164.700	277.977

Timbres de Solidarité Enfants d'Autriche, suite

Organisations	Timbres			Timbres cédés aux organisations	Timbres restant entre les mains des organisations
	Vendus, et payés à la C.G. ?	Revenus et retournés à la C.G. ?	Total		
Report	365.064	521.659	886.723	1.164.700	277.977
Somme	1.415	8585	10.000	10.000	"
Earn	6.047	"	6.047	10.000	3.953
Earn et Garonne	700	1673	2373	3.000	627
Var	1.358	4.586	5.944	8.000	2.056
Vaucluse	3.501	1.499	5.000	5.000	"
Vendée	490	1.510	2.000	2.000	"
Vienne	1.018	3.482	4.500	4.500	"
Vienne (Haute)	9.055	5.945	15.000	15.000	"
Vosges	5.513	16.266	21.779	25.000	3.221
Yonne	1.992	"	1.992	6.200	4.208
Alsace Lorraine	50.000	"	50.000	170.000	120.000
Alger	1.426	4.574	6.000	6.000	"
Constantine	"	"	"	5.000	5.000
Oran	"	"	"	5.000	5.000
Tunis	749	4.281	5.000	5.000	"
Total	448.298	574.060	1.022.358	1.444.400	422.042

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL



LA

Crise du Syndicalisme

ET

l'Action de la C. G. T.

.....
== Examen général ==
de l'action confédérale pour
servir de développement au
Rapport Moral présenté
au 22^e Congrès Confédéral
== Lille 1921. ==
.....



1921

—
Édition de la Confédération Générale du Travail
211, Rue Lafayette, 211
PARIS (10^e Ar.)

Aux Organisations !

Aux Militants !

Le syndicalisme français traverse une crise redoutable dont les militants ne peuvent ignorer ni l'existence ni la gravité. Ils ont au contraire le devoir d'examiner cette crise, d'en rechercher les raisons, de connaître quels moyens doivent être mis en œuvre pour la conjurer, pour rendre à l'organisation la puissance qu'elle a possédée et qu'elle doit retrouver si l'on veut qu'elle joue son rôle social, qu'elle réponde aux besoins et aux aspirations des travailleurs.

Ils doivent faire des constatations pénibles. La réaction politique et sociale multiplie ses menaces. Politiquement, les libertés ouvrières sont attaquées; on cherche à restreindre le droit à l'organisation. Au point de vue économique et social, le patronat se fait de plus en plus agressif; non seulement il s'organise pour repousser les revendications ouvrières, mais il s'en prend aux conquêtes déjà réalisées et justement aux plus précieuses, à celles qui lui paraissent le plus dangereuses parce qu'elles contiennent en elles le plus d'espérances de réalisation nouvelle. Le capitalisme met à profit la régression politique et la crise économique qu'il a provoquée pour mener sa lutte contre le syndicalisme et renforcer ses privilèges; il ne lui suffit plus de se défendre, de maintenir ses positions, c'est à un recul considérable qu'il travaille, à la reprise de tout ce que l'action syndicale avait pu obtenir.

Nous ne voulons point exagérer le péril. Le patronat se leurre s'il croit trouver en face de lui une classe ouvrière désarmée et inerte. Quand sa volonté réactionnaire s'est manifestée par des faits, et par exemple lorsque, récemment, il a voulu tenter de diminuer les salaires, il a trouvé en face de lui des organisations décidées à la résistance. Mais on ne peut pas ignorer que cette action de défense n'a pas été générale, que certaines corporations ont subi les conditions des employeurs... Dans la situation présente, le syndicalisme ne dispose plus que d'une force défensive amoindrie, et il est à craindre que la crise intense qu'il traverse ne vienne, en se prolon-

geant et en s'aggravant, la diminuer encore et compromettre définitivement les résultats de nos efforts passés.

Il ne servirait à rien de vouloir dissimuler ces choses. Il faut les dire pour trouver dans ces faits la volonté de faire face à des dangers.

Si, d'autre part, nous nous tournons vers l'action internationale, comment ne pas être effrayés par les périls de toutes sortes qui menacent la paix ? Moins de trois ans après la guerre, les périls mondiaux se sont multipliés à l'extrême. En réalité, la paix ne s'est pas établie encore ; elle n'existe véritablement point. Constamment des menaces surgissent, des incidents se rallument ; le militarisme et l'impérialisme se développent ; la réaction que nous connaissons dans ce pays s'étend aux autres nations. Il n'y a qu'une volonté de paix véritable, celle de la classe ouvrière. Pouvons-nous laisser diminuer cette force mise au service de la collaboration fraternelle des peuples et laisser le champ libre à tous les appétits nationaux, à toutes les ambitions et à toutes les haines qui subsistent ?

L'idéal que le mouvement syndical s'est donné, le but de transformation sociale qu'il poursuit ne peuvent être réalisés que s'il est capable d'agir, de défendre les intérêts des travailleurs, d'entraîner les forces ouvrières à de nouvelles conquêtes, de développer les droits du travail pour aboutir enfin à une organisation nouvelle de la collectivité par la suppression du patronat et du salariat.

Nulle thèse, nulles affirmations, nulle théorie ne peuvent diminuer les conséquences de l'impuissance et de la paralysie de l'organisation.

Il n'est pas possible d'admettre que la situation présente puisse se développer encore.

Quand nous recherchons les causes, de nombreux facteurs peuvent être invoqués. Certains sont extérieurs à l'organisation elle-même : ils proviennent des difficultés que multiplient nos adversaires, des attaques du pouvoir, de l'hostilité patronale, des conditions économiques générales même. Les échecs que nous avons essuyés dans notre action aident à les expliquer pour une part, comme ils aident aussi à comprendre quelques-unes des conditions qui agissent à l'intérieur même du syndicalisme. Et celles-ci sont de beaucoup les plus graves ! Les agressions du dehors n'auraient pas eu de pareils effets si elles n'avaient agi parallèlement aux influences désorganisatrices du dedans. Le mouvement ouvrier a supporté bien des assauts déjà, sans faiblir, à un moment où il était

loin d'avoir acquis cette puissance; s'il a cédé et marqué un recul, c'est que l'action confédérale a été systématiquement attaquée par des éléments se réclamant de l'organisation ouvrière.

Pour les besoins de la campagne poursuivie sans arrêt depuis plus de deux ans, on n'a pas cessé de déformer les faits et de leur donner des interprétations tendancieuses et inexactes. L'action de la Confédération Générale du Travail a été présentée de façon fautive délibérément; les actes des militants responsables, leurs pensées et jusqu'à leurs intentions ont fait l'objet d'attaques continues; on a présenté les programmes d'action déterminés par les organisations elles-mêmes comme des violations de la conception syndicale.

Cette campagne a porté ses fruits: elle a abouti à l'affaiblissement matériel des syndicats, mais aussi à la confusion dans les idées. C'est même à cette confusion qu'il faut surtout prendre garde à présent, dans la crise dont nous souffrons. Pour que les adversaires de l'indépendance syndicale aient pu continuer à soutenir que l'action confédérale n'est plus conforme aux conceptions ouvrières, il leur a fallu, en plus des actes, donner une traduction inexacte des idées. Notre tâche devrait être de répandre nos thèses, de les faire pénétrer chez les nouveaux venus à l'organisation; on a tellement multiplié les sophismes, tellement truqué les mots et les principes, que le trouble s'est mis dans les idées comme dans les choses.

Aux textes les plus clairs, on s'efforce de donner les sens les plus contradictoires. On entend dire, par exemple, que le maximum de l'indépendance syndicaliste se réalisera dans la plus grande sujétion au parti politique le plus autocratique qui soit. Nous entendons encore, sans trop pouvoir nous en étonner, exprimer comme des vérités totales, les illuminations des plus illogiques et les plus baroques. Nous n'en sommes pas davantage à être surpris d'entendre ceux qui se réclament de la même tendance fournir sur les mêmes faits les explications les plus différentes. Nous voyons de nouveaux venus à l'action s'ériger en redresseurs et en fabricants de dogmes. Ce spectacle serait inénarrable, s'il ne fallait faire les plus pénibles constatations.

Ce trouble dans les idées est grave. Cette sophistication de la pensée ouvrière, conséquence de l'intrusion politique dans le syndicalisme, est dangereuse parce que c'est cela, si l'on n'y prend garde, si nous n'y pouvons remédier, qui perpétuera la crise dont nous souffrons.

Il faut savoir si l'action menée par la Confédération Générale du Travail est contraire aux conceptions ouvrières, si elle nie la tradition du mouvement ouvrier, si elle tourne le dos à la transformation sociale voulue par le prolétariat !

Un tel examen ne peut être basé que sur les faits, que sur l'action, que sur l'application des décisions prises par les représentants directs des organisations. Pour le faire, puisqu'il est indispensable qu'il soit fait à nouveau, il suffira d'exposer l'action générale menée par la C. G. T. et son sens.

Il ne peut être question ici, en effet, de refaire l'exposé historique complet de l'activité syndicaliste, ni surtout de la défendre point par point. Mais il est possible d'en dégager à grands traits le caractère d'ensemble, par l'examen des programmes, des décisions de Congrès, des initiatives générales, de montrer qu'elle a été pleinement conforme aux thèses syndicalistes et de définir, par un nouveau retour aux faits, les traits essentiels de la pensée ouvrière.



L'Action Intérieure de la C. G. T.

C'est devenu une coutume, pour les adversaires de l'action confédérale, de revenir constamment sur les mêmes griefs, de ne pas tenir compte des explications fournies et qui ruinent leurs critiques, de vouloir rouvrir, sous tous les prétextes, des débats clos par les décisions de Congrès.

Nous ne voulons pas discuter cette tactique, mais nous n'entendons pas non plus la suivre.

Il ne peut pas nous gêner que l'on veuille encore des débats sur ce qu'on a appelé la « politique de guerre » du syndicalisme. Les réponses ont été données déjà. Elles l'ont été au Congrès de Paris, en juillet 1918, et au Congrès de Lyon, en septembre 1919. Elles ne peuvent pas être, aujourd'hui, différentes de ce qu'elles étaient alors. Des attaques erronées et des interprétations fausses de cette action ne peuvent pas avoir plus de valeur maintenant qu'il y a deux années. Si l'on veut recourir à cette méthode de rouvrir sans trêve les débats clos, c'est que l'on sent la faiblesse des arguments présentés contre l'action actuelle. En tout cas, cela ne peut qu'ajouter encore à la confusion.

L'objet de l'exposé que nous faisons ici est nettement limité. Il porte sur l'action de la Confédération Générale du Travail depuis l'armistice, tant au point de vue national qu'au point de vue international.

C'est sous ces deux aspects que nous allons successivement examiner cette action.

Toutefois, il est utile d'indiquer à cet égard une réserve. Une telle division est plus commode que rigoureuse, car, par suite de la part de plus en plus grande qu'il faut donner à l'action internationale, il y a une dépendance étroite entre ces deux ordres d'activité, et telle de nos actions, par exemple, porte également sur l'un comme sur l'autre terrain.



Le Programme de la C. G. T.

Quand, en novembre 1918, la conclusion de l'armistice amena la fin des hostilités, le mouvement ouvrier dut examiner la situation générale et déterminer ses revendications.

Beaucoup de celles-ci demeuraient naturellement les mêmes que dans la période d'avant-guerre. Toutes celles qui avaient été formulées avant 1914 restaient à réaliser. Mais la guerre avait posé de nouveaux problèmes; elle avait bouleversé l'économie même des nations, créé des conditions nouvelles, anormales encore, fait surgir de nouvelles revendications, provoqué de nouveaux besoins.

La situation matérielle du monde était modifiée. Les pertes en vies humaines, les ruines, la destruction des stocks, la diminution de la production, l'état chaotique des transports, l'appauvrissement des nations belligérantes de l'Europe continentale étaient autant d'éléments dont il convenait de tenir compte pour préciser les réclamations des travailleurs et leur donner, en quelque sorte, un ordre d'urgence en vue de leur réalisation.

L'action syndicale devait être déterminée en tenant compte à la fois des difficultés découlant de cette désorganisation, mais aussi des possibilités nouvelles d'action dont elles pouvaient disposer.

D'autre part, le prolétariat organisé pouvait-il se désintéresser des problèmes de la paix? Sur ce point, sa pensée était certaine. Ce n'était pas seulement la Centrale française qui avait affirmé la nécessité d'agir en vue de l'application des conditions d'une paix juste et durable (Conférence de Clermont-Ferrand et Congrès de Paris), ce n'étaient pas les seules Conférences interalliées de Londres et de Leeds qui s'étaient prononcées dans ce sens; la même idée avait été reprise à Stockholm et à Berne par les organisations des pays de l'Europe centrale.

Il n'y avait pas là que le désir d'empêcher le retour à la guerre. Le pacifisme ouvrier s'inspire à la fois de l'horreur des boucheries militaires et de la conviction que l'idéal des travailleurs ne peut être poursuivi et réalisé que dans la paix. A cette idée générale s'ajoutait, en 1918, la conscience qu'une paix durable et juste était la condition d'un effort prolétarien utile, et que ce règlement équitable du conflit mondial ne pouvait être obtenu sans qu'une part y soit faite aux travailleurs.

Le syndicalisme pouvait avoir l'ambition de dire son mot et de faire sentir sa volonté, là où les intérêts des travailleurs étaient engagés, directement ou indirectement, de façon profonde.

Après la désorganisation provoquée dans les groupements ouvriers pendant les deux premières années de la guerre, les mouvements syndicaux avaient, dans tous les pays, repris leur marche ascendante. Le nombre de leurs adhérents s'était accru, leurs moyens d'action étaient plus considérables, ils avaient acquis une influence jamais atteinte encore. Ils pouvaient légitimement utiliser cette situation au profit de la classe laborieuse, soit pour maintenir les réformes acquises, soit pour les compléter et en conquérir de nouvelles.

C'est pour répondre à ces idées que la Confédération Générale du Travail avait préparé, avant même la fin du conflit, un programme minimum qui pût être exposé aux travailleurs parisiens le 24 novembre 1918 et qui fut, trois semaines après, adopté à l'unanimité par le premier Comité confédéral national.

Nous ne songeons pas à le reproduire ici dans son intégralité. Du moins, avant de résumer ses articles, faut-il rappeler son préambule qui en précise exactement le sens et qui définit déjà la pensée et l'action syndicaliste :

Aux Organisations Syndicales ! Aux Travailleurs Organisés !

Le programme qui vous est soumis est un programme d'ensemble destiné d'abord à répondre aux aspirations légitimes du monde du travail et ensuite à donner à l'action ouvrière un but déterminé et précis.

Rien n'est plus dangereux, dans les moments que nous vivons, que la division des efforts, que la bataille en ordre dispersé.

Au moment où certains milieux patronaux mènent campagne contre les quelques rudiments d'organisation qui ont été institués au cours de la guerre, la classe ouvrière veut savoir si nous allons voir refleurir de plus belle la liberté absolue du commerce; si les intérêts particuliers vont prendre le pas sur l'intérêt général; si les richesses collectives vont rester entre les mains d'une oligarchie ou seront une fois de plus — pour les nouvelles — accaparées par cette même oligarchie, minorité infime dans la nation.

Nous devons nous orienter vers une action positive et ne pas être seulement capables de faire une émeute de rues, mais bien de prendre en mains la direction de la production.

Nous avons, jusqu'ici, trop dit que la classe ouvrière devait faire son émancipation elle-même, pour ne pas essayer — comme premier geste — de lui apprendre le maniement des outils qui la libéreront.

Nous sommes à un moment propice pour cet essai, le laisserons-nous passer? Tous les regards se tournent vers la classe ouvrière; d'elle l'on attend la solution de beaucoup de problèmes angoissants, au premier rang desquels figure la démobilisation.

Nous devons répondre présent, et imposer en même temps nos droits nouveaux.

Il y a des résistances sourdes, des menées souterraines qui s'exercent contre nous, classe ouvrière; déjouons ces pièges. Et si l'on ne nous entend point, si,

attachés au passé, les hommes de pouvoir nous méconnaissent, si la bourgeoisie se cramponne désespérément à son conservatisme social, sans comprendre que le travail doit désormais avoir sa place, sa large place, nous aurons du moins dégagé notre responsabilité, en même temps que nous nous serons armés pour prendre la succession.

Sans nous attarder aux détails, formons donc le faisceau de nos revendications générales et minima.

Songeons qu'il ne suffit pas de changer l'ordre politique pour avoir fait la Révolution, mais qu'il faut surtout assurer sa continuité et son développement par l'incessante progression de la production.

Restons attachés indéfectiblement à notre idéal, en cherchant à le réaliser chaque jour un peu plus, en nous rapprochant quotidiennement du but ultime de nos efforts d'émancipation.

Réaliser des réformes, même partielles, n'est pas abdiquer son idéal, c'est au contraire préparer, ébaucher l'ordre nouveau vers lequel nous nous dirigeons.

Sachons donc où nous voulons aller, ne nous laissons pas, surtout, devancer par les événements; que notre cohésion éloigne de nous le spectre de l'impuissance stérile; sachons utiliser les possibilités de transformations révolutionnaires existantes à l'heure actuelle dans le monde.

Il nous faudra revenir sur nombre des idées contenues dans ce préambule, car elles sont à la base de la présente discussion de doctrine.

Mais voici, en bref, les idées et les revendications formulées :

Les conditions de la paix juste. — La C. G. T. précisait les principes sur lesquels devait être basée la paix des peuples : constitution de la Société des Nations; pas de guerre économique, liberté des communications, pas de protectionnisme; réorganisation de l'économie mondiale, notamment par la création d'un Office international des transports et de la répartition des matières premières, internationalisation du domaine colonial; réparation des dommages causés, sans représailles, sans annexions; désarmement général par la Société des Nations.

La participation ouvrière à la Conférence de la Paix. — La C. G. T., pour les raisons précédentes et pour défendre les clauses ouvrières à insérer dans le traité, réclama cette participation et la tenue d'un Congrès ouvrier international.

Plus d'entraves à la liberté. — Rétablissement des libertés, suppression des restrictions qui y avaient été apportées et amnistie.

Le Droit ouvrier. — Reconnaissance du droit syndical pour les fonctionnaires; suppression des contraintes imposées aux marins; droit d'intervention du Syndicat dans les questions du travail; généralisation du contrat collectif; contrôle des organisations syndicales.

Journée de huit heures. — Application de la journée de huit heures, maximum, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture; limitation du travail des femmes et des enfants.

Contrôle ouvrier. — Institution d'un Conseil Economique national, aidé par des Conseils économiques régionaux, dans lesquels les organisations ouvrières auront leurs représentants directs. Reconstitution des fonds de chômage, leur répartition devant être faite sous le contrôle des organisations ouvrières.

Pour les Régions détruites. — Que la reconstitution soit effectuée, dans la plus large mesure possible, par des organismes collectifs nouveaux, par les représentants qualifiés des producteurs et des consommateurs. Conditions d'hygiène, habitations ouvrières, espaces libres.

La réorganisation économique. — La C. G. T. réclame pour le travail organisé la place qui lui revient dans la production et la gestion de l'activité nationale. Développement de l'outillage; diffusion de l'enseignement général et technique; exercice du droit de contrôle de l'État sur les industries protégées et subventionnées; pas d'abandon de la propriété collective.

Pour le retour à la nation des richesses nationales. — « La réorganisation économique ne pourra produire tous ses effets utiles que si la Nation reprend, maintient ou établit son droit syndical, sur la propriété des richesses collectives et des moyens de les produire ou de les échanger, et si elle en confie de plus en plus la gestion autonome, mais contrôlée, aux départements, communes, coopératives et surtout à des organes collectifs nouveaux, dotés de la personnalité civile et administrés par des représentants qualifiés des producteurs et des consommateurs. »

La lutte contre les fléaux sociaux. — Mesures d'éducation, de prévoyance et d'assurance. Lutte contre l'alcoolisme, le taudis, le surmenage.

Pour les ouvriers étrangers. — Tout travailleur a le droit de s'employer là où il peut occuper son activité; il doit jouir, dans tous les pays, des garanties accordées aux salariés, et notamment du droit syndical, sans restriction; les conditions de travail doivent être égales. Organisation des migrations ouvrières, contrôle du recrutement des émigrants par les organisations syndicales des pays d'émigration.

Extension de l'Assurance sociale. — Les accidentés du travail doivent toucher leur plein salaire; les maladies professionnelles seront assimilées aux accidents; droit, pour tout travailleur, à une retraite lui permettant de vivre normalement; institution d'un régime unique de retraites ayant pour base l'invalidité. Développement de la législation sur l'hygiène et sur la sécurité du travail; création d'un service de statistique et de contrôle auquel participeront les organisations ouvrières. « *Que soit institué un Office international du Travail, avec la collaboration du Secrétariat ouvrier international.* »

Contre la vie chère. — Suppression des droits de douane et d'octroi sur les denrées et objets essentiels; création d'un service public d'alimentation, géré par les délégués directs du travail organisé et des consommateurs, avec la réquisition des produits à la base.

Répartition des charges budgétaires. — Application intégrale des impôts sur la fortune acquise, et vote d'une loi nouvelle frappant les héritages.

Tel était le programme minimum dont la C. G. T. réclamait la réalisation immédiate.

Son objet était de fournir à l'action syndicale des buts déterminés et précis, et de coordonner ainsi les efforts généraux des diverses organisations sur les problèmes urgents intéressant l'ensemble de la classe salariée.

Il ne pouvait s'agir de limiter les aspirations syndicales. Un tel programme, ainsi que le déclarait explicitement le préambule, ne pouvait avoir pour conséquence une abdication de l'idéal ouvrier. Il n'était conçu, au contraire, que pour préparer l'ordre nouveau.

Dans quelle mesure des progrès ont-ils été réalisés ?

A deux ans et demi d'intervalle, il est possible de dresser un bilan de notre action positive par rapport aux revendications que la C. G. T. formulait ainsi.

Nous laissons de côté, pour y revenir en parlant de l'action internationale, tout ce qui a trait aux conditions de la paix.

Nous constatons alors que l'action syndicale a remporté un succès considérable : la journée de huit heures a été réalisée dans ce pays. Elle l'a été grâce à la puissance de l'organisation. Ne nous arrêtons pas aux dénigrements de ceux qui ont prétendu que cette réforme était un cadeau bienveillant du pouvoir et du patronat. Pareilles affirmations ne valent point qu'on s'y arrête : elles sont une injure à l'effort constant des travailleurs qui ont réclamé cette réforme depuis les premiers moments de l'organisation, qui n'ont cessé de lutter pour l'obtenir. Elles ne peuvent être que le fait de gens ignorant tout de l'histoire ouvrière ou dont le soi-disant syndicalisme a surtout pour caractère de proclamer en principe l'impuissance des organisations ouvrières.

Et puis, pour juger ces affirmations, pour montrer quelle part d'exactitude et de bonne foi elles renferment, ne suffit-il point de signaler les assauts violents et répétés du patronat contre cette prétendue concession qu'ils auraient consentie d'eux-mêmes ?

Nous assistons à des assauts violents et à des manœuvres sournoises contre la journée de travail ainsi réduite. Une bonne partie, peut-être même la plus grande, des efforts concertés du patronat tendent à ruiner cette réforme, au moins à la tourner. Les employeurs n'ont jamais cessé de la dénoncer, les politiciens qui les servent en demandent hypocritement le rappel. Et le capitalisme aurait fait ce calcul imbécile et périlleux sachant combien il lui est difficile de revenir sur les situations acquises, d'accorder à leurs salariés cette revendication essentielle qui comporte, entre toutes les conquêtes réalisées par les travailleurs, le maximum de promesses de transformation ?

Seulement, ce qu'il est vrai de dire, c'est que cette campagne de dénigrement n'a pas été sans conséquences. Avouons-le, si la résistance aux manœuvres des employeurs a donné lieu à de nombreuses luttes menées avec énergie par les organisations, il est arrivé aussi, et trop fréquemment, que les travailleurs aient cédé sans se défendre et même qu'ils se soient prêtés au système des heures supplémentaires mis en pratique contre la loi par le patronat. Il serait

intéressant de relever les corporations et les centres où la conquête des huit heures a été ainsi diminuée...

Mais ce n'est pas seulement au sujet de la journée de huit heures que se manifeste la volonté de régression du patronat qui entend en revenir à tout prix au régime d'avant-guerre et faire table-rase de tout ce que les travailleurs avaient pu réaliser depuis.

Le préambule du Programme minimum voyait juste lorsqu'il dénonçait la campagne patronale, les menées sourdes, les résistances souterraines. Si la situation s'est modifiée depuis, ce n'est pas en progrès. Le capitalisme est passé des manœuvres obscures à la résistance et même à l'offensive déclarée.

La bourgeoisie avait été désorientée et affaiblie par la guerre. Elle avait dû céder sur de nombreux points. On pouvait la contraindre à reculer sur d'autres, à lâcher quelques-uns de ses privilèges, élargir ainsi la brèche ouverte dans le système présent. Cela ne pouvait aller, naturellement, sans rencontrer une résistance. Jamais le capitalisme, ni le Pouvoir n'ont accepté sans contrainte les exigences des travailleurs. Il fallait s'attendre — et le simple rappel de texte qui vient d'être fait montre que l'organisation syndicale le prévoyait — à voir la bourgeoisie grouper ses forces, rassembler tous ses moyens pour s'opposer à des limitations nouvelles de son exploitation et de sa domination, compter encore sur l'hostilité du Pouvoir.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées, non seulement en France, mais dans les autres pays industriels. Mais là n'était point tout le danger. L'hostilité des classes possédantes ne peut pas être pour le syndicalisme une raison de ne point agir et une cause de non développement, puisque justement il a pour but de se dresser contre cette hostilité. Ce qui a été plus grave, c'est la campagne menée à l'intérieur des organisations, qui les a affaiblies et qui a assuré prise aux violences du capitalisme.

Il faut d'ailleurs, pour cet indispensable examen de conscience, revenir au Programme minimum de 1918. Il est alors impossible de ne pas constater un recul sur des états de fait acquis et qui étaient sur le point de se transformer en états de droit.

Nous disions, par exemple :

« Le droit d'intervention des syndicats doit être reconnu dans toutes les questions de travail. L'utilisation des bordereaux de salaires doit être généralisée dans toutes les industries, sous la forme de contrats collectifs et sous le contrôle des organisations syndicales. »

Si l'on se reporte au moment où était publié le Programme et à la période qui a immédiatement suivi, on se souvient sans peine que

ces revendications étaient déjà en voie d'application. Les syndicats intervenaient en fait dans toutes les questions du travail ; ils introduisaient dans l'atelier ou dans l'usine la volonté ouvrière, la dressaient contre l'autocratie patronale, limitaient et sapient celle-ci. Le régime des contrats collectifs subsistait, s'exerçait dans le même sens et réalisait progressivement le contrôle syndical.

Qui faut-il accuser de la régression qu'on doit bien constater aujourd'hui ? L'hostilité patronale, certes. Mais aussi la propagande de ceux qui ont dénoncé cette activité de l'organisation syndicale comme une « collaboration de classes », comme une « trahison » et qui, ce faisant, ont jeté le trouble dans les esprits et ruiné, chez nombre de camarades, jusqu'au sentiment de l'utilité de l'organisation.

Et pourtant, malgré toutes ces raisons de faiblesse, le rappel de notre Programme de 1918 n'est pas un aveu d'impuissance. Nous pouvons le reprendre et constater quels progrès ont été réalisés selon le plan même qu'il avait indiqué.

Certains sont, en quelque sorte, d'ordre moral. Ce n'est pas peu de choses, pour notre action à venir, que le fait d'avoir vu nos idées se répandre et s'imposer, même lorsqu'elle semble grouper contre elle l'hostilité des dirigeants présents. Toutes les revendications auxquelles la classe ouvrière organisée a pu, jusqu'à présent, atteindre ont été condamnées à leur origine. Que penser alors de la méthode de discussion employée par des adversaires de tendances qui prennent prétexte de non réussites immédiates pour crier de nouveau à l'impuissance de l'organisation et continuer ainsi à ruiner ses tentatives ?

Peut-on dire d'ailleurs que rien n'a été fait, par exemple, touchant les régions dévastées, et que les idées esquissées dans ce programme n'ont pas pris un développement et une importance décisive à l'heure actuelle ?

Peut-on considérer qu'il faut tenir pour nulles — parce qu'elles se sont heurtées à la réaction patronale et politicienne — toutes nos thèses sur la réorganisation de l'activité économique, quand on peut constater l'influence qu'elles exercent déjà dans les milieux les plus divers ?

Enfin, mais on ne peut que l'indiquer à cette place, certaines des revendications des travailleurs sont réalisées ou en voie de réalisation : ce sont, sans parler des huit heures, celles sur la limitation du travail des femmes et des enfants, des travaux insalubres, de l'hygiène. Nous parlerons, d'autre part, de la part prise par la C. G. T. dans l'activité de l'Organisation internationale du Travail, dont le Programme minimum demandait précisément la création.

Parmi les résultats d'ordre moral obtenus conformément à ce Programme, il en est un sur lequel, même du point de vue strict de l'action ouvrière, il faut insister.

Nous demandions, en 1918, le retour à la nation des richesses nationales. C'était affirmer de nouveau un des objets les plus nets de l'effort ouvrier traditionnel. Pourtant, c'était davantage encore. La C. G. T. ne se bornait plus à réclamer le retour à la collectivité des richesses ou des services abandonnés au capitalisme : elle liait cette revendication à la réorganisation nécessaire de l'activité collective ; elle en faisait la condition de celle-ci ; elle proclamait que cette transformation n'est plus un but lointain du prolétariat, mais une nécessité immédiate. En d'autres termes, elle la faisait passer du cadre des formules à échéance indéterminée dans celui des préoccupations immédiates ; elle en faisait véritablement une revendication.

Que l'on reprenne les termes même du programme, et l'on s'apercevra sans peine qu'ils définissent dans leurs lignes générales les principes mêmes de la « nationalisation industrialisée ».

Ces principes se retrouvent exposés encore dans la résolution votée par le Congrès de Lyon, dont on doit reproduire ici ce passage :

« Le mouvement syndical a dû ainsi envisager les solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'Economie moderne : les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.

« L'exploitation directe par la collectivité des richesses collectives, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur répartition sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais, constatant l'impuissance des organismes politiques et le caractère même du Pouvoir, nous ne songeons à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives et réduiraient les forces productrices au sort d'un monopole fiscal.

« Les résultats déplorables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours sont une condamnation suffisante de ce système. Par la nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes : producteurs et consommateurs associés. »

Mais l'action ouvrière ne s'est pas bornée à affirmer ces principes. Précisément parce qu'elle faisait de la nationalisation industrialisée une condition essentielle de la réorganisation, elle devait définir la manière dont devait être conçue cette transformation, la constitution des organismes nouveaux appelés à diriger pour le compte de tous, les industries et services essentiels repris par la collectivité.

C'est à cette œuvre que se sont employés la C. G. T. et le Conseil Economique du Travail constitué après Lyon. On ne peut ici que très brièvement rappeler cette partie de l'activité confédérale, mais il faut constater les résultats obtenus grâce à elle.

Avec la conquête de la journée de huit heures, le syndicalisme avait réalisé un des buts positifs immédiats qu'il se proposait. De nouvelles raisons d'agir devaient être données par lui aux travailleurs qu'il groupe. Une nouvelle « plate-forme » devait être définie, c'est-à-dire une nouvelle étape dans la voie des conquêtes ouvrières.

La nationalisation industrialisée répond pour nous à ce besoin d'un programme précis qui puisse grouper et coordonner pour sa réalisation toutes les forces de l'organisation. Elle constitue pour nous le nouveau progrès nécessaire dans la préparation du Travail à sa mission historique.

Il ne peut pas être question de rappeler dans cet exposé la lutte de mai 1920 dont la revendication principale était le retour à la collectivité des voies ferrées. Le Congrès extraordinaire d'Orléans a examiné cette phase de notre histoire récente et s'est prononcé. Ce qui reste à dire, pour définir le caractère de notre action générale et de ses buts minima, c'est d'exposer le nouveau Programme minimum de la C. G. T. qui, présenté au Comité confédéral de février 1921, fut adopté par 100 voix contre 1, et 12 abstentions.

Ce texte doit être intégralement reproduit ici. Le préambule du nouveau Programme indique d'ailleurs suffisamment sa raison d'être, comment il a été conçu, quelles précisions l'expérience y a fait introduire.

Aux Organisations Syndicales ! Aux Travailleurs Organisés !

Au lendemain même de l'armistice, préoccupée des graves problèmes économiques et sociaux posés par le retour à la paix, convaincue que les conditions nouvelles demandaient des transformations immédiates, profondes, la Confédération Générale du Travail formulait son Programme minimum.

Deux années après, l'organisation syndicale doit constater que la plupart des buts déterminés et précis qu'elle donnait ainsi à l'action ouvrière n'ont pas été réalisés. Elle doit signaler la faillite des promesses faites aux travailleurs. Elle doit encore montrer que le mouvement ouvrier est en lutte à une réaction politique et économique déclarée. Patrons et gouvernants, après avoir, pour un moment, cédé aux nécessités nouvelles, se sont ressaisis et le syndicalisme est l'objet d'une hostilité déclarée, d'une contre-offensive qui vise à briser sa force pour conserver intacts des privilèges et un système condamnés,

assurer la prédominance des intérêts particuliers sur l'intérêt général, maintenir à une oligarchie capitaliste l'exploitation et les profits des richesses collectives.

Dans son ensemble, le Programme minimum de 1918 doit être rappelé et maintenu; les revendications qui faisaient son objet restent à réaliser par les organisations syndicales; les travailleurs ont à en poursuivre avec toute leur force l'application.

Les réformes demandées par ce Programme, la réorganisation générale qu'elle entend poursuivre, loin d'avoir perdu de leur valeur, s'affirment plus nécessaires encore. La position économique du pays et par suite les conditions faites aux producteurs loin d'avoir reçu un commencement d'amélioration se sont terriblement aggravées. Au cours des deux années d'efforts constamment menés par elle, l'organisation ouvrière n'a cessé de prévoir cette aggravation, d'en dénoncer les causes, d'annoncer les désastres que devaient infailliblement provoquer l'égoïsme des possédants et la carence du pouvoir, une politique internationale qui s'est montrée incapable de réaliser la paix véritable et juste, qui a laissé le monde dans un indicible état de chaos, qui fait peser sur l'Humanité les plus graves menaces.

L'expérience de toute cette période témoigne d'autre part que les problèmes économiques et sociaux ont pris avant tout un caractère international et ne peuvent plus être réglés dans les différents pays indépendamment des solutions qui doivent être universelles. De cela témoignent les revendications qui se font jour parmi les prolétariats nationaux et les nécessités d'action commune à tous les travailleurs du monde.

C'est en tenant compte de tous ces éléments que la Confédération Générale du Travail renouvelle et précise son Programme minimum, rappelle les solutions proposées par elle et invite les organisations syndicales à y conformer leur action.

Les revendications formulées dans ce Programme qui ne sont que l'expression immédiatement réalisable des aspirations du mouvement ouvrier ne signifient pas une limitation de notre idéal. Les travailleurs doivent les considérer comme une préparation à la place nouvelle, à la large place qu'ils doivent prendre dans l'activité collective; comme un moyen d'organiser leur émancipation; comme les premières étapes nécessaires vers l'ordre nouveau qu'ils s'appliquent à instituer.

*
**

La réorganisation nationale et internationale ne peut se faire que par le Travail et dans la reconnaissance des droits du Travail.

La Confédération Générale du Travail place au premier plan de

ces droits la faculté pour les producteurs de s'organiser, de se défendre, de formuler et d'exposer leurs idées.

Elle réclame donc, pour eux comme pour tous les autres citoyens, le respect de la liberté d'opinion, de la liberté de parole, de la liberté de réunion, et élève sa protestation contre toutes les poursuites, quels qu'en soient les prétextes, qui constituent une violation de ces libertés et des persécutions dirigées contre des conceptions ou des tendances politiques ou sociales.

Elle demande l'amnistie totale et affirme solennellement que le prolétariat organisé ne connaîtra pas de trêve tant que les victimes de l'action prolétarienne et celles de la justice de guerre n'auront pas bénéficié des mesures qu'imposent l'humanité et la justice.

DROIT SYNDICAL

La Confédération Générale du Travail dénonce donc en premier lieu toutes les violences du patronat et du pouvoir, les poursuites dirigées contre les organisations et les persécutions dont sont victimes les travailleurs.

Elle exige le respect intégral du droit de coalition et du droit d'organisation. Elle rappelle que le travail n'est pas une marchandise que le capital accepte ou refuse à son gré, et elle s'élève contre toutes les restrictions dont on veut encore frapper certaines catégories de travailleurs.

Elle demande la reconnaissance du droit syndical pour tous, les fonctionnaires de l'Etat et des services publics ne pouvant être atteints par une diminution des facultés reconnues aux travailleurs pour la raison qu'ils ne sont pas des salariés de l'industrie privée.

Elle réclame comme une conséquence inévitable du droit d'organisation la reconnaissance du droit pour les syndicats d'intervenir dans toutes les questions du travail, d'assurer la défense des intérêts de leurs membres et de contrôler l'application des conventions ayant pour objet la rémunération ou la protection des travailleurs.

JOURNÉE DE HUIT HEURES

La C. G. T. enregistre que l'action syndicale a imposé la reconnaissance légale de la journée de huit heures. Elle demande l'application de cette réforme aux catégories de travailleurs qui sont encore exclues. Nulle raison n'est valable pour que la réduction de l'effort quotidien des salariés ne soit pas réalisée également pour tous les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture.

Elle constate cependant que la loi est à l'heure actuelle violée par de nombreux employeurs et que des efforts plus ou moins avoués, plus ou moins directs sont faits pour amoindrir et ruiner cette réforme. Rappelant aux ouvriers que cette conquête est pour eux essentielle,

elle leur demande de s'opposer par tous les moyens à ces tentatives et elle proclame à nouveau que le développement du progrès industriel ne peut résulter que du perfectionnement de l'outillage et des méthodes techniques, non de la durée de l'effort imposé aux salariés.

PROTECTION DU TRAVAIL

De façon générale, la C. G. T. réclame le respect absolu de toutes les lois qui ont pour objet la réglementation du travail, aussi bien celles qui ont trait à la prévention des accidents et des maladies professionnelles, à l'hygiène, à la protection des femmes et des enfants, à la limitation des travaux de nuit, que celles qui portent sur la durée du travail. Elle réclame l'extension de ces lois protectrices et l'organisation d'un service de statistique et de contrôle de l'application de ces lois, service auquel devront être appelées à participer les organisations ouvrières.

Elle demande, dans ce sens, l'application des conventions et recommandations adoptées par les Conférences internationales du Travail.

ASSURANCES SOCIALES

Constatant que le régime actuel des assurances sociales comporte des différences de système pour chaque catégorie d'assujettis, qu'il est d'autre part incomplet, qu'il importe d'en assurer l'uniformité et la généralisation, la C. G. T. demande la création d'un système général d'assurances sociales couvrant tous les risques encourus par les salariés : accidents, maladie, chômage, invalidité, vieillesse, étant entendu que les organisations ouvrières seront admises à prendre part à la gestion de ce système.

Elle demande que les pensions actuellement acquises soient relevées de manière à compenser l'augmentation du coût de l'existence et, de manière générale, que les taux en soient calculés pour permettre aux bénéficiaires de vivre normalement.

TRAVAILLEURS AGRICOLES

La C. G. T. demande l'extension aux travailleurs agricoles — salariés directs, métayers ou fermiers — de toutes les lois et garanties accordées aux autres ouvriers.

Elle proclame qu'on ne saurait exclure ceux qui font produire le sol des avantages acquis à l'ensemble des travailleurs et qu'il importe d'ailleurs dans l'intérêt de la collectivité elle-même et pour assurer la production agricole, que les conditions générales du travail aux champs soient analogues à celles du travail industriel.

COLONIES

L'application des lois ouvrières doit être assurée aux colonies et aux pays de protectorat; ceux-ci ne peuvent pas être considérés et traités comme des terrains d'exploitation illimitée, le devoir de la métropole étant d'assurer leur développement et de préparer l'accession des indigènes à la civilisation et aux conditions modernes d'existence.

TRAVAILLEURS ETRANGERS

Quelle que soit sa nationalité, tout ouvrier a le droit de travailler là où il peut occuper son activité; il doit par suite jouir, là où il travaille, de toutes les garanties indispensables.

Le droit syndical doit lui être reconnu dans son intégralité, y compris le droit de prendre personnellement part à l'administration de son organisation professionnelle. Aucune expulsion ne doit être prononcée pour fait d'ordre syndical ou corporatif.

Aucun travailleur étranger ne doit recevoir de salaire, ni subir de conditions de travail inférieurs aux travailleurs du pays, suivant la région, la profession ou la spécialité. Ces conditions communes doivent faire l'objet de contrats collectifs entre syndicats patronaux et ouvriers.

Les migrations ouvrières doivent être organisées et placées sous le contrôle d'offices ou de commissions dans lesquelles seront représentées, à côté du gouvernement, les groupements nationaux d'employeurs et d'ouvriers, tant dans les pays où s'effectue le recrutement que dans les pays où ils doivent se rendre.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

La réciprocité de traitement doit être assurée aux travailleurs des différents pays. La C. G. T. déclare d'ailleurs que l'établissement de cette réciprocité doit être considéré comme un acheminement vers l'uniformisation des conditions de travail dans le monde.

L'activité de l'Organisation Internationale du Travail établie par les traités de paix doit être soutenue afin d'aboutir le plus rapidement possible à une réglementation commune à tous les pays. L'action des organisations ouvrières représentées aux Conférences annuelles au Bureau International du Travail doit avoir, comme un de ses buts les plus généraux et les plus larges, pour objet d'élever au niveau déjà atteint par les travailleurs des pays les plus industriels les ouvriers des pays arriérés, afin d'éviter les concurrences économiques déloyales qui pourraient compromettre les réformes réalisées ou l'obtention des revendications en cours et pour permettre aux prolétariats des pays en retard de rejoindre le mouvement ouvrier international.

Revendications Générales.

La Confédération Générale du Travail déclare que ces revendications corporatives ne doivent pas être considérées indépendamment des revendications générales ci-après dont la réalisation doit être poursuivie, soit nationalement, soit internationalement.

Dans le cadre national, elle réclame:

LA NATIONALISATION INDUSTRIALISÉE DES GRANDS SERVICES ET DES INDUSTRIES ESSENTIELLES

Les organisations syndicales considèrent, parmi les objets généraux qu'elles poursuivent légitimement, que l'un des plus importants, l'un des plus essentiels, est le retour à la collectivité des grands services publics et des industries essentielles.

Elles déclarent que l'exploitation de ces richesses et l'appropriation de leurs profits par des individus ou par des groupements capitalistes est illégitime, contraire aux intérêts de la collectivité, injustifiable sans le prétexte faux d'une meilleure utilisation.

Ces industries et ces richesses doivent être exploitées dans l'intérêt direct de tous. Aucun prélèvement particulier ne peut être effectué sur eux qui ne soit la redevance du travail effectif fourni.

La collectivité ne peut davantage admettre l'aliénation de richesses qui livrent à leurs concessionnaires actuels des forces sociales dont le jeu compromet en fait la souveraineté nationale en leur permettant de commander à l'activité générale, et dont l'expérience montre qu'elle ne peut assurer ni le bon fonctionnement, ni l'utilisation rationnelle, ni le progrès technique de ces services ou industries.

La Confédération Générale du Travail n'entend pas confier à la gestion directe de l'Etat les entreprises dont elle réclame le retour à la collectivité; elle conçoit leur mise en œuvre sous la forme d'un régime nouveau, celui de la nationalisation industrialisée qui, associant les représentants de la collectivité des consommateurs et des producteurs dans cette gestion, assure le respect de l'intérêt général et le développement des entreprises.

La C. G. T. déclare qu'au nombre des industries ou services susceptibles d'être soumis à cette transformation, il faut placer en premier lieu celles qui sont productives de force et les moyens d'échange et de circulation des richesses. Les chemins de fer, les grands moyens de transport, les mines, la houille blanche, les établissements bancaires

res peuvent et doivent être immédiatement nationalisés, suivant les projets établis par l'organisation syndicale elle-même, avec le concours de son Conseil Economique du Travail.

En présentant cette revendication pour elle primordiale, la Confédération déclare qu'elle ne poursuit pas des satisfactions de corporatisme étroit, que la classe ouvrière entend par là servir l'intérêt général dont elle ne sépare pas ses intérêts propres, et que le retour à la collectivité des industries et des services ainsi définis est la condition absolue d'une réorganisation générale hors de laquelle il sera impossible de remédier aux crises présentes.

LE CONTROLE OUVRIER SUR LES ENTREPRISES

Dans les entreprises auxquelles ne doit pas être immédiatement appliqué le nouveau régime de nationalisation industrialisée, la C. G. T. réclame l'introduction du contrôle ouvrier;

Elle demande que les organisations syndicales, par l'intermédiaire de représentants directs, mandatés par elle et relevant d'elle, soient admises à participer à la gestion et au contrôle des entreprises occupant des travailleurs organisés dans leur sein.

Le rôle de ces délégués syndicaux devra comporter: le contrôle de l'application des conditions de travail et d'hygiène, contrats ou accords collectifs intervenus entre les employeurs et l'organisation ouvrière, le contrôle des embauchages et licenciements, le droit de regard sur l'exploitation, y compris les entrées des matières premières, la répartition des produits ouvrés, le fonctionnement des services, l'installation de l'entreprise, les modifications ou perfectionnements possibles de l'outillage et des méthodes de travail.

L'ORGANISATION NATIONALE DE LA PRODUCTION

La C. G. T. réclame pour le travail organisé la place qui lui revient dans la direction et la gestion de la production nationale.

La réorganisation économique doit avoir pour base le développement ininterrompu de l'outillage national ou industriel et la diffusion illimitée de l'enseignement général et technique; et pour ce but: de permettre l'emploi de tous les talents, de poursuivre l'utilisation de toutes les inventions et découvertes; de stimuler les initiatives privées en enlevant toute excuse et toute tranquillité à la routine stérile et meurtrière; empêcher toute restriction volontaire de la production et tout surmenage des producteurs dont les conséquences sont nuisibles à la production elle-même.

La faillite des méthodes actuelles est trop évidente. L'incapacité des organismes existants, du pouvoir et de sa bureaucratie à organiser la production, à rétablir l'activité normale dans ce pays, n'a pas besoin d'être démontrée.

De toute évidence, il faut recourir à de nouvelles conceptions et renoncer à poursuivre des errements incapables d'apporter des remèdes aux crises qui s'accumulent ou de donner aux graves problèmes actuels des solutions convenables.

La C. G. T. renouvelle sa demande de constituer un Conseil national économique, composé de représentants du gouvernement, des organisations de producteurs et de consommateurs, Conseil possédant tous les pouvoirs nécessaires d'enquête, de recherches, de décisions et de sanctions, dont ce sera la tâche d'établir les programmes économiques généraux, l'utilisation des ressources nationales, les transformations de l'outillage et d'assurer l'exécution des décisions prises par lui...

Au point de vue International.

La C. G. T. constate que des revendications du même ordre sont à l'heure présente formulées par tous les travailleurs des pays industriels ; la guerre ayant provoqué dans toutes les nations les mêmes problèmes et pour les prolétariats les mêmes soucis d'y répondre.

Elle déclare que les organisations ouvrières doivent s'accorder leur appui réciproque dans leurs efforts parallèles et qui tendent au même but. La nationalisation ou socialisation des grandes industries comme les mines ou les transports par voie ferrée, doivent faire l'objet d'actions internationales concertées. Cela est vrai surtout pour les moyens de transports internationaux, et en particulier la navigation commerciale, dont la transformation doit être non seulement poursuivie dans chaque pays, mais faire aussi l'objet de l'action de la Fédération Syndicale Internationale.

Au sein de cette dernière encore, les mouvements ouvriers nationaux doivent travailler à développer l'action exercée par les prolétariats pour arriver à une réorganisation totale du monde.

PROBLEMES DE LA RECONSTRUCTION

La Confédération Générale du Travail déclare en effet que la paix véritable, le retour à l'activité normale, l'accroissement de la production, l'amélioration des conditions générales d'existence, la libération de la classe ouvrière ne seront possibles que dans une réorganisation et une reconstruction universelles.

REGIONS DEVASTÉES

La classe ouvrière de ce pays ne saurait méconnaître l'importance de ce problème. La reconstruction des régions dévastées qui dominent toute l'activité économique de la nation doit être enfin engagée véritablement et poursuivie avec d'autres méthodes que celles employées

jusqu'ici et qui, mises en œuvre pour le seul bénéfice d'entreprises particulières, n'ont abouti qu'à des résultats misérables.

La remise en état des régions dévastées doit être envisagée, non seulement du point de vue collectif, mais aussi du point de vue international. Regrettant que le gouvernement n'y ait pas donné suite, la C. G. T. rappelle l'offre par elle transmise d'une collaboration américaine et la participation proposée par les organisations syndicales des travailleurs allemands. Ces offres n'étant pas devenues caduques, elle demande qu'elles soient prises enfin en considération et utilisées au mieux des intérêts des sinistrés et du pays.

La C. G. T. demande, d'autre part, que la reconstruction de ces régions, moyen urgent de remédier au chômage, soit faite sur des formules de progrès, en tenant compte des conditions d'hygiène, de salubrité et d'esthétique.

COLLABORATION INTERNATIONALE

A côté des nécessités particulières et qui intéressent directement les nations ayant des régions dévastées, la C. G. T. rappelle que les problèmes généraux d'une reconstruction se posent dans tous les pays d'Europe.

La situation créée par la guerre est internationale. Elle ne peut être résolue que par la coopération de tous les peuples et par une solidarité des intérêts de tous les pays.

La C. G. T. déclare que, de ce point de vue, les problèmes les plus urgents à résoudre sont ceux que réclame l'ensemble des organisations ouvrières de tous les pays: l'organisation internationale de la production et de la répartition des matières premières, l'organisation internationale des transports, le retour à la parité des changes.

Ces problèmes qui commandent à l'activité mondiale sont les plus urgents de ceux qui doivent être réglés par la Société des Nations. Ce n'est qu'en s'attachant à créer les organismes nouveaux de l'économie internationale, en organisant cette coopération de tous les peuples que la Ligue des Nations prendra véritablement sa place, trouvera son vrai rôle et deviendra enfin la Société des Peuples que les travailleurs ne cesseront de réclamer.

POUR LA PAIX

Il serait vain toutefois d'attendre que cette reconstruction, cette réorganisation pourront être réalisées tant que durera l'état présent du monde.

La paix véritable n'a pas été faite; les peuples sont encore en lutte; des expéditions coloniales et des entreprises de conquête se multiplient; les compétitions nationales deviennent de plus en plus aiguës; le militarisme n'a pas renoncé à poursuivre son œuvre; un

impérialisme économique se développe à côté d'un impérialisme politique qui n'a pas disparu.

L'organisation ouvrière de ce pays en plein accord avec celles des autres nations demande que soit enfin établie la paix générale; elle demande surtout que soit faite la paix avec la Russie et que les relations de tout ordre soient normalement reprises avec ce grand pays séparé des autres peuples par un blocus monstrueux et une politique de violence réactionnaire; elle demande le désarmement général pour que ne pèsent sur les pays appauvris le poids de charges meurtrières et la menace de nouveaux conflits.

Ce n'est qu'à ces conditions que pourra être véritablement entreprise la tâche internationale de reconstruction dont la C. G. T. proclame une fois encore la nécessité urgente, dont ce programme indique les conditions.

*
**

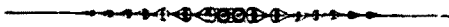
La Confédération Générale du Travail déclare encore que ces revendications ne constituent qu'un programme minimum qui doit être immédiatement réalisé.

Elle demande à tous les travailleurs organisés, à toutes les formations syndicales d'en faire la base de leur action.

Elle attire leur attention sur l'aspect nouveau qu'ont pris ces problèmes et l'importance de l'action à réaliser internationalement. Les ouvriers de ce pays doivent comprendre que leur effort se lie plus étroitement qu'il ne l'a été encore à l'effort de leurs camarades au-delà des frontières.

C'est en plein accord que tous les prolétariats doivent agir, avec la même volonté, le même sentiment de l'unité, la même discipline, pour faire de leurs forces l'efficace sauvegarde de la paix et pour préparer en commun la réalisation de l'idéal syndicaliste.

**« LA LIBERATION DES SALAIRES ET LA PREDOMINANCE
DU TRAVAIL. »**



Après ce rappel de faits et de textes, quelques observations générales doivent être présentées qui toutes ont trait au caractère même de l'action ouvrière.

Quel est l'objet des débats poursuivis au sein de l'organisation? Il est de savoir si l'action menée par la C. G. T. est conforme aux buts du syndicalisme. Les adversaires de cette action affirment qu'il n'en est rien. Leurs arguments tiennent-ils devant les faits et les témoignages?

Qu'on reprenne le programme de la C. G. T.

On n'y pourra point constater l'oubli des préoccupations qui étaient celles du prolétariat avant la guerre. Toutes les revendications formulées alors et qui n'ont point été réalisées encore sont reprises et complétées. On y trouvera par contre des revendications nouvelles qui répondent à des problèmes, ignorés avant la catastrophe mondiale, mais qui se posent à nous avec une acuité que nous ne pouvons méconnaître.

Dès lors, l'argument tombe selon lequel nous aurions rompu la tradition du syndicalisme.

Il est d'ailleurs inutile d'insister longuement sur ces faits. Un témoignage suffit: quand, sous sa seconde forme, le Programme minimum fut présenté au Comité confédéral national de février dernier, il n'y eut qu'une voix pour se prononcer contre son acceptation. Pourtant les critiques dirigées contre l'action syndicale avaient été vives, passionnées, violentes, au cours de trois jours de débat. Mis en face d'un texte précis, de propositions fermes, d'un programme d'action, les adversaires déterminés du Bureau confédéral et de la Commission administrative ne purent — à une exception près, et sans que l'auteur de celle-ci songeât même à la motiver — que se réfugier dans l'abstention.

Cela est très significatif encore. Rien n'est plus facile que la critique systématique fondée sur un dénigrement constant et sur des formules plus ou moins précisées. Seulement, il n'est point aussi aisé de préciser une volonté logique et de traduire un idéal dans les faits.

Toutes les fois que nous avons demandé qu'on opposât un programme au nôtre, c'est le silence qui a répondu. L'expérience est faite. Il serait presque cruel d'y insister.

Il est vrai que cette impuissance à réaliser quelque chose, à détec-

miner les objets et le plan d'une action, à mesure qu'elle se manifeste plus évidente, cherche davantage à se masquer sous des attaques personnelles ou des condamnations générales.

On ne peut pas contester que le programme d'action soit conforme à la pensée et à la tradition syndicalistes. Alors on incrimine, avec les hommes, les méthodes et même les intentions soupçonnées.

La logique ne gêne guère, il est vrai, les artisans de cette campagne. Les grèves de mai, et les commentaires qu'ils en ont fait, en sont la preuve. Après avoir déclaré une grève en mettant au premier plan la nationalisation des chemins de fer, on pouvait venir déclarer que la nationalisation est une « balançoire ! » De tels gestes se jugent d'eux-mêmes.

Mais passons rapidement aux griefs d'ordre généraux.

Que dit-on ? L'argumentation n'est pas difficile. L'action syndicaliste d'aujourd'hui, déclare-t-on, sombre dans le réformisme ; elle constitue une collaboration de classes. On ne s'arrête pas d'ailleurs en si beau chemin et l'on dénonce avec véhémence une espèce de complot anti-ouvrier : l'action confédérale, dit-on encore, a pour but aujourd'hui de consolider le capitalisme.

Il serait bien facile, en reprenant l'un après l'autre les arguments qui ont servi depuis deux ans, de montrer leur illogisme et d'établir que ceux qui les présentent ne s'y conforment guère dans la pratique. Tout a successivement servi de prétextes à ces critiques.

Ainsi le contrat collectif serait une collaboration de classes. Comme si cette affirmation n'était pas la méconnaissance totale des caractères quotidiens de l'action ouvrière.

Collaboration de classes aussi, le contrôle syndical. C'est, paraît-il, consolider le patronat que travailler à limiter son autorité despotique et à le contraindre de subir une volonté étrangère à la sienne !

Collaboration de classes encore, la nationalisation industrialisée et replâtrage du régime bourgeois ! A preuve la résistance acharnée des capitalistes au mouvement de mai dernier, et les violences du pouvoir !

Collaboration de classes aussi, la constitution du Conseil Economique du Travail ! Seulement il est tout au moins plaisant de constater que ceux-là mêmes qui ont le plus critiqué le C. E. T., ceux dont les doctrines politiques ont le mieux inspiré des condamnations véhémentes, copient à l'heure actuelle cette idée et cherchent à en utiliser à leur compte la contrefaçon.

On pourrait allonger cette liste de critiques. N'en retenons plus

qu'une: celle qui a trait à l'action confédérale pour la reconstruction des régions dévastées. Cela aussi a été dénoncé comme une besogne contre-révolutionnaire, comme un appui donné au capitalisme impuisant. Nous affirmons, nous, et sans nous étendre davantage sur cette question, que la Confédération Générale du Travail a pris là une initiative qui aura, qui a déjà une répercussion profonde. Et d'ailleurs, est-ce que là aussi nous ne rencontrons pas la même concurrence que pour le Conseil Economique? Notre œuvre est détestable; elle doit être condamnée absolument... Mais ceux-là mêmes qui l'avaient méprisée le plus fortement se sont empressés de la plagier. On aurait beau jeu à signaler les résultats lamentables, grotesques même auxquels ils sont parvenus!

Mais laissons ces choses. Le débat est trop important pour qu'on veuille le rapetisser à la mesure que lui donnent les critiques de l'action confédérale.

Il soulève une question de principe qui touche à l'essence même de l'action ouvrière.

Qu'est-ce que le syndicalisme? Il faut vraiment que la confusion introduite dans nos idées soit bien profonde pour qu'on doive ici poser à nouveau la question et qu'il faille y répondre en rappelant qu'il est d'abord la défense des intérêts professionnels.

Là, est la seule base de l'action ouvrière. Ce n'est pas parce qu'il adhère à un système politique, à une doctrine philosophique, à une théorie sociale, que le travailleur vient au syndicat. C'est pour y constituer avec ses camarades la force collective qui seule lui permettra de s'opposer avec succès à l'exploitation patronale et d'améliorer son sort.

Le syndicalisme est une généralisation de ces actions professionnelles. Son idéal de transformation sociale découle du fait que les aspirations ouvrières qui se sont développées au cours des luttes passées, à mesure des efforts communs, des progrès de l'organisation, ne peuvent être réalisées pleinement que dans une organisation sociale nouvelle où n'existeront plus ni le patronat ni le salariat.

Ce sont là idées élémentaires, et il est même quelque peu pénible d'avoir à le rappeler. Il faut bien le faire, cependant, pour montrer que le mouvement ouvrier n'est pas une négation doctrinale, ni une hypothèse politique plus ou moins réalisable. Il agit dans les conditions présentes. Il se développe au sein même du système social actuel. Son rôle, c'est de le pénétrer, de le réduire, de lui arracher progressivement des conquêtes dont aucune ne constitue une fin en

elle-même, mais qui toutes doivent préparer de nouvelles réalisations dont l'aboutissant doit être la transformation sociale.

Toutes les critiques que nous avons rappelées plus haut présentent ce caractère de méconnaître la base même de l'action ouvrière. La défense des intérêts professionnels comporte cette action constante dans les cadres sociaux que nous sommes bien obligés de subir, dans l'intérieur même desquels il faut bien travailler pour les briser. C'est par l'effort revendicatif quotidien que le mouvement syndical prépare la définitive libération des travailleurs.

Mais alors, n'a-t-on pas le droit de s'étonner de ces accusations et arguments comme ceux qui ont été signalés plus haut? L'illogisme de ceux qui les emploient éclate avec évidence. Il ne peut s'expliquer que par la méconnaissance des conditions de l'action indispensable et il n'aboutit qu'à une renonciation catastrophique, pour le compte d'une politique et au mépris de l'indépendance de notre mouvement



L'Action Internationale.

Avant de pousser plus loin cet examen et de lui donner la conclusion générale qu'il comporte, il est nécessaire, maintenant, de se tourner vers l'action internationale et d'en faire un exposé rapide, car elle aussi a soulevé — et plus encore peut-être que l'autre — des attaques également injustifiées.

Un fait ressort de la situation présente. Le Programme minimum de la C. G. T. l'a indiqué : c'est la part de plus en plus grande que l'internationalisme prend dans le mouvement ouvrier.

Plus nous allons, en effet, et plus il faut s'apercevoir que les grands problèmes posés aux travailleurs peuvent de moins en moins être résolus dans le cadre national. Un autre fait qui n'est pas moins frappant, c'est la similitude, désormais acquise, des revendications générales présentées par les prolétariats des pays industriels. Mais le phénomène essentiel qui se manifestait déjà avant la guerre, que la guerre a considérablement développé, c'est l'interdépendance économique des Nations qui oblige les travailleurs des différents pays à se prêter un appui réciproque qui les contraint à pratiquer une solidarité effective et à faire sortir l'internationalisme du plan des formules idéales pour en faire une réalité.

Bien plus, la guerre a soulevé dans le monde d'immenses problèmes qui conditionnent toute l'activité économique d'à-présent, toutes les possibilités de progrès et d'émancipation, et qui se présentent à tous les peuples.

Enfin, le déséquilibre résultant de la non réalisation d'une paix équitable et les menaces de conflit sont une raison décisive pour que les organisations ouvrières resserrent leurs liens internationaux et constituent l'organisme commun qui coordonnera leurs forces dans le monde.

Cette importance prise par l'action ouvrière internationale est un fait décisif et qu'on ne peut ignorer sans s'exposer à des erreurs de jugement sur la situation actuelle.

*
**

Or, quelle a été, à cet égard, l'action de la Confédération Générale du Travail?

Tous ses efforts, et ils ne datent pas de l'armistice, ont tendu à reconstituer les liens internationaux brisés par la guerre. Préparée en

février 1919 par la Conférence de Berne, achevée par le Congrès d'Amsterdam en juillet-août de la même année, la création de la Fédération syndicale Internationale a rétabli l'union des Centrales ouvrières nationales.

C'est à dessein que nous disons « création », et pour répondre tout de suite à des critiques répétées qui prouvent une ignorance totale ou une déformation voulue des faits.

Nous ne songeons pas à diminuer l'importance des efforts accomplis avant la guerre. La création du Secrétariat syndical International, qui avait à sa tête Legien, président de la Centrale Ouvrière Allemande, marquait un progrès incontestable dans les relations des prolétariats des différents pays. Il instituait un organisme permanent là où il n'y avait eu jusqu'alors que des rapports fragmentaires et occasionnels.

On le sait, ce système auquel s'attachait Legien ne fut jamais approuvé par la C. G. T. Sans vouloir refaire l'histoire des rencontres — et des conflits — qui se produisirent de 1901 à 1914, entre les représentants de la Centrale Française et la majorité des autres organisations nationales, il faut rappeler sur quelles réserves se basait notre opposition à ce système, opposition qui, d'ailleurs, n'empêchait nullement la C. G. T. d'apporter tout son concours au Secrétariat syndical International. Nous demandions à ce Secrétariat International de traiter toutes les questions d'ordre général intéressant les travailleurs, y compris la lutte contre le militarisme et l'action contre la guerre, alors que Legien et ses amis voulaient limiter l'activité de l'organisation aux seules questions corporatives, toutes les autres étant réservées aux Congrès socialistes internationaux ; et surtout nous demandions qu'au lieu d'un secrétariat exclusivement adonné à une tâche bureaucratique, utile mais insuffisante, fut constitué un organisme capable d'action ; au lieu de Conférences de secrétaires de Centrales nationales, nous réclamions la convocation de véritables Congrès ouvriers ; en un mot, nous voulions créer une Internationale véritable là où il n'y avait encore qu'une façade.

En 1913, un progrès fut indiqué dans ce sens ; la guerre empêcha de le développer.

C'est cette œuvre même que nous avons reprise et fait aboutir. Quand on parle, pour reprendre les termes exprès d'une résolution extrémiste, de l'« Internationale d'Amsterdam créée et issue de Legien », on proclame une fantaisie ; on montre ainsi que l'on ignore tout ce dont on parle.

Legien est mort. On peut penser tout ce qu'on veut de son œuvre, mais ceux qui l'injurient ne feront pas oublier que ce militant a créé, presque de toutes pièces, le mouvement ouvrier allemand et qu'il s'est identifié à lui pendant trente ans, jusqu'à sa disparition : c'est

une œuvre qui comptera dans l'histoire ouvrière. Mais ce qu'il reconnaîtrait le premier lui-même, c'est que la Fédération syndicale Internationale d'aujourd'hui n'a pas grand'chose de commun avec le Secrétariat qu'il dirigeait. A Amsterdam, comme déjà à Berne, ce sont les idées de l'organisation française qui ont prévalu; c'est la conception que nous défendions avant la guerre qui a été adoptée et mise en œuvre. Nous n'avons jamais eu le sot orgueil de parler de victoire là où nous ne trouvions que la joie d'avoir réalisé un progrès considérable. Seulement, il faut bien dire ces choses devant l'ignorance de ceux qui condamnent la F. S. I.

D'ailleurs, « l'Internationale d'Amsterdam », celle des « social-traitres », des « social-patriotes », des « lieutenants de la bourgeoisie », l'Internationale « jaune », au dire de Moscou, a fait déjà l'objet de tant d'erreurs et de tant de sottises qu'on n'aurait pour ainsi dire qu'à puiser dans le tas!

Que n'a-t-on dit sur Gompers et sur Appleton! Nous ne voulons pas reprendre ici tout l'historique des faits auxquels ils ont pu être mêlés. Il suffit de rappeler que les adversaires de l'Internationale syndicale se servent encore de leurs noms pour la dénoncer comme contre-révolutionnaire, bien longtemps après que Gompers l'a eu quittée, qu'Appleton a eu donné sa démission, parce que l'organisation faisait, à leur gré, une œuvre trop révolutionnaire!

Nous ne parlerons encore que pour mémoire, et avec le dédain qui convient, des outrages lancés par la III^e Internationale. Les lettres signées de Zinowiew portent en elles-mêmes le jugement qu'il leur faut donner. Il n'y a qu'à les lire, à constater les erreurs de fait lamentables, les confusions de noms qu'elles contiennent, pour être fixé sur l'aptitude du porte-parole de Moscou à juger un mouvement dont il ne connaît rien.

Toutes ces injures ne sauraient, d'ailleurs, diminuer l'œuvre entreprise par l'Internationale syndicale.

Elle a traduit par des faits une solidarité qui n'était guère ici que verbale. Aide aux travailleurs autrichiens dont l'appui ouvrier a arraché les enfants à la misère, aide aux travailleurs hongrois écrasés sous la terreur blanche, aide à la Révolution russe dans son conflit avec la Pologne, aide aux travailleurs espagnols, aux syndicats balkaniques, aide enfin aux ouvriers italiens aux prises avec une violente réaction... Même si l'on devait borner à cette énumération l'effort accompli en moins de deux années, elle pourrait utilement être comparée à celle de l'Internationale communiste et de sa soi-disant Internationale syndicale « rouge » qui ne se traduit que par la division, la désorganisation et la ruine!

On fait encore grief à la Fédération syndicale Internationale des tendances qui peuvent être celles des diverses Centrales adhérentes.

C'est là étrangement se représenter le caractère de l'organisation. L'Internationale syndicale est liberté : elle assure l'autonomie de toutes les organisations adhérentes et ne leur demande en retour que de participer à l'activité commune. Concevoir qu'elle puisse être autre, ce ne peut être que la pensée de gens à qui l'idée de l'indépendance syndicale demeure, quoi qu'ils disent, parfaitement étrangère.

*
**

Autres motifs à critiques. Celles-ci s'adressent aussi bien, d'ailleurs, à la C. G. T. elle-même qu'à la Fédération syndicale Internationale : c'est la participation du mouvement ouvrier au Bureau international du Travail.

Que l'on se reporte pourtant au Programme minimum formulé après l'armistice, et l'on y trouvera la demande expresse d'une telle institution. Et ce n'était pas la première fois qu'elle était faite. On en trouvera l'idée dans les décisions de la Conférence interalliée de Leeds; l'idée a été reprise par la Conférence des pays centraux et neutres tenue à Stockholm; elle a été affirmée à nouveau par la Conférence internationale de Berne.

Ainsi se trouve réduite à rien une affirmation audacieuse : loin d'être une invention machiavélique des gouvernants, l'Organisation internationale du Travail a été une conquête des organisations ouvrières.

Ce premier point acquis, indiquons quel est le grief principal fait à cet organisme : c'est de constituer — encore — une collaboration de classes. Une telle assertion pourrait être discutable si le mouvement ouvrier y pouvait perdre son indépendance. Il n'en est rien, et à moins d'affirmer cette contre-vérité caractéristique des procédés de polémique employés, que l'Internationale syndicale est subordonnée au Bureau de Genève, il n'y a pas plus de collaboration de classes dans la participation des représentants ouvriers aux Conférences internationales ou au B. I. T. qu'il n'y en a dans les discussions qu'un délégué syndical peut avoir avec un patron; le fait de participer à l'élaboration de conventions internationales et à leur application n'est pas plus un oubli de l'effort syndicaliste que la signature d'un contrat collectif, d'un tarif de salaires et des interventions nécessaires à leur respect.

Le mouvement syndical international, en acceptant à Amsterdam de participer au fonctionnement de l'Organisation internationale du Travail a entendu utiliser, pour le service des intérêts des travailleurs, un organisme international nouveau; il s'est appliqué à en tirer le maximum de bénéfices pour la classe ouvrière sans rien abdi-

quer de son action propre, sans se mettre en tutelle comme certains le répètent mensongèrement, sans « marcher dans le sillage » du B. I. T. pour employer la langue des adversaires de celui-ci. Il entend encore mettre à profit la documentation élaborée à Genève, afin de guider les efforts des organisations. On peut bien, quand on est assuré de posséder la vérité pure et totale, faire fi de la connaissance et de la recherche; mais le syndicalisme travaille dans les réalités, et il ne lui suffit pas d'une ou deux formules truculentes pour accomplir sa tâche et réaliser sa mission; il entend, par exemple, pouvoir utiliser au mieux des thèses ouvrières cette enquête sur la production qui, parce qu'elle démontre l'incohérence de l'économie capitaliste, soulève la fureur du patronat français.

Et puis, « collaboration de classes », la participation à l'Organisation internationale du Travail, piège tendu aux travailleurs que le B. I. T.? On a quelque droit de rire d'affirmations aussi simplistes, et qui n'ont que le défaut de tourner le dos aux faits. Si le Bureau international du Travail opérait au compte du capitalisme, comment expliquer que la violence des attaques patronales dirigées contre lui atteint au degré des condamnations furieuses inspirées par Moscou?

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une campagne systématique des employeurs qui ne vise à rien moins qu'à ruiner l'organisme même ou du moins à le réduire à une totale impuissance. Le signal en a été donné par les agrariens opposés à l'extension aux travailleurs de la terre des garanties reconnues aux autres salariés. L'assaut a été mené à la dernière session du Conseil d'administration par le représentant du patronat français, et s'est manifesté par un essai, d'ailleurs infructueux, de sabotage des décisions. Le même délégué des employeurs a publié depuis, à l'usage de la Confédération patronale, un rapport qui est une attaque contre le B. I. T. et surtout contre l'action qu'y mènent les militants ouvriers. On n'a pas été surpris, il est vrai, de voir ses arguments repris par des adversaires déclarés de l'action confédérale. Mais cela même est un jugement...

L'on peut avec superbe déclarer vains tous les efforts faits pour réglementer le travail, nationalement et internationalement. De même qu'on peut qualifier de « fantaisies » les règlements pour l'application de la journée de huit heures, il est toujours loisible dans un ordre du jour véhément d'affirmer que l'effort du B. I. T. ne conduit à rien. Seulement, à la même heure, on peut très révolutionnairement aussi demander l'intervention des inspecteurs du travail pour faire respecter l'interdiction d'employer le blanc de céruse... Ce genre tout spécial de logique n'est pas à notre usage. La réglementation internationale du travail est nécessaire; elle doit être poursuivie, ne serait-ce qu'au profit des prolétariats retardataires, encore inaptés à

se défendre eux-mêmes, qu'il faut arracher à l'exploitation dont ils souffrent, non seulement par solidarité, mais par intérêt bien entendu, pour amener à nous ces prolétariats, les élever à notre niveau, les empêcher de faire involontairement le jeu d'une concurrence déloyale qui mettrait en péril les conquêtes réalisées dans les pays plus avancés. Et cela, c'est de l'internationalisme positif qui ne se paye pas de phrases.

Dernier grief, enfin, contre le Bureau international du Travail; c'est qu'il est partie des organismes de la Société des Nations.

Fait au moins étrange, ceux qui soulèvent cet argument se sont basés surtout sur le fait que l'Allemagne n'est pas encore admise dans la Ligue! C'est notamment la thèse qui fut soutenue au Congrès international de Londres, l'an dernier, par des critiques tellement assurés d'eux-mêmes qu'ils ne songeaient point à prendre l'avis des camarades allemands. La réponse à cette attaque est facile : c'est sur une décision du Congrès d'Amsterdam, sous la pression de l'Internationale syndicale, que l'Allemagne a été admise dans l'organisation internationale du Travail. Pour nous, c'était une première mesure en vue de son entrée, en égale, dans la collectivité organique des peuples. Nous constatons aujourd'hui que nous avons vu juste et que l'action ouvrière porte ses fruits à cet égard.

Sur la Société des Nations même, nous aurions beaucoup à dire. Nous n'avons pas attendu les critiques extrémistes pour formuler notre sentiment et pour constater les tares du traité de paix : c'est même — n'en déplaise à nos adversaires — la C. G. T. qui a la première formulé ces critiques. Est-ce à dire que nous renonçons à la pensée que nous affirmions ? Nullement. Notre effort doit porter à faire d'une œuvre incomplète et encore pleine d'erreurs une réalité agissante qui devienne vraiment la Société des Peuples assurant la paix par la coopération fraternelle et la solidarité des Nations.

Revenons à l'œuvre propre de l'Internationale syndicale.

Il est une de ses initiatives dont nous avons déjà parlé rapidement et qui touche de près à l'effort du prolétariat organisé pour assurer la paix : c'est la reconstruction des régions dévastées.

Quelques sophismes qui puissent être apportés dans le débat, il est impossible de méconnaître les nécessités des reconstructions et leur urgence.

Le problème des régions dévastées domine l'activité économique de la France. Mais, de plus, sa solution est indispensable à l'établissement de relations pacifiques entre les pays européens qui se sont trouvés engagés dans une guerre effroyable.

Ce point de vue n'est pas seulement celui de la C. G. T. C'est aussi celui de nos camarades d'Allemagne. Dès 1919, les organisations

ouvrières des deux pays les plus directement intéressés se sont mis d'accord sur le principe des réparations à réaliser par la collaboration des deux peuples, par la fourniture par l'Allemagne de matériaux, et avec les garanties nécessaires, de main-d'œuvre.

Nous ne pouvons songer à retracer toutes les négociations engagées entre la C. G. T., la Centrale allemande, les deux Fédérations du Bâtiment. Reprises sous l'égide de l'Internationale syndicale, elles ont abouti, avec le concours des représentants syndicaux des autres pays en cause, à l'accord et au programme d'Amsterdam.

Nous ne voulons pas insister sur la valeur immédiatement prise par ces décisions. Il nous suffit de montrer qu'elles ont été formulées à un moment difficile des relations entre les divers pays; il suffit encore de rappeler qu'elles ont indiqué la solution générale à laquelle se sont enfin ralliés les gouvernements des pays en cause.

En même temps qu'elle réalisait cet effort international, la C. G. T. avait poursuivi dans ce pays même son action. L'enquête du C. E. T. dans les régions dévastées, les deux Conférences de sinistrés, la création du Comité d'action, grâce auquel on a pu combattre la démagogie des surpatriotes et des entrepreneurs, ont conduit à l'adhésion des sinistrés eux-mêmes, enfin groupés, enfin capables de se défendre, à l'idée de la main-d'œuvre et des fournitures allemandes.

Si ces résultats ont été atteints, si l'on constate une détente dans les relations entre les pays intéressés, si l'on voit enfin s'approcher le moment où deux peuples, naguère ennemis, seront unis par le travail, l'action confédérale y est pour quelque chose.

A cette attitude, il n'y en avait qu'une autre à opposer. On l'a fait. On a proclamé que la C. G. T. devait se désintéresser des régions dévastées. Nous préférons nos actes: ils n'ont pas été une abdication du syndicalisme devant l'exploitation éhontée à laquelle se livraient les profiteurs, ils ont été un acte de solidarité envers nos camarades des départements ruinés, ils ont constitué une lutte effective contre les menaces de guerre, car le seul véritable moyen de sauvegarder la paix, c'est de réaliser les conditions indispensables à la paix.

...Telle a été, dans quelques-unes de ses grandes lignes, l'activité de l'Internationale syndicale et la part qui y a prise la C. G. T.

On doit encore ajouter à tout cela un élément d'ordre moral. Il ne suffit pas de proclamer son internationalisme, il faut lui donner une base positive réelle. L'action commune des prolétariats doit être coordonnée. La F. S. I., une fois réalisée, devait avoir un programme d'action générale, intéressant tous les pays. Ce programme revendicatif, le Congrès extraordinaire de Londres l'a formulé en définissant la pensée et les solutions ouvrières sur les grands problèmes internationaux:

Lutte contre la réaction et le militarisme, retour à la collectivité

des moyens de production, question des changes, répartition des matières premières et des transports, tout cela constitue une base d'action.

L'Internationale syndicale, après moins de deux années d'action, peut présenter son bilan avec une légitime fierté. Elle peut, appuyée sur ses 27 millions de syndiqués, que de nouvelles adhésions renforcent, affronter la colère et les injures de ceux qui n'ont su jusqu'ici que détruire.



L'Action Syndicaliste.

Action nationale, action internationale — est-ce que l'on ne constate pas entre elles une communauté de situation, soit qu'on examine l'effort poursuivi et les méthodes suivant lesquelles ils le sont, soit qu'il faille répondre aux critiques formulées sur les deux?

Cette situation n'est pas surprenante, pour peu que l'on veuille considérer exactement les choses.

Nous avons signalé la part considérable qu'il faut donner à l'action commune à tous les prolétariats. Si l'on voulait caractériser la phase dans laquelle est entré le mouvement ouvrier, il faudrait dire que c'est celle de l'action directe internationale — l'action directe entendu au sens syndicaliste, qui n'est pas celui que lui donnent et les capitalistes adversaires et les politiciens désireux de se servir de nos organisations.

En fait, sous un aspect comme sous l'autre, l'activité syndicale se manifeste sur le même plan et supporte par suite les mêmes attaques.

Deux conceptions sont en présence.

L'une, malgré tous les mots qu'elle emploie, procède de conceptions nettement opposées au syndicalisme.

Ceux qui ont vécu l'action syndicaliste, non pas depuis quelques années, mais depuis ses débuts, n'ont aucune peine à la reconnaître, car cela fait déjà nombre de fois que nous la reconnaissons sous des étiquettes changeantes.

Elle proclame la nécessité de la Révolution préalable. Elle affirme sa croyance au cataclysme. Elle va jusqu'à en proclamer l'imminence et même la nécessité. Elle confond l'action directe et la violence, l'action professionnelle et la politique. Elle nie — quoi qu'on dise, car ce ne sont pas de médiocres tours de passe-passe qui feront perdre aux textes un sens trop clair — l'indépendance du syndicalisme. Elle ne fait de celui-ci qu'une arme aux mains d'une politique, elle veut lui donner à accomplir des actes qu'il ne pourra ni déterminer pour des buts qu'il n'est même pas appelé à contrôler. Elle est contrainte, pour être logique avec elle-même, de poser en principe l'impuissance de l'organisation syndicale pour confier l'émancipation des prolétaires à la dictature des non-travailleurs.

Ce n'est pas la nôtre!

S'il était possible d'avoir eu la tentation d'y céder, le seul spectacle des conséquences qu'elle a données aurait suffi à provoquer un

détour. Le dénigrement, les attaques personnelles, l'injure, l'insinuation, la calomnie, la confusion, le trouble dans les idées, la désertion des organisations, les divisions jetées dans le prolétariat au moment où il doit affronter les assauts réactionnaires — est-ce là préparer la Révolution?

Nous ne pouvons pas le penser.

Nous restons fidèles à la conception syndicaliste.

C'est l'effort ouvrier, constamment; inlassablement poursuivi, qui fera l'organisation sociale nouvelle. Nous ne croyons pas aux catastrophes et nous ne pouvons pas avoir le courage d'affirmer à nos camarades que le capitalisme s'effondre quand tous les faits le montrent au contraire plus résolu et plus menaçant que jamais. Nous ne pouvons pas leur dire qu'ils seraient aptes, sans préparation, à imposer la maîtrise du Travail sur l'ordre nouveau. La démagogie du « coup d'épaule », la croyance à la révolution par la misère et dans la misère ne sont point nôtres. Nous ne voulons pas tromper les travailleurs en leur affirmant que la route est simple et le but à portée de mains.

Nous voulons au contraire appeler le prolétariat à comprendre la grandeur et la difficulté de la tâche. Le prolétariat ne remplira son rôle et ne réalisera son idéal que s'il est capable de supplanter ses exploités actuels, de substituer son système et ses organismes propres aux organismes et au système contre lesquels il lutte. Cela peut être, et il faut que cela soit. Mais cela ne sera que dans la mesure où les salariés auront maîtrisé les éléments de l'activité sociale, imposé les droits du travail, leur contrôle, leur direction.

C'est cette tâche que le syndicalisme doit accomplir.

Il lutte dans la société présente. Il ne se place pas, par une convention insoutenable, dans une société idéale. Il ne peut pas se dégager des faits ou, lorsqu'il croit pouvoir le faire, c'est pour tomber dans le verbalisme et l'impuissance. Pour réaliser son effort, il ne peut pas prendre l'apparence des problèmes pour les problèmes eux-mêmes.

Quand il proclame le recul de la politique devant l'économie, il proclame que les forces matérielles prennent le pas sur les forces idéologiques et par là il affirme sa prééminence dans l'action transformatrice. Car c'est à diriger, c'est à posséder ces forces matérielles qu'il aspire; ce sont elles dont il doit se rendre maître par son action de tous les jours. Il doit réaliser: c'est sa fatalité, mais c'est sa force, et rien ne peut suppléer à cet effort continu qui lui est imposé. Même couverte par une interprétation tendancieuse de la Charte d'Amiens, l'intrusion de la politique dans l'organisation syndicale n'en constitue pas moins un recul et une régression, un rappel d'une situation dont le syndicalisme n'est sorti qu'au prix de beaucoup de peines et qu'il ne retrouverait qu'en compromettant son action.

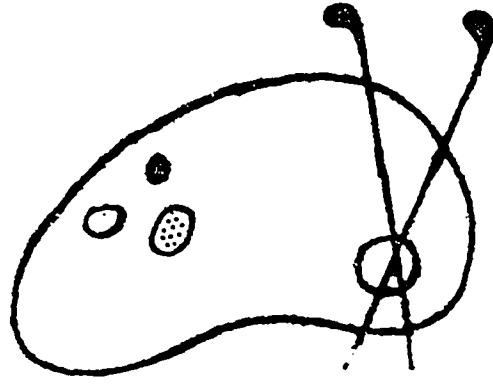
Nous avons exposé des programmes et travaillé à les réaliser, jamais nos adversaires n'ont pu en fournir un. Il n'est pas besoin de constater d'autre fait pour juger en regard de notre œuvre positive la valeur de l'effort de négation et de désorganisation qui est celui de nos adversaires.

Les organisations doivent se prononcer avec netteté.

Nous le leur demandons, estimant que la vie même de l'organisation syndicale est en péril.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.





Début d'une série de documents
en couleur



COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

DES DÉBATS

du

XVI^E CONGRÈS DE LA C. G. T.

Tenu à LILLE

(25-30 Juillet 1921)

CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LILLE

PREMIÈRE JOURNÉE

Séance du matin

JOUHAUX. — Camarades, nous allons ouvrir le XVI^e Congrès de la C. G. T. en donnant la présidence de cette première journée, comme il est d'usage, à nos camarades de l'Union départementale et des Bourses du Travail qui la composent.

Le camarade BONDUES comme président; le camarade DELOBELLE, de Tourcoing; et le camarade LORTHOIS, de Roubaix, comme assesseurs. Je demande à ces camarades de prendre place au bureau.

Je crois qu'il convient de faire le plus grand silence si l'on veut que les orateurs puissent se faire entendre; il me semble que la salle est assez dure — et elle est rendue encore plus difficile par la température, — pour que chacun y mette un peu du sien afin que tous puissent se faire entendre.

Le Président. — Camarades, je déclare le XXII^e Congrès national ouvert. Au nom des syndiqués du Nord, c'est-à-dire de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord, je souhaite, à tous les congressistes, la bienvenue parmi nous, ainsi qu'à nos camarades délégués étrangers.

Ceci dit, je considère que nous n'avons pas de longs discours à faire et que nous devons immédiatement nous mettre au travail. Néanmoins, permettez-moi de vous demander à tous de faire le plus grand silence; d'avoir la force nécessaire d'écouter ce qui ne vous plaira pas, et cela pour la bonne tenue du Congrès, car il est du devoir et de la dignité des délégués de rester calmes jusqu'à la fin du Congrès; la bourgeoisie, peut-être, pourrait être très heureuse si nous avions un débat trop houleux, et je vous demande, à vous, de déjouer

l'espérance de la bourgeoisie en restant dans le plus grand calme au cours de ce Congrès.

Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas l'intention de faire de discours et je donne immédiatement la parole au camarade Jouhaux.

FIQUET. — Je demande la parole pour une motion préjudicielle.

Le Président. — Non, après le camarade Jouhaux à qui je donne la parole.

JOUHAUX. — Camarades, le Bureau et la Commission administrative de la Confédération Générale du Travail présentent au Congrès, avant l'ouverture de ces débats et en dehors et au-dessus de ces débats, les deux ordres du jour suivants :

PREMIER ORDRE DU JOUR

Au moment d'aborder ses travaux, le XVI^e Congrès national confédéral, réuni à Lille le 25 juillet 1921, adresse le salut et l'expression de la solidarité des travailleurs organisés à tout le prolétariat international.

Il assure de sa sympathie toutes les victimes de la réaction politique et économique, dans ce pays et à l'étranger.

Constatant que l'amnistie véritable, passionnément réclamée par la classe ouvrière, n'a pas été accordée par le pouvoir, que nombreux restent encore ceux qui ont été frappés alors que l'impunité est toujours accordée aux profiteurs de guerre, aux grands chefs, aux généraux fusillés, le Congrès rappelle que la classe ouvrière ne peut tenir pour suffisantes des mesures incomplètes de grâce; il réclame la libération de tous ceux qui souffrent encore dans les prisons ou dans les bagnes militaires et notamment des marins de la Mer Noire.

Il élève sa protestation véhémement contre le projet de loi sur la répression de l'antimilitarisme, manifestation réactionnaire au premier chef, violation scélérate de la liberté de la pensée et de la parole, aggravation nouvelle des lois d'exception et il déclare que les organisations ouvrières de France lutteront de toutes leurs forces contre cette nouvelle violence.

Les travailleurs ne peuvent séparer la défense des quelques libertés chèrement acquises de la sauvegarde de leurs intérêts. Résolus à ne rien abdiquer de tous les droits sociaux, ils se dressent contre un projet qui dénonce la violence des conservateurs au pouvoir et les visées militaristes, ils se dressent contre ce projet et affirment leur ferme résolution de ne pas permettre à ses auteurs l'accomplissement de leurs desseins et de ne point laisser porter atteinte à la liberté de penser et à la libre communication des opinions.

Le Président. — Camarades, une proposition est parvenue au Bureau, elle demande que le Congrès soit sous la présidence d'honneur des camarades Vergeat et Lepetit. Je ne crois pas que le Congrès

verra d'inconvénient à cela, et que c'est par une acclamation qu'il acceptera.

Plusieurs délégués. — Et du camarade Dumercq!

Le Président. — C'est donc sous la présidence d'honneur de ces trois camarades que le Congrès aura lieu.

Maintenant, camarades, vous avez entendu l'ordre du jour lu par Jouhaux. Que ceux qui sont partisans de l'accepter veuillent bien le manifester en levant la main.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité moins une voix.

La parole est au camarade Jouhaux pour la lecture du deuxième ordre du jour.

Profondément ému par la situation tragique du peuple russe, frappé par la famine et menacé par les épidémies, le XVI^e Congrès national de la C. G. T. assure tous les travailleurs de Russie de la sympathie et de la solidarité agissante des travailleurs français.

Devant la misère qui s'est abattue sur tout un peuple, les organisations syndicales affirment que l'intervention d'une préoccupation politique quelconque ne peut faire oublier le strict et impérieux devoir d'humanité envers ceux qui souffrent et sont menacés de mort.

Le Congrès demande l'organisation immédiate et sans condition de l'aide à la Russie. Pour traduire sa volonté de venir en aide sans retard aux travailleurs éprouvés de ce pays, il décide d'organiser immédiatement parmi les salariés français une souscription pour laquelle il demande à tous les militants de donner leur concours absolu.

Il donne mandat à la Confédération Générale du Travail de se mettre en rapport avec les autres Centrales Nationales pour organiser, par l'intermédiaire de la Fédération Syndicale Internationale, toute l'aide immédiate que les travailleurs organisés du monde doivent apporter à leurs frères dans la misère.

Il appelle l'opinion à soutenir matériellement et moralement cet effort de solidarité et d'humanité pour briser tous les égoïsmes réactionnaires qui voudraient contrarier l'indispensable et urgente œuvre de secours. (Applaudissements.)

Le Président. — Y a-t-il des observations à faire sur la motion présentée par le camarade Jouhaux? Que les camarades qui sont partisans d'accepter cet ordre du jour le manifestent en levant la main.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité moins une voix.

La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Je pense qu'il conviendrait maintenant de passer à la nomination de la Commission de vérification des mandats.

Il y a ici des ordres du jour qui, évidemment, par leur teneur, peuvent faire engager des discussions avant que le Congrès ne soit véritablement ouvert. Dans un but de clarté et de précision, pour la discussion elle-même, je demande que l'on procède régulièrement et que l'on nomme la Commission de vérification des pouvoirs. C'est seulement après que nous pourrons entrer dans la discussion générale.

Le Président. — Je crois que tout le monde doit être de cet avis; les motions préjudicielles viendront sitôt que la Commission de vérification des mandats sera désignée.

Je demande au Congrès d'envoyer des noms.

JOUHAUX. — Nous vous proposons une liste et nous vous demandons de porter votre attention sur la composition de la liste dont voici les noms; ce sont les camarades:

MILAN, DOUMENCQ, BATAS, CHAVEROT, LE GUEN, MARIE GUILLOT, JEANNE BOUVIER, LABE, M. ROUX.

Cette Commission est composée de telle façon qu'elle peut répondre à toutes les observations qui peuvent surgir de l'examen des mandats; elle peut donc rapporter devant le Congrès un rapport qui permette à celui-ci d'éclairer la discussion sur les cas particuliers, s'il y a une discussion.

Le Président. — Vous avez entendu la lecture du camarade Jouhaux, maintenant je viens de recevoir également une autre liste composée comme ceci:

JULIENNE, BERT, GAUTIER, MAYOUX, OLIVIER, QUINTON, SEMARD, COUTURE, ANZALRIC, BOUET, COLOMER, LECLERC, DEMOUILLÈRES.

Le Président. — La parole est au camarade Rivelli.

RIVELLI. — Je demande la priorité pour la première liste.

Le Président. — Je donne la parole à Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, il ne s'agit pas d'une question de tendances en ce qui concerne la vérification des mandats, et je demande purement et simplement que l'on choisisse sept noms dans la première liste et sept noms dans la seconde liste en élaguant le nom du camarade Semard puisqu'il y a déjà le camarade Chaverot des Cheminots.

Alors nous pouvons désigner pour la première liste les camarades: LE GUEN, DOUMENCQ, MILAN, Jeanne BOUVIER, Marius ROUX, LABE, BATAS; et pour la seconde liste les camarades CHAVEROT, BERT, MAYOUX, BOUET, Marie GUILLOT, ANZALRIC et OLIVIER.

Le Président. — Camarades, je mets cette liste aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Maintenant je laisse la parole à Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, il y a une seconde Commission à nommer. Il y a un rapport financier, ce rapport financier a besoin d'être connu dans ses commentaires par le Congrès lui-même. Si nous engageons un débat général sur cette question, nous risquons d'aboutir à de longues discussions qui seraient confuses. Pour cette raison nous vous demandons de revenir à ce qui se faisait antérieurement dans les Congrès confédéraux, c'est-à-dire à la nomination d'une Commission de contrôle, qui aura à examiner le rapport financier et à rapporter devant le Congrès un rapport, lequel sera suivi de discussion ou non, cela dépendra de la mesure dans laquelle il donnera satisfaction à l'ensemble des congressistes. Ainsi, nous aurons élagué la partie confuse qui pourrait venir dans la discussion et nous aurons, en même temps, gagné du temps. Nous vous demandons d'accepter cette manière de voir et de désigner les camarades suivants : MANIÈRE, de Dijon; GAUTHIER, du Livre; VASSEUR, du Pas-de-Calais, RAUX, de Lille; VIGNEAUD, des Ports et Docks, pour constituer cette Commission de contrôle.

Le Président. — Vous avez entendu la proposition faite par le camarade Jouhaux; que ceux qui sont partisans d'accepter ces camarades pour constituer cette Commission le manifestent en levant la main.

Le Président. — La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Je ne m'explique pas ces interruptions, la Commission a été constituée par la représentation des deux tendances qui se trouvent dans ce Congrès; que voulez-vous de plus? Il ne s'agit pas là d'une question de tendances; il s'agit d'un contrôle financier.

Le Président. — Comme on vient de vous le dire, les chiffres n'ont pas de tendance, par conséquent je vous demande d'accepter cette Commission de contrôle financier.

Je donne la parole au camarade Dudilieux.

DUDILIEUX. — Camarades, sur la nomination de la Commission de contrôle nous voudrions, tout de même, que le Congrès puisse procéder à un examen plus approfondi. Il est entendu que la Commission va se réunir et reviendra devant le Congrès, mais nous estimons, pour notre part, que le compte rendu financier présenté dans le rapport de la C. G. T. est absolument incomplet et qu'on ne peut en tirer aucune déduction en particulier. On ne nous a pas causé du tout du chapitre relatif à la Commission de la Maison de la Confédération Générale du Travail; il y a d'autres omissions vraiment regrettables dans le rapport de la Commission de contrôle. Sans vouloir entraîner le Congrès dans des discussions fastidieuses pour l'instant, parce que nous savons que dans les Congrès fédéraux on n'a pas l'habitude de perdre son temps à discuter des chiffres, il nous a paru nécessaire d'adjoindre à la Commission présentée par le Bureau quelques camarades qui croient être qualifiés, et nous proposons les camarades GILHODES, SCHUMACHER et DUDILIEUX pour faire partie de cette Commission de contrôle.

Le Président. — Vous avez entendu la proposition?
Je donne la parole au camarade Bidegaray.

BIDEGARAY. — Il faut un chiffre impair, donc il faut ajouter un camarade.

Le camarade LAVIELLE, de Bordeaux, est désigné.

Le Président. — Je mets la proposition aux voix.

La Commission ainsi complétée est adoptée à l'unanimité.

Nous arrivons maintenant aux motions préjudicielles.

JOUHAUX. — Je ne sais pas si, avant de passer aux motions préjudicielles, il ne conviendrait pas de permettre à la Commission de vérification des mandats de se réunir.

Qu'allons-nous faire maintenant? discuter sur des motions préjudicielles, alors que le Congrès n'est pas, en réalité, ouvert. Je propose, pour ma part, qu'on lève cette séance et que l'on renvoie cela à cette après-midi, où l'on pourra nous fournir le rapport de la vérification des mandats.

Le Président. — La parole est à Fiquet.

FIQUET. — Camarades, la motion préjudicielle pour laquelle j'ai demandé la parole, et que je dépose sur le Bureau du Congrès, tend précisément à donner des indications à la Commission de vérification des mandats. C'est pourquoi je demande qu'avant de lever la séance, on puisse discuter sur cette motion préjudicielle, car nous estimons qu'elle sera de la plus grande importance lorsque le Congrès se sera prononcé par un vote. En conséquence, je demande au Congrès de bien vouloir m'autoriser à donner lecture de cette motion préjudicielle; j'en demande également la discussion immédiate et le vote.

Le Président. — Camarades, je vous demande de laisser lire l'ordre du jour et, s'il y a discussion, nous pourrons la renvoyer à la prochaine séance.

Le camarade Fiquet va lire sa motion.

FIQUET. — Voici, camarades, la motion préjudicielle que je dépose sur le Bureau du Congrès au nom d'un certain nombre d'organisations et, notamment, au nom du Syndicat des Travailleurs de la Viande de la Seine, que je représente ici, de même que du Syndicat des Allumettiers de Pantin.

Conformément aux termes de la charte du syndicalisme qui déclare:

Que la C. G. T. groupe tous les travailleurs en dehors de toute école politique et philosophique;

Le Congrès, s'élevant contre toutes les exclusions prononcées par les fédérations, en application des décisions des C. C. N. de novembre et de février derniers,

Se solidarise avec les exclus et les admet à titre délibératif;

Laisse à ceux qui accepteraient les exclusions la responsabilité de leur attitude et passe à l'ordre du jour.

Signé: BESNARD (*Cheminots Paris R. G.*); PAVIAUDEAU (*Cheminots de Sotteville*); FIQUET (*Viande de la Seine*); GAUTIER (*Bâtiment d'Elbeuf*); ENGLER (*Ouvriers du port de Rouen*); CONRAD (*Hôtels de Rouen*); BELLUGUE, JOFFORGES, RACAMOND (*Boulangers de la Seine*); JULIENNE (*Cheminots d'Achères*); VALLET (B.), COUTURE, GABET (*Limonadiers de la Seine*); BARBET, BOUSSION (*Boulangers d'Amiens*); VUISTAZ (*Menuisiers de la Seine*); PETIBON, H. LECLAIR, secrétaire (*Fédération Alimentation*).

Cette motion est signée de dix-huit syndicats; or, nous estimons, pour éviter que des équivoques naissent dans ce Congrès, qu'il serait utile qu'immédiatement le Congrès dise s'il se solidarise avec les exclusions et qu'il dise également...

MERRHEIM. — Même avec les syndiqués qu'on a exclus?...

FIQUET. — Merrheim, je ne t'interromprai jamais; ne m'interromps donc pas.

... Par conséquent nous disons que le Congrès doit tout de suite, au début de ses travaux, dire s'il entend se solidariser avec les exclusions, et le Congrès doit dire...

BLANCHARD. — Il faut voter par mandat, et comme le Congrès n'est pas constitué, il ne peut le faire.

FIQUET. — Nous disons qu'il y a là une position nette à prendre, puisque nous indiquons: « Laisse à ceux qui accepteraient les exclusions... »

Plusieurs délégués. — Lesquelles?

FIQUET. — Nous disons que nous laissons à ceux qui accepteraient les exclusions la responsabilité de leur attitude.

Plusieurs délégués. — Lesquelles?

(*Applaudissements des minoritaires.*)

FIQUET. — Ah oui, c'est là le point sensible; et vous savez que les exclusions impliqueront la scission que nous ne voulons pas.

JOUHAUX. — Camarades, je veux établir en quelques mots tout ce que cette motion préjudicielle comporte d'inconvénients en elle. D'abord, les exclus, ils sont là; et, seule la Commission de vérification nous dira si leur mandat est valable ou s'il ne l'est pas. (*Applaudissements majoritaires.*)

D'autre part, engager la discussion sur ce point par un vote, c'est préjuger de la discussion générale sur le rapport de la C. G. T., et cette discussion ne peut pas s'engager à l'heure actuelle. (*Applaudissements des majoritaires.*)

Le Président. — Camarades, je vais vous donner lecture d'un ordre du jour des Travailleurs municipaux de la ville de Lyon au sujet des exclusions.

Le Syndicat des Travailleurs et Employés municipaux de la ville de Lyon, appelé à se prononcer sur les 3^e et 4^e questions portées à l'ordre du jour du Congrès confédéral de Lille,

Tenant compte des avis formulés par les différentes catégories le composant,

Regrette que le Bureau confédéral n'ait pas adressé aux organisations, en temps voulu, ses rapports moral et financier et que, ce faisant, il a causé parmi les syndicats qui lui étaient les plus favorables un certain malaise qui eût pu être dissipé par l'étude impartiale de ces rapports.

Estimant toutefois que, sur la question d'orientation syndicale, la controverse engagée entre les deux tendances opposées, particulièrement depuis le Congrès d'Orléans, a suffisamment éclairé les organisations, considère qu'il serait déloyal de retenir comme un grief à l'égard du Bureau confédéral le retard signalé ci-dessus.

Considérant que la manifestation des tendances qui ont toujours existé au sein de la C. G. T. ne saurait être envisagée comme une infraction à la discipline des Congrès, tout en condamnant sévèrement les misérables polémiques engagées dans les organes corporatifs entre militants des deux tendances, polémiques qui diminuent considérablement la classe ouvrière en face de ses véritables adversaires de classe, voulant maintenir au-dessus des passions de l'heure, des querelles de personnes ou d'idées, l'unité syndicale; s'oppose à toute exclusion pour délit d'opinion; estimant que l'action menée par les C. S. R. n'est aucunement profitable à la discipline des Congrès les engage à rentrer purement et simplement dans l'unité confédérale;

Donne mandat à ses délégués de voter contre toute motion portant les germes de la division et de s'inspirer uniquement des principes d'union et d'autonomie qui ont toujours été à la base du syndicalisme.

Considérant que les travailleurs organisés sur le terrain économique ont mieux à faire, en face de la réaction menaçante, que de se chicaner sur Amsterdam ou Moscou, que quelles que soient les décisions prises par les Congrès nationaux, et les ordres donnés en conformité de ces décisions par un Bureau confédéral, ils resteront sans effet si la classe ouvrière organisée n'est pas suffisamment éduquée et disciplinée pour obéir à ces ordres, que les luttes actuelles entre militants ne peuvent que retarder l'émancipation de la classe ouvrière et aboutir fatalement à la dispersion de ses forces;

Demande que la C. G. T., tout en essayant par les moyens dont elle dispose d'arracher au régime actuel toutes les améliorations susceptibles d'apporter aux travailleurs plus de bien-être, se dégage de toute influence politique, et s'en remette à sa seule force syndicale du soin de faire triompher, par une action plus énergique, appuyée sur des forces ouvrières croissantes et disciplinées, le programme adopté par le Congrès, et qu'elle ne perde pas de vue un seul instant que le but de cette action est la révolution économique par la disparition du salariat et du patronat;

Donne mandat à ses délégués de se prononcer en faveur de tout Bureau ayant dans son programme les principes de transformation sociale, d'union et d'autonomie syndicale sus-énoncés.

Signé: *Syndicat des Travailleurs et Employés municipaux de Lyon (Rhône).*

Maintenant, camarades, nous allons donc terminer la séance (*Protestations des minoritaires*) et la reprendre cette après-midi, c'est-à-dire après la vérification des mandats.

Je mets la clôture aux voix. Que ceux qui en sont partisans le manifestent en levant la main?

FIQUET. — A entendre l'hostilité d'un certain nombre de délégués dans ce Congrès, il apparaît clair comme le jour que la motion que nous déposons doit bougrement les gêner en ce moment. Ce que nous demandons au Congrès c'est l'acte de solidarité avec ceux qui ont été frappés. En conséquence, et pour ne pas éterniser le débat, nous demandons qu'aussitôt la reprise de la séance de cette après-midi la discussion soit ouverte sur le fond de cette motion préjudicielle, étant entendu qu'il est absolument utile de savoir si ceux qui ont été frappés d'exclusion le sont réellement. En conséquence, je demande qu'à la séance de cette après-midi on entame la discussion sur le fond.

Le Président. — Je vous demande de bien vouloir désigner le Bureau pour cette après-midi.

Plusieurs délégués. — Le même Bureau que ce matin.

Le Président. — Par conséquent, la séance est renvoyée à 3 heures.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Même Bureau que le matin

Le Président. — Camarades, nous venons de recevoir une communication :

« Les camarades qui ont été désignés, à la séance de ce matin, pour composer la Commission de contrôle qui doit rapporter devant le Congrès sur le rapport financier, sont invités à se réunir demain matin mardi, à 8 h. 30 précises, dans une des salles de Commission. »

Camarades, nous venons de recevoir de la Fédération des Mutilés du travail, une motion qui, je crois, sera adoptée à l'unanimité :

Marseille, le 20 juillet 1921.

La Fédération nationale de défense et d'intérêts des Mutilés du travail adresse son salut fraternel et syndicaliste à tous les représentants des

organisations syndicales ouvrières réunis ce jour au Congrès confédéral de Lille et leur demande le vote de l'ordre du jour suivant :

« Considérant l'apathie gouvernementale pour tous ceux qui sont tombés sur le champ de bataille de la production, et que l'on continue à considérer, en haut lieu, comme des parias, les représentants des organisations syndicales réunies au Congrès confédéral de Lille, confirmant le vote déjà émis en septembre dernier à Orléans, s'engagent à soutenir moralement la Fédération nationale de défense et d'intérêts des Mutilés du travail afin de lui permettre d'obtenir pour tous ses adhérents une amélioration à la terrible situation dans laquelle ils se débattent par suite de l'augmentation incessante du coût de la vie.

« Pour la Fédération nationale des Mutilés du travail
et par ordre :

« *Le Secrétaire fédéral, HENRI CHRISTINE.* »

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Président. — La parole est au camarade Dumoulin.

DUMOULIN. — Camarades, je vous invite à faire cinq minutes de silence dans notre intérêt commun, non pas seulement dans l'intérêt du Congrès, non pas seulement dans l'intérêt de l'idée supérieure qui doit nous guider les uns et les autres, mais dans l'intérêt des deux tendances qui doivent s'affronter ici.

Je n'élève pas mon intervention au-dessus de nos préoccupations communes; je place mon intervention actuelle aux besoins de chacun, aux besoins de nos deux tendances et tout de suite, sans aucune espèce de consultation préalable, sans spéculation de cuisine, je me place à l'endroit même où ce matin notre camarade Fiquet a situé le débat. Et j'ajoute qu'à l'endroit où il l'a laissé, le vote à mains levées, personne ici n'entend le discuter; il est possible, il est admissible que le vote à mains levées soit en faveur de la discussion immédiate de la motion préjudicielle qui a été déposée. Mais si le Congrès est de cet avis, s'il est d'avis de discuter la motion préjudicielle déposée par notre camarade Fiquet, la motion préjudicielle, c'est tout le débat, toute la discussion. (*Applaudissements des majoritaires, protestations des minoritaires.*)

Et c'est ainsi que nous allons aborder notre Congrès...

(*Altercations, bataille, coups de feu.*)

JOUHAUX. — Camarades, je considère, pour ma part, que les événements qui viennent de se dérouler sont des événements regrettables et qui ne devraient pas se passer dans un Congrès de représentants ouvriers.

J'ai connu des périodes, et d'autres militants qui sont ici ont connu des périodes, où les divergences de tactique et de tendances étaient peut-être aussi grandes qu'elles le sont actuellement et, cependant, la liberté de tribune, la liberté de parole était respectée. Elle doit l'être, et pour cela je vous demande la nomination d'une Commission composée, en parties égales, de représentants des deux tendances, pour

examiner les conditions dans lesquelles la discussion se déroulera. Et, d'autre part, interdiction absolue de rentrer dans ce Congrès avec des armes, quelles qu'elles soient. (*Applaudissements.*)

Camarades, vous applaudissez selon vos ressentiments particuliers, et tout à l'heure on a déchargé un revolver qui ne contenait plus qu'une balle. Je ne dirai pas qui, mais qu'il soit averti.

En conséquence, nomination de la Commission et levée de la séance pour la reprise demain matin.

Cinq membres de part et d'autre sont suffisants. Qu'on les nomme et que l'on fasse parvenir les noms. Que ceux-ci se réunissent et que les autres aillent prendre l'air.

D'autre part, pendant la bagarre, il a été perdu un portefeuille avec 1.900 francs. Que le camarade qui l'a trouvé veuille bien le rapporter au Bureau.

Voici les noms des camarades qui ont été désignés pour composer la Commission que je vous ai proposée:

LENOIR, RIVELLI, DUMOULIN, BOURDERON et DIGAT, d'une part;

MONATTE, HERCLET, RACAMOND, LECLAIR, VERDIER, d'autre part.

La séance est levée.

DEUXIÈME JOURNÉE

Séance du matin

DUMOULIN. — Veuillez prendre chacun vos places et m'accorder une minute de silence pour vous dire que la Commission que vous avez désignée hier et qui vient de terminer ses travaux vous propose le Bureau suivant :

Président : DUDILIEUX ; *Assesseurs* : NICOLAS (Hérault) et BAUDOIN (Pas-de-Calais).

Ces camarades sont invités à prendre place au bureau, et c'est au président que nous confions tout de suite l'ouverture de la séance du Congrès.

Le Président. — Camarades, voulez-vous faire un peu de silence et écouter avec calme les déclarations qui vont vous être faites.

Nous n'avons pas à faire d'autres allusions aux incidents malheureux qui se sont déroulés hier, que celle faite par le camarade Dumoulin.

La séance d'hier s'est terminée par la nomination d'une Commission sur laquelle, délégués de chaque tendance, nous étions tous d'accord. Il reste maintenant à vous rendre compte de la façon dont cette Commission a œuvré, les péripéties de sa mission et les conclusions auxquelles elle a abouti. Nous avons chargé le camarade Digat de rapporter devant le Congrès et je lui donne la parole immédiatement.

DIGAT. — Camarades, j'ai été chargé par la Commission de faire connaître au Congrès les conclusions de ses travaux.

Comme Dudilieux vient de le faire remarquer, unanimement nous avons déploré les incidents qui se sont déroulés hier après-midi et j'indique que c'est à l'unanimité que la Commission a estimé que le Congrès devait continuer ses travaux, parce qu'au-dessus des heurts de tendances et au-dessus des incidents, il y a l'intérêt de la classe ouvrière dont nous sommes ici les garants.

Inutile de vous dire que nous avons fait, les uns et les autres, des concessions, parce que nous nous sommes trouvés en présence de l'impossibilité de remplir le mandat qui nous avait été confié par le Congrès. Certains camarades estimaient que nous devions examiner à la fois les origines et le fond des incidents, d'autres estimaient que

l'on ne pouvait se préoccuper que d'organiser l'ordre des débats dans le Congrès. C'est ce dernier point qui a prévalu.

Sans vouloir écarter les préoccupations d'une certaine fraction du Congrès sur les origines et les incidents de la séance de l'après-midi, le Congrès reste libre, et la Commission même le lui demande, de désigner une Commission qui sera spécialement chargée d'enquêter sur ces incidents, ou si vous voulez, pour nous débarrasser de ce jargon quelque peu judiciaire, d'examiner les origines et les incidents eux-mêmes.

Comme je vous l'ai dit au début de ces explications, le souci des membres de la Commission, quelle que soit la tendance à laquelle nous appartenons, a été de sortir de ce marasme dans lequel nous sommes plongés depuis hier après-midi. Unaniment les militants ont estimé que s'il y a ici une partie de la classe ouvrière, il y a une classe ouvrière qui n'est pas là, qui travaille, qui paie des cotisations et qui a le droit de continuer à espérer dans le mouvement syndical, et qu'en outre, il ne nous appartenait pas à nous de briser le mouvement syndical à la suite de tels incidents. (*Applaudissements.*)

Camarades, voici, par conséquent, le préhistorique; la conclusion seule importe. Nous nous sommes mis d'accord à la fois pour ne pas faire les origines et les incidents, pour cela il vous appartiendra de nommer une Commission pour assurer l'ordre des débats.

Je vais terminer en vous lisant les conclusions écrites de la Commission :

La Commission, placée devant des impossibilités telles pour examiner les causes et les incidents qui se sont déroulés le 25 juillet, décide d'examiner seulement l'ordre des débats du Congrès.

Unaniment, la Commission demande au Congrès, de désigner une Commission chargée spécialement d'examiner et les origines et les incidents eux-mêmes.

Elle considère que la désignation des membres de cette Commission doit comporter un maximum d'impartialité et qu'en conséquence, les militants discutés ou ayant participé volontairement ou non aux incidents devront être écartés.

Pour l'ordre des débats, la Commission propose, après entente avec la Commission d'organisation du Congrès :

- 1° Qu'elle soit chargée de l'ensemble du service d'ordre;*
- 2° Qu'elle prenne à sa charge le personnel qu'elle pourra réduire et répartira;*
- 3° Qu'elle assure le libre accès de la tribune...*

Nous indiquons immédiatement que sur ce point nous avons confié à notre camarade Leclair le soin d'apporter ici un maximum d'ordre. Il se tiendra au pied de la tribune et il sera chargé, lorsqu'un camarade un peu trop surexcité n'attendrait pas que le camarade en train d'exposer une thèse soit descendu de la tribune, de l'inviter courtoisement à attendre son tour...

C'est lui qui est chargé du service d'ordre de la tribune, si je puis m'exprimer ainsi.

..., ses commissaires porteront par écrit les demandes de parole au président qui lui seul accordera la parole.

Les orateurs se rendront à la tribune sur l'invitation du président.

Les motions seront transmises au président par les commissaires.

Elle fixe ainsi le déroulement des débats du Congrès.

Le Congrès sera immédiatement institué par la Commission de vérification des mandats qui annoncera le nombre des pouvoirs validés par elle.

La motion préjudicielle déposée par le camarade Fiquet sera versée au débat sur le Rapport moral de la C. G. T.

La Commission décide que le nombre des orateurs sur le Rapport moral doit être immédiatement limité.

La Commission propose de suite cinq orateurs par tendance en plus du Bureau Confédéral.

La conclusion que je traduis, camarades, non pas au nom d'une tendance, mais de la Commission représentant les deux tendances, c'est qu'unaniment nous demandons que les camarades qui sont ici comprennent le sérieux de leur rôle et que l'on ne donne pas à la classe bourgeoise, qui a dû bien rire hier, le spectacle vraiment attristant que des militants ouvriers craignent d'avoir trop de combativité pour lutter contre les forces sociales et qu'ils gaspillent cette activité contre des camarades de travail. Je vous demande, au nom des minoritaires et des majoritaires, d'élever le débat et de prouver à la bourgeoisie que lorsque la classe ouvrière prétend qu'elle est capable de devenir classe maîtresse, elle ne commet pas une fanfaronnade ; qu'elle est capable de le dire et de le réaliser. (*Applaudissements.*)

LECLAIR. — Camarades, lorsque je me suis trouvé au sein de cette Commission j'ai compris, personnellement, la charge qui m'incombait ainsi qu'aux autres camarades, quelle que soit leur tendance ; à tout prix, il fallait essayer de dissiper ce nuage, d'atténuer les passions, de créer, en somme, au sein de ce Congrès confédéral, l'union, autant que possible, afin de continuer nos travaux. Il ne fallait point que le Congrès confédéral se terminât en queue de poisson ; il ne fallait pas qu'il se terminât avec des coups de poings, des coups de « rigoles » et des coups de chaises sur la hure des congressistes. Il fallait, au contraire, faire l'impossible, tout en se tenant chacun sur son terrain, pour essayer d'obtenir que le Congrès continue ses assises. Je crois que nous l'avons obtenu.

La Commission a terminé ses travaux ce matin, vous avez eu la lecture des conclusions et je crois que tous les camarades ici présents, quelle que soit leur tendance, quelles que soient les rivalités personnelles, quelles que soient les injures proférées les uns contre les autres — parce que s'il y a eu des injures proférées, il faut dire qu'elles sont parties des deux camps, — seront d'avis qu'il faut, pen-

dant ce Congrès, oublier tout cela pour que chacun travaille sérieusement dans l'intérêt de la classe ouvrière française et internationale.

Il ne faut plus entendre dans ce Congrès d'autres questions que les questions qui intéressent véritablement le prolétariat. Il ne faut plus entendre des propos injurieux. Il faut que chacun prenne conscience de son mandat et lorsque les camarades viendront à la tribune, il faut qu'ils y viennent simplement avec des arguments, mais non pas avec des triques ni avec des injures dans la bouche.

Si nous n'avions pas réussi, camarades, voyez dans quelle situation nous nous trouverions!

Je dis que ç'aurait été infâme de la part des camarades venus ici pour défendre, chacun selon sa tendance, c'est entendu, les intérêts généraux du prolétariat, de rentrer chacun chez soi avec une réunion comme celle d'hier sur la conscience.

Il est heureux que cette Commission se soit mise d'accord, parce que j'estime que c'est un bon prélude; c'est, je crois, affirmer que la question de scission ne doit plus être envisagée, parce que la scission serait encore une infamie. La scission ne se produira point. Je considère que la Commission que vous avez désignée a su, par ses décisions, créer un petit piédestal pour instituer l'union des travailleurs français, quelle que soit leur opinion et quelle que soit leur tendance. (*Applaudissements.*)

Je suis, en effet, chargé par la Commission de me tenir seul ici en bas de la tribune pour que chaque camarade monte bien à la tribune lorsque la parole lui sera donnée, et pour éviter toute confusion.

Camarades, je n'ai pas la force physique qu'on ne doit jamais employer, pour faire respecter l'ordre, soyez certains cependant que je serai suffisamment énergique pour m'imposer au nom de la bonne tenue du Congrès. (*Applaudissements.*)

Donc que chacun s'inspire de tout cela; oubliez ce qui s'est passé hier, oubliez un peu ces divergences de vues qui nous divisent au point que ce ne sont plus des arguments qui viennent s'imposer, mais la force brutale que je condamne. Ce n'est pas avec des coups que l'on résout les grands problèmes sociaux, ce n'est pas par des injures que l'on arrivera à libérer le prolétariat, mais c'est, camarades, par un esprit, qui ne régnait pas hier, hélas! esprit de fraternité et de solidarité qui devrait régner ici. Il faut qu'à partir de cette minute, il en soit fini de tout cela. Passez l'éponge, camarades, mettez-vous à la besogne et que de ce Congrès sorte quelque chose de solide. Quelle que soit la tendance qui triomphe, nous saurons respecter les décisions du Congrès et chacun s'en ira de son côté proclamer que l'union s'est faite enfin, peut-être pas complètement, mais que nous sommes décidés quand même à faire quelque chose pour la classe ouvrière qui a les yeux tournés du côté de Lille. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, voici une convocation qui m'est parvenue :

La Commission de contrôle se réunira demain matin à 8 h. 30, dans une salle du Congrès.

Conséquemment, les camarades désignés ont à se réunir demain, à 8 h. 30 du matin, dans une des salles du Congrès.

Il y a une autre proposition :

Les camarades soussignés demandent que la tribune soit déplacée afin que tous les délégués puissent utilement suivre les débats.

Celle-ci pourrait être placée au milieu, sur un des côtés.

SCHUMACHER (*Syndicat des Imprimeurs*) ; GIRAUD, PUSSBOSS, BELOT (*Syndicat des Stéréotypeurs*) ; C. AVERSEN, A. KNECHT, LIEBRICHT, MAERTEN, GAMBARD (*Lithographes*).

Nous croyons que nous pourrons la transmettre utilement à la Commission d'organisation pour voir s'il y a possibilité d'opérer ce déplacement.

Maintenant, camarades, je crois qu'il est de toute utilité, sur le rapport de la Commission, qui vous a été lu et commenté par notre camarade Digat et notre camarade Leclair, de procéder à un vote à mains levées pour entériner les conclusions de ce rapport.

Que ceux qui sont partisans d'adopter les conclusions de ce rapport le manifestent en levant la main. (*Adopté à l'unanimité.*)

Hier, dans la mêlée, des camarades ont perdu divers objets, un camarade a perdu un portefeuille, nous serions très heureux, si des camarades congressistes peuvent avoir des renseignements sur les objets perdus hier et qu'ils les transmettent au Bureau. Je crois, d'ailleurs, qu'ils se feront un scrupule d'agir ainsi.

Maintenant, camarades, d'accord avec la Commission qui a également dans ses attributions la responsabilité morale de la bonne tenue de ce Congrès, je vais vous proposer de lever la séance de ce matin pour permettre à la Commission de vérification des mandats de pouvoir venir rapporter ici, à l'ouverture de la séance de cet après-midi, qui aura lieu à 2 heures, sur les mandats validés. Il est entendu que pour les mandats qui sont contestés, la Commission rapportera plus tard. Mais pour que le Congrès commence utilement ses travaux, il faut que nous soyons assurés des mandats validés. Par conséquent, je vous propose de lever la séance et de la reprendre cet après-midi.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Même bureau que le matin

Le Président. — Camarades, la séance est ouverte.
Camarades, je vais vous donner connaissance de quelques résolutions qui sont parvenues au Bureau.

VOEU PRÉSENTÉ AU CONGRÈS DE LA C. G. T. (Lille 1921)

*par le Syndicat des Dessinateurs et Commis du Bâtiment
et des Travaux publics*

Le Congrès,

Considérant qu'une langue auxiliaire internationale est absolument nécessaire;

Mais constatant que plusieurs systèmes sont en présence alors que la L. I. doit être unique et que, en conséquence, un choix doit être fait entre les langues internationales concurrentes;

Considérant qu'un pareil choix est en dehors de ses attributions, qu'il n'est pas qualifié pour cet arbitrage scientifique et ne possède pas, du reste, tous les éléments nécessaires; en un mot, qu'il est incompétent sur cette question spéciale et ne pourrait baser son jugement que sur des raisons de sentiments;

Considérant que seul, un Comité international de savants, de spécialistes et de techniciens compétents (après enquêtes, études et essais pratiques dans la plus large publicité possible), par une décision motivée, peut indiquer quelle est la langue internationale la plus apte à remplir son rôle;

Que seul un pareil Comité international compétent peut avoir l'autorité morale voulue pour que sa décision ne reste pas lettre morte, mais soit, au contraire, appliquée par tous ceux qui ont besoin d'une L. I.;

Le Congrès décide de provoquer, d'accord avec les organisations prolétariennes de tous pays, la création d'un Comité international compétent et, à cet effet, il nomme immédiatement une Commission exécutive de cinq membres.

Voici une dépêche adressée au Congrès :

Le prolétariat narbonnais réuni au meeting de protestation pour obtenir l'élargissement des victimes des conseils de guerre et contre le projet de loi super-scélérate, exprime son admiration pour la Révolution russe et les efforts accomplis par l'Internationale rouge de Moscou. Compte sur les camarades du Congrès pour clamer bien haut la volonté du prolétariat organisé d'obtenir toute justice et cela par tous les moyens révolutionnaires quels soient-ils.

MAURICE BOYER.

Avant d'aborder le rapport de la Commission de vérification des mandats, nous considérons que, conformément aux dispositions adoptées par la Commission qui a rapporté ce matin, il y a lieu de procéder immédiatement à la nomination de la Commission d'enquête chargée d'établir les responsabilités sur les incidents d'hier.

Le débat pourra être ouvert sur les attributions de cette Commission.

J'ai reçu cinq noms pour la composition de cette Commission :

MARIE MAYOUX, QUINTON, CADEAU, HERCLET et BISCH.

La parole est à Bidegaray.

BIDEGARAY. — Je crois que nous sommes d'accord pour que les deux tendances soient représentées également dans cette Commission.

Interruption d'un *délégué minoritaire* : Ce n'est pas Bisch, c'est Bouet !

Le Président. — Quinton, a la parole.

QUINTON. — Camarades, deux mots simplement.

Nous demandons à nos camarades majoritaires de désigner cinq membres qui, adjoints aux nôtres, constitueront la Commission d'enquête. Mais il faut que cette Commission d'enquête soit constituée avec le ferme désir d'aboutir. Ce n'est pas une Commission d'enterrement que nous voulons constituer.

C'est dans cet état d'esprit que la minorité accepte la constitution de cette Commission et la demande même. Mais à aucun moment, elle ne se prêtera à une manœuvre d'enterrement. Je ne veux pas préjuger des résultats de cette Commission. En tout cas, des faits graves se sont passés, la presse s'en est emparée, diverses versions ont été données, c'est au Congrès lui-même à établir la version définitive.

Le Président. — Y a-t-il d'autres camarades qui demandent la parole ?

La parole est à Bidegaray.

BIDEGARAY. — Camarades, ce matin nous avons été unanimes à applaudir le rapporteur de la Commission dans son exposé ainsi que dans ses conclusions. Personne ici, dans ce Congrès, n'est adversaire de la lumière totale. Il faut que cette lumière soit complète. Il n'y a pas chez nous ce sentiment de vouloir enterrer les responsabilités et les causes de ces responsabilités. Il faut les découvrir toutes...

Le Président. — Je crois sincèrement que si, autant d'un côté que de l'autre, nous ne savons pas modérer nos nerfs pour le moindre incident, les décisions que nous avons prises ce matin resteront inefficaces.

Il s'agit de savoir se discipliner. Si nous ne savons pas le faire, ce n'est pas la peine que nous soyons ici.

Plusieurs délégués. — Nous l'avons acceptée, la discipline, mais le bruit vient des tribunes.

BIDEGARAY. — Je constate loyalement que les congressistes veulent observer la décision prise ce matin, mais je veux faire remarquer aussi que si on a admis le public, les syndiqués à assister à notre Congrès, ils doivent avoir la pudeur d'observer la neutralité indispensable dans la circonstance.

Les minoritaires ont désigné cinq camarades, nous, majoritaires, nous en désignerons cinq. Les cinq que nous désignerons seront notre représentation au sein de la Commission, et j'espère que les dix réunis apporteront ici, non pas un enterrement de première classe, mais des précisions sur les responsabilités. Cela servira de leçon pour l'avenir du syndicalisme. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de la Commission d'enquête: cinq membres minoritaires désignés et cinq majoritaires à désigner.

La proposition est adoptée.

La parole est au camarade rapporteur de la Commission de vérification des mandats.

LAGE (*rapporteur*). — Ainsi que le Président vous l'a annoncé ce matin, nous n'avons pas complètement terminé nos travaux. Il reste peut-être encore une soixantaine de mandats à examiner. Mais je dois dire que parmi ces mandats qui restent à examiner aucun ne relève de la question dite d'exclusion. Les Fédérations intéressées: Employés, Agriculture, Service de Santé, ayant ratifié les mandats qui leur ont été présentés. (*Applaudissements.*)

Les cas qui restent à examiner sont des cas secondaires: mandats irréguliers, mandats incomplets et conflits particuliers.

Il y a à l'heure actuelle de mandats complètement réguliers et validés: 2.846 mandats.

Nous ne vous présentons pas les mandats des Unions départementales et des Fédérations. Nous les présenterons tout à l'heure, parce que bon nombre de Fédérations ont oublié de déposer leur mandat. Or, comme les Fédérations n'ont pas voix délibérative, cela n'a aucune espèce d'importance. C'est simplement une formalité.

Je vais vous donner la liste des Fédérations qui ont oublié de déposer leurs mandats et, comme les secrétaires de Fédérations sont ici, nous les prions de les apporter à la Commission de contrôle.

Tabacs, Blanchisserie, Monnaies et Médailles, Papier, Chemins de fer, Bâtiment, Agriculture, Eclairage, Voiture, Sous-Sol, Inscrits maritimes, Fédération postale, Spectacle, Services publics.

Maintenant, camarades, parmi les mandats incomplets, il manque le timbre de certaines Unions départementales et de certaines Fédérations.

Les Fédérations et les U. D. que je vais citer voudront bien monter à la Commission de vérification des mandats.

Pour les Fédérations : *Bâtiment, Habillement.*

Pour les U. D. : *Maine-et-Loire, Nord, Gironde, Eure-et-Loir, Lot-et-Garonne, Pas-de-Calais, Eure, Doubs, Loire, Aveyron, Seine, Rhône, Somme.*

Pour les conflits particuliers, nous demanderons à voir les secrétaires de Fédérations et d'Unions départementales dont nous allons citer les noms :

BUISSON, *Employés*; DELAINE, *Papier*; DECOCQ, *Nord*; le *Secrétaire des Ports et Docks*; VENIN, *de l'Ain*; CARRÉ, *de la Sarthe*; LE GALLO, *Loire-Inférieure*; ROUX, *Cuir et Peaux*; BARTUEL, *Sous-Sol*; SAVOIE, *Alimentation*; le *Secrétaire de la Fédération des Banques et Bourses*; celui de la *Fédération de l'Habillement*; LIOCHON, *du Livre*.

Voilà, camarades, nous allons continuer notre travail.

Le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur le rapport de la Commission de vérification des mandats.

Le délégué de l'Oise demande la parole sur la question des mandats.

LEROUX. — Lorsque je suis arrivé ici, le Bureau confédéral m'a affirmé que le syndicat qui avait moins d'un an d'existence ne serait pas, conformément aux statuts confédéraux, admis à participer au Congrès de Lille.

Dans le département de l'Oise, un seul syndicat est dans ces conditions. Il s'est créé au mois d'avril dernier, et lorsque le Comité confédéral national a décidé, de sa propre autorité, que le syndicat qui n'avait pas un an d'existence ne serait pas admis, j'ai observé que depuis que les Congrès confédéraux sont institués, les circulaires qui donnaient avis aux organisations des Congrès confédéraux disaient

seulement que « pour participer à ces Congrès, il suffisait d'être adhérent à sa Fédération et à son Union départementale depuis trois mois ». La révision des statuts, à Orléans, n'a pas compris, dans les articles révisés, l'article 21, § 4, qui fixe précisément les qualités pour être admis au Congrès.

Donc, malgré cela, le C. C. N., de sa propre volonté, sans en avoir reçu mandat par le Congrès d'Orléans, a décidé que seuls les syndicats qui auraient un an d'existence au jour du Congrès participeraient à ses travaux.

Je demande au Congrès, et surtout à mes camarades majoritaires, dans un but de paix et de concorde, d'admettre ici tous les syndicats qui sont à jour de leurs cotisations et qui existent depuis plus de trois mois.

Le syndicat de l'Oise qui n'a pas un an d'existence est constitué régulièrement.

Camarades, j'observe que, sur la question de principe, je ne suis pas en désaccord avec la décision du Comité Confédéral National. Si le Congrès le veut, il peut décider, officieusement, qu'à l'avenir, pour les Congrès à venir, les organisations qui n'auront pas un an d'existence (ou six mois, puisqu'il paraît que dans les Fédérations pour assister aux Congrès fédéraux il faut six mois) ne pourront pas participer aux Congrès.

Je trouve que c'est juste d'exiger cela, mais pour ce Congrès, comme c'est une mesure qui a été prise inopportunément, puisque nous sommes, non pas dans un Congrès ordinaire, mais dans un Congrès extraordinaire, étant donné qu'il n'est pas tenu, conformément aux statuts confédéraux, à son époque.

Je dis donc qu'on doit passer l'éponge et que les syndicats qui sont en règle avec leur Fédération et leur Union et ont trois mois d'existence doivent être admis au Congrès.

Le Président. — Camarades, je me permets tout de suite une observation.

Le rapporteur de la Commission de vérification des mandats n'a parlé que des mandats validés. Il est entendu que pour les mandats qui font l'objet de contestations, la Commission va entendre les délégués. Par conséquent, je voudrais que le Congrès prenne acte des mandats validés et qu'il n'examine les mandats contestés qu'après que la Commission aura entendu les délégués de Fédérations.

LABE. — Nous, Commission de vérification, nous n'avons pu que nous en rapporter à l'interprétation donnée aux statuts, qui disent un an de stage. Mais comme le Congrès a été avancé, la Commission, qui, comme vous le savez, est composée en égales parties de camarades de la majorité et de la minorité, avant d'examiner aucun mandat, avant de commencer ses travaux, unanimement s'est mise d'accord pour dire qu'en raison de l'avance du Congrès, nous partirions de la date de septembre pour le stage des syndicats.

Le Président. — Pouvons-nous trancher immédiatement ce cas d'espèce?

Est-ce que le Congrès admet que, pour les syndicats, on prenne date du mois de septembre de l'année dernière?

La proposition mise aux voix est adoptée.

FLANDRIN. — Camarades, je n'ai pas pu saisir la Commission de vérification des mandats d'un cas particulier concernant le Syndicat des Inscrits maritimes de Toulon; mais, après les explications données ici, je demande au camarade Rivelli, puisque le mandat n'est pas parvenu au Congrès, s'il veut que la question se discute ici ou si nous la discuterons devant la Commission de vérification des mandats?

RIVELLI. — Devant la Commission.

Le Président. — Nous prenons acte des mandats validés et nous réservons les cas d'espèce pour plus tard.

Nous ouvrons maintenant la discussion sur le Rapport moral. Y a-t-il des camarades qui se font inscrire?

Maintenant, camarades, dans les conclusions de la Commission; qui a rapporté ce matin, on a émis cet avis: que la discussion sur le Rapport moral soit limitée par un nombre égal d'orateurs de chaque tendance avec, en plus, le secrétaire de la C. G. T.

Croyez-vous que je puisse consulter le Congrès immédiatement?

Je donne la parole au camarade Semard.

SEMARD. — Camarades, une proposition vous est faite de cinq membres par tendance. Je crois que pour que la discussion ait toute son ampleur, il serait désirable que l'on double le nombre, dix camarades par tendance. C'est une proposition que je fais au nom de la minorité.

Le Président. — Le camarade Lorduron a la parole.

LORDURON. — Camarades, ce matin, le rapporteur de la Commission, notre camarade Digat, avait dit ici que la Commission avait décidé que cinq membres de chaque tendance prendraient la parole sur le Rapport moral, ce qui n'avait pas été décidé. Nous avons dit que nous limiterions les débats dans la mesure du possible, mais nous n'avons pas déterminé le nombre.

Tout-à l'heure, nous avons discuté à nouveau à cette Commission, et nous avons demandé de laisser les camarades s'inscrire jusqu'à ce soir pour prendre la parole sur le Rapport moral. Et lorsque vous voudrez, comme cela s'est fait dans les autres Congrès, arrêter le débat, à ce moment-là, chaque tendance pourra nommer les camarades qu'elle jugera nécessaire pour prendre la parole.

On parle aussi de cinq ou dix camarades de chaque tendance. Eh bien, je voudrais — car il se trouve peut-être des camarades qui n'ont aucune tendance, qui sont centristes — qu'ils viennent apporter leur point de vue. Je voudrais aussi que les camarades de la province

viennent affirmer le mandat qu'ils ont, soit de leur Union départementale, soit de leur syndicat.

Je ne voudrais pas que l'on puisse croire que la Commission avait décidé que seulement cinq camarades de chaque tendance prendraient la parole. C'est pour cela que je me rallierai, si cela peut se faire, au nombre de dix au maximum, ou alors, comme le camarade Bourderon l'avait demandé, laisser inscrire les camarades jusqu'à ce soir et limiter ensuite.

Le Président. — L'avis de Bourderon s'inspire bien de l'esprit de la Commission. On avait émis un vœu sans fixer le nombre d'orateurs. En conséquence, je vais consulter le Congrès, à savoir si la discussion doit être laissée libre jusqu'à ce soir.

Que ceux qui sont partisans de laisser la discussion libre jusqu'à ce soir le manifestent en levant la main.

Le camarade Jouhaux demande la parole.

JOUHAUX. — Vous étiez en présence d'une proposition. Du fait même que la proposition est contestée, elle tombe, et la situation reste donc celle qu'elle est dans tous les Congrès confédéraux: la libre inscription jusqu'à la manifestation de volonté du Congrès de limiter lui-même le débat sur le Rapport moral.

Le Président. — C'est exactement ce que j'avais dit, mais sous une autre forme.

Cette proposition est adoptée.

Un ordre du jour des Cheminots pour les camarades des tribunes.

Les syndicats soussignés, des Cheminots de Puyoo, Hendaye, Pau, Langon, Bédarieux, Saint-Louis, Médoc, Saint-Laurent-du-Pont et Auch, demandent que les perturbateurs qui élèvent des protestations des tribunes soient d'abord invités, requis ensuite et obligés de faire silence.

BAYLE, J. JARRIGON.

La parole est au camarade Jouve.

JOUVE. — Camarades, je n'avais pas l'intention de prendre la parole. Notre assemblée générale m'avait chargé de présenter ici un ordre du jour de blâme pour l'avance du Congrès confédéral.

Il a été discuté tout à l'heure à savoir si les organisations ayant un an de présence à l'organisation étaient seules admises. Les organisations syndicales n'ont pas été prévenues de cette décision, c'est ce qui crée la confusion; et, en conséquence, mon syndicat m'a chargé de présenter un ordre du jour ainsi conçu. Vous en ferez ce que vous voudrez, c'est simplement notre protestation qui se fait entendre. Je ne vous demande pas de l'accepter ou de la repousser:

Le XXII^e Congrès confédéral, réuni à Lille, proteste, et blâme le Bureau et la C. A. pour la dictature qu'ils ont exercée au profit de leur politique personnelle sur les organisations confédérales;

1° D'avoir omis, et ceci volontairement, de porter directement à la connaissance des syndicats, par voie de circulaire, les modifications apportées aux statuts par le Comité Confédéral National;

2° D'avoir considéré comme nulle la décision qui avait fixé la date et le lieu du prochain Congrès et devancé la date de celui-ci au mois de juillet pour empêcher les organisations syndicales de présenter à l'ordre du jour les questions qu'elles auraient voulu y voir figurer, que cette violation des statuts est un fait sans précédent dans les annales ouvrières, et considère que dans ces conditions les syndicats sont privés du droit de souveraineté qu'ils entendent conserver et exercer envers et malgré les fonctionnaires confédéraux, ceux-ci dussent-ils y perdre leur place.

Camarades, cet ordre du jour a été voté, chez nous, pour protester contre les différentes résolutions prises dans les Comités Confédéraux Nationaux, telles que: augmentation de la carte confédérale; création du journal *Le Peuple*; modifications aux statuts, qui n'ont pas été envoyées aux organisations syndicales.

Nous estimons nous, que les organisations syndicales sont souveraines. Elles sont représentées ici et ce sont elles seules qui ont le droit de parole, et non les fonctionnaires placés au haut de l'échelle. C'est pour ceci, camarades, que nous protestons. (*Quelques applaudissements.*)

Le Président. — Les Machinistes Accessoiristes ont également déposé un ordre du jour, c'est au délégué à venir s'expliquer.

KIEFFER. — Camarades, je ne m'étendrai pas; je ne veux que me rapporter au mandat confié par mon syndicat, ainsi qu'il est inscrit dans la motion que j'avais déposée, tout en approuvant la gestion de la Commission administrative de la Confédération Générale du Travail, mon syndicat m'a donné le mandat ferme de m'abstenir en ce qui concerne le journal *Le Peuple*, si nous ne parvenons pas à disjoindre les deux questions. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Au moment de descendre de la tribune, le camarade Kieffer tombe en syncope et doit être emporté à l'hôpital.

Le Président. — La parole est au camarade Jullien.

Discours de Jullien

JULLIEN. — Nous joignons ici notre protestation à celle du Syndicat du Bâtiment de Paris, parce que nous n'avons pas reçu en temps utile le Rapport moral. Nous considérons que du moment que le Comité Confédéral National avait décidé de devancer la tenue du Congrès Confédéral National, il devait envisager aussi la possibilité de fournir aux organisations syndicales le Rapport moral en temps utile.

Cette constatation faite, nos critiques porteront sur trois points.

Mais avant d'apporter des critiques sur des situations de fait, je tiens à éclairer le Congrès, à savoir que je ne parle pas au nom d'une tendance, parce que les syndicats du Spectacle, que je représente à Marseille, votent, les uns avec la majorité, les autres avec la minorité; les syndicats m'ont prié, sur des points précis, d'apporter une critique plutôt envers la Commission administrative de la C. G. T. que contre le Bureau confédéral.

La première critique concerne *Le Peuple*. Lorsque le Comité Confédéral National a décidé de faire paraître un journal de la Confédération Générale du Travail, quoique les organisations syndicales n'aient pas été consultées à ce sujet, nous avons malgré cela, en syndicalistes disciplinés, applaudi parce que nous comprenions qu'un journal était nécessaire à une organisation qui prétend se suffire à elle-même. Malheureusement, nous aurions cru que ce journal fût le journal, non d'une tendance, mais de toutes les tendances; parce que dans notre organisation, si nous répandons les journaux de toute tendance, nous aimons surtout répandre les journaux de la C. G. T. Nous y sommes donc abonnés. Si l'on nous a inséré un article, nous avons constaté qu'on a refusé d'insérer des articles de camarades appartenant à la tendance de la minorité. Or, nous considérons que si toutes les opinions avaient pu se faire jour dans l'organe de la Confédération Générale du Travail, d'abord cela aurait donné une activité à cet organe et, ensuite, cela aurait permis à tous les camarades de s'éclairer utilement et convenablement. Ceci est le premier point.

Deuxième point: Quoique la question des exclusions soit liquidée, puisque le rapporteur de la Commission de vérification des mandats a dit que les secrétaires de fédérations avaient cru devoir apporter le timbre aux mandats des syndicats exclus, il n'en est pas moins vrai que la motion votée par le Comité Confédéral National a mis certaines fédérations dans une drôle de situation, et qu'il a paru dans un journal de la C. G. T. et dans les autres journaux parisiens une note indiquant que notre organisation syndicale avait été exclue parce qu'adhérente au C. S. R. ainsi qu'à l'Internationale de Moscou.

Là, camarades, nous estimons que le Comité Confédéral National, en votant une motion qui laissait aux fédérations toute latitude pour pouvoir exclure des syndicats qui adhéraient au C. S. R. ou à l'Internationale de Moscou portait une atteinte à l'organisation syndicale, et ensuite jetait le trouble dans des organisations qui, pour l'instant, divisées au point de vue tendances marchaient, comme la nôtre, unanimement dans l'action. La C. A. en ne protestant pas au sein du Comité s'associait à cette erreur. Ces exclusions, cette motion, cette soi-disant application, qui n'a pas été faite puisqu'une note a paru indiquant que nous n'étions pas exclus, a jeté le trouble parmi les travailleurs de nos organisations, à n'importe quelle tendance qu'ils appartiennent, et nous trouvons que c'est une légèreté de la part du Comité Confédéral National et de la Commission administrative de nous avoir mis dans une situation pareille.

Du reste, et à ce sujet, je ne sais pas si l'on ne m'interrompra pas et

si l'on ne viendra pas me dire que je mêle la question de l'organisation syndicale à la question du Rapport moral, cependant nous devons quelques explications au Congrès. Les C. S. R., ça existait il y a longtemps. Avant les C. S. R. il y a eu le Comité de Défense syndicaliste. Nous n'en avons pas fait partie; nous aurions pu en faire partie, et on ne nous aurait pas exclus.

Les C. S. R., on nous disait que c'était une organisation de la minorité. La minorité a toujours le droit de s'organiser et nous aurions pu en tant qu'individualités entrer au C. S. R. Nous n'y sommes pas entrés en tant qu'individualités, nous y sommes entrés en tant qu'organisation syndicale; et nous sommes entrés au C. S. R. en tant qu'organisation syndicale, parce que nous voulions être représentés à la création d'une Internationale à Moscou; ensuite, nous y sommes entrés parce que nous croyons avoir le droit, en entrant dans les C. S. R., de pouvoir assister au Congrès de l'Internationale de Moscou. Nous n'empêtons pas sur la discipline confédérale, sur la discipline syndicale française, parce que si à Orléans la motion disait que la C. G. T. restait à Amsterdam, elle ne défendait pas à des camarades de pouvoir se réunir internationalement, et de voir si vis-à-vis de camarades, comme nos camarades russes, qui avaient fait et qui ont fait la Révolution, nous ne devons pas, nous, camarades français, aller leur tendre les mains et aller vers eux.

Nous sommes allés vers eux pour nous renseigner; nous y sommes allés parce qu'il y avait en Russie, et tout particulièrement dans le Spectacle, des questions qui nous intéressaient. Nous voulions aller à cette Internationale syndicale, parce que nous voulions savoir, et nous considérons que c'était notre droit.

Nous disons donc que l'exclusion à ce sujet était mal venue, et nous croyons être forts de notre droit en adhérant à l'Internationale syndicale de Moscou tant qu'une décision n'aura pas été prise par un Congrès confédéral.

Ensuite, camarades, voici le dernier point. Là encore nous ne comprenons pas l'attitude de certains membres de la Commission administrative. C'est au sujet du Premier Mai.

Dans notre organisation nous avons l'habitude de respecter la discipline syndicale; c'est notre camarade Réaud qui nous a habitués à la respecter. Au Congrès constitutif de l'Union départementale, en 1913, on avait trouvé moyen d'escamoter simplement une phrase dans les statuts de cette Union départementale. Nous étions allés à la Commission administrative et nous avons dit que nous ne paierions pas tant qu'on ne rétablirait pas cette phrase. Notre camarade Réaud — il a eu raison — nous a dit: « Il faut d'abord payer, et ensuite vous discuterez. Nous avons toujours mis en pratique les conseils de Réaud. Eh bien, pour la C. G. T. nous avons toujours fait comme cela, nous avons toujours payé Unions et Fédérations et respecté la discipline; mais nous aimerions bien que les autres fassent comme nous et la respectent aussi. Et alors, quand nous avons reçu l'ordre de grève de la C. G. T. nous avons fait grève. Si le Bureau confédéral a lancé

l'ordre de grève, c'est non seulement en conformité des décisions de Congrès et de ce qu'est le Premier Mai, qui a toujours été fait par la C. G. T., mais encore parce que sûrement la Commission administrative a dû lui donner l'ordre. Or, nous avons constaté avec peine que les membres de la C. A. de la C. G. T., les secrétaires de fédérations avaient donné un ordre contraire.

Nous estimons, camarades, que les membres de la C. A. qui, ayant voté pour le Premier Mai au sein de la Commission administrative, ont dit, par contre, à leurs adhérents de ne pas faire le Premier Mai, alors que nous savons que c'est une organisation puissante et qui peut le faire, ont commis une faute. Nous disons qu'à Marseille, si toutes les corporations qui auraient pu faire le Premier Mai l'avaient fait, il y aurait eu un Premier Mai magnifique, et la C. G. T. aurait vu son autorité augmentée. La C. G. T., c'est nous tous, en dehors des tendances.

Nous, qui avons voté et fait le Premier Mai, nous protestons, et c'est parce que nous protestons sur ces trois points, que j'ai reçu mandat de certaines organisations, que je représente (majoritaires et minoritaires), de voter contre le Rapport moral de la C. G. T.

Le Président. — La parole est au camarade Racamond, des Boulangers de la Seine.

Discours de Racamond

RACAMOND. — Camarades, le syndicat que je représente ici m'a chargé d'apporter quelques observations au sujet du Rapport moral de la C. G. T., du Bureau confédéral plutôt, et de la Commission administrative.

Notre syndicat n'est pas de ceux qui se sont opposés systématiquement, la guerre finie, à l'action de nos camarades du Bureau confédéral. Nous avons essayé de comprendre, après la brochure de Lyon, et d'espérer que le syndicalisme, qui avait perdu pendant la guerre cette forme bien distincte de celle qu'ont pas mal d'autres syndicalismes nationaux et qu'il avait en France, pourrait la retrouver après la guerre. Peine perdue.

Nous ne sommes pas arrivés, et les militants qui sont à la Confédération Générale du Travail, les directeurs de conscience de l'organisme, ne nous ont pas aidés à retrouver l'esprit de ce vieux syndicalisme d'avant guerre. C'est cela qui nous a mis dans l'opposition. C'est cela qui a fait que dans notre syndicat nous avons été obligés de nous compter dans l'opposition à la majorité confédérale.

Il ne nous déplaît pas aujourd'hui de constater que, malgré l'opposition à la majorité confédérale qui, prétend-on, devait amener la désorganisation du syndicalisme, il y a déjà ici deux mille huit cent cinquante syndicats représentés et que jamais, avant qu'il y ait une

pareille bataille, il n'y avait eu une telle représentation au Congrès confédéral.

Il y a, en effet, diminution d'effectifs, et nous pouvons dire pourquoi. C'est parce que l'on a amené les syndicats et les syndiqués à l'idée que, déléguant leurs pouvoirs à des hommes, déléguant leurs pouvoirs à des Commissions permanentes, ils n'avaient plus qu'à attendre dans leur lit tranquillement que les revendications soient acquises. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Quand ils se sont aperçus que cela n'était pas le moyen de les avoir, ils vous ont plaqués. Il fallait être avec la masse plutôt qu'au-dessus d'elle! (*Applaudissements des minoritaires.*)

Notre syndicat, dans le cours de cet exercice, a été sérieusement ému de la façon dont le Comité confédéral, la Commission administrative et le Bureau confédéral semblaient comprendre leur travail.

Il y a eu, l'année dernière, un Congrès confédéral, nous y avons discuté toutes les questions qui pouvaient intéresser la C. G. T. sur toute cette lutte de tendances et nous avons constaté, chez nous, qu'entre deux Congrès confédéraux, le Comité national n'était qu'une suite de petits Congrès où l'on essayait de discuter sur ce qui s'était fait, pour prendre des décisions nouvelles, sans tenir compte de ce qui avait été décidé au Congrès précédent. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Vous êtes chargés, par les statuts, d'administrer la Confédération Générale du Travail et non de prendre, entre deux assises consécutives, des décisions qui peuvent jeter le trouble dans le prolétariat avant que les assises prochaines se tiennent. Vous êtes le Conseil d'administration de la C. G. T., mais vous n'êtes pas ceux qui doivent décider de ce que doivent faire les milliers de prolétaires qui vous envoient des délégués tous les ans pour le décider justement.

C'est cela qui nous a froissés. C'est cela qui fait que, même avec toute la bonne volonté possible, examinant votre Rapport moral, essayant de voir ce qu'il y a dedans, nous demandant si c'est là la bonne administration de l'organisation que nous vous avons confiée, nous y découvrons que vous avez souvent passé par dessus la tête des syndiqués pour prendre des décisions qui peuvent peut-être servir une politique générale, mais que les cotisants ne comprennent plus. (*Quelques applaudissements minoritaires.*)

Il y a une décision qui consistait à créer, avec les cotisations des syndiqués, avec l'augmentation de la carte confédérale, un journal qui devait être ouvert — ce n'est pas moi qui l'invente, c'est notre délégué au Comité national qui nous le disait — à toutes les tendances; un journal qui, parce qu'il serait fait avec les cotisations de tous, devait permettre à tous de s'expliquer. Vous allez peut-être me dire *l'Humanité*, mais il n'est pas à nous, syndiqués, ce journal, pas plus d'ailleurs que *l'Atelier* ou *La Vie Ouvrière*. Mais le journal *Le Peuple*, c'est avec l'argent de tous que vous l'avez constitué... (*Applaudissements des minoritaires.*)

... C'est avec l'argent que vous puisez dans les poches des cotisants,

sans leur demander leur nuance, en leur disant simplement: « Si tu ne veux pas payer vingt sous pour te faire eng..., tu ne seras plus syndiqué », que vous avez fondé *Le Peuple*.

Vous n'avez pas l'air de vous douter qu'être syndiqué, c'est un droit que l'on acquiert en travaillant; que ce n'est pas un droit que l'on peut discuter, et parce qu'on est ouvrier aussi, on acquiert le droit de discuter, au sein de l'organisation syndicale, les principes que l'on juge utiles à la cause que l'on veut défendre.

Nous avons vu, comme cela, tout le long de l'année, le souci, je le répète, de servir davantage une politique, car vous parlez d'économie syndicale, vous parlez de syndicalisme ouvrier, vous parlez du devoir des ouvriers de se grouper eux-mêmes pour défendre leurs intérêts de classe, mais regardez donc, ne jetez donc pas la pierre au parlementarisme, vous avez aussi une politique bien définie et cette politique, vous le sentez et vous le savez, est la politique du pont jeté entre le capital et le travail. (*Applaudissements des minoritaires.*)

On nous avait fait espérer, l'an dernier, dans la motion présentée au Congrès, que si le Bureau International du Travail ne réalisait pas ce que l'on devait attendre de lui, on envisagerait la possibilité de s'en retirer. On nous avait fait envisager cela, c'était déjà dire que, peut-être, le Bureau International du Travail ne remplirait pas son devoir, que, peut-être, il ne remplirait pas ses fonctions. Il aurait fallu dire, à ce moment-là: « Nous reconnaissons qu'il ne peut y avoir d'intérêts communs entre les représentants des patrons et des gouvernements bourgeois, nommés dans les conditions que vous connaissez, d'une part, et les représentants de la classe ouvrière, nommés, comme vous le savez, d'autre part, et départagés par un politicien. » Il aurait fallu nous dire cela plutôt que de nous demander un délai d'un an, que vous vous préparez à nous redemander encore probablement.

Sortant du Bureau International du Travail, j'en arrive rapidement à ce que nous allons probablement appeler la plus grave question de ce Congrès, celle qui a trait à la situation du syndicalisme français dans le monde du travail.

Là encore, pendant que le ministre de la Guerre et ses aides envoient en Pologne des tonnes et des tonnes de munitions, permettez-moi de vous dire que je trouve qu'il faut être bien naïf pour présenter des projets de réduction d'armements à la Société des Nations. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Cela a l'air de vous faire sourire, mais cependant, lorsque vous nous demandiez, avant la guerre, de voter vos ordres du jour incendiaires, lorsque vous prétendiez qu'il ne fallait rien donner à la guerre, ni son intelligence, ni son corps, ni ses forces, vous teniez un autre langage et nous sommes en droit de penser que c'est parce que la guerre est passée là-dessus, que c'est parce que nous avons souffert de cette calamité que ceux qui raisonnaient ainsi à ce moment-là, se sont divisés depuis en deux camps. Ceux qui ont puisé, dans le cataclysme mondial, le sentiment que l'on pouvait, avec la bourgeoisie, qui n'est pas imbécile, croyez-le bien, mettre au monde la collaboration du

capital et du travail pour faire disparaître la dernière guerre; et ceux qui, comme nous, pensent que la dernière guerre ne pourra véritablement exister que lorsque nous livrerons bataille à ce capital et non pas tant que nous serons associés avec lui pour tenter de faire disparaître la guerre entre peuples. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Camarades, je n'irai pas au fond des débats. D'abord, je ne suis qu'un ouvrier boulanger, vous le savez, et il ne m'est pas facile de discuter avec des camarades qui ne sont pas, comme moi, depuis trop peu de temps dans la lutte. Cependant, je vous apporte également ce sentiment: les syndiqués ne vous comprennent plus.

Vous aviez constitué une C. G. T. en leur disant que cette Confédération Générale du Travail était faite pour grouper tous les syndicats et pour que les revendications corporatives d'abord puissent se transformer en revendications nationales et pour qu'ensuite l'état d'esprit des ouvriers syndiqués, travaillés dans le syndicat par les militants, se tourne du côté de la voie révolutionnaire, que vous inscriviez dans toutes vos publications confédérales et que vous développiez dans tous vos discours.

Les ouvriers avaient pensé cela. Il faut, délégués, que vous vous rappeliez ceux que vous représentez ici. Ils avaient pensé qu'ils avaient là l'organisme qui, en dehors de toute école politique, réunissant les travailleurs quels qu'ils soient, aurait pu être le véritable instrument de lutte de classes contre le patronat et le capital. Maintenant, lorsqu'ils essaient de déterminer les mobiles qui font agir le Bureau confédéral, lorsqu'ils essaient de déterminer les mobiles qui ont présidé à l'intervention de la C. G. T. dans cette Société des Nations, dans tous ces groupements paritaires où, comme disait Dumoulin, il y a deux ans, au Congrès de l'Alimentation, l'on va essayer de rectifier le tir du prolétariat. (On y reste parfois quelques années sans venir rendre des comptes et, au lieu de rectifier le tir, j'ai bien peur qu'on y soit prisonnier.) Nous disons que les ouvriers ne comprennent plus; ils ne retrouvent plus leurs organisations syndicales, ils se demandent ce qu'est cette C. G. T. dont les militants sont dans les régions éthérées qu'eux n'atteignent pas. Vous ne savez pas descendre au niveau de la mentalité du cotisant que vous nous demandez de chercher pour essayer de l'élever. Vous ne savez pas lui faire comprendre, ce que nous essayons nous-mêmes, qu'il ne peut y avoir aucune relation entre le capital et le travail.

Ce que vous ne pouvez leur faire comprendre, les patrons se sont chargés de vous le faire comprendre; ils vous ont déclaré: « Vous désirez telle ou telle revendication? Adressez-vous à la Chambre des députés, ce que vous nous demandez là, mais c'est du bolchevisme en action, nous ne voulons pas vous le donner, il faut le conquérir par la force. » Les patrons font les premiers les affirmations de la lutte de classes. Après vous avoir dit, à la démobilisation: « Vous avez des droits vis-à-vis de nous », Clemenceau n'a pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour vous dire, dans une phrase restée fameuse: « Entre vous et nous, c'est une question de force. »

Nous vous disons que nous repousserons le Rapport moral parce que nous ne trouvons pas dans le Rapport moral l'idée que l'on veut aller à la bataille force contre force, mais plutôt l'idée que l'on veut composer, l'idée que l'on veut chercher à défendre, je le répète et on le dira ici mieux que moi, l'intérêt général du pays, alors qu'il faudrait défendre l'intérêt général de la classe ouvrière, car on ne s'est pas syndiqué pour défendre l'intérêt du pays, on s'est syndiqué pour défendre l'intérêt de la classe ouvrière. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Nous voterons contre le Rapport moral parce que nous n'y trouvons pas ce souci, et nous disons, camarades, qu'il faut que nous revenions, dans ce pays, à une compréhension du syndicalisme plus en rapport avec le travail que nous avons à faire.

Vous croyiez sans doute convaincre les patrons : vous espérez que le jeune patronat vous donnerait des satisfactions, parce que vous pensiez qu'il avait la compréhension des droits du travail ! Vous vous êtes rudement mis le doigt dans l'œil.

Le patronat vous a fait une déclaration de lutte de classes, il vous convie dans ses assises au Bureau International du Travail ou à la Société des Nations pour discuter des conditions d'application des lois sociales et il les viole comme il veut en France, car vous êtes trop loin de nous pour pouvoir les défendre. Le capital vous convie pour examiner de quelle façon on terminera la guerre et, se moquant de vous, il envoie des soldats et des munitions pour continuer la guerre à votre nez et à votre barbe. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Est-ce que ce ne sont pas là des raisons valables, depuis celle qui consistait, n'ayant pas pris l'avis d'un Congrès, à donner le pouvoir aux Fédérations et aux Unions de se séparer de leurs syndicats, depuis celle qui consistait, je me résume, à faire du journal, qui devait être celui de la classe ouvrière, un journal de tendance, un journal de faussetés et de mensonges, comme ce fut le cas pour moi (*applaudissements des minoritaires*), depuis cette décision jusqu'à la dernière, celle où j'avais la douleur de voir notre camarade secrétaire défendre, avec les bourgeois, un projet de réduction d'armements, alors qu'on arme partout ?

Depuis le commencement jusqu'à la fin, nous vous disons, camarades, voilà *grosso modo* les facteurs qui nous empêcheront de voter le Rapport moral de la C. G. T.

Nous voulons une C. G. T. de lutte de classes, une organisation de classes. Ce n'est pas une Ligue économique des Droits de l'Homme que nous voulons, c'est une organisation de lutte contre le capital qui, de la défensive où il était il y a quelques mois, voyant le chemin où vous vous êtes engagés, a pris l'offensive contre vous et qui vient de vous donner, à plusieurs reprises des leçons de lutte de classes que vous aviez oubliées. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Le Président. — Camarades, j'invite les délégués qui envoient des communications au Bureau à les signer.

On annonce que la Commission d'enquête tiendra sa première réu-

nion dès aujourd'hui, à l'issue de la séance de cet après-midi, dans une des salles de l'établissement.

Etant donné la chaleur accablante susceptible de provoquer des malaises graves parmi les délégués, le Congrès invite la Commission d'organisation à établir un service médical propre à intervenir rapidement en cas de besoin.

BOISSEAU (*Sculpture de Paris*).

La parole est au camarade Chevalme, de l'Union départementale de Belfort.

Discours de Chevalme

CHEVALME. — Camarades, je vous dirai tout de suite que je n'ai pas la prétention d'imposer un long discours au Congrès.

Simple délégué de province, je voudrais venir ici faire valoir la voix de province.

Ce matin, c'est avec satisfaction que j'ai apprécié la résolution prise par la Commission parce que, tout de même, il est certain que nos mandants n'auraient pas compris que nous rentrions dans nos milieux sans avoir fait les travaux pour lesquels nous sommes ici.

La tâche pour laquelle nous sommes venus ici est d'abord de discuter sur la vie passée de la Confédération Générale du Travail et de lui donner des directives pour demain.

L'ordre du jour porte: Rapport moral et orientation syndicale. Je dis que pour moi, ce sont deux questions bien distinctes, parce que, discutant sur le Rapport moral, nous avons à apprécier et à apporter notre jugement sur l'action poursuivie par la Confédération du Travail jusqu'à ce jour; tandis que dans l'orientation syndicale nous aurons à préciser quelle doit être l'action pour demain.

Le Rapport moral a été soumis aux organisations; je ne retiendrai pas, moi, la critique apportée de ce que le Rapport moral a été soumis aux organisations tardivement. Parce que, tout de même, chaque représentant d'organisation, malgré qu'il n'ait pas reçu assez tôt le Rapport moral, pouvait juger de l'action de la Confédération elle-même du fait que, chaque mois, il reçoit pour ainsi dire, dans la *Voix du Peuple*, un rapport sur la vie de la C. G. T.

Le Rapport moral qui est soumis nous précise les points principaux de l'action de la C. G. T. Il s'agit de savoir si cette action a été en conformité des résolutions prises dans les Congrès.

Je ne retiendrai pas la résolution de 1918. Mais tout de même, au Congrès de Lyon, déjà, par une forte majorité, 1.633 contre 324 et 43 abstentions, une directive nette avait été donnée à la Confédération Générale du Travail.

A Orléans, une grande partie de cette résolution fut reprise et approuvée encore par une forte majorité.

Il s'agit donc de savoir si, dans tous les syndicats, on doit observer les directives données par les Congrès ou si, au contraire, on doit enfreindre ces décisions et mener une action individuelle. (*Applaudissements majoritaires.*)

Les principaux points de la résolution d'Orléans rappellent tout d'abord la Charte d'Amiens, c'est-à-dire proclament l'indépendance totale du mouvement syndical, déterminent nettement que le mouvement ouvrier entend conserver sa complète indépendance. Il se peut que nos camarades de la minorité aient proclamé cette indépendance, comme nous ! Tout à l'heure, dans la question de l'orientation syndicale, il est certain que cette question reviendra en discussion, parce que, forcément, l'action poursuivie jusqu'ici, nous fait préjuger à nous, que le mouvement syndical, du fait de l'action poursuivie par nos camarades de la minorité, entendait subordonner le mouvement syndical à l'action politique. (*Applaudissements majoritaires.*)

Tout d'abord, dans cette résolution, il est tenu compte de l'action revendicatrice quotidienne et c'est nettement précisé dans cette résolution lorsqu'il est dit :

« Le Congrès, confirmant sa résolution de Lyon, affirme la valeur révolutionnaire des conquêtes quotidiennes qui améliorent la vie des travailleurs et les libèrent partiellement de l'insécurité de la servitude; il déclare que parmi les actions immédiates, le syndicalisme français met au premier plan le contrôle des travailleurs sur l'industrie et le commerce. Effort qui doit arracher au patronat, par l'action directe des travailleurs, une partie de sa puissance, arracher au pouvoir une part de son autorité et les conduire directement vers les transformations totales et profondes par l'accroissement de leur nombre, le développement de leurs forces et de leurs moyens d'action révolutionnaire. »

Donc, camarades, on critique l'action de la C. G. T. dans la besogne des revendications quotidiennes; cependant, que vous le vouliez ou non, camarades, chacun dans notre milieu, nous sentons l'obligation de tenir compte des désirs de la classe ouvrière et je ne pense pas être démenti en affirmant que c'est d'abord le seul moyen de grouper nos camarades dans nos organisations. (*Applaudissements majoritaires.*)

Groupant les camarades dans nos syndicats pour des améliorations matérielles et morales, tenant compte des besoins de la classe ouvrière, faisant tous efforts possibles pour satisfaire ces besoins, nous devons malgré tout poursuivre notre action pour faire en sorte que nous n'ayons pas seulement des syndiqués, mais des syndicalistes.

Je n'insisterai pas sur l'action revendicatrice, parce que nos camarades de la minorité, eux aussi, reconnaissent qu'elle est indispensable pour faire du recrutement syndical, pour maintenir les camarades dans l'organisation, pour améliorer et faire prospérer nos syndicats.

Nous sommes obligés de lutter quotidiennement pour améliorer le sort de la classe ouvrière et la Confédération Générale du Travail,

tenant compte de cette résolution, a poursuivi cette action dans le sein du Conseil Economique du Travail. Pour ma part, je dis qu'il est indispensable, pour nous qui sommes imbus de transformation sociale, de préparer les cadres de direction générale pour le lendemain de cette transformation. (*Applaudissements majoritaires.*)

Il est un autre point sur lequel la résolution votée à Lyon et à Orléans avait précisé l'action de la Confédération Générale du Travail: c'est l'action en faveur de la Révolution russe.

Qu'a fait la C. G. T. pour la Révolution russe?

En 1919, se basant sur le principe de la résolution de Lyon, il était fait appel aux organisations pour cesser la fabrication des engins de guerre et pour cesser leur transport.

Il faut dire toute de suite, en toute franchise, camarades, que malgré l'appel des dirigeants des organisations, malgré l'effort fourni par les militants dans les organisations, les syndiqués n'ont pas répondu à l'appel de la Confédération Générale du Travail. (*Applaudissements des majoritaires.*)

En août 1920, toujours se basant sur les principes affirmés dans les Congrès, un deuxième appel qui fut transmis aux organisations, fut fait, cette fois, par l'Internationale syndicale. C'était au moment où l'intervention polonaise était un danger pour la Révolution russe. Et, camarades, encore à ce moment, il y avait dans les usines métallurgiques bon nombre de camarades qui fabriquaient des munitions et ne parlons pas tellement de l'esprit révolutionnaire de la masse parce que ces camarades ne pensaient qu'à une chose, pendant qu'ils fabriquaient des obus et autres engins de guerre: améliorer leurs salaires. Il est certain que malgré tous les efforts fournis par les camarades militants dans ces organisations, on a constaté encore là l'inconscience des ouvriers dans les usines qui n'ont pas su affirmer leur devoir de solidarité internationale. (*Applaudissements majoritaires.*)

Il est bon d'ajouter qu'en novembre 1920, au Comité Confédéral National, il vint en discussion une action à engager avec le Parti socialiste et nous avons constaté que partout, malgré que nous ayons décidé de faire cette action d'accord avec le Parti, dans la généralité, ce fut seulement la C. G. T. qui poursuivit cette action. (*Applaudissements majoritaires.*)

J'ai dit ceci pour faire ressortir que, dans l'esprit de nos camarades, la solidarité internationale n'existe pour ainsi dire pas. Nous l'avons constaté une fois de plus au moment où il a été fait appel par l'Internationale syndicale pour nos camarades d'Autriche. Il a été fait appel dans toutes les organisations et même une cotisation obligatoire avait été décidée pour chaque syndiqué. Ceux qui ont pu compiler le rapport financier ont su apprécier dans quelles conditions là encore, on a répondu à la décision confédérale.

Il ne s'agit pas d'affirmer un principe révolutionnaire, d'affirmer un principe international, quand même lorsqu'il s'agit d'une question pécuniaire bien minime — une cotisation de 1 franc par syndiqué

— on a constaté que plus de 50 p. 100 des syndiqués n'ont pas répondu à ce devoir. (*Applaudissements majoritaires.*)

J'aurais aimé, pour ma part, entendre d'autres critiques que celles apportées jusqu'ici.

On a critiqué l'avance du Congrès. J'ai été de ceux qui, au Comité Confédéral National, ont voté l'avance du Congrès.

Il faut dire que nous sommes dans une situation très difficile. Il existe une confusion dans le mouvement ouvrier qu'il s'agit de dissiper et nous avons fait appel aux organisations syndicales parce que la Confédération Générale du Travail, par son Comité Confédéral National, par sa Commission administrative et par son Bureau, était incapable de faire une action quelconque.

Nous avons contre nous une action patronale bien déterminée. Nous avons d'abord à défendre les avantages acquis par l'organisation et les dissensions qui existent dans le mouvement ouvrier ne nous permettent pas de faire une action coordonnée.

Nous avons fait appel aux organisations pour qu'elles viennent dire quels seront les moyens d'action qu'aura la Confédération Générale du Travail pour résister à cette action patronale. Nous leur avons fait appel aussi pour répondre nettement aux critiques apportées sur l'action actuelle et déterminer plus nettement encore les directives du mouvement de demain.

On a apporté aussi des critiques sur *Le Peuple*.

Camarades, là aussi, il se peut que l'on ait rencontré de lourdes difficultés. D'ailleurs, je pense que la Commission des finances déterminera clairement quelle est la situation du journal de la C. G. T. Mais il ne s'agit pas seulement de lancer des critiques contre un journal constitué par la Confédération Générale du Travail, c'est-à-dire par les organisations ouvrières, il faudrait savoir, d'abord, si dans chaque milieu, on a fait l'effort utile pour le répandre. (*Applaudissements majoritaires.*)

Un délégué. — Cela ne nous intéresse pas!

CHEVALME. — Au moment où nous avons décidé la publication d'un journal, nous nous trouvions dans une situation difficile. Nous étions attaqués de toutes parts, car le patronat dispose lui-même d'une presse puissante et qui est lue dans les milieux ouvriers. Les critiques apportées par la presse bourgeoise faisaient en sorte que toutes les revendications, que toute l'action menée par la C. G. T. étaient dénigrées par cette presse bourgeoise et nous retiraient ainsi toutes nos possibilités d'action.

Il se peut que des difficultés matérielles aient été à surmonter. Mais je dis, pour ma part, que si chacun avait fait son effort individuel, le journal de la C. G. T. devrait vivre et raisonnablement. Quand il y a près d'un million de syndiqués, je dis qu'un journal peut vivre. Il s'agit simplement de faire l'effort nécessaire, et je crois que c'est cela que l'on n'a pas fait. (*Applaudissements majoritaires.*)

La principale critique est celle apportée sur la fameuse motion dite d'exclusion. C'est ce qui a amené d'ailleurs, dès le début du Congrès, des incidents que nous regrettons tous. Mais il me semble que cette motion, dite « motion Dumoulin » a été quelque peu dénaturée dans tous les centres, car il n'est pas parlé, dans cette motion, d'exclusion. Il y est surtout fait appel à la discipline syndicale. Et tout de même, il faut dire que lorsqu'un Congrès a déterminé, par sa majorité, une ligne d'action, tous les syndiqués, sans exception, quelle que soit la tendance à laquelle ils appartiennent, doivent être disciplinés dans l'organisation et observer les directives données. La fameuse motion ne faisait que rappeler les camarades à la discipline; et il n'a jamais été question d'exclusion, puisque, d'ailleurs, tous les syndicats qui ont paraît-il été exclus par leurs fédérations sont ici dans ce Congrès.

Il faudra, pour demain, et quelles que soient les directives que nous donnerons au mouvement ouvrier, que nous déterminions nettement quelle doit être la discipline du mouvement syndical, parce qu'il n'est plus possible de continuer une action s'il y a des divisions dans cette action et si ces divisions sont animées par des conceptions particulières. (*Applaudissements majoritaires.*)

On parle aussi de la collaboration de classe.

Camarades, c'est un mot duquel on a quelque peu abusé. Lorsqu'il s'agit du mouvement confédéral, on critique toujours, mais lorsqu'il s'agit de son propre milieu, bien souvent l'on fait pire que ce que l'on critique. (*Très bien!*)

Et souvent nous constatons que ceux qui viennent reprocher la collaboration de classe confédérale sont de ceux qui, dans leur milieu, composent les commissions paritaires, font intervenir les préfets dans leur mouvement syndical, dans les mouvements d'action qu'ils peuvent engager, et je dis qu'ils ne sont guère qualifiés pour reprocher une collaboration qui n'existe pour ainsi dire même pas. Car, quand on veut prendre le programme de la Confédération Générale qui porte comme revendications : le droit syndical, le contrôle ouvrier, la nationalisation des services publics, les assurances sociales et la reconstruction des régions dévastées, je me demande si nous ne pouvons pas être unanimes sur ce programme d'action bien déterminé, qui tient compte en même temps de l'action revendicatrice quotidienne et du but défini par le syndicalisme lui-même. Vous ne viendrez pas dire que lorsqu'on revendique le respect du droit syndical, il s'agit de collaboration de classes; lorsqu'on entend instituer le contrôle syndical dans les usines, il s'agit là encore d'arracher une partie de l'autorité patronale et je dis que c'est un principe imbu de la lutte de classes. (*Applaudissements majoritaires.*)

Quant à la reconstitution des régions dévastées, on est venu ici faire reproche du manque d'action de la C. G. T. contre la guerre! Eh bien, pour ma part, je considère que ce n'est pas seulement par des publications, par des affiches, par des tracts, par des meetings qu'on arrêtera l'action de la guerre: c'est en prenant nettement position pour la paix et en travaillant pour assurer la fraternité des peuples, nous

lutterons efficacement contre la guerre. (*Applaudissements majoritaires.*)

Je n'aborderai pas, camarades, la question de l'orientation syndicale, puisque c'est la deuxième question à l'ordre du jour. Mais je voudrais ajouter simplement que dans nos milieux de province, nous rencontrons de lourdes difficultés d'organisation. Il est difficile d'aller dans certains milieux, et nous sommes souvent dans l'obligation, tout en cherchant à accomplir l'action de la Confédération, de tenir compte des possibilités d'action dont nous disposons.

Il ne s'agira pas de déterminer dans un ordre du jour quelle doit être l'action de demain, aussi révolutionnaire soit-elle; il faudra surtout s'imprégner des possibilités d'action des syndiqués que nous représentons et tenir compte justement de ces possibilités. Il est facile de se déterminer dans un ordre du jour; il n'est pas difficile de s'affirmer par un vote; mais lorsqu'on rentre dans son milieu, on rencontre un désintéressement total de la classe ouvrière pour l'action nationale et internationale, parce qu'elle ne comprend pas encore les buts du syndicalisme que nous connaissons nous-mêmes. Les syndiqués sont venus à l'organisation pour des questions matérielles. C'est à nous de travailler dans ces milieux pour élever la conscience de classe de nos camarades, faire en sorte que nous les dégagions de cet esprit matériel pour qu'ils soient susceptibles de répondre à l'action que nous demandons tous.

Je ne pense pas que nos camarades minoritaires puissent démentir que le but que nous poursuivons tous est le même: la suppression du patronat. Nos camarades minoritaires disent qu'il s'agit d'une question de force. Je dis, pour ma part, que la question de force qui doit s'imposer, c'est d'abord la force morale du prolétariat. (*Applaudissements*) et il ne sera pas possible d'engager une action demain, si nous n'avons pas fait d'abord comprendre à tous nos camarades quels sont les buts de notre action, pour les rendre susceptibles d'y répondre favorablement.

Je demande donc au Congrès, car tout de même, comme je le disais tout à l'heure, nous avons à juger le Rapport moral de la Confédération Générale du Travail pour son action jusqu'à ce jour, action déterminée par les Congrès, de dire si les directives données par les Congrès ont bien été respectées par la Confédération. C'est là-dessus que nous devons nous prononcer. Nous déterminerons ensuite, lorsque nous aurons voté sur le Rapport moral, quelle doit être l'action de demain. Mais je demande à mes camarades de bien réfléchir aux conséquences d'un vote qui s'affirmera dans ce Congrès. Vous connaissez les dissensions qui existent parmi nous: c'est ce qui fait la force actuelle du patronat. (*Applaudissements.*) Il profite de toutes nos dissensions; il sent très bien, lui qui est très fortement organisé, que notre faiblesse découle surtout des divisions qui s'enveniment chaque jour dans le mouvement ouvrier.

Je fais appel à tous mes camarades, afin que, pour les directives de l'action de demain, chacun s'imprègne particulièrement du milieu

qu'il représente et fasse en sorte que nous ne tuions pas le mouvement syndical français et qu'au contraire chacun fasse effort pour le renforcer toujours davantage. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, la parole est au camarade Lavielle, des Employés de Bordeaux.

Discours de Lavielle

LAVIELLE. — Camarades, nous avons à examiner le bilan de la gestion confédérale depuis le Congrès d'Orléans. Je sais qu'il sera difficile à quelques camarades qui viendront ici critiquer de s'en tenir à ce dernier exercice. Si vous voulez, nous distinguerons dans les opposants les professionnels de l'opposition, ceux qui, depuis toujours, critiquent l'action de notre Confédération Générale du Travail; un certain nombre de nos camarades ont pris position depuis longtemps et ils ont ce souci assez humain de se créer une clientèle d'opposants.

Camarades, si vous le voulez bien, nous allons voir, dans le détail, comment, au point de vue national, se trouve notre mouvement ouvrier.

A Orléans, un long débat a eu lieu, mais il laissait encore la classe ouvrière divisée, aux prises avec un parti politique.

Ce parti a pu attaquer la Confédération Générale du Travail à la faveur de la clientèle dont dispose son journal, journal qui, lui aussi, a eu ses déficits, mais qui a une place parce qu'un homme lui a donné toute sa pensée, tout son génie, parce que cet homme a donné à la classe ouvrière des enseignements tels qu'à côté de *l'Humanité* il y a un groupe d'hommes sympathiques. (*Applaudissements majoritaires.*)

Ce parti a pu attaquer la Confédération Générale du Travail qui n'avait pas sa presse, qui ne pouvait plus aller dans la maison de la rue Montmartre pour y faire la campagne nécessaire en faveur du mouvement ouvrier. Il n'y avait pas de possibilité, pour la Confédération Générale du Travail de s'appuyer sur *l'Humanité* pour sa propre action, pour l'action corporative de la classe ouvrière organisée de ce pays.

Camarades, il est nécessaire de rappeler qu'à Orléans, déjà, le patronat donnait des signes qui caractérisaient le commencement de la lutte contre la classe ouvrière. Et l'on reprochera ici à nos camarades de n'avoir pas senti l'attaque. Allons donc ! Il va falloir répondre. Tout d'abord, c'est le chômage voulu et organisé par le patronat. Qu'ont fait le Bureau de la C. G. T. et sa Commission administrative ? Ils se sont tout de suite préoccupés de donner du travail à la classe ouvrière, parce que nous croyons, contrairement à un certain nombre de camarades ici présents, que ce n'est pas dans la misère que l'on trouve l'énergie syndicale... (*Applaudissements.*)

... mais bien dans l'activité économique.

La C. G. T. a dit: Il y a des besoins immenses, il y a une région de la France entièrement à reconstruire, il y a du travail pour des années et il va y avoir des chômeurs; cette situation est pour le moins intolérable. Et lorsque nos camarades apportent un projet touchant la reconstruction des régions dévastées, je n'en examine que le côté du travail, ah! Racamond, l'intérêt général est intimement lié à l'intérêt de la classe ouvrière de ce pays. (*Applaudissements.*)

Si l'on accepte et si l'on impose le projet de la C. G. T. sur la reconstruction des régions dévastées, c'est l'activité, ce sont toutes les réserves intactes, toutes les possibilités d'action de la classe ouvrière qui maintiennent cette classe ouvrière forte. En ce moment encore la classe ouvrière va connaître les pires difficultés, parce que vous avez boycotté le projet de reconstruction de nos camarades. « Consolidation du régime bourgeois », avez-vous déclaré, parce que vous avez confondu, pour les besoins de votre critique, intérêt de votre parti avec intérêt de la classe ouvrière organisée. (*Applaudissements.*)

Camarades, je n'aurai aucune peine, et c'est votre avis à tous, à vous démontrer que, dans la période de chômage qui a sévi en novembre et en décembre de cet hiver, les préoccupations de vos camarades n'ont pas été de se tourner vers les organisations ouvrières. Vous savez très bien que les syndicats ont été désertés, parce que celui qui est en chômage compte beaucoup moins sur le syndicat que sur son action personnelle pour trouver le travail qui doit lui permettre de vivre et de faire vivre sa famille.

Chacun, camarades, agissait pour son compte personnel. L'ouvrier à l'atelier, l'employé au magasin ne pensaient ni l'un ni l'autre à l'action, parce qu'il y avait à la porte de l'atelier ou du bureau de la main-d'œuvre de remplacement. Celui qui était en chômage ne pensait pas davantage à l'activité du syndicat, parce que celui qui n'a pas de travail s'appuiera aussi bien sur les syndicats adhérents à la C. G. T. que sur les syndicats chrétiens; il invoquera l'appui de toutes les personnalités politiques de ce pays ou ira chercher tel parent ou tel autre. Il cherche du travail, il se moque du syndicat; il en cherche par tous les moyens. (*Applaudissements.*)

Votre résistance morale était atteinte. Vous n'avez pas compris que la solution était dans le travail; vous n'avez pas compris que si vous aviez connu, pendant la guerre et à la fin de la guerre, des organisations syndicales puissantes, c'était parce que la loi de l'offre et de la demande jouait à l'avantage des organisations ouvrières. Toutes les fois que vous serez en état d'infériorité sur le marché du travail, vous serez en état d'infériorité dans l'action. C'est là l'exacte vérité. J'attendrai que l'on vienne nous démontrer le contraire.

Et alors, vous ne sentez pas, camarades, que ce que vous avez appelé de la collaboration de classes, de la consolidation du régime bourgeois à propos des régions dévastées, n'est qu'une erreur. Allons donc! S'il est vrai que vous aviez besoin de travail, il est encore vrai que le projet de la Confédération Générale du Travail répondait à une nécessité. (*Très bien !*)

Je sais, camarades, qu'il serait beaucoup plus facile de trouver ici les applaudissements de quelques amis, en cherchant ce qui peut blesser.

Mais, parce que nous examinons ici un problème vital pour la classe ouvrière, vous éclipserez cette discussion nécessaire, vous éclipserez le bilan de l'année que nous venons de traverser où vous avez, camarades de la minorité, une lourde responsabilité dans l'inaction de la classe ouvrière. (*Très bien! Applaudissements.*)

Vous éclipserez le véritable débat pour lancer des mots, pour lancer, bien souvent, des insultes, pour jeter le discrédit sur des hommes qui honorent notre mouvement, que vous le vouliez ou non. (*Applaudissements majoritaires.*)

Par conséquent, voilà cette classe ouvrière diminuée dans ses moyens de résistance par le chômage qui a été créé. Croyez-vous qu'en même temps on va faire intervenir la diminution sur les salaires? Non! On attend d'épuiser les épargnes des travailleurs, on attend de les avoir réduits à la portion congrue, alors on attaquera de front cette classe ouvrière désorganisée, alors interviendra l'attaque contre les salaires. Comment êtes-vous placés maintenant pour vous défendre?

Ah oui! l'action des minorités agissantes! La C. G. T. d'avant-guerre, camarades! Vous constituez une bonne part, que je sache, de la C. G. T. telle que vous l'avez faite. Vous avez des organisations qui se passent du programme minimum de la C. G. T. et qui agissent pour leur propre compte, comme agissaient les syndicats d'avant-guerre. Mais, camarades, nous avons aujourd'hui le moyen, l'occasion peut-être exceptionnelle, de trouver une classe ouvrière partagée en deux fractions sensiblement égales: d'un côté, classe ouvrière qui agit avec les méthodes d'avant-guerre, de l'autre, classe ouvrière qui veut agir avec d'autres méthodes.

Me voici amené à demander, notamment aux Fédérations entièrement acquises à la minorité, à la tactique d'avant-guerre, quels sont leurs moyens d'action. Vous constituez une minorité audacieuse. Allons, camarades, vous allez avoir l'occasion unique d'apporter des références, de verser aux débats des renseignements intéressants. Vous allez pouvoir dire à ces camarades comment vous êtes, dans l'action, plus forts que les autres. Ah! je connais, du côté de nos amis, des Fédérations qui ont encore de la résistance, qui n'agissent pas au nom d'une minorité, qui agissent avec le concours de cotisants méprisés par certains de nos camarades. Je connais, et nous connaissons tous, du côté de nos amis, des syndicats importants qui veulent faire de l'action, qui savent résister à la vague, à l'action patronale. Et les autres?

Il y a quelques camarades bien décidés, des bureaux de syndicats de trois ou quatre membres, qui votent, avec une ardeur sans pareille, le retour aux méthodes d'avant-guerre; et à côté les syndicats méprisés des masses lourdes, les syndicats de trois ou quatre mille

membres qui, dans la bataille, font front au patronat. Ceux-là qui agissent seront discrédités violemment et ceux qu'on ne peut saisir, parce qu'ils n'existent pas, auront toutes les vertus. Allons donc, camarades, cela ne tient pas debout. (*Applaudissements.*)

Vous dites, Racamond, que la classe ouvrière ne comprend pas. Je crois savoir ce qu'elle ne comprend pas. Elle ne comprend pas, c'est ce qui m'est arrivé, lorsqu'on défend un projet d'assurance sociale, que certains fonctionnaires — je dis certains parce que je ne veux blesser personne, mais je crois que ces camarades se trompent lourdement et jettent la confusion à profusion dans nos organisations — qui, bénéficiant de certains avantages personnels, vivant en famille, comme ils doivent vivre en famille, jouissant de salaires quand ils sont malades, ayant l'avantage, quand ils seront épuisés, ou à peu près, par le travail, de retourner parmi les leurs, pourvus d'une retraite que leur travail leur aura donnée et qui les mettra à l'abri des sollicitations multiples de la misère dans leur ménage, viennent dire dans une réunion, et notamment un jour de Premier Mai: cela c'est de la blague, c'est de la collaboration de classes, vous allez collaborer avec le gouvernement pour obtenir, pour l'ensemble des travailleurs, un régime de protection du travail, régime qui honorerait un pays s'il en dotait l'ensemble des travailleurs. (*Applaudissements.*)

Camarades, régions libérées, assurances sociales, c'est dans le dernier exercice, et je ne défends pas mes camarades, ils sauront se défendre. Mais je vous reproche, et je me permets, moi, de critiquer votre Rapport moral qui n'est pas venu ici. Vous viendrez dire comment, dans cet exercice, vous avez condamné l'action pour les camarades des régions dévastées qui y étaient intéressés, on le sent. Vous viendrez vous expliquer, vous qui avez fait faillite dans les prévisions que vous annonciez: la révolution pour tous les jours. Vous nous disiez que le Conseil Economique était une foutaise et qu'il valait mieux faire de l'action pour la révolution; vous disiez: ce peuple qui ne vous suit pas dans les réformes, cela ne fait rien qu'il coure les aventures! Ah! camarades, qu'importent les aventures? Vous viendrez expliquer ce que vous avez fait pour l'ensemble des travailleurs organisés dans ce pays. Vous viendrez peut-être nous dire comment l'on peut admettre qu'un homme ayant quelque intelligence, et quelque activité, mettant l'une et l'autre au service de son syndicat, peut être taré parce qu'il fait confiance à la Confédération Générale du Travail et aux hommes que la majorité a placés à la tête. Vous viendrez nous dire si cela facilite l'action de ce militant dévoué, perdu dans une ville de province; vous viendrez nous dire si c'est avec cela qu'il peut agir. Et depuis, vous viendrez nous raconter comment à Paris, capitale de l'action, pour l'ensemble ou à peu près l'ensemble des Fédérations (j'exclus nos camarades mineurs et textiles et d'autres si j'en oublie), quelle est votre influence, syndicats de Paris, qui sont les plus importants dans la plupart des Fédérations, sur le peuple de Paris, capitale de l'action. Vous viendrez nous montrer, par corpora-

tion, et vous Racamond, pour la vôtre en particulier, où est l'action. (*Applaudissements.*)

Vous viendrez nous dire pourquoi, de Paris, il part des militants qui n'ont eu, depuis huit ou dix mois, qu'une préoccupation: renverser le Bureau confédéral.

Voilà l'action. (*Applaudissements.*)

Camarades congressistes, il y a quelque chose d'anormal.

Vous direz, vous, qui allez encore constituer la majorité de ce Congrès, si vous acceptez que les décisions de la majorité soient lettre morte. Vous direz vous, si vous acceptez que dans l'action, on puisse déterminer, au moment d'un Congrès, une manœuvre de majorité, majorité d'un jour, contre une majorité qui depuis quatre ou cinq ans s'affirme et majorité qui ne peut pas agir parce que la minorité n'accepte pas les hommes qu'elle s'est donnés.

Ah, oui! vous dites autour de vous qu'il y a des hommes qui devraient avoir conscience de ce qu'ils sont une entrave à la réconciliation. Ah! camarades, je vous attends. Si votre action, si votre opposition devient une opposition de personnes, c'est parfait, dites-le. Mais, si c'est autre chose, si vous ne voulez pas vous soumettre aux volontés de la majorité, si vous ne voulez pas pour l'action accepter intégralement ses programmes, si le passé ne peut pas servir la majorité d'aujourd'hui, je dis à mes camarades du plus profond de mon cœur, qu'il est impossible de travailler (*très bien!*) et que, dans ces conditions, il faudra avoir le courage nécessaire pour adopter toutes les solutions permettant enfin à la C. G. T., qui en a besoin plus qu'à jamais, de rétablir son autorité diminuée au moment où elle devrait être considérable. Vous direz, camarades, si la majorité doit trouver dans ses résolutions les moyens de se faire respecter. Parce que je ne sépare pas les camarades qui ont ma confiance de ma personne, vous ne devez pas séparer vos camarades, du Bureau confédéral, de la Commission administrative, de vous-mêmes. Camarades, quand ils sont attaqués, quand ils sont gênés dans l'action qu'ils font pour vous, vous devez vous cabrer de toutes vos forces, dire: « C'est assez, agissons, déterminons des programmes et quand ils seront déterminés, il faudra les exécuter. » Sans cela, il n'y a pas de mouvement syndical possible. Et je veux vous dire qu'il ne faut pas croire qu'il suffit ici de voter un ordre du jour, de fixer un programme d'action. Il faut se rendre compte que le mouvement ouvrier subit les conséquences de la crise politique. A Orléans, j'avais lu une motion qui condamnait les interventions extérieures au mouvement. J'avais, en effet, et avec beaucoup d'amis, senti que le Parti, qui osait délibérément entrer en conflit avec l'organisme régulier de la classe ouvrière sur le terrain syndical, jouait son existence. Parce qu'il est vrai que sans la masse des syndiqués, il est voué à l'impuissance totale. Il est très vrai que l'on se dispute les syndiqués et il est exact que les hommes qui défendent le plus l'indépendance et l'autonomie du mouvement sont ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui le plus attaqués par ce Parti. Donc, c'est pour ce Parti politique lui-même une question de vie ou de mort.

Peu importe que les travailleurs connaissent la misère pendant quelque temps. Peu importe que les syndicats soient réduits à l'état squelettique, pourvu que le Parti triomphe... (*Applaudissements.*)

Voilà la vérité toute crue sur l'action que nous avons connue au cours de ces dix mois. Dix mois de campagnes violentes qui ont toutes condamné les hommes qui n'ont pas abdicqué devant ce Parti ; ils sont tarés, pourris, discrédités, tandis que ceux qui ont paré leur derrière sont portés au pinacle.

Et alors, vous sentez bien qu'en effet ce Parti opère comme il croit devoir le faire, en détruisant l'âme, en détruisant les chefs, en détruisant les plus intelligents du mouvement syndical ; non pas en se payant le luxe d'opposer un programme d'action à un programme d'action, mais simplement en répétant les mêmes foutaises, en écrivant tous les jours dans la presse qui est à son service, les pires choses. Et la presse, camarades, vous la condamnez quand elle est bourgeoise, parce qu'elle a un travers : elle façonne le lecteur. Et, de très bonne foi, des hommes viennent vous dire : vous, majorité confédérale, vous êtes les pires ennemis de la classe ouvrière et c'est vous d'abord qu'il faut détruire. C'est parce que pendant dix mois on a répété tous les jours, fouillant la vie privée, apportant des mensonges en quantité, qu'un homme est pourri, que le lecteur simple finit par croire qu'il y a quelque chose de vrai là-dedans. (*Applaudissements des majoritaires.*)

Ah ! camarades de la majorité, de la majorité encore, je vous demande de penser à votre situation syndicale ; je vous demande de ne pas hésiter à montrer l'énergie nécessaire, oh ! non pas l'énergie de la force, pour ma part, je suis incompetent ! mais il y en a d'autres et c'est un peu le travers des militants des organisations de la majorité qui bataillent : ils font beaucoup plus de crédit à la raison qu'à la violence ; ils font plus de crédit à l'argument qu'à la force, et ils ne comptent eux, esprits assez simples, que sur la puissance du nombre, ils ne comptent eux que sur ces belles organisations syndicales, organisations de cotisants où une minorité, faisant confiance parce qu'elle a du dévouement, de la raison, de la conscience, peut agir, sur une masse qui est tout près d'elle. Mais quand la masse, c'est la masse des banquettes vides des réunions, quand la masse, c'est toujours les quarante ou cinquante personnes qui mandatent le bureau pour l'action, quand la masse est inéduquée, comme l'était notre camarade Monmousseau en 1910, vous voulez l'appeler à l'action, allons donc ! (*Applaudissements.*)

Je ne reproche pas, et permettez-moi d'ouvrir cette parenthèse, je ne reproche pas à Monmousseau de n'avoir pas su en 1910. Mais je voudrais tirer la moralité de cette histoire. C'est que lorsque vous avez préparé l'action avec des gens qui sont dans votre organisation syndicale depuis trois semaines ou un mois, quand vous avez préparé l'action avec des camarades venus à l'organisation la veille, vous n'êtes pas armés pour la lutte, vous courez à des déceptions. Et des hommes de bonne foi peuvent avoir l'excuse d'être syndiqués de la

veille, peuvent avoir l'excuse de l'hésitation, peuvent avoir l'excuse de la faiblesse dans l'acte révolutionnaire de tous les jours... Parce que la lutte corporative, c'est l'acte révolutionnaire de tous les jours. (*Applaudissements.*)

Et alors, sans vouloir tirer parti contre une personne, mais me servant d'un exemple connu, je dis: « Oui, je préfère la masse des cotisants lisant le *Peuple*, si honni par tous, à celle qui reste à la porte des organisations syndicales en lisant les journaux qui nous combattent. Je préfère cette masse avec nous pour préparer l'action à celle qui reste à la porte pour venir à nous au moment de l'action catastrophique. » (*Applaudissements.*)

Tout cela nous a séparés, mais ce n'est pas tout, parce que vous faites beaucoup plus de place à des préoccupations politiques qu'à des préoccupations corporatives. Et si vous n'aviez, dans la Confédération Générale du Travail, que des préoccupations corporatives et révolutionnaires en attendant la Révolution, nous pourrions nous comprendre si, par Révolution, vous entendiez non pas la catastrophe qui apporte un peu plus de misère, mais la Révolution permanente, la Révolution apportant tous les jours à l'homme qui peine et qui souffre plus de satisfactions morales et matérielles, la Révolution des ventres pleins et non celle des ventres creux (*applaudissements*); si vous entendiez l'action des organisations syndicales pour la Révolution qui substitue à quelque chose de mauvais quelque chose de meilleur, si vous entendiez, par Révolution, non pas la substitution d'un gouvernement à un autre, mais la Révolution syndicale, la Révolution qui libère le travailleur au maximum, qui réduise son effort quotidien et qui permette, au minimum, la même consommation, les mêmes satisfactions de la vie à tous, si vous entendiez la Révolution des syndiqués par une meilleure organisation du travail, si vous entendiez la Révolution par la science du travail, si, parce que c'est encore un exemple, quand nous discutons cours professionnels, vous ne disiez pas que faire un bon ouvrier, faire un ouvrier qui puisse transformer l'outil, apporter plus de bonheur à l'humanité, ce n'est pas intéressant. Nous devons nous préoccuper de l'enseignement professionnel, nous pencher sur tous les problèmes de la science, parce que vous ne pouvez pas penser qu'on ne peut aller chercher la science que dans vos propres organisations; il faut l'aller chercher partout, il faut rencontrer les hommes de génie, de talent partout où ils se trouvent. Et alors, toutes vos histoires sur le Conseil Economique du Travail, tombent, disparaissent.

Et, camarades de la majorité, soutenez vos amis, les meilleurs d'entre vous, les plus intelligents. Soutenez-les parce qu'ils vous ont montré qu'ils avaient des préoccupations de cet ordre, parce qu'ils nous ont montré qu'ils voulaient des réalisations toujours plus profondes, toujours plus sûres. Ce qui est acquis pour la classe ouvrière est bien acquis, quand cette classe ouvrière n'est pas désorganisée par la suite, et c'est à l'aide de cet état permanent des organisations syndicales qui agissent que vous trouverez en vous là force de faire la Révolution libératrice. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Voici les noms des camarades délégués majoritaires à la Commission d'enquête: BUISSON, PASSERAT, DUPONT (Seine-et-Oise), HODÉE (Agriculture), LAVIELLE, de la Gironde.

Il est entendu que cette Commission doit se réunir après la séance.

La Commission de contrôle se réunira demain matin à huit heures.

La Bourse du Travail de Lille a organisé, pour ce soir, une représentation théâtrale en l'honneur des délégués du Congrès Confédéral National.

Cette représentation aura lieu à 20 h. 30, au théâtre municipal, place Sébastopol.

Les délégués y sont cordialement invités.

Maintenant, j'ai une motion signée d'une dizaine de camarades délégués.

Les délégués soussignés, considérant que le rapport moral n'est qu'un examen de gestion d'un Congrès à l'autre, et qu'il est nécessaire de donner toute l'ampleur indispensable à la discussion du programme d'action et de réalisation qui doit sortir du Congrès, à Lille, ainsi que la discipline qui doit être observée pour que soit justifié dans les masses ouvrières ce programme,

Dans ces conditions, avant de lever la séance de ce soir, le Congrès décide de limiter à cinq par tendance le nombre d'orateurs, non compris le Bureau confédéral.

Signé: LAFAYE (*délégué Energie électrique du Sud-Ouest*);
le délégué des *Déménageurs et Camionneurs de Bordeaux*;
le délégué du *Syndicat Electricité*, Tuilières (Dordogne);
J. LAFOND, délégué, représentant six syndicats de la Gironde; E. LARAT, représentant deux syndicats du port de Bordeaux; RABUT (*Syndicat du Pétrole de Saint-Loubes*); E. SERRE (*Syndicat du Pétrole de Blaye*); MOURGUES (*Boulangers de Bordeaux*); BOSSUET (*Produits chimiques et pétroles de Bordeaux*).

Camarades, il y a encore douze orateurs d'inscrits. Je donne la parole au camarade Guéna, de Brest.

Discours de Guéna

GUÉNA. — Camarades, je ne suis pas un as de la parole, et je ne veux pas vous gêner bien longtemps, mais, il est nécessaire que de ce Congrès sorte quelque chose afin que les embêtements que nous éprouvons les uns en face des autres, quand nous nous rencontrons, ainsi que les défis particuliers, cessent. Il faut qu'à ce Congrès les camarades aient le courage de venir s'expliquer et dire ce qu'ils pensent.

Docker de Brest, je crois que beaucoup de camarades minoritaires me connaissent. De l'action, j'en ai toujours mené et j'en mènerai encore. Mais, à l'encontre de certains, je n'ai ni idole ni dieu,

et qui que ce soit qui soit à la tête de la Confédération Générale du Travail, quand il dira à notre organisation de faire un geste, soit pour la Révolution russe, soit pour les Cheminots, soit pour nos camarades espagnols, il peut être certain qu'il sera suivi. (*Applaudissements.*)

J'en appelle ici aux camarades qui se contentent toujours de faire du débinage et rien de plus, et je dis que, nous qui avons payé de notre personne, nous en avons marre d'être pris pour des poires, et nous demandons aux camarades de la minorité et à ceux qui disent en avoir dans le ventre qu'ils le fassent voir. (*Applaudissements.*)

Il faudra, camarades, que cette situation soit éclaircie; la plupart des copains qui sont dans les organismes syndicaux ne se nourrissent pas avec des mots; quand ils passent au carreau, le soir, il leur faut des ronds pour aller ensuite chez le boulanger.

Nous qui acceptons le Rapport moral, nous dénonçons le droit à certains camarades qui, quand ils auront cinquante ans, se contenteront tranquillement de prendre une canne à pêche et d'aller tâter le goujon, alors que nous, il nous faudra prendre un autre bâton et un morceau de pain bis pour voir s'il y a un autre singe qui veut nous employer, nous dénonçons à ceux-là le droit de nous refuser le même bénéfice que ceux qu'ils ont acquis. (*Applaudissements.*) Et nous disons aux camarades qui se réclament de la minorité que s'ils font une action pour les camarades d'Espagne qui, comme l'ont si bien dit nos camarades libertaires, sont martyrisés, nous serons avec eux. (*Applaudissements.*) Et je crois que nous avons le droit de dire que si l'on donnait des brisques pour l'action, nom de Dieu! nous en aurions.

Il faut se rappeler l'action que nous avons menée de tout temps, et je ne crois pas qu'il y ait un camarade au Congrès qui pourra nous reprocher quoi que ce soit. Et je me rappelle, Monatte, en faisant un retour en arrière, quand, à Brest, nous étions au Comité de défense syndicaliste, que malgré le Bureau confédéral, puisqu'il fallait l'amnistie et sauver les camarades de Hongrie, le 21 juillet, nous étions dans la rue, et tout seuls, oui! (*Applaudissements.*) Je me rappelle l'action que nous avons menée.

Il est nécessaire qu'on sache que notre Fédération, c'est-à-dire les copains à qui l'on reproche beaucoup d'être un peu arsouilles, en ont quand même dans le ventre, et que, quand il s'est agi de charger quoi que ce soit, nous n'avons jamais rien chargé pour combattre la Révolution russe (*Applaudissements*), alors qu'il y avait d'autres camarades, se réclamant d'un tas d'idées et d'un tas d'opinions, qui, lorsqu'on les mettait devant cette situation (à Saint-Nicolas, par exemple) : ou de prendre leur bâton ou de charger les chalands pour le Siam, ils les ont chargés plutôt que de partir.

Et la dernière lutte que nous avons menée, vous ne nous la reprochez pas non plus : trente-deux jours de grève pour nos camarades Cheminots.

Et, en passant, je veux dire carrément, moi qui ai parcouru beaucoup de ports, que nous les avons énormément dans le nez. Eh! mal-

heureusement oui, camarades, ce sont des vérités cela; les Dockers ne peuvent pas les encaisser maintenant.

Tous nous disons, avec notre sincérité, que l'on ferait mieux, au lieu de se bouffer le nez, de faire quelque chose de sensé, de ne pas regarder aux hommes, mais de les suivre franchement, carrément. Si dans un Congrès comme celui-ci on décide de faire une lutte, il faut, quels que soient les hommes qu'on mette à notre tête, que nous soyons derrière eux. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je vais vous donner lecture d'un ordre du jour:

Le XXII^e Congrès confédéral de Lille élève la plus énergique protestation contre la terreur blanche qui sévit en Espagne depuis une année pour mater le mouvement syndicaliste révolutionnaire;

Accepte le principe d'une action contre les agissements criminels de la bourgeoisie espagnole et envoie au prolétariat en lutte de ce pays l'expression de sa sympathie et de sa solidarité.

Signé : *Syndicat du Bâtiment de Chauny; Syndicat du Spectacle de Vienne; Syndicat du Bâtiment de Thouratte; Syndicat du Bâtiment de Vienne; Syndicat du Textile de Vienne; Syndicat du Textile de Saint-Siméon et Bressieux; Syndicat des Boulangers d'Amiens; Fédération des Cheminots.*

Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté.

Maintenant je consulte le Congrès sur l'heure à laquelle il a l'intention de lever la séance.

La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Nous ne doutons pas de la volonté qu'ont les délégués de poursuivre activement les travaux de ce Congrès, mais nous ne devons pas non plus faire injure aux organisations syndicales de la localité qui ont préparé pour les congressistes, comme on vient de vous le dire, une représentation.

Pour ma part, si je vous parlais franchement, je n'ai pas beaucoup de goût pour les représentations, mais cependant, comme cela s'est fait dans tous les Congrès, je demande qu'on lève la séance de ce soir à six heures, pour permettre à chacun de se rendre à cette représentation, si bon lui fait plaisir, et qu'il n'y ait pas demain une Union locale, ayant préparé une représentation, qui soit dans l'obligation de dire que les congressistes n'y sont pas allés.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition que le Congrès lève la séance à six heures.

Cette proposition est adoptée.

Je donne la parole à Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, hier nous avons voté une résolution concernant l'affirmation de solidarité à l'égard du peuple russe. La journée d'hier s'est passée sans que nous mettions cette résolution en

application. Je demande donc que les commissaires se tiennent ce soir à toutes les portes pour que les congressistes versent leur obole de solidarité, quitte à la Commission d'organisation, d'accord avec le Bureau confédéral, d'examiner quelle est la taxation que nous devons faire pour chacun des congressistes.

Le Président. — Le camarade Lecoin a la parole.

LECOIN. — Je n'étais pas encore là, hier matin, quand la proposition de secours au peuple russe a été faite par le Bureau confédéral actuel, autrement j'aurais dit : « J'accepte l'offre de secours au peuple russe, mais j'aurais demandé à ce Congrès si le Bureau confédéral actuel de la C. G. T. est bien qualifié (*Protestations*) pour faire une pareille proposition, et si sous cette proposition ne se cachait pas une manœuvre qu'il fallait dénoncer. (*Quelques applaudissements; protestations.*)

« Ce que j'aurais demandé hier, je le demande aujourd'hui. Je demande au Congrès, aux congressistes, à vous tous, mes camarades, d'apporter une adjonction à cette offre de secours; je vous demande d'ajouter à cette offre de secours: que la C. G. T. française, que les congressistes réunis se désolidarisent de l'œuvre criminelle de Merheim à l'égard de la Révolution russe. » (*Hou ! hou ! Applaudissements minoritaires.*)

Le Président. — Le Bureau confédéral déclare ne pas insister.

Plusieurs délégués. — Très bien, vous en porterez les responsabilités.

Le Président. — Camarades, voici les membres du Bureau pour demain: BLANCHARD, des Métaux; FOURCADE, de l'U. D. du Rhône, et Georgette BOUILLOT, de Paris.

La séance commencera à huit heures précises. Nous prions les délégués d'être exacts.

La séance est levée.

TROISIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Président : BLANCHARD

Assesseurs : FOURCADE et Georgette BOUILLOT

Le Président. — Camarades, la séance est ouverte.

Je tiens à aviser les congressistes que ce matin nous avons reçu une communication téléphonique qui nous apprend que, hier soir, à 10 heures, notre camarade Kieffer est décédé.

Nous estimons que nous devons laisser le soin au Bureau confédéral de rédiger un télégramme pour envoyer les condoléances du Congrès à la famille et à l'organisation de notre camarade.

Avant de donner la parole aux camarades qui l'ont demandée, la Commission de vérification des mandats demande aux délégués des Unions départementales suivantes de se rendre à la Commission : Lot-et-Garonne, Pas-de-Calais, Seine, Rhône, Somme, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Oise, Seine-et-Marne, Gard et Haute-Saône.

Voici les télégrammes que nous avons reçus :

Cherbourg,

Affirme avoir envoyé à Fédération mandats au nom de Mars pour syndicats Cheminots Cherbourg, Granville, Cheminots secondaires, Bâtiment Coutances, Saint-Lô, sous-agents Cherbourg, soit six mandats. — BURNOURF, *secrétaire Union Syndicats Manche.*

Bordeaux,

Section girondine syndicat agents P. T. T. adresse salut fraternel aux congressistes. Leur demande mettre unité au-dessus questions personnes qui doivent s'effacer devant intérêt général travailleurs. A offensive unique, front unique. C'est le désir le plus vif de la masse. Aux leaders toutes tendances comprendre et faire sacrifices nécessaires sur autel unité.

Le Secrétaire, CASSAT.

Camarades, nous allons passer à la discussion sur le Rapport moral. Il y a encore quatorze orateurs inscrits. Le premier est le camarade Le Guennic, je lui donne la parole. Je veux vous faire observer qu'on vient de m'apporter une nouvelle liste de 12 orateurs; cela en fait 26.

Discours de Le Guennic

LE GUENNIC. — Camarades, par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, j'ai eu la chance d'arriver dans ce Congrès après des incidents que tout le monde est d'accord pour regretter. Je ne voudrais pas que ce soit mon intervention à cette tribune qui fasse sortir le Congrès de la bonne tenue qu'il a adoptée, après les conclusions d'une Commission qui a tracé l'attitude susceptible de permettre au Congrès d'examiner les questions graves qui préoccupent actuellement le monde du travail.

Nier le conflit qui nous divise, c'est quelque chose qui me répugne; parce que c'est éviter la besogne indispensable, nécessaire, pour qu'un autre état d'esprit fasse place à celui qui existe actuellement. Nous sommes gravement divisés, non pas sur la question de doctrine, non pas sur des principes, mais par suite d'un état d'esprit spécial qu'il s'agit de comprendre si on veut le redresser. Tout est dans l'intention. Les critiques que j'ai entendues formuler jusqu'à présent n'ont d'autre justification que dans une hypothèse malveillante à l'égard de l'adversaire. C'est parce que le geste de l'homme, qui parle au nom du clan opposé à celui dont on fait partie, est supposé dérivant de mobiles inavouables, que la haine s'est substituée à l'esprit de fraternité et d'union qui constitue le ciment indispensable de l'action syndicale.

Nous sommes dans une période non pas décisive, ce serait trop dire, du syndicalisme, car le syndicalisme constitue un programme de vie sociale sur un autre plan que celui sur lequel nous vivons actuellement, mais dans une période qui exige un examen de conscience. C'est une vie sociale transformée, basée sur des principes nouveaux qui doit découler de l'action syndicale; ce n'est pas le renversement d'un régime, ce n'est pas la substitution d'autres personnalités à celles qui règnent, c'est la substitution d'une moralité à une autre. (*Applaudissements majoritaires.*)

Actuellement, quelle que soit l'attitude de l'adversaire, le geste qu'il accomplit, c'est une manœuvre; d'avance il est discrédité, son geste est calculé, intéressé et, de ce fait même, mérite d'être combattu quel que soit le but poursuivi, l'objet qui l'a dicté. Nous en avons vu une manifestation à la clôture de notre journée d'hier. Il s'agissait de donner notre obole au peuple russe qui, par la voix de ses écrivains les plus autorisés, appelle la solidarité mondiale sans distinction de principes ni d'opinions pour soulager sa misère. Le Bureau confédéral, croyant bien faire, demandait aux congressistes de se solidariser

pour donner au peuple russe la manifestation tangible du degré de fraternité qui nous unit à lui. *Ce geste, c'était une manœuvre, les initiateurs n'étaient pas qualifiés pour le faire.* Il en est de même pour toute l'action confédérale.

Guéna, de Brest, est venu ici souligner l'attitude de son organisation *méconnue parce que majoritaire. Il en est de même en ce qui concerne les Inscrits, en ce qui concerne les Mineurs, en ce qui concerne tous ceux qui se réclament de la majorité confédérale*, de la cohésion sur le terrain syndicaliste sans distinction d'opinions politiques. Les opinions sont respectables quand elles sont sincères, et elles le sont toutes, ou du moins notre devoir est de les considérer comme telles, *à moins d'avoir des preuves irréfutables pour établir le contraire.* Il n'y a pas de travail possible dans les milieux ouvriers s'il n'y a pas le respect mutuel, s'il n'y a pas le credo intangible, que nous sommes tous ici des *honnêtes gens qui disons ce que nous croyons être l'expression de la vérité.* (Applaudissements majoritaires.)

Tout le conflit qui nous divise est donc d'ordre *psychologique*. On a réussi à nous diviser en deux clans qui se suspectent et se prêtent mutuellement les intentions les plus *machiavéliques*. C'est ainsi que nous avons créé cette atmosphère d'*incompréhension* qui a failli aboutir à des incidents déplorables, fratricides, ignobles qui auraient déshonoré la Confédération Générale du Travail de France.

Le conflit est donc d'ordre *sentimental*. Il n'est pas d'ordre théorique, parce que la théorie est facile à faire, il suffit évidemment d'avoir un peu d'imagination pour lui donner toute l'envolée romantique désirable et se placer ainsi en bonne posture dans un Congrès ouvrier. Mais ce n'est pas cela la besogne du syndicalisme. Il y a un rayon à côté, il y a même plusieurs rayons à côté pour utiliser ces dons, par ceux qui les ont obtenus de la nature.

Ici, c'est le monde du travail qui parle, non pas dans le domaine de l'abstrait, mais en comptant avec les réalités, avec les misères découlant d'une structure sociale injuste, qui fait que ceux qui produisent ont pour eux les privations, tandis que les parasites n'ont d'autre rôle que de consommer et de jouir. Il ne s'agit pas de constater ce fait pour qu'il disparaisse, il ne s'agit pas de le condamner dans un discours, aussi éloquent soit-il; c'est tous les jours que nous sommes dans cette situation d'esclavage, et lorsque, brimés moralement et physiquement, nous nous disons : il y a une organisation syndicale, et elle existe pourtant! Je n'ai cependant rien à dire, le *chaouch* de l'atelier est là. Il est mon maître. Il est injuste; mais j'accepte son injustice, parce que c'est la question *sine qua non* de mon existence. Celui qui est dans cette situation ne chevauche pas sur l'idéal, sur les théories abstraites, il se dit: « Mais quoi, le syndicalisme existe et je suis brimé quand même! je suis syndiqué, et tout de même victime de l'injustice, affamé, privé; je vois autour de moi une camarilla qui vit de mon travail, qui me subjugue et je suis impuissant à me défendre. C'est là la psychologie de l'ouvrier, de l'employé, du simple, de l'esclave moderne. Mais quel rapport cela

a-t-il avec les questions confuses qu'on nous étale dans tous les Congrès, sous la dénomination de collectivisme, de communisme, etc. ? C'est peut-être, dans le cadre de telles préoccupations, la cinquième roue d'une brouette que celle de la situation des travailleurs aux prises avec les difficultés de chaque jour. (*Applaudissements.*)

Nous ne sommes pas sortis de la confusion ; la guerre nous a légué un état d'esprit spécial, état d'esprit présomptueux, état d'esprit faussé par le débordement de violence qui a démoralisé le monde pendant cinq années consécutives.

Le camarade, représentant des boulangers, a tenu ici un langage que j'ai admiré dans sa forme. Ce camarade a le don d'être lucide et clair dans ce qu'il dit. Il a décrit un état d'esprit qui se conçoit, mais il n'a pas saisi suffisamment la besogne qui est celle de l'organisation syndicale, qui n'est pas d'ordre théorique, mais qui est d'ordre pratique.

Il ne s'agit pas de décréter que le monde est scindé en deux camps rigidement séparés et qu'il n'y a plus aucun contact possible entre eux. C'est là une affirmation qui ne cadre pas du tout avec la réalité.

Racamond, pour se justifier, a eu recours à une boutade de M. Clemenceau qui, dans un discours patriotique, à Strasbourg, aurait dit qu'entre la classe ouvrière et les dirigeants tout était une question de force. S'il fallait ici rappeler toutes les boutades de tous les Clemenceau de la politique, nous ferions une œuvre négative. Clemenceau a dit également à une délégation confédérale : « La bourgeoisie est à son déclin, elle n'est pas à la hauteur des situations résultant de la guerre, son héritage doit venir au prolétariat ; mais pour que cela puisse se faire, pour que la transmission se fasse, il est indispensable que ce prolétariat démontre qu'il existe, qu'il sait ce qu'il veut et qu'il est susceptible d'assumer la responsabilité de l'établissement d'un ordre nouveau. » (*Applaudissements.*)

Il y a donc deux Clemenceau, comme il y a deux hommes dans chaque politicien. (*Applaudissements.*)

Qu'on aille les chercher dans n'importe quel clan, ces hommes ont pour spécialité de-savoir se dédoubler. Il le faut lorsqu'on est homme politique. Ici nous ne sommes pas des hommes politiques. Nous sommes ici des travailleurs, nous sommes ici la représentation de l'organisation du travail, nous avons à compter avec ce que nous pouvons faire, les possibilités dont nous disposons et non pas nos facultés d'élucubration, non pas nos facultés imaginatives ; nous ne pouvons, les uns et les autres, chevaucher sur un idéal éthéré et retomber demain, quand nous nous éparpillerons dans nos sections, devant cette impuissance, que je vous décrivais tout à l'heure, du serf, du salarié, courbé sur la tâche et contraint de subir toutes les humiliations possibles.

Celui-là, il la vit la lutte de classes. Il voudrait que lorsqu'il se trouvera ainsi en mauvaise posture, il y ait un organisme de contrôle à sa portée, représentation de la force syndicale. Il serait heu-

reux que cet organisme puisse parler au nom du droit, au nom du travail et faire prévaloir la justice. Ce n'est pas spécifiquement une question de force, à moins qu'elle ne soit simplement morale, elle ne demande pas la mise en branle de la brutalité; d'ailleurs, quoique nous ayons à déplorer que la brutalité existe, qu'elle se fait voir, que nous en soyons victimes, il y a cependant des étapes de franchies dans le sens de la prédominance de la raison. Le nier, c'est nier le progrès accompli dans le passé et jeter le discrédit sur l'effort réalisateur du progrès de demain, c'est la négation de l'action syndicale, de toute action révolutionnaire. Chaque jour, dans les milieux les plus rétrogrades, chez les individus les plus incultes, vous trouvez des opposants à la C. G. T.: qu'a-t-elle fait votre C. G. T.? Rien. Que peut-elle faire? Rien. Les réformes? palliatifs! Rien ne compte que la Révolution.

La Révolution, camarades, qu'est-elle? Ah bien! Il s'agit de renverser ceux qui sont là devant nous et de nous mettre à leur place. Très bien. Mais es-tu prêt pour cela, toi instituteur, qui proclames doctement que la Révolution est là? Que fais-tu chaque jour dans ta classe? Réponse: Moi, j'ai une fonction délimitée, j'accomplis une mission administrative, j'enseigne le mensonge, j'enseigne des principes que je réprouve, je dis que la France est belle, qu'elle a des traditions glorieuses et humanitaires, je n'en pense pas un mot, mais je suis obligé d'agir ainsi pour vivre. (*Applaudissements.*)

C'est véritablement un programme, si vous voulez, mais c'est un programme qui ne cadre pas avec l'esprit syndicaliste. Ça peut amener à la députation, on peut même devenir ministre avec un programme semblable, mais on ne peut rien faire dans le domaine syndicaliste, dans le domaine du travail, avec de semblables principes. (*Applaudissements.*)

Nous avons une mission qui cadre avec des vieux mots, dont on a fait abus et qu'on a discrédités parce qu'on ne leur a pas donné le sens, la signification qu'ils comportent. La vérité, le souci de la vérité, sont devenus, surtout depuis la guerre, surtout depuis l'invention du système D, une galéjade, une invention marseillaise dont on se réclame. On dit: « Je suis le porteur de la vérité », mais confidentiellement, on ajoute entre intimes: « J'ai parlé ainsi, j'ai dit que c'était la vérité, je sais bien que ce n'est pas vrai, mais puisqu'il faut agir de la sorte pour être le maître et servir la cause sainte. »

Eh bien! Non! Le travail ne peut pas agir de cette façon pour être le maître. Le travail est victime de l'injustice et du mensonge, de tout ce que la morale réprouve. Le travail devra donc devenir moral, pour trouver les armes nécessaires pour se défendre et créer l'atmosphère qui lui permettra de réaliser son idéal. Ce n'est que dans la vérité, dans le souci d'être honnête, en mettant la conscience humaine au-dessus de la boue, des contingences misérables, de cette société de turpitudes et de mensonges que le travail pourra s'élever, se comprendre, avoir une âme, un idéal, être un cœur et livrer bataille. (*Applaudissements.*)

Camàrades, nous sommes divisés parce que nous ne voulons pas faire l'effort nécessaire pour nous comprendre. On perpétue des préjugés, on les accrédite, et ce sont autant d'entraves à notre besogne libératrice.

Le sentiment des responsabilités, c'est là un sujet de controverse qui a alimenté pas mal de discours dans nos réunions publiques. Quand on en est loin, lorsqu'on n'est pas personnellement le responsable, on se permet des fantaisies que l'on regrette plus tard, parce qu'au préalable, on ne s'est pas disposé à assumer les responsabilités qui en découlent et sur lesquelles on aurait basé son action personnelle.

Nous sommes sortis d'une tentative de lutte, d'une esquisse de bataille, engagée comment? On avait pris l'habitude de vouloir faire mieux que ceux qui étaient à la tête, on s'était engagé à le faire et, en vertu de l'engagement pris, malgré la condamnation préalable de l'impuissance à laquelle on était réduit, on y est allé quand même, parce que l'amour-propre de rester fidèle à ses engagements vous contraignait à marcher vers l'abîme. L'abîme n'a pas été franchi, il n'a même pas été abordé; malgré toutes les rodomontades, le cheval aveugle, monté par le cavalier fou, était rétif et avant d'arriver au précipice, il s'est arrêté, il n'y a pas eu de précipice.

L'opposition, dans le domaine syndicaliste, c'est quelque chose de délicat quand on a le sentiment de sa responsabilité.

Discréditer l'action des autres... Jeu d'enfant.

Assumer la succession... Ah! mais cela, c'est autre chose. Il s'agit là de se remémorer le programme du passé, le tremplin de bataille, et si on ne s'en souvient plus, il y en a d'autres qui s'en souviennent.

Domaine syndical... Cela, c'est l'intention simplement, l'attitude de l'instituteur socialiste qui dit: « J'enseigne le contraire de ce que je crois parce que j'y suis contraint. Ma conscience réproûve, cela suffit. Mon intention est bonne, mes actes sont rachetés par l'intention elle-même. »

Raisonnement superficiel qui ne cadre pas dans le domaine syndical, parce que le syndicalisme, c'est le travail, la puissance; le syndicalisme, c'est la richesse, c'est la vie, c'est la force dont toutes les autres forces ne sont que le réflexe, ne sont que l'apparence, et la force n'a pas le droit de mentir. (*Applaudissements.*)

Il n'y a donc pas à faire une différenciation, entre l'intention et les possibilités d'action, quand on parle au nom du travail. Ses possibilités, dans le domaine économique, dans le domaine social, sont sans limite. Il s'agit qu'il veuille pour que cela soit. Mais s'il en est ainsi, il ne s'agit pas de vouloir se substituer à lui individuellement et de dire: « Je m'en fiche de ce que pensent les autres; moi, je pense ainsi. » Cela, c'est également vouloir s'approprier personnellement quelque chose qui ne vous revient pas, une parcelle de cette puissance collective qu'est le travail, dans un but personnel, et c'est ce qu'on ne doit pas faire. C'est une malhonnêteté. (*Applaudissements.*)

Il s'agirait donc pour moi d'être plus modeste dans l'étalage des

principes et d'avoir davantage de force réalisatrice dans le domaine de l'action.

Il ne s'agit pas de parler de Révolution et de disparition du salariat et du patronat dans tous les discours: il s'agit de garantir un peu plus d'indépendance à l'ouvrier, une vie matérielle meilleure, davantage de dignité personnelle. Pour que cela soit, il faut évidemment coordonner les efforts et non pas les éparpiller entre chapelles divergentes, dont chacune a ses Grands-Prêtres. Il faut comprendre la mission du travail et se dire que cette mission est toute de création de bien-être, de justice, de vérité et de liberté. Il s'agit de donner un sens à ces mots, qui ont été jusqu'à ce jour des mensonges ou des fictions généreuses, mais qu'il appartient au travail de rendre tangibles dans la vie elle-même. C'est pourquoi je voudrais qu'on se trace, entre militants, un schéma des étapes à franchir pour arriver à la réalisation de notre idéal.

Société actuelle... hélas! trépid encore solide sur lequel il n'y a pas de place pour nous, si nous voulons rester fidèles à notre idéal. L'autorité n'est pas notre domaine; la puissance coercitive n'est pas une arme de libération. C'est par le libre accord, le libre consentement, l'organisation rationnelle de notre puissance créatrice, que nous organiserons les cadres de cette société idéale que nous rêvons. Mais on s'aperçoit combien nous en sommes éloignés, chaque fois que l'on essaye d'en réaliser la moindre parcelle. Ce qui n'est pas admissible, c'est que, quand on s'attelle à cette création partielle de Révolution, à cette naissance dans les faits des principes dont on se réclame, il y ait des hommes professant le même idéal que vous, qui viennent vous éclabousser de salive et de boue, en vous disant que vous êtes des traîtres et des replâtres de la société capitaliste. Il faut que cela cesse, et dès aujourd'hui, dans ce Congrès, le syndicalisme doit s'en garantir. (*Applaudissements.*)

Nous avons un programme minimum. Ce n'est pas un programme de replâtrage, c'est un programme qui avait le pouvoir de s'imposer par la force brutale dont nous disposions, il y a un an à peine, et qui est réduit à l'obligation de s'affirmer, *peut-être par d'autres moyens*, mais par des moyens que l'on condamne avec la même mauvaise foi qui a servi à discréditer le programme minimum lui-même.

Nous avons le bonheur de posséder dans le syndicalisme des hommes qui s'y sont mûris par leur travail, par leurs études, qui sont devenus, pour ainsi dire, la personnification de l'idéal syndicaliste et qui, par cela même, ne peuvent pas être neutralisés. Et ceux-là, par leur courage moral, dans toutes les circonstances et dans la mesure des moyens dont ils disposent, affirment le droit du travail d'être organisé syndicalement, de pouvoir se défendre dans l'atelier, dans le bureau et dans l'usine, contre l'omnipotence patronale, par la création d'un droit de contrôle, une participation de la gestion.

Ce n'est pas du replâtrage, c'est de l'action syndicale! (*Applaudissements.*)

Ces mêmes interprètes de la volonté ouvrière prétendent que les

plus déshérités, les esclaves des besognes les plus humbles, ont le droit, lorsqu'ils sont infirmes, par suite d'un long labeur de toute une existence, d'avoir une pension de retraite aussi bien que les cheminots, les instituteurs ou les postiers. (*Applaudissements.*)

C'est l'assurance sociale. Ce n'est pas du replâtrage, ce n'est pas de l'anesthésie, c'est l'affirmation de l'espérance du travail dans ses moyens d'action syndicaliste; c'est placer, devant le monde du travail, une indication permanente à l'organisation, à la compréhension, à l'élévation de sa dignité, de son esprit. Car, contrairement à ce que beaucoup croient, ce n'est pas seulement la société qu'il faut réformer; il faut également réformer l'individu. L'individu est méchant, l'individu a des instincts de brute; il a hérité d'un atavisme contraire à l'idéal dont se réclame le syndicalisme. Et, pour que l'idéal syndicaliste se réalise, il faut que l'individu moralement et intellectuellement puisse s'y adapter.

Egalité..., un mot. Nivellement social, toutes les situations identiques..., proclamations irréalisables. La cité future..., un mot creux. Ce qu'il faut, c'est un chauffeur qui mette du charbon dans la locomotive, transpirant, risquant son existence pour trimbaler les autres, assurer les communications sociales, assurer la vie moderne. Il faut des travailleurs à la cornue, dans l'usine à gaz; il faut des cantonniers sur la grand'route, en plein soleil; il faut des hommes qui se dévouent pour faire vivre les autres. Il faudra demain qu'il en soit ainsi, alors que d'autres auront un rôle aussi utile mais d'apparence beaucoup plus agréable. Il faut que cela soit compris. Il ne faut pas s'engager derrière des chimères qui nous conduiraient aux désillusions les plus néfastes et les plus douloureuses.

Notre programme, c'est : « Bien-être et liberté. » A nous d'étudier dans quelle mesure la justice sociale peut être réalisée. Mais elle ne dépend pas d'une chimère; elle ne dépend pas d'une catastrophe, ni de la volonté d'un dictateur quelconque. Il y a évidemment une constatation à faire et sur laquelle je vous demande à tous de réfléchir. Il est à se demander si le mouvement syndical sera éternellement condamné à se détruire lui-même. Nous avons pu constater, nous qui sommes depuis vingt ans sur la brèche, qu'à mesure qu'il se créait dans le monde syndicaliste des personnalités susceptibles de rendre des services à la cause, elles se trouvaient séparées de ce fait de la masse, par des manœuvres d'ambitieux qui, pour pouvoir émerger à leur tour, faisaient tuer les autres, grâce aux préjugés et aux instincts mauvais de cette masse elle-même. Nous avons vu ce phénomène se produire avant la guerre, mais nous le voyons aujourd'hui dans toute sa virulence. Ce sont les militants les plus qualifiés, ceux qui ont donné à notre Confédération Générale du Travail sa véritable physionomie, qui ont réussi à fonder une Internationale basée sur les principes du syndicalisme français, qui se trouvent maintenant disqualifiés, du fait même qu'ils combattent les préjugés de la masse, ses illusions dangereuses, en même temps qu'ils font appel à sa conscience, à son esprit de compréhension. Certes ! il est plus

facile de flatter la masse que de lui demander de prendre conscience de ses responsabilités. (*Applaudissements.*)

Racamond disait: « Vous êtes tombés dans le discrédit, parce que vous aviez laissé croire que vous étiez les Messies, les rédempteurs de notre mauvaise société. C'est la désillusion de vous voir faire faillite à votre programme qui a éloigné de vous la masse des syndiqués. »

J'ai dit que ce camarade s'exprimait avec une lucidité qui me fait envie à moi, qui bafouille quelquefois pendant deux heures sans savoir me faire comprendre. Mais il y a façon d'être lucide. On est quelquefois lucide dans l'erreur. Il est impossible que l'interprétation donnée par notre camarade Racamond de la désertion des syndiqués de l'organisation confédérale soit celle qu'il vous a décrite ici avec tant d'éloquence. Je crois que même nos camarades extrémistes, avec un peu de bonne volonté, arriveront à avouer qu'en effet, ce n'est pas la faillite des promesses des dirigeants de la C. G. T. qui a mis en fuite les syndiqués, très peu conscients, d'ailleurs. Ils ont déserté l'organisation syndicale, parce qu'ils ont vu que ce n'était pas la besogne qu'ils auraient voulue qu'on y accomplissait. Ils ont vu que les questions qui les préoccupent chaque jour étaient reléguées aux calendes, qu'on ne s'en préoccupait point, que c'était, au contraire, une lutte autour des sièges, des mandats, des places, qui se livrait dans les Congrès syndicalistes et cela les a fait fuir. Ils se sont dit (je ne sais pas jusqu'à quel point nous avons le droit de les en blâmer): « Nous ne voulons pas nous livrer à un jeu aussi illusoire; dans le fond, nous nous moquons de savoir qui sera dans la place, qui sera à la tête; nous venons cotiser, non pour la prédominance de tel ou tel orateur célèbre, mais pour réaliser le contrôle du travail, l'assurance sociale, la garantie de chaque jour pour notre petite existence de salarié et préparer, si possible, étape par étape, la prépondérance du travail sur l'exploitation capitaliste. » (*Applaudissements.*)

C'est là un travail ingrat que de dire à la masse: « Ce n'est pas nous, ce ne sont pas les autres qui vont faire votre bonheur; il est de votre ressort de prendre position et d'intervenir, en toute circonstance, pour affirmer votre volonté. La maison syndicale n'est pas encore une dictature. Vous avez, par conséquent, les uns et les autres, des droits égaux dans la maison, et vous commettez une erreur grossière en abdiquant le devoir qui vous incombe personnellement les uns et les autres, par une confiance aveugle dans tel ou tel apôtre de votre préférence! Car, il n'est pas d'action personnelle dans le monde syndical, qui puisse aboutir, au moins, à des résultats collectifs d'ordre général, susceptibles d'améliorer la situation et de nous donner des armes pour des conquêtes nouvelles. Il faut que ce soit une force organisée qui s'y livre et une force consciente d'elle-même, consciente de son devoir et des destinées qu'elle convoite. »

C'est ainsi que nous devons placer le problème syndical devant le monde du travail. Ce n'est pas en disant: « Nous seuls avons la conscience pure; nous seuls avons de bonnes intentions », et en s'arrogeant le droit d'être partout ceux qui subjuguent les autres parce

qu'ils ont un programme plus avancé. Là se trouve la déclivité où glisse la politique. C'est là justement la tangente que prennent les politiciens : « Ah! vous demandez cela, vous! eh bien! je demande davantage, moi! et je suis beaucoup plus en avant, c'est parce que j'aime davantage que vous la classe ouvrière et, par conséquent, la classe ouvrière doit m'être redevable de reconnaissance et moi seul suis l'interprète qualifié de ses aspirations. » (*Applaudissements.*)

Par là, avec un jugement tout ce qu'il y a de subtil, on arrive évidemment bon premier au poteau un beau jour, avec ses camarades en renom, avec la pléiade d'élite et l'on dit: « Le moment de l'action est venu, en route, camarades. » On part en débandade; il y a plusieurs pelotons sur les routes et, à mi-route, il y en a qui battent en retraite, ils ne savent plus. Ils disent: « Discipline syndicale! après tout, nous n'y comprenons rien, nous sommes fatigués, nous laissons tomber cela. » Et alors, les autres disent: « Comment, nous les hommes d'action, nous qui avons lancé le mouvement, nous qui sommes dévoués dans l'action, c'est nous qui sommes les responsables! Mais non, ce sont ceux qui sont restés en route, ceux qui ne nous ont pas suivis. » Et voilà les bons premiers, voilà les triomphateurs, ceux qui ont droit aux fauteuils.

Eh bien! ce n'est pas cela la besogne syndicale. Il faut qu'on en sorte de cette démagogie stupide qui ne fait que discréditer l'action syndicale et la tourner en dérision.

Ah oui! la presse bourgeoise, elle a un beau rôle dans tout cela! Elle peut se targuer de saisir les événements sur le vif et de dire: « Voilà la Société fraternelle qu'on nous prépare, voilà la paix universelle dans le monde, voilà les créateurs du bien-être, du paradis terrestre, idéalisme du bolchevisme. Eh bien! il faudra bien que l'assemblée admise ici se livre à un examen plus consciencieux. L'amour-propre est mal logé dans une assemblée ouvrière. Nous sommes ici les représentants des vaincus de la société; nous sommes ici les représentants des condamnés au travail perpétuel, de ceux qui vivent dans la fournaise de l'usine et de l'atelier, pendant que les heureux de la terre respirent la brise pure des plages, ont les jouissances de la vie dans ce qu'elle a de meilleur. Et nous viendrions maintenir une désunion stupide, basée sur l'amour-propre personnel, sur l'attachement à des sophismes résultant de la période de carnage que nous avons vécue pendant cinq ans, nous ravalant ainsi au même niveau que la bestialité déchaînée dans le monde entier, ternissant l'idéal qui est le nôtre, entravant sa besogne de libération, en obligeant ceux qui interprètent honnêtement la situation économique de ce peuple, affirment ses droits avec éloquence, interviennent partout, dans les Commissions de désarmement, pour le contrôle de la fabrication des munitions; l'organisation rationnelle du travail dans le monde entier, le droit des travailleurs à l'émigration, la paix universelle, la reconstitution des régions libérées, le relèvement de la situation morale de l'esclave à tous les points de vue, nous obligerions ceux-là à disparaître pour faire place à qui? Et que feront-ils demain,

eux autres ? La révolution ? Non, ils n'en ont pas même l'intention.
(*Applaudissements.*)

Ils prendront la place et, à leur tour, ils nous répéteront, comme d'autres ont dit à la classe 1919 : « Soyez sages ! Attendez l'heure. »
(*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, il est venu deux propositions au Bureau. La première, c'est une proposition de la Voiture de Paris.

Les cartes non retirées par les délégués seront remises immédiatement à la Commission des mandats et les mandats portés sur ces cartes retirés par cette Commission pour garantir la sincérité des votes qui seront émis dans ce Congrès.

Signé : POTHION (*Voiture de Paris*).

Je demande au Congrès de se prononcer.
Une autre proposition de Masia, des Coiffeurs.

Considérant que le nombre d'orateurs inscrits pour participer aux débats sur le Rapport moral du Bureau confédéral entraînerait une perte de temps considérable sans éclairer davantage les congressistes, étant donné que les arguments présentés sont à peu de chose près les mêmes de part et d'autre, demande au Congrès de limiter dès à présent le nombre d'orateurs par tendance sur le débat et de passer à l'ordre du jour.

Signé : MASIA (*Coiffeurs*).

Je dois vous dire qu'il est venu au Bureau d'autres demandes de camarades pour prendre la parole; à l'heure actuelle il y a trente-cinq orateurs d'inscrits.

Je donne la parole à Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, j'écoute attentivement les exposés qui sont faits à cette tribune, j'y trouve des idées et des conceptions qui portent sur le débat général attendu par tous. En ce qui concerne l'orientation syndicale, je n'y trouve pas la critique ni l'approbation dans les termes où cela doit se produire, du Rapport moral de la C. G. T.

Continuer la discussion dans ces conditions, c'est aborder la question principale du Congrès. Et, pour ma part, je demande qu'on limite le débat sur le Rapport moral et que, ensuite, on entre dans le débat général.

Le Président. — Que les camarades qui sont partisans d'accepter la proposition du camarade Jouhaux le manifestent en levant la main.

La proposition est adoptée.

La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, j'ai une autre proposition à vous faire, celle de limiter le nombre des orateurs à deux, et je demande aux camarades de la majorité de ne pas désigner d'orateur; seulement,

les camarades de la minorité désigneront leurs orateurs et un membre du Bureau répondra.

Le Président. — Que les camarades qui sont d'avis d'accepter cette proposition le manifestent en levant la main ?

Cette proposition est adoptée.

Je demande aux camarades minoritaires de choisir leurs orateurs et d'en faire parvenir les noms au Bureau ?

Une autre proposition :

Camarades congressistes,

Vu le malheur qui s'est produit par la mort du camarade KIEFFER, des Machinistes de Paris, les congressistes, dans un élan de regret de cette disparition, considèrent qu'il serait de notre devoir de nous imposer un versement de deux francs chacun.

Par cet acte, la veuve de notre camarade pourra ramener le corps de notre camarade à Paris.

Signé : ROSIN (*Camionneurs de Paris*).

Prière aux camarades de bien vouloir nous envoyer le nom des deux orateurs.

La parole est au camarade Monmousseau pour faire une déclaration au nom de la minorité.

MONMOUSSEAU. — Camarades, il a été décidé hier que, vu l'importance du débat sur le Rapport moral, la libre discussion serait admise !

Le Congrès vient de décider de limiter à deux orateurs la discussion sur le Rapport moral. La minorité de ce Congrès estime que dans ces conditions il lui semble inutile d'engager le débat et ne présente pas d'orateurs sur le Rapport moral. (*Applaudissements.*)

En conséquence, elle demande simplement la disjonction des exclusions dans le vote du Rapport moral. (*Applaudissements minoritaires.*)

Le Président. — Camarades, la Commission de vérification des mandats a dit hier qu'il n'y avait plus d'exclusion. Donc, puisque ni la majorité ni la minorité ne nomment d'orateurs pour prendre la parole sur le Rapport moral (et je crois que le Bureau confédéral décide également de ne pas prendre la parole), nous pourrions donc passer immédiatement au vote sur le Rapport moral.

Le camarade Dumoulin a la parole pour une simple déclaration.

DUMOULIN. — Je demande au Congrès, qui a rallié hier son unanimité autour de la Commission de sécurité du Congrès, de lui confier le soin d'organiser le scrutin. Et je crois être d'accord avec mes camarades de la minorité pour dire qu'il me semble qu'avec cette Commission nous pourrions organiser le vote. Ainsi, nos camarades minoritaires auront l'assurance de la sincérité du vote et nous aussi. Evidemment, nous nous ferons aider des commissaires.

Le Président. — La parole est au camarade Besnard.

BESNARD. — Camarades, nous insistons pour la disjonction des exclusions du Rapport moral pour cette raison : C'est que le premier jour du Congrès, au moment où la motion préjudicielle a été déposée, il a été émis un vote par le Congrès ordonnant la discussion de la motion préjudicielle avec le Rapport moral, et il n'est pas admissible que nous ne puissions pas reprendre la discussion sur la motion préjudicielle parce que nous abandonnons, d'un côté comme de l'autre, la discussion sur le Rapport moral.

Le Président. — A mon point de vue, il n'y a pas de disjonction. Le camarade Jouhaux a la parole.

JOUHAUX. — Camarades, la question qui est posée à l'heure actuelle n'a pas sa raison d'être.

S'agit-il de la question d'exclusion en général ? Alors elle ne peut se poser qu'après le débat général. S'agit-il des cas d'espèce ? Alors c'est la Commission de vérification des mandats qui en est saisie. Il s'agit de passer au vote sur le Rapport moral, c'est-à-dire d'approuver ou de désapprouver la gestion du Bureau confédéral ou de la Commission administrative ? Là se borne le vote que vous allez émettre. Toutes les autres questions devront trouver leur solution dans le débat général.

Le Président. — La parole est au camarade Gilhodes.

GILHODES. — Camarades, je viens à mon tour demander la disjonction du Rapport moral du Rapport financier.

Vous avez nommé hier une Commission ; cette Commission a pris un premier contact ce matin, elle s'est entendue, en raison de l'impossibilité d'avoir une salle et de travailler dans un coin pendant la séance, pour se réunir cette après-midi, à une heure et après si c'est nécessaire, pour continuer les travaux de cette Commission jusqu'à ce qu'ils soient terminés. Mais il n'est pas possible que vous votiez à la fois sur le Rapport moral et sur le Rapport financier sans que la Commission se soit réunie.

Le Président. — La question ne se pose pas pour le Rapport financier ; on peut voter sur le Rapport moral.

Je crois que l'on ne peut pas discuter pendant que les délégués vont voter, et il me semble que l'on peut lever la séance pendant quelques instants. Donc, camarades, la séance est levée pendant que l'on va voter.

Camarades, on est en train de distribuer les cartes de vote. Ceux qui voteront pour, c'est avec la carte rose ; ceux qui voteront contre, avec la carte blanche ; et les abstentionnistes voteront avec la carte violette. Il est bien entendu qu'il doit être déposé autant de cartes que de mandats.

La Commission me charge de faire une déclaration : Dans dix mi-

nutes on va ramasser les cartes de vote. A l'unanimité, la Commission a décidé de laisser la faculté aux délégués de voter jusqu'à trois heures, et les résultats du vote ne seront connus qu'après. C'est la Commission qui, à l'unanimité, a décidé cela.

Camarades, les commissaires vont passer parmi vous pour ramasser les cartes des camarades congressistes. Mais comme on a décidé ce matin de faire une collecte pour la veuve de notre camarade Kieffer, il serait utile qu'au lieu de mettre des camarades à la porte pour faire cette collecte, un camarade par table veuille bien prélever la somme de deux francs par délégué. Lorsque ces camarades auront reçu les sommes, ils les remettront au Bureau confédéral qui fera le nécessaire.

Un délégué. — Je demande que ce soit chaque secrétaire de Fédération qui fasse cela.

Le Président. — Je demande pourquoi on fait des interruptions, alors qu'il est plus simple de désigner par table un camarade qui percevra les deux francs à chacun des délégués qui sont à sa table.

Le camarade Semard a la parole.

SEMARD. — Vous avez entendu la proposition qui est faite de faire une quête parmi les délégués de ce Congrès; cela va présenter certaines difficultés. Pour ma part, je crois qu'il serait préférable que la C. G. T. prenne à sa charge ces frais et que la quête soit réservée pour autre chose.

Le Président. — Camarades, nous ne pouvons pas revenir sur un vote; j'estime qu'il n'y a pas lieu de remettre à la C. G. T. la charge de donner à la veuve Kieffer l'argent nécessaire, et que chaque délégué peut y aller de ses deux francs.

Un délégué. — En plus de ce que les délégués verseront, la C. G. T. peut faire un effort.

Le Président. — La parole est à Jouhaux.

JOUHAUX. — Il était entendu, avant même que la question ne fût posée, que la Commission administrative examinerait la situation de la veuve Kieffer, et ferait pour la veuve de ce camarade ce que l'on doit faire pour tous ceux qui tombent dans l'exercice de leur mandat. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Les camarades chargés de relever les cartes de vote sont priés de faire le nécessaire.

Le camarade Labe, rapporteur de la Commission de vérification des mandats, à la parole.

LABE. — Camarades, aux 2.846 mandats que nous vous avons annoncés hier, il faut ajouter, après examen de la Commission, 61 mandats, ce qui fait un total de 2.907 mandats réguliers.

Il y a 16 mandats non admis, dont 8 pour insuffisance de durée de stage. Ce sont les syndicats suivants :

Papier-Carton d'Halluin, adhérent en janvier 1921 ;
 Métaux de Lannois, adhérent en janvier 1921 ;
 Coiffeurs de Cannes, adhérent en décembre 1920 ;
 Gaz de Caen, adhérent en octobre 1920 ;
 Pâtisseries d'Alger, adhérent en mars 1921 ;
 Voiture de Villard-Bonnot, adhérent en mars 1921 ;
 Voiture de Périgueux, adhérent en mars 1921 ;
 Charpentiers (marine) de Marseille, adhérent en mai 1921.

Je dois vous dire que la Commission de vérification des mandats, ainsi que nous l'avons annoncé hier, est composée en égale partie de camarades de la majorité et de la minorité, et qu'elle est complètement d'accord sur tous ces cas.

Il reste 8 syndicats qui ne sont pas en règle. Cinq syndicats ne se sont pas acquittés envers leur Fédération ou leur Union et les secrétaires de Fédérations et d'Unions que nous avons fait venir, sont également d'accord pour reconnaître que ces syndicats ne peuvent pas être représentés ici. Ce sont les syndicats suivants :

Les Métaux de Redon, syndicat inexistant ;
 La Chaussure de Besançon, pas en règle avec l'Union ;
 Les Agricoles de Cuxac-d'Aude, pas en règle avec sa Fédération ;
 L'Habillement d'Angoulême, pas en règle avec sa Fédération ;
 Le Bâtiment d'Héricourt, dont la lettre ne peut être considérée comme un mandat. C'est une lettre particulière d'un camarade qui dit être mandaté, mais il n'y a aucune preuve officielle.

Maintenant, il y a encore trois mandats dont la Commission de vérification n'a pu trancher le cas : C'est le cas des Mécaniciens-Dentistes de Paris ; des Produits Chimiques de Marseille, et des Inscrits de Toulon.

D'un commun accord, à la Commission de vérification des mandats, nous avons décidé de renvoyer ces cas devant la Commission des conflits de la C. G. T. (ce sont donc des cas en suspens), et cela en accord avec les représentants des Fédérations intéressées.

Voilà, camarades, le résultat de notre travail. Je dois ajouter également, que parmi les syndicats admis, il y avait quatre syndicats du Livre que la Fédération avait contestés, non pas parce qu'irréguliers, mais parce qu'ils n'avaient pas rempli les formalités voulues.

La Commission de vérification des mandats, à l'unanimité, a décidé d'admettre ces syndicats. Ce sont les syndicats du Livre de Salon, les Typographes d'Aix, de Marseille et le Livre d'Alais ; ils sont dans les 2.907 syndicats. Si le secrétaire de la Fédération a quelque chose à dire, il apportera des explications à la vérification des mandats. Pour nous, à la Commission de vérification, nous avons pensé que c'était uniquement parce que ces syndicats n'avaient pas rempli la formalité de faire passer leur mandat par leur Fédération, qu'il avait

été contesté par elle, et nous avons considéré que nous pouvions admettre ces syndicats.

Maintenant, s'il y en a un qui est inexistant, c'est une question à examiner. Voici notre rapport.

Maintenant, je suis chargé de présenter au Congrès une proposition tendant à la publication, dans le prochain numéro de la *Voix du Peuple*, de tous les syndicats ayant envoyé leur mandat, admis ou non admis. C'est une proposition qui a été formulée par le camarade Mayoux et que la Commission a acceptée à l'unanimité; ceci, dans l'esprit de notre camarade Mayoux, pour éviter par la suite toutes contestations et aussi pour que l'on puisse constater que tous les syndicats représentés ici sont existants et remplissent les conditions voulues.

Le Président. — Je demande au Congrès s'il approuve le rapport de la Commission de vérification des mandats?

Que ceux qui sont partisans d'approuver le rapport de la Commission de vérification des mandats, le manifestent en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Un délégué. — Camarades, j'ajouterai une proposition. C'est qu'on fasse comme l'année dernière, qu'on mette avant le nom de chaque syndicat le nombre d'adhérents.

Le Président. — La parole est au camarade Labe.

LABE. — Il y a également 41 Fédérations de représentées et 47 Unions départementales.

Le Président. — Camarades scrutateurs, vous êtes priés de passer parmi les camarades congressistes. Maintenant, en attendant le résultat du vote qui aura lieu après trois heures, l'ordre du jour appelle l'orientation syndicale, et il est 11 h. 30. Croyez-vous que l'on doive lever la séance ou bien commencer à discuter?

Si les camarades veulent commencer, ils n'ont qu'à envoyer leurs noms pour discuter sur l'ordre du jour.

Que ceux qui sont partisans de lever la séance le manifestent en levant la main.

Cette proposition est adoptée; la séance reprendra à 2 heures.

Les camarades qui ont ramassé de l'argent pour la veuve du camarade Kieffer voudront bien le remettre, au camarade Calveyrach, trésorier de la C. G. T.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Même Bureau que le matin

Le Président. — Les camarades qui n'ont pas déposé leurs bulletins de vote sont priés de venir les apporter à la Commission qui se tient derrière la tribune.

J'ai reçu une note qui a trait aux incidents qui ont eu lieu lundi.

A la suite de ces incidents, il a été perdu un portefeuille contenant 1.900 francs ; ce portefeuille n'a pas été retrouvé ; il contient des papiers de famille appartenant au camarade Pasquini. Nous estimons que dans une assemblée comme la nôtre, il n'y a pas de reprise de possession, que ceux ou celui qui a trouvé ce portefeuille doit le rendre à ce camarade ; mais, au cas où il n'oserait plus le rapporter, qu'il le renvoie au camarade Pasquini, 8, rue de la Comète, à Marseille, ou qu'il fasse déposer au Bureau les papiers de famille ; pour l'argent, tant pis. Mais nous estimons qu'il est regrettable que, dans une assemblée comme la nôtre, quand des camarades perdent quelque chose, ils ne puissent le retrouver. Au point de vue moral, dans la presse, chez nos camarades adversaires, on trouvera très mauvais qu'un portefeuille perdu dans notre assemblée n'ait pas été rendu à son possesseur.

Donc, comme le camarade Pasquini déclare qu'il a absolument besoin de ses papiers, nous demandons à celui qui les a trouvés de bien vouloir les faire parvenir au camarade Pasquini, et s'il veut restituer les 1.900 francs, qu'il le fasse.

Un délégué. — Après les incidents, le camarade Gilhodes a déclaré qu'il avait perdu son portefeuille contenant neuf ou douze cents francs. Et il n'a pas été perdu, son paletot était sur la chaise, à côté de lui ; quand les incidents ont été finis, il l'a retrouvé sous la table, et le portefeuille avait été subtilisé.

Le Président. — Donc le portefeuille de Gilhodes a été volé, et je dis que celui de Pasquini l'a été aussi. Je dis donc aux camarades qui ont les doigts crochus : si c'est l'argent qui vous intéresse, gardez-le, mais rendez aux camarades les papiers.

Il a été remis au Bureau une motion qui a été distribuée ; elle émane du syndicat des Comédiens. Il paraît que des camarades ont trouvé à redire que cette motion ne portait pas le label confédéral. Ces camarades sont venus au Bureau nous dire que ce n'était pas leur faute.

que l'impression de cette motion a été donnée à « La Productrice » et que c'est elle qui a omis de mettre le label.

Je donne lecture de cette motion :

Le syndicat des Comédiens, réuni en assemblée générale le mardi 14 juin, à la Bourse du Travail, a décidé de son attitude sur les méthodes de l'action syndicale.

Il reste majoritaire et fidèle au programme d'Amsterdam.

Il mandate le délégué du syndicat des Comédiens pour faire tous ses efforts, au Congrès de Lille, afin d'empêcher la scission entre minoritaires et majoritaires; laquelle scission, d'après l'avis du syndicat des Comédiens, pourrait porter un coup mortel au syndicalisme cégétiste.

Le mandate, en outre, pour porter le résultat du vote de ce jour et affirmer une fois de plus la volonté du syndicat des Comédiens; que « l'action cégétiste reste en dehors de toute influence de parti politique »;

Affirme à la C. G. T. sa solidarité pleine et entière, son désir de tolérance mutuelle, et de réalisation du théâtre populaire capable, en dehors de toute tendance et de toute personnalité, d'apporter un délassement, une joie saine et le développement artistique dans tout le monde du travail.

J'ai été avisé d'un fait, et en tant que président, je tiens à le redresser.

L'on a colporté que si, au moment de l'orientation syndicale, les camarades Monatte et Monmousseau prenaient la parole, les incidents de lundi se reproduiraient. Nous disons que ceci est une manœuvre. A aucun moment nous n'empêcherons qui que ce soit de parler à la tribune, que ce soit Monatte, Monmousseau ou d'autres camarades. Il y a une Commission qui a nommé le camarade Leclair pour se tenir au bas de la tribune, le camarade Leclair s'y tiendra, et nous estimons que, dans ces assises, quelle que soit la conception apportée par le camarade qui demande la parole, tous auront le droit de s'expliquer librement.

Voici une communication qui vient de parvenir au Bureau :

A l'heure où partout dans le monde, les travailleurs organisés lancent un appel pressant aux masses en vue de commémorer le septième anniversaire de la mort de Jaurès, les délégués au Congrès de Lille déclarent s'associer à toutes ces manifestations, et profondément émus au souvenir du glorieux martyr qui avait tout sacrifié à la classe ouvrière et qui aurait sûrement trouvé, dans la source de son inépuisable génie, la route à suivre pour sortir le prolétariat organisé du marasme dans lequel il se trouve, saluent aussi son immortelle mémoire.

En conséquence, les organisations du Tarn demandent au Congrès de désigner une délégation composée des deux tendances pour assister à la commémoration qui aura lieu le 31 juillet, à Albi, sur la tombe de Jaurès.

Signé : *Les Organisations du Tarn.*

Pour la délégation, je ne sais comment faire, et si l'on doit la nommer immédiatement.

Camarades, êtes-vous partisans de nommer une délégation?

Plusieurs délégués. — Oui! oui! oui!

Le Président. — Que les camarades qui en sont partisans le manifestent en levant la main.

La proposition est acceptée.

Camarades, voulez-vous que les deux tendances désignent un délégué?

Plusieurs délégués. — Oui! oui! oui!

Le Président. — Donc, c'est entendu, deux délégués seront désignés pour remplir cette délégation.

Voici une motion qui est parvenue au Bureau:

Camarades, le Congrès, en vue de faciliter le débat et de permettre toute l'ampleur nécessaire à la discussion sur l'orientation syndicale, décide de discuter librement jusqu'à jeudi soir, et en intercalant les orateurs de chaque tendance.

Décide que les débats sur l'orientation seront clos vendredi soir, et que, dans cette journée, quatre orateurs par tendance seront entendus.

Signé : FIQUET, des Travailleurs de la Viande.

Il se peut qu'aujourd'hui une multitude d'orateurs se fassent inscrire et que nous soyons obligés demain d'examiner la situation. Aussi croyez-vous que l'on doit mettre cette proposition aux voix?

La parole est au camarade Fiquet.

FIQUET. — Camarades, nous avons employé ce système l'année dernière à Orléans, et on s'en est bien porté. J'imagine que si, dès aujourd'hui, à l'ouverture de ces débats, on ne prend pas cette mesure, demain on se trouvera dans la même situation que celle où l'on s'est trouvé ce matin, peut-être avec vingt-cinq ou trente orateurs inscrits.

Il est préférable que, par avance, on dise : que cette après-midi ou demain tous ceux qui pourront passer à la tribune y passeront; mais que, à partir de vendredi matin, les deux tendances soient représentées par quatre orateurs. Ensuite, la discussion sera close et nous aurons fait du travail utile.

Le Président. — Camarades, vous avez entendu les explications de Fiquet, alors vendredi matin, quel que soit le nombre d'orateurs inscrits, on choisira quatre camarades par tendance, et ensuite le Bureau confédéral. (*Protestations.*)

Que les camarades qui sont partisans d'accepter cette proposition le manifestent en levant la main.

La parole est au camarade Besnard.

BESNARD. — Camarades, il est indispensable que nous soyons fixés sur ce que l'on entend par le Bureau confédéral. C'est au Bureau confédéral à déterminer comment il entend la question : à savoir s'il sera

représenté par un secrétaire ou bien si ce sont les trois secrétaires confédéraux qui entendent prendre la parole.

C'est au Bureau confédéral de répondre.

Le Président. — Camarades, on pose une question et on demande ce que l'on entend par le Bureau confédéral. Ordinairement, lorsque le secrétariat d'une organisation centrale a plusieurs secrétaires, ils s'entendent pour discuter sur telle ou telle question. Nous estimons que, ce matin, nos camarades du Bureau confédéral ont fait preuve qu'ils n'avaient pas des discours rentrés, puisqu'ils n'ont pas voulu prendre la parole.

Nous demandons au camarade Fiquet, auteur de la proposition, d'accord avec moi, de laisser au Bureau confédéral le soin de désigner celui ou ceux qui prendront la parole sur ce sujet.

Plusieurs délégués. — Compris dans les quatre.

Le Président. — Il y a une proposition de Fiquet. Je la résume. Aujourd'hui et demain, tous ceux qui voudront se faire inscrire auront droit à la parole. Vendredi, quatre camarades par tendance, et le Bureau confédéral. (*Protestations dans la salle: oui! oui! non! non!*)

LECLAIR. — Camarades, je conçois naturellement l'attitude des camarades minoritaires, parce que s'il y a d'un côté quatre camarades minoritaires qui prennent la parole et de l'autre quatre camarades majoritaires, le secrétaire de la Confédération, cela fait cinq orateurs contre quatre. (*Applaudissements.*) Je demande, sans avoir consulté mes camarades, à ce qu'un camarade minoritaire, en dehors des quatre qui seront choisis, puisse répondre à Jouhaux.

Je dis qu'il ne faut pas que Jouhaux fasse la conclusion du débat.

Le Président. — Le camarade Monatte a la parole, et pour prouver que ce qu'on a colporté n'existe pas, je demande à tous les congressistes de l'écouter en silence.

MONATTE. — Camarades, il a ici un débat différent du débat qui pouvait s'ouvrir sur le Rapport moral. Vous majoritaires, nous minoritaires, nous pouvions, les uns et les autres, avoir notre point de vue particulier à apporter, et le Bureau confédéral dont la gestion est en jeu pouvait, lui, avoir un complément d'information à apporter. Il aurait été logique que dans la discussion sur le Rapport moral, outre les deux tendances, que le Bureau confédéral soit amené à prendre la parole, c'était son droit et nous ne le lui aurions pas contesté davantage qu'au précédent Congrès. Mais nous avons, sur le terrain de l'orientation, toute la tâche d'avenir à examiner, et là il n'est plus question de Bureau confédéral.

Le Bureau confédéral est fondu dans sa tendance, et il m'apparaît de toute logique que s'il y a quatre orateurs d'une tendance, il y en ait exactement quatre de l'autre. Qu'il soit permis que l'on prenne parmi les quatre orateurs de la tendance majoritaire un membre du Bureau confédéral, nous n'y voyons de notre part aucun inconvénient.

Mais je crois en toute justice, pour la loyauté de ces débats; pour n'inférioriser aucune tendance, qu'il est équitable que le même nombre d'orateurs soit accordé à l'une et à l'autre. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Il est de tradition dans tous nos Congrès, soit confédéraux, soit fédéraux, soit d'Unions départementales, qu'après que les tendances se sont exprimées, que le Bureau de l'organisation centrale apporte, lui aussi, sa voix. (*Applaudissements.*) Libre à vous de dénier ce fait, mais c'est l'exacte vérité. A présent le camarade Jouhaux demande la parole et je la lui donne.

JOUHAUX. — Camarades, je ne pense pas qu'il faille engager un débat sur ce point, ce n'est pas le nombre des orateurs qui importe, mais la valeur de l'argumentation développée. (*Applaudissements.*) Il m'importe peu que l'on dise que le Bureau confédéral doit se joindre au nombre des camarades de la majorité qui auront à prendre la parole, cela, pour moi, n'a aucune importance. Si vendredi matin, après audition des différents camarades, il est décidé de limiter les orateurs au nombre de quatre, le Bureau confédéral — tout au moins celui qui existe jusqu'à la fin de ce Congrès — se joindra aux délégués de la majorité pour exprimer son point de vue (*Applaudissements.*)

Nul, plus que le Bureau confédéral, à l'heure actuelle, n'a le souci de sortir de la confusion dans laquelle nous sommes.

Ceux qui ont appartenu au mouvement ouvrier et qui l'ont vécu pendant des dizaines d'années, ceux qui l'ont formé, de leurs sacrifices et de leurs pensées, ceux-là peuvent être divisés à l'heure actuelle sur des questions de tendances, mais ils doivent avoir un souci, celui de sauvegarder la force du mouvement ouvrier. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Donc la situation est tranchée.

Le premier orateur inscrit pour l'orientation syndicale est le camarade François Louis, des Ports et Docks. Je lui donne la parole.

Discours de François Louis

FRANÇOIS LOUIS. — Camarades, nous sommes arrivés au point culminant de notre Congrès et il va falloir, une bonne fois pour toutes, déterminer l'action que nous allons mener, c'est-à-dire si nous allons continuer à vivre dans l'atmosphère empoisonnée où nous vivons depuis un an, ou si nous allons sortir d'ici avec une direction, avec une réconciliation, avec une unité parfaite pour mener la lutte, demain, sur le bon terrain.

Voilà, camarades, ce qu'il est utile de bien définir à cette tribune aujourd'hui.

Nous avons vécu, pendant quelques mois, après la guerre, avec une unité de vues, et pendant que les militants faisaient une action coor-

donnée, pendant que tout le monde s'efforçait de jeter le bon grain et de meubler les cerveaux de nos néophytes, de nos adeptes, nous avons vu, à ce moment-là, les effectifs grossir démesurément, nous avons vu cette fièvre du syndicalisme parce qu'à ce moment-là tous les camarades, même les plus ignorants, avaient compris que devant l'organisation du capitalisme il n'y avait qu'une planche de salut : « l'organisation de la classe ouvrière »; qu'elle seule pouvait tenir tête au patronat qui dirigeait toutes ses batteries contre nous.

Ce qu'on nous ressasse bien souvent, c'est qu'il va falloir aujourd'hui que nous reprenions la tactique d'avant-guerre pour mener la lutte contre la classe capitaliste. C'est du vieux jeu, camarades. Il ne faut pas que ces méthodes surannées continuent à exister.

Pendant que nous sommes restés à nous déchiqueter, pendant que nous avons fait de la démagogie, le patronat s'est organisé puissamment et aujourd'hui il emploie des tactiques contre lesquelles nous irons nous briser si l'union n'est pas faite quand nous sortirons de ce Congrès. (*Applaudissements.*)

Avec des militants avertis comme vous l'êtes, tous les jours en tournée de propagande, inutile de définir ici la puissance du groupement des intérêts économiques; inutile de vous signaler la constitution qui s'est faite sous main et de la résistance que nous opposent des Unions civiques; inutile aussi de vous définir l'organisation du capital. Mais j'appartiens à une Fédération et à un syndicat de Dockers, où, depuis quelque temps, nous nous apercevons qu'il y a une organisation puissante qui, non seulement, reste sur la défensive, comme au début de la guerre, mais prend l'offensive contre nous, comme elle l'a prise contre la métallurgie. Dans le bâtiment, on ne discute plus avec les ouvriers, on impose des conditions plus ou moins inacceptables. Et comme on sait qu'aujourd'hui les cadres sont désagrégés, on accepte la lutte, on propose même jusqu'au lock-out.

Camarades, on a critiqué hier, à cette tribune, l'action de la C. G. T.; on a semblé dire que depuis Orléans on n'avait pas suivi les méthodes qui avaient été décidées, et l'on a dit aussi : « La preuve que nous avons été obligés de remédier à la situation par notre Comité ou par nos groupements syndicalistes révolutionnaires, c'est que nous nous apercevons que cette année deux mille neuf cents syndicats sont représentés à ce Congrès alors qu'à Orléans, il n'y avait que deux mille deux cents syndicats, c'est-à-dire que notre nombre de syndicats a considérablement grossi. » Mais ce que nos camarades ont oublié de nous dire c'est que, si le nombre de syndicats a grossi, le nombre de syndiqués a diminué d'une façon considérable. (*Applaudissements majoritaires.*)

Il y avait, à Lyon, deux mille syndicats qui représentaient une force, une puissance ouvrière de deux millions d'individus et, aujourd'hui, nos deux mille neuf cents syndicats représentent à peine sept cent mille syndiqués. Il eût été préférable qu'il n'y ait pas eu accroissement de ces petits groupements, mais que nous restions unis.

Eh bien, camarades, quels ont été les résultats quand, l'année der-

nière, devant la majorité qui s'était affirmée, la minorité a relevé la tête et a dit : « Nous n'acceptons pas la décision, nous continuerons la bataille. Que s'est-il produit le lendemain ? Au lieu que les militants continuent leur action bien définie, au lieu qu'ils puissent éclairer les consciences, meubler les cerveaux, au lieu qu'ils puissent enseigner à leurs mandants le rôle qu'ils devront jouer, demain, dans la société future, au lieu qu'ils puissent leur marquer leur place dans la bataille sociale de tous les jours, définir le rôle qu'ils devront jouer plus tard, ils se sont trouvés devant l'opposition systématique de certains délégués des C. S. R. qui, plutôt que de venir dans les réunions faire de l'éducation, démontrer d'une façon patente le rôle du syndiqué, ses droits, ses devoirs, s'attaquaient aux personnalités qui dirigent l'organisation syndicale, aux dirigeants des Fédérations et vilipendaient les membres du Bureau confédéral. Ce n'est pas cela faire de l'éducation, c'est plutôt faire de l'action désordonnée. Voilà les résultats obtenus, camarades. (*Applaudissements.*)

Cependant, camarades, il faut le dire, que trouvons-nous dans la presque totalité des syndicats de C. S. R. Nous trouvons des groupes qui, dans les mouvements, sont incapables de lâcher l'outil, des groupes qui seraient incapables de venir nous aider si un mouvement se produisait demain. (*Applaudissements.*)

Ceux-là, ce sont des révolutionnaires, ce sont ceux qui veulent immédiatement entrer dans le vif de l'action.

L'année dernière, lorsqu'on avait décidé de ne pas laisser partir de munitions pour la Pologne pour ne pas lui permettre d'étrangler la Russie, qu'avons-nous constaté dans tous les ports de France ? Nous avons vu que non seulement les ouvriers des arsenaux, qui adhéraient aux groupes révolutionnaires, continuaient à faire des munitions, mais aussi que les cheminots, dont la Fédération est cependant révolutionnaire, et qui appartiennent aux C. S. R., amenaient des munitions dans les arsenaux de Cherbourg et de Brest. Et ce sont encore les dockers et les marins — majoritaires cependant, qu'on critique tous les jours — qui ont débarqué des navires, au risque d'être visés par la loi de 1852 concernant les marins (ceux-ci peuvent être envoyés deux ans sur un navire de guerre, à deux tiers de solde, pour indiscipline). Ce sont eux qui, par solidarité, après l'engagement pris au Congrès d'Orléans, ont soutenu la Révolution russe, et ils l'ont soutenue jusqu'au bout.

Il s'agit de ne pas bluffer, camarades. Il s'agit de respecter les engagements qu'on a pris. Et puis, quand nous parlons de révolution tous les jours, je hausse les épaules, parce que ce n'est pas avec le bon grain qui a été jeté l'année dernière que nous avons préparé les esprits à la révolution. Ce n'est pas non plus avec toutes les idées préconçues, avec tous les préjugés que possèdent nos jeunes adeptes, que nous serons capables, demain, de faire une action quelle qu'elle soit.

Non, camarades, si nous voulons préparer la révolution, il faudra d'abord, en sortant de cette salle, à la fin du Congrès, que chacun

reprenne la tactique que nous avons il y a une vingtaine d'années, que chacun reprenne le passé du syndicalisme et qu'à ce moment-là, on prépare les esprits, on démontre aux ouvriers les avantages qu'ils peuvent en tirer, qu'on mette en face d'eux la force et la puissance du capitalisme dont ils sont les victimes tous les jours. Voilà, camarades, ce qu'il faut que nous fassions.

Malheureusement, certaines de nos Fédérations sont encore aujourd'hui dans les C. S. R.; nous avons les Instituteurs, par exemple, qui sont partisans de la révolution de demain parce qu'ils resteront dans les écoles pour garder nos gosses et n'auront rien à craindre, il n'y aura pas de danger pour eux; il y a aussi pas mal de camarades des P. T. T. qui nous regarderont descendre dans la rue, nous majoritaires, pour faire le chambard des C. S. R., pour nous emparer des moyens de production et d'échange, et ces employés des P. T. T. sont des minoritaires... (*Protestation d'un délégué des P. T. T.*)

Camarades, je ne fais pas de généralité.

Je me souviens qu'en 1918, au moment de la relève, certains camarades, qui appartiennent aux groupes révolutionnaires aujourd'hui, et qui avaient déclaré la grève parce qu'ils ne voulaient pas marcher pour aller relever leurs camarades, quand'ils ont vu que les cartes se brouillaient, ont été chercher Merrheim et les autres secrétaires pour empêcher que M. Loucheur leur serre la vis. Et ce sont ceux-là qui sont C. S. R. maintenant.

Hier, camarades, on a fait allusion à la prochaine guerre, à l'intervention de la Pologne. Oui, nous savons qu'il y a une intervention de préparée. Nous savons que chez Schneider des quantités de femmes sont embauchées pour la fabrication des munitions. Mais si l'éducation était faite dans chaque ménage, si le compagnon ne lui permettait pas d'y aller, il est probable que ni la femme, ni la jeune fille n'iraient fabriquer des engins de destruction et de mort.

C'est à cette logique qu'il va falloir s'en tenir.

Et puis, une bonne fois, il faut nous situer quant à la confusion qui règne au sujet d'Amsterdam et Moscou. Je dis que toutes vos polémiques et toutes vos critiques vont tomber aujourd'hui. Pourquoi?

On a condamné l'attitude de la C. G. T. parce qu'étant en relation directe avec l'Internationale d'Amsterdam. Mais, est-ce qu'on peut adresser des reproches à cette Internationale? Est-ce que ce n'est pas elle qui est intervenue en faveur de la Révolution russe? Est-ce qu'elle n'est pas intervenue en faveur de la Hongrie pour lutter contre la famine qui sévissait dans ce pays? Est-ce qu'elle n'est pas intervenue dernièrement dans le conflit des mineurs et à chaque fois qu'il a été utile de le faire pour aider l'humanité? On peut dire que l'Internationale d'Amsterdam, avec le Comité qu'elle possède, s'est toujours dressée comme elle devait le faire.

On a prétendu, avec nos camarades russes, qu'elle ne devait plus exister, qu'elle devait plier bagage et aller à Moscou. Eh bien! tout de suite, je veux faire une comparaison. Les Russes ressemblent à des camarades qui resteraient devant la porte des syndicats à discréditer

nos travaux, alors qu'ils n'y sont jamais entrés et qu'ils ne connaissent rien du syndicalisme, ni de la solidarité qui doit unir les travailleurs. Le vrai moyen, quand on veut combattre, lutter, faire valoir ses arguments, faire triompher ses idées, c'est d'entrer dans la place. Je dis que nos camarades russes sont coupables de rester dehors en hurlant après les vingt-six millions d'adhérents que groupe l'Internationale d'Amsterdam. Leur devoir, s'ils veulent changer son action, s'ils veulent réellement modifier ses tactiques, est d'aller y discuter avec nos représentants. (*Applaudissements.*)

Camarades, en conclusion, et je ne veux pas éterniser le débat, je dis que, à quelque tendance que nous appartenions, les uns et les autres, devant la coalition du capitalisme qui se dresse en face du mouvement ouvrier, nous serions coupables de laisser nos mandataires se débattre dans le marasme.

Notre devoir est de nous réconcilier, de marcher la main dans la main pour la conquête d'une vie meilleure pour les nôtres et pour rendre plus forte et plus puissante notre organisation.

Voilà, camarades, à quoi nous devons aboutir. Mais, pour cela, il faut cesser de tous côtés les critiques et qu'il n'y ait plus qu'une voix pour la défense du parti ouvrier contre la classe capitaliste. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Comme il a été décidé, nous devons intercaler les orateurs des deux tendances. Puisque c'est le camarade François Louis qui vient de parler, je donne la parole au camarade Teulade, des Charpentiers.

Discours de Teulade

TEULADE. — Nous touchons aujourd'hui au point culminant du Congrès. Il est inutile de vouloir faire ressortir à chacun la gravité de la discussion. Pour ma part, j'estime, me basant sur les faits qui se sont passés et qui logiquement s'enchaînent les uns aux autres, que nous avons à discuter avec toute la sincérité et toute la loyauté qui peuvent être dans chaque militant.

Et je prends immédiatement la suite chronologique des faits qui, s'enchaînant les uns aux autres, nous conduisent du traité de paix à l'Internationale syndicale d'Amsterdam. Et alors, vous me permettrez tout de même d'étayer une argumentation, aussi solide que possible, et de pouvoir vous dire que, pour ma part, je considère que le voyage à Washington a son aboutissant à l'Internationale syndicale d'Amsterdam, en passant par la filiale, le Bureau international de Genève. Et je vous demande si réellement les conséquences logiques qui découlent du voyage de Washington, qui prennent le chemin direct par la constitution de la Société des Nations, d'un Bureau international du Travail, ne reflètent pas la pensée de notre camarade

Rey, au 3 août 1916, lorsqu'il déclarait aux Jeunesses syndicalistes, faisant le procès des camarades à la tête du Bureau confédéral: « Je crois, pour ma part, que nos camarades de la majorité sont sur un terrain glissant; qu'il leur est impossible de pouvoir ressaisir leur politique de guerre et que nous assisterons, demain, à la continuation de cette politique qui amènera une entente entre le gouvernement, le capital et le travail. » Et, dans ces conditions, ayant vu notre camarade Rey revenir depuis sur ses paroles d'antan et tendre sa main loyalement ouverte aux camarades du Bureau confédéral, je me demande si je n'ai pas le droit, moi, de reprendre son argumentation et d'essayer de donner à ma pensée tout ce qu'elle a de bon ou tout ce qu'elle aura de mauvais pour les camarades majoritaires.

Je disais donc, tout à l'heure, prenant les faits tels qu'ils se sont présentés, que la constitution même du Bureau International du Travail nous amenait à une entente du capital et du travail, ayant pour arbitre les gouvernements. Et alors, je me demande si réellement le syndicalisme français doit chercher sa voie dans cette direction.

Et, camarades, vous me permettrez de faire une figure qui sera peut-être simpliste — je n'ai jamais été académicien — mais tout de même, pouvez-vous comprendre que de chaque côté d'une barricade se trouve un taureau, l'un patronal et l'autre ouvrier, et qu'entre ces deux taureaux se trouve un berger avec un bâton?

J'estime que nous devons essayer, avec toute notre loyauté, de donner toute l'argumentation qui nous est propre et de faire comprendre, non pas à nos camarades qui sont, comme nous, butés par avance et ne veulent rien savoir, mais à ceux qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas eu la faculté de pouvoir prendre les dispositions d'esprit, la logique des choses et d'amener à eux la conception définitive de leur idéal.

Je disais tout à l'heure qu'au Bureau International, c'était, d'un côté, patrons, de l'autre, ouvriers et au milieu, gouvernement. Et nous assistons à ce spectacle que la majorité de nos représentants, au point de vue ouvrier, dans le Bureau International du Travail, sont des secrétaires ou des personnalités influentes des mouvements ouvriers organisés. Camarades, il faudra savoir si le syndicalisme a pour base une entente du capital et du travail; s'il a pour base la nécessité d'une entente et d'une collaboration étroite entre patrons, gouvernement et ouvriers? Pour ma part, je vous déclare toute de suite que je ne le crois pas. Et, camarades, oh! je sais que je vais vous faire pousser des hauts cris, je sais que je ne serai pas d'accord avec beaucoup de camarades du Congrès, mais j'ai l'habitude d'être franc, j'ai l'habitude de dire ce que je pense et, quels que soient les froissements que je puisse apporter à quelques camarades, je ne crois pas sortir de la logique, en leur expliquant ma pensée. Eh bien! camarades, nous voulons, nous, aller à une autre Internationale, parce que nous sentons que l'Internationale d'Amsterdam ne répond plus aux besoins du mouvement ouvrier révolutionnaire. Prenant les faits dans leur logique, descendant jusqu'au fond des esprits, s'il est possible d'y descendre, je cherche moi aussi qu'elle serait la possibilité des révolu-

tionnaires français de pouvoir constituer une Internationale vraiment révolutionnaire. Si nous avons dit et affirmé — et je suis bien placé pour le dire, parce que je ne crains ni les représailles de Renaudel ni celles de Marcel Cachin — si nous avons dit que nous voulions aller à l'Internationale de Moscou, c'est que nous connaissons le tempérament, la pensée de ceux qui, avec nous, sont des révolutionnaires, et qui veulent donner au mouvement ouvrier une cohésion formidable en face du patronat du monde entier. On nous a accusés d'être des politiciens, des agents factieux au service d'une politique inqualifiable. Je vous avoue humblement que, pour ma part, je n'ai jamais eu un « œil de Moscou » dans mon oreille. Et, ma foi, vous me permettrez de vous dire que si je sentais réellement la possibilité de rester dans l'Internationale d'Amsterdam, sans compromettre la logique du mouvement ouvrier révolutionnaire, je vous assure que les mots ne me font pas peur, et quelle que soit l'Internationale, si Amsterdam était révolutionnaire, je resterais à Amsterdam. Mais, camarades, il n'est pas niable, et vous-mêmes vous ne pouvez pas le nier, que l'Internationale d'Amsterdam est une filiale du Bureau International de Genève; qu'elle prend ses actes et ses faits dans ce même Bureau; que l'action de l'Internationale syndicale d'Amsterdam ne tend qu'à donner au mouvement ouvrier la tangente sur la collaboration des classes, et que nous, syndicalistes français, dans la tradition de toujours de la Confédération Générale du Travail, nous avons droit de proclamer qu'Amsterdam ne répond plus à nos espérances et que nous voulons nous en aller. Vous ne pouvez pas nous renier ce droit. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes pour cela des politiciens. Camarades, on a essayé de faire une comparaison. Ce n'est pas moi, ce sont nos camarades majoritaires qui ont essayé de faire une comparaison. Je veux en deux mots la rappeler. On nous a dit, en diverses réunions contradictoires: « Que diriez-vous qu'un de vos adhérents adhère à deux syndicats à la fois, c'est-à-dire à un syndicat jaune en même temps qu'au vôtre ? » Je ne crois pas, camarades majoritaires, que votre argumentation soit bien solide. Ou alors vous feriez croire que vous considérez que nos camarades qui ont essayé de constituer l'Internationale rouge sont des renégats de la classe ouvrière.

Camarades, il faudra s'expliquer. Il faudra dire si, oui ou non, vous êtes des révolutionnaires. Il faudra dire si vous voulez que la C. G. T. reprenne sa marche vers le but qu'elle s'est tracé. Il faudra dire si vous voulez que la Confédération soit une Confédération générale de tout repos ou si vous voulez qu'elle soit lutte de classes. Je vous ai dit tout à l'heure et je vous le répète: pour ma part, je n'ai pas peur des mots et si l'on nous dit formellement qu'à Moscou on nous conservera notre autonomie totale, si à Moscou on nous assure que notre vie nationale propre ne peut pas être troublée par les éléments politiques, je vous déclare tout de suite que j'adhérerai à l'Internationale syndicale de Moscou. Et camarades, vous en ferez ce que vous voudrez. Vous ferez jouer, si vous voulez, la motion des exclusions, vous ferez jouer toutes les roueries de vos Comités confédéraux nationaux, vous

ferez jouer tout ce que vous pourrez, mais je vous donne ma parole que, malgré tout et contre tout, la minorité française essaiera, par tous les moyens en son pouvoir, de maintenir l'unité syndicale, de maintenir en face du bloc patronal le bloc ouvrier et que si, pour des questions de tendance, vous voulez scinder le mouvement ouvrier en deux, nous vous en laisserons toute la responsabilité. (*Applaudissements.*)

Camarades, je vais terminer en vous faisant cette déclaration :

Quelle que soit votre attitude, la Confédération Générale du Travail n'a plus sa place dans le Bureau International du Travail de Genève. Je dis que l'Internationale syndicale d'Amsterdam ne répond pas aux besoins du mouvement ouvrier français et, camarades, je vous demande, en conclusion, de donner mandat à la Confédération Générale du Travail de rejeter le Bureau International de Genève et de se retirer de l'Internationale d'Amsterdam. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, la parole est à notre camarade Jacquemin, qui n'a aucune étiquette.

Discours de Jacquemin

JACQUEMIN. — Camarades, je ne viens pas pour défendre une tendance. J'estime qu'ici le débat est plus grand que cela. C'est, au-dessus des tendances, toute la vie de l'organisation syndicale qui est en jeu. En Meurthe-et-Moselle, au moment où l'on pouvait craindre que le mouvement ouvrier se divise, que l'acuité des discussions, l'antagonisme des tendances poussent à la scission, comme un seul homme, toutes les organisations de Meurthe-et-Moselle se sont élevées contre toute prétention de scission d'où qu'elle vienne. (*Applaudissements.*)

Nous ne prétendons pas rejeter les responsabilités de nos faiblesses sur les autres. Nous voulons envisager froidement, clairement la situation telle qu'elle se présente; accepter nos responsabilités comme les autres et nous voulons ne plus parler de la guerre, du passé. Nous voulons aller vers l'avenir, tous unis pour l'émancipation du travail, et nous pensons que nous ne pourrions pas poursuivre cette route, tant que nous serons embarrassés par les discussions de la politique de guerre; tant que nous n'aurons pas débarrassé le terrain des personnalités; tant que nous ne nous serons pas élevés au-dessus de ces personnalités, pour ne discuter que sur le terrain pur des idées. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous nous sommes prononcés contre toute menace d'exclusion quelle qu'elle soit, déguisée, avouée ou cachée, même sous le prétexte de discipline syndicale. Nous accordons plus de créance à la raison, au jugement des syndiqués qu'aux mesures de coercition qu'on pourrait prendre contre les réfractaires. Nous comp-

tons sur les événements; nous comptons sur la leçon des événements pour amener de la clairvoyance chez nos camarades. Et, aujourd'hui, ils sont attirés par le mirage moscovite, mais attendez ! peut-être que la désillusion se chargera de dissiper le mirage et qu'ils reviendront d'eux-mêmes, sans que l'on ait besoin de prendre des mesures d'exclusion contre eux. (*Applaudissements.*)

Pour l'entière manifestation de la pensée, mais aussi pour l'abandon de certaines parties du programme confédéral, camarades, on s'accuse les uns et les autres. On s'est trouvé unis un jour, pour aller à la bataille, unis sur une même question. Puis, on a été battu et, alors, la défaite a amené avec elle toutes les causes d'antagonismes exacerbés d'aujourd'hui; elle les a surexcités. Au lieu d'examiner la situation ensemble, au lieu de rechercher la cause de l'échec, on se l'est rejetée mutuellement les uns sur les autres.

Ah! vous croyez peut-être que ce sont les méthodes employées: la grève par paquets, et que la grève générale aurait pu réussir. C'est une hypothèse; on peut l'admettre aujourd'hui; vous avez le droit de dire que c'était une mauvaise tactique puisqu'elle n'a pas réussi, mais vous ne pouvez pas prouver que la grève générale aurait donné davantage de résultats. (*Applaudissements.*)

Camarades, la cause de notre faiblesse actuelle, ce n'est pas simplement l'échec: c'est la cause de l'échec. Et savez-vous pourquoi? Ah! nous y avons tous une part de responsabilité comme dans la guerre. On ne s'en va pas à la bataille les mains dans les poches. On n'arrête pas le travail dans les conditions où on l'a arrêté, en laissant toute la machinerie en état et pour que le jaune vienne prendre la place du gréviste. Il faut se rappeler les méthodes d'action directe. Quelques jours auparavant, nos amis d'Alsace-Lorraine avaient fait un mouvement général eux aussi. Mais les cheminots d'Alsace ont su rendre impossible l'emploi des jaunes, et quand des cheminots de l'Est et d'ailleurs sont allés pour prendre leur place sur les locomotives, ils n'ont pas pu les faire marcher. (*Applaudissements.*)

Eh bien! la cause de notre faiblesse actuelle, c'est précisément parce que nous n'avons de confiance que dans le raisonnement; c'est parce que nous n'avons confiance que dans la sagesse; c'est parce que nous avons cru et que nous avons dit tous et répété partout: « Pas d'incident, du calme, défendez pacifiquement vos droits! » Allons donc, tant que nous en userons ainsi, nous serons battus. Il est impossible que nous puissions lutter contre le capital, contre les capitaux de réserves accumulés pendant la guerre, avec les gros sous de la solidarité ouvrière. Il faut répéter que la grève n'est pas simplement la cessation du travail: c'est la bataille, c'est la guerre, c'est le combat et, quand on se bat, on ne se bat pas les mains dans les poches, on doit employer toutes les armes à sa disposition pour triompher. (*Applaudissements.*)

Voilà d'où vient la faiblesse. Ce ne sont pas nos divisions, leur acuité, mais c'est précisément notre impuissance, en ce moment, qui les rend plus critiques, plus aiguës. Ah! si nous étions capables de refaire un

mouvement, si nous étions capables de nous opposer à la baisse des salaires, si nous étions capables de recourir à l'action contre le chômage, et à une action autre que celle des meetings publics, nous trouverions bien le terrain d'entente entre nous. (*Applaudissements.*)

Oui, camarades, nous prétendons maintenant, après avoir jugé, qu'il y a des choses qu'il faut abandonner dans le programme confédéral, pour pouvoir faire l'union. Il faut avoir le courage de dire que nous ne pouvons plus accepter la collaboration avec le Bureau International du Travail (*Applaudissements*), parce qu'alors nous avons contre nous l'élément révolutionnaire et qu'on ne peut rien faire, dans le mouvement syndical, quand on a contre soi la minorité révolutionnaire.

Je ne veux pas critiquer; j'accorde que tout ce que l'on a fait a une importance. J'accorde que l'enquête sur les régions libérées, l'exposition du point de vue ouvrier a une importance. Je reconnais même qu'elle a eu une importance sur la solution du dernier conflit entre l'Allemagne et la France. Mais je dis: « Aujourd'hui, la besogne de la Confédération est terminée. Elle a mis en relations les sinistres. C'est à eux maintenant de coordonner leurs efforts et d'employer l'action directe pour faire aboutir leurs propres revendications. » (*Applaudissements.*)

Nous ne pouvons pas croire que par la discussion, par des Commissions, nous allons pouvoir régler la question du chômage. La question du chômage ne pourra se régler que dans la rue, lorsque les travailleurs y descendront et auront recours à l'action directe. (*Applaudissements.*)

Je ne suis pas d'accord avec les camarades qui disent naïvement que le chômage est voulu et créé par le patronat. Allons donc, camarades! mais c'est la preuve de l'impuissance du capitalisme à sortir de la guerre. Le chômage..., mais il nous dépasse tous. Il dépasse les patrons, le gouvernement. Il n'y a pas d'autre arme, pour agir sur le gouvernement, que l'action directe des intéressés.

On a mis debout un programme, mais ce programme n'a pas su faire sortir la masse de son indifférence; la masse des travailleurs s'en est complètement désintéressée et, malheureusement, il a eu contre lui la minorité agissante, l'élément révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Il est impossible d'agir et de faire aboutir un programme dans de telles conditions. Et, au nom de l'unité ouvrière, pour retrouver toute notre force, nous devons abandonner immédiatement tout ce qui pourra laisser subsister une équivoque. Il faut, si l'on veut que toute confusion disparaisse, si l'on veut qu'il n'y ait plus cette haine, cette lutte de personnalités, ces invectives, revenir sans restriction au syndicalisme d'avant-guerre. C'est clair, c'est net. (*Applaudissements.*)

Camarades, pour notre compte, nous ne pensons pas que les leçons d'avant-guerre ont condamné les méthodes que nous suivions alors. Nous ne pensons pas, nous, que les condamnations pour les faits antimilitaristes aient pu amoindrir la portée de la campagne antimilita-

riste. Nous ne pensons pas qu'il n'y ait plus moyen de jouer sur le sentiment des masses. Nous pensons au contraire que c'est peut-être l'arme la plus forte que nous avons. Nous pensons qu'il ne faut pas laisser échapper en ce moment l'occasion d'exploiter les charniers contre la guerre. Nous pensons qu'on ne doit jamais cesser de rappeler toutes les horreurs de la guerre.

Ah oui! c'est facile de dire que nous avons fait faillite. Mais la guerre n'était pas venue non plus. Nous n'avions par les armes que nous avons en ce moment. Nous avons mené la campagne contre le militarisme; nous avons créé un courant assez fort, courant d'opinion c'est vrai, qui n'a pas pu aboutir de notre faute à tous et non pas de celle de quelques-uns. Mais, camarades, nous n'étions qu'une poignée avant la guerre. La guerre nous a rendus plus nombreux, et ce que nous n'avons pas pu réussir à ce moment-là, parce que l'évolution n'était pas assez prononcée, cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas le remettre debout et réussir mieux.

Si, camarades, aujourd'hui nous avons à exploiter les cinquante-deux mois de boucherie. Nous avons à les rappeler continuellement, à continuellement évoquer les victimes tuées inutilement pour la guerre du capitalisme. C'est tout aussi fort comme raisonnement que toutes les ententes que l'on peut faire, que tous les programmes que l'on peut mettre debout. C'est une arme aussi; il ne faut pas négliger de l'employer. Et, à ce sujet, si nous n'avons pas pu réussir, c'est que nous n'avons jamais été capables non plus de mettre nos actes en rapport avec nos idées.

Notre révolutionnarisme souvent s'est renfermé dans les meetings publics, entre nous. Et, quand le moment est venu, nous n'avons pas eu le courage, ni les uns ni les autres, de mettre nos actes en rapport avec nos idées. (*Applaudissements.*)

Il faut, camarades, élever la mentalité ouvrière, l'élever jusqu'au refus de servir un état capitaliste. Il faut l'élever jusqu'au refus de travailler pour les œuvres de guerre. Ce n'est pas d'un seul coup qu'on y arrivera, c'est entendu! c'est peut-être une besogne lente, mais elle est nécessaire parce que nous ne pourrions rien faire sans cela. Nous aurons beau décréter des grèves générales, faire des mouvements de masse, des meetings de protestation, tant que l'ouvrier ne sera pas persuadé de sa propre responsabilité, qu'il ne doit pas par son effort propre, subvenir à la guerre, eh bien! nous resterons dans la même impuissance. (*Applaudissements.*)

Qui, camarades, nous sommes partisans de l'autonomie complète du syndicalisme. C'est pourquoi nous disons que la place des organisations ouvrières est à l'Internationale d'Amsterdam.

Il y a des choses qui peuvent nous diviser. Et cependant, c'est précisément nos convictions antiparlementaires, c'est précisément notre méfiance de la politique qui nous incitent à rester dans une Internationale ouvrière. (*Applaudissements.*)

Il y a des raisons tout de même, et il faut se rappeler avec quels principes la première internationale des travailleurs a été créée. Il

faut se rappeler les paroles aussi du créateur de l'Alliance démocratique des Travailleurs, l'Internationale de Bakounine: «Lorsqu'on prend un adhérent à l'Internationale ouvrière, disait-il, on ne lui demande pas ses conceptions sociales, philosophiques ou religieuses; on ne lui demande pas s'il est juif, chrétien ou athée, mais simplement s'il est ouvrier.» C'est le principe, et nous prétendons que si l'Internationale d'Amsterdam ne réussit pas à donner satisfaction au mouvement révolutionnaire, il n'est pas impossible que demain elle donne ces satisfactions. On ne peut pas l'assimiler à la représentation que nous avions avant la guerre. On ne peut pas assimiler l'Internationale d'aujourd'hui au Bureau International d'avant la guerre. Nous nous sommes élevés aussi à ce moment contre les directives du Bureau international. Nous avons posé des questions qui n'ont jamais été discutées et cependant, après avoir boudé pendant deux ou trois ans, au Congrès de Marseille, d'un commun accord, nous sommes retournés à cette Internationale qui, cependant n'en était qu'une caricature. Aujourd'hui, camarades, loyalement, franchement, il faut reconnaître qu'il y a eu un effort d'accompli. Il ne faut pas nier la position prise par l'Internationale d'Amsterdam dans le cas de la Hongrie. Il ne faut pas nier l'importance qu'elle a eue dans le cas de la guerre russo-polonaise. Ce sont des indications. Déjà, l'Internationale s'est un peu extériorisée. Elle a abordé les grandes questions d'ordre général international. Elle a pris position. Elle a invité les travailleurs à ne plus nourrir la guerre. C'était quelque chose déjà quand on se rappelle l'Internationale d'avant la guerre. (*Applaudissements.*)

Ce sont les raisons pour lesquelles nous disons que nous devons aller à Amsterdam faire triompher le point de vue du syndicalisme révolutionnaire français. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous pouvons sortir d'ici, non pas complètement d'accord, mais avec un programme immédiat qui puisse réunir le maximum de révolutionnaires, le maximum de syndicalistes pour une action immédiate urgente à mener.

La première action à mener, pour nous, c'est la lutte contre le chômage, contre la baisse des salaires. Et cette lutte ne peut pas se faire par des meetings; elle ne peut pas se faire uniquement par les protestations que nous élevons depuis huit mois: il faut une action plus énergique, plus efficace; il faut que les militants appellent les masses à l'action contre le chômage. Tant qu'on ne descendra pas dans la rue, tant qu'on ne cherchera pas, par l'action directe, à faire cesser le chômage, aucune mesure ne sera prise par le gouvernement. Voici huit mois que cela dure et, continuellement, le chômage aggravé la misère dans nos foyers.

Il faut aussi que nous nous mettions d'accord pour une campagne urgente à mener en faveur de la Russie. Il ne faut pas borner notre aide simplement aux quelques sous des souscriptions populaires. Ce serait se f... de la Russie. Il faut une action plus énergique; il faut empêcher toute menace de guerre; il faut empêcher tout blocus; il faut appeler, par une active propagande, en prêchant d'exemple au

besoin, les masses à l'action, pour empêcher la famine de s'étendre en Russie, pour faire lever le blocus et pour rendre toutes les libertés au peuple russe. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons nous mettre d'accord aussi pour une campagne à mener immédiatement contre toutes les menaces de guerre. La guerre nous menace à nouveau, malgré les millions de cadavres et, pendant ce temps-là, nous nous déchirons. Il serait temps, tout de même, de faire taire les querelles. Il serait temps, tout de même, d'atténuer les conflits de tendance et de se dresser tous, unanimes, contre la guerre qui menace à nouveau (*Applaudissements*), et non pas se dresser seulement dans les meetings, mais décidés, nous les militants, à donner l'exemple du refus de servir la guerre. Sans prendre des résolutions inexécutables nous devons cependant mettre nos actes en rapport avec nos paroles. Il faut que nous ayons la ferme volonté de refuser, de ne pas répondre à tout ordre de mobilisation qui pourrait venir.

On pouvait dire, avant la guerre, que la guerre serait courte, qu'il était préférable de partir pour empêcher les militants de se sacrifier. On n'a plus le droit de le dire aujourd'hui, et plutôt risquer le poteau que de partir à nouveau à la guerre. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, la parole est au camarade Giudicelli.

Discours de Giudicelli

GIUDICELLI. — Camarades, en tant que marin, je ne crois pas être dans l'obligation de vous dire à quelle tendance j'appartiens.

Vous savez que notre Fédération est unie et que nous marchons tous comme un seul homme vers le chemin que nous font promettre de défendre les camarades qui nous ont accordé leur confiance.

Notre action révolutionnaire peut servir d'exemple aux différentes Fédérations qui sont actuellement dans la C. G. T. Elle peut même servir d'exemple aux Fédérations étrangères, et si toutes les Fédérations appartenant à la C. G. T. avaient mené une action pratique comme celle que nous avons menée, vous n'auriez pas à critiquer le Bureau confédéral de son impuissance. (*Applaudissements.*)

Le Bureau confédéral, pour moi, n'est rien. Le Bureau confédéral, pour nous, est la propriété des Fédérations. Si ces Fédérations n'apportent pas de puissance à la C. G. T., cette Centrale ne peut que déclarer qu'elle est impuissante à agir pour la collectivité nationale et internationale. (*Applaudissements.*)

Révolutionnaires, nous le sommes tous, et nous le montrons trop, malheureusement, par des actes bestiaux entre nous. Ceci prouve que lorsqu'on a réellement de la foi et qu'on croit avoir raison, on défend son opinion contre n'importe qui et n'importe comment.

Nous, Fédération maritime, nous croyons que notre opinion et notre méthode sont les meilleures. Nous venons ici pour le prouver et les défendre n'importe comment. (*Bruit.*)

Le Président. — Camarades, nous avons déclaré que tous les orateurs pourraient se faire entendre. Je demande aux congressistes de s'asseoir et d'écouter. S'il y a des choses qui ne leur plaisent pas, qu'ils les acceptent. Il y en a d'autres qui pourront dire des choses qui ne nous plairont pas, nous les accepterons. (*Applaudissements.*)

GIUDICELLI. — Après cette entrée en matière, vous allez me permettre, justement, camarades minoritaires, de vous dire quelques dures vérités.

C'est un véritable réquisitoire que je vais déposer contre les promoteurs de la scission.

La scission, camarade Monatte, elle est préparée depuis le 30 août 1920, au Congrès du Sud-Est, où il a fallu que le camarade Semard intervienne en votre nom pour empêcher la scission avant le Congrès d'Orléans. Péricat, actuellement exclu de la minorité, disait à ce Congrès: « Nous sommes ici pour donner l'exemple que nous sommes décidés à nous séparer de ceux qui ont trahi », et alors, camarades minoritaires, je vous réclame d'accomplir un acte de courage comme nous, de vous séparer avant d'aller à Orléans. » Entre parenthèses, permettez-moi d'ajouter que ces mêmes camarades qui ont fait la scission avant d'aller à Orléans, pendant la grève de mai — grève révolutionnaire — venaient trouver le syndicat des Inscrits maritimes et lui demandaient cent copains pour aller débaucher les leurs qui, non seulement ne faisaient pas grève, mais faisaient les renégats chez les charpentiers de marine et manutentionnaires de bois. (*Applaudissements.*)

Vous avez l'habitude de manœuvrer et de choisir le terrain qui vous convient le mieux. Vous ne pouvez pas vous entendre entre vous, car un camarade minoritaire, tout à l'heure disait: « Mais qu'ils le disent, qu'ils se dégonflent une fois pour toutes, devons-nous faire la scission? Un autre minoritaire marseillais demandait aussi: « Devons-nous faire la scission ou non? » Vous n'êtes pas d'accord et vous ne savez pas si vous devez la faire oui ou non.

Vous vous déclarez défenseurs de la Charte d'Amiens, de l'autonomie du syndicalisme et vous dites qu'en créant les C. S. R., votre but est de redresser le syndicalisme français, en l'obligeant à adhérer à l'Internationale de Moscou. Vous êtes ou des gens qui n'ont aucun amour-propre ou vous êtes des fous. Je vous dis cela, camarades, et je n'ajouterai pas d'injures sans les commenter.

Vous, les syndicats minoritaires, qui êtes actuellement à ce Congrès, dans vos assemblées générales corporatives, vous avez toujours ajouté au débat: « Nous demandons notre retrait d'Amsterdam et notre adhésion à Moscou. » Quelques jours à peine vous séparent du Congrès; vous dites: « Nous n'adhérons plus à Moscou, parce que nous

n'avons pas notre complète autonomie; nous n'irons à Moscou que si nous avons cette autonomie complète; si ceci, si cela, etc... Je vous dis, vulgairement parlant : « Si ma tante en avait, je l'appellerais mon oncle! » (*Applaudissements.*)

La Fédération des Marins, comme je vous le disais tout à l'heure, ne peut pas et ne doit pas quitter Amsterdam, parce qu'elle a des engagements avec les autres Fédérations étrangères. Il y a des conditions économiques qui, actuellement, obligent les classes ouvrières des différentes nations à s'entendre pour établir un système économique unique. Notre loi de huit heures, qui nous touche tout particulièrement dit ceci : « ART. 19. — La loi de huit heures est volée par le parlement français; elle est déjà provisoirement appliquée pour prouver aux autres nations concurrentes que nous avons réellement l'intention de l'appliquer pour toujours. Des Congrès internationaux seront tenus et les différentes Fédérations ouvrières, comme les différentes Fédérations patronales, comme les divers gouvernements, ont pour devoir de prendre un schéma qui doit convenir à tous les marins, qu'ils soient anglais, américains, italiens ou français, ils devront naviguer dans les mêmes conditions. » Voilà immédiatement une disparition de frontières, et c'est une chose qui n'a pas encore été faite dans les autres Fédérations. (*Applaudissements.*)

L'action nationale, chez nous, est égale à l'action que vous menez dans chacune de vos corporations locales. Nous nous sentons capables de faire un mouvement national autant que vous êtes capables de faire un mouvement local. (*Applaudissements.*)

Vous pouvez, entre vous, et je le dis tout particulièrement aux minoritaires, vous traiter de « syndicalistes du ventre », parce que dès que vous avez pu, vous vous êtes fait concurrence entre différentes fractions appartenant à la même Fédération, pour l'augmentation des salaires, et c'était la section qui en avait obtenu le plus qui venait prôner et trôner dans sa Fédération.

Pour nous, la question a été posée autrement. Nous nous sommes dit : « Unité de salaire et de réglementation de travail serait une force; ceci est tellement vrai que lorsque nos marins de Granville ont mal au pied, ceux de Nice ont mal à la patte, tous se plaignent à la fois et tous partent au même médecin pour se faire guérir. (*Applaudissements.*)

Action révolutionnaire... Ah! permettez-moi de rire, minoritaires. Vous n'avez qu'un seul avantage qui paraît, pour vous, être quelque chose et qui, pour moi, sont des âneries : « Vous allez en prison pour chercher des diplômes... » (*Applaudissements.*)

Je vais vous dire immédiatement ceci : « Les minoritaires les plus farouches du département des Bouches-du-Rhône qui sont à la tête du mouvement syndical avaient des préoccupations particulières qui étaient celles-ci : Faire leur testament pendant la période de trouble et alors à ceux qui ont eu le souci de faire leur testament, au lieu d'avoir celui d'encourager les camarades, ou d'envoyer des délégués au Bureau confédéral pour qu'ils reviennent dire que Jouhaux est un

traître, nous leur disons qu'ils n'ont rien dans le ventre, rien que l'idée de calomnier, rien que l'idée d'insulter. » (*Applaudissements.*)

Nationalement parlant, je constate actuellement que les minoritaires de toute la France ressemblent très bien à ceux dont Tommasi disait: « A Marseille, vous avez deux individus minoritaires qui sont la peste et le choléra, et ils n'auraient pas mal fait de s'en aller parmi les majoritaires, ils nous embêtent passablement. » Ces camarades minoritaires réclament encore aujourd'hui la scission et vous êtes obligés de les faire taire; vous êtes dans l'obligation de dire: « Têtons-nous en à la Charte d'Amiens, car c'est par la Charte d'Amiens que nous aurons la possibilité de rester à l'intérieur de la C. G. T.; ainsi nous profiterons de la mansuétude des camarades majoritaires pour continuer à calomnier. » Eh bien, vous ne le ferez plus! (*Applaudissements.*)

La Charte d'Amiens a été prise le 30 août par le créateur du C. S. R. qui disait: « S'il le faut, et si la C. G. T. ne veut pas venir avec nous, alors nous déchirerons la Charte d'Amiens et nous irons à Moscou. » Quelque temps après, lorsque nous leur avons présenté la scission départementale, ce même camarade disait: « Si vous faites la scission, vous prenez la constitution par la tête et vous la jetez par terre. » Ce camarade, leader de votre parti, et je regrette qu'il ne soit pas là, c'est Totti. Ce camarade a été dans l'obligation de rendre son mandat de Moscou, parce qu'il était suspecté par des minoritaires qui ne sont autre chose que des individus qui, pendant la grève de mai, n'avaient pas le courage de porter leur carte de grève pour la faire tamponner, ils envoyaient un mandataire. (*Applaudissements.*)

Action de grève de mai... là nous avons vu les révolutionnaires; je mets au défi un minoritaire de Marseille de me prouver qu'il n'a pas fallu que le syndicat des Inscrits maritimes prenne tout le mouvement en main. Pendant que régnait le brouhaha parmi les secrétaires de l'U. D., qui se querellaient pour Jouhaux ou pour Monmousseau, il a fallu que le syndicat des Inscrits maritimes prenne l'initiative de donner, par voie de presse, la possibilité de quitter ou de prendre immédiatement l'outil, dès que la C. G. T. en donnerait l'ordre. Ces dispositions furent prises par des Comités mobiles formés exclusivement de marins; dans ce mouvement, les camarades de l'U. D. furent incapables d'en organiser autant. A ceux-là, nous leur disons qu'au lieu de critiquer, dans l'Union départementale, l'attitude du Bureau confédéral, qu'ils ne connaissent pas encore parce qu'ils sont de mauvaise foi, ils feraient mieux de venir avec nous où il y a d'autres travaux à faire, et si j'étais minoritaire et parmi vous, je demanderais immédiatement, non l'exclusion de l'idée, mais l'exclusion de ces individus qui n'ont rien dans le ventre.

Notre idée est de rester à l'Internationale d'Amsterdam, parce que, par les moyens paritaires, nous avons obtenu des satisfactions sans obliger les camarades à descendre à terre, choses que vous n'avez pas encore, vous minoritaires. Nous avons obtenu, sans grève, des augmentations de salaires égales aux vôtres. Nous avons obtenu le

respect de la journée de huit heures mieux que d'autres. Nous avons obtenu des résultats matériels et des satisfactions d'existence à bord pour nos camarades. Et à côté de cette action matérielle, qui est la préoccupation de chaque syndiqué, nous avons mené une action révolutionnaire que vous avez été incapables de faire, camarades minoritaires. Nous avons fait une action révolutionnaire pour les marins de la Mer Noire, versé de l'argent pour la propagande et manifesté constamment pour sauver des camarades, même par des interventions auprès des ministres, malgré que cela vous importe peu. Nous avons sauvé des camarades en employant tous les moyens en notre possession; c'est pour nous de l'action révolutionnaire, et ces interventions auprès de ceux qui nous gouvernent sont humaines et nécessaires, et nous continuerons tant que vous paralysez notre développement avec votre démagogie.

Nous resterons à Amsterdam, parce que Krassine y est déjà venu. Nous resterons à Amsterdam parce que Lenine discute et s'entend avec des patrons qui ont rendez-vous avec nous à Genève. Nous resterons à Amsterdam parce que Lenine et Trotzky déclarent leur faillite, demandant l'aumône aux capitalistes. (*Applaudissements.*)

Nous ferons de la collaboration de classes, parce que les camarades minoritaires, qui ont vécu à côté de moi, ont fait de la collaboration de classes: les camarades minoritaires de ma localité ont dit que l'ouvrier ne ferait la révolution que lorsqu'il aurait faim. Actuellement, les camarades ouvriers n'ont pas de pain et ils ont faim, et les camarades minoritaires dirigeant l'Union départementale et les Unions locales n'ont pas hésité un seul instant à aller trouver M. le préfet pour demander que l'on donne du travail ou des secours aux chômeurs afin qu'ils ne meurent littéralement pas de faim. (*Applaudissements.*)

Nous ferons de la collaboration de classes, parce que beaucoup de syndicats minoritaires se sont vu déchirer leurs contrats avec les patrons et ont été incapables de se révolter contre cette lâcheté. (*Applaudissements.*)

Nous ferons de la collaboration de classes et nous suivrons nos patrons pas à pas pour fouiller dans leurs poches et leur enlever le surplus, notre indispensable, afin qu'ils se déclarent eux-mêmes en faillite, et que, sans effusion de sang, nous soyons leurs égaux.

Nous ferons de la collaboration de classes en demandant à contrôler leur gestion, c'est-à-dire en servant de policiers dans leur intérieur comme ils en ont pour écouter nos discussions et rire de nos divisions. (*Applaudissements.*)

Nous ferons de la collaboration de classes avec les patrons, mais avec ce souci de pouvoir apporter aux camarades victimes, aux camarades miséreux, aux camarades esclaves, le plus de bien possible, avec le minimum de peine. (*Applaudissements.*)

Nous ferons de l'action révolutionnaire lorsque ceux qui dirigent le mouvement ouvrier, minoritaires et majoritaires, auront le courage de se dire des vérités en face; lorsque, sortant d'un local où les ouvriers vous ont placé pour discuter et défendre leurs intérêts, vous

aurez le courage d'éviter les compromissions et les corruptions et d'éviter aussi la suspicion vis-à-vis de camarades qui ont des méthodes simplement différentes des vôtres. (*Très bien !*)

Et je conclus brièvement camarades.

Aux camarades de la minorité et de la majorité, qui êtes les leaders du mouvement ouvrier, je dis : « Si réellement vous avez quelque chose dans le ventre, vous devez avoir le courage d'un acte qui ne sera pas un acte de lâcheté, mais qui sera écouté attentivement et suivi de près par les camarades miséreux ; vous devez avoir un programme unique qui puisse regrouper les forces de 1919 et veiller à la faillite patronale qui s'approche, pour s'emparer de tout au moment propice. Voyez ce que vous devez faire, camarades Monmousseau, Monatte, Jouhaux et Dumoulin. »

Tout à l'heure, Jouhaux disait à Monatte : « Si réellement vous êtes venus ici pour sauvegarder l'unité ouvrière, je suis complètement d'accord avec vous ; nous vous rappelons que si vous êtes venus pour nous fournir des Internationales, les ouvriers syndiqués d'avant 1920 resteront non-syndiqués et les syndicats jaunes prendront le dessus ; ainsi vous n'aurez plus qu'à vous taire, majoritaires et minoritaires. » (*Applaudissements.*)

Si réellement vous avez à cœur les souffrances que vous occasionnez les uns et les autres aux masses qui avaient eu confiance en vous, si vous êtes capables de les aider, nous serons d'accord. Oui, dites courageusement : pour ma part, j'ai été responsable aussi de quelque chose. Si les uns et les autres se servent de cet argument : oui, à Japy, en 1920, nous nous sommes trompés. Regroupons nos forces, les leaders, fusionnons de façon qu'une propagande intense soit entreprise pour faire revenir les mauvais moutons qui sont partis à la suite des discussions intestines, et vous verrez que, dans le Congrès, dans les syndicats et dans les Unions départementales, l'*Internationale* sera chantée par tous les cœurs, et Jouhaux ne sera plus traité de traître, et toi, Monmousseau, l'on ne te reprochera plus d'avoir fait le renégat en 1910.

Il n'y a personne d'infaillible sur cette terre. Vous n'avez rien de Dieu, de ce suprême mystique. Le mysticisme ne peut exister que dans une confiance mutuelle, une propagande intense, les uns pour les autres, et en disant : « Venez chez nous, nous sommes d'accord, la famille ouvrière est prête à grouper toutes les consciences pour obtenir des résultats meilleurs. »

La bourgeoisie, je le répète, est à la veille de la faillite. Si nous ne pouvons pas nous emparer du pouvoir, vous en serez responsables.

Camarades, cet appel à l'unité n'est pas fait avec le sentiment de vouloir prôner, mais avec ce souci imposé par l'existence journalière, non pas dans les meetings, mais à côté des faibles, à côté des camarades qui souffrent du chômage et du reste. C'est vous qui pourrez modifier cette situation dans l'espace de six mois, si vous avez le courage de venir ici, à cette tribune, et dire : « Monatte Monmousseau,

Dumoulin, Jouhaux n'existent pas. » Il n'y a qu'une question : « L'unité ouvrière. » (*Applaudissements.*)

Le Président. — J'ai une communication à vous faire :

Le corps de notre camarade Kieffer sera conduit à la gare pour être ramené à Paris demain jeudi. Rendez-vous place de Sébastopol, demain à 13 heures pour former le convoi.

Les délégués au Congrès sont priés d'y assister et d'être exacts.

Une autre communication, dont je ne devrais pas donner connaissance, mais, avec le camarade Fourcade, nous avons causé à ce sujet et nous avons décidé d'en donner connaissance.

Le Congrès, désireux, comme il l'a déjà manifesté, de respecter la liberté de parole, blâme les camarades qui emploient dans leurs discours des insanités et des insultes.

Je n'ai pas relevé les camarades qui disaient des insultes, mais cependant, j'en ai entendu qui en disaient dans ce Congrès.

Maintenant la parole est au camarade Le Troquer.

Discours de Le Troquer

LE TROQUER. — Camarades, je n'ai pas l'intention de développer un programme, et je laisse le soin du fond du programme minoritaire à ceux qui sont, dans ce Congrès, plus qualifiés que moi pour le faire. Mon intervention sera surtout faite des différentes interventions qui se sont produites sur l'orientation syndicale. Je crois, en effet, que tous ceux qui veulent instaurer une éducation du syndicalisme devraient savoir par avance élever eux-mêmes leur pensée et avoir le courage, lorsqu'ils font allusion aux insultes, lorsqu'ils parlent de trahison, de laisser de côté les personnalités.

Dans notre propagande des C. S. R., dans les réunions ou meetings faits contre la guerre, par exemple, nous avons toujours laissé de côté les personnalités.

Camarades majoritaires, votre sourire est conçu par une preuve quelconque, sans doute. Je puis vous dire, et sans la moindre vanité, que si je me suis permis d'orienter mon cœur et ma pensée vers une tendance, ce n'est pas pour faire plaisir à des hommes. Je puis déclarer ici que je ne connaissais pas plus Monatte que Monmousseau, au début de mon entrée dans la bataille syndicale, que je ne connaissais Jouhaux ou Dumoulin.

Le Guennic, ce matin, parlait de deux morales: En effet, je crois que la pensée minoritaire semble refléter ici une véritable morale révolutionnaire. Mais si vous vous placiez surtout dans l'esprit des masses ouvrières, si vous vouliez savoir ce qu'elle pensent, vous auriez pu, Le Guennic, après avoir rappelé que Clemenceau, à Strasbourg, déclarait qu'« entre le prolétariat et lui, c'était une question de force » dire que la manifestation de la rue Baudin, ne peut pas

être, en droit syndical, en conception syndicale, autrement considérée que comme une question de force de la part de la minorité des cheminots.

On semble vouloir ici situer nettement les débats. On semble rappeler les reproches différents que l'on veut faire à ceux qui sont hardiment entrés dans la bataille, on dit que les C. S. R. sont des organismes politiques; on tente de faire croire que nous sommes subordonnés à un mouvement politique national avant d'avoir obtenu notre adhésion à la III^e Internationale syndicale. Je rappelle à ceux qui osent nous faire ce reproche qu'au Congrès d'Orléans notre camarade Sirolle avait rappelé à certains d'entre nous qu'il fut un temps où les cheminots, sous les auspices et les volontés de M. Albert Thomas, étaient obligés, s'ils voulaient être considérés comme d'excellents syndiqués, d'avoir leur carté du Parti socialiste.

Nous n'avons pas à voir, dans cette bataille présente, si nous avons des affinités de pensée en dehors de la bataille syndicale. Nous sommes tous unanimes à déclarer que nous voulons avant tout l'autonomie de notre mouvement ouvrier.

Dans cette salle de Congrès, il n'est pas une individualité qui ne soit pas, en dehors de la bataille syndicale, adhérent à un parti ou qui n'ait pas, dans des groupes libertaires ou philosophiques des discussions sur leurs affinités de pensée, et les autres, que je considère comme de purs individualistes, ont en eux et pour eux, une philosophie quelconque individuelle.

La tangente politicienne, disait Le Guennic... Nous croyons nous et nous savons qu'Amsterdam, comme la Confédération Générale du Travail prend ses directives dans le Parti socialiste de ce pays, et je veux vous le prouver.

N'est-ce pas M. Albert Thomas qui dirige le Bureau International du Travail? N'avez-vous pas, avant ce Congrès, reconnu dans toute la presse, depuis le *Progrès de Lyon* jusqu'au journal *Le Temps*, où s'exerce si bien la plume de M. Dulot, conseiller de la C. G. T., n'avez-vous pas vu en toutes lettres qu'il était temps que le Congrès tienne ses assises confédérales et qu'il fallait, pour que le mouvement ouvrier dans ce pays puisse avoir sa consécration naturelle, que la C. G. T. se débarrasse des éléments extrémistes. Et, du reste, il n'y a pas tant de jours que, dans une feuille parisienne, feuille intitulée du Bâtiment et des Travaux publics, à la date du 17 et du 21 juillet, nous pouvions lire :

« Le Conseil Economique des patrons du Bâtiment a été unanime pour surseoir à toutes décisions concernant la représentation ouvrière et pour attendre, relativement à la C. G. T., les résultats du prochain Congrès de Lille, qui peut séparer les éléments modérés des extrémistes, tout travail fécond étant impossible avec ces derniers qui dirigent actuellement la Fédération du Bâtiment.

« Diverses questions (étude de la législation des loyers, organisation d'un contrôle scientifique de la qualité des matériaux de construction, standardisation, etc...) n'ont été qu'effleurées et retenues

pour la première séance de travail effectif qui aura lieu en septembre prochain. »

C'est là une preuve de la volonté d'exclure.

Dans les différents comités confédéraux nationaux, on déclarait, avec la subtilité et la parole merveilleuse de Dumoulin, qu'on ne voulait pas exclure, mais on nous excluait quand même sans le dire, en déclarant que les C. S. R. étaient une deuxième C. G. T., que les C. S. R. étaient une C. G. T. en gestation. Nous déclarons, nous, que les C. S. R. ont été organisés pour redonner au mouvement syndical de notre pays la virilité qu'il n'avait plus, pour redresser le mouvement syndical, sans jamais avoir pensé qu'un mouvement politique quelconque pouvait avoir, sur les C. S. R., le moindre droit d'apporter même la plus petite pensée.

Et je veux aussi répondre quelques mots à mon camarade François Louis. On parle évidemment avec facilité de ce que Dumoulin appelle « la Fédération de l'Industrie... ». On parle des Instituteurs, on parle des P. T. T., mais on oublie de dire que lorsqu'on parle de conception révolutionnaire, il ne faut pas croire que c'est l'esprit de réforme qui peut ranimer la conception révolutionnaire. Nous disons, nous, qu'il est dans les instituteurs, comme partout, qu'il est dans tous les fonctionnaires des hommes qui ont fait facilement le sacrifice de leur situation. Et nous croyons sincèrement que quand des mouvements, considérant la Fédération des Instituteurs, comme celle des P. T. T., quand nos camarades placés à la tête de ces Fédérations arrivent à conserver la mentalité révolutionnaire de leurs syndiqués, croyez, camarade François Louis, qu'ils éprouvent peut-être plus de difficultés que sur les autres terrains, parce que là il y a moins de poussée du ventre, il y a moins de poussée qui nécessite quelque chose, et qu'il faut prouver, d'une façon intellectuelle, que le mouvement syndical et ouvrier peut être fait par les uns comme par les autres.

Il est très facile, dites-vous, de flatter la masse. Ah! pour notre compte, nous n'avons pas l'habitude de flatter la masse; mais nous ne sommes pas de ceux qui déclarent froidement — et il faut pour cela avoir une maigre connaissance de l'esprit de la masse — que la masse est veule et pas assez éduquée. La masse elle est ce que veulent et peuvent la faire les chefs. La masse sera le résultat du travail des militants. La masse partout, aussi bien dans notre pays qu'en Autriche, qu'en Allemagne, le jour où elle sera convaincue que les militants qui sont à sa tête méritent véritablement sa confiance, ne deviendra peut-être pas meilleure que les militants, mais elle suivra et accomplira son mouvement parce qu'elle a un bon sens sur lequel vous ne comptez pas assez.

Jacquemin! tu ne m'as pas prouvé du tout que la mentalité ouvrière pouvait s'élever en restant dans les conceptions actuelles de la Confédération Générale du Travail.

Amsterdam antiparlementaire... Allons donc! Si j'avais voulu, j'aurais pu amener ici toutes les feuilles françaises, comme belges;

anglaises ou suisses, qui prouvent nettement que l'Internationale d'Amsterdam est non seulement sous le contrôle permanent, mais est obligée d'accepter les offres des politiciens de tous les pays.

Oubliez-vous le jour où Oudegeest, dans un Congrès, assis à côté de Huysmans, avant de faire le moindre geste, de prononcer la moindre parole, était obligé de demander à Huysmans, député belge, si cela pouvait lui plaire. Aujourd'hui, la situation n'a pas changé. Amsterdam est dirigé par Albert Thomas, d'accord avec tous les politiciens anglais et autres. Amsterdam, qui reçut, il y a quelques mois, la visite de M. Millerand, n'est pas anti-parlementaire. Amsterdam est nettement parlementaire, et nous voulons considérer que ce n'est pas pour ce but-là simplement que nous demandons le retrait de l'Internationale d'Amsterdam, mais pour d'autres buts sur lesquels, tout à l'heure, j'aurai l'occasion de m'expliquer.

Je ne parlerai pas de Washington, le camarade Teulade, qui m'a précédé, ayant nettement prouvé que ce voyage fut parfaitement inutile et contre tout idéal de la classe ouvrière.

Cependant, quand on parle de notre crime, je veux rappeler que la volonté manifeste de scission existe depuis le Congrès de Tours. Le quatrième jour du Congrès de Tours, n'avons-nous pas entendu, à la tribune du Congrès, des déclarations de certains congressistes, que Dumoulin a reprises dans un article de *la Bataille* du lendemain. Parlant de construire un nouveau front ouvrier, parlant, pour la première fois, du Parti ouvrier, il disait nettement qu'on avait l'intention dans ce pays, d'exclure les éléments révolutionnaires de la C. G. T. et de faire une C. G. T. semblable à celle qui existe en Amérique, celle de Gompers par conséquent. (*Applaudissements.*)

Et quand on nous parle de morale et de mythe, il est embêtant, pour ceux qui lisent, de retrouver sous la plume de M. Dulot, exactement les mêmes mots, les mêmes formules, exactement les mêmes expressions. Le mythe, c'est la Révolution russe. La raison, c'est la collaboration des classes. Certes! nous ne disons pas, nous, et j'insiste sur ce sujet, nous ne disons pas que tant que nous serons en période capitaliste, nous sommes ennemis d'arracher toute réforme. Nous savons que tant que les organisations ouvrières ne seront pas assez fortes pour arracher la somme totale des revendications auxquelles elles ont droit, nous serons contraints d'arracher des réformes, mais non pas avec l'esprit réformiste d'en haut, mais avec l'esprit révolutionnaire d'en bas. Ce qui revient à dire, pour le camarade Giudicelli par exemple, que pour nous, nous ne prétendons pas marquer l'heure révolutionnaire; nous ne dépassons pas les possibilités humaines; nous n'avons pas la prétention de dire demain au prolétariat de ce pays: « La révolution sera faite tel jour à telle heure, la révolution existera à tel moment. » Nous n'avons pas cette prétention-là. Mais le point sur lequel nous sommes profondément divisés, c'est sur le point du sentiment de révolte.

J'apprécie particulièrement l'effort que mes camarades inscrits et dockers ont fait. Mais croyez bien, camarades, que ce n'est pas en

préconisant le sentiment de révolte et en croyant vous rapprocher par là de la conception tout à fait opposée des dirigeants confédéraux, que vous vous placez sur le véritable terrain. Nous disons, nous, que l'éducation révolutionnaire est celle qui donne à tout moment, à l'esprit ouvrier, à la classe ouvrière, la volonté, de chaque jour tout en accomplissant le travail qu'elle est obligée d'accomplir dans la lutte quotidienne. Qu'il faut à tout moment avoir cette idée révolutionnaire, et ne jamais se séparer de la véritable conception révolutionnaire.

Le paradis, disait-on ce matin, le paradis bolcheviste en Russie ! et l'on terminait en faisant allusion aux coups de chaises. Tristes comparaisons!! On parlait aussi de la classe 1919... Vous n'avez pas le droit de ne pas reconnaître que la classe 1919 a pu et a su s'émanciper toute seule et vous n'avez pas le droit de ne pas reconnaître que, dans un pays qui est dans une situation de banqueroute — ce n'est pas nous qui le disons, ce sont MM. Forgeot et Chéron, par votre esprit de collaboration, par la collaboration de la C. G. T. et d'Amsterdam, vous allez à l'encontre de la poussée révolutionnaire, parce qu'au lieu d'activer cette situation révolutionnaire, vous la freinez à tout moment. (*Applaudissements.*)

Et permets, Giudicelli, de te rappeler qu'il est douloureux d'entendre dire parmi ceux qui, sur différents terrains, accomplissent autant de sacrifices les uns que les autres, « il y a des individus qui n'ont rien dans le ventre », et aussi « que l'on puisse rechercher la prison pour obtenir des diplômes ». Allons donc! Je n'ai jamais dans un Congrès, rappelé, par plus pour moi que pour mes camarades, les mois de prison que nous avons pu faire avant la guerre, comme pendant et après.

Les militants qui veulent faire la Révolution, qui veulent profiter réellement du moment psychologique où l'Etat bourgeois acculé — comme il l'avoue lui-même bien souvent — sera dans un état de désuétude, de décrépitude complète, ceux qui sont véritablement animés du seul désir de prendre à leur tour les rênes du pouvoir, non pas pour eux-mêmes, mais pour la classe ouvrière, devront ne plus s'occuper de ces questions misérables de personnes et devront former « un creuset révolutionnaire », mais en bataillant tous les jours contre cette collaboration de classes d'en haut, pour le retrait d'Amsterdam et pour la Révolution russe.

Les marins de la Mer Noire... Il n'est pas un militant qui n'ait pas profité de toutes les causeries, conférences, de tous les mouvements, même corporatifs, pour essayer de ranimer la pensée ouvrière vis-à-vis de nos camarades de la Mer Noire. Mais je rappelle que lorsqu'on définit la collaboration de classes, on ne doit pas ignorer que pour la grève des cheminots, par exemple, quand M. Paul-Boncour se rendait près du gouvernement, en dehors de la Fédération, le 15 ou le 16 mai, en faveur de la nationalisation industrialisée, c'est là que vous tuez la défense prolétarienne sur laquelle vous semblez vouloir rester, parce que vous êtes plus que nous des parlementaires et que vous n'avez jamais rien fait sans le concours des parlementaires.

Je conclurai, camarades, en parlant de la III^e Internationale syndicale.

Vous savez tous les facilités avec lesquelles on peut tronquer les textes, malgré la possibilité pour tous les militants de condenser, dans toute la presse, des bouts de papiers, de faire des articles assez longs (tant mieux pour ceux qui ont le temps de le faire). Mais, pour nous, nous déclarons nettement que la Révolution russe est un fait, qu'il est misérable pour tout militant qui entend la défendre, de critiquer à fond les institutions de la Russie, parce que si vous critiquez les institutions de la Russie, vous ne devez pas oublier que vous en critiquez les chefs et que vous démolissez la Révolution russe elle-même.

Et l'on a reproché à Lénine de s'adresser aux capitalistes... Comment faire autrement dans une Europe qui est presque entièrement capitaliste, royaliste et défense nationale? Nous disons que vous n'avez pas le droit d'ignorer que tant qu'une révolution mondiale n'est pas faite, les camarades de Russie, qui s'appuient pour vivre sur les volontés des autres peuples, qui ont avant tout la volonté de résister, qui ont avant tout, dans le fond du cœur, la pensée de cette révolution mondiale, sont peut-être obligés de compter avec les mentalités des autres pays. Mais il n'appartient pas aux militants d'un mouvement ouvrier de disséquer jour par jour, semaine par semaine, ce qu'ils peuvent faire. Et il est répugnant de voir les critiques immondes que l'on a vues sous la plume de quelques-uns de nos militants.

Croyez bien que la Centrale syndicale de Moscou doit être le pivot de la révolution dont nous parlons tous et doit par conséquent, camarades, être le pivot de l'Internationale syndicale.

Nous ne disons pas que nous y adhérons immédiatement. Mais nous disons que sans elle, nous ne sommes rien, nous ne pouvons rien et que, sans elle, nous ne ferions rien pour la révolution mondiale. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Alquié.

Discours de Alquié

ALQUIÉ. — Camarades, s'il y a peu de temps que j'ai l'avantage de participer à des Congrès, il y a longtemps que j'entends parler de la révolution. Or, nous voudrions savoir si nous sommes en état de faire la révolution; et si le Bureau confédéral ne l'a pas faite jusqu'à ce jour, je me demande ce qu'il a fait puisqu'on lui en avait donné l'ordre. Je me demande aussi si c'est lui qui doit la faire ou si ce sont les mandatés des organisations qui doivent leur amener les effectifs capables de faire cette révolution?

Le Troquer, je crois, disait tout à l'heure qu'on critiquait la Révolution russe. Non! il n'a jamais été dans notre idée de critiquer la Révolution russe, mais j'estime que chacun doit mener son ménage

chez soi comme il l'entend, et nous ne sommes pas obligés d'épouser les mêmes idées que la Russie sur la révolution et de les mettre en application en France.

Puisqu'on parle tant, dans toutes les réunions, des C. S. R., des révolutionnaires et des communistes, il faudrait dire ici quelles sont ces organisations représentées par des hommes révolutionnaires et quels sont les effectifs qu'elles peuvent apporter. Il faut que ces révolutionnaires disent combien d'hommes ils pourront amener, parce que l'année dernière, lorsque la C. G. T. a donné l'ordre de faire un mouvement, on a vu les effectifs qui ont répondu, surtout du côté des révolutionnaires, et voilà comment vous voulez faire une révolution.

Quand il s'est agi de faire un mouvement de solidarité pour une autre corporation, beaucoup manquèrent à l'appel, et les minoritaires les premiers.

Pour la révolution, nous sommes avec vous, mais apportez-nous un programme qui nous permette de la faire.

Le Président. — Camarades, la parole est au camarade Perronneau.

Discours de Perronneau

PERRONNEAU. — Camarades, puisqu'on nous a donné l'étiquette de révolutionnaires, qu'il me soit permis, au nom du département de l'Yonne, de venir ici exposer notre révolutionnarisme.

En effet, nous sommes contre la Confédération Générale du Travail, parce qu'il nous semble qu'elle a suivi un autre chemin que celui tracé avant la guerre. Il nous semble, à nous, que la Confédération Générale du Travail a à l'heure actuelle, comme après la révolution de 89, l'étiquette de la classe ouvrière, mais ne répond plus aux besoins de cette classe ouvrière.

On nous a dit qu'il fallait voir les besoins de cette classe ouvrière. Nous les avons vus. Et nous avons vu venir à nous énormément de cotisants qui venaient chercher dans l'action syndicale un besoin de ventre, mais aucun n'avait cet esprit syndicaliste que nous rêvons.

Nous disons qu'on ne peut plus continuer à vivre ainsi, on doit s'expliquer loyalement. Le syndicalisme est-il révolutionnaire ou réformiste ?

En ce qui concerne la Confédération Générale du Travail, nous avons été fort surpris par les événements derniers :

1° En ce qui concerne les grèves anglaises, qu'on n'ait pas pris position internationalement pour éviter l'envoi des charbons français qui venaient détruire l'action révolutionnaire de nos camarades anglais.

2° Que cette Internationale d'Amsterdam, qui devait consolider la situation internationale, n'ait pas, avec la Confédération Générale du Travail, au moment où on aurait pu encore manifester contre la

guerre dans tous les pays, pris position contre l'envoi de la classe 19 en Allemagne.

Alors qu'on nous dit tous les jours, par la voie des journaux, qu'il faut que les militants renseignent les Fédérations sur la fabrication du matériel de guerre et l'envoi des munitions contre la Révolution russe, nous ne pouvons pas admettre que, dans la Confédération Générale du Travail, il y ait quelqu'un qui, tous les jours, lutte contre cette même révolution. (*Applaudissements.*)

Il faut justifier l'acte loyalement.

Au point de vue international, il faut que nous prenions immédiatement position contre la guerre qui peut survenir à chaque instant. Et nous disons que nous n'avons plus confiance dans l'Internationale syndicale d'Asterdam, qui groupe toujours les mêmes huit millions de camarades allemands d'avant-guerre, et que les mêmes éléments d'avant-guerre s'y trouvent réunis pour la déclaration de guerre de demain.

Je sais très bien que la question n'est pas posée ici, mais je déclare hautement, au nom de mon département, que si ce n'est pas nous qui sommes la Confédération Générale du Travail (avec le mot C. G. T.), que les secrétaires confédéraux ne seront pas non plus les rois de la classe ouvrière.

Nous voulons qu'il n'y ait plus de personnalités, oui, mais nous voulons aussi revenir à la charte d'Amiens.

Il faut prendre position au point de vue de l'Internationale révolutionnaire contre tous partis politiques et capitalistes du monde entier. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, la parole est au camarade Caïti.

Discours de Caïti

CAITI. — Camarades, militant de province, je venais à ce Congrès avec l'espoir que j'allais entendre l'exposé des nouvelles méthodes et des nouvelles directives que certains prétendent vouloir donner au syndicalisme révolutionnaire de ce pays. Jusqu'ici je n'ai rien entendu. Ce que j'ai pu tout au plus comprendre, c'est que la confusion continue. Pourquoi? Parce qu'il y a dans notre mouvement ouvrier des camarades qui avant la guerre déjà combattaient le syndicalisme confédéral, se réclamaient des méthodes réformistes allemandes, prêchaient le « mariage » politico-syndical, tout cela pour des raisons particulières et politiciennes. Aujourd'hui, ces mêmes camarades se réclament du syndicalisme qu'ils combattaient hier, non pas parce qu'ils sont devenus plus syndicalistes, mais pour servir encore les mêmes causes personnelles et politiciennes.

D'un autre côté, il y a d'autres camarades qui, venus au syndicalisme pendant ou après la guerre, se réclament des méthodes d'actions d'avant la guerre. Ces camarades ne l'ayant pas vécu pour la

plupart, induits en erreur, ne peuvent pas connaître et ne savent rien du syndicalisme d'avant-guerre. (*Applaudissements.*)

Très modeste militant de province, je n'ai nullement la prétention de vous faire un discours, mais tout de même, tout à l'heure, j'ai entendu à cette tribune le secrétaire minoritaire de l'Union des Syndicats de l'Yonne qui disait: « Il faut que vous disiez si le syndicalisme doit être réformiste ou révolutionnaire? » Camarades, je dis moi (syndicaliste révolutionnaire avant la guerre, pendant la guerre et après la guerre), que le syndicalisme est réformiste et révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Je dis, camarades, que le syndicalisme est d'abord réformiste, c'est-à-dire matériel et corporatif, donc réformiste. Si vous voulez ne faire que de l'action révolutionnaire, ne vous réclamez pas de la charte d'Amiens qui « groupe tous les travailleurs, sans distinction d'opinion politique ou religieuse pour l'amélioration quotidienne de leurs conditions de travail et d'existence ». (*Applaudissements.*)

Nous appelons les travailleurs au syndicat pour leurs améliorations immédiates d'abord. Nous en profitons ensuite pour faire leur éducation révolutionnaire afin de les amener à comprendre la nécessité de la transformation sociale.

Camarades minoritaires, comme les majoritaires, lorsque vous allez former un syndicat, vous ne dites pas aux auditeurs qui sont dans la salle que vous voulez les syndiquer pour descendre tout de suite dans la rue et faire la révolution. Vous dites à l'ouvrier: « Syndique-toi, parce que ton patron est syndiqué, parce que tous les capitalistes sont d'accord. Syndiquez-vous tous, travailleurs, pour être unis, pour être forts et pour obtenir les améliorations auxquelles vous avez droit. »

Vous leur dites cela et vous ne pouvez pas leur dire autre chose. (*Applaudissements.*)

Or, si vous voulez changer le syndicalisme, si vous voulez que le syndicalisme ne soit rien que révolutionnaire, ne s'occupe que de questions généreuses, nobles, que de questions sociales, il faudra le dire ici, camarades, mais jusqu'à présent la charte d'Amiens est là, et je dis que le syndicalisme est d'abord réformiste, et ensuite révolutionnaire.

Et quand on voit reprocher au Bureau confédéral de n'être plus d'accord avec la charte d'Amiens — remarquez bien camarades que je n'ai pas la prétention de défendre le Bureau confédéral, il n'en est pas besoin d'ailleurs — mais, dans le temps, quand il y avait quelque chose qui n'allait pas on disait que c'était la faute à Voltaire, aujourd'hui, quand il y a quelque chose qui ne va pas entre nous, on s'en prend au Bureau confédéral.

Ah! camarades, je me permets de dire qu'il y a un manque de logique qui ne saurait faire honneur à ceux qui l'emploient. On met tout sur le dos du Bureau confédéral. Mais est-ce le Bureau confédéral qui est chargé de faire l'éducation des masses afin d'extirper tous les mauvais préjugés qui sont ancrés dans le cerveau des tra-

vailleurs, ou sont-ce les militants? C'est vous, camarades, qui devez faire cette besogne, vous m'entendez bien, car, les membres du Bureau confédéral ne sont pas des surhommes pouvant faire toute la besogne. Il y a un préjugé que vous devez extirper, vous Français surtout, vous êtes trop patriotes, oui un peu trop chauvins. (*Bruits.*)

Et oui, camarades, ne vous fâchez pas, vous êtes tous un peu trop chauvins, j'en ai la preuve convaincante parce que j'ai fait les deux fronts. J'ai fait le front français comme soldat italien et j'ai pu m'apercevoir combien les sentiments patriotiques étaient ancrés chez les Français, et vous devez savoir qu'avec des patriotes on fera un mouvement nationaliste mais non une révolution sociale.

Eh bien! cette éducation-là, il appartient à vous de la faire, et cela rentre dans le syndicalisme moral, dans le syndicalisme social, dans le syndicalisme révolutionnaire, parce que le syndicalisme est noble et généreux.

Et si nous voulons transformer la société actuelle, en une société meilleure, il faut débarrasser d'abord les travailleurs de tous les mauvais préjugés qui sont en eux. Mais cela n'implique pas que le syndicalisme ne doit plus contenir l'action corporative, c'est-à-dire l'action réformatrice sans laquelle il serait impossible à vous et à nous d'organiser le monde du travail.

Tout à l'heure, un camarade marin vous disait de dures vérités dans son langage pittoresque. Il vous disait que vous faisiez de la collaboration. Et oui, vous en faites tous! et en ce moment si vous n'en faites pas, c'est parce que le patronat ne veut plus vous recevoir. Et, cela est le résultat de vos campagnes néfastes de C. S. R. (*Applaudissements.*)

Et, camarades, nous sommes dans cette situation: étant donné que nous sommes impuissants à faire quoi que ce soit contre la bourgeoisie, contre le capitalisme qui essaie de nous reprendre tout ce que nous avons pu obtenir quand nous étions forts. Et, étant donné notre faiblesse rapport à la division, que vous, minoritaires, avez créée pour les besoins d'une politique de parti et de personnes, vous ne trouvez rien de mieux que de faire la critique des membres du Bureau confédéral en disant aux masses qu'il faut faire la révolution.

Eh bien! oui, camarades, il faut faire la révolution, mais avec qui? Nous sommes tous ici des révolutionnaires. (*Bruits, rires.*) Oui, camarades, je dis que nous sommes tous ici des révolutionnaires, seule la masse ne l'est pas, malheureusement! Je ne suis pas avec les camarades de la droite du syndicalisme, vous m'entendez, mais je dis que les militants de la droite du syndicalisme sont révolutionnaires comme vous, comme nous; la seule différence qu'il y a entre vous et nous, c'est que nous, tout en étant révolutionnaires comme vous, nous tenons compte de la masse, des possibilités, des efforts que celle-ci peut faire, alors que vous ne tenez compte que de vous-mêmes. C'est là toute la différence qu'il y a entre vous et nous. (*Applaudissements.*)

J'entendais tout à l'heure mon ami Jacquemin qui disait que pour éviter l'accroissement du chômage, que pour prendre l'offensive contre le patronat qui a organisé ce chômage pour affamer la classe ouvrière, il fallait descendre dans la rue en revenant à l'action directe. Je suis d'accord avec lui, il sait bien que je suis capable de descendre dans la rue comme lui, et nous tous ici, mais il s'agit de savoir si nous y descendrons tout seuls, si les travailleurs nous comprennent et s'ils sont avec nous?

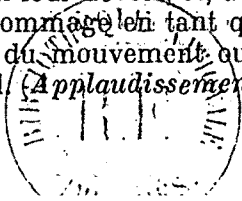
J'ai été dans le département de Meurthe-et-Moselle, dans ton département, ami Jacquemin, où il y a des milliers de travailleurs du textile. Eh bien! il n'a pas été possible, malgré les affiches, malgré les salaires de famine que touchent les femmes dans ce département, de réunir dix camarades. Je vous citerai comme cela quatre départements dans l'Est, où il y a plus de cinquante mille travailleurs du textile et où il n'y a pas deux mille travailleurs de syndiqués.

Or, est-ce avec cela que vous descendrez dans la rue? Il faut le dire, camarades, si vous voulez descendre dans la rue avec les travailleurs, si vous comptez sur les travailleurs pour faire la révolution ou si vous ne comptez que sur vous-mêmes ou sur les militants seuls. Je suis de ceux qui comptent sur les travailleurs, mais pour les avoir avec nous, il faut les organiser d'abord, et les attirer par quelque chose; une fois que vous les avez attirés, il vous est facile de leur parler d'autre chose, de les élever moralement et intellectuellement. Mais, tant que vous verrez la classe ouvrière de ce pays lire, hélas! la presse capitaliste, la presse bourgeoise, je dis qu'il n'est pas possible d'envisager même une révolution. (*Applaudissements.*)

Camarades, je vous l'avoue, j'ai l'habitude des réunions, mais je suis très gêné devant le Congrès, parce que je ne me fais pas grand, je me fais toujours petit. Je n'ai pas pu développer les méthodes d'action du syndicalisme tel que nous l'entendons. D'autres camarades viendront après moi, et j'espère qu'ils le feront mieux.

Je dis aussi qu'il n'est pas admissible que des gens qui se réclament de la transformation sociale, des gens qui se réclament de l'émancipation totale des travailleurs, des gens qui prétendent vouloir attaquer et supprimer cette société parce qu'elle ne contient qu'injustices et iniquités, pour mettre à sa place une société de bonté et d'amour, se permettent, eux qui sont instruits et qui ont les mains blanches de n'avoir jamais travaillé, se permettent d'insulter des hommes, des ouvriers qui ont acquis, eux, une valeur intellectuelle par leur travail, en luttant, en se sacrifiant pour la classe ouvrière, la leur, et non pas sur les bancs des lycées. (*Applaudissements.*)

Camarades, il y a des choses que l'on ne peut pas commettre, c'est ce qui consiste à ne pas se solidariser avec les militants à la tête de la C. G. T., qui ont rempli leur devoir, et, avant de descendre de cette tribune je veux rendre hommage en tant que militant de province à ceux qui sont l'honneur du mouvement ouvrier, non seulement national, mais international. (*Applaudissements.*)



Je dis que les calomnies qui peuvent venir des bourgeois et des anarchistes repentis ne les atteignent pas, elles rebondissent.

Camarades, il y a un autre point sur lequel j'ai entendu bien des bruits dans ce Congrès; il y a plusieurs versions. Il y en a qui disent: « Nous voulons la scission », d'autres disent: « Nous ne voulons pas la scission, nous ne sommes pas la majorité, mais nous resterons pour continuer la même besogne », que j'appellerai criminelle, parce que dans les deux cas, c'est l'impuissance et la paralysie de l'organisation syndicale au seul bénéfice de nos adversaires de classe. Si vous n'envisagez pas ici que la minorité, sans rien abdiquer de ses idées, doive se soumettre aux décisions, au programme de la C. G. T. pour le faire appliquer dans la mesure de nos moyens, il n'y a pas d'organisation possible dans le pays. (*Applaudissements.*)

Si nous sommes mis en minorité, je suis partisan de me soumettre à la majorité, tout en gardant mes convictions syndicalistes révolutionnaires — avec un *r* seulement, si vous décidez d'en faire autant, nous travaillerons tous ensemble pour la réalisation du programme minimum de notre organisation centrale, et cela nous permettra de réunir les travailleurs, de les conquérir, de reconquérir la confiance du monde du travail et d'attirer l'attention de la classe ouvrière de ce pays sur le programme maximum de notre grande C. G. T. qui est l'abolition du patronat et du salariat. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Il nous est parvenu une proposition au sujet des travailleurs d'Alsace, j'espère que tout le Congrès l'acceptera.

Le Congrès présente à tous les camarades en grève actuellement dans l'Alsace, pour l'inique diminution de salaires qu'on veut leur imposer, l'expression de son entière solidarité pour que leurs justes revendications aboutissent.

J. BONNERIC (*Union départementale d'Oran*); LE TROQUER, *délégué de la Bourse du Travail de Brest*; M. FAURE-BRAC (*de la Voiture*).

Je pense que tous les congressistes sont d'accord.

Il me semble qu'hier on a décidé que le Congrès devait se terminer à six heures du soir; on est d'accord là-dessus?

La Commission chargée d'enquêter sur les incidents demande à rapporter et à prendre l'avis du Congrès.

Je crois qu'on doit donner la parole au rapporteur, et nous verrons ensuite ce qu'il y aura lieu de faire.

La parole est au camarade rapporteur de la Commission d'enquête.

PASSERAT. — Camarades, conformément à la décision du Congrès, cinq camarades de chaque tendance se sont réunis pour discuter sur les événements regrettables de lundi.

Je dois dire d'abord que, à l'unanimité, nous étions décidés, hier soir, à rechercher les responsabilités initiales qui étaient la genèse de ces incidents. Ce matin, nous nous sommes réunis pour la

deuxième fois et si nous avons pu nous mettre d'accord sur une partie de l'ordre du jour, sur le reste, nous avons eu divergence de vues par suite des faits nouveaux qui sont parvenus à notre connaissance.

Voici d'abord l'ordre du jour qui a réuni l'unanimité des camarades délégués par vous :

Résolution de la Commission d'enquête

La Commission d'enquête, informée de l'instruction ouverte par la justice bourgeoise sur les incidents qui se sont produits lors de la deuxième séance du Congrès confédéral,

Proteste contre l'ingérence policière dans les différends qui peuvent séparer la classe ouvrière.

Librement, dans ses Congrès, le prolétariat détermine ses propres affaires. Il ne peut admettre que la bourgeoisie capitaliste veuille prendre prétexte de ses désaccords pour garnir ses prisons et entend régler lui-même ses questions d'ordre intérieur.

Il regrette que dans ces incidents la presse ait cru devoir publier des comptes rendus où les faits sont présentés de façon à accuser certaines fractions du Congrès de la responsabilité des incidents.

Le Président. — Nous allons mettre cette partie de l'ordre du jour aux voix.

Que les camarades qui sont partisans d'accepter la première partie de cet ordre du jour le manifestent en levant la main.

Acceptée à l'unanimité.

La parole est au camarade Passerat.

PASSERAT. — Maintenant, camarades, je dois vous dire que, délégué par la majorité, je veux vous expliquer le différend qui ne nous a pas permis de réunir l'unanimité sur le second point. En effet, les camarades majoritaires ont estimé que s'il fallait faire une enquête approfondie, s'il fallait chercher les responsabilités lointaines, comme les responsabilités actuelles, il faudrait déplacer un certain nombre de témoins dont les noms n'auraient pas pu échapper, — je dois dire, à l'œil des policiers venus en grand nombre à l'issue justement des incidents de l'autre jour. — C'était désigner ces camarades directement pour être entendus comme témoins par la police bourgeoise. (*Très bien.*) Il nous aurait fallu aussi discuter sur certaines responsabilités. Et vous savez qu'il ne faut pas se leurrer. Par des exemples, il a été reconnu, et nous regrettons que chaque fois que des militants se sont rencontrés, même en petit nombre, même ayant pris des mesures de sécurité nécessaire, le secret n'a jamais pu être gardé dans les assemblées ouvrières, et, si nous avions pris une décision, quelle qu'elle fût, à l'égard de camarades d'une tendance ou d'une autre, nous aurions été persuadés que la Commission aurait pu encourir la responsabilité, la grande responsabilité, que vous

auriez peut-être pu, demain, lui reprocher dans des réunions, d'avoir désigné à la justice bourgeoise, les noms de certains camarades pour garnir ses prisons. (*Applaudissements.*) Voilà pourquoi les majoritaires ont ajouté à cet ordre du jour ces quelques lignes que je vais vous lire et qui n'ont pas été adoptées par les camarades de la minorité.

La Commission ne voulant en aucune façon que son enquête puisse servir l'instruction de la police judiciaire, décide que, tant que cette instruction suivra son cours, les travaux de la Commission seront suspendus. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

La deuxième partie de cet ordre du jour a trait à certaines fractions extérieures. Et, je puis dire, aux syndicalistes que déjà, dans des ordres du jour que nous avons sous les yeux, on a désigné, — et la responsabilité leur en restera, — des noms de camarades à cette justice bourgeoise. Et cette deuxième partie de cet ordre du jour que vous propose la majorité blâme justement les ordres du jour qui l'ont précédée.

Voici la deuxième partie de cet ordre du jour :

Elle laisse aux différents ordres du jour votés par certains groupements extérieurs la responsabilité des accusations et renseignements de nature à donner des indications à l'instruction judiciaire.

PASSERAT, des Moyens de Transport.

Voilà l'ordre du jour que vous demandent de voter les camarades de la majorité qui vous représentaient à cette Commission d'enquête.

Le Président. — Camarades, à titre de renseignement, avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous dire ceci : lorsque les incidents se sont produits, les camarades commissaires ont empêché la police qui était à la porte de se présenter. Ils cherchaient un membre du Bureau confédéral, et comme ils m'ont trouvé, ils m'ont demandé de sortir pour voir la police. Quand je suis sorti, une dizaine de policiers en tenue et d'autres, en nombre égal, en civil m'ont demandé s'il y avait eu des blessés et des coups de revolver ; ils voulaient rentrer. Je leur ai répondu qu'il n'y avait pas eu de coups de revolver et qu'il n'y avait pas de blessé, que nous étions assez grands pour nous entendre entre nous et que nous n'avions pas besoin d'eux. Voici les renseignements que je voulais vous fournir.

La parole est au camarade Cadeau.

CADEAU. — Camarades, prenant la parole après notre camarade Passerat, en tant que délégué de la fraction minoritaire de la Commission d'enquête, je vais exposer le point de vue de notre fraction et le mettre en parallèle avec celui de notre camarade majoritaire.

Je redirai, en quelques mots d'abord, ce que notre camarade Passerat a dit, à savoir qu'hier soir, assez facilement nous nous sommes

mis d'accord en ce qui concerne la première partie de l'ordre du jour, celle qui a été votée à l'unanimité du Congrès.

Nos camarades, en arrivant ce matin, étaient dans un nouvel état d'esprit en ce qui concerne la recherche des responsabilités des incidents. Ce nouvel état d'esprit se basait sur ce fait que la justice bourgeoise avait ouvert une enquête sur les soi-disant incidents qui s'étaient passés ici. Contrairement à nos camarades, nous ne croyons pas que l'enquête que nous avons entreprise doive s'arrêter; nous considérons que la justice bourgeoise n'a rien de commun avec la justice ouvrière que nous voulons exercer; que la justice bourgeoise tend à rechercher des responsabilités individuelles, pour garnir les prisons et brimer encore une fois la classe ouvrière, comme — nous le savons tous —, elle l'a fait maintes fois, tandis que la justice ouvrière — la nôtre — ne tend qu'à une chose, en ce qui concerne ces incidents, c'est d'éviter leur retour. Alors pourquoi hésiterions-nous à continuer nos travaux? et qu'avons-nous à craindre d'une soi-disant justice qui s'exercera comme toujours dans l'intérêt particulier d'une classe au détriment de la nôtre, et pourquoi abdiquerions-nous devant cette justice qu'aucun de nous, il me semble, ne reconnaît? Avant que la justice bourgeoise ne commençât son enquête, nous aurions compris que certains camarades eussent été d'avis d'abandonner la nôtre, dans un souci de calmer les esprits, dans un souci — j'emploierai le mot — d'unité, susceptible de faire continuer très paisiblement les travaux de ce Congrès, de ne plus revenir sur ces choses. Mais maintenant, vous allez vous en remettre aux soins de cette justice de sanctionner ce qui ne la regarde pas! voyons est-ce admissible? (*Oh! oh! Ah! ah!*) Voilà quel est l'avis de la fraction majoritaire exprimée ce matin à la Commission d'enquête.

Nous voudrions, nous, nous admettrions une suspension de notre enquête pour la continuer lorsque l'autre serait finie, dans l'espoir qu'un abandon d'enquête se produirait de l'autre côté et que nous recommencerions, nous, après.

Camarades, c'est de suite qu'il faut continuer cette enquête, car ce qui se passe à l'intérieur du Congrès nous regarde seuls. (*Applaudissements.*)

D'autre part, nous qui avons un but, instaurer un régime meilleur où une seule justice existerait, la justice tout court (je répète, puisqu'il faut toujours enfoncer le même clou) nous attacherions de l'importance à cette justice de classe! Est-ce admissible? Nous ne le pouvons pas, camarades, car le résultat serait d'attendre que la justice bourgeoise sanctionne un incident, et lui permette de le sanctionner, abdiquer devant elle, en quelque sorte. Ne pas régler nos affaires intérieures, serait reconnaître l'utilité de cette justice, et nous ne le devons pas. (*Applaudissements.*)

Les responsabilités lointaines et actuelles, la fraction minoritaire n'en a pas peur. (*Applaudissements.*)

En passant, encore chose qui, je croyais, n'aurait pas été dite, on a fait allusion — peu, mais enfin ça porte, c'est une petite pointe — à

certaines articles de journaux. Eh bien! moi, je vais en citer un que je n'avais pas noté, mais il le faut.

Le Peuple a rendu compte des incidents. Il ne l'a pas fait impartialement, et je m'explique: quand un homme, quel qu'il soit, relate des incidents dans un article de journal, il me semble qu'il doit le développer dans un ordre chronologique. Or, le mot « minoritaires » y est inscrit en toutes lettres et il laisse supposer que c'est nous les auteurs. Nous ne l'acceptons pas.

La Commission d'enquête n'a pas siégé officiellement. Officiellement la responsabilité n'est à personne ou à tous. Quand elle aura siégé, nous aurons tous le droit de prendre les conclusions d'une Commission d'enquête qui se dit impartiale et de les faire nôtres.

Plusieurs délégués. — Et l'Humanité.

CADEAU. — Camarades, votre argument n'est pas fort, je n'ai pas *l'Humanité* pour vous la lire — je la lirais si je l'avais —; je n'ai pas *Le Peuple* non plus.

Maintenant, voici nos conclusions. Nous présentons une motion en opposition à celle qui vient d'être présentée par notre camarade Passerat, et nous demandons au Congrès de nous départager, à savoir: continuera-t-on ou ne continuera-t-on pas l'enquête qui doit faire toute la lumière? J'expliquerai tout à l'heure quelle lumière, car il ne faut pas croire que nous voulons aider la justice bourgeoise à garnir ses prisons, il ne faut pas croire que nous sommes des auxiliaires de la bourgeoisie. Nous rechercherons la lumière sur des bases particulières qui ne permettent pas à la classe bourgeoisé de mordre sur nous et d'enfermer quelque camarade que ce soit.

La motion, la voici :

MOTION PRÉSENTÉE PAR LA FRACTION MINORITAIRE DE LA COMMISSION
D'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS DU 25 JUILLET 1921

Le Congrès estime que suspendre les travaux de la Commission d'enquête, sous prétexte que la justice bourgeoise a ouvert une instruction, serait faire preuve de faiblesse; ce serait admettre que cette institution est excellente et s'incliner d'avance devant ses décisions. (Hou! hou! hou! Applaudissements.)

Persuadé que nos recherches, basées sur la connaissance du mouvement syndical peuvent seules faire la lumière en toute impartialité, et que, seules, nos conclusions seront efficaces pour éviter dans l'avenir le retour de faits regrettables;

Le Congrès décide que la Commission d'enquête poursuivra ses travaux avec le tact et la discrétion qui s'imposent à elle, pour ne pas se faire l'auxiliaire de la police gouvernementale.

Et oui, nous sommes capables de faire la lumière sans nous faire les auxiliaires de la bourgeoisie, et j'ajoute — je vais loin, mais tant pis — que si la lumière ne doit pas être faite officiellement par le

Congrès, elle le sera quand même, en toute impartialité. Elle doit l'être, personne ne doit avoir peur de la lumière.

Le Président. — La parole est à Dumoulin pour une déclaration.

DUMOULIN. — Camarades, la déclaration que j'ai à faire n'a pas pour objet de vous retirer votre droit de vote; quant aux résolutions qui ont été déposées, je pense que nous devons conserver à cet égard la même attitude que nous avons eue pour les autres questions, et toute la discussion. C'est une question personnelle qui m'amène à la tribune et qui est consécutive de ce qui vient d'être déposé sur le Bureau du Congrès.

Sur les événements regrettables que nous avons vécus, des jugements préconçus ont été apportés. Dans l'un de ces jugements, je suis personnellement visé, et je vous demande la permission de faire la rectification suivante: je vous demande aussi la permission de vous lire de quelle nature est le jugement porté, quitte à demander au Congrès d'enregistrer le démenti que j'oppose. Il est dit dans un ordre du jour voté par nos camarades parisiens des C. S. R.:

... justement émus des incidents qui se sont passés au Congrès de Lille, sans préjuger des sanctions qui devront être prises à l'égard des responsables, rappellent qu'au Congrès des Inscrits maritimes qui s'est tenu à Dunkerque, le 20 juillet dernier, un ordre du jour de provocation clouait au pilori de l'opinion les camarades adhérents au C. S. R., qualifiés dans la même séance d'énergumènes par Dumoulin, et déclarait que la force et la violence seraient employées au Congrès de Lille.

Eh bien, camarades, je réponds à ce paragraphe qui me vise personnellement, que s'il était vrai que je suis coupable du contenu de cette accusation, je ne resterais pas une seconde de plus devant le Congrès, et voici mon démenti. Je suis arrivé à Dunkerque le mercredi 20 juillet, à 12 h. 35, j'ai pris contact avec le Congrès des Marins l'après-midi, à 2 heures, à Rosendaël. Les ordres du jour votés dans ce Congrès avaient été votés à la séance du matin à laquelle je n'assistais pas. (*Applaudissements.*)

En plus, je dois vous dire que j'ai assisté au Congrès des Marins très rapidement pour pouvoir assister, le lendemain, à ceux des Transports et de la Céramique qui se tenaient à Lille, et que ce n'est pas intentionnellement que je suis allé à ce Congrès des Inscrits maritimes. Je n'ai eu à connaître ni des ordres du jour votés, ni de leur teneur, ni de leur inspiration, ni de leur destination.

Je demande à nos camarades inscrits maritimes de confirmer ou d'apporter eux-mêmes ce qui est l'exacte vérité. Si elle était contraire, si elle était celle contenue dans cet ordre du jour, je disparaîtrais immédiatement du Congrès.

Le Président. — La parole est au camarade Montagne.

MONTAGNE. — Camarades, je confirme immédiatement ce que vient

de dire Dumoulin. Les ordres du jour qui ont été votés à Dunkerque l'ont été hors de sa présence. Il n'était pas là, en effet, lorsque, le matin, nous avons voté les ordres du jour.

Il vous plaît, aujourd'hui, de qualifier un ordre du jour de provocateur, ou plutôt à une partie de la presse de qualifier de provocateur un ordre du jour qui n'est pas une provocation. Nous avons dit, et nous maintenons, que nous voulions que l'on puisse ici entendre, de quel côté que ce soit, la voix qui viendrait défendre une opinion. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Lafaye.

LAFAYE. — Camarades, comme membre de la Commission, ayant présidé les séances de ce matin et de cet après-midi, je tiens à rectifier quelques erreurs qui ont été apportées à cette tribune. Lorsqu'on vient dire que nous avons déclaré que nous attendrions que l'instruction soit finie, c'est-à-dire que les sanctions soient prises pour continuer l'enquête, c'est une insinuation. Nous avons même dit que nous voulions que le parquet nous f... la paix, mais nous n'avons pas dit que nous attendrions les instructions judiciaires, comme l'a dit le camarade.

Ce que nous voulons éviter, c'est qu'au cours de l'enquête on fasse appeler des témoins, parce que nous sentons que là est le danger. Nous désignerions à la police bourgeoise ceux qui ont joué de la matraque et du rigolo.

Camarades, Passerat a oublié un point qui est très grave. Les délégués majoritaires de la Commission vous demandent le vote par mandat, car nous voulons laisser la responsabilité à ceux qui voudraient, par des indiscrétions ou par des enquêtes, servir la justice bourgeoise.

MONMOUSSEAU. — Je veux répondre à Dumoulin au sujet de la résolution des C. S. R. parisiens. Après l'ordre du jour des Inscrits maritimes, les commentaires des journaux ont ajouté que Dumoulin, prenant la parole, avait remercié les Inscrits de leur acte de solidarité. Ce que je dis là, je ne l'invente pas, et c'est ce qui explique l'état d'esprit de nos camarades. C'est tout ce que j'avais à déclarer.

Le Président. — On peut comprendre la solidarité des Inscrits pour la C. G. T. et son programme.

MONTAGNE. — Nous avons fait un effort pour *Le Peuple*, et c'est à ce sujet que notre camarade Dumoulin a remercié le Congrès des Inscrits. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je crois que le Congrès est suffisamment éclairé. La parole est au camarade Bisch,

BISCH. — Camarades, la majorité de la Commission d'enquête nous prête des intentions qui ne sont pas les nôtres. Il s'agit simplement de rétablir les faits et la vérité. Nous ne disons pas que nous devons appeler tous les hommes, sans exception, devant la Commission d'en-

quête, mais nous affirmons que la Commission d'enquête doit continuer ses travaux. Et ce matin, j'ai indiqué qu'elle devait agir avec tact et souplesse. J'indiquais à la Commission d'enquête que nous aurions à examiner, une fois l'enquête terminée, de quelle façon le rapport serait composé. C'est là surtout où serait venue la discussion. Ainsi les camarades majoritaires avaient satisfaction. Pourquoi se refusent-ils à continuer les travaux de la Commission d'enquête ? Si vous regrettez les faits qui se sont produits, quelle que soit votre tendance, majoritaires ou minoritaires, si vous êtes sincères et que vous voulez la lumière, vous ne pouvez pas moins faire, pour prouver votre sincérité, que de dire à la Commission d'enquête : « Les travaux vont se continuer, à charge par elle de s'entourer de précautions suffisantes pour que rien ne transpire au dehors, car, c'est elle qui en aurait toute la responsabilité. » Cette responsabilité, nous l'acceptons. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est à Jouhaux.

JOUHAUX. — Je veux simplement vous demander que ces questions ne viennent pas encore envenimer les débats de ce Congrès. Il se déroule, à l'heure actuelle, dans l'ordre et le calme qui sied aux délibérations ouvrières, nous risquons, en rouvrant ce débat, d'agiter encore les passions. Celui qui a le plus souffert des attaques de tous, celui sur lequel s'est déversé le plus d'ordres du jour vous demande, non pas d'enterrer l'enquête, non pas de rejeter la discrimination des responsabilités, mais de passer la nuit sur les ordres du jour dont il vous a été donné lecture, de réfléchir. Je suis sûr que demain, nous trouverons la solution.

Plusieurs délégués. — Non ! non ! non !

Le Président. — Camarades, une proposition est faite d'attendre à demain pour discuter là-dessus. Voulez-vous que le Congrès se prononce dessus avant de se prononcer sur les deux ordres du jour ?

Que ceux qui sont partisans de passer la nuit et de reprendre demain matin ces deux ordres du jour veuillent bien le manifester en levant la main.

La proposition est repoussée.

Le Président. — Nous allons donc discuter sur les ordres du jour. Le camarade-Guena a la parole.

GUENA. — Camarades, je suis étonné qu'à la fin d'une demi-journée de discussion où tout le monde a pu s'expliquer, des camarades osent venir déposer, sur quelque chose que nous regrettons tous, des ordres du jour. Et je vais vous en donner la raison : on dirait que les camarades qui les ont déposés n'ont jamais eu affaire aux flics et aux juges d'instruction.

Et oui, Monmousseau ! Je les connais, moi, pour le passage à tabac, tu comprends ; et vous n'avez pas le droit, camarades minoritaires, si

vous êtes des hommes, d'oser discuter sur quelque chose qui n'est rien, parce qu'en somme, dans la vie, ce n'est rien, camarades ! et puisque les bourgeois s'intéressent à cette affaire, à l'encontre du camarade qui était tout à l'heure avec son ordre du jour et qui disait que nous ne craignons rien, je déclare, moi, que je n'ai pas confiance même en mon frère quand il s'agit de flics et de juges d'instruction.

Le Président. — Il y a deux ordres du jour en présence... La parole est à Bouet.

Bouet. — Je ne comprends pas, camarades, qu'on puisse s'étonner du dépôt des ordres du jour qui viennent de vous être lus. Vous aviez désigné une Commission dont vous connaissiez les attributions. Cette Commission a commencé ses travaux hier soir ; ce matin, nous arrivions, déterminés à continuer ces travaux, lorsque nos camarades de la fraction majoritaire nous ont dit : « A notre sens, cela n'est plus possible, à cause de l'instruction qui est ouverte par la bourgeoisie. » Nous pensions, nous, que, dans certaines conditions qui ont été expliquées par le camarade Cadeau, la Commission pouvait et devait continuer ses travaux. Donc, désaccord complet entre les deux fractions sur ce point.

Nous nous sommes entendus sur une première partie d'un ordre du jour qui était une protestation contre l'instruction ouverte par ordre du gouvernement. Au tournant où nous ne pouvions plus nous entendre, nos camarades de la fraction majoritaire ont très bien compris, que c'était le Congrès seul qui pouvait nous départager. Il a été entendu qu'ils rédigeraient une motion qui serait la seconde partie de la résolution et que nous en rédigerions une autre de notre côté. On a donné connaissance, dans une dernière réunion de la Commission, cette après-midi, de ces deux résolutions qui s'opposent. Nous les avons apportées, et vous n'auriez pas compris, camarades, que la Commission cessât de fonctionner sans que le Congrès eût été saisi de l'affaire.

Nous estimons, nous, que nous n'avons pas à abdiquer — ayant décidé, dans la plénitude de notre volonté à ce Congrès, d'organiser une enquête — devant le gouvernement qui en fait ouvrir une de son côté. Nous avons accepté de faire partie de cette Commission d'enquête en déclarant, d'une façon nette, catégorique, que nous entendions bien que ce ne serait pas une Commission d'enterrement. Nous venons aujourd'hui vous dire : « Ceux qui maintenant penseraient qu'il n'y a pas lieu de continuer cette enquête donneraient l'impression qu'ils veulent l'enterrement sur les faits. » Au Congrès de se prononcer.

Le Président. — Camarades, je crois que personne n'a l'intention de faire un enterrement et malheureusement pour nous, nous allons être obligés d'en faire un demain, celui de notre camarade Kieffer. Il y a deux ordres du jour en présence. Il y a un sentiment qui a fait agir les camarades majoritaires, c'est qu'ils ne voudraient pas que les décisions, les conclusions, les témoignages qui seront faits devant la

Commission, puissent servir à l'instruction qui est ouverte par le parquet. D'autre côté, les camarades minoritaires veulent continuer. Il n'y a qu'à se prononcer sur ce point, et c'est tout. Et pour se prononcer, il s'agit de savoir comment l'on va voter.

Plusieurs délégués. — Par mandat.

Le Président. — J'ai ici une proposition à ce sujet signée par dix-neuf noms, et une autre dans le même esprit qui n'a qu'une signature.

Ces propositions demandent que le vote ait lieu par mandat. Le Congrès va donc se prononcer immédiatement, et demain nous verrons si la Commission doit continuer ses travaux ou si elle doit les suspendre. Que les camarades scrutateurs prennent leurs corbeilles et que vous, congressistes, vous inscrivez votre vote sur vos cartes. Comme la motion majoritaire a été présentée la première, ceux qui voteront pour la motion majoritaire voteront avec la carte rose *pour*, et ceux qui voteront pour la motion minoritaire voteront avec la carte blanche *contre*. Je crois que c'est clair. De cette façon il y a impartialité et je ne vois pas pourquoi Mayoux fait des signes sceptiques.

La parole est au camarade Montagne.

MONTAGNE. — Camarades, au nom de la Fédération des Inscrits maritimes qui est visée ici, nous vous déclarons que nous demandons que l'on continue l'enquête.

Le Président. — Camarades, ne vous fatiguez pas à faire des fiches, la Commission va continuer à fonctionner. (*Applaudissements.*)

Je rappelle au Congrès que tous, demain, nous devons être, à 13 heures, place Sébastopol, pour accompagner le corps de notre camarade Kieffer.

Une communication :

Les camarades femmes présentes au Congrès sont priées de rester quelques minutes dans la salle pour une communication.

MARIE GUILLOT, JEANNE CHEVENARD.

Camarades, voici le Bureau pour demain :

Président : GAUTHIER (*Cheminots*); assesseurs : AUDINET (*Vienne*), CHÉREAU (*Ille-et-Vilaine*).

Je ne demande qu'une chose, c'est que demain le Congrès se tienne aussi bien qu'il s'est tenu aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Camarades, on me demande le résultat du vote. Les scrutateurs examinent les cartes et les mandats de façon qu'on ne puisse rien contester sur le vote. Il ne m'est pas encore parvenu, je ne puis pas vous en donner connaissance.

La séance est levée.

QUATRIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Président : GAUTHIER (Cheminots)

Assesseurs : AUDINET (Vienne) ; CHÉREAU (Ille-et-Vilaine)

Le Président. — Camarades, le Congrès va continuer ses travaux sur la discussion de l'orientation syndicale.

J'invite tous les congressistes à observer le même silence que celui qui a été observé hier et je donne immédiatement la parole au premier orateur inscrit, le camarade Julienne.

Camarades, comme le Congrès en a décidé hier, tous les congressistes doivent se rendre, à 1 heure, à la levée du corps de notre camarade Kieffer. Par conséquent, nous lèverons la séance à 11 heures.

Discours de Julienne

JULIENNE. — Camarades, j'essayerai ici de me dégager des questions individuelles, des faits particuliers qui font dévier les débats et de ramener la discussion sur son véritable terrain, celui de l'orientation syndicale.

Il est un point qui me semble non discuté, sur lequel nous nous trouvons complètement d'accord, c'est qu'à la base du recrutement syndical, demain comme hier, doivent être les questions professionnelles. Nous sommes là en complet accord avec le passé du syndicalisme et avec toutes les motions qui en ont constitué les principes à travers son histoire.

Mais, si nous envisageons plus loin la question de la propagande que nous aurons à faire demain, nous sommes obligés d'examiner quel est le rôle du militant dans cette propagande. Nous sommes obligés de voir si le militant, et c'est là que se séparent généralement les deux tendances, doit être un frein à l'action ou, au contraire, il doit être un aiguillon pour les syndiqués.

D'un côté, du côté réformiste, l'on semble admettre pour thèse que

les militants doivent descendre au niveau des syndiqués, qu'ils doivent faire abstraction à peu près complète de leurs idées, de leur tempérament et de leur caractère pour suivre les éléments qui viennent constituer les syndicats; de l'autre côté, la tendance révolutionnaire, que je représente ici, n'admet pas cette méthode. Elle admet que celui qui est chargé d'aller faire de la propagande dans les masses, d'aller éduquer ceux qui sont nouvellement venus à l'organisation ou même qui y sont depuis un certain temps déjà, soit obligé de comprendre l'esprit des masses, de descendre un moment jusqu'à leur niveau pour essayer de les prendre en mains, pour leur faire comprendre qu'il n'oublie pas les problèmes élémentaires qui sont à la base du syndicalisme. Mais nous disons aussi que cela ne suffit pas. Nous disons que le militant doit être l'homme qui poussé constamment les masses en avant, qu'il ne doit pas, tout en tenant compte des circonstances, en jugeant avec sang-froid les situations, hésiter à essayer d'amener à sa hauteur les camarades qui sont entrés dans l'organisation sans savoir exactement quelle pouvait en être la portée.

Ici, dans ce Congrès, les fractions sont, à ce point de vue, nettement séparées. Et lorsque j'entendais hier des camarades s'appuyer sur des faits individuels pour dire que la tendance révolutionnaire n'avait pas le droit de se prévaloir de la doctrine qu'elle prétend servir et des hommes qui se mettent au service de sa cause, je suis obligé de dire, après avoir parcouru pas mal de syndicats dans l'ensemble de la France, que si nous voulions regarder du côté réformiste, dont nous ne contestons pas la valeur des votes, nous trouverions à la base de ces votes une majorité de syndiqués adversaires déterminés de la Confédération Générale du Travail. (*Applaudissements*)... Et c'est sur ces éléments-là que la Confédération Générale du Travail semble compter pour appuyer son action de demain.

Je préfère reprendre ici l'idée du camarade Jacquemin qui a dit : « Une C. G. T. ayant contre elle l'élément révolutionnaire est impuissante. » En effet, qui donc constitue les forces agissantes de la C. G. T. si ce ne sont les éléments remuants qui marchent toujours à l'avant-garde?

Si les militants à qui l'on a confié le soin de veiller sur la barque confédérale sont obligés de tenir compte des éléments rétrogrades, des éléments non instruits, s'ils sont obligés d'aller vers eux pour suivre une action, il est impossible que la Confédération Générale du Travail réponde au rôle que lui assignent ses statuts, rôle déterminé depuis longtemps, que tous ceux qui prennent le titre de militant dans l'organisation, que tous ceux qui prétendent servir la cause prolétarienne, ne peuvent pas renier. Elle est, par conséquent, condamnée à l'impuissance absolue si elle marche, si elle tend la main, ou plutôt si, de ces éléments inédiqués, elle fait les piliers de son action, au lieu de compter sur les éléments d'avant-garde, fût-ce en faisant abstraction de certains sentiments personnels, sachant qu'elle trouvera là les éléments capables de la servir dans toutes les circonstances et qui, voulant le plus, sont capables de faire le moins, et ne

renieront jamais aucune action lorsqu'on les appellera à se lancer dans la bataille.

Voilà la différence que je fais, sur ce terrain, entre les deux tendances, et je dis que les militants doivent être l'aiguillon de la masse et non pas le frein de cette masse.

Comprenant la masse, descendant dans l'âme des foules, les militants ont le devoir d'en connaître, si possible, dans leurs moindres détails, toutes les diversités, de les concentrer en eux, de juger d'une façon impartiale, de peser ce que peuvent faire ces éléments en face de l'action des masses d'avant-garde, lesquelles savent nettement où elles vont, sont dirigées vers un point nettement déterminé et connaissent, par conséquent, la route à suivre dont personne ne peut les faire dévier.

Si maintenant j'aborde, dans ses grandes lignes, bien entendu, car le cadre de la discussion ne me permet pas de descendre dans les détails, d'autres le feront plus tard, si j'aborde le programme confédéral, nous allons saisir sur le vif la différence des deux méthodes. Nous allons voir comment ce programme, basé sur des appétits nettement matériels, basé sur des conceptions parfois même complètement en dehors du syndicalisme, doit nettement diviser les deux forces que nous représentons ici.

Le droit syndical inscrit dans le programme confédéral... Eh bien, camarades, si nous nous en référons à quelques exemples du passé, nous allons voir qu'il y a là deux conceptions nettement différentes. Cette reconnaissance du droit syndical a été poursuivie. Elle a déjà été mise en avant des revendications, et celui-ci a même, pour une corporation au moins, été reconnu, à un moment donné, par l'adversaire dans les termes où il a été présenté par ceux qui avaient charge de conduire les négociations. Nous avons vu là que, pour les uns, le droit syndical était simplement une espèce de charte de droit de déplacement des mandats de l'organisation syndicale et que l'on ne reconnaissait pas le syndicalisme en lui-même, on reconnaissait simplement qu'il pouvait exister, comme la loi le prévoit depuis longtemps déjà, des groupements ouvriers à travers le territoire français, que ces groupements pouvaient avoir des délégués qu'ils pouvaient envoyer à la rencontre des patrons, et que, par conséquent, il fallait déterminer dans quelles conditions on pourrait autoriser les délégués à quitter l'atelier, à abandonner leur travail pendant quelques heures, quelques jours au besoin, pour aller discuter en tête à tête avec les patrons.

Eh bien! camarades, cette conception ne nous suffit pas, surtout lorsqu'elle a pour mission de déterminer simplement le mode de déplacement des délégués à long terme, déplacement de délégués approuvé par les patrons, connu d'eux. Car ceux-ci sont capables d'accorder, même en dehors de toute charte, des autorisations spéciales suivant la valeur des services qu'ils comptent en tirer du côté patronal.

Du côté révolutionnaire, nous disons que le droit syndical com-

porte autre chose: que les syndicats doivent être reconnus en eux-mêmes, qu'ils doivent avoir, à tout moment, à l'heure qu'ils sont libres de choisir, qu'ils jugeront utile à leur cause, le droit d'envoyer des délégués pour traiter des questions nettement déterminées, débattues dans leurs assemblées générales et obliger ainsi le patronat à reconnaître le groupement syndical seul et à causer avec lui... (*Applaudissements.*)

... Avec des délégués circonstanciels, mandatés pour une fois, mais que l'on peut changer suivant les circonstances, suivant leur aptitude par rapport aux questions à traiter, et le plus fréquemment possible de façon à éviter que la composition soit connue d'avance et que le patronat puisse prendre d'avance ses précautions pour répondre à ceux dont il connaît déjà les idées et les moyens de discussion.

En outre, ce procédé a, à nos yeux, un avantage immense, celui de forcer la main au recrutement syndical. Ce procédé adopté, et l'on en connaît les inconvénients dans le camp opposé, chez les patrons, c'est pour cela qu'on s'y oppose aussi ardemment, ce procédé ainsi adopté, tout le monde dans un atelier, dans une corporation, quelle qu'elle soit, est obligé, même pour les revendications professionnelles, de passer par l'intermédiaire du syndicat, reconnu comme seul admis à discuter des questions diverses par l'intermédiaire de ses délégués.

Vous voyez que là les positions sont nettement différentes. Et j'ajoute que, suivant la conception réformiste, c'est-à-dire, délégation permanente avec droits déterminés de déplacement, le délégué a la facilité, d'autant plus grande qu'il sera appuyé plus fortement par le patronat, de tourner le dos à son syndicat le lendemain même du jour où il aura été désigné pour des mois ou des années pour porter la parole au nom de son organisation. (*Applaudissements.*)

Maintenant, sur la question des nationalisations, vous savez aussi, par expérience, que nous n'avons pas reculé devant la nationalisation, puisqu'on nous fait même le reproche, à une certaine date, d'avoir déclenché une grève pour obtenir la nationalisation d'un service public.

Eh bien! camarades, ce geste, le jour où la question sera posée, nous sommes capables de le renouveler. (*Rires.*)

Oui, nous sommes capables de le renouveler. Bien que, on vous l'a déjà dit, nous ne prenions pas à notre compte la nationalisation ou les nationalisations diverses, nous ne reculerons jamais devant un geste réclamé par ceux qui auront charge de veiller avant tout sur la conservation, sur le développement et sur l'unité du mouvement syndical, lorsqu'ils nous appelleront à l'action pour une question qui aura été acceptée par une majorité de camarades. (*Applaudissements.*)

Nous trouvons que les nationalisations ne sont qu'un moyen terme. Elles ne sont qu'une étape sur la route, que nous ne pouvons pas prendre comme le but définitif de notre action dans cette direction.

La nationalisation remettrait les services publics entre les mains de délégués ouvriers, c'est entendu, de délégués patronaux, des usa-

gers divers et aussi de certains membres du gouvernement, et il apparaît déjà que les représentants du travail y seraient dans une minorité bien déterminée, et qu'il leur faudrait, par conséquent, avoir en face d'eux des gens prêts à abdiquer leurs droits, des gens prêts à trahir les intérêts de leur classe pour pouvoir obtenir quelque chose.

Nous disons que les nationalisations ne sont pas réalisables dans le cadre de la société telle qu'elle est constituée. Il faut que l'on y change quelque chose pour qu'elles puissent jouer librement. Et alors, si nous voulons changer quelque chose à la méthode, si nous voulons changer quelque chose dans les rouages, il faut forcément que nous employions un moyen qui vous répugne, un moyen pour lequel vous semblez avoir, non pas aucun sentiment de préférence, mais aucun sentiment de sympathie; il faudrait arriver tout au moins à avoir recours à ce geste de violence qu'est une grève générale dans le pays.

Il est possible, puisque vous admettez que la grève générale, eût-elle réussi, était incapable de nous faire obtenir satisfaction d'après vos idées, que nous soyons obligés d'aller plus loin, et alors nous voici engagés, si nous suivons votre raisonnement, sur une route qui nous entraîne beaucoup plus loin et dont nous n'apercevons pas le terme; nous voilà engagés dans une grève générale, dans un mouvement nettement révolutionnaire si nous voulions simplement obtenir les nationalisations diverses qui constitueraient un pas en avant dans l'organisme actuel de la France.

Mais puisque, pour obtenir cette demi-satisfaction, nous nous voyons obligés d'engager le combat à fond, nous, nous disons qu'il vaut mieux, d'un seul coup, aller jusqu'au bout de notre idée, et si nous devons avoir la victoire sur ce point, on ne pourra plus rien nous refuser, pas plus une satisfaction entière qu'une demi-satisfaction. Lorsque les mêmes sacrifices sont en jeu, je crois qu'il est de notre devoir d'obtenir le maximum, et, par conséquent, de dépasser les nationalisations pour atteindre une expropriation intégrale et la réintégration des services publics aux mains de la nation tout entière dans l'Internationale. (*Applaudissements.*)

Les assurances sociales, camarades, c'est un peu le miroir aux alouettes de certaines corporations. (*Rires.*)

Une voix. — Pas étonnant, il est cheminot !

JULIENNE. — Mais oui, camarades, j'ai été cheminot, je n'en suis pas plus fier pour cela. (*Applaudissements.*)

En tout cas, vous pouvez m'accorder qu'à l'heure actuelle, je suis dans le rang ordinaire des travailleurs, sans retraite, avec des versements dont le remboursement est discuté et pour lequel il faudrait aller devant les tribunaux. Et je regrette, en passant, que ceux qui avaient la direction de la Fédération des Cheminots ne nous aient pas donné les documents indispensables, lorsqu'ils pouvaient le faire, pour obtenir ce remboursement. (*Applaudissements.*)

C'est peut-être un peu, camarades, parce que j'ai l'expérience des retraites que je puis aborder le sujet. C'est peut-être pour cela que je puis en parler quelque peu à l'aise.

Les retraites, dans les assurances sociales, peuvent se présenter de deux façons.

Si vous êtes absolument opposés à ne consentir aucun sacrifice de violence pour changer quelque chose à la structure du régime, vous avez les moyens, je crois, ou tout au moins le Bureau confédéral a eu les moyens, comme il les aura demain, d'utiliser la loi pour former des sociétés d'assurances, puisque aujourd'hui la C. G. T. et les diverses organisations ouvrières possèdent la personnalité civile. Puisqu'elle a le droit de possession, la C. G. T. aurait pu, elle peut et elle pourra demain, avec l'aide des capitaux que procurent les versements des cotisations ouvrières, constituer légalement, dans le cadre actuel de la société, une société d'assurances sociales ouvrières au lieu de laisser des sociétés privées, subventionnées par des bourgeois et par le gouvernement, attirer vers elles les camarades qui désirent s'assurer quelques sous de retraite pour leurs vieux jours. Si au lieu, je n'ai pas l'intention d'adresser un reproche, mais cependant, si au lieu d'engouffrer quelques millions dans des immeubles, pour avoir pignon sur rue, on avait formé des assurances sociales, si l'on avait lancé, sous l'égide de la loi, des sociétés qui fonctionneraient aujourd'hui et qui, j'en suis convaincu, seraient prospères, on aurait pu, avec l'apport même des cotisations versées par les adhérents de ces sociétés de retraites, acheter les mêmes immeubles et plus, au nom de ces sociétés diverses, dans lesquels les organisations ouvrières auraient pu être logées comme locataires; elles y auraient été logées aussi en sécurité qu'elles le sont dans des immeubles acquis par les cotisations syndicales immobilisées dans ces immeubles. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, je ne comprends plus très bien que l'on pose cette question. C'est, à mon point de vue, une source de divisions, comme celles que nous regrettons tous. Cette question a eu pour but et, en tout cas, garde le moyen de diviser les organisations ouvrières en deux camps, de les séparer nettement: les favorisés du régime, ceux à qui l'on accorde des retraites, d'un côté, et les défavorisés, ceux à qui l'Etat n'accorde aucune retraite, de l'autre.

Lorsque j'entendais hier un camarade qui disait: « Il y en a qui, quand ils auront cinquante-cinq ans, n'auront plus qu'à aller se prélasser à la pêche à la ligne », je trouvais là une manifestation de l'état d'esprit où nous a conduit cette question, où elle menace de nous faire continuer demain si nous nous y éternisons.

Camarades, si vous le voulez, examinons un peu les retraites en elles-mêmes. Je ne sais pas si vous avez fait quelquefois des calculs, mais, pour ma part, je les ai étudiées quelque peu et j'ai trouvé que pour qu'un agent, un ouvrier quelconque, soit admis à récupérer simplement le capital versé à la caisse de retraites, qui est toujours entre les mains de la classe adverse, il fallait environ dix à douze ans. Prenez les statistiques, voyez combien de camarades disparaissent avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, voyez combien disparaissent au bout de quelques mois de retraite, et vous aurez une vague idée

du capital énorme que ces caisses mettent à la disposition de la bourgeoisie, notre adversaire, pour nous combattre.

Et alors, si vous constituez des caisses dans ces conditions, qui ne soient pas autonomes, si vous constituez des caisses où l'Etat, les patrons, du moins, viendront, pour une part, vous accumulerez un capital formidable à la disposition de vos ennemis de toujours, de ceux qui, demain comme hier, vous combattront sur le champ de bataille du travail, et il n'y aura qu'une quantité infime d'entre vous qui en profiteront. (*Applaudissements minoritaires.*)

Nous disons que, par la transformation du régime, les travailleurs doivent, par le fait même qu'ils sont arrivés à un certain âge, ou que leur valeur productive leur a été enlevée par une maladie, par un accident, être assurés de vivre dans des conditions normales, et ce, sans aucun versement, non pas avec l'aumône des caisses qui auront été établies soit d'une façon, soit d'une autre, et qui sont toujours insuffisantes, si elles n'ont pas servi précisément à en combattre l'application même, au terme venu de ces caisses de retraites: car il y a un certain laps de temps à parcourir, pour ceux qui ont vingt ans, avant d'atteindre l'âge où ils pourront toucher cette retraite. Il peut se passer des événements qui changeront du tout au tout ce qui leur aura été accordé à ce moment-là, et vous devez savoir, par expérience, ou vous le montre tous les jours, qu'une loi votée la veille est facilement rattrapée le lendemain, par les parlementaires et les ministres, lorsqu'elle devient dangereuse. Ça doit être un enseignement, pour vous, et je dis qu'il est préférable d'arriver à une transformation complète, fût-ce au prix de quelques sacrifices parmi nous.

C'est ce qui paraît effrayer certains camarades; j'ose croire que je me trompe, mais enfin on croirait que certains préfèrent rejeter sur une génération future l'accomplissement de ce mouvement révolutionnaire insurrectionnel qui doit nous libérer de la bourgeoisie. (*Applaudissements minoritaires.*)

Sacrifices d'hommes, dit-on! On ne veut pas, paraît-il, que le sang coule...

Mais, camarades, il coule tous les jours dans les ateliers. Tous les jours des gens meurent dans des conditions ignominieuses, victimes du travail. Et nous en sommes quelque peu responsables, puisque nous n'avons pas le courage de regarder de près à ces choses-là et de nous dresser contre cela, parce que nous n'avons pas les victimes pantelantes sous nos yeux; parce que nous sommes obligés de raisonner pour arriver à comprendre l'immensité de la foule qui est ainsi emportée chaque jour. (*Applaudissements.*)

Il s'agit, si l'on veut déterminer, comparer la somme de souffrance, de voir quelles sont les souffrances qui existent ainsi tous les jours, qui nous enlèvent des quantités d'entre nous, et celles qui seront forcément créées par un mouvement révolutionnaire.

Voilà le point sur lequel nous paraissions nous différencier, réformistes et révolutionnaires.

Il faut, camarades, qu'une génération arrive et qu'elle ait le courage de prendre sur elle la responsabilité de relever ces gestes et de dire: « Ce régime a assez duré. Il faut en finir de ces morts à petit feu, de ces crimes continuels de la bourgeoisie, fût-ce au prix du sacrifice de quelques-uns des meilleurs d'entre nous. » (*Applaudissements.*)

Je passerai, camarades, sur le programme des régions dévastées. Des camarades mieux placés que moi pour le connaître dans ses détails le traiteront ici. Je voudrais, avant de terminer, aborder quelque peu le dernier point sur lequel nous sommes nettement en désaccord, sur lequel nous sommes aux antipodes les uns des autres, la grosse question d'Amsterdam et de Moscou, l'Internationale syndicale.

Camarades, il paraît qu'Amsterdam a fait ses preuves. Il paraît qu'Amsterdam, c'est une Internationale vivante. Il paraît qu'Amsterdam, c'est le mouvement ouvrier universel, et tout de suite l'on en donne comme preuve que les Américains, qui sont bien quelque chose dans le mouvement ouvrier, se sont retirés de cette Internationale parce qu'elle avait un esprit trop avancé. Eh bien! si c'est là la preuve de la vitalité de l'Internationale syndicale d'Amsterdam, je dis qu'elle est bien peu vivante, qu'il y a bien peu d'homogénéité dans ses éléments et que si elle est composée de morceaux si disparates, il lui est impossible de mener une action quelle qu'elle soit, car elle est à la merci des sentiments particuliers, des sentiments nationalistes des partis qui la composent. (*Applaudissements minoritaires.*)

Elle a évidemment donné à des représentants du monde ouvrier français l'occasion de se mettre en évidence, l'occasion de porter au pinacle les organisations syndicales françaises, si on les considère comme bien représentées par ceux qui les représentaient. Et, je vous dirai franchement ce que j'en pense. Vous qui n'êtes pas partisans des questions de personnalités, qui ne voulez pas entendre parler de personnalités, je vous dirai qu'à mes yeux, il y a à l'heure actuelle, dans la question d'Amsterdam et Moscou, une question de personnalités, comme il y en a eu une dans le Congrès des partis politiques à Tours. La question se pose de la même façon. Certaines personnalités qui avaient cru être pour toujours à la tête des organisations syndicales se sont vu devancer par des hommes qui ont trouvé le moyen de réaliser une révolution, de faire passer de leur côté toutes les forces répressives que nous avons à combattre tous les jours, et qui, de ce fait, luttent dans de meilleures conditions que nous; qui ont attiré vers eux — ce sont les bourgeois même qui le disent — la partie idéaliste du mouvement syndical français, comme du mouvement syndical de tous les pays. (*Applaudissements minoritaires.*)

Et l'on semble ne pas vouloir admettre que quelqu'un vous devance sur le terrain de l'émancipation. On semble vouloir admettre qu'il y a d'avance des hommes déterminés qui sont chargés, eux, de faire une révolution et d'être les grands dieux de toutes les organisations ouvrières, comme ils veulent en être les providences.

C'est là le point de vanité, je le dis très nettement, qui me semble séparer le plus les hommes des deux Internationales.

Camarades, nous pouvons voir, d'un côté, que ceux qui sont allés à Amsterdam ont reçu des éloges dithyrambiques de la presse bourgeoise. Nous avons vu des hommes qui ont prétendu vivre dans leur inimité, pendant leur voyage en Amérique, dire ce qu'ils pensaient d'eux. Nous les avons vu dire qu'ils avaient compris le régime actuel; qu'à côté de l'idéal syndical ils admettaient enfin un autre idéal, et vous me permettez de demander à le connaître. Nous avons vu écrire qu'ils admettaient la collaboration de toutes les forces ouvrières qu'ils représentent à toute la besogne de la bourgeoisie, prenant aussi une part des responsabilités de cette gestion, dans tout ce que fait cette bourgeoisie, car lorsqu'on collabore avec quelqu'un, on prend une part des responsabilités dans l'ensemble de la gestion. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Et ces gens ont écrit que nos représentants au Bureau International admettaient la collaboration pour des satisfactions déterminées et limitées; alors on engage à fond la classe ouvrière dans l'Internationale d'Amsterdam pour des points réduits, minimes, puisque celui qui a écrit cela, dit nettement: « Le gouvernement français, entre autres, a fait une offre ridicule. » Et c'est malgré cette offre ridicule que l'on veut quand même collaborer avec les gouvernants français, qui sont les soutiens d'Amsterdam! C'est dans ces conditions que, pendant que l'on poursuit la C. G. T., pendant que le gouvernement français passait la corde au cou de la C. G. T. par l'intermédiaire de ses tribunaux, le secrétaire confédéral s'en allait à Genève, au nom de la C. G. T., collaborer avec le gouvernement français. (*Applaudissements.*)

Il faut savoir, camarades, si l'on est capable de se débarrasser de cette étreinte, si l'on est capable, à Amsterdam, de renier ses liaisons d'hier; si l'on est capable de rejeter au loin des choses aussi compromettantes: secrétaires fédéraux foulant aux pieds la C. G. T., en collaborant avec le gouvernement qui donne l'ordre à ses tribunaux de la dissoudre; avec le gouvernement qui donne l'ordre à ses tribunaux d'emprisonner, de poursuivre les gêneurs, les militants avancés, et qui les détient préventivement dans ses geôles.

Il faut savoir si demain on est capable de se débarrasser de cela et si, à Amsterdam, on n'aura pas à se reprocher d'avoir apporté sa collaboration en général à ces faits particuliers qui ne sont, dans le gouvernement, qu'un des moyens divers qu'il emploie contre la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Amsterdam, pour nos camarades, c'est le crépuscule d'un soleil qui disparaît, qui commence à noyer ses feux dans l'Océan; Moscou, c'est l'aurore d'un soleil lumineux qui se lève à l'horizon. (*Applaudissements, rires.*)

Oh! ce n'est pas que nous considérons Moscou, à l'heure actuelle, comme le paradis terrestre; ce n'est pas que nous considérons Moscou comme le pays où l'on a toutes les satisfactions, où les alouettes

vous tombent toutes rôties dans le bec. Ce n'est pas dans nos principes. Et si nous le considérons sous ce jour, nous serions en contradiction avec nous-mêmes.

Mais nous aimons Moscou, parce que, précisément, il a su mettre de son côté les forces de répression qui sont contre nous, dans notre pays, parce qu'il a su mettre de son côté les moyens d'évolution de la révolution, tandis que vous essayez vous de poursuivre l'évolution démocratique dans notre pays, pendant que l'on met de nos camarades en prison. (*Applaudissements.*)

C'est une conception, je vous le concède, de se croire libre, de croire que l'on peut évoluer librement, quand ceux qui apparaissent comme la pensée la plus lumineuse dans la classe ouvrière sont mis dans l'impossibilité, par des murailles de prison, de prendre contact avec les ouvriers. Il se peut qu'il y ait des camarades qui aient cette conception. Je n'ai pas, moi, cette conception de la lutte, je n'ai pas cette conception de la bataille. Lorsqu'on s'affronte entre tendances, il faut qu'il y ait, des deux côtés, moyen d'exprimer son opinion. Il ne faut pas que certains soient mis sous les verrous, pendant que les autres, d'une façon plus ou moins, je dirai presque complice du gouvernement (*Applaudissements*), d'une façon plus ou moins apparente, iront prêter la main aux forces de répression.

Camarades, s'il en est qui comprennent la bataille avec ces conceptions de trouver tout le monde libre lorsqu'ils le sont, évidemment, ils ne peuvent pas être révolutionnaires, cela se conçoit. On ne peut pas éliminer par n'importe quel moyen un adversaire, si l'on a l'idée de faire la lumière dans tous les domaines où nous avons à combattre. Et précisément, Moscou a mis de son côté toutes les chances de pouvoir évoluer librement. Ils ne le feront pas en un jour, ce n'est pas leur idée, c'est une impossibilité matérielle, ils sont prêts à le proclamer; ils sont prêts à proclamer que le développement de la révolution est forcément lent, qu'ils sont obligés d'abord de former les masses inéduquées qui, demain, viendront prendre leur place dans le combat social et qui leur donneront la charpente de leur société future. Mais ils ont au moins cette possibilité de pouvoir le faire sans contrainte, de pouvoir le faire sans craindre d'être entravés, sans craindre de voir leur œuvre entravée dans son développement. Et je dis qu'il y a là pour eux une sécurité que nous ne pouvons pas avoir. Quel que soit le développement que nous obtiendrons chez nous, lorsque nous deviendrons dangereux pour la bourgeoisie, il faudra livrer une bataille pour passer le versant de la montagne et par conséquent, nous ne ferions que reculer pour mieux sauter. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi nous regardons vers Moscou, soleil qui, pour nous, se lève, qui est un symbole de liberté, symbole de possibilités... (*Applaudissements, rires*) ... symbole de possibilités de développement intellectuel et moral de la classe ouvrière, qui permet de forger ce que nous ne pouvons pas faire chez nous, et qui a eu ce mérite que nous semblons ne pas vouloir avoir: ne pas confier au temps, au long processus de l'évolution, le soin de faire la besogne qui, normalement,

incombe à la volonté des hommes, et quelquefois à des gestes impétueux surgis de cette volonté au moment propice.

Voilà pourquoi, camarades, nous condamnons Amsterdam et pourquoi nous allons vers Moscou. Nous ne regardons pas plus loin, nous ne voulons pas savoir quelles sont les imperfections actuelles du mouvement soviétiste. Nous savons que fatalement il en existe, comme il en existera demain chez nous, si nous arrivons aussi à passer de l'autre côté. (*Applaudissements.*)

Le procédé que je n'approuve pas, que je n'approuverai pas, c'est, chez quelques camarades, de sembler croire, de sembler faire croire que l'on arrive à un mouvement révolutionnaire avec, dans sa poche, des appareils à emporte-pièce au moyen desquels on refait la société et que le lendemain elle n'a plus qu'à continuer comme une machine parfaite, rénovée complètement. Non, camarades, nous n'avons pas cette conception. Nous disons que c'est matériellement impossible. Nous devons tenir compte du temps indispensable pour le développement. Mais malgré cela, Moscou, force agissante, force incontestablement prolétarienne, permettant au mouvement ouvrier, forçant même la main au mouvement ouvrier pour se développer, nous apparaît comme une force autrement attrayante qu'Amsterdam. Et, entre les deux, nous ne pouvons pas hésiter, nous allons vers Moscou, en répudiant Amsterdam. (*Applaudissements des minoritaires.*)

Le Président. — Je donne la parole au camarade Huyghe, du Textile.

Discours de Huyghe

HUYGHE (de la Fédération du Textile). — Camarades, la question qui se pose actuellement est très simple. Il s'agit de savoir si Amsterdam a failli et si nous devons aller à Moscou.

L'orateur qui vient de me précéder m'a paru un peu pâle dans sa défense de l'Internationale syndicale de Moscou, parce qu'il n'a pas apporté les griefs qui valent pour le retrait d'Amsterdam.

Il s'agit de savoir si depuis le Congrès d'Orléans le programme qui a été élaboré a pu être mis en application et s'il n'a pas pu l'être quelles en sont les causes.

Il me semble que depuis Orléans, nous avons été, nous majorité, frappés d'impuissance. Nous avons un programme de revendications immédiates sur lequel chacun pouvait se mettre d'accord. Les minoritaires auraient dû mettre loyalement la main dans celle des majoritaires pour ce qui concerne les régions dévastées, les assurances sociales, la lutte contre le chômage, la lutte contre les tentatives de diminution de salaires. Ils auraient dû être avec nous quand nous avons préparé la campagne du 1^{er} mai, afin que le monde du travail puisse être debout pour réclamer l'application de ce programme minimum. Et qu'avons-nous vu?

En ce qui concerne les régions dévastées, si nous avions pu reconstruire, cela aurait permis à un grand nombre de travailleurs du bâtiment, de la métallurgie, au lieu d'être réduits au chômage, de trouver, au contraire, du travail. Par voie de conséquence, les possibilités d'achat étant accrues, cela aurait permis à d'autres travailleurs de ne pas être frappés à leur tour par la crise, comme par exemple le textile. Au lieu de nous aider, vous avez tourné en dérision toutes les décisions qui avaient été prises à ce sujet. Lorsqu'il s'agissait d'aider les malheureux habitants du nord de ce pays et de leur permettre, au lieu de rester dans des caves, d'avoir une maison habitable, vous avez déclaré que c'était collaborer avec la bourgeoisie et vous avez préféré que les vôtres, que les nôtres, que les travailleurs restent dans la misère et vivent dans des huttes, plutôt que de les voir logés confortablement. (*Applaudissements.*)

Vous en portez la responsabilité.

Je me rappelle qu'au cours de certaines tournées de propagande, des camarades disaient: « La C. G. T. ne devrait pas s'occuper de cela; elle devrait laisser le gouvernement dans le pétrin. » Eh bien! non, nous n'avions pas le droit de penser ainsi, et les minoritaires, tenant ce langage, répétaient tout bonnement, selon un ordre du Comité directeur du Parti communiste, qu'il fallait d'abord faire la révolution.

Camarades, est-ce que les préoccupations de chaque être humain ne sont pas d'améliorer son sort? Et nous, collectivité, n'avons-nous pas les mêmes devoirs? C'est pourquoi nous n'avions pas le droit d'attendre la révolution qui est et reste toujours problématique, parce qu'elle doit se faire avec des hommes, avec des révolutionnaires et non pas en idée et en théorie. (*Très bien! Applaudissements.*)

On reproche à la C. G. T. de n'avoir rien fait contre le chômage. Mais, à notre tour, nous pouvons nous adresser aux camarades minoritaires et leur dire: « Qu'avez-vous fait pour nous aider? Croyez-vous que c'est le projet de loi qui a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés par le groupe communiste qui remédiera au chômage dont nous subissons si directement les conséquences? », pas plus que ce que disait hier le camarade Jacquemin, qu'il fallait, pour remédier à la situation, descendre dans la rue. Ce n'est pas là non plus une solution. Et d'ailleurs, en vertu de vos principes, vous ne pouvez pas remédier au chômage. Vous avez déclaré, maintes fois, qu'il fallait laisser les travailleurs dans le chômage, qu'il ne fallait pas s'occuper des assurances sociales, parce que plus il y avait de misère, plus proche était la révolution. Eh bien! si plus il y a de misère, si plus il y a de souffrances, plus nous sommes près de la révolution, pourquoi le parti communiste, dont la plupart de vous suivent les directives ou les subissent, propose-t-il un remède au chômage par l'émission d'un papier-monnaie quelconque basé sur le travail, renforçant, d'après votre théorie, le régime capitaliste?

Nous prétendons que la lutte contre le chômage par la restauration des régions libérées, ainsi que le proposait la C. G. T., était beau-

coup plus efficace; cela permettait à chacun de toucher un salaire pour un travail fourni en améliorant le sort des sinistrés. Mais nous n'avons pas pu faire ce que nous aurions voulu.

Tout à l'heure, je vous expliquerai une des causes pour lesquelles nous n'avons rien pu faire. Mais permettez que j'aborde très vite la question des assurances sociales.

Ce qui m'étonne et m'attriste, c'est que tous ceux qui se déclarent non pas adversaires des assurances sociales, mais les tournent en dérision et frappent tous nos efforts d'impuissance, ce sont justement des fonctionnaires, des instituteurs, des cheminots. Ils déclarent que cela n'est que secondaire et de peu d'importance, alors que nous, dans le textile, dans l'habillement, dans la métallurgie, nous ne touchons rien arrivés au seuil de la vieillesse, et que nous sommes obligés d'être à la charge de la famille. Vous savez que le salaire est juste suffisant et que c'est diminuer les possibilités d'existence en mettant à sa charge ceux qui sont vieux.

Par conséquent, nous réclamons pour tous le moyen de vivre, arrivés à un certain âge. Le droit de vivre est sacré et personne n'a le droit de négliger cette importante question, surtout quand on passe soi-même à la caisse.

Camarades, je passe à une autre question très intéressante, et je suis assez bien placé pour la discuter, puisque secrétaire d'une Fédération qui a déjà maintes fois engagé la lutte. C'est la question des salaires. Cela peut paraître mesquin pour certains. Mais ce qui est vrai, c'est que chacun a besoin de manger et que par conséquent chacun doit s'intéresser à son salaire.

Jusqu'à ce jour, nous avons pu en partie, dans le textile, livrer bataille à la bourgeoisie. Nous sommes une de ces Fédérations qu'on traite de réformiste. Mais ce que nous savons c'est que nous, réformistes mais aussi révolutionnaires que n'importe qui, nous avons essayé de suivre les indications que nous a données la Confédération Générale du Travail, en ce qui concerne la lutte contre les tentatives de diminution des salaires. Nous savons qu'Amsterdam s'est également intéressé de cette question des salaires, et nous avons fait, nous Fédération majoritaire, Fédération réformiste, ce que beaucoup de Fédérations minoritaires n'ont pas fait. Plusieurs de celles-ci ont accepté toutes les diminutions de salaires (*Applaudissements*), tandis que nous qui avons affaire à des femmes qui ne sont pas encore éduquées, mais chez lesquelles nous avons pu inculquer des sentiments de révolte contre l'exploitation capitaliste, nous avons fait notre devoir, et vous le savez.

J'en appelle ici aux camarades des Fédérations minoritaires pour qu'ils apportent la même franchise sur ce qu'elles ont fait.

Et quand nous nous tournons vers Amsterdam, nous voyons que notre programme est en accord avec le point de vue de l'Internationale syndicale et que, s'il n'a pas pu être réalisé, ce n'est ni la faute à Jouhaux, ni celle à Dumoulin, ni celle de la Commission administrative; c'est la faute aux militants, aux Fédérations qui, au lieu de s'in-

téresser seulement aux querelles intestines, de ne voir que ce « soleil libérateur de Moscou », auraient dû voir les souffrances qui sont là tous les jours dans les foyers. Ils ont préféré sacrifier les intérêts immédiats de la classe ouvrière pour des intérêts problématiques.

Voilà ce que vous avez fait, camarades minoritaires. (*Applaudissements.*)

Nous sommes arrivés, dans le textile, à un tournant de notre histoire. Peut-être que demain nous n'aurons plus la même force pour lutter. Pour quelles raisons? Parce que nous sommes battus en brèche par des camarades du C. S. R. Dernièrement, en Normandie, où nos camarades du textile sont menacés d'une diminution de 25 p. 100, au nom de la Fédération, avec le camarade Touzard, délégué régional, nous avons parcouru toute la région. Et savez-vous ce qui s'est passé? Dans toutes nos réunions, des camarades C. S. R., pendant que nous luttions contre les patrons, pendant que nous essayions de réveiller ces femmes et ces hommes et de les mettre debout pour une lutte gigantesque, comme on sait encore le faire en Alsace, dans l'Aube, dans les Vosges et dans le Nord, sont venus parler de Moscou à ces femmes qui souffraient, menacées qu'elles étaient de diminution de salaires. Ainsi, par suite de cette obstruction, nous n'avons pu, comme ailleurs, réaliser notre mouvement de grève. Et alors, la responsabilité ne nous en incombe pas comme elle n'en incombe pas à Jouhaux... Je puis vous citer, pour vous montrer la campagne menée, un malheureux C. S. R. qui disait: « Si les fileurs de Rouen ne gagnent pas autant que ceux de Lille, c'est la faute à Jouhaux. » De tels arguments vous désarment quelque peu.

Il y a aussi un autre reproche que nous pouvons vous faire.

Lorsque la C. G. T. a envoyé des militants à travers le pays afin que, au 1^{er} mai, le monde du travail soit debout une fois de plus, qu'avons-nous vu? Nous avons vu ces militants suivis partout par des C. S. R. Ceux-ci discréditant par avance tout ce que nous voulions faire; disant que les assurances sociales, les régions dévastées, le contrôle ouvrier, le droit syndical, tout cela ne comptait pas, qu'il fallait démolir le Bureau confédéral d'où venait tout le mal. Ainsi, ils frappaient d'impuissance notre manifestation du 1^{er} mai.

Je déclare franchement que des camarades qui prennent à leur compte la théorie du mensonge, qui érigent en principe la calomnie, l'injure, la perfidie, sont déjà en faillite moralement, et ne seront jamais en mesure d'appliquer quoi que ce soit.

Et jamais, sinon ce matin, vous n'aviez opposé un programme au programme confédéral. Mais depuis un an, vous parcouriez le pays en posant la question: « Amsterdam ou Moscou. » Et aujourd'hui beaucoup de militants qui sont ici ont un mandat pour voter pour Moscou, alors que les chefs déclarent à l'heure actuelle: « Nous ne voulons pas aller à Moscou. » Vous avez ainsi faussé la situation. (*Applaudissements.*)

Vous avez trompé tous ces militants de province; ils ne savent plus comment agir. Et la plupart de ceux qui, hier, ont voté contre le Rap-

port moral ont été également trompés. Beaucoup sont là mandatés par quelques camarades seulement, parce que la masse des syndiqués ne vient plus dans les assemblées générales; vous n'avez donc pas le droit de venir parler de la masse; celle-ci souffre et elle est désorientée du fait de nos divisions.

Tout à l'heure le camarade Julienne déclarait qu'il était encore prêt pour la grève générale, la grève insurrectionnelle; qu'il était prêt à refaire le mouvement pour la nationalisation industrialisée. Comment pouvez-vous concilier cela, puisqu'aujourd'hui vous déclarez que cela fut un bluff, et qu'ainsi indirectement vous donnez raison à ceux qui n'ont pas fait la grève. Je dis qu'il aurait beaucoup mieux valu, pour nos camarades minoritaires, qui sont à la tête d'une fraction de la Fédération des Cheminots, qu'ils viennent dire qu'ils sont prêts à faire un mouvement pour réintégrer les militants qui sont restés sur le pavé.

Et ayant ainsi examiné, dans cet ordre d'idées, les possibilités de lutte pour le programme minimum, je tiens à dire de suite à Monatte que si la Fédération du Textile a pu faire quelque chose jusqu'à ce jour, ce n'est nullement parce qu'à la tête de la Fédération, il y a des fonctionnaires qui n'ont pas vingt années d'hémorroïdes fédérales. Non ce n'est pas cela. Il y a des Fédérations où il y a des secrétaires qui sont là depuis quinze ans, et c'est un honneur de les avoir si longtemps. Seulement, si nous avons pu faire quelque chose jusqu'à ce jour, je le déclare franchement, c'est parce que nous n'avons pas chez nous ces divisions. Mais je crains qu'un jour nous les ayons et nous aurons une Fédération de plus en France qui ne pourra plus faire le nécessaire contre les tentatives d'exploitation et de surexploitation patronales et ce sera le triomphe du patronat.

Puisque l'on n'apporte pas d'argument contre Amsterdam et que ce que nous avons fait, c'est d'accord avec la C. G. T. et Amsterdam, tournons-nous un instant vers Moscou.

Moscou, disait tout à l'heure le camarade Julienne, c'est le pays de la liberté. J'en appelle aux anarchistes qui écrivent dans le *Liber-taire*. (*Applaudissements*.)

J'en appelle au camarade Lecoin qui déclare être contre la dictature. Dictature et liberté sont inconciliables. Ce sont deux opposés. Vous ne pouvez pas parler d'un régime de liberté là où il y a des dictateurs. Nous avons toujours eu pour principe, chez nous, d'avoir à notre tête des hommes de confiance, nommés à la base, dans les assemblées. Les secrétaires de syndicats sont nommés par les syndiqués, les secrétaires de Fédérations et d'Unions départementales sont nommés par les syndicats, et ceux-là nomment, à leur tour, les dirigeants de la C. G. T. Est-ce que vous pouvez appeler cela de la dictature? Des dictateurs, quatre hommes responsables devant la Commission administrative... Mais s'ils sont dictateurs, la C. A. et le Comité national le sont aussi. C'est de l'enfantillage et cela fait partie de vos campagnes de calomnies.

Mais revenons à Moscou, pays de liberté où dans les prisons sont

enfermés les anarchistes, les socialistes, les révolutionnaires et les syndicalistes. Je tiens à déclarer que nous n'avons jamais été contre la Révolution russe, mais nous sommes contre certaines méthodes qui ne se concilient pas avec le passé du syndicalisme français.

C'est encore nous qui avons fait le plus pour la Révolution russe, et j'en appelle ici à la mémoire de chacun. N'est-ce pas Krassine qui, étant à Londres, au moment où Zinoviev lançait des anathèmes contre le Bureau confédéral, délégua un membre du Parti socialiste pour demander à la Confédération Générale du Travail d'essayer, dans la mesure du possible, d'aider la Révolution russe qui était en péril, du fait de la guerre que lui faisait la Pologne ? Eh bien ! camarades, quand on s'adresse à une Confédération, c'est qu'on reconnaît sa force. Mais, malheureusement, comme vous l'avez frappée de paralysie, elle n'a pas pu faire tout ce qu'elle aurait voulu et vous en êtes responsables. (*Applaudissements.*)

Et, à ce moment-là, nous avons vu que des munitions partaient et prenaient le chemin de la Pologne, alors que l'ordre avait été donné par la C. G. T. pour que chacun fasse son devoir vis-à-vis de la Révolution russe. Malheureusement, les syndicats n'avaient plus l'autorité nécessaire sur leurs adhérents pour empêcher la fabrication des munitions. On sait que le syndicat des Métaux de la Seine était impuissant, malgré les ordres reçus de sa Fédération pour empêcher qu'on tourne des obus. Que les cheminots français, du fait de leurs divisions, étaient impuissants et continuèrent à véhiculer, vers la Belgique, vers la Suisse et vers l'Italie, les obus nécessaires à la Pologne.

On sait aussi qu'à ce moment-là, des Fédérations, dont les chefs sont traités partout de social-traitres, la Fédération des Inscrits maritimes et celle des Dockers, qui sont des Fédérations réformistes, comme vous dites, quand il s'est agi de défendre la Révolution russe, sur la demande de Krassine, et après appel de la C. G. T., elles seules ont fait leur devoir envers la Russie. (*Applaudissements.*)

Maintenant, camarades, permettez que je vous parle pendant quelques minutes de la Charte d'Amiens. Cela a son importance, surtout en ce qui concerne la Fédération du Textile.

Vous savez qu'en 1906, c'est notre regretté camarade Renard, dont nous avons beaucoup déploré la perte, qui déposait une motion tendant à ce qu'il y eût, entre la C. G. T. et le Parti socialiste, une certaine entente pour des mouvements qui pouvaient se produire. Il est nécessaire de préciser parce qu'il est commis des erreurs dans la presse. Dernièrement, le brave citoyen Daniel Renoult, dans l'*Internationale*, voulait invoquer que, dans le Nord, nous avions une liaison organique avec les partis politiques. Ce n'est pas exact. Dans l'intention de la Fédération du Textile, il s'agissait simplement de s'entendre sur des buts précis, comme le repos hebdomadaire, la loi de 8 heures, etc., etc. Il n'était nullement question de subordonner le parti économique au parti politique. Je puis vous affirmer que jamais il n'a été dans l'esprit des militants de notre Fédération de faire dominer le mouvement syndical par un parti politique.

D'ailleurs, au Congrès de Rouen, à la presque unanimité, nous nous sommes ralliés à la Charte d'Amiens, on l'a fait sienne et on s'en trouve bien, d'autant plus qu'aujourd'hui les partis politiques sont divisés et que nul parti ne détient la vérité absolue. Il y a des vérités dont chaque parti détient quelques-unes.

En vertu de ce beau passé syndicaliste, notre devoir est de rester indépendants, en dehors de toute ingérence politique. D'ailleurs la Charte d'Amiens déclare catégoriquement que chaque salarié qui entre dans le sein du syndicat laisse à la porte ses conceptions politiques, philosophiques ou religieuses, et nous avons été quelque peu surpris — et c'est contre cela que nous nous révoltons — de voir qu'il y a un parti politique, le Parti communiste, qui, dans son Congrès administratif, a déclaré, dans un article de ses statuts « que chaque membre du Parti communiste devait rentrer au syndicat en communiste et agir comme tel », alors que la Charte d'Amiens dit que chaque salarié laisse en dehors ses conceptions politiques et philosophiques. Par conséquent, il y a contradiction entre les méthodes communistes et les méthodes syndicalistes.

Camarades, puisque nous sommes sur une question bien précise : Amsterdam ou Moscou, j'estime que les camarades sont mal placés pour venir parler de retrait simplement. La campagne a été menée pour Moscou, il faut donc que de ce Congrès sorte quelque chose de net afin que, demain, nous ne soyons plus frappés d'impuissance. Je voudrais que, dans l'esprit de chacun, il y ait ce qu'a dit le camarade Leclair, quand il a pris sa fonction de commissaire à la tribune. Que disait-il? « Quelle que soit la tendance qui triomphe, il faut que chacun s'y soumette loyalement. »

Eh bien! oui! Seulement, faire appel à la conscience, c'est, il me semble, un peu trop espérer. Il faut que, dans la résolution, il soit bien indiqué que les campagnes d'infamies qui ont été menées doivent cesser. Il faut aussi que nos camarades du Bureau confédéral ne soient plus obligés à chaque instant de se défendre. Il faut qu'ils puissent se livrer à la tâche qui leur incombe et pour cela, il faut qu'ils rencontrent l'aide de tous, minoritaires et majoritaires, au lieu des calomnies et des oppositions systématiques.

Je demande, camarades, que nous ayons le souci des intérêts que nous représentons. Il y a des syndicats minoritaires qui réclament la politique d'avant-guerre alors qu'avant la guerre, ils la combattaient. Il en est d'autres qui étaient ultra-réformistes et qui trouvaient la C. G. T. trop rouge. Eh bien! nous ne pouvons pas admettre cette façon de comprendre la vie syndicale. Il faut que chacun donne à sa tâche le maximum de lui-même et que nous ayons constamment le souci des intérêts que nous représentons et éviter les questions personnelles.

Il faut que nous adoptions une résolution claire, nette et précise, dans laquelle nous disions quelle route nous suivrons. Si nous restons à Amsterdam, chacun devra s'y conformer loyalement, lui apporter

le maximum de ses compétences, de son travail, en vue de construire et d'appliquer les décisions qui auront été prises.

J'en termine, camarades, en vous disant qu'il faut que demain ou lundi, quand le Congrès sera fini, la bourgeoisie s'aperçoive qu'il y a quelque chose de changé. La bourgeoisie rit de nous en ce moment, en raison de ce que le premier jour, nous ne nous sommes pas entendus. Elle se félicite; elle mène une campagne de plus en plus forte. Si nous ne savons pas être unis pour une tâche commune, si nous continuons les divisions comme depuis Orléans, si de nouveau nous frappons la majorité d'impuissance, si vous espérez, vous minoritaires, triompher par cette méthode, eh bien! votre triomphe sera un triomphe à la Pyrrhus. Vous serez vous-mêmes frappés d'impuissance, parce qu'au lieu de triompher par l'union et la persuasion, vous n'aurez régné que par la division, et au lieu d'avoir la classe ouvrière derrière vous, vous n'aurez que des cadavres.

Il me semble que la C. G. T. se doit de rester indépendante, en dehors de toute politique. C'est sa tâche de toujours, comme ce fut sa tâche hier, et ceux qui viennent ici avec des opinions politiques ne comprennent rien au travail parce qu'ils n'ont jamais travaillé. (*Applaudissements.*)

Je conclus, camarades, en demandant à ce que chacun soit sincère avec soi-même; que finisse le mensonge et que pour toujours la C. G. T. puisse rester debout et forte devant la bourgeoisie. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, il est 11 heures moins le quart, je ne crois pas que nous puissions continuer à discuter si tous les délégués tiennent à être à l'heure au rendez-vous fixé boulevard Sébastopol.

Je crois que tout le monde pourra être de retour à 3 heures. Nous reprendrons donc la séance à 3 heures précises.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Même bureau que le matin.

Le Président. — Camarades, avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour discuter sur l'orientation syndicale, je donne la parole au camarade Legris, du Spectacle.

LEGRIS. — Camarades, au nom de la Fédération du Spectacle et des organisations syndicales que je représente, je tiens à remercier tous les congressistes du geste de solidarité qu'ils ont apporté devant le douloureux événement qui nous a surpris, en la mort de notre camarade Kieffer des machinistes de Paris.

Votre geste, camarades congressistes, ne sera pas oublié par les camarades du Spectacle. Si, en raison de leur syndicalisme, — nouveaux pour la plupart — ils n'ont pas la compréhension très grande du mouvement syndicaliste français, ils sont néanmoins disciplinés à des heures graves. Quelles que soient les décisions qui sortiront d'ici, camarades congressistes, vous pouvez compter sur les camarades du Spectacle syndiqués; ils ont l'habitude de la discipline, et ils s'y conformeront. Encore une fois, merci en leur nom. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je crois qu'en raison du temps perdu dans cette journée qu'il serait sage d'essayer de gagner un peu de temps en prolongeant la séance d'une heure.

Cette proposition est adoptée.

La parole est au camarade Mayoux.

Discours de Mayoux.

MAYOUX. — Avant d'apporter ma contribution à la discussion sur l'orientation syndicale, je tiens à donner quelques brèves réponses à certains camarades orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je déplore pour ma part, chaque fois, que j'en ai l'occasion, la distinction que l'on fait entre les corporations diverses et l'excitation que l'on semble vouloir mettre entre les travailleurs, parce qu'ils n'ont pas la même profession. L'un dit : « Ma corporation a fait mieux que la tienne. » L'autre oppose dockers à cheminots, métallurgistes à

marins. Je trouve que c'est là une tactique absolument déplorable. C'est une tactique déplorable, parce que si nous pouvons penser que les chefs de ces organisations ont des tendances différentes, si notre sympathie va davantage à une tendance qu'à une autre, il est certain qu'elle est, sans distinction de tendances, acquise à toutes les troupes, quelles qu'elles soient. Il suffit qu'il y ait quelque part des salariés pour que les syndicalistes révolutionnaires les reconnaissent comme étant des leurs, et nous réprouvons, de la façon la plus formelle, ces distinctions, ces excitations entre travailleurs. (*Applaudissements.*)

D'autres orateurs et c'est devenu un lieu commun qui chaque fois fait ma tristesse dans les Congrès ouvriers, vous ont parlé des instituteurs avec ironie. Eh bien! camarades, ce n'est pas parce qu'on est instituteur qu'on n'appartient pas à la grande famille ouvrière. Les faits sont là. Depuis 1905, notre petite Fédération de l'Enseignement appartient à la C. G. T. Elle a toujours fait ce qu'elle a pu; elle n'a pas fait la révolution, mais enfin les quelques-uns que nous sommes ont eu, je n'ai pas crainte de le dire, une certaine tenue pendant la guerre. Et c'est à cette poignée de militants syndicalistes et de syndiqués chez les instituteurs, que vous venez reprocher d'enseigner le mensonge patriotique, d'enseigner les fautes de l'histoire, alors que ce sont ceux-là qui sont frappés pour leurs opinions! Vous ne le pouvez pas, en toute justice, camarades. Il y a, dans la masse des instituteurs, des préjugés petits-bourgeois, nous le reconnaissons, et c'est justement, paradoxe extraordinaire, ceux-là mêmes qui les professent, que le Bureau de la C. G. T. a favorisés en les admettant par le canal de la Fédération des Fonctionnaires dans la C. G. T. alors qu'il y avait une Fédération de l'Enseignement régulièrement confédérée depuis plus de dix ans. Je ne parle pas au nom de la Fédération de l'Enseignement, je parle comme délégué, personnellement, sur ce point précis, mais je fais, en ce qui me concerne, toutes les réserves sur cette double affiliation à la C. G. T. Cela n'est pas possible, camarades. Pour adhérer à la C. G. T., il faut d'abord être fédéré dans sa fédération, et non pas à un vague groupement qui réunit à la fois les fonctionnaires de toutes les administrations. Ce n'est pas un métier d'être fonctionnaire de l'Etat. Le fonctionnaire de l'Etat, s'il a le droit d'entrer dans la famille ouvrière, c'est parce qu'il exerce une profession, et non pas parce qu'il touche un traitement d'Etat. Et nous protestons, ceux qui pensent comme moi, de la façon la plus énergique, contre l'affiliation en bloc de la Fédération des Fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

Un autre orateur a dit qu'il fallait oublier la politique de guerre de la Confédération Générale du Travail, qu'il ne fallait pas tout le temps parler de la guerre. Mais, immédiatement, il a souligné qu'il fallait le rappeler sans répit au gouvernement bourgeois et au patronat bourgeois responsable de la guerre. Je n'entrerai pas dans le fond du débat sur ce point, maintenant. Mais je me permets de souligner la contradiction: si les gouvernants, si le patronat ont été responsables de l'infâme boucherie, nous accusons les membres de la

majorité confédérale actuelle d'être responsables, au même titre qu'eux, puisqu'ils les ont suivis à Bordeaux et qu'ils ont siégé à Versailles. (*Applaudissements.*)

Un autre orateur vous a dit que quelques-uns d'entre nous avaient été partisans de la scission. C'est mon cas et j'en fais la confession publique. Mais je me suis rallié, sans arrière-pensée, en toute loyauté, à mes camarades qui pensaient qu'il fallait suivre une autre tactique, et je ne crois pas qu'on puisse me faire un reproche depuis ce moment-là. Je vais même plus loin, si, dans l'Union départementale à la tête de laquelle j'ai l'honneur d'être, des syndiqués et des syndicats n'ont pas quitté la C. G. T., avec d'autres camarades de la minorité j'ai fait ce que j'ai pu pour cela, et nous proclamons notre droit absolu de lutter à l'intérieur de la C. G. T. pour en obtenir la direction, ce qui est sur le point d'arriver. (*Applaudissements.*)

Cet orateur, c'est un camarade de Marseille, délégué des syndicats maritimes, et, malgré que la température le permette, nous ne transporterons pas la Cannebière à Lille mais nous lui consacrerons encore quelques mots.

Ce camarade-là a parlé des salaires de cette Fédération et de son action réformiste. Et, dans son langage, au milieu d'arguments plutôt sévères pour votre serviteur, il y a quelque chose qui m'a plu: c'est qu'il a fait profession de foi nettement réformiste. Eh bien! même quand on est réformiste-révolutionnaire, comme c'est le cas de la Fédération des Syndicats maritimes, est-il admissible qu'on signe, d'accord avec le patronat, un pacte, un contrat où nous lisons: « Les Fédérations maritimes ont déclaré accepter le principe de la régression des salaires sur les bases proposées par les armateurs. » (*Applaudissements.*)

Ah! camarades, permettez, nous ne faisons pas grief à nos camarades de la Fédération maritime d'avoir à déplorer une diminution de salaires. Ils ont cela de commun avec la plupart des Fédérations. Mais nous leur faisons grief de l'avoir formellement acceptée alors que les autres subissent cette diminution de salaires. (*Applaudissements.*)

Enfin, le même camarade, et j'en aurai fini, rappelait la Conférence de Gênes. Eh bien! cette Conférence de Gênes réunissait, en même temps les délégués des gouvernements bourgeois et les délégués des patrons. Et un des hommes qui assistaient à cette Conférence, le camarade Réaud, si j'ai bonne mémoire, a depuis, pour le compte d'un grand journal bourgeois, *Le Matin*, fait une enquête en Angleterre. Et le citoyen Havelock Wilson, délégué des syndicats maritimes anglais, qui a été acclamé à Marseille, a été vilénisé dans *Le Matin*. On l'a rendu responsable d'un tas de choses... On en a fait un ennemi de la classe ouvrière française... Camarades, nous n'acceptons pas ces rencontres-là qui sont organisées directement par le Bureau International du Travail et la Société des Nations. Nous n'avons qu'un mot pour les qualifier: c'est une immoralité au point de vue ouvrier. (*Applaudissements.*)

La crise syndicaliste actuelle, camarades, est indéniable. Nous sommes en plein marasme et je trouve très puéril que les majoritaires disent: « C'est la faute aux minoritaires » et inversement. Non, camarades, le syndicalisme, comme toutes choses humaines et surtout comme toutes choses sociales, suit le cours général des événements. Au début de 1920, nous l'avons vu, par la force même des circonstances économiques, porté à son apogée. La dépression économique qu'on prévoyait au lendemain de l'armistice ne s'est pas produite immédiatement, pour la bonne raison que l'offre partout était supérieure à la demande. Mais comme il fallait faire cesser le fonctionnement de la planche aux assignats, cette crise économique est survenue, et, maintenant, nous nous débattons au milieu d'elle. Le syndicalisme est atteint comme tout organisme social. Le chômage n'est pas le produit particulier de la volonté des capitalistes, bien qu'ils cherchent à le discipliner, à s'en servir, pour diminuer les salaires ouvriers; il est surtout le produit de la sous-consommation forcée, parce qu'alors, si la classe ouvrière en général, si l'immense armée du peuple, des paysans et des travailleurs des villes n'était pas obligée de s'y réduire, ce serait que la guerre n'a rien coûté. Or, il n'est pas possible que la guerre n'ait rien coûté. Les gaspillages de guerre, qui étaient rendus possibles par quarante années d'accumulation dans la paix, il faut maintenant les payer; il faut maintenant se restreindre. Et nous sommes dans cette situation que l'ouvrier fait des économies sur le meuble, sur le linge, (il ne peut pas faire d'économies sur la nourriture) et voilà du chômage dans les autres corporations.

Et quand on reproche aux minoritaires de n'avoir rien fait contre le chômage, nous nous retournons vers les majoritaires et nous disons: « Et vous, nous ferez-vous voir un exemple patent? » Ah oui, les syndicats maritimes... mais la C. G. T. française? Et là j'insiste immédiatement pour une distinction capitale: il faut absolument, que ce soit ici, que ce soit dans un Congrès confédéral ou dans une simple réunion publique, que nous distinguions soigneusement entre la C. G. T., qui est notre propriété à tous, et les hommes qui la dirigent actuellement. Nous y tenons par-dessus tout, parce qu'on nous reproche tout le temps de combattre la C. G. T. Nous ne la combattons pas, puisque nous en faisons partie et que nous nous combattrions nous-mêmes.

La politique que suit la C. G. T., caractérisée par les hommes qui sont à sa tête, ne manque pas, nous le reconnaissons, d'une certaine logique. Après avoir fait une politique de guerre, elle fait maintenant une politique gouvernementale d'après-guerre.

Un mot, camarades, sur la trahison, les traîtres et les personnalités. On nous jette toujours à la face que nous injurions, que nous calomnions nos camarades qui sont à la tête de la C. G. T. C'est complètement faux... (*Rires.*) La trahison, pour nous, est caractérisée par le fait qu'un homme, militant ou chef de syndicat, qu'un syndicat, qu'une Union départementale, qu'une Fédération, que tout organisme central confédéral, abandonne la lutte des classes pour se livrer à la collaboration des classes. Voilà ce que nous entendons par le mot tra-

hison. Le syndicalisme, quand il joint son action à celle des gouvernants pour les aider, même si c'est dans la plus grande boucherie que le monde ait connu, méconnaît les intérêts ouvriers et nous voyons là une trahison caractérisée. Nous ne pardonnons pas plus l'action confédérale d'après-guerre que nous n'avons pardonné l'action confédérale pendant la guerre, nous le verrons tout à l'heure, à propos de la politique des régions dévastées.

En ce qui concerne l'année confédérale, un fait domine tout, c'est celui des exclusions. Et, puisqu'il a été bien entendu que cette partie du rapport moral était disjointe, puisqu'il a été bien entendu que les exclusions, au point de vue général, avaient leur place dans ce débat, nous pouvons examiner très rapidement ce qu'a été la politique d'exclusion du Bureau et de la majorité confédérale, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Je n'irai pas chercher des textes bien loin. Je prendrai *La Voix du Peuple*, organe officiel de la C. G. T.

De la motion dite « Dumoulin », dont nos camarades du Bureau se sont plaints qu'on avait donné ce nom de Dumoulin (nous l'avons fait sans aucune acrimonie et surtout sans aucune préméditation, parce que Dumoulin l'avait présentée au Comité de novembre), de cette motion, je ne retiendrai seulement que ce passage-ci :

« Le Comité confédéral ne saurait éviter de mettre les organisations « en garde contre les conséquences inévitables de leur adhésion, qui « pourrait provoquer de la part des Fédérations et des Unions départementales des mesures d'exclusion contre lesquelles la C. G. T. ne « pourrait nullement intervenir.

« Les statuts confédéraux qui impliquent les deux obligations d'être « adhérent à son Union et à sa Fédération nationale, resteraient toujours en vigueur et nécessiteraient ainsi des décisions concordantes « devant lesquelles la Confédération ne pourrait que s'incliner. »

La preuve que la C. G. T. a pu intervenir, c'est que des exclusions ont bel et bien été prononcées contre des syndicats de l'Agriculture, des Employés, et que le Congrès confédéral sanctionne le retrait de ces exclusions. Donc, c'était une question confédérale. (*Applaudissements.*)

Au Comité national de février, la motion dite « des exclusions » s'amplifie. Ce n'est plus quelques lignes, c'est toute une page, une première page de *La Voix du Peuple*. Après avoir proclamé que la liberté de tendance était absolue, on ajoutait et cela nous ne pouvions pas l'admettre :

« Que le Comité national armé par la décision du Congrès d'Orléans, « Confirme sa décision de novembre visant les cas d'indiscipline que les organisations confédérées sont appelées à apprécier. »

Vous voyez que la politique se poursuit d'une façon logique et que si l'on pense à exclure en novembre, plusieurs mois après, en février, on est dans les mêmes dispositions d'esprit.

Au Comité national de mai, c'est-à-dire plusieurs mois après, on trouve bon de nous convoquer par télégramme sous le motif, valable celui-là, qu'il y avait des menaces de guerre, et tout le Comité national roule sur la question des exclusions.

Les camarades du Bureau nous déclarent, en propres termes : « Nous ne pouvons plus vivre ainsi. Il faut absolument avancer le Congrès de deux mois », et il est avancé pour régler la question. Eh bien ! nous, camarades, nous enregistrons, à la tribune du Congrès, une reculade caractérisée des « exclueurs » de la majorité confédérale... (*Applaudissements*)... et cette reculade nous est d'autant plus précieuse que les exclusions avaient été sanctionnées, approuvées, recommandées après coup, par l'Internationale syndicale d'Amsterdam. J'en ai trouvé la preuve dans *Le Peuple* du 25 mai 1921 :

« En conséquence (après les considérants), toute organisation qui « fera acte d'adhésion à l'Internationale politico-syndicale de Moscou, « se mettra elle-même en dehors de la Fédération syndicale internationale ».

Et ce n'est pas une simple coïncidence. Le camarade Jouhaux est en même temps secrétaire adjoint ou vice-président de l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

Nous sommes donc en droit de dire que depuis la cellule initiale, dans le syndicat, où l'on a fait la chasse aux syndiqués C. S. R., jusque dans les Fédérations, et en passant par la C. G. T. jusque dans l'Internationale Syndicale d'Amsterdam, il y avait la même volonté d'exclusion, et ce sont les travailleurs syndiqués français qui ont brisé cette volonté et qui l'ont empêchée de se produire.

Eh bien ! pour nous, c'est une victoire ! (*Applaudissements*.)

Naturellement, les camarades de la majorité cherchent, et c'est en somme de bonne guerre, à diviser, à émietter la minorité.

Pour ma part, on a voulu faire de quelques mots que j'avais prononcés au Comité national, un épouvantail, en me faisant dire : « Quand nous serons la majorité, nous vous foutrons à la porte. »

Immédiatement, légitimement ému parce qu'il y avait eu là une inexactitude, j'ai envoyé une rectification à *La Voix du Peuple*. *La Voix du Peuple*, vous le pensez bien, malgré qu'elle soit l'organe de tous les syndiqués, a mis ma rectification au panier.

Je mettais en lumière simplement ce point :

Quand dernièrement, nos camarades de l'Union des Syndicats de la Seine se sont emparés de la direction de cette Union, ils ont mis à la porte du 33 de la rue Grange-aux-Belles les camarades qui étaient à sa tête, mais ils ne les ont pas mis à la porte de leur syndicat, ils n'ont pas songé à exclure les syndicats auxquels ils appartenaient. C'est une question de loyauté. (*Applaudissements. Rires*.)

Nous avons bien le droit de vouloir que la C. G. T. ait une autre attitude générale. Cette année, Nom de chien ! elle n'a pas même fait faire d'affiches pour le Premier Mai. Et dans le département que j'ai l'honneur de représenter ici, si l'Union départementale n'avait pas fait

d'affiches, il n'y en aurait pas eu d'apposées alors que nos camarades les attendaient comme tous les ans.

Nous estimons qu'il y a là un véritable sabotage du Premier Mai, et nous estimons en même temps qu'il n'est pas logique que la C. G. T. proclame officiellement qu'elle fera le Premier Mai et qu'elle le fasse saboter en sous-main par ses Fédérations. Tous les membres du Comité national qui sont dans cette salle se souviennent de l'exclamation de Rivelli quand on lui disait que, malgré les ordres fédéraux, les inscrits maritimes de Toulon avaient fait grève. Rivelli a répondu : « Nous les exclurons ! » (*Applaudissements.*)

(*On fait remarquer que c'est la discussion du rapport moral.*)

Le Président. — Les exclusions ont été disjointes, par conséquent, l'orateur est bien dans l'ordre du jour.

BLANCHARD. — Quand on dit que les exclusions ont été disjointes, je dis que non. Seul le rapport financier a été disjoint.

Le Président. — Je rappelle que c'est le camarade Jouhaux qui a dit lui-même que les exclusions viendraient en discussion dans le grand débat.

Je fais appel à la bonne foi de tous pour reconnaître que ce sont les paroles de Jouhaux.

MAYOUX. — Ces distinctions nous paraissent tout à fait subtiles, parce que si l'on veut que l'orientation syndicaliste change, on est forcé de dire ce que l'on critique dans l'orientation d'hier et ce que l'on veut que soit l'orientation de demain. Cela me paraît indéniable.

Pour l'action internationale, nous avons aussi des critiques serrées à apporter. Pour ma part, ne voulant pas empiéter sur le rôle des camarades qui me suivront, je ne retiendrai qu'un seul point : c'est qu'à un moment donné la C. G. T. française a fait une politique qui cadrerait d'une façon merveilleuse avec les vues du gouvernement anglais, en particulier, et je trouve cela dans *l'Information sociale* du 9 décembre 1920.

Le Congrès de l'Internationale d'Amsterdam, réuni à Londres, a voté une motion recommandant l'annulation des dettes de guerre entre alliés comme un moyen d'arranger les affaires en Europe et en Amérique.

Eh bien ! camarades, si vous faites attention que la France et l'Angleterre doivent de l'argent aux Etats-Unis, et qu'au contraire les Etats-Unis ne nous en doivent pas, cela faisait très bien l'affaire non seulement du gouvernement français, mais surtout du gouvernement anglais. Et ce que le gouvernement n'osait pas demander par ses propres ministres, il le faisait demander par l'Internationale d'Amsterdam.

Contre cela, nous nous élevons de la façon la plus formelle. Quand j'ai rappelé ce vote au camarade Jouhaux, au Comité national de février, il a tellement été gêné qu'il a nié purement et simplement...

(*Applaudissements*) ... qu'une telle motion ait été votée. Et c'est si vrai qu'elle a été votée, que cela devient, dans le Rapport moral, justement (page 39), la chose la plus importante du Congrès de Londres. Nous, nous trouvons aussi que c'est une chose importante mais très grave, qui montre bien que l'Internationale d'Amsterdam était à ce moment-là (je ne dis pas maintenant parce qu'il y a eu des frictions entre la France et l'Angleterre) à la dévotion du gouvernement anglais, et contre cela, nous ne saurions trop protester. (*Applaudissements. Bruit.*)

Camarades, vous me permettrez de ne pas répondre aux diverses interruptions, parce que nous ne nous en tirerions pas.

La même politique faite par la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam, nous la retrouvons dans la lutte entre l'Angleterre et l'Amérique. Et je sais bien que là, Jouhaux a déclaré que si la C. G. T. américaine avait quitté l'Internationale d'Amsterdam, c'est que cette Internationale d'Amsterdam était trop rouge. Peut-être. En tout cas, nous savons que si ce n'est pas exactement sur les indications de son gouvernement, c'est au moment où l'Amérique se retirait de la Société des Nations que la C. G. T. de Gompers se retirait également de l'Internationale d'Amsterdam.

Et quand nous voyons se développer cette lutte formidable, cette lutte qui nous mènera à la guerre mondiale de demain, qui sera naturellement beaucoup plus importante que la guerre d'hier, cette lutte entre l'Angleterre et l'Amérique, nous avons le droit d'être inquiets. L'Allemagne a été vaincue par l'Angleterre. Cette dernière est arrivée à ses fins; elle a l'hégémonie mondiale. Mais en face d'elle se trouve une puissance redoutable qui a notre or, qui a le pétrole, qui fabrique des bateaux, qui aura demain des bateaux de guerre, qui livre concurrence directement à l'Angleterre sur le marché international. Et pendant ce temps-là, nous avons vu tout à l'heure l'Internationale Syndicale d'Amsterdam prendre carrément position en faveur du gouvernement anglais, pour la suppression des dettes de guerre, contre le gouvernement américain.

Nous estimons qu'il a là une politique grave, dangereuse pour demain et nous la désavouons nettement.

Depuis, le nouveau Président que s'est donné l'Amérique a fait comme l'autre le coup du désarmement. L'autre Président, c'était un excellent pacifiste, il a fait la guerre. Ce Président-là ne vaut pas mieux que l'autre. Les hommes changent en Amérique, mais les méthodes d'impérialisme demeurent et ce Président qui proclame la paix universelle, qui convoque à grand fracas et en grande cérémonie M. Briand, pour assurer la paix du monde, à Washington, fera comme le nôtre et nous mènera à la boucherie. Au moins, ce ne sera pas avec notre complicité. (*Applaudissements.*)

Camarades, la politique de la C. G. T. ces mois derniers a été influencée par la reconstruction des régions dévastées.

Certainement, nous sommes tous d'accord pour reconstruire les régions dévastées. Mais ce que nous contestons formellement, c'est

que la politique de la C. G. T. française ait quelque valeur en cette matière. La politique de la C. G. T. française, elle est tout entière incluse dans ces phrases que je trouve à la page 234 de *La Voix du Peuple* d'avril dernier :

« Pour entreprendre cette reconstruction et assurer la continuité des travaux, l'Office international émettrait sur le marché mondial des emprunts garantis par la Société des Nations, les annuités (y compris les intérêts) devant être payées par l'Allemagne. Les travailleurs de ce pays doivent veiller à ce que cet argent soit principalement prélevé sur le capitalisme ayant bénéficié de la guerre. »

Vous le voyez, camarades, *La Voix du Peuple* en main, je vous prouve que l'Internationale d'Amsterdam, comme le gouvernement français, comme le gouvernement anglais, comme tous les gouvernements de l'Entente, veut que l'Allemagne paye.

Eh bien ! au bout de cette formule « l'Allemagne paiera », il y a forcément la guerre et nous n'en voulons pas. (*Applaudissements. Bruit.*)

Un camarade jette : « On ne peut pas crever dans les caves. » Mais ; je vous le demande, est-ce en détruisant de nouvelles maisons sur la rive gauche du Rhin que vous reconstruirez les régions du Nord ? (*Applaudissements. Protestations.*)

Quand le camarade Laurent faisait un très bel exposé sur la politique de reconstruction de la C. G. T. française, je me suis permis de l'interrompre en disant : « Qui paiera ? », il m'a répondu qu'il ne comprenait pas une question aussi sotte. Et pourtant, toute la question est là. L'Allemagne, c'est certain, peut payer sa contribution, peut payer sa part. Mais ne croyez pas que l'Allemagne peut tout payer. C'est matériellement impossible et ce sont des bourgeois, des financiers comme M. Caillaux qui ont fait remarquer, dans une série d'études publiées par le *Progrès civique* — je ne vais pas chercher mes arguments parmi les nôtres, mais parmi les adversaires de classe — que l'Allemagne était dans l'impossibilité absolue de payer toutes les dettes imputées ; que si l'on exigeait d'elle les 132 milliards de marks-or son change serait encore influencé, que l'on ne négocierait pas les papiers ou que si on les négociait, ils ne vaudraient presque rien. Les 26 p. 100 sur les exportations... c'est un moyen aussi en apparence. Mais vous comprenez bien qu'ils seront payés par le consommateur français ou anglais. Croyez-vous qu'en régime capitaliste les industriels, les commerçants, allemands vont réduire leurs bénéfices ? Aucun moyen de le leur imposer. Quant aux ouvriers allemands, de l'aveu même de la délégation française, à la tête de laquelle était Jouhaux, ils sont dans un état qui approche de la misère et il est matériellement impossible de leur demander davantage.

Par conséquent, je dis que toute la politique de la C. G. T. française, au sujet des reconstructions, porte à faux et que nous ne pourrons pas les obtenir par une collaboration avec les sinistrés bourgeois français, par des parlotés avec les conseillers généraux et députés de toutes nuances ; que ce qu'il faut, c'est l'action directe des sinistrés ouvriers

et paysans et, d'autre part, une campagne de presse et de propagande. Ainsi nous obtiendrons de meilleurs résultats. Nous ne disons pas qu'il faut attendre la Révolution pour reconstruire. Mais il faut que le peuple de France fasse le premier effort et si l'Allemagne fait un effort ensuite, tant mieux.

La politique de la C. G. T. est une politique de déception dont vous, les camarades des régions dévastées, serez les premières victimes, parce que les premiers désillusionnés.

D'autre part, la C. G. T. française nous paraît changer souvent d'utopie. Aujourd'hui, c'est la reconstruction... Demain, les assurances... Avant, la nationalisation. Eh bien! camarades, tout cela n'est pas sérieux dans le cadre actuel. Mais ce qui est sérieux, c'est l'intervention du camarade Jouhaux devant la Société des Nations. Cela est un fait. Cela se trouve dans le journal *Le Peuple* qui est l'organe officiel du syndicalisme français, et qui coûte même assez cher à la caisse confédérale. (*Applaudissements.*)

Le camarade Jouhaux a fait un magnifique exposé devant la Société des Nations. Et, si l'on peut ergoter sur le Bureau International du Travail, si l'on peut dire: « Celui-ci s'occupe de questions économiques, il nous est utile », on ne peut plus ergoter sur la Société des Nations; c'est la création directe du traité de Versailles; c'est l'Angleterre et la France victorieuses; c'est l'Entente voulant imposer son hégémonie sur le monde. Et le camarade Jouhaux participe à ses commissions. Je vous parlais l'an dernier, à Orléans, des Commissions de Washington qui n'étaient composées que de six ouvriers contre douze représentants des gouvernants et six représentants des patrons. Depuis, on a changé cela. On fait mieux: Dans la Commission, dont le camarade Jouhaux fait partie, à cette Société des Nations, il y a deux militaires (le général Marietty et un amiral); un ouvrier, Jouhaux; un patron, M. Hodacz; deux politiques, Fisher et Rivas; un économique et financier, Jansen. Il est tout seul contre six. Que voulez-vous qu'il fasse, même s'il a de la bonne volonté? (*Applaudissements.*)

Cette Société des Nations a une filiale et cette filiale, c'est le Bureau International du Travail. On nous a dit de bien belles choses dans *La Voix du Peuple* sur le Bureau International du Travail. Mais on dit des choses encore plus belles dans *l'Information Sociale*. Cette *Information* du dimanche 3 juillet dernier porte une circulaire de M. Albert Thomas: ,

*Aux gouvernements, membres de l'Organisation Internationale
du Travail*

Je ne le lui fais pas dire: Ce sont bien les gouvernements qui sont membres de ce Bureau International du Travail.

Albert Thomas dit: Monsieur le Ministre... Il fait remarquer dans cette circulaire que les règlements instituant le B. I. T font aux gouvernements une obligation positive de nommer quatre délégués; qu'il ne leur est pas possible, en principe, de s'en tenir à des délégués gouver-

nementaux et qu'il faut qu'ils nomment aussi des délégués ouvriers et patrons.

Eh bien! je ne suis pas fier que des syndiqués soient nommés par le Gouvernement au Bureau d'Albert Thomas. Je veux que cela change et c'est déjà un motif d'opposition. (*Applaudissements. Protestations.*)

— Camarades, on a dit que « je veux » était trop impératif. Alors, je ferai remarquer au camarade qui m'interrompt et qui est justement de Marseille, que je représente non seulement l'Union départementale mais neuf syndicats et que dans ces conditions, je suis uniquement leur porte-parole.

Il me semble donc que nous venons d'établir d'une façon tout à fait correcte que l'Internationale d'Amsterdam, la Société des Nations, le Bureau International du Travail étaient plutôt du côté de nos ennemis les gouvernants que du côté du prolétariat. Dans ces conditions-là, nous voulons quitter l'Internationale d'Amsterdam, parce que nous la rendons responsable d'avoir délégué le camarade Jouhaux, secrétaire de la C. G. T. française, au Bureau International du Travail et à la Société des Nations.

Voilà un motif précis pour quitter Amsterdam. (*Applaudissements.*)

D'autre part, si Amsterdam a les sourires des gouvernants, s'il a les campagnes de la presse bourgeoise, nous voyons que Moscou, lui, est attaqué par cette même presse et par tous les gouvernants qui mènent contre lui, non seulement une campagne acharnée, — ce qui serait leur droit, — mais la campagne la plus dégoûtante et la plus infâme de fausses nouvelles: on fusille dans les rues; il y a ceci ou cela...

Eh bien! tant qu'il y aura tant de fausses nouvelles concernant la Révolution russe, nous supposons que le bolchevisme est encore solide. Et nous touchons là au point le plus délicat de la question: l'autonomie syndicale.

Vous allez à Moscou et vous perdez votre autonomie syndicale, dites-vous. Nous ne sommes pas gênés sur ce point, parce qu'en ce qui concerne la question politique ce n'est, en tous cas, pas la C. G. T. française qui, à toute minute et à tout moment, pour telle ou telle action, collaborait hier avec le parti socialiste, qui pourrait nous faire ces reproches. Ce n'est pas ce militant d'un syndicat de Marseille, le camarade Joblin, secrétaire du syndicat des tramways, faisant un appel à ses syndiqués pour une élection politique, qui pourrait nous donner des leçons. Mais ce sont là des détails sans importance.

Il y a une campagne plus serrée du *Peuple* contre l'*Humanité*, parce que c'est le journal communiste. Moi, personnellement, on m'a fait des reproches. Mais si j'avais pu passer des notes dans *Le Peuple*, je ne les aurais pas portées à l'*Humanité*. Il nous est tout à fait fermé. Vous ne pouvez pas nous faire le reproche d'avoir collaboré, d'une façon irrégulière, à l'*Humanité*, alors que vous nous refusiez les colonnes de notre journal. Nous vous avons demandé d'avoir le droit d'écrire dans le quotidien que nous payons, et vous nous avez opposé un refus net et brutal.

Mais il y a quelque chose de plus grave: les déclarations récentes

de certain membre du Parti communiste de Russie, et je le connais bien, c'est un ami personnel, le camarade Lorient, aurait déclaré qu' « il s'agit de trouver la formule qui parviendra à subordonner la vie syndicale au Parti communiste ».

Les termes sont peut-être mal rapportés, mais je fais comme si la déclaration était exacte.

Eh bien! dans ce cas-là, nous ne sommes pas gênés, nous désavouons de la façon la plus nette et la plus catégorique ce camarade-là. Nous le désavouons aussi...

LUCIE COLLIARD. — Mais, Mayoux, il n'a pas dit cela, Lorient!

MAYOUX. — Si la salle n'était pas si dure, si on entendait mieux dans les bancs de la minorité, la camarade Colliard aurait compris que j'avais fait des réserves et que j'ai dit: « Les propos sont peut-être mal rapportés, mais je fais comme s'ils étaient exacts. » Je me plaçais donc dans une hypothèse, camarade Colliard. Et je dis que nous sommes à l'aise pour désavouer de tels propos parce que nous avons défendu l'autonomie syndicale au sein même du Parti communiste.

Un délégué. — Ce n'est pas ce que le camarade Tommasi a fait.

MAYOUX. — *Le Peuple*, c'est le quotidien confédéral; on ne pourra pas le récuser, celui-là; il n'a pas de partialité; il n'a pas voulu me faire une réclame extraordinaire. *Le Peuple*, du lundi 16 mai 1921 rend compte du Congrès du Parti communiste:

Et ce fut le tour de Mayoux qui traita des rapports des organisations syndicales avec le Parti communiste et qui revendiqua l'autonomie totale du syndicalisme. Entre autres choses, Mayoux déclara:

« Certains disent: « La question des rapports des organisations syndicales et du Parti communiste sera tranchée à Moscou. » A Moscou on ne tranchera rien du tout.

« A vous, à vous seuls, il appartient de proclamer l'indépendance totale du mouvement syndical.

« Ne prononcez jamais à la légère le nom de C. G. T. Respectez l'organisation syndicale.

« Il doit y avoir dans ce pays deux grandes organisations prolétariennes complètement distinctes: le Parti communiste et la C. G. T.

« Je ne doute pas de la bonne foi des bourgeois du Parti communiste, mais je tiens à les prévenir qu'au lendemain de la Révolution, il n'y aura plus que des travailleurs. »

Puisque *Le Peuple* a pu enregistrer cela, c'est bien la preuve que nous n'avons pas deux attitudes, que nous tenons le même langage au Parti communiste qu'au Congrès confédéral et que nous ne plaisantons pas sur l'autonomie syndicale. (*Applaudissements.*)

Nous voulons aller à Moscou sous cette réserve formelle et catégorique que l'autonomie syndicale nous soit accordée. D'ici là, nous n'irons pas, nous resterons à la porte aussi longtemps qu'il le faudra

et l'on comprendra bien quelle est notre situation. Cette autonomie syndicale, non seulement nous l'obtiendrons, mais nous conquerrons la C. G. T., et c'est presque chose faite.

J'ai là une liste d'Unions départementales que nous avons conquises ces jours-ci; j'ai également une liste de Fédérations. Elle s'est presque augmentée d'une certaine Fédération, les Métaux, pour ne pas la nommer, où le succès des majoritaires ne doit pas les remplir de joie. Nous sommes aux portes de la maison confédérale. Vous, majorité, c'est la presse bourgeoise qui vous aide, c'est *Le Temps* du 25 mai dernier qui disait: « Si les dirigeants de la C. G. T. ne réussissent pas à réagir au cours du Congrès qui se réunira au mois de juillet contre le système du « noyautage » et si la majorité qui leur est restée fidèle jusqu'ici ne se décide pas à « épurer » les organisations ouvrières et à se séparer résolument des éléments qui veulent les asservir aux groupements politiques du communisme révolutionnaire, ils risquent d'être débordés à bref délai et d'assister à l'effondrement de leur œuvre. »

C'étaient vos amis de la presse bourgeoise qui vous poussaient à la scission, et nous, les scissionnistes d'hier, nous l'avons empêchée !
(*Applaudissements.*)

Le mouvement syndical ne peut pas oublier, comme je le disais l'an dernier à Orléans, qu'il a, à sa base, les revendications corporatives. Mais il se disqualifierait, il trahirait la classe ouvrière s'il n'était pas, en même temps, révolutionnaire. La faillite de l'Etat bourgeois, qui est inévitable, amènera la Révolution, parce que nous œuvrerons pour cela.

Et, voyez, toujours cette fameuse et chère *Information Sociale* (15 mai 1921) vous disait, à vous, dirigeants confédéraux, que vous étiez trop flous et que la C. G. T. était un « bateau sans pilote ». Nous verrons demain. La partie est gagnée si les délégués qui ont un mandat de voter contre les exclusions se souviennent qu'il faut qu'ils fassent bloc avec nous. Nous sommes la force. Nous sommes la maison qu'on reconstruit et vous êtes, vous, les ruines des régions dévastées !
(*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Biot.

Discours de Biot

Biot. — Je vous dirai tout de suite que si nous devons descendre de cette tribune étant accueillis par des hou, hou! je vous affirme, quant à moi, que la foi modeste qui est en moi, me permettra de ne pas me froisser, parce que je suis convaincu que dans ce que je dirai, je n'aurai d'autre souci que de défendre l'unité ouvrière et d'apporter mon humble concours pour le bien-être de tous nos camarades.

Camarades, j'ai conscience, et je le dis tout de suite pour vous mettre à l'aise les uns et les autres, de mon insuffisance et, c'est pour

cela que je n'entends pas répondre point par point au réquisitoire prononcé par notre camarade Mayoux. D'autres camarades, dont l'expérience est plus grande que la mienne, pourront apporter à Mayoux les répliques que vous aurez à juger par les votes que vous aurez à émettre.

J'estime pour mon compte que tous les réquisitoires qui se sont fait jour à cette tribune n'ont pas eu le don, malgré l'éloquence des uns et des autres, de placer le débat sur son véritable terrain. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir croire que je n'aborde pas cette tribune en partisan d'une séparation. Je m'en défends par avance. Mais cependant, il faut bien examiner dans quelle situation nous sommes appelés à nous trouver demain pour œuvrer dans l'intérêt général du mouvement ouvrier. Et alors, si nous devons revivre les jours qui précéderent ce Congrès, mieux vaut tout de suite examiner à quoi nous devons d'avoir vécu la situation du passé.

Je sais que quand je vais parler des C. S. R., des camarades me diront: « Les C. S. R. ne sont pas une innovation; ils ont toujours existé. Ils ne s'appelaient que Comité de défense syndicaliste, aujourd'hui ils s'appelleront Comité syndicaliste révolutionnaire, là est toute la différence. » Quand même, j'estime qu'il y a lieu d'indiquer la différence réelle qui existe entre l'œuvre accomplie et les méthodes employées par le Comité de défense syndicaliste d'hier et les C. S. R. d'aujourd'hui.

Camarades, au début, nous avons pensé que nous restions encore de bons camarades et qu'il y avait possibilité de nous entendre. Nous avons même cru, certains, que lorsque des camarades de nos syndicats ou de nos Fédérations donnaient leur adhésion aux C. S. R., ils ne pensaient pas, par là, mener le combat contre leur propre organisation. Mais par la suite, on a été obligé d'admettre, quoique certains s'en soient défendus, qu'on voulait créer un syndicat dans le syndicat, une Fédération dans la Fédération et cela, à l'aide d'un Sous-Comité fédéral.

C'est là où est la question. On peut employer de grandes phrases, mais mieux vaut employer les plus simples à dire franchement ce que l'on pense.

Camarades de province, quand nous nous rencontrons et que nous échangeons nos impressions sur la légalité dans laquelle nous nous trouvons, vous êtes obligés de dire avec nous qu'il y a un peu partout des gens qui ne nous comprennent pas. Ils ne nous comprennent pas et demain, ils ne pourront pas nous comprendre plus qu'ils nous comprenaient hier. Pourquoi? parce que quand, moi-même, je vais dans une réunion pour accomplir une besogne d'ordre purement fédéral, c'est-à-dire que je vais trouver les corporants de mon industrie, leur développer l'action syndicale, leur expliquer pourquoi il faut entrer à l'organisation syndicale, leur démontrer ensuite que leur syndicat ne pourra pas grand'chose s'il n'étend pas son pouvoir en adhérant à sa Fédération, et que pour se défendre au point de vue international, il doit entrer dans la C. G. T. qui, elle seule, le conduira

à une Internationale existante; à ce moment-là, il y aura peut-être quelques camarades qui comprendront. Mais tout de suite après, il y a la question de doctrine qui croit devoir entrer en jeu, et il se trouve un camarade qui, certainement convaincu aussi qu'il va faire de la bonne besogne, vient déclarer: « Vous ne pouvez pas répondre favorablement aux indications que l'on vous propose. » On ne le dit pas carrément, seulement on attrape les hommes qui composent la C. G. T. les uns après les autres, on les serre très fortement jusqu'à ce qu'en imagination on les voie tirer la langue. Cela effraye l'assemblée qui disparaît. Il n'y a pas de profit pour vous; il n'y en a pas pour nous, il n'y a de profit que pour la bourgeoisie parce qu'on n'entre pas dans le syndicat. (*Applaudissements.*)

Camarades, il y a eu des décisions de prises. On a examiné les uns et les autres, le moyen de remédier à cette situation. On avait pensé pouvoir y parvenir. Mais on a constaté que l'on ne s'était pas contenté d'agir dans son propre milieu, dans son propre syndicat, et que des camarades adhérant à une organisation syndicale se dressaient, au nom des doctrines qu'ils défendaient, en adversaires résolus des camarades qui avaient à charge de défendre les principes adoptés par l'ensemble des syndiqués. On a fait perdre le peu de foi que nos camarades avaient recueilli par quelques années d'efforts dans une organisation, et l'on s'est étonné que des événements regrettables se soient passés dans ce Congrès! Ayant semé la haine, la méfiance, on ne pouvait pas récolter la fraternité. (*Applaudissements.*)

Camarades, on récolte toujours ce que l'on sème. Si vous ne voulez pas demain, dans un effort commun, semer le bon grain pour tout le monde, vous récolterez toujours l'état d'esprit qui a régné au début de ce Congrès. Et cela pour le plus grand profit de la bourgeoisie que chacun prétend cependant combattre. (*Applaudissements.*)

Comment voulez-vous continuer l'action quand nous nous trouvons placés dans cette situation qui ressemble pour chacun de nous à une paralysie? C'est pourquoi, dans un Comité national on a cherché à déterminer un minimum de discipline syndicale. Immédiatement, on a transformé cette question de discipline syndicale, parce qu'on sait que dans notre pays, avec le tempérament spécial que nous avons, il est toujours aisé de crier au martyr; c'est toujours comme cela qu'on exploite nos sentiments. C'est ainsi que dans la rue, sans avoir vu la bataille, par sentiment, sans savoir qui a tort ou raison, c'est toujours celui qui est le plus faible qui est le martyr auquel nous donnons raison. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi des décisions qui ne visaient pas à autre chose que rappeler chacun des syndiqués au respect minimum d'une discipline sans laquelle nous ne pouvons rien, on en a fait des décisions d'exclusion.

Le débat, je le disais tout à l'heure, n'a pas été suffisamment situé. Il faut que l'on s'explique aujourd'hui et que l'on dise, d'un côté comme de l'autre, ce que l'on entend par « discipline syndicale ». Il faudra qu'on dise si, quand le Congrès se sera prononcé sur la ques-

tion d'orientation syndicale, quelle que soit la majorité, l'on est décidé à exiger le respect minimum de discipline qui aura été acceptée. (*Applaudissements.*)

Le minimum de discipline, c'est de considérer que, dans son syndicat, comme dans sa Fédération, comme à la C. G. T. dans la Commission administrative, l'on doit avoir le droit d'exprimer sa pensée, l'on doit avoir le droit d'être en désaccord avec d'autres camarades qui ont un mandat, comme soi-même, l'on doit être en droit constant de s'efforcer de faire prévaloir son point de vue. Ce droit-là doit être acquis à toutes les pensées qui se manifestent dans l'une ou dans l'autre de ces organisations. Mais ce qu'il ne faut pas manquer de dire, c'est qu'à ce moment-là, puisqu'il y aura un minimum de discipline, puisque vous aurez reconnu que le combat des idées ne pourra être mené que dans le sein des organisations régulièrement constituées, vous ne pourrez pas faire autrement que de rappeler à l'ordre ceux qui penseraient pouvoir encore rester dans les C. S. R., pour constituer des syndicats dans les syndicats, des Fédérations dans les Fédérations, et rendre l'œuvre utile que nous attendons absolument impossible quant à sa réalisation.

Camarades, nous ne réclamons pas la scission, parce que nous devrions demain en souffrir au même titre que tous les autres, mais nous déclarons qu'une action virile ne pourra être faite, tant qu'il y aura possibilité pour certains de nos éléments de se retirer dans les organisations qui poursuivent le combat contre les organisations régulières. C'est pourquoi nous demandons au Congrès de fixer, d'une façon précise et nette, ce que sera le minimum de discipline. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Labrousse.

Discours de Labrousse

LABROUSSE. — Camarades, j'estime qu'il est indispensable, au nom de la fraction minoritaire, de demander aux camarades de la minorité de s'abstenir de tout applaudissement. C'est un désir que je manifeste, et je vous demande de m'accorder satisfaction.

Je tiens à déclarer que la discussion actuelle doit être précise, nette. Elle doit fixer d'une façon positive ce que nous voulons dans l'orientation nouvelle.

Pour pouvoir préciser, pour pouvoir développer le point de vue de la minorité, il est indispensable, puisque les uns et les autres nous nous réclamons de ce mode de discipline, que nous sachions d'abord quels sont les mobiles qui font que cette discipline n'est pas respectée.

J'ai toujours estimé que les hommes, placés à la tête d'un mouvement ouvrier quel qu'il soit, devaient donner l'exemple d'hommes.

disciplinés, à seule fin que ceux qui sont derrière eux puissent les imiter.

A propos de la discipline, et c'est significatif, camarades de la majorité, je vous prends à votre propre filet. Vous applaudissez... Je dis qu'il faut, puisque vous voulez discuter sur la discipline syndicale, examiner si les représentants officiels de la C. G. T. et la Commission administrative de la C. G. T. ont été disciplinés. Je dis non. Je vais vous prouver qu'ils ne l'ont pas été.

A quoi cela tient-il ?

Il existe un homme — ceci n'est pas pour orienter la discussion sur un cas d'espèce et d'individualité —, mais nous disons, nous minorité, qu'il existe aujourd'hui un homme dans le Bureau confédéral qui a sa large part de responsabilités dans la situation présente, c'est celui qui a modifié la composition de l'organisme confédéral. Vous, fraction majoritaire, vous avez observé un silence prudent, silence qui servait votre cause dans diverses circonstances, mais il faudrait rapidement que vous vous rappeliez quel est ce vice de forme dans la constitution de la C. G. T. C'est là toute la question.

Il nous a été permis, cette année, d'avoir une réunion extraordinaire des Unions départementales, et là, sur toutes les questions, sur toutes les discussions, nous avons réuni l'unanimité, parce que les secrétaires d'Unions départementales, ou leurs représentants, sont l'émanation directe, des syndiqués, vivant au milieu d'eux; tandis que dans le Comité Confédéral National, lorsqu'il est réuni normalement, il y a une superfétation des représentants avec les secrétaires des Fédérations. Voilà le vice de forme.

Examinons donc, très rapidement, quel est le malaise dont souffre le syndicalisme. Ce malaise est la suite logique, que vous le vouliez ou non, et nous pouvons vivre comme cela jusqu'à son redressement complet, de la politique de guerre qui a été suivie. Vous ne pouvez le nier, c'est cela même.

J'entends des camarades de la majorité qui nous disent: « Nous ne pouvons pas nous entendre avec vous, parce que vous voulez subordonner l'action syndicale aux partis politiques. » Ce n'est pas aujourd'hui qu'il aurait fallu dire cela, c'est il y a dix ans, lorsque vous vous embrassiez constamment avec le parti politique les uns et les autres, et que vous, syndicalistes réformistes, vous posiez vos candidatures à tout bout de champ. Nous sommes bien placés, tout au moins pour mon compte personnel, n'étant ni l'esclave, ni l'envoyé d'aucun parti, pour dire que nos préoccupations premières ont toujours été de placer le mouvement syndical au-dessus de tous les partis politiques, et je suis sûr que les hommes qui ont pris une part active dans l'action syndicale, principalement vos militants à vous majorité, se sont embrassés bien souvent avec les politiciens, et ont même déclaré qu'ils ne s'en portaient pas trop mal, qu'ils ne reniaient pas leur passé.

Eh bien! devant cette situation, il faudrait tout de même examiner, dans l'orientation syndicale, la véritable position du monde ouvrier,

nationalement et internationalement organisé, et aussi la situation actuelle du capitalisme et des divers gouvernements, nationalement et internationalement organisés.

Vous ne niez pas, dans vos réunions, dans vos écrits, dans vos affirmations, que dans ce pays comme ailleurs il y a quelque chose de désaxé, et, ce matin, j'écoutais un camarade qui disait: « Oui, vous fraction minoritaire, vous avez déclaré qu'il était préférable de laisser vivre les camarades des régions dévastées dans les ruines que de faire quelque chose pour eux. » C'est inexact, complètement inexact. Et si vous vouliez être de bonne foi, vous n'auriez qu'à lire immédiatement le compte rendu des Comités nationaux de la C. G. T., vous n'y trouveriez pas cette affirmation dans nos déclarations.

Cependant il y a quelque chose. Il y a ceci: Il s'agirait de savoir si, dans des moments extraordinaires comme celui-ci, sous prétexte que la guerre a passé parmi nous, sous prétexte que la guerre a bouleversé toute la situation du pays, il est permis, il est possible de confondre l'intérêt du pays avec l'intérêt des travailleurs. C'est cela qui nous divise.

Nous, nous disons que nous voulons apporter tous nos efforts, toute notre action pour permettre à l'ensemble des travailleurs de ce pays d'obtenir des améliorations sous toutes les formes.

Dans cette situation, vous semblez, camarades majoritaires, oublier l'attitude, la position prise par les capitalistes de ce pays. Et lorsque vous dites que vous voulez une liberté sans limite, que vous voulez la décentralisation et l'instauration du fédéralisme, je vous réponds: « Jetez-donc un rapide coup d'œil sur la position que le capitalisme a prise dans ce pays, et dépêchez-vous aussi de mettre vos déclarations en exécution. »

J'entendais un camarade qui disait: « Oui, dans notre action réformiste, nous arrachons des revendications étape par étape. » Mais, avez-vous examiné, camarades, depuis que cette action se manifeste, quel est le résultat, au point de vue général? Le résultat... Il s'est manifesté !!! Il est nul. Nous voyons l'organisme central de la C. G. T. qui dans ses diverses décisions, aliène toute son ardeur de combativité, passe son temps dans diverses commissions, que je n'énumérerai pas parce qu'elles ont été indiquées ici; mais, tout de même, il s'agirait de savoir si véritablement nous sommes partisans, les uns et les autres, de nous conformer à la nouvelle tactique qui permet à tout le monde de mettre à toutes les sauces et d'interpréter à sa façon, la charte d'Amiens. Vous pouvez vous rencontrer avec n'importe quel camarade de la majorité, il est partisan de la charte d'Amiens, et si vous en êtes également partisans, il faudrait être logique et déclarer que la charte d'Amiens vous empêche d'une façon officielle et précise, de collaborer au Bureau International du Travail. Il faudrait le déclarer officiellement.

Maintenant un point qui a sa valeur et son importance. Vous avez déclaré à travers le pays, vous avez écrit que l'action de la fraction minoritaire était une action dissolvante. J'attends, des camarades de la

majorité et du Bureau confédéral, la réponse à la question que j'ai posée au Comité National de février. Vous avez prétendu que notre action était dissolvante et que c'était le facteur initial de l'impuissance de l'action de la C. G. T. Je vous ai déclaré que c'était le contraire, que l'impuissance de la C. G. T. n'était pas une impuissance morale, mais une impuissance financière. Je le déclare encore ici, parce que j'attends la réponse depuis février. Je dis que par une décision, prise en violation de celle du Congrès d'Orléans, vous avez fondé un journal, *Le Peuple*. Je vous ai posé, au mois de février dernier, une question précise, vous l'avez dans *La Voix du Peuple*, consultez-la, et vous n'avez pas répondu. Je vous dis ceci : « Vous nous accusez de faire une action dissolvante qui est le facteur déterminant de votre impuissance, moi, je vous dis que non. Votre impuissance est un embarras financier formidable qui se chiffre par un déficit de plusieurs centaines de mille francs. Je demande donc que vous répondiez, d'une façon précise, à la question que je vous ai posée au sujet du journal *Le Peuple*. »

Quand vous, membres du Comité National, vous, majorité, vous avez créé ce journal, je crois que vous ayez la conviction, et cela ne fait pas de doute, que ce journal allait servir votre cause. Les déclarations du camarade Laurent ne laissent aucun doute à ce sujet. Lorsque notre camarade Mayoux a posé la question au Comité National à savoir si ce journal serait ouvert aux deux tendances, notre camarade Laurent a dit : « Le journal est sous le contrôle et la direction de la Commission administrative de la C. G. T., il n'écrira que ce que la Commission administrative décidera. » Or, c'est habile. On appelle cela de la liberté. On appelle cela de la loyauté, de la probité ! Quand vous prenez le pognon des syndiqués vous ne regardez pas s'ils sont minoritaires ou majoritaires, vous encaissez leurs cotisations et vous refusez d'insérer leur pensée et leurs ordres du jour. Allons donc ! Vous qui accusez les bolcheviks d'avoir restreint la liberté, je me suis aperçu, et je m'aperçois tous les jours que, si vous étiez seulement à la tête du gouvernement de ce pays, ce serait pire. Comment l'accorderiez-vous la liberté ? (*Applaudissements.*)

Devant cette situation, camarades, il faut dire que la Commission administrative de la C. G. T., le Bureau confédéral et le Comité Confédéral National sont un deuxième parlement, un deuxième Palais Bourbon, une deuxième Chambre des Députés, un deuxième rouage de l'Etat.

J'aime à préciser, ce n'est pas du verbiage ; au mois de février dernier, vous avez cru bien faire dans l'intérêt administratif, — c'est au Bureau confédéral, à la Commission administrative et aux représentants de la majorité que je m'adresse —, en réunissant les secrétaires d'Unions départementales 24 heures avant le Comité National. Pourquoi faire ? Pour leur faire établir un rapport unique sur le système administratif et les relations à entretenir entre les Unions départementales, les Unions locales et les Bourses du travail. Nous nous sommes réunis, et là, — c'est une preuve de ce que j'affirme —, il nous

est apparu comme quelque chose d'extraordinaire que, débarrassés du souci des secrétaires de Fédérations qui, laissez-moi le dire, sont loin, bien loin de leurs syndiqués, que nous pourrions nous mettre d'accord. Nous avons fait un rapport qui a été adopté à l'unanimité des représentants de toutes les Unions départementales, majoritaires et minoritaires. Et je vous pose la question, Bureau, Commission administrative et représentants de la majorité: « Pourriez-vous me dire où est le rapport ? » Je l'attends encore. Il était dit cependant, à ce même Comité, que ce rapport devait être soumis à la ratification du Comité confédéral de février. Il est enseveli dans les cartons, comme sont ensevelis tous les projets du Sénat au Palais Bourbon. Il a cependant coûté de l'argent, il a fallu payer la délégation de quatre-vingts et quelques camarades; les syndiqués ont payé. Au Comité National de mai il devait être ratifié; une deuxième fois, absent; toujours absent; et nous l'attendons encore. Et vous voulez affirmer que le Bureau confédéral, la Commission administrative, la majorité sont disciplinés. Allons donc ! Je dis que c'est de l'autocratie et pas autre chose, des discussions et du rouage administratif.

Maintenant j'en arrive à la situation, parce que je veux l'établir d'une façon nette.

Vous avez dit que nous étions des scissionnistes, que nous voulions faire la scission. Eh bien ! je vous demande s'il y a ici un camarade de la majorité, quel qu'il soit, qui puisse reprocher à un camarade de la minorité d'avoir, dans ses tournées de propagande ou autre, constitué un syndicat à côté du syndicat confédéré existant; moi je n'en connais pas, mais je sais qu'on a essayé de le faire de votre côté. C'est là l'unité syndicale...

C'est peut-être, camarades, une page de gloire, pour la fraction minoritaire, d'avoir évité la scission.

Plusieurs délégués. — Oui, oui.

LABROUSSE. — Nous savons avec quel désir vous l'attendiez cette scission, mais nous savons aussi avec quelle frousse vous en écarterez la responsabilité. Vous ne voulez pas en prendre la responsabilité, pourquoi ? Parce que la manœuvre aurait été trop grossière. Au moment où cette période d'action de la C. G. T. se manifestait, au moment où cette fameuse motion de novembre est votée, que voyons-nous dans le pays ? Nous voyons une campagne qui se dessine dans toute la presse. Et que dit-elle, cette campagne ? Elle invite, d'une façon précise, les militants en vue de la C. G. T., les militants en vue des diverses Fédérations, à se débarrasser immédiatement des éléments révolutionnaires. J'ai ici l'extrait d'un journal du Havre, qui, paraît-il, aurait fait sensation dans cette ville, et dans lequel on dit :

« La petite manifestation révolutionnaire dont les chômeurs parisiens nous ont gratifiés l'autre jour, témoigne nettement de l'intention des bolchevistes d'exploiter à leur profit le mécontentement qui grandit dans la classe ouvrière.

« Le gouvernement s'en rend compte et c'est pourquoi il traque, en ce moment, les propagandistes, français ou étrangers, des théories de Moscou. Mais Monsieur Briand a trop d'expérience des problèmes sociaux pour se faire illusion sur l'efficacité de ces mesures de rigueur. La C. G. T., si elle parvient à expulser de son sein les « noyauteurs », lui rendra un service dont le président du Conseil est tout disposé à reconnaître la valeur. Mais que Jouhaux et Merrheim fassent vite, autrement ils seront débordés comme l'ont été Longuet et ses amis. »

Voilà, camarades, les conseils de la bourgeoisie.

Je n'ajouterai pas de commentaires, mais je remarque qu'au moment même où la campagne de presse bourgeoise se faisait, les Fédérations prononçaient des exclusions.

Je vous assure ici en toute franchise que, pour mon compte, dès l'ouverture de ce Congrès, j'ai été quelque peu peiné de cette situation. Mes camarades croyaient avoir satisfaction lorsque la Commission de vérification des mandats est venue déclarer: « La Commission s'est mise d'accord, il n'y a pas d'exclusions. » J'aurais préféré que le Bureau confédéral vienne faire une proposition nette, précise: « Nous demandons au Congrès de condamner d'une façon systématique les mesures qui ont été prises à l'égard des camarades, parce qu'injustes. » On n'a pas eu ce courage, c'est la Commission des mandats qui est venue faire cette déclaration.

Je veux croire que cette décision, ratifiée par le Congrès, n'est pas une décision qui n'aura qu'une valeur passagère, momentanée, mais une décision qui a force de Congrès et qu'il faudra respecter pour ne plus recommencer à exclure des camarades qui plaisent ou ne plaisent pas.

On nous reproche constamment que dans notre campagne d'opposition à la majorité, nous parlons toujours d'Albert Thomas et du B. I. T. Oui, nous sommes obligés de vous en parler, pour une bonne raison: Je demande aux camarades de la majorité de rechercher les textes constitutifs de la Charte internationale du travail au sujet de la journée de huit heures, et de se reporter à l'article des statuts qui a institué cette Charte internationale, ils y trouveraient ceci: « Dans le délai d'un an, la journée de huit heures devra être appliquée dans l'ensemble des pays. S'il en était autrement, la Société des Nations interviendrait internationalement pour faire respecter ces clauses. »

Nous avons constaté qu'au bout d'un an, la journée de huit heures n'était pas appliquée ni en France ni à l'étranger, et actuellement encore, au bout de deux ans de fondation de cet organisme mort-né, la journée de huit heures n'existe même pas en Angleterre. Voilà la vérité.

Vous aviez placé, vous qui souvent nous qualifiez d'utopistes, d'illuminés, toute votre confiance dans la Société des Nations. Eh bien ! Je vous demande d'apporter ici des faits, des précisions, et de venir démontrer l'action de la Société des Nations pour l'application des clauses contenues dans la Charte internationale du travail.

L'article 4, des statuts de cette Charte, dit ceci: « La journée de huit

heures ne pourra, en aucun cas, être un facteur de régression des salaires. S'il en était ainsi, la Société des Nations interviendrait immédiatement pour que cette mesure ne puisse être mise en application. » Or, qu'avons-nous vu en France ? Nous avons vu, ici et à l'étranger, les salaires diminuer, la régression des salaires s'opérer dans toutes les industries. Nous attendons la Société des Nations à l'œuvre, elle n'a pas beaucoup fonctionné, nous ne la voyons pas venir en tout cas.

Nous allons chercher des écrits dans votre fraction, pas chez nous. Un de vos camarades, ce matin, a fait une déclaration, c'est son droit, il a dit qu'il n'était ni majoritaire ni minoritaire, c'est, vous l'avez compris, le camarade Jacquemin. Voici ce qu'il déclare dans son journal de l'Union départementale de Meurthe-et-Moselle *Le Réveil ouvrier* (ce sont les mêmes déclarations, sous une autre forme peut-être, qu'il a faites ici) : « Pourrions-nous nous entendre entre les deux fractions ? » Et il répond : « Oui, nous pourrions nous entendre, mais à une condition, la voici : Il faut, pour pouvoir s'entendre, que toute collaboration avec le Bureau International cesse. »

Mais alors, nous reprenons à notre compte cette citation et nous disons qu'en effet, il n'est pas possible de pouvoir continuer sur ce terrain.

Vous allez me dire, et vous nous dites depuis deux jours, fraction majoritaire, que vous n'êtes pas des politiciens. Vous avez l'amour d'Amsterdam et vous affirmez que l'Internationale d'Amsterdam est une Internationale nettement syndicaliste-révolutionnaire. Permettez-moi de vous dire que c'est enfantin, que c'est naïf, que ce n'est même pas logique. Vous n'avez même pas le courage d'avouer quels sont les représentants ouvriers à l'Internationale ouvrière. On y trouve quelques demi-douzaines de députés des divers pays ; je ne sais pas si c'est là du syndicalisme pur. Mais en tout cas il y a quelque chose qui reste pour nous, nous posons la question au Bureau confédéral et à la Commission administrative de la C. G. T. : Pourquoi ne nous est-il pas possible, en France, d'avoir connaissance, d'une façon officielle, des travaux de cette Internationale d'Amsterdam ? Pourquoi sommes-nous dans l'obligation d'aller chercher, chez nos camarades étrangers, des rapports précis sur le travail qui se fait au sein de cette Internationale ?

Et tenez, laissez-moi donc vous dire rapidement, que tout récemment, à la date du 14 avril 1921, la délégation syndicale française et celle d'Amsterdam se sont rencontrées avec les délégations politiques des sections française, anglaise et allemande. Ces délégations étaient venues pour examiner un programme d'action pour la reconstruction des régions libérées. Quand les délégations politiques ont pris contact avec les délégations syndicales qui étaient présidées par le camarade J.-H. Thomas, président de la Fédération anglaise des Cheminots, ce dernier fit la déclaration suivante : « Vous pensez bien, dit-il, que si nous vous avons fait appeler pour entrer en contact avec nous, ce n'est pas pour examiner des points et chercher à créer un programme pour la reconstruction des régions libérées, non, ce n'est pas cela. Il faut,

tout simplement, que vous sachiez que votre présence ici a été nécessaire en vue d'utiliser votre influence pour la rapprocher de la seconde Internationale politique. »

C'est écrit, et je demande à la C. G. T., à la Commission administrative et à la fraction majoritaire de s'inscrire en faux et de déclarer que la députation anglaise a menti en écrivant cela dans son rapport. J'attends le démenti officiel, et jusque-là je dis que vous faites de la politique tous les jours. D'ailleurs il ne peut pas en être autrement lorsqu'on connaît les véritables représentants de la Centrale belge et des organisations espagnole et italienne.

Vous faites de la politique tous les jours parce que vous êtes en contact avec des politiciens. Vous êtes donc bien mal placés, camarades, pour venir jeter la pierre à ceux qui ont mis comme condition primordiale pour adhérer à Moscou la conservation de l'autonomie syndicale. Oui, je tiens à déclarer ici, au nom de mon département, au nom de mon syndicat, que s'il y avait le plus léger doute, si on ne nous garantissait pas l'autonomie syndicale, les syndicats de mon département attendraient, pour adhérer à Moscou, la possibilité de conserver l'autonomie syndicale.

Malgré que notre point de vue n'ait pas été adopté, nous n'avons pas l'intention de lâcher nos camarades de Russie. Non ! Nos camarades de Russie sont pour nous, que vous le vouliez ou non, un symbole, que nous ne permettons pas que l'on insulte et que l'on ravale par une politique que je ne veux pas qualifier. J'en laisse le soin au Congrès.

Ah ! vous n'êtes pas des politiciens !... Eh bien ! je voudrais vous poser une question : Pourriez-vous dire pourquoi, au moment des événements de Cronstadt, quand toute la presse bourgeoise française et même internationale criait à la chute du régime des Soviets, la presse ouvrière, et en particulier *Le Peuple*, disait la même chose à l'unisson avec la presse bourgeoise ? On pouvait lire, sous la signature d'un homme qui ne se rappelle plus de son internationalisme — il l'a monté au grenier depuis longtemps — : « Ces communiqués nous viennent de l'agence *Volia Russia*. »

On semblait laisser croire à la masse que ces communiqués, ces radios avaient quelque chose d'officiel, quelque chose de véridique, et nous avons appris quelques jours après que ces radios étaient envoyés tout simplement par un homme politique qui a un triste passé dans le pays, un homme qui a été envoyé en mission à Prague, et que la *Volia Russia* n'est autre chose que le journal officiel de Kerensky, qui était transmis, par l'intermédiaire de Renaudel, à son ami Merrheim.

Voilà les communiqués officiels dont on se servait pour faire cette campagne officielle dans *Le Peuple*. Quand on fait de la besogne pareille, quand les syndiqués, à quelque tendance qu'ils appartiennent, se voient dans l'obligation de payer pour faire une campagne semblable, je préfère, pour mon compte personnel, ne pas qualifier cette action et laisser aux uns et aux autres le soin d'apporter le jugement nécessaire.

Je dis qu'il n'est pas possible que l'on puisse, à un moment quelconque, comme les camarades dockers, comme les camarades inscrits, faire une action, un geste en faveur de la Révolution russe et permettre ensuite à des hommes qui sont, ou tout au moins qui devraient être des autorités de propulsion du mouvement syndical, de faire cette campagne, ou alors il faut déclarer qu'on n'aime la Révolution russe que du bout des lèvres.

Si nous disons, nous, que dans le régime des Soviets il y a des imperfections, nous estimons que le meilleur moyen de pouvoir servir nos camarades de Russie, c'est de ne pas les calomnier, c'est de ne pas les critiquer malgré les imperfections de leur régime.

Nous devons nous inspirer des défauts du régime, des fautes commises, en prendre acte, et faire en sorte qu'au moment décisif nous ne retombions pas dans les mêmes fautes.

Nous sommes tous révolutionnaires !... Vous voulez faire la Révolution comme nous !... Mais alors, pourquoi, dans vos milieux, dans vos tournées de propagande, dites-vous à vos syndiqués : « Ne suivez pas ces extrémistes, ils veulent vous emmener chaque jour dans la rue, ils ne pensent qu'à faire la Révolution, à vous faire assassiner. » Croyez-vous que c'est en tenant ce langage, en faisant de l'action régressive que vous fortifierez la tendance révolutionnaire ? Allons donc ! Vous êtes responsables si la flamme révolutionnaire s'est éteinte dans ce pays.

Il existe quelquefois, dans les sociétés, des esprits timorés, des hommes qui ont un désir, mais qui n'ont pas de pensée (c'est peut-être votre cas), des hommes qui, après avoir prêché des méthodes, après avoir prêché des théories, après avoir mis en circulation dans le monde ouvrier une propagande révolutionnaire, après avoir déchaîné ce que nous appelons l'action révolutionnaire, s'aperçoivent, à un certain moment, que ce qu'ils ont déchaîné est beaucoup trop lourd pour leur cerveau et leurs mains. Vous êtes dans ce cas, vous avez peur de cette situation, et alors, voulant la Révolution en paroles, et non en pensée, vous faites tout votre possible pour la conjurer. Voilà la vérité.

Il n'est pas possible que vous soyez du vieux monde et du nouveau, il faut que vous trahissiez l'un ou l'autre ; vous êtes du vieux monde et nous restons du nouveau monde. Quant à nous, nous disons qu'il faut un monde nouveau, le vieux monde est passé. Si vous restez dans cette position, qui est bien celle que je situe, il vous arrivera fatalement ceci (je vous demande de ne pas faire une fausse interprétation de ma pensée et de mes paroles) : Si vous trahissez moralement l'un ou l'autre monde, vous le trahissez pour la raison suivante : c'est qu'au moment propice, au moment où vos cerveaux et vos bras devraient saisir l'action révolutionnaire, vous reculez et vos mains sont défaillantes. Nous en avons la preuve dans ce pays. Comment pourriez-vous dire le contraire ?

Je ne veux pas faire de question de détail sur les grèves de mai, mais cependant, j'attends encore que le Bureau confédéral et la Com-

mission administrative publient le procès-verbal de la réunion de la Commission administrative du 15 mai. Je vois des camarades qui se croisent les bras, moi je ne les croise pas. J'ai demandé cette publication, on ne m'a pas répondu, et, si on ne m'a pas répondu, c'est qu'il y a quelque chose. Quand on n'a pas peur de la lumière, on n'a pas recours à des subterfuges pour mettre la responsabilité sur quelques hommes. En agissant ainsi, il ne me paraît pas que l'on soit discipliné et que l'on soit syndicaliste-révolutionnaire.

Je ne veux pas ouvrir dans les débats une nouvelle discussion sur ce procès-verbal, j'en demande tout simplement la lecture. Je dis que, tant que la lecture de ce procès-verbal n'aura pas été faite, la Commission administrative de la C. G. T. gardera une lourde responsabilité ici. Il faudra que vous veniez vous expliquer ici à cette tribune.

En conclusion, je vous dis que vous pourrez croire que votre action est la meilleure, que nous sommes des désorganiseurs, que votre programme est le meilleur, mais vous ne pourrez pas, et cela nous donne satisfaction, endiguer les événements naturels, l'action révolutionnaire du pays, parce que vous n'en avez pas la force, et nous vous la contestons; vous ne pourrez pas les endiguer parce qu'ils vous dépassent et nous aussi.

Il m'a été permis, récemment, d'aller dans un certain milieu où vos Fédérations, qui se targuent de réformisme, pensent qu'elles conduisent une très belle action; j'en appelle aux camarades qui étaient avec moi. Dans une Fédération, des ouvriers étaient menacés de réduction de salaires, et l'on faisait une Assemblée générale pour se concerter sur la décision à prendre; et alors on disait comment, dans une circulaire, le secrétaire fédéral invitait les syndicats à aller demander à tous les politiciens du département, sénateurs et députés, d'intervenir à la Chambre et auprès de la manufacture pour empêcher que la diminution soit faite. On s'est copieusement eng... pendant vingt minutes, et puis le président de ce syndicat, — parce qu'il paraît que vous avez des présidents dans vos syndicats, cela est bon pour des sociétés honorifiques, des sociétés de secours mutuels — qui est le syndicat des manufactures de tabac de Morlaix, après avoir bien discuté sur les moyens à employer pour empêcher la réduction des salaires, après avoir demandé l'appui des politiciens, disait: « On va faire un ordre du jour, on va demander la réduction des traitements des députés et des sénateurs. »

Quand on assiste à de telles discussions dans les Fédérations qui viennent se targuer de faire de l'action, avec des circulaires semblables signées du secrétaire fédéral, on se demande si c'est là du révolutionnarisme. Je ne le crois pas.

Actuellement la fraction minoritaire enregistre quelque chose que vous ne pouvez pas nier, dix, onze Fédérations et dix-sept Unions sont passées à la minorité depuis le mois de novembre. Si notre action est dissolvante, je me demande pourquoi les organisations ouvrières viennent se ranger à nos côtés.

J'ai constaté que dans les milieux qu'il nous a été possible de

toucher, dans vos forteresses qui s'écroulent, lorsqu'on cause à ces camarades, ils vous disent : « D'où es-tu ? — Pourquoi ? — Es-tu de Paris ? — Non ! — Ah ! mon vieux, notre secrétaire de Fédération nous a dit : Si un Parisien vient, sabotez-lui les fesses comme il faut et renvoyez-le à Paris. » Voilà ce que j'ai entendu dire. Mais quand on a causé avec un de ces camarades pendant quelques minutes, le ton change, on s'explique, on arrive à se comprendre, et leur déclaration est la suivante : « On ne nous avait jamais parlé de cela. »

Je dis que vous n'avez jamais fait, dans vos milieux, aucune éducation sur la façon de fortifier l'idéal révolutionnaire. (*Interruptions.*)

Camarades, vos interruptions sont pour moi un avantage, continuez à m'interrompre fortement, c'est tout ce que je vous demande, cela prouve que mon argumentation vous gêne, puisque mes amis n'applaudissent pas.

Malgré cette situation que vous aviez créée, ces organisations que vous aviez dans la main vous échappent, parce que la vérité, parce que malgré vous, et demain il en sera de même, parce que la propagande qui se fait est une tache d'huile qui s'étend constamment. Nous disons maintenant qu'une question va se poser, nous nous sommes affrontés sur la question du Rapport moral, mais je crois que cela se balance à quelques centaines de voix. Cela vous ne le contesterez pas. Et puis il y a autre chose, il ne vous sera plus possible de déclarer que vous êtes une majorité confédérale pour pouvoir gouverner.

J'entends un camarade qui dit que les syndicats doivent s'incliner devant la majorité. Eh bien ! voulez-vous que je vous dise, il existe une Fédération ici dans ce Congrès qui, par ses syndicats, a pris une décision. Puisque l'on pose la question et que c'est un camarade de la majorité qui a dit que l'on devait s'incliner devant la majorité, nous verrons dans quelques jours si la décision de cette Fédération sera acceptée par la majorité devenue minorité.

Je dis que cette campagne va se continuer, et nous allons être obligés de regarder la position que vous allez occuper.

Quand ce Congrès aura terminé ses travaux, vous, qui avez réclamé la confiance des syndiqués, des majorités écrasantes pour pouvoir faire de l'action, puisque vous nous dites, à nous minorité agissante, qu'il vous faut des grosses majorités pour gouverner, pour administrer la C. G. T., nous vous demandons d'apporter votre majorité qui nous donnera la possibilité de gouverner, mais mieux que cela n'a été fait. C'est notre désir. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je suis informé que pour la Commission d'enquête qui a été nommée par le Congrès, les camarades majoritaires remplacent les membres de la Commission par les noms suivants :

LAFAYE, LAPIERRE, DOUMENO, BATTINI, CADEAU.

CHAVÉROT, rapporteur du scrutin des votes, a la parole.

CHAVÉROT. — Camarades, la Commission de vérification des pouvoirs vous avait annoncé antérieurement 2.907 mandats validés. Nous avons

trouvé ensuite 43 pouvoirs en plus, ce qui fait 2.950. Après nouvel examen, le résultat du vote se répartit de la façon suivante :

Pour le Rapport moral.....	1.556.
Contre — —	1.348.
Abstentions	46.

Au total 2.950, autant que de pouvoirs validés.

(*Applaudissements des deux côtés, chant de l'Internationale.*)

Lors du prochain vote, il serait bon que les camarades fassent attention de bien remplir les indications portées sur les cartes de vote. Nous avons pu constater que certains délégués mettaient le nom de leur organisation sans indiquer la localité, de telle sorte qu'on est obligé de rechercher tous les pouvoirs pour trouver l'organisation sur laquelle il y a contestation.

D'autre part, il y a ici un certain nombre de cartes qui ont été invalidées. Elles étaient en supplément. Je vais vous en donner lecture pour que les camarades ne votent pas lors du prochain vote sur l'orientation syndicale.

Syndicat du Textile...

BOURDERON. — Ce sont des organisations qui ont voté deux fois, ce n'est pas la même chose.

HUYGHE. — Notre camarade Chaverot commet une erreur au sujet des syndicats du Textile. Je vais vous expliquer pourquoi ils ont été considérés comme invalidés, alors qu'ils ont été validés et que ce sont des syndicats à jour de leurs cotisations.

Voici ce qui s'est produit : Chacun sait que la clôture a été prononcée d'une façon qu'on n'attendait pas. On a renoncé à la parole d'un côté comme de l'autre. Personne ne s'attendait à ce que l'on votât le matin. Et alors, le délégué mandataire de ces syndicats étant obligé de partir avait dit à ses camarades : « Si quelquefois on vote, vous voterez pour moi », et les camarades ont voté pour lui. Le camarade étant de retour après-midi et pouvant voter jusqu'à trois heures, a fait le nécessaire à son tour. C'est ce qui a fait le double vote. Mais le soir nous avons été à la Commission de scrutin et nous lui avons expliqué ce qui était arrivé. J'en appelle à la bonne foi des camarades scrutateurs pour dire que c'est nous-mêmes qui avons fait le nécessaire en disant que nous avions commis une erreur.

Je certifie au Congrès que ces syndicats ont le droit de vote et qu'ils sont régulièrement confédérés.

Le Président. — Nous enregistrons.

La parole est au camarade Lavit.

Discours de Lavit

LAVIT. — Camarades, je ne vous gratifierai pas d'un discours, mes moyens oratoires ne me le permettant pas.

Je ne veux pas, par conséquent, répondre au camarade Labrousse qui n'a traité ici uniquement que du Rapport moral. Je ne veux pas répondre non plus aux assertions du camarade Mayoux, n'en ayant pas la possibilité. Je veux apporter la parole de nos militants de province, des camarades qui m'ont mandaté pour venir ici exprimer leur pensée.

Permetts-moi, Ferret, sans que je veuille répondre à une intervention quelconque, mais pour donner satisfaction à ceux que tu pourrais avoir dans l'esprit, de dire simplement: En ce qui concerne ma corporation, et tu le sais, j'ai un mandat minoritaire. Je fais la commission. Mais j'ai aussi, autant que vous en avez, des mandats majoritaires pour lesquels je suis obligé ici de prendre la parole à cette tribune, d'autant plus que les indications qui m'ont été données correspondent parfaitement avec la propre pensée qui m'anime.

Je dis donc que je veux envisager la situation d'une façon spéciale.

Je prends l'orientation syndicale dans le sens où nous la comprenons nous-mêmes. Orientation syndicale... pour moi, elle doit se déterminer par des directives qui seront données par ce Congrès pour l'action à engager demain, d'abord sur le terrain national, ensuite sur le terrain international.

Vous avez défini, les uns et les autres, le sentiment qui anime les masses populaires. Vous avez été unanimes à reconnaître que la pensée des camarades qui sont dans nos organisations n'est pas tant que cela révolutionnaire. Vous voulez imprimer au mouvement syndical français cet esprit révolutionnaire. Nous sommes d'accord avec vous. Mais nous disons: « Nous voulons tenir compte des possibilités. Nous voulons travailler avec cette masse, en la prenant telle qu'elle est. »

Représentants des régions du Midi de la France, nous aurions des exemples en assez grand nombre à vous opposer, pour vous faire sentir combien il est possible, même avec une masse qui n'est pas révolutionnaire, de faire de l'action révolutionnaire. Et il me suffira de rappeler dans ce Congrès les événements que nul n'ignore et qui se sont produits à Mazamet, dans le Tarn, en 1909, et les camarades de Mazamet, ici présents, en savent quelque chose. Il est un paradoxe, dans ces contrées-là qui est assez difficile à saisir, mais qui existe tout de même et qui se résume dans ces paroles simples: « On est syndicaliste dans le Tarn, on est syndicaliste à Mazamet; on comprend la disparition du salariat et du patronat et la lutte qu'il y a à mener pour atteindre ce but. Mais on se désintéresse, dans le cadre syndical, de toute action politique quelle qu'elle soit. » Et l'on trouve cette chose extraordinaire que des camarades militants de ces contrées

sont profondément syndicalistes; qu'il est impossible de travailler dans les usines de leur région non seulement si l'on n'est pas syndiqué, mais aussi si l'on ne fait pas preuve d'action syndicaliste, et à côté de cela, — ça peut vous sembler drôle — on va à la messe tous les dimanches. Et pourtant, camarades, vous ne pouvez pas nier la valeur syndicaliste des organisations de cette région. Vous en savez quelque chose, parce que dans la période que je citais tout à l'heure, ceux qui sont aujourd'hui les représentants des organisations ouvrières, ceux qui rappellent aujourd'hui le syndicalisme d'avant-guerre, sont ceux qui sentent la nécessité pour eux de faire ce retour en arrière pour s'imprégner de ce syndicalisme qu'ils ne connaissaient pas. Oh! certes! ils ne sont peut-être pas qualifiés pour juger des situations que je viens de préciser, mais nous, nous avons le droit de les rappeler.

Orientation syndicale; dans le cadre national... Eh oui, nous la basons sur ce que nous pouvons retirer de l'esprit de ces camarades qui ne sont pas encore inféodés à un dogme ou à une secte, mais qui viennent à l'organisation pour faire leur propre défense corporative.

Certes, aujourd'hui, vous avez apporté des critiques qui, à mon avis, retombent plus particulièrement sur des individualités que sur l'action de la Confédération Générale du Travail, parce que, je tiens à relever ceci: « C'est que vous êtes venus ici, les uns et les autres, pour dire, et pour certains, vous avez eu dans votre inconscience, la possibilité de le dire que vous étiez contre la C. G. T. Vous avez oublié que c'était vous la C. G. T. »

Action de la Confédération... Camarades de la minorité, permettez-moi de vous dire aujourd'hui: action de la Confédération dont vous ne niez pas la valeur, puisque, ce matin, à profusion vous avez répandu sur nos tables, une brochure dans laquelle vous nous donnez connaissance de l'élaboration, par vous, d'un programme de réalisations. Il vaut mieux tard que jamais. Pour mon compte, je l'accepte. Mais lorsque je le compare avec ce qu'est notre programme de revendications, à part quelques changements de rédaction qui ne détruisent pas le fond de votre pensée ni de la nôtre, votre programme, il est synonyme du nôtre. (*Applaudissements.*)

C'est pour cela que je conçois difficilement l'opposition que vous apportez ici, alors que dans votre esprit il n'existe qu'une pensée, c'est celle qui s'exprime ainsi:

« Oui, vous avez raison, nous pensons comme vous. Mais nous ne voulons pas donner la confiance à ceux que vous avez choisis dans votre sein, c'est avec des hommes nouveaux que nous voulons appliquer ce même programme dont vous êtes les auteurs. »

Action nationale... Ah oui! Il ne serait pas nécessaire de la rappeler ici, et je dis que, par conséquent, il ne serait pas nécessaire pour nous de rappeler ce programme minimum de la C. G. T., que nous considérons comme la base de notre orientation syndicale nationale jusqu'au prochain Congrès, si dans la province de laquelle nous venons aujourd'hui, il ne s'était fait une propagande particulière contre ce pro-

gramme minimum lui-même. Et si je parle ainsi, j'ai le droit de le faire; je suis à la disposition des camarades quels qu'ils soient, pour leur donner les précisions nécessaires. Et certes! il en est même dans la salle qui sont venus dans nos régions pour faire des meetings d'éducation syndicale, et qui n'ont trouvé d'autre moyen pour leur diatribe que de taper, taper et taper toujours sur l'organisation centrale: la C. G. T. et sur le programme qu'ils avaient mission de défendre. J'arriverais, pour certaines localités, à vous reconnaître. Je pourrais reconnaître pour certains qu'ils sont bien la représentation exacte de leur organisation; mais je serais obligé d'ajouter, parce que c'est un fait, qu'ils sont la représentation exacte de leur organisation qui se concrétise aujourd'hui par une minorité d'individus, parce que la majorité a quitté ces organisations à la suite de cette propagande néfaste.

Je peux dire pour d'autres, qu'ils sont ici les véritables représentants du qualificatif qu'ils se sont donné, et pour moi-même et pour certains de mes mandants, je suis dans ce cas. Ils sont bien les représentants de la minorité des effectifs de leurs adhérents, parce que la majorité des adhérents de leur syndical n'a pas été présente à la réunion où l'on a pris des décisions.

Je dis: Orientation syndicale nationale qui se repose sur le programme minimum de la C. G. T.... Nous ne sommes pas ici dans un meeting public et je n'ai pas, par conséquent, l'intention de développer chacun de ces chapitres. Mais permettez-moi quand même d'attirer votre attention sur ceux qui sont les plus importants, parce que je tiens essentiellement à les mettre en parallèle avec ce que j'appelais tout à l'heure « la propagande néfaste qui a été accomplie dans le pays ».

Oui, parlons de la loi de huit heures et disons ici sincèrement: « Si même dans les organisations attachées aujourd'hui à la minorité, la loi de huit heures est respectée, je ne me tromperais pas beaucoup en disant que c'est peut-être dans les organisations de la minorité que la loi de huit heures est la moins respectée. » (*Applaudissements.*)

Et lorsqu'il m'est donné d'entendre dans un meeting où il y a plusieurs milliers de travailleurs, un orateur de la minorité — et je ne suis pas seul ici pour confirmer ce fait — un orateur de la minorité qui peut-être est présent dans ce Congrès, nous dire: « Nous ne sommes pas avec le programme minimum de la C. G. T., nous ne sommes pas avec elle pour défendre la journée de huit heures, parce que dans les différents règlements d'administration publique, on n'a pas contraint l'Etat à obliger le garde champêtre à la faire respecter... » (*Applaudissements.*) Ce sont des choses qui peuvent apparaître ici comme des banalités, mais lorsque nous nous plaçons au niveau moral des individus qui sont dans nos organisations, niveau moral qui veut que, pour la généralité d'entre eux, ils considèrent l'efficacité de l'action comme provenant simplement des dirigeants de leurs organisations, pour ceux qui pensent qu'il n'y a aucun effort à accomplir que celui qui consiste à apporter sa cotisation en pensant que les membres des différents Conseils d'administration sont suffisamment puissants pour

leur faire obtenir leurs revendications, lorsqu'on vient apporter cela devant des esprits aussi étroits et aussi mesquins, cela prend, et vous le savez bien...

Le droit syndical... N'en parlons donc pas, camarades, car même dans une Fédération de la minorité que je respecte et que je qualifie de la plus révolutionnaire, la Fédération de l'Enseignement, il n'est pas possible, dans cette Fédération qui a pourtant dans son sein des membres nettement révolutionnaires, puisqu'elle ferme ses portes à ceux qu'elle ne veut pas qualifier de tels, je dis que même dans cette Fédération qui peut être prise comme exemple, le droit syndical n'est pas respecté, et qu'ainsi va le monde. Dans toutes les autres organisations, c'est la même chose, et vous ne traiterez pas, par conséquent, la défense du droit syndical de « réformette » et ce n'est pas à moi que vous pourrez dire que l'organisme central: la C. G. T. a trahi la classe ouvrière, lorsque cette classe ouvrière n'est pas capable de faire respecter son propre droit.

Camarades, je ne veux pas approfondir la portée de la revendication qui consiste en l'obtention des assurances sociales. Mais lorsqu'il m'est permis d'entendre encore, dans un meeting public où il y a des milliers de personnes, un orateur de votre tendance, que je ne veux pas nommer et qui est là, dire que l'on a incorporé dans le programme minimum de la C. G. T. le projet d'assurances sociales pour dresser une fraction de la classe ouvrière contre l'autre fraction, j'ai le droit de dire à ce moment-là que votre besogne est néfaste. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas revenir sur ces assurances sociales dont les autres orateurs de la majorité vous ont causé ce matin. Je leur donne la même valeur qu'eux-mêmes ont définie à cette tribune.

Et lorsque nous parlons régions dévastées, lorsque nous parlons de reconstructions, et lorsque vous-mêmes, soit ici, soit dans vos tournées de propagande, soit dans vos Congrès de Fédérations, vous venez nous accuser de n'avoir rien fait pour atténuer la diminution des salaires, lorsque vous venez nous accuser de n'avoir rien fait pour atténuer la crise de chômage, j'ai le droit de répondre que vous ne savez pas ce que vous dites et que vous êtes de parti-pris. Reconstruction des régions dévastées... Eh oui, vous la connaissez bien la portée de cette revendication. Vous savez bien que cela ne constitue pas pour nous une collaboration de classes; vous savez bien que dans le fond de cette revendication, il y a un profond sentiment d'humanité, non seulement vis-à-vis de ceux qui sont ici, qui couchent encore dans des taudis et dans des cavernes, comme vous en avez vu dans les régions que vous avez traversées, mais aussi parce que nous sommes imbus de sentiments particuliers qui veulent que dans la situation créée par le chômage à la classe ouvrière de ce pays, il est indispensable pour l'organisme central de mettre en activité toutes ses forces pour donner du travail à ceux qui en ont besoin pour vivre. (*Applaudissements.*)

Programme minimum de la C. G. T. C'est ce qui constitue, pour nous, l'orientation syndicale sur la base nationale. C'est surtout sur

cela que nous demanderons au Congrès de faire l'unanimité. Comme eux, nous avons demandé, dans d'autres organisations, de faire l'unanimité sur des revendications particulières, à base révolutionnaire. Nous vous demandons cela et ce n'est que là, précisément, que vient se placer pour nous ce que vous avez baptisé la « motion d'exclusion », et que nous appelons « motion de discipline ».

Oui, vous savez très bien qu'elle est indispensable, parce que chez vous, je vous le concède et je vous reconnais cette supériorité, elle est à votre honneur la discipline; elle existe chez vous et vous savez la faire respecter. Je dis simplement ceci: « Si vous arrivez à triompher soit dans vos réunions publiques, soit dans votre argumentation quelquefois, vous ne le devez qu'à l'apathie des membres de la majorité qui dorment sur leurs lauriers. » (*Applaudissements.*)

Je dis que vous avez appelé « exclusion » ce que nous avons appelé « discipline syndicale ». C'est là, pour nous, que doit s'appliquer cette résolution. Oh ! pour mon compte personnel, je n'accepte pas, je vous le certifie, une motion qui puisse apporter une note quelconque dans ce Congrès et qui donne demain, aux uns et aux autres, la possibilité de continuer, soit leur action à droite, soit leur action à gauche. Il faudra se déterminer ici. (*Applaudissements.*)

Et c'est là où je dis « motion de discipline », parce qu'il est indispensable qu'il y ait, à la base de l'action syndicale, la discipline librement consentie. Il n'est pas possible à quelqu'un de venir dire que l'on accepte le programme minimum de la C. G. T., que l'on fera demain tous les efforts indispensables pour le propager dans toute la nation, pour l'amener à la compréhension des esprits chez les syndiqués et qu'ensuite, en sourdine, d'une façon ou d'une autre, il soit possible à certains, quels qu'ils soient, de faire une propagande contraire et qui n'aboutisse pas au but que l'on veut atteindre.

Et là, il faudra véritablement que ceux qui seront majorité de demain, et je souhaite que ce soit unanimité, incorporent dans leur résolution l'obligation absolue pour les uns et pour les autres, quels que soient ceux qui deviennent demain la minorité, d'observer les décisions qui sortiront de la majorité de ce Congrès.

Voilà, camarades, ce que j'appelle l'orientation nationale. Et si vous le voulez, je vous traiterai très rapidement de l'orientation internationale.

La question ici, doit être nettement posée: Amsterdam ou Moscou. (*Applaudissements.*)

Oui, j'appuie sur ce mot parce que j'ai une pensée que je ne veux pas faire.

Il y a quelques jours, vous avez dit: « Il n'est plus question de Moscou, parce que l'autonomie que nous réclamions ne nous est pas accordée, et nous avons déjugé ceux de nos mandataires qui n'ont pas accompli le mandat que nous leur avons donné. »

Excusez-moi si je suis tout seul à avoir cette pensée: je n'ai pas mordu. Je n'ai pas mordu et je vous dis très franchement et sans vouloir vexer personne, ce qui est mon sentiment profond. Vous dites

« que vous avez débarqué Tommasi... Non ! c'est nous qui avons débarqué Tommasi parce que vous ne pouviez pas venir ici avec lui. (*Applaudissements.*) »

Je vous dis en toute franchise ce qui n'est qu'un sentiment personnel. Oui, Semard, c'est mon sentiment et je n'ai pas le droit de le taire. Je ne veux vexer personne mais je te dis, débarrassé de ce sentiment : « La question reste entière pour moi : Amsterdam ou Moscou. » Et je réponds tout de suite : Amsterdam.

Oh ! certes, vous avez apporté ici des explications. Elles ne m'ont pas converti et je ne les accepte pas.

Amsterdam, vous l'avez bien trop confondu, les uns et les autres, avec la II^e Internationale des politiciens. Ah ! il se peut que chez vous il y ait des camarades, n'est-ce pas, qui puissent se rappeler — je prends ceux qui sont montés à la tribune — qu'ils ont été eux-mêmes candidats aux élections législatives en 1919, et que, en conséquence, ils peuvent confondre l'une et l'autre. Mais la question ne se pose pas de la même façon pour nous et je dis donc : Amsterdam. Pourquoi ? Parce qu'Amsterdam pour moi (et je dis ce mot parce que vous l'avez employé vous-mêmes ; je me serais contenté, moi, d'Internationale Syndicale. Cela me suffit, je n'ai pas besoin de savoir comment l'on qualifie l'Internationale de la classe ouvrière, je ne veux reconnaître comme Internationale de la classe ouvrière que la seule Internationale qui groupe dans son sein des salariés et qui prend des directives, chez les salariés), parce qu'Amsterdam ne groupe, dans son sein, que des éléments salariés. Vous la trouvez pâle. Nous la trouvons rouge. D'autres l'ont trouvée bien trop rouge puisque Gompers lui-même a été dans l'obligation de s'en retirer parce qu'elle était trop révolutionnaire et parce qu'il n'acceptait pas ses programmes de socialisation. D'autres veulent en partir parce qu'ils la trouvent trop pâle. Il n'est pas nécessaire, pour moi, de venir mettre en parallèle l'action révolutionnaire de l'Internationale d'Amsterdam, à côté de celle de Moscou, même si celle de Moscou existait, et elle n'existe pas. Je me contenterai de dire qu'elles ne sont pas plus vieilles en âge l'une que l'autre et que le bagage de leur action peut être sensiblement égal. Il n'y a, par conséquent, pour moi, qu'une seule question de principe. Je le trouve, et vous qui êtes aujourd'hui dans le clan de la minorité, avant la guerre, alors que l'Internationale n'existait pas, alors qu'elle était simplement constituée par un Bureau international de documentation, alors que la C. G. T. française n'avait pas la possibilité d'y faire entendre sa voix, alors que dans toutes ses propositions elle se trouvait mise au rancart, alors qu'elle se trouvait écartée, vous étiez de ceux qui insistaient auprès du Bureau confédéral et qui lui disaient : « Il faut rester ; il faut s'acharner après nos propositions ; il faut lutter ardemment, jusqu'à ce que notre point de vue soit compris. » Et aujourd'hui, vous nous dites : « Il faut sortir d'Amsterdam parce que, Bureau International, Société des Nations, Conférence de Washington. » Mais quand même, il faudrait avoir le courage de dire ici ce que l'on a au fond de soi-même ; il faudrait surtout que ceux

qui nous rappellent le syndicalisme d'avant-guerre et que nous voyons dans les Congrès avec des visages qui nous permettent de donner à leur physique un âge qui n'est pas très en rapport avec l'action syndicale d'avant-guerre (*applaudissements*), il faudrait que ceux-là viennent nous dire franchement ce qu'ils pensent. Il n'est pas question pour nous d'hommes politiques, qu'ils s'appellent Albert Thomas ou Cachin. Mais il est une de ces vérités qu'il faut dire: c'est que si l'on n'a pas au moins la reconnaissance du ventre à l'égard de certains, on doit au moins avoir le silence pour la manifester. (*Applaudissements.*)

Je m'explique: C. G. T. française d'avant-guerre, oui. Vous la connaissez bien et moi aussi. Vous connaissez bien son action de bluff et de gloriole; vous connaissez bien ses effectifs réduits et il n'est pas un seul d'entre vous qui ne puisse aujourd'hui dire que si la C. G. T. est venue pendant la guerre et après la guerre au chiffre de cotisants que vous avez connu et qui a dépassé quelques millions, que ce n'est que grâce à certain homme que vous mettez aujourd'hui de l'autre côté, qui a donné l'autorisation aux ouvriers des usines d'entrer dans les syndicats.

Mais laissons cette question et envisageons simplement l'argumentation que vous avez apportée et essayons de sortir quelque chose.

Pour la plupart d'entre vous, confusion. Seul Mayoux a apporté ici la vérité. Confusion lorsque vous dites que c'est Jouhaux, représentant de la C. G. T. française qui siège au Bureau International du Travail. Vérité lorsque Mayoux dit: « C'est Jouhaux, au nom de la Fédération Syndicale Internationale qui représente celle-ci au Bureau International du Travail. » Par conséquent, la question est nette.

Bureau International du Travail, cela c'est dans votre action d'avant-guerre. Reprenez toutes vos résolutions, toutes vos délibérations et vous verrez qu'avant la constitution de l'Internationale Syndicale vous étiez vous-même à réclamer l'institution d'un Bureau International du Travail de documentation. (*Applaudissements.*)

Mais envisageons la valeur de cette institution, non pas dans le sens que vous voulez lui donner, non pas en la considérant comme un organe de collaboration de classes dans lequel plusieurs organismes sont représentés en fractions différentes et où fatalement, si nous suivons votre pensée, nous serons constamment en minorité, mais prenons-la avec la valeur réelle que lui a donnée le traité de Versailles et disons ici, hautement, sans qu'il soit question de jeter des fleurs à des hommes, que nous devrions avoir un sentiment, nous prolétariat français, dire que nous devons avoir à honneur d'avoir eu à la tête de notre mouvement ceux qui, sans les qualifier par leur nom, dans le traité de Versailles, ont su, envers et contre tous, contre les gouvernements, contre les autres organisations, par leur propre volonté, par leur forte argumentation, réduire à néant l'argument des autres et obtenir l'institution de cette organisation.

Et voilà ce qu'on appelle aujourd'hui l'œuvre d'Amsterdam... Si vous voulez constituer demain une organisation centrale à base révolutionnaire comme celle que nous avons, et j'y insiste, mais composée

uniquement d'éléments révolutionnaires, il faudra le dire, et il n'est pas un seul d'entre nous, dans ce Congrès, qui ne soit d'accord avec vous. Mais il faudra dire aux camarades qui nous ont envoyés ici que nous ne leur reconnaissons pas ce sentiment révolutionnaire; que nous nous détachons d'eux et nous mènerons notre action révolutionnaire sans eux.

Je dis que l'on ne peut apporter à une Internationale quelle qu'elle soit que la valeur réelle de l'effort que l'on est capable d'accomplir dans le domaine national et soi-même. Ce ne sont pas des résolutions inapplicables, ce ne sont pas des vœux élaborés à la légère que l'on peut apporter dans une Internationale, serait-elle celle de Moscou, c'est l'effort humain, c'est l'effort de la classe ouvrière, l'effort de réalisation tout entier, non seulement moral, mais matériel. Voilà ce qu'il faut apporter, et on ne peut l'apporter qu'à une Internationale qui est constituée dans le cadre de la classe ouvrière.

Je l'ai dit tout à l'heure pour Moscou, la question reste entière et je la résoudrai pour ma part rapidement. Autonomie syndicale... Non ! ne dites pas cela, ou alors je vous dirai comme Giudicelli: « Vous n'y voyez pas ou vous êtes fous. » Mais vous y voyez, vous êtes obligés d'y voir parce que vous avez vos camarades et nos camarades qui sont allés là-bas pour défendre l'autonomie syndicale à laquelle le mouvement ouvrier tient expressément. Et alors, nous vous disons: « Puisque là-bas on ne vous a pas donné ce que vous attendiez, puisque votre voix n'a pas été prépondérante, il ne peut pas être question pour nous de sortir d'une Internationale constituée, pleine de vigueur, capable d'action, pour aller dans une Internationale problématique, alors qu'au moment d'arriver à la porte, on nous la fermera sur le nez. »

Autonomie syndicale, non... Je conçois, moi, très parfaitement et très sincèrement le sentiment de nos camarades de Russie. Je le conçois parce qu'il est particulier, parce qu'il est fait de circonstances, parce qu'il est l'organe de la vie de ce pays, de la révolution particulière qui est accomplie, et je dis: Non seulement ils ont le droit, mais ils ont encore le devoir de vous dire et de nous dire: « Si vous voulez venir chez nous, il faudra que vous vous éleviez au niveau moral et matériel de notre propre pensée. » Et ils ne vous disent pas autre chose, et ils ont le droit d'imposer leur volonté; ils ont le droit d'imposer leur conception, parce que vous sentez bien, et cela ne se discute pas, que vous ne pouvez pas aller chez ces gens-là qui trouvent chez eux des difficultés considérables à surmonter pour la suite logique de leur propre mouvement, pour les aggraver encore. La question reste donc entière.

Reprenez l'article 14 ou 15 dans lequel le Comité International des syndicats rouges vous dit: « Il faudra accepter les 21 conditions qui sont posées aux partis politiques des différents pays pour adhérer à l'Internationale de Moscou. » Ceci est explicite et c'est dans votre organe, la *Vie Ouvrière* du 25 juin. Elle n'est pas vieille.

Je pourrais me reposer simplement là-dessus. Mais non, je veux

encore prendre autre chose: Il existait en France et j'en étais un des humbles militants, égaré, éloigné, le Comité pour la reprise des relations internationales, auquel s'est substitué ensuite le Comité de la III^e Internationale. Ah ! dites-vous peut-être, c'est un organe politique. C'est peut-être l'argument que vous apporterez. Mais si c'est un organe politique, il n'avait plus sa raison d'être après la scission du Parti socialiste à Tours et il n'a pas raison d'incorporer son article premier, sa compréhension de l'action syndicale.

Et qu'est-ce qu'il dit ce Comité de la III^e Internationale dans sa réunion du 13 février ? Je vous demande la permission de lire le préambule :

PRÉAMBULE. — Le but du Comité était d'amener l'ensemble des organisations ouvrières socialistes, communistes et révolutionnaires à rejoindre la III^e Internationale et de propager parmi les masses et les organisations prolétariennes les principes communistes.

Considérant en outre, d'une part, la création et le développement rapide des Comités syndicalistes révolutionnaires (C. S. R.) favorables à l'Internationale syndicale de Moscou et disposés à collaborer étroitement avec un parti vraiment communiste et révolutionnaire ;

D'autre part, les résultats du Congrès de Tours et l'adhésion du Parti socialiste à la III^e Internationale,

Le Comité décide, tout en conservant son titre, d'adapter son effort à la situation nouvelle ainsi créée et adopte les statuts ci-dessous :

Un délégué. — Depuis quand as-tu quitté le Parti communiste ?

LAVIT. — Je répondrai, mais pas ici. Adresse-toi à ton voisin de droite Vernochet, il te renseignera.

Camarades, je ne vous imposerai pas la lecture totale de cette résolution, mais je lis :

ARTICLE PREMIER. — Le Comité de la III^e Internationale, conformément à sa déclaration votée en séance plénière le 7 janvier 1921, se propose d'agir en sorte que les engagements pris par le Parti au Congrès de Tours soient tenus et que s'achève le plus rapidement possible la transformation du Parti socialiste en un véritable Parti communiste. Il stimulera la vigueur de l'action du Parti; il appliquera sa vigilance à faire que la pratique communiste corresponde à la théorie et répondra par un redoublement d'activité à toute défaillance possible. Ses membres donneront l'exemple du dévouement, de l'assiduité au travail du Parti. Ils seront au premier rang des volontaires en toutes circonstances.

Le Comité contribuera pour sa part à l'action entreprise par le Parti pour répandre dans les syndicats les thèses communistes qui ont été ou pourraient être adoptées par les Congrès de l'Internationale communiste. Pour réaliser cette partie de sa tâche il soutiendra l'action des Comités syndicalistes révolutionnaires auxquels il fait une obligation à ses adhérents syndiqués d'appartenir.

Et dans le *Bulletin Communiste* du 19 mai, vous lisez ceci :

Au cours de son Assemblée plénière du vendredi 13 Mai 1921, le Comité de la III^e Internationale a procédé au renouvellement de sa Com-

mission exécutive; les camarades dont les noms suivent ont été désignés à l'unanimité pour en faire partie:

MARCELLE BRUNET, BOYET, CARTIER, CLAMAMUS, FROMENTIN, GODONNÈCHE, HATTENBERGER, HASFELD, HUMBERDOT, KAUFFMANN, A. KER, FERNAND LÓRIOT, PIERRE MONATTE, MONMOUSSEAU, POTHION, CH. RAPPOPORT, BORIS SOUVARINE, ROCHEREUIL, TREINT, RENÉ RAYNAUD.

Le secrétaire par intérim:

R. REYNAUD.

Je dis donc: pour moi la question reste dans ce sens: c'est que puisque même dans notre pays il y a un organe attaché particulièrement au Parti communiste et qui envisage une action communiste dans des organisations syndicales (vous avez dit vous, dans votre résolution « en liaison étroite, en communion d'idées », par représentations réciproques, et vous avez dit que vous n'acceptiez pas cette résolution. Moi, je la tiens comme exacte, comme existante) et en raison de cela, en raison de la subordination qu'un parti politique veut apporter à l'autonomie syndicale, en raison de la Charte d'Amiens de laquelle nous nous réclamons tous et qu'aucun de vous ne veut violer, je vous dis: Pour ces motifs et les précédents que j'ai exprimés au nom des organisations qui m'ont chargé d'apporter ici leur pensée, nous n'irons pas à Moscou, nous resterons à l'Internationale Syndicale tout court. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, la parole est au camarade Lecoin.

Discours de Lecoin

LECOIN. — Camarades, je crains bien que cette discussion sur l'orientation syndicale soit vaine et j'explique le pourquoi.

Si, comme avant la guerre, nous étions ici dans un Congrès confédéral, tendance contre tendance, sincérité contre sincérité, si nous étions des militants qui se respectent les uns et les autres, nous pourrions certainement aboutir à des résultats et nul doute que les révolutionnaires que nous sommes vous prouveraient qu'il y a urgence et nécessité, dans l'intérêt de la classe ouvrière de ce pays, dans l'intérêt de la classe ouvrière mondiale, de revenir au syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre.

Mais tant que nous subirons la honte que nous subissons, tant que la classe ouvrière organisée de ce pays subira la honte qu'elle subit, c'est-à-dire tant qu'à la tête de la C. G. T. il y aura des hommes qui ont depuis sept ans le passé de reniement que nous connaissons, il n'y a pas possibilité de s'entendre sur une orientation syndicale possible. Et le premier geste à faire, votre premier geste, camarades délégués dans ce Congrès, c'est de nettoyer l'écurie d'Augias et de vomir les gens qui

depuis 1914 ont manqué à toutes les motions passées des Congrès précédents.

Je m'explique: Jouhaux et ses complices ont regretté dans des Congrès précédents, qu'on ne leur jetât pas, en plein Congrès, à la figure, ce qu'on écrivait dans les journaux ou ce qu'on disait dans les réunions publiques.

Pour ma part, et au nom de tous mes camarades anarchistes, je jette à la figure de Jouhaux et de ses complices du Bureau confédéral tout ce qu'on a pu dire sur eux et même tout ce qu'on a oublié de dire. Et j'ajoute que ce ne sont pas des injures ou des calomnies: ce sont des paroles de vérité qui sont méritées par toute l'action néfaste du secrétaire confédéral et de ses adjoints. (*Quelques applaudissements.*)

Au cours de ces débats, des orateurs ont dit qu'il faudrait, une fois pour toutes, s'incliner au moins devant les décisions de Congrès. Eh bien ! voyons comment les hommes qui sont à la tête de la C. G. T. se sont inclinés devant les décisions de Congrès.

Rappelons-nous et rappelons-le à ceux qui sont trop jeunes dans le mouvement syndical: Jouhaux a succédé au secrétariat de la C. G. T., à M. Niel, réformiste notoire. M. Niel avait, par surprise, par un vote de surprise, été élu secrétaire de la C. G. T. Il y avait un vote d'acquis, on devait s'incliner. M. Jouhaux et ses amis ont alors mené contre M. Niel une campagne de dénigrement, de calomnies, de mensonges. (Pour Niel, ce devait être des mensonges et des calomnies). J'ajoute que moi, je pouvais être d'accord avec Jouhaux à ce moment-là. Mais il y avait un vote d'acquis, Jouhaux et les autres devaient s'incliner. Ils se sont tellement peu inclinés qu'après deux mois d'une campagne semblable, M. Niel fut obligé de démissionner. Jouhaux prit sa succession et dans tous les Congrès qui ont suivi, Jouhaux acceptait les motions confédérales contre la guerre, les motions antimilitaristes, les motions qui disaient qu'à une déclaration de guerre, la C. G. T. devait déclarer l'insurrection, la Révolution. Et en 1914, qu'a fait M. Jouhaux? Ne les a-t-il pas violées les décisions de Congrès? Elles étaient votées, il était le représentant qualifié officiel de la C. G. T., il devait les respecter. Il ne l'a pas fait.

Il y a une différence entre l'attitude des camarades minoritaires révolutionnaires du syndicalisme et son attitude à lui: ce que n'appliquent pas les révolutionnaires syndicalistes, ils ne le votent pas. Ils votent contre le Rapport moral et contre une orientation syndicale qui n'est pas la leur, ils ont bien le droit de faire la propagande nécessaire pour faire prédominer leur point de vue. Mais quand Jouhaux avait accepté les motions qu'il avait souvent présentées, il n'avait pas le droit de les violer. Et vous, camarades, quand vous voulez exclure les minoritaires parce qu'ils n'appliquent pas ce qu'ils n'ont pas accepté, vous devriez commencer par débarquer ceux qui n'ont pas appliqué ce qu'ils ont voté.

En venant à Lille, j'ai constaté les ruines des régions dévastées. Je n'avais pas encore vu les ravages de la guerre d'aussi près et j'avoue

que j'ai été ému devant ces arbres qui ressemblent à des poteaux télégraphiques, devant ces maisons effondrées et à la pensée que des hommes étaient couchés pour toujours au pied de ces arbres. Et je pensais au but de mon voyage. Je me disais : « Je m'en vais au Congrès de Lille et là-bas, je vais me trouver en face d'un grand responsable de la continuation de la guerre. Et je me mettais sous les yeux un de ses discours d'avant-guerre. Ecoutez, camarades, ce discours prononcé en 1912, au moment de la guerre balkanique. A ce moment-là, la C. G. T. française sentait bien que la guerre européenne était inévitable; on ne pensait pas à ce moment-là à rejeter la responsabilité sur l'Allemagne comme la seule agressive, la seule responsable de la guerre.

Ecoutez ce que disait Jouhaux, le lundi 25 novembre, à un meeting contre la guerre, à Paris :

« Ce soir, vous êtes venus parachever l'œuvre de la C. G. T. et de son Congrès. Vous êtes venus démontrer votre volonté de participer à son action.

« A l'heure actuelle, le ciel est lourd de nuages. Les journaux bourgeois eux-mêmes sont obligés de dire que l'Autriche commence à mobiliser, que la Russie s'appête à la guerre.

« Il faut donc que nous réalisions le geste qu'imposent les circonstances. Si nous protestons contre la guerre, ce n'est pas parce que nous la craignons !! Non, nous profiterons de la guerre pour tourner les circonstances au profit de la classe ouvrière.

« Si la guerre est déclarée, nous nous refuserons d'aller aux frontières.

« Mais nous ne nous refuserons pas de recourir à la guerre de classes, à la révolte qui, seule, peut nous libérer !

« La grève de 24 heures sera un avertissement au gouvernement. S'il passe outre, alors nous donnerons libre cours à nos colères, à nos haines, nous rentrerons dans la bataille pour réaliser notre émancipation.

« On pourra dire que la grève générale révolutionnaire est une arme simpliste. Nous disons que c'est une arme moderne !

« Dirigez-vous vers vos syndicats et vos Bourses où vous prendrez les décisions que permettront les circonstances.

Et Jouhaux termine en clamant d'une voix qui déchaîne l'enthousiasme :

« A bas la guerre des capitalistes ! Vive la guerre de classes ! »

Voilà ce que M. Jouhaux disait avant la guerre de 1914. Vous connaissez son attitude. Y a-t-il un homme qui soit tombé plus bas dans l'ignominie ?

Pour l'excuser, ses amis et lui nous ont souvent dit : « Mais la foule était enthousiasmée pour la guerre; le Bureau confédéral n'a fait que suivre la classe ouvrière qui criait : « A Berlin ! »

J'aurais compris, s'il y avait eu vraiment un emballement de la classe ouvrière pour la guerre, qu'il n'était pas possible de déclencher tout bonnement la Révolution. Mais il y avait entre cette attitude de déclencher une Révolution et celle de prêcher la guerre du droit et de

la liberté, une autre attitude. Il y avait celle de se taire, et rien au monde ne pouvait obliger M. Jouhaux et les autres de prôner la guerre alors qu'ils l'avaient maudite auparavant. (*Applaudissements.*)

C'est pour bien marquer qu'entre ceux qui ont subi la guerre et ceux qui l'ont chantée il y a une différence.

Tous en ce moment, nous subissons le régime capitaliste. Pas un de vous n'ose en prôner les avantages. C'était la même chose qu'il y avait à faire pour la guerre, en attendant que se présente l'occasion et les circonstances de faire un peu plus facilement la propagande pacifiste, ce qu'ont fait certains.

Je me suis trouvé libéré de prison au mois de novembre 1916. Je suis resté une quinzaine de jours en liberté. Pendant ce temps, j'ai eu l'occasion de rencontrer Dumoulin, dans les bureaux de *Ce qu'il faut dire*. Il était en permission revenant du front. Il était resté ce qu'il était avant la guerre. Nous parlions de l'attitude de son ancien collègue Jouhaux. Je me rappelle sa conversation et je vais vous la répéter parce qu'elle vous édifiera et vous montrera à quels mobiles a obéi Jouhaux pour prôner la guerre du droit. On verra si M. Jouhaux s'est dévoué pour la classe ouvrière et s'il a fait des sacrifices pour elle.

Dumoulin me disait (et je lui demande, s'il lui reste un peu de pudeur si je dis la vérité) :

« J'irai bien dire bonjour à ce vieux Calveyrach, rue de la Grange-aux-Belles. Ah! tu sais, il signe toutes les motions du Bureau confédéral, mais c'est un bon bonhomme, un point c'est tout. Mais j'ai peur de me trouver en face de ce gros cochon, et je serais obligé de lui cracher à la figure. »

Puis, à huit heures et demie, nous nous sommes encore rencontrés dans un café avec d'autres amis. La conversation a été plus longue. Nous discutons ensemble de la guerre. Dumoulin n'avait plus le tempérament combatif d'avant la guerre et d'aujourd'hui. Il était quelque peu veule. Cela se comprend, il était dans les tranchées, il n'avait plus confiance dans la classe ouvrière, il était quelque peu désespéré. Mais je le remontais. (*Rires.*) Je lui disais : « Ecoute, tu n'as pas trahi, tu subis la guerre. Eh bien! tâche de passer au travers, tâche de ne pas te faire tuer, c'est beau ce que tu fais (parce que Dumoulin m'avait dit que s'il avait voulu être à l'arrière, on le lui avait proposé, mais qu'il avait préféré courir le risque de la guerre plutôt que de se déshonorer), c'est beau, et quand tu reviendras de la guerre, toi que nous aimons, qui ne t'es pas rallié à la guerre, tu nous aideras justement à dénoncer ceux qui ont trahi d'une façon si impudente les intérêts de la classe ouvrière. »

Et puis nous causions et nous demandions : « Pourquoi Jouhaux a-t-il fait cela ? A quel mobile a-t-il obéi ? Il est vendu certainement ! Il est vendu, il a gagné un sursis d'appel. Il a sauvé sa vie par sa trahison, c'est bien se vendre. »

Il me disait : « Il y a peut-être autre chose. Je vais te raconter quelque chose qui va t'édifier. » Et il me raconta que pendant la semaine qui précéda la guerre, pendant cette semaine d'agitation, au

Comité confédéral on se réunissait souvent, 33, rue Grange-aux-Belles. Pendant cette semaine-là, on ne pensait pas au Bureau confédéral, à prôner la guerre. On pensait peut-être qu'elle était inévitable, que la Révolution ne surgirait pas, et que ma foi il faudrait prendre ses précautions, et l'on s'était arrêté à fuir le pays, à quitter la France. Un bateau était retenu quelque part et au moment grave, Jouhaux, Dumoulin et autres devaient prendre ce bateau et laisser la classe ouvrière se débrouiller comme elle l'entendait.

C'est Dumoulin qui m'a raconté cela. Ce n'était pas beau déjà, ce n'était pas très courageux déjà une pareille attitude, mais elle était moins sale, moins ignoble que celle qui a suivi. Alors, ils étaient dans une petite salle, ils discutaient entre eux, ils se regardaient plutôt inquiets et ils se demandaient si le moment n'était pas venu de partir, d'aller prendre le bateau, lorsqu'un avocat se présenta dans la salle. Dumoulin me disait: Cet avocat était un agent du gouvernement; cet avocat, en entrant dans la salle, tint aux membres du Bureau confédéral qui étaient présents; le langage suivant: « Vous savez que vous ne pouvez rien faire, le gouvernement a les yeux sur vous; à la moindre chose, au moindre acte de sabotage de quiconque, vous serez arrêtés et peut-être paieriez-vous de votre vie tout ce qui pourra se produire. Il ne vous reste qu'une seule chose à faire, c'est d'aller voir Malvy, il vous recevra et peut-être alors pourrez-vous vous en tirer. »

Les hommes présents déléguèrent Jouhaux à Malvy. Jouhaux revint de chez Malvy. Tout s'était sans doute bien passé, puisqu'il y a eu le discours sur la tombe de Jaurès, la défense de la guerre du droit, etc...

Voilà un peu, d'après Dumoulin, les raisons qui firent que Jouhaux fut amené à laisser la classe ouvrière dans le pétrin et à devenir un patriote effréné.

Vous ne voudriez pas que je m'en aille de cette tribune sans vous avoir parlé de la grave question qui nous préoccupe.

Vous reprochez aux minoritaires syndicalistes de vouloir la subordination des syndicats à un parti politique. Permettez-moi de vous donner connaissance d'une partie de la résolution votée dernièrement au Congrès minoritaire par 1.000 syndicats.

« Fidèle à la résolution d'Amiens, le Congrès considère que le syndicalisme est, par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire; il affirme à nouveau son indépendance complète vis-à-vis des groupements politiques ou philosophiques; il déclare qu'aucune influence extérieure ne peut s'exercer sur lui dans son action quotidienne nationale ou internationale.

« Il estime que le syndicalisme doit porter au maximum l'effort des syndicats ouvriers, afin de détruire le régime capitaliste et de réaliser la Révolution prolétarienne.

« Dans cette œuvre révolutionnaire, le syndicalisme, plaçant la Révolution au-dessus de tout système et de toute théorie, se déclare prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires. »

Vous entendez, le syndicalisme se déclare prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires. Dans cette motion, le but du

syndicalisme est défini. C'est le syndicalisme défini dans la motion d'Amiens: le syndicalisme se suffisant à lui-même, la vie nouvelle organisée par les ouvriers eux-mêmes, sans groupement politique, sans Etat, sans force coercitive, et ce but-là, ce but qui est le but des syndicats minoritaires, pour l'atteindre, nous accepterons l'aide de toutes les forces révolutionnaires, mais nous ne subordonnerons pas le syndicat à un parti politique quelconque. Est-ce que cela veut dire, camarades, qu'il n'y a pas des partis politiques qui n'auraient pas envie de subordonner le syndicat. On sait bien que depuis qu'il existe, il y a toujours eu des partis politiques qui ont voulu le subordonner. Je vous assure que le Parti socialiste dissident ne demanderait pas mieux de le faire.

Et le syndicalisme de la C. G. T. n'est-il pas subordonné depuis 1914 à toutes les forces politiques et gouvernementales de ce pays ? Cela vous a été démontré par des camarades, je n'insiste donc pas.

Je veux dire aussi que, certainement, dans le nouveau Parti communiste, il y a beaucoup de gens qui auraient le désir de subordonner le syndicalisme de ce pays, mais je dois ajouter, parce que j'ai assisté pendant plusieurs jours au Congrès minoritaire, que mes camarades syndicalistes de ce pays ne permettront pas que le syndicalisme soit subordonné au nouveau Parti socialiste communiste. Et c'est parce que j'ai confiance en eux, confiance qu'ils s'en tiendront à cette résolution que moi qui sais très bien que le Parti communiste aurait le désir de subordonner le syndicalisme, je suis d'accord avec mes camarades syndicalistes, parce que je sais que le syndicalisme ne sera jamais subordonné. Eh bien ! si un anarchiste, qui a craint, qui peut craindre encore que des partis politiques arrivent à leurs fins, vous fait une confession semblable, si un camarade qui, comme moi, a le souci de l'indépendance, vous dit : « Venez avec nous, débarrassez-vous des hommes qui sont à la tête de la C. G. T. actuelle, faites qu'entre nous et vous il n'y ait plus de question de tendances, qu'il n'y ait plus que de l'honnêteté et de la sincérité, vous êtes sûrs que le syndicalisme deviendra si puissant, que personne ne pourra le subordonner et que nous pourrons faire qu'il aboutisse à ses fins. »

Camarades, j'aurais bien des choses à dire, mais je parle assez difficilement, je suis fatigué et oppressé. Je ne veux cependant pas quitter cette tribune sans répondre à une provocation d'un orateur de ce matin.

Il parlait de choses qui se passent en Russie; il citait *Le Libéraire* qui dénonçait le gouvernement bolchevique comme faisant emprisonner des camarades anarchistes. C'est vrai, *Le Libéraire* a fait cela, et il ne le regrette pas. Mais *Le Libéraire* a dit aussi autre chose. Il a déjà dit, et je le répète ici, que des hommes qui, pendant sept ans, se font les complices des gouvernants de ce pays et d'ailleurs, n'ont pas le droit d'élever des protestations quand des révolutionnaires ont à se plaindre, dans un autre pays, de sévices quelconques. Jouhaux qui, pendant la guerre a été sous-ministre de l'Intérieur alors qu'il y avait beaucoup de pacifistes en prison (j'en étais) n'a pas protesté alors. Il

n'a donc pas le droit aujourd'hui de protester parce qu'il y a en Russie des camarades anarchistes en prison. (*Applaudissements.*)

Si mes camarades anarchistes de Russie pouvaient m'entendre, ils ne pourraient que m'approuver, parce qu'ils ne voudraient pas de la solidarité d'hommes qui sont tombés si bas dans la boue. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, il est 10 heures moins 10. Je crois que conformément au désir exprimé par le Congrès, nous allons pouvoir clore la discussion. Mais je vous informe qu'il reste encore une quantité de camarades inscrits et les différentes tendances auront à mettre en application la décision prise par le Congrès: désigner quatre orateurs pour prendre la parole en leur nom.

Le bureau pour demain:

Président: LEFÈVRE, du Bijou; Assesseurs: LACARRÈRE, FLANDRIN.

Je donne la parole au camarade M. Laurent.

M. LAURENT. — Camarades, je ne veux dire que ceci: Il est extrêmement regrettable qu'un langage comme celui qui vient d'être tenu ait pu être produit à la tribune d'un Congrès et qu'il ait été applaudi. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

CINQUIÈME JOURNÉE

Séance du matin

BARTUEL est désigné pour remplacer LEFÈVRE comme Président.

Assesseurs: LACARRÈRE, FLANDRIN.

Le Président. — Camarades, mercredi, le Congrès a décidé qu'à partir d'hier soir, la liste des orateurs serait close et que dès ce matin, chacune des tendances désignerait quatre orateurs, sur l'orientation syndicale. Je demande donc à chacune des tendances de faire parvenir au bureau les noms de ses orateurs.

Camarades, il est parvenu au bureau une protestation qui a trait aux événements de lundi dernier. Je crois qu'il est sage de la renvoyer à la Commission d'enquête. C'est elle qui doit connaître de tout cela.

Le délégué qui l'a présentée. — Je demande qu'elle soit lue.

Le Président. — Je consulte le Congrès à savoir si je dois la lire.

Non, non, non.

Une demande est parvenue au bureau. Elle est ainsi conçue :

Je persiste à demander quinze minutes seulement pour parler du rôle du syndicalisme international pour l'abolition des guerres.

Il me semble que cela peut venir après qu'on aura terminé la discussion sur l'orientation syndicale.

Nous avons reçu la liste des orateurs pour les deux tendances :

Orateurs de la minorité: les camarades BESNARD, VERDIER, MONMUSSEAU et MONATTE.

Orateurs de la majorité: les camarades DIGAT, MERRHEIM, DUMOULIN et JOUHAUX.

Camarades, je vais donner la parole au premier de ces orateurs et j'espère que, pour les uns comme pour les autres, le plus grand silence sera observé comme il a été fait les jours précédents. Ici, chacun,

quel qu'il soit, doit avoir le droit de s'exprimer librement et de dire tout ce qui lui plaît.

Je donne la parole au camarade Besnard.

Discours de Besnard

BESNARD. — Camarades, comme tous les orateurs qui sont passés à cette tribune, j'estime qu'il est indispensable que le débat qui va s'ouvrir ait toute la clarté désirable et qu'on aille jusqu'au fond des conceptions et des principes pour chercher, une bonne fois pour toutes, quelle doit être l'orientation du syndicalisme dans ce pays.

Lorsqu'on s'attaque aux problèmes sociaux, en raison de leur complexité, il est indispensable qu'on se penche avec prudence sur les questions que l'on a à solutionner. Il est indispensable surtout qu'on cherche à les traiter, avec toute l'objectivité désirable, et, pour ce faire, il est des méthodes en dehors desquelles toute observation, toute conclusion, toute ligne d'action ne saurait être trouvée.

Nous allons donc essayer de nous placer très exactement dans la situation du moment. Nous allons chercher à l'examiner suivant les méthodes logiques scientifiquement. Nous allons procéder par analyse, par induction, par déduction et par synthèse, et nous chercherons, lorsque nous serons arrivés à cette besogne, à dégager la ligne directrice qui s'impose d'une façon logique, normale, naturelle, aux hommes de notre époque, pour diriger le mouvement ouvrier, je ne dirai même pas dans ce pays, mais dans le monde entier.

Camarades, tout d'abord, il m'apparaît que nous devons nous poser cette question qui domine à cette heure tous les débats : La situation est-elle ou n'est-elle pas révolutionnaire ? Les uns affirment qu'elle ne l'est pas, tandis que les autres affirment qu'elle l'est. C'est donc l'hypothèse qui guidera nos recherches, et lorsque nous serons arrivés à notre conclusion, nous aurons déterminé quelle est la situation véritable du pays. Et à ce moment-là, nous pourrons non seulement marcher vers les buts, mais choisir les moyens et les voies pour parvenir aux résultats cherchés.

Voyons cette situation.

Il me paraît logique, après la désaxation qui s'est produite dans ce pays, non seulement pendant cinq années de guerre, mais depuis, d'examiner d'abord la situation financière de la France.

Nous examinons cette situation financière parce qu'elle nous semble la conséquence de la situation économique elle-même et que la situation économique détermine, à son tour, la situation sociale.

Voyons quelle est cette situation financière.

Tout d'abord, et sans avoir peur de se tromper, on peut déclarer qu'elle est anormale et bien peu brillante. Bien que la comptabilité publique ne fonctionne suivant nulle règle établie, bien que les uns et les autres, suivant leurs préférences, puissent faire amplifier les

chiffres au gré de leur caprice et de leur fantaisie, nous savons tout de même quel est l'état financier de ce pays, tout au moins au 1^{er} janvier 1921.

Je ne vous infligerai pas, camarades, en détail, les chiffres que vous avez tous sous les yeux. Vous voyez qu'il s'agit seulement, dans le domaine intérieur, d'un chiffre de 219 milliards de dettes, et 83 milliards de dettes extérieures. Et alors, nous arrivons aux autres dettes qui, celles-ci, sont imputables à l'Allemagne, et qui, si nous suivons le traité de Versailles, s'élèvent à 283.300.000.000. Et nous savons que l'Allemagne ne peut pas payer une somme aussi fantastique. Nous arrivons à obtenir un total de 585 milliards trois cents millions, ce qui équivaut à peu de chose près, à la valeur totale et nominale du pays. On peut donc dire, dès maintenant, que le pays est hypothéqué pour sa valeur et en entier.

Et tout de suite, sans aller plus loin, si l'on voulait, on aurait le droit de proclamer que la faillite est déjà un fait acquis, et qu'il n'est pas nécessaire de continuer. Cependant, nous savons qu'un système capitaliste, qu'un Etat moderne renferme en lui-même des ressources tellement grandes que nous sommes obligés d'examiner, aussi rapidement que possible d'ailleurs, quels sont les moyens à la disposition de l'un et de l'autre pour arriver à surmonter une telle situation.

Ces moyens, pour ma part, j'en vois quatre.

- 1° Les impôts;
- 2° Les emprunts;
- 3° La faillite de l'Etat avec l'annulation des dettes intérieures et extérieures;
- 4° La liquidation des dettes de l'Etat intérieurement et extérieurement, par les capitalistes.

Voyons le premier moyen : les impôts.

Les impôts, il n'est pas besoin de vous le dire, car vous le savez trop bien, portent exclusivement sur la classe laborieuse. Vous savez que, pendant la guerre, depuis et avant, la classe capitaliste a constamment soustrait sa richesse à la perception de l'impôt.

Il n'est besoin que de citer quelques exemples : impôt sur le chiffre d'affaires, objets de luxe, bénéfices de guerre. Et vous voyez immédiatement que le capitalisme se refuse, en ce moment, et d'une façon systématique, à faire quelque sacrifice que ce soit, pour garnir les caisses de l'Etat, qui sont en déséquilibre constant.

De ce côté là, rien à attendre, surtout si l'on considère que le déficit budgétaire est d'environ 30 milliards par an, et qu'en face, comme compensation, il n'y a aucune ressource nouvelle.

Les emprunts maintenant, voyons ce qu'ils peuvent donner. Le gouvernement lui-même semble renoncer à émettre de nouveaux emprunts. Il y renonce pour plusieurs raisons : parce que le dernier, pour lequel on a fait tant de réclame, pour lequel, à Paris, on mettait des appels publics tous les quatre mètres sur les boulevards, a donné un tel déficit que dès maintenant, et bien qu'officiellement jamais le gouvernement n'ait osé en proclamer les résultats, nous savons qu'il

a dépassé en dépenses de 4 milliards, les ressources qui étaient fournies immédiatement. Je dis dépassé, non pas peut-être tout de suite, mais en amortissements, en charges diverses qui doivent se produire par la suite, suivant le système financier moderne.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il plus, en dehors de cela, émettre d'emprunt ? Parce que le petit paysan, en raison de l'instabilité du système actuel, se refuse à confier le contenu de son bas de laine à un gouvernement qui a fait preuve de si peu d'économie depuis tant de temps. Le commerçant, l'industriel, réservent, avec raison ou tort, je n'en sais rien, mais avec raison selon eux, leurs disponibilités pour faire face à une situation économique nouvelle s'éclaircissant, situation qui permettrait une reprise partielle ou totale des affaires. Et alors, vous comprenez qu'il est très logique qu'en hommes avisés, ces industriels et commerçants, conservent par devers eux les disponibilités qu'ils peuvent posséder.

Il y a bien un troisième moyen de venir au secours de l'Etat par les emprunts : ce sont les banques qui, elles, pourraient apporter dans les caisses de l'Etat des disponibilités considérables. Mais vous savez que, si en ce moment les banques croissent comme champignons, que la situation paraît propice pour l'augmentation de ces établissements financiers, il n'en est pas moins vrai que les banques, dans les emprunts de guerre et d'après-guerre immédiats, ont été obligées, pour venir au secours du gouvernement qui était aux abois, de se découvrir, non seulement de leurs valeurs nationales, mais aussi et surtout de leur portefeuille de valeurs étrangères qui permettaient les transactions internationales. Elles sont en ce moment dans une situation très précaire, et l'on peut déclarer, et cela sans se tromper, après le krach retentissant de la Banque Industrielle de Chine et le krach en préparation de la Société des Banques de Province, que ces banques ne tiennent que par une solidarité qui ne se manifeste que momentanément et qu'elles comptent surtout sur le concours de la Banque de France pour arriver à équilibrer leur situation.

Mais voyons là aussi quelle est la situation de cette Banque de France.

Cette Banque de France, qui vit normalement sur un crédit de 30 milliards a, aujourd'hui, dépensé plus de 25 milliards. Il lui reste à peine 5 milliards de disponibilités, et je m'étonne même que, dans une situation semblable, le gouvernement n'ait pas décidé de faire appel à cette somme de cinq milliards, pour les jeter sur le marché financier, et abaisser, pendant quelque temps, la crise presque insurmontable dans laquelle on se débat.

Eh bien ! il est avéré que toutes les banques, en dehors de leur solidarité qui ne s'exerce pas toujours, ne vivent surtout que par le concours apporté par la Banque de France, concours qui arrive à son épuisement.

Et alors, voyez, camarades, que ni les impôts, ni les emprunts ne peuvent nous donner la solution cherchée.

Voyons maintenant le troisième moyen : la faillite avec annulation des dettes intérieures et extérieures, ou intérieures seulement.

Une faillite de ce genre, camarades, est excessivement redoutable pour les Etats modernes qui font partie d'un système homogène, ce qui fait que la solidarité s'exerce complètement dans l'univers entier, et il serait à craindre que si l'un d'entre eux se risquait à tenter cette entreprise, les autres, par solidarité, obligés de voler à son secours, ne se trouvent placés dans une même situation. Et si l'un d'entre eux tentait cette entreprise, je déclare, pour ma part, que les autres, placés dans une situation à peu près analogue, seraient dans l'impossibilité de lui prêter un secours capable de lui faire surmonter la crise.

Et, il y aurait aussi d'autres difficultés à ce que le gouvernement envisage une faillite aussi brutale, avec des dettes intérieures qui se chiffrent à 219 milliards. Ces dettes intérieures sont surtout représentées par les sommes dues aux petits épargnants français, aux petits propriétaires, et demain, s'il y avait faillite de l'Etat, s'il y avait annulation des dettes intérieures, c'est le petit capitaliste, le petit épargnant de toute sorte qui serait dépossédé.

Vous sentez tout de suite quel est le danger, pour un gouvernement qui porterait une semblable atteinte aux sacro-saints principes de la propriété individuelle, sur lesquels repose toute la Société moderne.

Et alors, voyez tous ces mécontents venant grossir immédiatement, puisque atteints dans leurs intérêts, les rangs des mécontents d'abord, peut-être des révolutionnaires ensuite, et voyez déjà dans quelle situation pourrait se trouver un gouvernement qui, pour cette seule raison, se trouverait ainsi placé.

Nous pourrions peut-être arrêter là notre démonstration. Elle serait suffisante pour montrer que la situation, comme nous le disions au début, est bien révolutionnaire.

Néanmoins, nous ne voulons pas un seul instant confondre Etat politique avec Société capitaliste moderne, avec Etat économique.

L'Etat capitaliste politique, qu'est-ce, somme toute ? Un mot, une formule, un système couronnant un édifice économique, tenant ses forces et son pouvoir de ce même système économique, dont il est à la fois l'émanation et la représentation. Et vous sentez bien que la faillite d'un Etat politique n'entraîne pas fatalement la faillite d'un Etat économique. L'Etat politique disparaît. Les forces capitalistes, les forces en possession de leurs richesses, elles, ne disparaissent pas. Demain comme aujourd'hui, les richesses existeront sur la terre ; les moyens de production conserveront leurs mêmes facilités d'engendrer la richesse ; les instruments de travail resteront les mêmes, et même les coffres-forts des capitalistes ne seront pas dégonflés d'un coup parce que l'Etat politique sera changé.

Il reste à savoir dans quelles conditions nous allons examiner ce problème qui se pose sous un nouveau jour.

L'Etat politique peut disparaître demain. Il peut disparaître à tout instant, il n'empêchera pas la Société de fonctionner. Il suffit simplement qu'en présence d'un mauvais gérant, on lui indique de nouvelles

lignes de conduite, on le place dans un cadre nouveau pour qu'immédiatement, il ait la possibilité d'exercer son action.

Comment passer, sans faire cette faillite, par cette période de transition ? Eh bien, il suffit simplement de déclarer : « L'Etat tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne peut plus fonctionner ; il est en faillite, nous le reconnaissons. Mais, contrairement à ceux qui sont dans cette situation, nous déclarons aussi qu'il ne fermera pas ses guichets, qu'il ne suspendra pas ses paiements et nous lui apportons les garanties nécessaires pour rassurer, à la fois, ses créanciers et lui permettant d'envisager une existence nouvelle. »

Eh bien ! camarades, si les capitalistes de ce moment sont impuissants à payer d'un seul coup la somme de 210 milliards, admettons, cependant, qu'ils sont capables d'en payer une partie considérable que je pourrais évaluer à 50 ou 60 milliards. Et alors, voyez cet Etat qui n'est pas tombé tout à fait, qui se trouve encore avec une certaine énergie et à qui, par conséquent, avant qu'il ne tombe définitivement, une force nouvelle vient donner une impulsion ; il reprend un essor nouveau et il y a possibilité, pour lui, de durer une assez longue période. Je crois, camarades, si paradoxal que cela puisse paraître à certains d'entre vous, que vous n'avez pas le droit de ne pas retenir cette hypothèse que je considère comme infiniment probable, et alors, si nous avons procédé ainsi, si nous avons donné de nouvelles forces à l'Etat, ne croyez-vous pas qu'il est possible également, par des combinaisons internationales, puisque aujourd'hui tous les problèmes se traitent universellement et non plus nationalement, ne croyez-vous pas qu'il est possible de trouver, par une réunion même de cette Société des Nations, avec des experts financiers qui n'ont pas les yeux bandés, des solutions permettant non seulement de liquider les dettes internationales, en déclarant qu'il n'y en aura plus entre les pays, mais de trouver des moyens de libération pour les divers pays, suivant leurs capacités du moment. Je dis que cela est possible, comme il est possible de traiter la question au point de vue national.

Et alors, camarades, quand nous sommes arrivés à ce point de notre démonstration, il est clair qu'à ces deux aspects, la Révolution se présente.

1° Faillite brutale, je n'y crois pas. A ce moment-là, c'est la désaxation totale, de l'édifice économique, c'est la vie ne s'exerçant plus que sporadiquement ; c'est la Société ne vivant plus que par un minimum d'échanges encore possibles, qui nous conduit, dans un délai excessivement rapproché, à une situation telle qu'elle est devenue nettement révolutionnaire.

La situation du prolétariat à ce moment est tout indiquée. C'est la lutte engagée dans des conditions nettement et historiquement connues. Celle-ci, elle ne nous fait pas peur, parce que nous savons d'avance quels sont les objectifs que nous voulons réaliser, et parce que, dans ce domaine particulier, nous avons suffisamment d'expérience dans le passé pour savoir quelle est la ligne de conduite que nous devons suivre.

Mais il est un autre point, c'est le deuxième celui-là et qui me préoccupe beaucoup plus que le premier.

Songez que l'Etat, changé en quelque sorte dans sa dénomination et dans ses attributions, soit remplacé, par un capitalisme donnant une nouvelle forme à l'Etat moderne. Et à ce moment-là, il vous semble bien que dans ce domaine, une révolution est en train de s'accomplir et s'accomplirait sans heurt et certainement pas à l'avantage de la classe ouvrière. Mais il faut rechercher tout de même si cette situation est sans issue et s'il n'est pas possible de trouver un remède à cette situation. Dans le premier cas, notre rôle est tout tracé ; dans le second, la question est infiniment plus complexe et nous aurons certainement à envisager bien des positions tactiques, au cours de cette lutte qui s'annonce parfois rude, brutale, d'autres fois de concessions, et enfin peut-être, d'offres de collaborations par la suite, pour arriver à marier définitivement dans un démocratisme social le capital et le travail.

En ce moment, on pratique vis-à-vis de la classe ouvrière une politique de coercition ; après le chômage, la misère. Il y a eu les lois super-scélérates ; demain, on trouvera sans doute encore autre chose. On brime en même temps qu'on dissocie, et là, j'appelle votre attention, camarades, parce que le patronat, non seulement crée à côté de nos organisations confédérées, des organisations qui, par leurs statuts, ne sont pas sensiblement différentes des nôtres et permettent de tromper, de duper le prolétaire, mais encore, il y a quelque chose de plus : c'est qu'au moment où cette besogne de dissociation et de réaction s'accomplit dans la classe ouvrière, on n'est pas décidé à marcher à la bataille avec toutes les forces réunies et qu'à ce moment il semble qu'on se rencontre, dans la majorité confédérale sur le même terrain que les forces capitalistes, et, je n'en veux pour preuves que les essais d'exclusions qui ont été faits et qui, par les décisions des Comités Confédéraux Nationaux, ont essayé de dissocier nos forces, au moment où nous en avons eu le plus besoin. Je dis qu'il y a là une corrélation étroite entre cette tactique qui émane de la bourgeoisie éclairée et la tactique suivie par la majorité confédérale. (*Applaudissements.*)

C'est là, camarades, où la question devient grave. C'est là où les hommes ont besoin de réfléchir et il apparaît tout de suite que, dans les rangs de la bourgeoisie, on pratique une certaine politique en ce moment qui, pour être brutale, n'en a pas moins des buts nettement assignés.

Et alors, après cette politique de répression, après cette politique de dissociation, nous voyons venir certaines concessions lorsque le mouvement ouvrier sera dissocié. A ce moment-là, on commencera à engager la conversation avec le travail, parce que l'on sait d'avance que ce travail sera tellement affaibli qu'il n'aura plus la possibilité d'exposer son point de vue et de le soutenir jusqu'au bout.

Et alors, après cette politique de concessions, on voit arriver celle de la collaboration qui s'avance tout doucement dans l'ombre. Après

avoir fait risette à la classe ouvrière, après avoir trouvé que son programme comportait, après tout, quelque chose de réalisable, on dit: « On va tenter entre nous une expérience; on va voir ce que ce système vaut; et cette expérience, elle aura lieu, à mon point de vue, sur un objectif de frapper non seulement les masses ouvrières, mais encore l'ensemble du pays. » Et j'indique très nettement: « Cette expérience particulière sera tentée probablement sur un essai de reconstruction des régions libérées, dans une zone déterminée. Ce sera l'apport ouvrier, ce sera la collaboration déjà commencée. Et alors, à ce moment, on ouvrira les portes, on laissera entrer les meilleurs de la classe ouvrière, ils seront eux sur les marches du pouvoir, appelant à eux les masses ouvrières, et nous craignons, si la mobilisation du super-capital n'est pas capable d'arriver à restaurer une situation semblable, nous craignons qu'elle ne devienne seulement restaurable que par la collaboration précisément du capital et du travail.

Eh bien ! pour parer à cela, camarades, il importe d'abord que nous disions nettement, sans ambages, que nous ne voulons réaliser quoi que ce soit qu'en dehors de toute collaboration avec le patronat; que nous déclarions immédiatement que nous n'attendons aucune réalisation, même partielle, des pouvoirs comme du capital. (*Applaudissements.*)

Et à ce moment, après avoir envisagé cette situation, après avoir déclaré qu'elle est révolutionnaire, nous avons le droit de déclarer, en nous tournant vers les majoritaires, qu'il nous importe assez peu que les hommes de notre époque ne soient pas tous révolutionnaires. Ce qu'il importe de constater, c'est que la situation l'est et qu'elle oblige les individus à le devenir malgré eux.

Camarades, lorsque nous avons fait ces constatations, il est clair que nous cherchions, nous, par nos propres moyens et suivant les principes directeurs et fondamentaux que je vous annonçais tout à l'heure à réaliser le programme de la classe ouvrière.

On a fait pendant bien longtemps le grief à la minorité de ne point apporter de programme. Eh bien ! pour une fois, nous allons tenter d'en apporter un. Oh ! nous n'avons pas la prétention de dire qu'il est parfait, complet, qu'il résout tous les problèmes qui se posent devant nous. Mais nous avons au moins cette idée qu'il fixe le cadre général de l'action du prolétariat.

Envisageons quelle doit être cette action. Tout d'abord, il est à peine besoin de vous dire que cette action revêt deux aspects, aspect immédiat et aspect futur.

Aspect immédiat parce qu'il est impossible de nier que la vie quotidienne crée des situations auxquelles, pour nous, il y a obligation de faire face; situations qui créent une lutte de tous les instants, avec un aspect particulier pour chacune des questions qui sont soumises à notre examen. Et cette action immédiate, j'indique tout de suite qu'elle se partage elle-même en deux parties bien distinctes: première partie, action corporative; deuxième partie, action sociale.

L'action corporative, c'est la lutte de tous les jours. Celle-là, elle

découle des batailles que nous sommes obligés de mener chacun dans nos corporations respectives contre le capital avec qui nous avons affaire quotidiennement.

Comment doit-elle s'exercer ? Sur quels points doit-elle porter ? Vous le savez tous. D'abord, les salaires, les heures de travail, la réglementation, le chômage, les assurances sociales, l'embauchage, l'hygiène.

Voilà pour l'action corporative immédiate.

Eh bien ! tout de suite nous déclarons que nous ne vivons pas constamment dans la lune comme on nous l'a dit. Nous savons, comme quiconque, rester dans les réalités présentes et nous savons surtout nous y inclure profondément. Et alors, vous pensez bien que nous savons comme vous que nous devons envisager cette action quotidienne, et, tout de suite, nous vous déclarons que nous sommes pour le maintien des salaires, mais encore pour que l'on marche sans cesse vers leur augmentation, parce que c'est encore un moyen d'arracher à la richesse capitaliste une partie de ses ressources.

Les heures de travail... mais le plan de bataille est situé là-dessus. Vous savez comme nous que les huit heures ont été obtenues après trente années d'efforts et qu'on n'admettrait pas qu'on y touche et que si on y a touché, en quelques endroits, profitant de notre faiblesse, notre devoir le plus strict est de faire immédiatement le nécessaire pour que cette revendication, arrachée après tant d'efforts et de luttes, soit réalisée définitivement, non pas pour quelques corporations, mais pour toutes les corporations. (*Applaudissements.*)

La question du chômage, elle ne dépend pas, comme les camarades l'ont dit, exclusivement de nous. Nous savons qu'elle dépend surtout d'une situation anormale de la guerre, d'une situation d'après-guerre aussi.

Nous savons que pendant la guerre on avait des stocks considérables qui ont été difficilement écoulables, et nous savons aussi que les productions de paix n'ont pas été rajustées après la guerre, et que, par conséquent, il y a une désaxation qui a amené un chômage intense dans la majeure partie des corporations.

Mais ce que nous disons, c'est que nous pouvons indiquer qu'il est aujourd'hui indispensable que la production ne s'exerce plus comme autrefois, qu'elle ne soit plus dirigée pour faire des choses inutiles, mais pour faire des choses qui soient en rapport avec les besoins de la collectivité. Si, par exemple, au lieu de faire des automobiles, on avait fait des machines agricoles, je suis convaincu que nous ne connaîtrions pas la crise qui existe dans la métallurgie.

L'embauchage et le débauchage, eh bien ! camarades, nous pouvons quand même, si difficile que cela paraisse, exercer notre action, je ne dis pas, en raison de notre puissance, un peu amoindrie, aussi fortement que jadis, mais je dis que cette action s'exercerait d'autant plus fortement que le syndicalisme gagnerait non seulement en puissance, mais en conscience.

Nous arrivons aux assurances sociales. Là, c'est un point qui est

cher à nos camarades de la majorité et du Bureau confédéral. Nos camarades se sont ralliés avec force, non pas en naufragés, mais on croirait presque en hommes à qui on retire une belle épine du pied, au système gouvernemental.

Assurances sociales... camarades, en effet, on a accepté dans sa presque intégralité les assurances sociales présentées par le gouvernement. Eh bien ! nous, nous n'acceptons pas ce système et nous ne ferons pas non plus de la mutualité dans les syndicats. Nous n'essayerons pas de créer des caisses qui permettraient d'assurer les prolétaires pour l'avenir. Nous disons que ces caisses d'assurances sociales, nationales ou régionales seront obligatoires sous tous les régimes, parce que sous tous les régimes, il y aura des hommes usés par la maladie, des accidentés du travail, des hommes qui n'auront pas la possibilité de vivre toute leur existence sans recevoir des secours de la collectivité. Et, à ce moment-là, nous sommes partisans de faire des assurances sociales.

Mais ces assurances sociales, nous ne voulons pas que ce soit le prolétaire qui les paye, nous voulons qu'elles soient prises sur les bénéfices patronaux, qu'elles soient exclusivement prises, dans leur fonds de constitution, sur les bénéfices capitalistes. Nous voulons précisément arriver à atteindre encore le capitalisme dans sa puissance, en l'obligeant à créer ces fonds d'assurances sociales, car nous estimons qu'il est normal que l'ouvrier qui ne reçoit, en ce moment, comme dans tous les temps d'ailleurs, qu'une partie de son salaire seulement que l'on peut estimer à un tiers si vous le voulez, nous voulons que l'ouvrier qui ne peut pas avoir immédiatement la possibilité d'en toucher la plus grande partie, et nous demandons qu'en plus du salaire qui lui est servi comme rétribution de son travail quotidien, l'assurance soit à la charge du capitalisme; nous estimons qu'il est immoral que le capitaliste qui, lui, jouit de la richesse à jamais, qui vit en parasite, ait la possibilité encore de se soustraire aux obligations que la Société lui a créées et qu'il s'est données lui-même, en décrétant que la richesse irait toujours vers lui et vers lui seul. (*Applaudissements.*)

L'Action sociale... Elle consiste surtout à examiner la besogne de préparation des cadres d'exécution du plan constructif du syndicalisme. Là, nous sommes en pleine période de propagande. Nous sommes en train, après avoir fait connaître le programme que nous voulons réaliser, de créer déjà des cellules primitives, primaires plutôt, découlant normalement du syndicalisme tel qu'il existe actuellement, pour arriver à créer, dans un syndicalisme développé, les cellules correspondant à l'action que nous voulons engager.

Et il est clair que nous sommes exclusivement dans une besogne de propagande, parce qu'il importe avant tout, lorsqu'on veut créer quelque chose, de développer autour d'une idée le courant de sympathie nécessaire pour que tous les hommes qui vivent dans un pays, quel qu'il soit, aient non seulement compris ce dont il s'agit, mais qu'ils l'aient déjà admis avant qu'il soit mis en application.

Camarades, il faut donc créer ce courant autour de cette idée, créer un courant non seulement attractif, mais compréhensif qui fera que le jour où nous voudrons, où nous pourrons mettre en application ce programme, tous les hommes l'auront déjà admis en eux-mêmes, parce qu'ils l'auront compris et saisi et parce que nous n'aurons plus qu'à faire, par une expression, par un système, ce qui est déjà entré dans la vie et déterminé dans les faits.

Sur l'action immédiate sociale, il y a tout de suite quelque chose qui s'impose à notre esprit. Il y a dans ce programme, tenant à la fois du corporatisme et du socialisme, une revendication qui est le pivot de toute l'action que nous allons engager maintenant et de l'action que nous serons amenés à engager par la suite.

J'indique que ce pivot est constitué par le contrôle ouvrier, parce que nous estimons que le contrôle ouvrier est la revendication la plus complète, la plus totale du prolétariat. Elle est la plus complète et la plus totale, parce que non seulement elle permet dès maintenant de faire de l'éducation et de la propagande, mais parce qu'elle permet aussi d'entrer dans l'usine, dans le chantier, dans le bureau, dans toutes les entreprises où s'exerce l'activité humaine, pour y jeter le regard et pour chercher à savoir ce qui s'y passe. En même temps, elle est la possibilité de faire l'éducation de gestionnaire du producteur.

Et alors, immédiatement, il apparaît que nous devons créer, dans notre syndicalisme, les cellules essentielles pour faire, non seulement cette éducation et la développer, mais pour indiquer de quelle façon ce contrôle ouvrier s'exercera et se développera.

Nous indiquons d'abord, comme principe directeur, que le contrôle ouvrier, suivant notre point de vue, s'exercera sans collaboration avec le patronat. Nous ne réclamerons nulle part d'administration ou de gestion. Nous voulons pénétrer dans l'usine, dans le chantier, dans le bureau, non seulement pour y saper l'autorité patronale et gouvernementale, pour connaître le fonctionnement des rouages de l'usine et du chantier, mais nous voulons que cela s'exerce en dehors du patronat et surtout contre lui.

Pour arriver à ce but qui peut paraître bien complexe, bien difficile à réaliser, eh bien ! nous disons que cette expérience s'est déjà faite pendant la guerre et depuis. Il est possible d'arriver à réaliser ce contrôle ouvrier. Il suffit simplement d'organiser d'abord les cadres du contrôle ouvrier, de déterminer les organes par lesquels doit se déterminer ce contrôle, d'établir leur constitution et leur fonctionnement, de préciser la coordination des divers organes de contrôle, et, enfin, d'établir la liaison entre ces divers organes pour faire que ce soit un système complet qui soit mis en application. Et tout de suite, une question se pose :

Comment doit s'exercer ce contrôle ouvrier ? Doit-il s'exercer par production ? Doit-il s'exercer au contraire par atelier ? Posant la question sous la forme interrogative, il est logique que nous examinions les deux méthodes.

Pour notre part, nous croyons qu'il est excessivement difficile de

réaliser le contrôle ouvrier par atelier, parce qu'il est possible que dans ces ateliers, il y ait plusieurs genres de fabrication et qu'il y ait des impossibilités de suivre cette fabrication dans son ensemble, depuis l'arrivée de la matière première, jusqu'à ce que l'objet manufacturé ressorte de l'usine. Et il nous apparaît qu'on doit d'autant moins s'y arrêter, parce que, pour suivre tous ces stades de la production, il serait presque indispensable de demander au patronat de mettre à la disposition du contrôle ouvrier, un homme qui ne travaillerait pas et qui aurait charge de suivre ces stades. Nous estimons que cela est suffisant pour nous faire repousser le contrôle par atelier, parce que trop complexe, et nous nous arrêtons à celui par production. Il est beaucoup plus facile à suivre et à exercer, parce que, lorsqu'un objet devant subir diverses transformations passe d'un atelier à un autre dans la même fabrication, il suffit d'établir une liaison entre cet atelier et cet autre pour qu'immédiatement l'on soit renseigné déjà sur la quantité de matières introduites dans l'usine, le temps passé à la transformer. Et lorsqu'il est possible de faire cela d'atelier à atelier, il est possible de suivre de bout en bout la transformation de la matière, jusqu'au moment de sa livraison. Et ce qui importe surtout, c'est que nous connaissions le gain, la quantité de matière employée, le temps passé à la fabrication, pour établir le prix de revient. Nous avons la possibilité de savoir tout cela par nos camarades délégués dans l'usine qui seront dans les fabrications ou dans les services comptables, et nous saurons aussi quel est exactement le bénéfice patronal.

A ce moment-là, j'indique qu'il est possible de faire apercevoir un avantage immédiat aux ouvriers acceptant cette forme de contrôle et décidés à la faire appliquer. D'abord, parce que connaissant le prix de revient, il est possible à l'ouvrier de connaître le bénéfice brut, net, de celui qui a la charge de diriger, de gérer l'usine, et qui profite des bénéfices.

Il sera non moins possible à l'ouvrier, documents en mains, après détermination de ce bénéfice, de chercher à augmenter son salaire et à diminuer continuellement le bénéfice patronal. Donc, avantage immédiat et qui n'est pas niable.

Connaissant le prix de revient, connaissant également le prix de mise en vente, il est possible au consommateur de savoir quel est le bénéfice réalisé depuis la sortie de l'usine jusqu'au moment où on livre à la consommation. Et par conséquent, à ce moment-là, nouvelle action possible contre la vie chère. Et j'indique que si nous avons eu, au moment où nous avons mené la lutte contre la vie chère, tous ces renseignements, il est probable que nous aurions obtenu d'autres résultats que ceux auxquels nous sommes arrivés.

Camarades, je n'entrerai pas dans le fonctionnement de tous les rouages du contrôle. C'est infiniment complexe et nous n'en sortirions pas.

Il importe que nous allions plus loin. Par la suite, vous l'avez d'ailleurs sous les yeux, nous développerons ce programme, par des confé-

rences multiples, en cherchant à établir surtout, pour réaliser le cadre général, une formule qui, elle aussi, doit être générale, convenant à toutes les industries, et formule dans laquelle il faudra arriver à faire inclure toutes les situations particulières; formule qui, en valant pour toutes les industries, devra envisager chacune d'elles en particulier et déterminer, dans chaque partie de la production du pays, la formule adéquate à cette production.

Camarades, le contrôle ouvrier non seulement développe la conscience de l'ouvrier, développe son éducation de gestionnaire, mais encore et surtout, il impose le syndicat dans l'usine. Le syndicat devient par ce fait même, le représentant de la puissance du travail dans l'usine. C'est lui le représentant en puissance, suivant les directives qui lui sont fournies par ses membres en Assemblée générale, qui a charge de débattre avec le patronat toutes les questions intéressant la marche intérieure de l'usine et qui donne la possibilité de mener une lutte pied à pied, lutte au cours de laquelle la conscience de classe du prolétaire s'affirmera sans cesse davantage, lutte qui permettra continuellement d'affronter, force à force, puissance à puissance, le capitalisme que nous voulons renverser. Et si maintenant nous ne sommes pas dans cette position faite en puissance totale, si nous savons que nous sommes en posture infériorisée, nous savons également que ce n'est pas par un coup de baguette magique que nous arriverons à transformer la mentalité des hommes et que nous arriverons à imposer notre point de vue. Mais nous disons que c'est par l'éducation reposant sur ces bases, s'exerçant constamment dans le même sens, par une propagande intense faite toujours avec la même objectivité, que nous arriverons à créer ce courant de conscience et à développer cette volonté de puissance chez les individus. (*Applaudissements.*)

Et alors, camarades, vous sentez bien qu'à ce moment-là, nous nous acheminerons vers la prise des usines. Vous sentez bien que lorsque l'individu, le producteur, aura cette éducation de gestionnaire et qu'il sera capable de prendre en main les rouages de la production tout entière, à ce moment-là, il y aura possibilité pour lui de prendre non seulement l'usine, mais, en fait, le pouvoir.

Et nous disons que nous attachons à cette revendication un caractère tout particulier, un caractère essentiel, parce qu'elle est complète, parce qu'elle va depuis l'éducation et la propagande, en passant par l'apprentissage de la gestion, pour arriver, en définitive, à la conquête de l'usine et à l'exercice du pouvoir.

Maintenant, nous en sommes amenés à envisager l'action sociale future.

Un point surgit, excessivement important, parce qu'alors, le syndicalisme fait une affirmation complète et totale de puissance. Nous disons que le syndicalisme, organe naturel de groupement des producteurs, est la vie elle-même tout entière et que, par conséquent, dans une Révolution réalisée il ne peut y avoir place que pour les travailleurs. (*Applaudissements.*)

Et nous avons cette idée tout de suite que le syndicalisme, expression même de la vie, groupement naturel des humains, doit être la cellule complète permettant à l'individu non seulement de réclamer l'amplitude de ses droits, mais encore de les exercer. Le syndicalisme doit permettre, dans toutes les cellules, de la base jusqu'au faite, aux hommes d'administrer, de gérer; il doit permettre de légiférer et d'organiser la vie dans tous ses détails et nous proclamons tout de suite que le syndicalisme est la seule force active qui s'opposera en définitive et en dernière analyse au capitalisme qu'il veut renverser, au système qu'il veut jeter par terre. Nous estimons que le syndicalisme doit être complet et que toutes les forces d'à-côté ne peuvent être, quelle que soit leur composition, que des forces d'appoint. Nous déclarons que le syndicalisme doit être le moteur principal de l'action, doit être le facteur déterminant de la transformation sociale à réaliser. (*Applaudissements.*)

Nous disons que pour atteindre ce but, il doit agir par le jeu normal et naturel de toutes ses cellules, et si ce syndicalisme actuellement, qui va se suffisant à lui-même, n'est pas rendu encore au stade de se suffire totalement à lui-même, nous disons que dans une révolution réalisée, les événements eux-mêmes lui feront une obligation, puisqu'englobant tous les producteurs, tous les travailleurs, et puisqu'il n'y aura plus que des producteurs et des travailleurs, que les parasites auront disparu, nous disons qu'il y a obligation pour lui d'organiser la vie dans son entier et de se développer de telle façon, suivant les bases mêmes du syndicalisme actuel, suivant les bases mêmes de la résolution d'Amiens qui est toujours debout, qu'il soit capable de faire face à toutes les obligations et qu'il soit réellement majeur. (*Applaudissements.*)

Malheureusement, le syndicalisme actuel n'est pas encore rendu à un tel point qu'on puisse dire qu'il indique les moyens, plutôt que les bases mêmes du mouvement ouvrier.

Il y a lieu de rechercher précisément quels sont les moyens qu'il convient d'employer pour arriver à réaliser ces buts qui sont déjà par avance déterminés. Et, tout de suite, il apparaît que la vie économique des peuples appelés à subir de profondes transformations, doit être examinée dans les détails.

Trois facteurs concourent actuellement à déterminer la vie économique des peuples. Ces facteurs, c'est la main-d'œuvre, c'est le capital, et surtout la technique.

Le capital se présente sous deux aspects différents: capital matière et capital roulement.

Dans une Société transformée, le capital-matière doit être utilisé par la main-d'œuvre, suivant les meilleures méthodes techniques, par les vrais représentants du travail, c'est-à-dire par les producteurs groupés dans leurs syndicats.

Actuellement, on peut dire que ce capital, qui deviendra demain le crédit collectif de la nation, est entre les mains des Conseils d'admi-

nistration qui constituent, eux, avec leurs actionnaires, les véritables soviets capitalistes.

Eh bien ! demain, par un retournement naturel de la situation par une application de nos principes, ce seront les Conseils d'usine, d'atelier, ce seront les soviets ouvriers qui seront maîtres de ce capital et qui lui donneront de nouvelles directions.

La technique, actuellement et depuis toujours, est entre les mains du capitalisme. Elle est étroitement inféodée à ce même capitalisme qui a su, en tirant parti de la misère créée, mettre les prolétaires intellectuels, les prolétaires techniques en état de soumission perpétuelle, qui fait que non seulement nos camarades techniciens n'ont jamais été capables de s'élever, dans leur majorité, contre le capital, mais encore, qu'en nombre de circonstances, ils sont devenus chiens de garde fidèles de ce capital. Ils ont créé entre lui et nous une classe-tampon qui protège les intérêts de ce même capital, néglige de faire l'éducation du producteur et qui l'empêche de se diriger vers sa capacité de gestion.

Eh bien ! nous voulons que demain la technique rentre dans les cadres confédéraux. Nous voulons que l'élément technique ne soit pas celui qui viendra diriger notre action, mais qu'au contraire il soit absorbé dans les cadres du travail et qu'il vienne apporter tous les fruits de ses connaissances et de ses compétences ; qu'il vienne faire, sous le contrôle de la classe ouvrière, l'éducation du producteur. Mais à aucun moment, nous ne tolérerons que le prolétaire intellectuel puisse arriver à assurer le contrôle du mouvement ouvrier.

Nous voulons, au contraire, que les intellectuels comprennent qu'il ne doit plus y avoir de classe-tampon.

Il doit y avoir deux pôles attractifs : le positif et le négatif. Pôle positif, le travail. Pôle négatif, le capital, et qu'entre ces deux pôles il n'y ait pas possibilité de se placer, de se situer, sans se mettre entre l'enclume et le marteau, entre l'arbre et l'écorce.

Par conséquent, les prolétaires intellectuels doivent comprendre que leur place est dans les rangs de la classe ouvrière qui les leur ouvre d'ailleurs tout entiers, avec cette seule condition qu'ils appartiennent, sans arrière-pensée, leur contribution d'effort à la libération des hommes.

Nous pensons aussi que la technique doit s'exercer pour faire des productions utiles et qu'elle ne doit pas s'exercer pour un groupe d'intérêts particuliers, pour le profit de quelques-uns, et c'est pour cela que nous appelons à nous nos camarades intellectuels, que nous voulons leur ouvrir les yeux, que nous voulons leur faire comprendre leur véritable intérêt, que nous leur disons que ces mêmes intérêts sont liés étroitement aux nôtres et que, par conséquent, ils doivent les confondre avec nous, former un bloc uni, indissoluble contre un capital qui se défend, mais qui est tout de même sur son déclin, sur le bord de l'abîme et qu'avec nous ils doivent l'y précipiter.

Le troisième facteur de la vie économique est la main-d'œuvre. La main-d'œuvre a deux caractères. Elle s'exerce qualificativement et

quantitativement, c'est-à-dire qu'elle doit donner une production chiffrée et aussi un certain degré de perfection qui doit être indiqué.

Eh bien, nous sommes partisans que l'on envisage ces questions, il est indispensable que dans une société transformée, l'effort humain fasse d'abord place à l'effort mécanique et que l'homme, se servant de la machine mise à sa disposition, comprenant que tous les perfectionnements mécaniques ou électriques sont à sa disposition, les exploite jusqu'aux dernières limites de sa capacité. Non seulement nous réduirons ainsi la besogne de l'homme en augmentant le rendement, mais nous aurons encore la possibilité de sérier les fabrications, de standardiser les productions et, par conséquent, de produire, dans les cadres nécessaires à la vie économique, ce qui est indispensable pour que les hommes qui vivent à cette époque, aient constamment à leur disposition le stock de produits manufacturés qui est indispensable pour assurer leur existence. La société actuelle qui ne tient pas compte des perfectionnements, qui les nie, qui ne veut pas en tirer parti, ne veut pas arriver à fabriquer les produits nécessaires à la consommation, production intelligente s'entend. Et c'est ce qui crée cette désaxation de la vie économique.

Eh bien ! demain, en sériant les productions, en standardisant aussi ses productions, en déterminant les besoins, en déterminant les quantités et les qualités à fabriquer, en s'inspirant nettement des besoins de la collectivité, en faisant en sorte que la machine apporte sa contribution d'effort maximum, nous aurons organisé la main-d'œuvre et nous l'aurons dirigée dans le sens vers lequel elle doit s'exercer pour assurer, non seulement le bonheur, mais la richesse des collectivités.

Il apparaît donc, camarades, que le problème qui se présente devant nous est un problème à la fois d'ordre constructif et d'utilisation. Et par conséquent, nous avons nous aussi cette conviction profonde que la révolution, dans sa détermination et dans sa réalisation, appartiendra au groupement social ou économique qui sera le premier capable, en période révolutionnaire, d'apporter immédiatement les lignes du problème général à réaliser; celui qui aura été capable, dans la période de préparation de faire comprendre à la collectivité que le travail à accomplir et la forme dans laquelle il doit être accompli, sera le Parti qui stabilisera la situation révolutionnaire, après avoir déterminé les groupements du système ancien. Par conséquent, tous nos efforts doivent porter sur l'exposé de nos méthodes, doivent surtout tendre à clarifier le débat, de façon que les hommes apprécient nettement les conceptions qui s'affrontent, qu'ils choisissent librement la route qu'ils doivent suivre et qui doit les conduire vers les buts, qu'en toute connaissance de cause, ils auront acceptés et déterminés.

Et alors, si nous admettons que la Révolution est faite, que le prolétariat connaît non seulement les moyens de se servir de ses outils, mais le but le plus lointain même, s'il est possible de le lui indiquer, à réaliser et qu'il y a possibilité d'envisager, comment nous, allons-nous gérer cette société tombée entre nos mains ?

Nous estimons qu'elle ne peut être, comme je l'ai déjà dit, que gérée par les syndicats, parce que les syndicats, expression même de la vie, expression organique de l'agglomération des hommes, groupant toutes les productions, renfermant toutes les compétences techniques et sociales, ont seuls la possibilité de gérer la société nouvelle.

Tout de suite nous vous indiquons que, pour gérer cette société nouvelle, il est indispensable, à l'origine, de faire cesser ces inégalités, ces critiques qui existent entre professions diverses.

Nous savons, par expérience, que si demain nous avons créé l'égalité matérielle, nous n'aurons pas créé l'égalité morale, nous n'aurons pas détruit le particularisme professionnel. Et, nous estimons que tout de suite, il faut prendre le taureau par les cornes; il faut essayer de faire disparaître ces jalousies de métiers, de corporations; il faut créer tout de suite l'organe indispensable dans lequel viendront se fondre toutes les énergies qui devront avoir charge de faire marcher, dans une localité d'abord, dans une région ensuite, dans un groupe de régions par la suite, et dans la nation elle-même, les différents rouages de la production et de l'activité.

Nous arrivons à ce point de vue qu'il faut créer un but au syndicat: le syndicat industriel, par le moyen de sections techniques groupant, si vous le voulez, par corporation les hommes qui produisent, mais qui viendront toutes se fondre dans ce syndicat qui sera, lui, le véritable représentant de tous les intérêts et qui aura charge d'administrer, de gérer, et de légiférer au nom de tous, en dehors de tout particularisme professionnel. (*Applaudissements.*)

Nous sommes conduits à envisager la structure sociale et la structure politique nouvelles.

On a parlé, camarades, de socialisation, de nationalisation. Eh bien ! nous allons mettre un mot à la mode. Si vous le voulez bien, nous indiquerons que ce programme à réaliser s'appellera « la syndicalisation ». Cela me semble logique si l'on admet que ce sont les syndicats qui auront charge de la réaliser. Et cette « syndicalisation » qui commence avec la mise en application du contrôle ouvrier, cette « syndicalisation » qui s'opère dans la période pré-révolutionnaire, tous les jours, par les rouages ouvriers, sera réalisée définitivement par les mêmes rouages lorsqu'ils seront développés.

Nous indiquons tout de suite comment nous prétendons voir, suivant notre avis, fonctionner une société reposant sur de telles bases.

Nous considérons le syndicat comme étant la cellule complète de la production, de la gestion, de l'administration, et aussi la cellule complète de liaison et d'organisation de la vie entre les hommes vivant en société.

Nous considérons l'usine comme la cellule de fabrication, et à ce moment-là nous disons que les Conseils d'usine, les Conseils de bureau ou de chantier, par la voix de leurs délégués, doivent former les Conseils d'administration des syndicats d'industrie qui, eux-mêmes, forment l'Union locale. L'Union locale sera donc l'organe administratif de la commune, le Conseil communal qui aura charge

d'administrer, de gérer et d'établir les relations entre les hommes et les collectivités.

Les Unions locales formeront, par la voie de leurs délégués, les Unions départementales, qui devront, par la suite, faire place aux Unions régionales. Et là, nous retrouvons toujours, s'exerçant de bas en haut, les volontés du prolétariat.

La région organisée sera administrée par un Conseil de région ayant des attributions plus étendues que le Conseil communal avec qui elle sera en liaison constante, ainsi qu'avec le Conseil de groupe de régions par exemple; et nous retrouvons dans le groupe de régions les mêmes cellules que dans la région et dans la localité, nous retrouvons aussi dans la nation les mêmes cellules que nous avons trouvées précédemment. A ce moment-là il y aura lieu de voir quelle sera la composition de la C. G. T. qui sera le secrétariat général de la nation. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, il est parvenu au bureau une motion d'ordre ainsi conçue:

Le Congrès ayant accepté la limitation des orateurs à quatre par tendances,

En l'état du Congrès, le temps disponible étant limité, il convient de limiter la durée de parole pour chacune des tendances, et ainsi permettre à chacune d'elles une même durée, en laissant aux orateurs le soin de se répartir le temps de parole qui leur est dévolu.

Je consulte le Congrès sur cette motion.

Un Délégué. — Quels sont les signataires de cette motion ?

Le Président. — C'est le camarade Bourderon. Bourderon a la parole.

BOURDERON. — Camarades, je crois qu'il est nécessaire que le vote sur le débat général ait lieu demain vers onze heures ou midi, de ce fait la durée du débat est donc limitée. Si vous considérez que de ce matin à demain onze heures il y a dix heures qui peuvent être occupées par le débat général, on pourrait donner cinq heures à chacune des tendances, et les orateurs s'entendront entre eux pour le temps de parole à allouer à chacun d'eux. Je crois que c'est tout à fait logique et le Congrès devrait être unanime à l'admettre.

Le Président. — Vous avez entendu la lecture de la motion et les commentaires apportés par le camarade Bourderon. Si les camarades sont d'accord avec cette manière de voir, je mets la motion aux voix.

Que les camarades qui sont partisans d'adopter cette motion le manifestent en levant la main.

La motion est adoptée.

Le Président. — Il est évident que le camarade Besnard qui a commencé son discours à neuf heures et demie doit le poursuivre, ce ne sera d'ailleurs plus très long.

Il reste encore dix heures pour les autres orateurs. Je propose que le temps soit divisé en deux parties, cinq heures pour chaque tendance.

Plusieurs Délégués. — Non! Non!

BOURDERON. — Non, ce n'est pas cela, il reste dix heures pour sept orateurs, on ne peut donc pas, diviser les dix heures en deux parties égales.

Le Président. — L'observation du camarade Bourderon m'apparaît juste, cela m'avait échappé.

Il reste dix heures pour sept orateurs, il convient de les répartir à raison de trois septièmes pour une tendance et quatre septièmes pour l'autre.

BESNARD. — Camarades, nous avons envisagé le fonctionnement des organismes syndicaux par localité d'abord, par région et groupe de régions ensuite. Et maintenant nous en sommes réduits à examiner le fonctionnement de la cellule nationale.

Il est clair qu'elle ne peut être que le développement de ce qui existe actuellement et de ce qui constitue la base elle-même.

Par conséquent, elle sera constituée d'abord, par les Fédérations d'industrie, et ensuite par les délégués de région; ces deux parties réunies en une seule arriveront à former ce qu'on pourra appeler le véritable parlement du peuple.

Le grand Conseil social et économique aura pour but, divisé en Commissions diverses et appropriées, de poursuivre, non seulement les études nécessaires pour apporter les perfectionnements indispensables, mais encore d'organiser la vie quotidiennement de façon que la collectivité fonctionne normalement et trouve toujours des organismes capables de donner satisfaction à ses desiderata les plus profonds comme les plus légitimes.

Il sera aussi un véritable organisme de jurisprudence, ce sera le syndicat qui légifèrera, qui fera les lois qui ne seront pas, comme maintenant, en désaccord avec le bon sens, mais qui seront l'expression même de la vie et qui pourront organiser les rapports d'individu à individu et de collectivité à collectivité.

Voilà tout le parlement qui nous est nécessaire, portant exclusivement sur les questions économiques, ayant charge de régler les questions sociales entre les hommes, et nous disons que cela nous suffit largement et que nous ferons disparaître toutes les compétitions de boutiques politiques et toutes les haines et divisions qui en surgissent, et créent dans les troupes le trouble le plus profond. (*Applaudissements.*)

Nous indiquons que la production, pour fonctionner normalement, doit fonctionner sur le lieu même de l'usine et que cette usine, si nous voulons qu'elle fasse un travail utile, doit s'attacher à ne fournir qu'une seule fabrication, de façon à éviter les manutentions, les trans-

ports, les pertes de temps, et de façon à pouvoir produire le maximum d'efforts dans le sens de la production.

Les échanges, nous les voyons s'accomplir de différentes façons. Echanges entre les peuples dont les besoins ne peuvent pas être satisfaits par leurs ressources naturelles. Echanges à organiser entre les localités et par les régions. Ils peuvent s'opérer au moyen d'organismes particuliers qui devront être créés, en dehors des rouages qui auront charge de gérer la production, et qui devront être exclusivement désignés pour faire cette besogne d'échanges. Ils devront naturellement sortir des comités et sous-comités d'industrie qui sont à créer à l'heure actuelle.

Tout cela arrivera à se faire par le moyen des magasins locaux, des magasins régionaux, qui seront alimentés par la production venue d'ailleurs au moyen d'échanges les plus rapides et les plus courts possibles.

La vie administrative et urbaine appartient au Conseil communal. C'est lui qui aura charge d'organiser la vie de la cité, les relations d'homme à homme, l'embellissement de la cité, l'habitation, de déterminer de quelle façon la cité doit vivre pour arriver à permettre aux individus le maximum de liberté que tout le monde devra accepter, parce que chacun l'aura librement consenti.

Un problème que nous aurions voulu toucher, mais qui est difficile à développer, c'est le problème agraire. Il est infiniment complexe. Ce problème aurait demandé, pour être traité à fond, une étude sérieuse, plus longue que celle que le temps qui nous était imparti nous permettait de faire.

Toutefois nous devons immédiatement envisager que l'homme urbain a une vie totalement différente du monde agraire, du monde des champs, et qu'il y a là une question de rapports à déterminer.

En ce moment, nous considérons que dans une Révolution réalisée, il faudra que le paysan, que le terrien trouve une situation au moins équivalente, comme l'ouvrier d'ailleurs, et qu'il n'ait pas l'idée que demain il va être spolié inutilement, volé ou dévalisé, mais qu'au contraire on lui laisse le soin, en le guidant, sans le brimer, de déterminer la forme dans laquelle doit s'exercer son activité. (*Applaudissements.*)

Nous disons que le monde urbain, lui, a une vie collective naturelle, tandis que le monde agraire ne l'a pas. Le monde urbain a une vie collective parce qu'il dispose d'organismes qui lui permettent de fonctionner normalement en pleine homogénéité; il dispose de tous les cadres, de toutes les formations syndicales, de tous les moyens d'échange entre les peuples, des moyens de transports. Et alors on sent bien que ce monde urbain est plus fortement organisé que l'autre et que par conséquent il aura à exercer son emprise d'une façon ou d'une autre. Il reste à savoir comment il le fera.

D'abord, il faut considérer que ces deux mondes seront obligés d'échanger les produits de leur travail. L'urbain échangera les produits industriels contre les produits du sol que l'agriculteur apportera. Et là, nous avons encore des magasins spéciaux, des rouages spéciaux à

faire fonctionner pour organiser la marche normale de tels échanges.

L'infiltration se produira elle aussi normalement, parce que les mondes seront dans l'obligation de s'interpréter par les rôles qu'ils seront obligés de jouer, et d'autant plus fort que le monde rural, ayant ouvert les yeux à la nécessité des choses, fera sans cesse appel davantage au concours plus large du monde de la cité, du monde urbain. Et alors, c'est lui qui, ayant ouvert les yeux aux réalités, demandera des exploitations naturelles des terres, des exploitations normales de la production agricole; c'est lui qui demandera que des centres de production de machines, de réparations de machines, des centres de ravitaillement soient créés même dans les campagnes, et ce sera déjà la pénétration commencée, pénétration qui s'achèvera lorsque la fusion des deux éléments sera faite par une compréhension des deux intérêts et par une compréhension d'une situation pareille des deux prolétariats.

Camarades, j'en arrive à la conclusion. Pour une fois, on me concèdera sans doute que nous sommes sortis des formules imprécises, et que nous avons essayé d'apporter une idée constructive dans ce débat. On ne pourra plus dire, dorénavant, que la fraction révolutionnaire n'a ni programme d'action, ni programme de réalisation. Elle l'a indiqué. (*Applaudissements.*)

Non seulement elle a indiqué son programme, mais elle a indiqué également par quelles voies et moyens elle prétendait le réaliser. Et aujourd'hui j'attends que le Bureau confédéral vienne confronter, loyalement, le programme de la Confédération Générale du Travail, avec le programme de la minorité.

Nous disons, nous, que nous ne pouvons pas accepter le programme confédéral, parce que nous estimons que ce programme, ayant à sa base de collaboration des classes, ayant à son sommet le nivellement des classes, déterminé par le démocratisme social, qui admet la conciliation des intérêts opposés, ne peut être le nôtre. Nous le déclarons insuffisant et dangereux aujourd'hui, nous le déclarons irréalisable et insuffisant demain.

Voilà pourquoi nous n'acceptons pas de défendre le programme confédéral, parce que nous estimons que non seulement il permet à la classe bourgeoise de compter sur une partie du prolétariat pour arriver à sauvegarder ses intérêts, mais encore il emmène le prolétariat dans une voie dangereuse, illusoire, parce qu'aujourd'hui nous déclarons que l'ère des réformes est terminée, que l'ère des demi-mesures ne peut plus être envisagée, qu'il n'y a plus de solution moyenne, qu'il n'y a plus possibilité de se situer à mi-chemin du parcours; qu'il y a obligation, pour le prolétariat, d'aller jusqu'au bout de l'expression de sa pensée s'il veut réaliser son émancipation. Si, dès aujourd'hui, il a conscience du rôle qui lui incombe, il est nécessaire que le prolétariat, éclairé dans ses assises, prenne une position définitive, catégorique, qu'il aura à suivre dans l'avenir d'une façon invariable s'il veut se diriger vers ses destinées. (*Applaudissements.*)

Nous disons aussi que ce programme sera réalisé exclusivement par

les forces syndicales. C'est le syndicat, groupement naturel de tous les producteurs, qui réalisera cela, mais nous n'avons pas peur de dire que nous ne négligeons pas, dans un système capitaliste comme celui que nous connaissons, toutes les forces et toutes les activités d'appoint, que nous sommes décidés à travailler avec elles, quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles soient révolutionnaires, mais dans des conditions que le syndicalisme seul déterminera. (*Applaudissements.*)

Et alors, il apparaît très nettement que ces contacts, qui pourront avoir lieu entre le syndicalisme et ces forces diverses, seront exclusivement déterminés par le syndicalisme lui-même, et que ces contacts d'un moment, passés pour des objectifs déterminés, avec des moyens nettement choisis, pour réaliser des buts nettement fixés, permettront d'établir des contacts; mais à aucun moment, et cela nous le proclamons sans ambiguïté, nous déclarons le fond de notre pensée, nous n'admettrons que le syndicalisme de ce pays soit subordonné à quelque force, qu'elle soit politique ou philosophique. Le syndicalisme entend rester libre de ses destinées.

Et tout de suite, j'arrive à un point particulier, parce que je sais que tout à l'heure, au Bureau confédéral, on n'oubliera pas de nous citer les déclarations de Sirolle, Rosmer et Godonnèche. Nous déclarons par avance que nos délégués partis à Moscou, sont partis avec un mandat très net qui ne permet aucune subordination, aucune adhésion, qui leur dit seulement: venez nous rendre compte de votre enquête personnelle, et c'est le mouvement ouvrier français qui déterminera son adhésion en connaissance de cause.

A aucun moment on ne peut indiquer que les déclarations de Sirolle sont autre chose que des déclarations personnelles qui ne peuvent engager, si elles sont vérifiées, le mouvement français.

Par conséquent, nous n'admettrons pas la subordination du syndicalisme, cela est nettement établi.

Nous sommes en ce moment en posture d'avoir répudié Amsterdam, nous la répudions effectivement pour les raisons indiquées; nous sommes à la porte de Moscou, mais nous n'y entrerons que le jour où l'indépendance et l'autonomie du syndicalisme seront reconnues. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, il est onze heures. D'après les dispositions que le Congrès vient de prendre, il reste neuf heures à dépenser jusqu'à demain. Les camarades de la majorité auront donc cinq heures dix à se distribuer entre eux et ceux de la minorité trois heures cinquante à se répartir.

Ceci dit, je donne la parole au camarade Digat.

Discours de Digat

DIGAT. — Camarades, je vais tenter de condenser, au maximum l'argumentation que j'apporte devant le Congrès; je ne dirai pas contre la thèse, mais plutôt contre un certain esprit qui anime, à l'heure actuelle, le mouvement syndical.

Et quelle que soit la tendance qui triomphe, le but que je poursuis, dans cette intervention, est de battre les partis politiques, tous, y compris le Parti communiste, et de faire triompher le syndicalisme. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne veux pas reprendre point par point l'intervention de notre camarade Besnard; je ne veux pas le suivre dans son analyse financière qui contient pourtant des aperçus curieux; mais je veux simplement noter que notre camarade Besnard a fait une déclaration réformiste et majoritaire que j'enregistre immédiatement.

Notre camarade Besnard, parlant de l'Etat, n'y attachant pas l'importance qu'y attache notre camarade Tommasi, a déclaré: « Si l'Etat bourgeois disparaissait, il n'y aurait rien de changé. » C'est parfait. Et notre camarade Besnard a également envisagé le programme immédiat de la minorité. Il s'est affirmé réformiste, qu'il le veuille ou non, puisqu'il a réalisé un programme de réalisations immédiates. Si nous sommes des réformistes, Besnard, nous sommes en bonne compagnie. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne parlerai pas du programme d'avenir, je ne parlerai pas du détail de la société de demain; je considère que ce sont là des choses excessivement complexes et qu'il est prétentieux de fixer, dans tous ses détails, l'ordre nouveau. Je me souviens d'avoir lu quelque part qu'un homme qui n'aimait pas beaucoup ceux qu'il appelait sévèrement les utopistes — c'est de Karl Marx qu'il s'agit — écrivait qu'il n'aimait pas que l'on prépare des formules pour les cuisines de l'avenir.

Parlons donc du présent et efforçons-nous de tracer, non pas le détail intime de la société de demain, mais de rappeler quels sont les principes essentiels du syndicalisme dressé aujourd'hui comme nous le dressions hier contre le pouvoir bourgeois, contre les partis politiques, contre le patronat et contre l'Etat. C'est cette thèse que je vais soutenir.

Camarades, j'ai la bonne fortune de lire *La Vie Ouvrière* toutes les semaines, et il me sera possible d'opposer deux thèses.

Nos camarades de *La Vie Ouvrière* ont écrit récemment qu'ils venaient au Congrès de Lille avec des buts précis et déterminés. Ils nous ont dit qu'ils voulaient briser la volonté de scission des dirigeants confédéraux, ramener la C. G. T. dans la voie de la lutte de classes, rompre avec le bureau d'Albert Thomas, et aller à l'Internationale Syndicale de la Révolution.

Camarades, je note tout de suite que le quatrième but poursuivi par nos camarades de *La Vie Ouvrière* est le but essentiel, mais qu'il est quelque peu équivoque. Il faudra s'expliquer sur ce que l'on entend par Internationale Syndicale de la Révolution.

Je vais simplement opposer à la thèse de nos camarades de *La Vie Ouvrière* la motion d'Amiens. Je m'en vais brandir, comme un drapeau, notre Charte qui nous permet de justifier l'unité ouvrière, notre réformisme, les fins que nous poursuivons et notre doctrine syndicaliste.

L'affirmation doctrinale de la motion d'Amiens est celle-ci : « La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. » Affirmation doctrinale. « Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers. » Affirmation unitaire. « Il poursuit l'accroissement du mieux-être des travailleurs pour la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. » Affirmation réformiste ! Et la motion d'Amiens contient également ce postulat que je sou mets à l'appréciation du Congrès. Elle indique : « Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il « prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par « l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la « grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupe- « ment de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de « répartition, base de réorganisation sociale. » Affirmation révolutionnaire.

En ce qui me concerne, je pense que la cinquième partie est peut-être le problème le plus délicat que le Congrès doit résoudre. La motion d'Amiens précise : « En ce qui concerne les organisations, le Congrès « déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, « l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, « les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements « syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et « à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation « sociale. » Affirmation de l'autonomie syndicale.

C'est tout cela que je veux défendre contre ceux qui veulent dénier au mouvement syndical, au monde ouvrier, le droit de se libérer lui-même ; et de ne plus croire au messie bienveillant ou au dictateur sympathique qui nous promet toujours de nous libérer. Nous n'avons plus foi en eux, comme il y a bien longtemps que nous n'avons plus foi dans les dieux des religions.

Aux formules qui tendent à laisser croire au prolétariat qu'une équipe de camarades décidés, révolutionnaires, s'empareront du pouvoir ; que son émancipation est fonction de la prise d'un pouvoir, j'oppose la thèse du syndicalisme, et je dis : « Le mouvement ouvrier ne peut se libérer que par son propre effort. » Je ne veux pas modifier un certain postulat de Marx qui, lui-même, a considéré, comme la base de l'action ouvrière, cette formule que je reprends à mon compte :

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Et je me refuse à y substituer une formule quelconque déclarant que la libération de la classe ouvrière sera l'œuvre d'une élite prolétarienne. Instinctivement je me méfie des élites. (*Applaudissements.*)

Camarades, c'est en effet le problème qui se pose ici. Il faut que le syndicalisme précise la formule qui est peut-être trop concise, mais qui est infiniment claire, je l'ai écrit dans *Le Peuple*, la question qui est posée ici, pour le syndicalisme, c'est: « Etre ou ne pas être. » Et c'est cette thèse, camarades, que je m'en vais tenter de développer très rapidement, condensant le maximum de mon argumentation dans un minimum de temps pour permettre à mes camarades, qui auront des précisions nouvelles à apporter, d'user largement de la parole.

Il y a un état d'esprit, dans le mouvement ouvrier, qui tend à entretenir dans les masses que la prise de pouvoir signifie pour le monde du travail, qui connaît l'arrogance du contremaître, la rapacité patronale et la répression gouvernementale, la croyance qu'il suffit de changer les hommes, de substituer un personnel gouvernemental à un autre pour que son bonheur soit définitivement établi.

Ce n'est pas la première fois que le syndicalisme se dresse contre ces fantaisies, mais nous avons en face de nous, qui vient renforcer l'action des partis, cette force d'attraction qu'est le grand acte historique: la Révolution russe.

Comme je l'ai déjà dit à notre Congrès fédéral, je ne dis pas que nos camarades de Russie ne sont pas rigoureusement logiques avec eux-mêmes, lorsqu'ils affirment que le mouvement syndical doit être subordonné au parti politique. Nos camarades de Russie ne font que reprendre le vieux postulat marxiste de 66, ils ne font que reprendre, comme disait Zinoviev, la conception qui tend à centraliser au maximum toutes les organisations politiques et économiques du prolétariat, et à réaliser, dans la Troisième Internationale, cette affirmation doctrinale qui aboutit à un centralisme absolu.

Lorsque notre camarade Besnard, qui apparaît plein d'illusions, nous disait tout à l'heure que le mouvement ouvrier minoritaire se tournerait vers les camarades de Russie et leur poserait cette condition: « Nous voulons conserver notre indépendance, ou nous n'adhérons pas ». Ah, ! qu'il me permette de lui dire que si la force d'attraction de la Révolution russe existe ici, elle doit exister davantage à Moscou, et je ne peux pas croire que les révolutionnaires de Russie, qui ont l'argument de la Révolution accomplie, subordonneront leur conception révolutionnaire à ce qu'ils appellent l'esprit petit-bourgeois qui, paraît-il, anime le syndicalisme français. (*Applaudissements.*)

Camarades; il y a deux doctrines. Et, comme je l'ai indiqué à différentes reprises, si vous vous opposez avec autant d'énergie que vous l'avez fait ces temps derniers, à ces tentatives de subordination, prenez garde, vous allez être obligés de pactiser avec nous et de subir les mêmes outrages que nous, car, enfin, le reproche que vous nous avez adressé ces derniers mois se retournera contre vous. Vous nous disiez que notre phraséologie, à propos de l'indépendance du mouvement

ouvrier, cachait notre volonté réformiste. Vous écriviez dans vos journaux que nous n'adhérons pas à Moscou parce que nous avons peur de la Révolution, et à ce moment-là vous nous accusiez — j'ose même dire que vous nous injuriez — parce que nous ne méritions pas ces appréciations. Ne pas accepter la thèse de la Troisième Internationale, ne signifie pas que nous sommes contre la Révolution russe. Demain, camarades, vous considérerez que la Révolution russe n'est pas le monopole d'un parti, qu'il faut rendre hommage à toutes les forces révolutionnaires.

Dernièrement, j'ai lu avec quelque plaisir ce que vous écriviez dans *l'Humanité* en rappelant l'attentat qui avait coûté la vie au colonel P... Vous serez obligés comme nous d'accepter la Révolution russe dans son entier, de la considérer comme un tout et d'écarter les méthodes d'action qu'une tendance révolutionnaire de Russie veut imposer au mouvement ouvrier international. (*Applaudissements.*)

La thèse que certains camarades nous soutiennent, non pas dans les Congrès, mais dans les articles de journaux, n'est pas une thèse nouvelle. La vérité c'est que, il y a quelque chose comme deux mille ans, Platon parlait d'organiser un Etat idéal, il ne l'appelait pas encore Etat prolétarien, mais il est certain que Platon pensait organiser la société sur des bases nouvelles et il indiquait que les dirigeants de cet Etat idéal seraient les philosophes; aujourd'hui on nous dit que c'est l'élite prolétarienne groupée dans un parti qui représente le maximum de vérité au point de vue révolutionnaire.

L'acte révolutionnaire de la prise du pouvoir... Je considère, moi #
travailleur, sans vouloir nier l'influence que pourrait avoir, sur la situation de notre pays, la prise du pouvoir par telle ou telle fraction politique, que la prise du pouvoir a une signification, une valeur révolutionnaire excessivement relative. Et là je m'en vais indiquer ce que je considère comme un acte révolutionnaire: C'est Proudhon, je crois, qui a écrit qu'il considérait qu'un travailleur, en ferrant son cheval, dépensait beaucoup plus d'esprit que celui qui rédigeait un feuilleton. Je n'irai pas jusque-là, mais je considère que le monde du travail accomplit tous les jours un acte révolutionnaire: lorsqu'un camarade, qui n'aura pas été à l'école jusqu'à 18 ans, qui ignore Marx et Proudhon, se dresse sur un chantier ou à l'usine, simplement, avec ses seules armes, ses seules connaissances, son expérience professionnelle et qu'il démontre que le travail est mal organisé, qu'il apporte sa valeur technique professionnelle, qu'il indique une organisation plus rationnelle, cet homme-là est un révolutionnaire, il traduit instinctivement la pensée du monde du travail.

Et permettez-moi de vous dire que lorsque Digat est à la tribune et qu'il prononce un discours d'une heure, il ne fait pas un acte révolutionnaire, parce que depuis longtemps nous n'avons fait que des discours et nous n'avons pas hâté la Révolution.

La vérité, c'est que la Révolution s'accomplit tous les jours, et que nous sommes des hommes qui nous efforçons de comprendre les

événements. Le prolétariat est toujours révolutionnaire lorsqu'il construit, il est réactionnaire lorsqu'il détruit. (*Applaudissements.*)

Nous allons examiner, camarades, quels sont les révolutionnaires et quels sont ceux que j'appelle, sans donner à ce terme un sens injurieux, des réactionnaires.

Je dis que le monde du travail, chaque fois qu'il construit, chaque fois que dans toutes les manifestations de sa vie il s'oppose dans l'ordre établi (lui qui sent peser tous les jours, à toutes les heures, à toutes les minutes l'oppression matérielle et morale du régime capitaliste), lorsqu'il s'efforce d'organiser quelque chose de mieux, sans connaître les philosophes, sans avoir lu *Le Capital* de Marx, sans connaître la pensée tumultueuse de Proudhon, je dis qu'il est instinctivement révolutionnaire, et pour qu'il puisse accomplir cette besogne éminemment révolutionnaire, le premier devoir des révolutionnaires c'est de rassembler les ouvriers et de se dresser avec eux, sans crainte des injures, contre ceux qui, depuis quelques mois, ont divisé le monde du travail et l'ont rendu impuissant devant la rapacité patronale et la réaction gouvernementale. (*Applaudissements.*)

Camarades, je veux justifier une fois de plus notre doctrine syndicaliste et marquer le fossé qui sépare le socialisme des partis et des parlements de notre socialisme des institutions, c'est ainsi que nous l'appelions avant la guerre, lorsque nous pratiquions le syndicalisme d'avant-guerre.

Le mouvement syndical a sans doute une histoire récente, c'est pour cette raison que beaucoup de camarades, venus en sentimentaux au mouvement syndical, venus parce qu'ils ont souffert de la guerre, venus pour de multiples raisons, n'ont peut-être pas encore recherché toutes les causes qui ont engendré le mouvement ouvrier, n'ont peut-être pas encore pénétré bien avant dans sa doctrine. Et la vérité c'est que notre doctrine syndicaliste, qui traduit les préoccupations des travailleurs, échappe à l'entendement des politiciens.

Oui ! une doctrine qui traduit les sentiments du cheminot qui permet aux trains de circuler, du mineur qui extrait la houille, du cultivateur qui arrache à la terre ses richesses, de tous les travailleurs de l'usine et de l'atelier. Elle traduit également et par le but humain que le syndicalisme poursuit, la pensée du savant qui, lui aussi, est une victime du régime capitaliste. Elle traduit toutes les aspirations des travailleurs intellectuels et manuels, et lorsque des hommes politiques prétendent subordonner tout cela, je dis que c'est de l'indécence ou de l'inconscience.

Lorsque des partis veulent subordonner le travail, c'est-à-dire ce qui produit la richesse, le travail que l'on oppose à l'oisiveté, je me demande s'il est permis à des camarades d'avoir de telles conceptions, car, demain, les comités directeurs feraient en quelque sorte des travailleurs, une armée de passifs souscrivant à telle ou telle action sans savoir comment elle commencerait ou finirait. Je dis que c'est insensé, que c'est porter au mouvement syndical un coup dont il ne se

relèverait pas si le Congrès ne faisait pas justice de ces ambitions. (*Applaudissements.*)

Camàrades, il est onze heures et demie et je préfère m'appesantir sur les détails de notre action dernière, sur la discipline, sur le programme réformiste que notre camarade Besnard a dénoncé et auquel il a substitué un autre programme réformiste.

Je vais simplement reprendre un argument de nos camarades minoritaires. Nos camarades minoritaires nous accusent de nous préoccuper de l'intérêt général du pays et disent qu'en nous préoccupant de l'intérêt général du pays, nous dévions de la voie que les Congrès antérieurs à la guerre ont assignée au mouvement ouvrier. J'avoue que je ne comprends pas, et pourtant, avant la guerre, si je n'ai pas participé activement à la vie syndicale, en tant que travailleur j'ai participé à toute l'action décidée par les organisations.

Le mouvement syndical ne se préoccuperait pas de l'intérêt général du pays ?... Et l'on viendrait nous dire que c'est une conception révolutionnaire... Je reprends votre argument et je vous réponds : « Lorsque vous niez au mouvement syndical le droit de se préoccuper de l'intérêt général du pays, vous rabaissez le syndicalisme à n'être plus qu'un mouvement corporatif élargi, et vous opposez stérilement, au point de vue révolution, un intérêt prolétarien à l'intérêt capitaliste. Vous n'êtes pas des révolutionnaires et vous n'acceptez pas la première partie de la Charte d'Amiens. C'est ce qui nous différencie, car nous acceptons et la partie réformiste et la partie révolutionnaire. » (*Applaudissements.*)

Je vais néanmoins tenter de justifier le point de vue des majoritaires de la C. G. T., de ces gens qui, paraît-il, pactisent avec le pouvoir et le patronat. Je vais tenter de démontrer qu'il n'est pas possible qu'une classe qui se prétend asservie — et nous le sommes — qui prétend qu'elle jouera demain le rôle de classe maîtresse, puisse se désintéresser de l'intérêt de la collectivité.

Je me souviens que, dans un Congrès ou un C. C. N., un camarade minoritaire — je crois bien que c'est notre camarade Mayoux — expliquait, justifiait la venue prochaine du cataclysme bienfaisant qu'est la Révolution pour les masses ouvrières. Il disait : « Vous ne comprenez pas que nous sommes à deux doigts de la culbute, la bourgeoisie est à la veille de la banqueroute, comme c'est elle qui a provoqué la chute du régime royal en 89. Là banqueroute arrive, donc la Révolution est proche. »

Je m'excuse de lui opposer d'autres conceptions, mais il me permettra de lui faire remarquer que ce n'est pas là la cause véritable, la cause profonde de la Révolution de 89. Il est certain que lorsque Necker précisait, devant les Etats généraux, le déficit royal qui se chiffrait à cinquante millions de livres, ce n'était pas une raison suffisante. Les véritables raisons qui ont permis à la bourgeoisie de prendre le pouvoir, c'est que déjà elle dominait économiquement les deux ordres privilégiés. Je dis que lorsque la bourgeoisie a pris le pouvoir politique, c'était pour elle un simple incident, et ceux qui prétendent que le déficit de 89 a été la cause directrice, la cause primordiale de la

Révolution, oublie tout simplement que la bourgeoisie, dès le onzième siècle, avait commencé son lent processus révolutionnaire. C'est dans les communes que la bourgeoisie a compris qu'elle était capable d'administrer et de gérer; c'est là qu'elle a acquis cette capacité politique. Nous, nous voulons que le prolétariat acquière dans les syndicats, cette capacité politique et économique qui lui permettra demain, non seulement de dénoncer verbalement le régime bourgeois, mais de réaliser l'acte révolutionnaire dans le domaine économique, le seul qui m'importe.

Je dis que la bourgeoisie française avait détrôné économiquement les deux ordres privilégiés. Il y avait une aristocratie financière à Paris; une bourgeoisie qui se livrait à un commerce intensif à Marseille, à Bordeaux et à Nantes, et vous me permettrez de vous faire remarquer que le pouvoir royal devant une telle puissance, était incapable de résister. La vérité c'est que la bourgeoisie détenait économiquement le pouvoir et qu'il lui suffisait d'une chiquenaude pour briser les cadres de la monarchie.

De même lorsque nous nous efforçons, sur le terrain de la production, nous qui savons que le monde du travail n'a pas de capitaux, de porter au maximum la puissance économique du prolétariat, nous faisons la Révolution. Et lorsque vous dites que ce sont des paroles de phraseurs réformistes, lorsque vous voulez laisser croire que la Révolution c'est la barricade, le collinage avec les agents de la force publique, je dis que vous avez tout simplement un siècle de retard. (*Applaudissements.*)

On nous accuse de nous préoccuper de l'intérêt général... Eh bien ! camarades, en 1789 il n'y avait pas encore, au sens spécifique du mot, de prolétariat; il y avait, dans la bourgeoisie, des opposants, des prolétaires qui n'avaient pas le caractère des prolétaires d'aujourd'hui; et le trait de génie de la bourgeoisie, ça été d'entraîner avec elle, non seulement ceux qui avaient un intérêt direct à transformer l'ordre établi, mais par l'intensité des richesses qui circulaient à l'époque, par son négoce, par sa capacité économique, elle a permis aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de travail. Et je lisais tout dernièrement que la bourgeoisie bordelaise, pour concilier les masses populaires de Bordeaux, payait six cent mille livres au budget municipal.

La situation financière n'était pas irréparable. Il suffisait de demander aux deux ordres privilégiés, qui jusque-là ne payaient presque rien, une contribution annuelle de 80 millions et d'obtenir du clergé qu'il aliénât environ 500 millions de ses vastes domaines pour rembourser les anticipations et rendre au budget une activité normale.

Le tour de force de la bourgeoisie fut de concilier, de confondre l'intérêt de la nation avec ses propres intérêts; et aujourd'hui le but du mouvement ouvrier c'est de démontrer à son tour que l'intérêt de classe du prolétariat se confond avec l'intérêt de la collectivité. Voilà notre conception de l'intérêt général, elle est indiscutablement révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Camarades, j'ai abrégé le débat doctrinal sur le syndicalisme, car

nous finissons par devenir des rabâcheurs, et que je me suis attaché surtout à défendre notre conception générale, j'arrive au quatrième but que nos camarades de *La Vie Ouvrière* ont inscrit en manchette, j'arrive à l'« Internationale Syndicale de la Révolution », et je rappelle comme je l'ai indiqué au début de mon exposé, que ce but est quelque peu équivoque.

Qu'est-ce que l'Internationale de la Révolution ?

Pour moi, c'est celle qui groupe le maximum de forces ouvrières. N'ayant pas l'intention de faire la Révolution contre le prolétariat, je ne veux pas qu'une fois de plus, après avoir été dans le passé chair à canon, chair à travail, mes camarades soient chair à expériences révolutionnaires pour le triomphe de quelques-uns. (*Applaudissements.*)

Comme je ne veux pas que le monde du travail soit victime, une fois de plus, comme je veux qu'il soit le véritable profiteuse de l'acte révolutionnaire, je m'efforce d'organiser, au maximum, le prolétariat. Aujourd'hui, que constatons-nous ? Nous constatons que deux états d'esprit animent le mouvement ouvrier. Il y a, d'un côté, ceux qui disent : unité toujours, unité quand même, et de l'autre, ceux qui écrivent, et que l'on approuve, ceux qui écrivent dans le journal de Jaurès : le mensonge de l'unité. Deux conceptions...

Certains prétendent que quelle que soit la qualité des membres qui composent l'organisme international, l'Internationale ouvrière avec ses vingt-sept millions d'adhérents, est un organisme révolutionnaire dont la valeur vaut celle contenue dans « certaines organisations parallèles ». Et je dis que, non seulement pour nous, non seulement pour l'intérêt du prolétariat de ce pays, moi aussi pour l'intérêt de l'Internationale, pour l'intérêt des révolutions ouvrières, malgré les injures, malgré les appréciations sévères, malgré les insinuations parfois tendancieuses, nous devons conserver l'unité ouvrière, parce que c'est là que réside le salut. Si les révolutionnaires russes, au lieu de miser sur la révolution mondiale, avaient misé sur l'unité ouvrière, ils auraient non seulement triomphé mais il n'auraient peut-être pas été obligés de tarir cette source d'idéalisme en s'associant (permettez-moi ce terme), pour durer, avec le capitalisme international. (*Applaudissements.*)

Je dis que ç'aurait été un trait de génie de la part des révolutionnaires russes, s'ils avaient dit, au lieu de lancer des ukases, au lieu de nous qualifier social-traitres, au lieu de nous appeler jaunes : « Vous avez une conception particulière, vous vous développez sur un terrain qui vous est propre, vous êtes obligés de tenir compte à la fois des origines de votre mouvement et de ses caractères spécifiques, agissez dans la mesure de vos moyens pour sauver la Révolution russe qui, malgré tout, est un acte qui ne peut laisser indifférent le monde du travail. »

Mais qu'a-t-on fait en réalité ?

Lorsque notre camarade Besnard nous parlait tout à l'heure de la situation financière, de la situation actuelle, il faut dire qu'en vérité, ce

ne sont pas ceux qui désagrègent le mouvement ouvrier qui supportent les conséquences de la dissociation des forces ouvrières. Les véritables victimes de cette désagrégation ce sont les ouvriers de l'usine qui voient chaque jour l'arrogance du contremaître reprendre le dessus, qui voient diminuer leurs salaires; ce sont les travailleurs minoritaires ou majoritaires qui ne peuvent pas résister à l'heure actuelle, et qui constatent que la capacité révolutionnaire des masses, que la valeur révolutionnaire de nos organisations est réduite à une valeur infime. Et je répète que lorsqu'une classe veut jouer dans l'histoire le rôle que nos camarades minoritaires prétendent lui faire jouer immédiatement et qu'elle est incapable de résorber en elle-même ses oppositions de tendances, ce n'est pas une classe révolutionnaire, elle n'est pas mûre pour la Révolution, elle est encore destinée à subir la servitude.

Il est évident que lorsque nous disons ces choses au monde du travail, lorsque nous ne craignons pas de dire que ce sont les masses ouvrières qui sont responsables de l'arrogance du patron, de la réaction gouvernementale, responsable par leur passivité, des coups que le gouvernement veut nous porter, nous dressons contre elles des réquisitoires aussi raisonnables et aussi justes que ceux que nous dressons contre la bourgeoisie. Il est évident que la masse considère que nous sommes des censeurs trop sévères, et elle préfère, camarades minoritaires, qu'on vienne lui dire: « Si tu souffres, si le gouvernement dépose un projet de loi pour brimer davantage la pensée, ce n'est pas ta faute, à toi, foule passive, c'est la faute du Bureau confédéral et des dirigeants de la C. G. T. »

Qu'on le veuille ou non, nous en arrivons à constater que les masses ouvrières ont quitté les organisations syndicales. C'est un fait, elles ont quitté les organisations syndicales après y être venues en foule. Je sais bien qu'elles n'y venaient pas pour des buts idéalistes; elles venaient au syndicat, comme aujourd'hui encore, pour défendre leurs intérêts. Le gros grief qu'on fait à la majorité confédérale, c'est de s'être évadée des formules faciles d'avant-guerre. Placé en face de millions d'ouvriers (nous étions deux millions), il fallait bien que le mouvement syndical français réponde aux préoccupations des travailleurs ou nie une des caractéristiques de la motion d'Amiens dont vous réclamez.

Et la vérité, c'est que si nous n'avons pas conservé ces masses, si nous n'avons pas sympathisé avec ces foules ouvrières — qui seront peut-être demain avec les contre-révolutionnaires — en les conservant dans les organisations syndicales, c'est parce que nos camarades ont cru qu'il suffisait de prononcer des discours révolutionnaires pour réaliser la révolution. Il eût été préférable de conserver ces masses chez nous, de les éduquer, de reprendre les vieilles formules d'avant-guerre, d'attirer le monde du travail par l'intérêt, d'élever sa mentalité au sein de l'organisation pour préparer la société de demain.

Si la bourgeoisie triomphe, permettez-moi de vous dire que ce sont les divisions ouvrières qui en sont la cause, et vous connaissez les véritables responsables. (*Applaudissements.*)

Camarades, il y a quelques mois on parlait, avant le fameux voyage, de revenir au syndicalisme d'avant-guerre, et je me souviens que des camarades opposaient ce qu'ils appelaient le syndicalisme d'avant-guerre au syndicalisme de guerre et au syndicalisme d'après-guerre. Ils considéraient que le retour à l'action d'avant-guerre était absolument indispensable. Eh bien ! je voudrais qu'ensemble nous reprenions ces principes du syndicalisme d'avant-guerre en ce qui concerne l'internationalisme, parce qu'aujourd'hui c'est une formule nouvelle qu'on nous propose; ce sont des conclusions auxquelles le syndicalisme d'avant-guerre n'aurait jamais souscrit.

Je rappelle simplement que, dans les conférences internationales, et en particulier à celle de Dublin, les militants français recevaient camouflet sur camouflet lorsqu'ils proposaient de discuter, sur le territoire de l'internationalisme ouvrier, les questions de grève générale et d'antimilitarisme, et que notre camarade Legien leur répondait que ce n'était pas du ressort des organisations syndicales. Que répondions-nous ? Nous continuions notre action, nous nous efforcions de conquérir l'Internationale, de l'amener à notre conception syndicaliste, mais nous n'avons jamais pensé à créer une organisation parallèle, à dissocier les forces ouvrières. Pour moi ce n'est pas une faute, mais c'est un crime de les dissocier. (*Applaudissements.*)

Dans toutes les conférences internationales, jamais le point de vue français n'a été admis, il n'a été admis qu'à la conférence de Budapest en 1911 et je note ce qui sépare le syndicalisme d'avant-guerre dans ce fait que je sou mets à l'appréciation du Congrès: Nous avions en quelque sorte rompu avec le secrétariat international qui considérait que le mouvement syndical devait rester confiné dans un cadre professionnel; nous avions enregistré beaucoup de déceptions. Quelle a été notre réponse ? C'est qu'en 1911 les délégués français rédigèrent une motion qui demandait que l'Internationale s'efforce de réaliser un maximum d'unité. Syndicalisme d'avant-guerre, unité. Le vôtre, désagrégation. (*Applaudissements.*)

Camarades, ce sont des arguments qui me suffisent à moi pour rester à l'Internationale d'Amsterdam, quelles que soient les appréciations que l'on porte sur elle. Et je regrette, pour ma part, que l'*American Federation of Labor* ait cru devoir démissionner, obéissant à des préoccupations diamétralement opposées aux vôtres.

Je dis que le but des militants ce n'est pas de donner ce spectacle lamentable, au lendemain de la guerre, lorsque nous sommes à la merci du moindre incident international, et de donner l'impression au capitalisme international, que la classe ouvrière abattra de ses propres mains la seule force de paix qui est, à l'heure actuelle en Europe, capable de réfréner quelque peu les ambitions des impérialistes. (*Applaudissements.*)

C'est inadmissible. Et c'est pour cette raison que je reste fidèle au syndicalisme d'avant-guerre. Je ne dirai jamais à des ouvriers de se séparer, mon rôle est de leur dire de s'unir. Et à ceux qui disent: « séparation d'Amsterdam », desservent les intérêts ouvriers pour

servir les intérêts d'une tendance: Mais au-dessus de ces intérêts, il y a l'intérêt national et international du prolétariat. »

Camarades, examinons maintenant le fameux programme minimum de la C. G. T., sans passion, puisque nous finirons par nous entendre.

Je regrette d'être obligé de constater que pendant cinq jours on a prononcé des discours et on n'a pas discuté le programme minimum de la majorité ni celui de la minorité. Il aurait été plus profitable pour la classe ouvrière, qui n'est pas ici, qui paie des cotisations et se sacrifie, de discuter le projet d'assurance du gouvernement, parce qu'il est inexact de dire que la majorité l'accepte sans modifications. Il eût été plus profitable que le Congrès se divise en grandes Commissions et qu'il examine ces problèmes qui intéressent le monde du travail de ce pays. (*Applaudissements.*)

Le prolétariat nous a envoyé ici, non pas pour nous opposer les uns les autres, mais pour défendre ses intérêts. Et nous allons aboutir à ces conclusions lamentables qu'à la rentrée des Chambres, le gouvernement va peut-être faire voter ce fameux projet, et que les organisations syndicales et les ouvriers persisteront à l'ignorer.

Il passera peut-être, parce qu'il nous sera difficile, puisque nous n'avons plus rien, d'opposer quelque chose aux fantaisies du gouvernement. Mais le monde du travail attend qu'on s'occupe de sa situation, de son avenir, de le protéger s'il est malade, et il ne sait rien parce que les délégués de ses syndicats ne se préoccupent pas de l'éduquer et d'élever sa conscience. Par conséquent, il eût été préférable, souhaitable, je le répète, que ce Congrès se divise en grandes Commissions et examine la valeur de notre réformisme syndicaliste. J'aurais voulu, j'aurais souhaité, qu'il examinât également le projet de contrôle ouvrier qui a aussi une signification profonde que nos camarades n'aperçoivent pas parce qu'ils ne veulent pas, et que tout ce qui émane d'une Fédération majoritaire est fatalement condamné d'avance. Oui ! Il aurait fallu examiner toutes ces graves questions: le contrôle ouvrier, le droit syndical, la politique de reconstruction qui, paraît-il, nous lie avec la Société des Nations et les gouvernements capitalistes, et fait dévier irrémédiablement le syndicalisme de la voie révolutionnaire.

Camarades, il conviendrait, en effet, que nous examinions la situation financière du pays. Je n'ai pas la compétence de notre camarade Besnard dans ce domaine, mais je sais qu'en effet, la situation est quelque peu angoissante; je sais qu'elle est tellement angoissante qu'il y a une multitude de médecins, ceux qui prétendent apporter des solutions positives et ceux qui se contentent d'apporter des formules. En cela il y a certains camarades qui ressemblent étrangement aux négociateurs de Versailles qui ont trompé sciemment le pays en lui affirmant: « L'Allemagne paiera. »

Mais vous, lorsqu'on vous parle du problème de reconstruction, lorsqu'on vous parle de reconstituer les régions dévastées, vous dites: « Non ! cela c'est replâtrer le régime bourgeois, c'est se préoccuper de

l'intérêt général, cela ne nous regarde pas », et vous dites aux sans-logis, aux sans-salaires de la région du Nord: « Il faut faire la Révolution »; c'est peut-être une thèse. Je vais tenter, camarades, de justifier la nôtre en rappelant simplement que c'est toujours cette idée d'intérêt général qui a animé le mouvement ouvrier; avant la guerre on disait non sans raison que notre action ouvrière devait être animée par une grande idée d'intérêt général, par un idéal élevé. Que nous apporte-t-on aujourd'hui ?

Le destin des peuples est un destin bien étrange.

Nous avons subi dans le passé, la dictature patriarcale des chefs de tribu, la dictature plus sévère des féodaux et des monarques, nous subissons aujourd'hui la dictature du régime individualiste, et nous n'avons pas trouvé autre chose comme idéal que d'opposer une dictature à une autre dictature.

Nous allons tenter de justifier cette fameuse politique de reconstruction.

Intérêt général ! vous dites que ce n'est pas de notre ressort ?

Je vois notre camarade Fiquet, dans la salle, et je me souviens qu'il a collaboré avec M. Paisant pour préserver les consommateurs; il a épousé, sur ce point, les conceptions des majoritaires de la C. G. T., je l'en remercie.

Je dis qu'à l'heure actuelle, c'est la C. G. T. et la F. S. I. qui ont prouvé qu'elles étaient véritablement dans le sens de l'évolution de nos sociétés modernes. A la formule périmée « l'Allemagne paiera », à la formule quelque peu hasardeuse « la Révolution arrangera tout », la C. G. T. a opposé des solutions, elle s'est préoccupée d'apporter, dans ces régions, un maximum d'activité économique; elle s'est préoccupée de faire disparaître, dans la mesure de ses moyens, la conséquence morale de la guerre: j'ai dit la haine. Et il est certain que les solutions de l'Internationale seront acceptées, qu'on le veuille ou non, parce que seules elles sont susceptibles de ramener en Europe un maximum de paix. La C. G. T., en apportant ses solutions, aura simplement fait de l'internationalisme, elle l'aura transporté sur le terrain de l'action directe.

Quoi ! nous nous sommes battus pendant quatre ans et demi. Il y avait d'un côté de la tranchée un ouvrier allemand et de l'autre un ouvrier français; ils se sont battus, certains se sont haïs, et aujourd'hui la C. G. T. se présente avec un projet, elle place les gouvernants devant leurs responsabilités et leur dit: « Voilà la valeur de vos formules politiques: « L'Allemagne paiera. » Vous nous parliez de quatre cent vingt-neuf milliards en 1919 et vous êtes obligés d'avouer n'avoir reçu qu'un milliard et demi. Vous êtes obligés de vous placer devant le passif du pays, et il s'élève à quinze milliards pour les allocations, à cinquante-six milliards pour les pensions et à vingt-cinq milliards pour la reconstruction des régions dévastées, sans compter les morts et les invalides.

La C. G. T. s'efforce de traduire, c'est son rôle, les sentiments des travailleurs des régions dévastées, elle obéit à un souci plus élevé et

veut sauvegarder la paix. Et il n'y a pas d'autre moyen pour sauvegarder la paix que de faire disparaître, des préoccupations des peuples, le problème de la reconstitution.

Il est impossible de reconstituer nos régions dévastées avec les formules périmées des gouvernants. Il est peut-être un peu hasardeux de dire au monde du travail des régions libérées: « Attendez, dans quelques années ou dans quelques mois, la Révolution va se déclencher, et l'Etat, ami du peuple, fera des choses merveilleuses. » Je dis, camarades, qu'entre ces deux conceptions extrêmes, il y a celle de la C. G. T. qui trouve sa confirmation dans le postulat contenu dans la motion d'Amiens qui précise que notre rôle est de défendre les intérêts immédiats du prolétariat.

Lorsque les ouvriers se plaignent qu'ils n'ont pas de travail, qu'ils n'ont pas de logis, c'est le rôle, le devoir des secrétaires des Unions départementales de faire le maximum d'effort pour donner satisfaction à ces camarades, qui n'ont pas d'autre ressource que de s'adresser à l'organisme de défense qu'est le syndicat.

Conformément à la motion d'Amiens, vous n'avez pas le droit de combattre la politique de la C. G. T. C'est une œuvre réformiste, soit, mais c'est notre rôle à nous syndicats, et c'est là que nous nous différencions des partis politiques qui ont vite fait de rédiger une formule et de dire que la prise du pouvoir arrangera tout. Notre rôle à nous, militants, c'est de traduire quotidiennement les préoccupations parfois puériles, du monde du travail. Notre syndicalisme est le reflet de la vie elle-même. C'est pour cela qu'il échappe aux multiples politiciens qui empoisonnent à l'heure actuelle notre mouvement ouvrier. Voilà la vérité.

Lorsque à l'heure actuelle les bruits de guerre ne sont pas encore apaisés, lorsque partout en Europe les impérialismes surgissent, lorsqu'on sent que les nationalités que l'on a appelées à la vie sont d'autant plus ambitieuses qu'elles ont été plus gargarisées de formules, qu'elles ne comprennent pas, toutes, que, dans l'état actuel, avec le développement économique des nations, avec leur état d'indépendance, il y a parfois contradiction entre cet état d'interdépendance et le fameux principe des nationalités, quand on parle de guerre, de résoudre les conflits avec les fusils, je dis que la F. S. I. apporte un programme de paix, d'apaisement, et qu'elle permet à deux grands peuples, le peuple allemand et le peuple français, de se réconcilier. Si demain, grâce à elle, ils sont unis, la guerre sera désormais impossible en Europe. (*Applaudissements.*)

Lorsque la C. G. T. poursuit un tel programme, lorsqu'elle s'adresse au peuple allemand, à la force ouvrière, elle a réalisé un acte, que les uns ont qualifié de réformiste, et que moi, j'appelle révolutionnaire. Et je vais le démontrer en rappelant simplement nos principes du syndicalisme d'avant-guerre.

La C. G. T. s'est adressée au gouvernement pour hâter la reconstitution des régions dévastées. Devant la carence gouvernementale, elle a provoqué un Congrès des Régions dévastées. Elle a réalisé nos for-

mules d'avant-guerre, elle a décapité l'État en lui enlevant tout ce qu'il avait de vie en la transportant dans un organisme placé sous le contrôle de la C. G. T. Cela c'est révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Qu'on le veuille ou non, les gouvernants seront bien obligés d'aboutir aux conclusions que le mouvement syndical international a apportées, à une seule condition toutefois, c'est que la force internationale ne soit pas disloquée, qu'elle ne soit pas désagrégée, que la création d'organisations parallèles reçoive, dans ce Congrès, une condamnation irrévocable. Il faut sauver l'Internationale ouvrière, c'est notre seule force, et les préoccupations du monde du travail doivent se confiner vers ce but: sauvegarder l'unité ouvrière, parce qu'enfin, j'envisage l'hypothèse que demain vous triomphiez: Vous serez majorité, vous assumerez vos responsabilités, mais si vous n'avez pas derrière vous les syndicats de vos adversaires d'aujourd'hui, si vous n'avez pas derrière vous des camarades qui considèrent qu'il faut avant tout respecter les lois qui régissent l'organisation, vous serez impuissants. Et comme les buts que vous poursuivez ne sont pas seulement des satisfactions morales, comment ferez-vous pour défendre les intérêts ouvriers?

J'en arrive sur ce point à cette fameuse discipline syndicale, à propos de laquelle vous avez raconté pas mal d'inexactitudes.

Je dis que nous devons conserver l'Internationale d'Amsterdam telle qu'elle est, car nous considérons que c'est un fait d'avoir groupé des millions et des millions d'adhérents, et d'exercer, sur les gouvernements l'influence qu'elle exerce.

A propos de la motion que vous personnalisez, parce que c'est plus facile de critiquer lorsqu'on dit la « motion Dumoulin », cela évite de critiquer, dans son ensemble, un Comité Confédéral National qui l'a votée, je dis que cette motion n'a jamais été la « motion Dumoulin », c'est la motion des militants qui l'ont votée à la majorité. A chacun ses responsabilités.

Je me demande, camarades, en ce qui concerne la discipline syndicale, en ce qui concerne les exclusions: Mais qui donc a parlé d'exclusions? (*Protestations.*)

Ah! Ne protestez pas, camarades.

En ce qui concerne les exclusions, avec les romans que vous avez racontés, il faut bien que nous nous expliquions, parce qu'il y a beaucoup de camarades majoritaires qui, dans les Congrès fédéraux, avaient des mandats qui disaient: « Nous ne pouvons pas concevoir que l'on exclue des camarades des organisations », et c'est à la faveur de cette confusion que certains camarades ont recueilli des mandats. Il convient donc, pour le plus grand profit de tous, de s'expliquer.

Nous ne pouvons pas exclure un homme parce qu'il pense comme les bolchevistes, parce qu'il est un disciple de Marx ou de Proudhon, ou même s'il était un disciple de M. Leroy-Beaulieu. Il a le droit d'appartenir à son syndicat s'il est salarié. Jusqu'ici pas de délit d'opinion, ce n'est pas possible à concevoir. Je veux bien être taxé de réformiste, mais je prie nos camarades minoritaires de ne pas nous prendre pour des imbéciles.

Je me préoccupe de mon rôle social, en tant que producteur; je considère que j'ai un intérêt commun avec mes camarades qui sont sur le chantier ou au bureau. Je dis à ces camarades: « Vous n'avez que votre force, le travail. Vous la vendez au prix que le patronat consent à vous la payer; unissons-nous, présentons des revendications, marchons avec ensemble. Et si quelquefois nous ne sommes pas d'accord, pour que la machine ne soit pas faussée, pour qu'elle ne soit pas désorganisée, il faudra exécuter la décision prise par l'ensemble des camarades, parce que l'ensemble des camarades représente la force même de l'organisation. » (*Applaudissements.*)

Voilà pour les exclusions. Mais dans les journaux qui ont intérêt à reprendre tous les arguments contre le mouvement syndical, on a raconté que dans les Unions départementales et les syndicats, on voulait exclure tel camarade parce qu'il applaudissait telle ou telle idole communiste. Pas le moins du monde, c'est une inexactitude. Mais souffrez que je vous trace une image.

Avez-vous remarqué que, lorsque nos camarades terrassiers tirent une conduite de gaz, le chef de chantier donne un coup de sifflet, et tous les ouvriers font le même effort. S'il y en a un qui ne le fait pas, c'est l'ensemble des efforts qui est compromis.

Ce que nous avons revendiqué dans la fameuse « motion Dumoulin » c'est de dresser en face de la bourgeoisie, lorsque les travailleurs l'ont décidé, l'ensemble des forces ouvrières; c'est de dresser les forces de tous, sans que les uns ou les autres puissent dire: « Nous venons dans un Congrès, délégués par les organisations, nous faisons des délégations avec l'argent des syndiqués, mais nous n'entendons pas être liés par les décisions prises. »

Je dis que lorsqu'un Congrès a pris une décision, pour ne pas que la machine se détache, il faut que toutes les parties qui composent le tout obéissent aux lois qui régissent toutes les organisations, qu'elles soient politiques ou économiques, bourgeoises ou ouvrières.

Respecter les règles qui régissent toutes les organisations: voilà ce que voulait la motion de discipline syndicale que vous avez baptisée « motion d'exclusion ».

Camarades, nous aurons probablement l'occasion de préciser davantage notre pensée dans les meetings, mais il faut que le Congrès se préoccupe, je ne dirai pas de réconcilier ce qui est irréconciliable au point de vue tendances, mais il faut qu'il accepte cette motion de discipline syndicale, parce qu'il ne me plaît pas à moi, de laisser la classe ouvrière impuissante devant les coups qu'on veut lui porter. Au nom de la classe ouvrière qui elle, souffre, mais qui sait ce que c'est que l'autorité patronale, qui sait ce que c'est que l'oppression capitaliste, qui n'a pas découvert cela pendant la guerre, qu'il ne faut pas confondre avec ceux qui mettent un pantalon de velours pour se faire prendre pour des ouvriers, au nom de ceux qui ne sont pas moi, parce que je m'assimile aux professionnels de Congrès qui trouvent dans nos assemblées ouvrières des joies morales qui leur permettent d'attendre que les tendances et les oppositions s'atténuent, je dis qu'il y a

dans les usines, sur les chantiers, des ouvriers qui ont le droit de ne plus attendre et qui ne veulent pas qu'on fausse le syndicalisme ouvrier.

Lorsqu'une décision sera prise par une majorité, il ne faudra pas se réfugier dans des contingences doctrinales; il ne faudra pas déclarer que la motion est réformiste, que l'action n'est pas assez audacieuse, il faudra tenir compte, que vous le vouliez ou non, des intérêts ouvriers, et ces intérêts ouvriers ne peuvent être efficacement défendus que si le bloc ouvrier est opposé au bloc bourgeois.

Je rappelle, camarades, un fait qui intéresse tout particulièrement nos camarades cheminots. La bourgeoisie sur ce point a donné des leçons, elle sait défendre ses intérêts de classe, elle ne réunit pas des Congrès, elle n'envoie pas de délégués pour prononcer des discours pendant six jours et sortir de ce Congrès sans avoir pris une résolution d'action, une résolution de discipline. La bourgeoisie nous a donné en 1910 un bel exemple de cohésion lorsque nos camarades cheminots ont été mobilisés, au mépris de la légalité, bourgeoise. Vous vous souvenez, camarades, que M. Briand a été interpellé, et qu'on dénonçait l'illégalité de la mobilisation, cela n'a pas empêché la bourgeoisie de faire bloc, à ce moment-là, autour du Président du Conseil parce qu'il avait sauvé l'ordre bourgeois, défendu l'intérêt de classe de la bourgeoisie.

Et nous arriverions à cette conclusion que la classe ouvrière est incapable de faire cet effort et de résorber ses oppositions de tendances et ses querelles doctrinales. Les victimes ne sont pas les militants, nous, nous trouvons les uns et les autres, des joies morales à nous quereller, à opposer principes contre principes, mais la victime c'est la classe ouvrière qui ne fréquente pas les Congrès et qui sait ce que c'est que le sacrifice et l'action. (*Applaudissements.*)

Oui ! C'est au nom de ceux qui ne sont pas ici que j'entends parler plutôt qu'au nom d'une tendance. Ce n'est pas ma faute si les préoccupations ouvrières se trouvent contenues dans l'action, dite minoritaire, ce n'est pas ma faute si les ouvriers que je fréquente, que je connais, avec lesquels je converse tous les jours ne m'ont pas dit que c'était des préoccupations réformistes. Ils se préoccupent de leur salaire, de leurs conditions de travail, au même titre que les instituteurs et les postiers, ils veulent avoir une retraite pour leurs vieux jours, parce que c'est encore le rôle de l'organisation ouvrière de la conquérir. Ils savent ce que c'est que le chômage, la maladie sans garantie, ce que c'est que de crever sur le tas, même lorsqu'on a dépassé soixante ans.

Eh bien ! Pour tous ceux-là, il faut que nous fassions quelque chose, parce que ce sont ceux-là qui m'intéressent, et il est indispensable que l'action puisse être engagée avec un maximum de discipline, parce que sans discipline nous restons une cohue, et il ne faut pas que la classe ouvrière donne ce spectacle.

Il n'est pas possible qu'après cinq années de guerre, dans la situation tragique où nous sommes, nous puissions oublier que ceux qui sont allés là-bas ont eu l'espérance que le cataclysme ne se renouvelle-

rait pas, et que malgré tout la classe ouvrière finirait par triompher. Il y a des hommes qui ne connaissent ni Marx ni Proudhon, qui ignorent Moscou ou Amsterdam, mais qui, instinctivement, se tournent vers le mouvement syndical et confinent en nous leurs espoirs. Nous n'avons pas le droit de leur arracher cette espérance, ils ne comptent plus sur celle de l'au-delà.

Nous devons élever le débat au niveau duquel il n'aurait pas dû descendre. Les conséquences d'ordre moral et matériel de la guerre, c'est la classe ouvrière qui les supporte. Notre camarade Besnard nous a parlé de la situation financière. Je la résume par le rapport de M. Chéron qui nous apprenait que le budget s'élevait à cinquante milliards, avec trente milliards de déficit et des impôts nouveaux pour demain.

L'Etat va diminuer les indemnités de vie chère, et c'est peut-être un bien, pour rappeler aux fonctionnaires qu'ils doivent confondre leur action avec celle du prolétariat. Je dis qu'une menace pèse sur le pain de chaque jour du prolétariat. Et je demande, considérant que telle ou telle décision de Congrès n'est qu'un incident banal dans l'évolution des sociétés, à ceux qui prétendent parler au nom du prolétariat de s'inspirer rigoureusement de ses intérêts, et non pas de telle ou telle préoccupation doctrinale. Il y en a qui ont le droit de nous demander de s'occuper d'eux, ce sont ceux qui travaillent. La classe ouvrière pourrait jouer un rôle considérable, il suffit de l'unir, de ne pas dissocier ses forces pour qu'elle combatte demain, rajeunie, s'évadant de toutes les compétitions qui rapportent peut-être à des publicistes ou à des poètes, qui ont je ne sais quels remords, car ils ont prostitué pendant la guerre la poésie aux monarques et au sabre, mais qui ne rapportent rien à la classe ouvrière. Pour eux, je demande que le Congrès s'inspire de cette situation, qu'elle s'inspire des intérêts ouvriers, que demain nous ne donnions pas le spectacle lamentable de divisions intestines qui nous rendent incapables de nous élever au rôle que l'histoire nous assigne, et que nous nous élevions par un trait de génie collectif, qui se dresse au niveau des problèmes posés. Il faut que la classe ouvrière résorbe en elle-même ses querelles, ses oppositions doctrinales, et que face à face à la bourgeoisie elle lui jette en défi son idéal. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Même bureau que le matin

Le Président. — La séance est ouverte; la parole est au camarade Verdier.

Mais avant de donner la parole au camarade Verdier, je vais vous donner lecture d'une motion qui est parvenue au bureau:

Les femmes syndiquées qui sont présentes à ce Congrès demandent que l'on accorde la parole à notre camarade Jeanne Chevenard à la suite des orateurs de chaque tendance, pour parler de l'organisation du recrutement syndical de la femme.

Plusieurs Délégués. — Après le vote!

Le Président. — Il est parvenu une autre motion, mais véritablement je prie les camarades de la retirer.

Les minutes sur les débats de l'orientation syndicale étant limitées, la séance devant s'ouvrir à 14 heures, Verdier orateur inscrit n'ayant pas répondu à son nom, nous demandons que le temps perdu soit défalqué sur son exposé.

Dockers du Havre et de Dunkerque.

Plusieurs Délégués. — Non! non! non!

Le Président. — Camarades, je vous demande tout simplement de retirer cette motion qui n'a pas sa raison d'être. A deux heures nous étions trop peu nombreux, il vaut mieux s'il est nécessaire, aller jusqu'à sept heures et demie et que tout soit dit.

Camarades êtes-vous tous de cet avis?

(Cette proposition est acceptée.)

Je donne la parole au camarade Verdier. Je vous engage à faire le plus profond silence, à ne pas interrompre, à agir comme vous avez agi ce matin, c'est le meilleur moyen de ne pas fatiguer les orateurs et de gagner du temps.

Discours de Verdier

VERDIER. — Camarades, ce qui nous préoccupe tous ici, c'est de savoir quelle action nous avons à entreprendre pour demain, et surtout comment nous devons la diriger. Et, puisqu'il s'agit d'action, vous serez tous d'accord avec moi, pour dire qu'il faut sortir des formules abstraites, et chercher à les concrétiser dans des formules précises pour les matérialiser dans les faits. Pour cela il nous importe de savoir si en suivant l'action de la majorité confédérale, nous nous dirigeons vers les aboutissants que théoriquement les orateurs ont proclamés ici. Où allons-nous? Où nous conduit-on? Et là où l'on nous conduit, voulons-nous bien y aller?

Il s'agit camarades, dans l'action révolutionnaire que tout le monde proclame, de définir comment nous réorganiserons la société de demain. La question posée ainsi, à mon sens deux principes sont en présence: Ou l'on réorganisera la société sur la base des principes paritaires, ou on la réorganisera sur la base syndicale.

Dans le premier cas il est indéniable, inévitable même, que le mouvement ouvrier devra solliciter le concours de l'Etat, si c'est cette action que l'on préconise, nous demandons qu'on l'affirme.

Dans le deuxième cas, le mouvement ouvrier devra se dérouler en toute indépendance et en toute autonomie, suivant ses propres efforts exclusivement.

Et comment, tenant compte de ces deux principes, voulant faire la critique de l'action de la majorité en la prenant dans ses formules concrètes et dans ses textes rendus publics, la présenter pour bien convaincre que ce n'est pas celle que le syndicalisme français doit suivre. Je ne peux pas mieux le faire à mon avis, que prenant dans une brochure bourgeoise *Le Correspondant*, le compte rendu exact d'une Conférence du Bureau international du Travail, siégeant à Genève, dans laquelle l'auteur explique d'une façon approfondie ce qu'est ce Bureau et quels sont les buts qu'il poursuit. Là j'espère pouvoir définir le sens précis de l'orientation donnée au mouvement ouvrier par la majorité confédérale, qui, inévitablement, a des aboutissants qui ne sont pas ceux que nous cherchons, et je dois le déclarer qui ne sont pas ceux vers lesquels nous voulons aller.

Au fond dans les débats de ce Congrès, alors que l'on pense que ce sont des idées nouvelles qui s'y sont confrontées, c'est toujours les deux vieilles idées qui ont créé le mouvement ouvrier qui viennent de s'y heurter. Dans le heurt des tempéraments et des énergies, il m'a semblé comprendre qu'au-dessus de nous planaient les pensées géniales de la première Internationale; le centralisme marxiste, et le fédéralisme révolutionnaire de Bakounine. Au fond ce sont ces deux idées qui animent les esprits. Ce qui préoccupe les congressistes, c'est de savoir si c'est la démocratie bourgeoise qui triomphera, ou si c'est la révolution prolétarienne. C'est là où repose tout le problème. J'avoue

qu'il est plus élevé que nos discussions personnelles. Il faudrait néanmoins que ce soit à ce niveau qu'on discutât.

Il me semble qu'en exposant — pris dans cette brochure — ce qu'est le Bureau international du Travail, on puisse y arriver. L'auteur dit que l'organisation internationale du travail est née d'un double mouvement qui s'est produit dans le sein de la bourgeoisie, et aussi dans le sein de la classe ouvrière.

En effet, avant la guerre, nous pouvons nous rappeler, camarades, qu'il y a eu, et constamment pouvons-nous dire, des essais de la démocratie bourgeoise de détourner le mouvement ouvrier pour l'absorber et se l'incorporer. La question qui se pose ici, que nous devrions nous poser tous, dans le calme de nos esprits et dans la certitude de nos convictions, c'est de savoir si réellement après la guerre, la démocratie bourgeoise a réussi à détourner le mouvement ouvrier et à l'absorber pour l'utiliser à son profit. Si nous partons de l'institution du Conseil supérieur du Travail — et l'auteur part de ces sources ou du moins de ses préoccupations démocratiques — nous trouvons, et il déclare lui-même, qu'avant la guerre il y avait trois formes d'association internationale.

La première, c'est l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. La seconde, c'est le Comité international des assurances sociales. La troisième, c'est l'Association internationale pour la lutte contre le chômage.

La première association fut fondée à Paris en 1870, Bâle fut choisie comme siège, et le secrétaire fut Stéphane Bauër. Après une tentative de réunion de Congrès, en 1876, une conférence eut lieu en 1890, où furent définis des projets de convention sur le chômage, l'emploi du phosphore blanc, le travail de nuit des femmes dans l'industrie, et c'est par ces projets de convention que commence le programme minimum, car nous retrouvons dans ce programme minimum ces mêmes préoccupations.

L'Association internationale des assurances sociales fut fondée à Paris à la suite de la Conférence de Bruxelles en 1897, c'est Poincaré qui la présida, jusqu'à son avènement à la présidence de la République, et c'est Léon Bourgeois qui en était encore président à l'ouverture des hostilités, en 1914.

De nombreuses conférences ont eu lieu de 1891 à 1912, et finalement l'Association internationale pour la lutte contre le chômage fut fondée après la Conférence de Paris et son siège fixé à Bâle. C'est là que l'auteur de l'organisation internationale du travail trouve le mouvement d'idées sorti du sein de la classe bourgeoise.

En 1910, ces trois internationales, suivant la pensée de leurs directeurs, devaient être réunies en une forte Fédération. La guerre surprit les organisateurs qui ne purent achever leur œuvre de centralisation.

Un mouvement international identique se créa et se développa parallèlement au mouvement bourgeois. L'American Federation of Labor adopta la résolution suivante le mois de septembre 1914 :

La Convention de l'*American Federation of Labor*, en vue du Congrès général de la Paix, qui se tiendra sans doute à l'issue de la guerre, se déclare prête et autorise le Conseil exécutif à se réunir en un même lieu dans le dessein de mettre au point les requêtes et les différends de chaque peuple, à tous les représentants du travail organisé de toutes les nations, afin de faire des propositions et de prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement des relations fraternelles et la protection des travailleurs, posant ainsi les bases d'une paix durable.

Je ne commente pas le caractère de cette résolution, et je ne fais que citer le fait. Une autre résolution fut adoptée en juillet 1916 où l'on pouvait lire :

Le Traité de Paix qui mettra fin à la guerre actuelle et qui assurera aux peuples la liberté et l'indépendance politique et économique doit également mettre hors des atteintes de la concurrence capitaliste internationale et assurer la classe ouvrière de tous les pays un minimum de garanties d'ordre moral et matériel relatives au droit du travail, au droit syndical, aux migrations, aux assurances sociales, à la durée, à l'hygiène et à la sécurité du travail.

Ceci dit simplement, pour les représentants ouvriers des puissances alliées. Dans les empires centraux on se préoccupait aussi des mêmes fins, et leurs délégués réunis à Stockholm, au printemps 1917, envoyèrent à Jouhaux la dépêche suivante :

La Conférence salue les décisions de Leeds, de juillet 1916, comme une initiative importante pour les intérêts des travailleurs organisés de tous les pays, et comme un signe réjouissant du bon vouloir d'écarter la division des travailleurs provoquée par la guerre. (*Applaudissements.*)

Dans une autre Conférence tenue à Bâle en 1917, et confirmée en 1919, les délégués des empires centraux confirmèrent encore cette résolution. C'est en réunissant ces deux mouvements, ouvriers et bourgeois, que l'on se dirige par leur canal vers le Bureau international du Travail en passant d'abord par le Traité de Paix, qui, lui, envoya les délégués à la Conférence de Washington, d'où devait sortir la constitution organique du B. I. T.

L'article concernant les intérêts ouvriers dans le Traité de Paix est divisé en deux parties. La première théorique, la seconde pratique.

Attendu, dit le préambule, que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle, et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;

Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions : par exemple en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maxima de la journée et de la semaine de travail.

la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues ;

Attendu que la non adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays ;

Les hautes parties contractantes, mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable ; ont convenu comme suit :

Eh bien, camarades, voici la partie théorique, mais pour obtenir la réalisation de ce projet de convention l'Organisation internationale du Travail a institué, ce que l'auteur appelle une force contraignante et une puissance de coercition, c'est-à-dire une Conférence du Travail (dans la pensée de l'auteur). Cette Conférence du Travail sera plus tard l'institution parlementaire internationale de la Société des Nations. Mais l'obstacle qui se présente devant les organisations internationales du travail, siégeant à Genève, c'est que les Etats avec la diversité de leur constitution et de leurs intérêts particuliers, sont impuissants à mettre en application ces projets de convention que leur demande le Bureau international du Travail ; et c'est de là que naît l'impuissance manifeste, que nous constatons à l'heure actuelle, du Bureau international du Travail et de la Confédération Générale du Travail qui a pris ses projets dans ce programme.

Un délai d'un an était imparti aux Etats-Unis par la Conférence du Travail pour qu'ils mettent en application ou qu'ils présentent du moins ses projets de convention ; et, à l'heure actuelle, nous pouvons constater le résultat négatif de cette action.

Camarades, je ne citerai qu'un exemple, sans rentrer dans le détail de l'action des Inscrits maritimes, car je suis convaincu qu'ils se préoccupent comme nous de l'action à faire, avec le caractère révolutionnaire correspondant à leur tempérament. La Conférence internationale a traité des revendications qui les préoccupent, et le refus d'accorder la journée de huit heures a été formel par un vote émis dont les inscrits maritimes devaient profiter ; j'ignore si elle est instituée, mais le vote est là, il ne peut être nié.

Mais ce qu'il importe de faire connaître au Congrès, et je m'adresse tout particulièrement aux Inscrits maritimes, c'est les commentaires de l'auteur.

Ces déclarations solennelles, dit-il, ne pourront manquer de donner aux marins une force considérable dans leurs revendications, et il y a peu de doute que ceux-ci obtiendront par d'autres moyens ce que la Conférence de Gênes n'a pas pu leur donner. On verra alors à quidi servent les conférences générales du travail, quel est leur rôle de pacification et comment, là où elles ne peuvent pas réussir, la guerre sociale se substitue à elles.

L'expérience de Gênes a manifesté, en outre, combien les Etats les plus

avancés au point de vue social ont intérêt à l'internationalisation, et combien les classes patronales de ce pays sont conscientes des avantages que peut leur offrir l'organisation du travail.

Ceci est très suggestif, mais ce qui l'est encore bien davantage, c'est la conclusion de l'auteur, donnée à cet exposé, sur l'organisation internationale du travail, dont je vais vous donner connaissance, en m'excusant auprès de vous, camarades, de faire des citations intrinsèques, n'ayant pas le temps de les développer à mon gré, la limitation du temps de parole m'en empêchant. Je me suis fixé une heure de discussion, je m'arrêterai à l'heure précise.

Sur la citation dont je vais vous donner lecture avec bonne foi, vous jugerez combien nous avons raison de ne pas nous associer à une action qui tend à des fins semblables.

Ce qui fait la solidité de l'organisation internationale du travail, c'est sa nécessité et son utilité. La nécessité manifestée par les expériences du passé, son utilité dans l'avenir.

Si l'organisation internationale du travail devait être comme le conçoivent certains, uniquement orientée dans l'intérêt d'un groupe social, elle serait vouée à un échec irrémédiable. Son essence est au contraire d'être paritaire, non seulement dans son organisation, mais dans son esprit ? Elle protège les ouvriers en leur assurant en tous pays, même dans ceux où leur organisation propre est imparfaite, un minimum de vie, d'avantages et des conditions humaines de travail, elle tend à développer à leur profit les progrès de la législation sociale, elle les met à l'abri des retours momentanés de fortune et des réactions nationales ; enfin elle leur assure tous ces avantages par la voie pacifique, c'est-à-dire sans les souffrances que représentent toujours pour les ouvriers les conflits du travail.

Ces avantages ne sont pas unilatéraux : aux patrons, l'organisation internationale du travail assure des avantages plus grands encore, car dans la plupart des pays industriels les ouvriers pourraient à la rigueur obtenir par eux-mêmes les avantages que leur procure le Bureau international du Travail, souvent même ils considèrent les projets de convention comme un minimum, ce qu'ils sont en effet. Au contraire, en dehors d'une organisation internationale solide, capable d'imposer ses décisions dans le monde entier, les patrons n'ont aucun moyen d'échapper aux conséquences désastreuses des concessions que leurs ouvriers sont en mesure de leur arracher. Si demain l'organisation internationale du travail disparaît, il n'est pas exagéré de dire que les patrons perdraient infiniment plus que les ouvriers.

De cette façon le fondement sur lequel repose en tous pays l'organisation du travail est solide et profond ! Mais il ne suffit pas, car l'œuvre qui consisterait à grouper internationalement des forces dispersées, et que rien ne réussirait, serait une œuvre au-dessus de l'énergie humaine. Pour être vraiment efficace, l'organisation internationale du travail a besoin de s'appuyer sur d'autres organisations de caractère privé, internationalement comme elle. L'internationale ouvrière existe ; l'internationale patronale commence à exister sous la pression des circonstances. Depuis quelques mois, on constate partout un mouvement d'organisation et de concentration des patrons qui s'est déjà répercuté sur le terrain international, mais ce

qu'il faut vraiment au Bureau international du Travail, c'est plus encore ; c'est un esprit international, c'est une bonne volonté internationale des peuples et des gouvernements, et ce n'est presque pas une boutade que disait un jour Albert Thomas au roi des Belges : « Sire, l'Internationale patronale m'appuie, je fais appel à l'Internationale des rois. »

En effet, cela peut ne pas être une boutade de la part d'Albert Thomas, mais ce qu'il comprend dans son esprit comme étant l'Internationale des rois, n'est autre que l'Internationale des gouvernements, qui sont associés dans ce qu'on appelle la Société des Nations. Voilà, camarades, définie de façon précise la ligne directrice de l'action suivie par la majorité confédérale, et le Congrès, il me semble, devrait décider avant de se séparer, si oui ou non la C. G. T. doit rester dans ces conditions au Bureau international du Travail, ou si elle doit s'en détacher.

Camarades, nous pensons, nous, ne pas pouvoir suivre la majorité confédérale dans son action vers des fins semblables. Nous pensons que la classe ouvrière est assez armée pour arracher au patronat les revendications qu'elle désire sans accrocher sa destinée à celle des patrons dans une organisation comme celle du Bureau International du Travail ; et je voudrais que ceux qui prétendent que les C. S. R. sont liés organiquement ou d'une autre façon avec des partis politiques, viennent ici déclarer si le B. I. T. n'est pas un organisme de fait, qui lie organiquement la C. G. T. française à une organisation patronale et gouvernementale internationale. Là est la question précise et l'on devrait y répondre. (*Applaudissements.*)

Le camarade Besnard, ce matin, dans son exposé, vous a fait remarquer qu'il ressort de vos déclarations que dans le monde, et dans notre pays en particulier, la situation n'est pas révolutionnaire.

J'aurais voulu avoir plus de temps pour développer mon sujet, je suis obligé de le raccourcir pour me limiter dans le temps que je me suis donné. Mais, en lisant attentivement les écrits de certains hommes, dont on ne peut nier le talent et la compétence, qui sont ceux-là de parfaits démocrates, cherchant à trouver le moyen de reconstruire le pont qui va relier le mouvement ouvrier au mouvement capitaliste, pour sauver ce dernier de la faillite qu'ils enregistrent d'autre part, ils ne peuvent nier que la situation ne soit révolutionnaire. Je citerai notamment les paroles suivantes de M. Pierrepont Noyes, citées dans un article de Caillaux :

Nul ne peut prédire la nature exacte de la catastrophe qui se précipite sur l'Europe, mais une catastrophe est inévitable et elle n'est pas loin, à moins que nous ne donnions à l'Europe notre apport financier et l'irrésistible direction morale que ce concours financier implique.

La banqueroute de l'Europe est si universelle et extrême que l'Amérique que nous le voulions ou ne le voulions pas, sera, obligée tôt ou tard, de prendre la position de syndic de faillite. En cette qualité nous serons contraints pour les garanties financières utiles, d'insister pour l'établissement d'une paix et pour l'adoption de politiques qui permettront aux énergies de toutes les nations de se consacrer à l'industrie.

Vous voyez, camarades, que les bourgeois aussi se préoccupant de la question, ne nient pas ce qui n'est pas niable, que la situation est révolutionnaire. Et, si nous devons croire ces financiers américains qui sont intéressés dans l'affaire, la catastrophe serait prochaine. Alors la question qui se poserait, pour les congressistes, serait de savoir si on a la volonté fidèle les uns et les autres, comme nous le proclamons, comme vous le déclarez, de décréter la déchéance des sociétés capitalistes, et aussi de proclamer l'échéance des sociétés ouvrières, c'est-à-dire des syndicats. Si demain cette catastrophe prévue par les financiers américains arrive, il ne vous sera plus possible de nier que nous nous trouvons en face d'un trouble révolutionnaire, et qu'il importe pour la classe ouvrière qu'elle se situe si elle ne veut, elle aussi, que l'on proclame sa faillite, comme nous enregistrons celle du capitalisme. C'est là qu'est la question; elle n'est pas ailleurs. Les bourgeois s'en préoccupent camarades, croyez-le.

Je citerai un passage d'un rapport de Charles Gide, rédigé à la Conférence financière de Bruxelles où il dit :

Toutes les solutions financières et économiques restent subordonnées à la reprise du travail en Europe, et cette reprise n'aura lieu que si on peut donner à la classe ouvrière les satisfactions qui malheureusement, ne sont pas faciles à découvrir et qu'elle-même ne réussit pas à définir.

Elle souffre dans tous les pays d'un profond malaise qui semble tenir surtout à une déception, on lui avait tellement répété durant cette guerre qu'un monde nouveau allait naître, qu'il est assez naturel qu'elle s'irrite aujourd'hui en voyant que rien n'est changé pour elle et qu'il lui faut reprendre le même harnais du salariat que par le passé.

Pour la guérir du dégoût du travail il faudrait lui donner l'impression qu'il y a quelque chose de changé dans le monde du travail.

Voilà la question posée. Demain, par une politique habile comme savent la concevoir les politiciens démocrates, on offrira des concessions à la classe ouvrière, mais pour lui donner ces concessions, on sollicitera d'elle son concours afin qu'elle apporte sa part d'efforts, peut-être aussi sa part de pouvoir économique pour la reprise du travail, pour rétablir la production, ce qui aura pour résultat formel, de permettre au capitalisme, de reprendre souffle et vie, c'est-à-dire de survivre aux ruines de la guerre. Alors, la question qui, comme nous l'avons toujours dit, se pose devant les syndicats, devant les syndiqués, est celle-ci : « Devons-nous donner notre concours et notre collaboration au capitalisme pour se redresser, comme le sollicitent ces démocrates bourgeois ? » C'est là la question. A l'heure présente il n'est pas niable, pour ceux qui observent le mouvement de la vie, les efforts que tentent les politiciens, pour détourner le mouvement ouvrier et l'amener à donner son concours à un bloc de gauche, qui est en formation et doit créer un courant d'opinion favorable à ces programmes de démocratisation, qui nous amèneront aux élections prochaines.

Je cite ce passage de M. Ferdinand Buisson, pris dans le même article qui est aussi suggestif.

En France, M. Ferdinand Buisson qui a derrière lui une immense cohorte de républicains éprouvés, après avoir invité les démocrates à prendre leur parti de supprimer les classes sociales, c'est-à-dire en somme d'abolir les privilèges qui subsistent comme l'armature invisible de tout un régime nominalelement démocratique, demande qu'on entreprenne d'établir enfin l'égalité vraie par la refonte du régime scolaire, par l'organisation syndicale, par la prépondérance garantie au travail manuel et intellectuel, par la restitution à la nation du capital national indûment capté par l'exploitation du capitaliste.

Et, c'est là découvertes, les formules mêmes du programme de la C. G. T. On sollicite à l'heure présente dans divers centres ouvriers, dans les organisations ouvrières en leur demandant de participer à la formation de Comités d'action pour la préparation de la campagne électorale prochaine.

Une circulaire a été distribuée dans tous les coins de la France, où l'on préconise la création d'un cartel du salut public, sur la base des idées de M. Ferdinand Buisson, que l'on opposerait au Bloc national. Je ne veux pas dire que la C. G. T. en ferait partie, mais on y comprend la Ligue des Droits de l'Homme, le Sou des Ecoles laïques, les Bourses du Travail, les amicales laïques, la Section socialiste S. F. I. O. et la Jeunesse républicaine.

Vous voyez, camarades, que les questions dont se préoccupent ces politiciens, qui ne peuvent rien sans le concours des syndicats, de la classe ouvrière, justifient nos appréhensions et nos méfiances.

Nous avons toujours dit, et c'est l'exacte interprétation de la motion d'Amiens, il faudra bien un jour que l'on cherche à extraire de cette motion ce qu'elle contient réellement, pour que les équivoques disparaissent et qu'aucune confusion ne soit plus permise, que nous basions notre action révolutionnaire, la Révolution même, sur l'application de cette formule inscrite dans cette motion et qui dit: « Le Syndicat, groupement de résistance en régime capitaliste, sera dans le régime communiste, l'organe de production et de répartition base de réorganisation sociale. »

Si vous voulez prendre à la lettre cette formule, la réalisation dans toute sa teneur en la matérialisant dans les faits, vous êtes obligés d'abandonner cette collaboration, cette liaison, que nous découvrons ici avec les partis bourgeois et politiques qui se préoccupent, pour duper encore la classe ouvrière, de lui offrir ce qu'on appelle « la démocratisation du travail » autrement dit de lui offrir la participation au pouvoir économique suivant la même forme et avec les mêmes conséquences dans les usines que sa participation au pouvoir politique où les ouvriers se disputeront autour des urnes de leurs délégués comme se disputent autour des urnes électorales les citoyens et les électeurs. Et ce sont ces disputes électorales que l'on veut introduire dans les usines, dans les organisations ouvrières. C'est ce que nous n'admettons pas.

Nous voulons que les syndicats prennent à la lettre et appliquent cette formule que je viens de vous citer, puisée dans la motion

d'Amiens, qui dit que: « Toute la réorganisation sociale et la Révolution même doit être basée sur les syndicats. »

Le camarade Besnard, ce matin, dans l'exposé qu'il vous a fait, vous a prouvé que tous les objets qui doivent sortir de nos délibérations, doivent prendre pour base d'organisation, le syndicat, et que tout le pouvoir, aussi bien celui du patron dans l'usine, que celui de l'Etat dans la société, doit être donné aux syndicats, si vous voulez réellement que les producteurs de demain soient les souverains de la Nation, autrement dit, selon la formule nouvelle: « Les dictateurs de la Nation. » (*Applaudissements.*)

Camarades, les projets présentés, aussi bien ceux que vous présentez comme les nôtres, ne peuvent pas être pris comme cela au pied levé, à l'heure où les buts précis, à l'heure où l'échéance du prolétariat s'ouvre, en même temps que s'ouvre aussi la liquidation capitaliste, d'où devra sortir la déchéance des sociétés qui sont maîtresses de la production et de l'échange. Il importe qu'un grand débat s'ouvre sur ce qui a toujours été les préoccupations doctrinales, les préoccupations révolutionnaires du prolétariat syndiqué. J'ai été quelque peu étonné que l'on ait donné si peu de temps dans ce Congrès à la discussion qui devait s'ouvrir sur l'orientation syndicale. J'ai été encore bien plus surpris ce matin, quand des militants demandaient que ce débat soit encore plus limité. Il faudra que dans les assises prochaines, on se préoccupe de donner à ces discussions sur l'orientation de l'action du prolétariat, toute l'ampleur qu'elles doivent avoir.

Camarades, je voudrais terminer, et j'aurais voulu m'étendre sur ce sujet tout à fait particulier, le projet du contrôle ouvrier. Il y a là toute une action à préciser, car c'est dans le contrôle ouvrier que nous trouvons tous les caractères révolutionnaires de l'action que nous désirons. Mais là, dans le projet du contrôle ouvrier que l'on nous présente, nous y retrouvons les traces de cet esprit, de cette essence paritaire qui se concrétise par la constitution de commissions mixtes dans le sein des usines, ce qui est contraire à nos principes révolutionnaires. Le contrôle ouvrier, nous le voulons, nous, en dehors du contrôle patronal, et en dehors de toute collaboration avec le patronat; nous voulons que ce soit le syndicat qui introduise à l'intérieur de l'usine, à l'intérieur de l'atelier, son pouvoir et son autorité. Et, c'est là, camarades, dans la définition de cette action pour le contrôle ouvrier, que nous devrions orienter toute notre action et donner aux syndiqués l'éducation qui n'est plus l'éducation générale du syndicalisme que l'on demande toujours, mais l'éducation fonctionnelle et objective qui apprendrait aux délégués, représentant les syndicats à l'intérieur de l'usine, de l'atelier, ce qu'ils doivent faire pour exercer ce pouvoir. Il nous semble qu'il y a là une phase importante d'éducation qui doit intéresser les syndicats, et cette phase d'éducation fonctionnelle et objective, nous amène à introduire à l'intérieur de l'usine et de l'atelier, ce que nous appelons le droit d'investigation syndicale, c'est-à-dire permettre aux syndicats d'avoir droit de regard sur toute la vie industrielle.

Par l'éducation objective et fonctionnelle et le droit d'investigation qui s'en suit, nous arrivons inévitablement au droit d'intervention syndicale sur toutes les questions d'usines. Ainsi se dressent deux autorités, l'une en face de l'autre, l'une voulant se substituer à l'autre. Pour s'acheminer vers cette substitution du pouvoir syndical au pouvoir patronal, il faut conquérir préalablement le contrôle effectif du syndicat sur la production. Ce contrôle effectif doit s'étendre jusqu'à permettre aux syndicats de pousser leurs investigations sur toute l'administration. Les délégués doivent donc développer leur pouvoir et leurs connaissances pour que demain ils deviennent les véritables gérants de l'atelier ou de l'usine. Ils sont en quelque sorte les directeurs en puissance de l'organisme qu'ils aident à mettre en valeur, en régime patronal.

Ces phases-là, camarades, vous amènent forcément à vous heurter à l'autorité patronale qui voudra résister à l'emprise syndicale.

Le conflit social qui met aux prises patrons et ouvriers sur le terrain de la lutte de classes est ouvert et prend un aspect véritablement révolutionnaire puisqu'il tend à dépouiller le patron de tous ses droits et prérogatives sur le travail.

Ce conflit pose inévitablement la question de la prise des usines et la conquête sur le pouvoir patronal! C'est sur ces bases qu'une phase d'action révolutionnaire doit être conçue dont la réalisation pratique — je rappelle ce que j'ai dit à Orléans — pourrait être envisagée pour le Premier Mai. Donner au prolétariat français des objectifs: « La prise de possession de toutes les usines par une action d'ensemble. » Ne serait-ce que pour une démonstration de quelques heures, il y aurait là un mouvement dont la portée révolutionnaire ne peut échapper à personne, et qui permettrait à la classe ouvrière de se redresser, de se relever de l'infériorité que tout le monde constate aujourd'hui, de cette impuissance qui nous inquiète. En se dressant en face du patronat pour revendiquer hautement sa mission historique, la classe ouvrière obligera celui-ci à passer de l'offensive que nous subissons à la défensive qui le contraindra à défendre son autorité d'abord, ses privilèges ensuite. La victoire morale serait incontestable. (*Applaudissements.*)

Camarades, je mets au défi ceux qui veulent entreprendre la réalisation de cette revendication du contrôle ouvrier, d'échapper à cette nécessité d'aboutir aux objectifs que je viens de définir. Qu'on le veuille ou non, le contrôle ouvrier pose inévitablement le problème de la prise de possession de l'usine et de la conquête du pouvoir patronal dans l'atelier; vous ne pourrez y échapper, et à mon sens, c'est là toute notre préoccupation. Nous voudrions que les organisations ouvrières prennent enfin cet objectif, qui est en accord et en rapport constants, absolus avec la motion d'Amiens. C'est pour cela que nous disons que notre doctrine, que l'action des C. S. R. est inséparable de la motion d'Amiens elle-même; et que ce n'est pas être fidèle à la motion d'Amiens que d'introduire dans les préoccupations ouvrières la réalisation de problèmes démocratiques qui nous amènent à nous

incorporer dans la démocratie, et à permettre au capitalisme de revivre.

Cette action dont l'importance ne peut sans doute pas vous échapper, est celle qui peut permettre à la classe ouvrière de sortir du cercle vicieux dans lequel elle est enfermée depuis deux ans, afin de prendre la maîtrise absolue d'elle-même, l'initiative de la lutte, et le dessus dans le combat qui se livre entre la classe ouvrière et le patronat.

Je termine là. Certes, j'aurais voulu m'étendre davantage et ce que j'ai dit mériterait encore d'être développé, mais le temps me manque. Néanmoins, j'ai l'espoir que les quelques extraits que j'ai cités, dont j'attends la réfutation, les quelques faits que je viens d'exposer, les préoccupations que nous avons, ont été assez précises pour pouvoir vous intéresser, et vous permettre de dire quelle est l'action véritable que mène la minorité française au sein des organisations confédérales.

Je ne saurais descendre de cette tribune — et les camarades de la majorité me le reprocheraient sans doute — sans rappeler que je me tiens à la disposition de ceux qui très probablement ont des explications à me demander. J'ai déposé à l'ouverture de ces assises une lettre demandant que soit constituée une Commission chargée de rapporter sur certains incidents auxquels on m'a mêlé, afin que des explications puissent être échangées en confrontation. J'attends que l'on demande ces explications. Je les sollicite même du camarade Bartuel et du camarade Dumoulin. (*Applaudissements et cris de : « Vive Dumercq ! »*)

Camarades, permettez-moi d'user de mes dernières minutes. Le cri de : « Vive Dumercq ! » je l'ai entendu ailleurs ; je voudrais que le camarade Dumoulin vienne préciser ici ce qu'il écrit dans l'*Atelier*. Je ne lui répondrai pas moi-même ; je solliciterai simplement du camarade Lapierre qu'il vienne faire la déclaration qu'il fit à Fontainebleau et qui est contraire à ce que Dumoulin a écrit dans l'*Atelier*.

Je ne fais que citer simplement cet exemple, et je répète encore que je me tiens à votre disposition.

Le Président. — Maintenant, camarades, la parole est au camarade Lapierre.

LAPIERRE. — Camarades, la question actuellement n'est pas celle que pose le camarade Verdier. Il a demandé qu'une Commission d'enquête soit nommée, nous l'acceptons. Nous apporterons devant Verdier et la Commission, les rectifications demandées. Je lui ai dit à Fontainebleau que je n'étais pas responsable, si Dumercq, sur son lit de mort, avait jugé son attitude. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est à Bartuel.

BARTUEL. — Deux mots à dire en ce qui me concerne pour répondre au camarade Verdier.

Des accusations ont été portées contre moi par Verdier. Je n'étais

pas à Lallaing, Verdier, quand elles ont été portées; j'étais à Paris. Elles ont été renouvelées à Roost-Varendin, mais il y a ici présents des camarades qui assistaient à la réunion, et, ce sont eux et d'autres camarades qui m'ont avisé de ce qui était dit contre moi. Si le Congrès juge à propos, il entendra le camarade Quintin ici présent, mais je suppose que cette discussion ne peut pas venir en ce moment, nous sommes sur une question, il faut la débayer; une fois cette question débayerée, le Congrès dira s'il veut poursuivre les autres. En tous cas, il sera aussi facile, si besoin est, et si le Congrès n'a pas le temps de s'occuper de cette question, de désigner une Commission d'enquête qui enquêtera sur place. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Merrheim.

Discours de Merrheim

MERRHEIM. — Camarades, je tiens à déclarer que je m'adresse autant aux minoritaires qu'aux majoritaires pour leur dire que je ne viens pas à cette tribune pour me défendre personnellement. Je viens crier bien haut que je ne regrette rien de ce que j'ai écrit, non pas à propos de la Révolution russe, vous le savez bien, mais à propos de la volonté d'un Parti, d'une secte, de mettre la main sur la Confédération Générale du Travail, pour détruire la doctrine qu'elle représente et concrétise.

Mais, d'abord, je veux débarrasser tout de suite le terrain des questions personnelles. A cette tribune un délégué de l'Yonne a dit: On ne devrait pas permettre au camarade Merrheim de continuer sa campagne contre la Révolution russe parce que les masses ouvrières ne le comprennent pas. Or, il y a à peine un an, en allant à Sens faire une réunion, c'est ce même délégué qui me disait: Tu sais, Merrheim, n'y va pas trop fort ici. Nous avons à faire à une forte opposition des syndiqués et des syndicats catholiques, et la classe ouvrière est plutôt avec les catholiques. Aussi, insistait-il, n'y va pas trop fort, je t'en prie, dans les réunions. (*Applaudissements.*) Voilà ce que ce soi-disant minoritaire me disait de ce pays de l'Yonne, pourri par la doctrine de l'insurrection d'Hervé, d'Almeryda et de tous ceux qui sont aujourd'hui contre nous et qui osent m'accuser de trahison. Après lui un Labrousse est venu dire à cette tribune, répéter les mêmes affirmations. Il y a ici des camarades de Rochefort qui pourront confirmer ce que je vais dire. Je suis allé faire une réunion à Rochefort il n'y a pas deux mois. Il y avait deux mille cinq cents personnes, en présence de qui j'ai pris Labrousse dix fois en flagrant délit de mensonge. J'eus la patience de lui répondre jusqu'à une heure du matin et il fut chassé à la fin de la réunion par les huées des assistants. Ce sont les mêmes mensonges qu'il est venu répéter ici. (*Applaudissements.*)

Je ne réponds pas à cela, je ne discute pas avec eux car ils sont incapables, eux qui m'accusent de trahir la Révolution russe, de com-

prendre que c'est une doctrine que je défends contre une secte, des dictateurs qui se sont emparés de la Révolution russe et l'ont assassinée.

Oui! et vous aurez beau protester, c'est le syndicalisme que je défends, et, camarades libertaires, je n'ai jamais écrit contre la Révolution russe ce que j'ai lu dans votre organe le *Libertaire*, sous la signature de l'anarchiste espagnol, Wilkens, qui a passé six mois en Russie et faillit y être fusillé.

Il déclare :

1° *Si les communistes ont un jour représenté les aspirations révolutionnaires du peuple, aujourd'hui c'est fini. Et nous avons tort de croire que la Révolution russe et les bolcheviques c'est la même chose.*

2° *Que le Parti communiste et ses bénéficiaires marchent rapidement vers l'établissement d'une classe qui a des intérêts opposés à la masse révolutionnaire.*

3° *Que la dictature du prolétariat c'est l'instrument d'oppression dans les mains de la nouvelle classe sans le contrôle du prolétariat et contre le prolétariat.*

4° *Que le régime dépasse en terreur le régime tsariste parce qu'il est plus difficile de faire plier un peuple qui a connu le soleil de la révolte.*

5° *Que les communistes russes et les communistes de tous les pays font la guerre au régime capitaliste dans le but d'établir l'Etat soi-disant prolétarien qui, avec sa bureaucratie, est l'avènement et la réalisation de la pensée de Marx — qui tout en brisant les chaînes capitalistes — met un joug nouveau sur les épaules des prolétaires.*

6° *Que la formule comprise par dictature du prolétariat enlève, au profit de l'Etat, la participation de la masse à la vie active.*

7° *Que le régime des Soviets représente moins la volonté du peuple producteur que le régime parlementaire dans les pays bourgeois.*

8° *Que les syndicats russes ne le sont que de nom et, comme les Soviets, ne sont qu'un simple appareil bureaucratique.*

9° *Que les usines aux prolétaires, les maisons aux locataires, les mines aux mineurs, etc... c'est déjà dans les limbes de l'oubli.*

10° *Qu'il ne faut pas se leurrer sur les réformes faites en Russie ; quelques-unes sont sur le papier, d'autres profitent à la classe privilégiée et la plus grande partie sont de caractère philanthropique surpassées même dans d'autres pays capitalistes.*

Je vous mets au défi de trouver dans mes articles autant d'attaques directes contre la Révolution russe. Et c'est encore dans le *Libertaire* que j'ai lu, sous la plume d'anarchistes, ce que je trouve abominable et lâche, car je n'aurais jamais voulu écrire de pareilles choses en parlant de la Révolution russe : « Que les femmes étaient à la disposition des Commissaires du Peuple, que Radek avait jusqu'à quatre secrétaires qui étaient toutes obligées d'être ses maîtresses, devant se plier à sa volonté, subir ses caprices, pour avoir à manger. » Je n'aurais pas voulu l'écrire malgré que je connaissais ces faits et j'ai le droit, vous qui m'insultez, de vous les jeter à la face avec mon mépris.

Quelle a été mon attitude? Qu'ai-je dit, écrit de la Révolution russe? Je ne veux pas ici relire les lettres de Lowsofsky, les télégrammes de

Martoff au moment où Lénine réussit son deuxième coup d'Etat et s'empare de la Révolution russe pour en faire sa chose, tenter « une expérience », comme il l'a écrit lui-même. Ce qu'il a fait immédiatement c'est détruire d'abord les organisations syndicales. C'est Lowosky lui-même qui a écrit en décembre 1917: « Ce n'est pas avec les baïonnettes des gardes rouges que l'on peut faire une révolution économique. » Immédiatement je réponds à son appel contre Rappoport. Contre Souvarine, je défends seul la Révolution russe. J'ai là mes articles de cette époque. Je pourrais les lire les uns après les autres et ils seraient autant de preuves de mes affirmations. Je me contente simplement de les rappeler.

Quand l'armistice est venu, quand il a fallu quand même continuer la lutte pour la Révolution russe, comme je l'avais fait pendant toute la guerre, contre la grosse majorité de ceux qui m'insultent aujourd'hui, j'ai lutté contre la censure des dictateurs de la Révolution russe, pour la vérité, contre cette censure que vous tentez de m'appliquer aujourd'hui pour étouffer la vérité, qu'à l'*Humanité*, comme des misérables (*applaudissements*), on étouffe tous les jours sous le poids des calomnies lancées contre nous.

Que disais-je à ce moment-là de la Révolution russe (car je n'ai pas attendu pour dire ma façon de penser à la classe ouvrière) ?

A Corbeil, le 19 janvier 1919, je prononçais un discours dans lequel je disais aux syndiqués qui étaient là :

Quels que soient les sentiments qui vous animent, saisissez bien, comprenez bien, pénétrez-vous bien, camarades, de cette différence entre la révolution politique et la révolution économique.

La première peut triompher par l'émeute, la violence, car il suffit de remplacer les hommes d'un parti par ceux d'un autre parti à la tête d'un gouvernement, d'un Etat.

La seconde, au contraire, est impossible par la seule violence, car c'est le milieu social qu'il faut transformer, la vie économique qu'il faut assurer.

Le courage, pour un militant, c'est d'inlassablement dire aux syndiqués que la Révolution est à faire; ce qu'il faut faire, c'est la Révolution économique et que cette Révolution économique ne se fait pas dans la rue, par la foule délirante et hurlante, déchainée, détruisant pour le seul désir ou le plaisir de gaspiller et de détruire. Qu'en réalité, une Révolution économique puise sa vie dans le travail et se fortifie, se développe et s'achève par la production intensifiée aussi bien dans les champs que dans les ateliers et usines, par une meilleure utilisation des procédés scientifiques et des moyens de production.

Et que dit aujourd'hui Boukarine, quatre ans après mes affirmations (et je prends cette citation bien atténuée dans l'*Humanité* pour que vous ne la contestiez pas) ? Que dit-il dans son discours ?

L'expérience russe montre que nos conceptions antérieures de la Révolution ont été quelque peu naïves. On croyait qu'il suffit de s'emparer de l'Etat pour devenir du coup maître de tout l'appareil économique, après

l'écrasement de la bourgeoisie. Or, la réorganisation sociale est œuvre de longue durée. Il s'agit de transformer avant tout la production. Ce n'est pas une bataille des rues. La chose se passe dans les usines.

C'est la confirmation de mon discours de Corbeil et l'aveu suprême de l'impuissance d'une révolution politique dans le domaine économique. Il confirme, quatre ans après, ce que j'avais ressenti, vu, mais avec cette différence fondamentale, c'est qu'il y a à l'heure actuelle en Russie des milliers et des milliers de paysans, de travailleurs, sur les routes, chassés par la faim, conséquences de l'expérience d'une doctrine fautive qui n'a rien fait, rien su créer sur le terrain économique, qui n'a rien su prévoir ni organiser, qui concrétise l'impuissance... On est obligé de l'avouer aujourd'hui et c'est cela que j'ai démontré. Quand, après avoir supprimé le capitalisme, on est obligé de rappeler les capitalistes et qu'on leur donne comme à l'heure actuelle les concessions pétrolifères de Bakou, pour lesquelles on a égorgé la Géorgie, et cela parce qu'on est incapable de les exploiter, j'ai le droit de dire que c'est la faillite d'un parti. Quand on a dit aux travailleurs : « Il faut supprimer les techniciens et qu'on est obligé de les rappeler, de supplier les capitalistes d'Amérique et d'Allemagne d'envoyer des techniciens pour réorganiser les usines; quand on a en un mot prétendu avoir tout supprimé, capitalisme et capitalistes, commerce libre, etc., et qu'on se trouve à l'heure actuelle devant l'impossibilité même de faire vivre les villes, dans un pays où les paysans travaillent encore la terre avec une charrue avec un soc en bois et y faire venir une récolte abondante, capable d'approvisionner l'Europe, j'ai le droit de dire que c'est plus que la faillite d'un parti; c'est la faillite d'une doctrine qui n'a su que détruire et enfanter la haine, la misère et la faim. Voilà à quoi les dictateurs de la Russie ont abouti. La situation qu'ils ont créée et voilà pourquoi j'ai parlé de la situation de la Révolution russe, critiqué, disséqué l'œuvre économique du gouvernement des Soviets. C'était plus que mon droit, mon devoir de militant, et je pourrais lire ici des extraits des rapports des délégations étrangères, italiennes, espagnoles qui, tous, aboutissent aux mêmes constatations et confirment nos appréciations. J'y renonce car, d'une part, le temps est limité et, d'autre part, il faut enfin parler de l'Internationale rouge de Moscou. Comment on a divisé depuis deux ans la classe ouvrière de notre pays avec l'Internationale rouge de Moscou, et aujourd'hui, dans ce Congrès, pas un de ses défenseurs n'ose en parler! C'est sur les suggestions des gouvernants d'un pays où les travailleurs n'ont pas le droit d'appartenir à une organisation, où ils n'ont pas le droit d'être syndiqués qu'on a divisé les travailleurs de ce pays. Certes, je n'en rends pas et n'en ai jamais rendu tous les C. S. R. responsables. Mais je rends les dirigeants du Parti communiste français de l'heure actuelle, comme les principaux chefs, inspirateurs et dirigeants des C. S. R., responsables de cette criminelle confusion. Ils ont connu, et ils savaient que c'était une doctrine qui s'opposait à une autre doctrine, que c'était la doctrine de la dictature, doctrine de destruction et de mort, doctrine d'assassinat d'un peuple ligoté par ses dictateurs sans

droits, sans liberté avec laquelle on poursuivait la destruction du syndicalisme. Entendez-moi bien : Je veux montrer ici que l'on savait qu'on ne pouvait pas ignorer cette œuvre criminelle de réaction. Digat a eu raison de le rappeler ce matin ; nos camarades dictateurs de Russie sont logiques avec eux-mêmes quand ils poursuivent, en achetant les consciences, par la corruption leur œuvre de haine et de division à travers le monde. Quand ils s'efforcent de faire prédominer leur doctrine, ils l'ont toujours voulu, cette œuvre de division, elle existait, — je l'ai montré à Orléans — en Russie avant la guerre, puisque, par la volonté de Lénine, il y avait en Russie cinq partis socialistes, divisés, se déchirant, impuissants à agir et à la merci des agents de l'Okrana. Et à Zimmerwald, quel était le langage que me tenait Lénine ? Je vais vous citer — ce qui vaudra mieux que toutes mes affirmations — une lettre de Lénine qu'il adressait en France à quelqu'un qui la fit imprimer et qui me la communiqua, son contenu confirme les tentatives que Lénine fit afin de m'amener après Zimmerwald à défendre en France sa doctrine de division, de scission et la constitution d'une Internationale communiste et syndicale sous la direction d'un Comité exécutif politique. Cette lettre avait pour titre : « La tâche de l'opposition en France », et il écrivait :

J'ai vu, à Zimmerwald, Bourderon et Merrheim. J'ai entendu leurs rapports et j'ai appris leur action par les journaux. Leur sincérité et leur entier dévouement à la cause ouvrière ne peuvent faire le moindre doute. Néanmoins, il est évident que leur tactique est erronée. Tous les deux ont surtout peur de la scission. Pas un pas, pas un mot qui puissent conduire à la scission dans le Parti socialiste, dans la C. G. T. en France, à la scission de l'Internationale, ou à la création d'une III^e Internationale, telle est la devise de Merrheim et de Bourderon.

Il écrivait en même temps pour l'opposition dans le Parti socialiste suisse, des thèses, une brochure intitulée : « La tâche des représentants de la gauche de Zimmerwald dans le parti socialiste », et dans laquelle il disait :

PARAGRAPHE 22. — Il faut en finir définitivement avec la théorie de la « neutralité » des organisations économiques de la classe ouvrière, des employés, etc. Il faut expliquer aux masses cette vérité, si lumineusement confirmée par la guerre, que la soi-disant « neutralité » est une duperie bourgeoise ou une simple hypocrisie, et qu'elle n'est, à la vérité, qu'une forme de soumission passive à la bourgeoisie et aux pires, aux plus basses de ses entreprises telles que les guerres impérialistes. Il faut que la social-démocratie active partout son travail et accroisse son influence dans tous les syndicats et autres organisations économiques de la classe ouvrière, ainsi que dans ceux de la petite bourgeoisie et des employés.

Des groupes socialistes devront être formés au sein de tous ces syndicats, qui travailleront à ce que la social-démocratie révolutionnaire devienne la majorité dans ces syndicats et obtienne une influence prépondérante, et à ce qu'elle ait en mains tous leurs comités et comités directeurs.

C'est donc bien la poursuite logique d'une doctrine de destruction du

syndicalisme pour le domestiquer à un parti. Et, quand on a reconstitué l'Internationale syndicale d'Amsterdam, je n'ai pas souvenir qu'il y eut en France des protestations ni qu'on l'ait qualifiée d'Internationale jaune. On n'a rien dit, on n'a rien fait contre elle, on a, sans protester, laissé se reconstituer l'Internationale d'Amsterdam. C'est alors que le Parti communiste russe prend position contre elle et comment. Que dit-il ? C'est Zinovieff qui dans un article intitulé : « Les questions du jour du mouvement ouvrier » commence l'attaque. Il écrit :

L'Internationale communiste qui a anéanti la deuxième Internationale comme une réunion d'organisations politiques, met désormais à l'ordre du jour la lutte pour l'obtention de l'influence dans les fédérations. Les syndicats passent par la même évolution que celle par laquelle ont passé les partis politiques du prolétariat. Les divergences au sein du mouvement syndical ont déjà commencé et s'étendent rapidement. Ça et là ce mouvement se fait sentir par une *scission directe dans les syndicats*. Où cela est inévitable, l'Internationale communiste ne s'y opposera pas.

Mais Lénine intervient, en posant la question au Comité exécutif de l'Internationale communiste et il fait voter la résolution suivante :

Les représentants des Fédérations syndicales et de production de la Russie, créées par la décision du Comité de l'exécutif de l'Internationale suivant ses directives pour englober tous les syndicats révolutionnaires, Décident :

1° De condamner toutes les tentatives tendant à faire sortir les éléments d'avant-garde des organisations existantes. Ils doivent au contraire exercer une action énergique pour éliminer de la direction du mouvement syndical les opportunistes... de ces organisations.

2° De faire au sein de l'organisation syndicale du monde entier un travail ordonné de propagande pour créer dans chacune un noyau communiste, lequel s'efforcera sans arrêt de faire prévaloir notre programme.

De créer un Comité d'action et de lutte internationale pour transformer dans ce sens le mouvement syndical. Ce Conseil fonctionnera comme Conseil provisoire international des syndicats ouvriers en accord avec le Comité exécutif de la III^e Internationale communiste dans les conditions qui seront établies par le Congrès.

Voilà d'où est parti le mot d'ordre de destruction de l'Internationale syndicale aggravé par les conseils de Lénine qui écrit au même moment un article pour préciser le caractère de cette décision et sa fameuse phrase dans un journal communiste allemand :

Il faut être prêt à tous les sacrifices, si cela est nécessaire employer différents artifices : la ruse, la tromperie, les méthodes illégales, le silence, la dissimulation de la vérité, ne serait-ce que pour pénétrer dans les syndicats pour y rester et développer à tout prix dans leur sein l'*activité communiste*.

Inutile d'insister sur l'immoralité de pareils conseils qu'on a mis religieusement en application, non seulement en France, mais dans

tous les pays. C'est le mensonge, la ruse, la calomnie recommandée, élevée à la hauteur d'un principe, d'une doctrine à laquelle on ne peut déroger sans être classé traître. Et vous allez voir comment on est arrivé avec le Parti communiste français à faire adopter ces thèses du Comité exécutif de l'Internationale communiste et la doctrine de Lénine. La question est d'abord posée au deuxième Congrès des syndicats russes. C'est Zinovieff, président du Comité exécutif de l'Internationale communiste, qui va dans ce Congrès syndical et déclare :

Le Comité exécutif de l'Internationale communiste maintient le point de vue que l'Internationale communiste est une organisation devant unir étroitement, non seulement les partis ouvriers politiques, mais aussi leurs syndicats professionnels et toutes les organisations économiques du prolétariat.

Il ajoute et précise :

L'ordre du jour de votre Congrès comprend la question de l'organisation des syndicats ouvriers en une alliance internationale. C'est une question, en effet, qui n'est plus à remettre. Les socialistes traîtres de tous les pays, soutenus par le capitalisme mondial, cherchent à ressusciter la Première Internationale jaune des syndicats ouvriers. La II^e Internationale s'est écroulée comme un château de cartes. Tous les honnêtes éléments qui se trouvaient au sein du socialisme mondial ont fui la II^e Internationale traître comme on fuit une maison empestée. Mais les socialistes démocrates jaunes cherchent à prendre leur revanche dans le mouvement professionnel et il faut constater qu'ils ont réalisé, ces temps derniers, quelques succès.

Reprenez les théories et les injures qui ont été développées, jetées dans notre pays par ceux qui se qualifient minoritaires et, avant que Moscou leur refuse insolamment l'autonomie syndicale, vous retrouverez la même argumentation, la même équivoque créée, entretenue dans l'esprit des masses avec la II^e Internationale politique, et le Bureau international syndical qui existait avant la guerre et qui, transformé en 1919, s'appelle aujourd'hui Internationale d'Amsterdam. Dans ce Congrès, soi-disant syndical russe, quelle est la forme d'action internationale que Zinovieff présente et fait voter, car, ce ne sont pas les syndiqués russes qui présentent des résolutions, c'est Zinovieff qui les leur apporte au nom du Comité exécutif du Parti communiste. Fera-t-elle son possible pour appuyer le mouvement révolutionnaire qui commence dans tous les pays ? Non, elle prévoit la corruption par laquelle on aura des adeptes qui poursuivront, dans tous les pays, l'œuvre de division, de destruction, de scission du mouvement syndical. Elle dit, cette déclaration de Zinovieff, que j'ai copiée textuellement dans son discours :

Aussi l'Internationale communiste fera-t-elle son possible pour appuyer le mouvement professionnel révolutionnaire, qui commence dans tous les

pays, et l'organisation des syndicats rouges sur une échelle internationale communiste a la ferme assurance qu'il verra parmi les délégués de cette pro-Internationale jaune des syndicats ouvriers prolétariens du monde entier et que ces syndicats seront ainsi une partie intégrante de l'Internationale communiste.

Les syndicats ouvriers révolutionnaires des pays où le pouvoir est encore entre les mains de la bourgeoisie et des socialistes traîtres, ont besoin de notre appui pratique. Nous sommes sûrs que votre Congrès jettera les bases d'un fonds de secours toujours actif et militant pour aider nos frères de l'étranger. Nous proposons aussi que votre Congrès emploie tous les anciens fonds de secours des syndicats ouvriers russes, étant donné qu'ils nous sont inutiles à l'heure qu'il est, à la création d'un fonds de secours international des syndicats ouvriers rouges.

Les grands syndicats ouvriers de la Russie ont donc pour glorieuse mission historique la création d'une union internationale prolétarienne, réelle et active, qui proclamerait définitivement la dictature du prolétariat et serait prête à la défendre par tous les moyens à sa disposition.

Ainsi, l'œuvre s'ébauche là. Les fonds seront mis — il le précise, lui, Zinovieff — à la disposition des autres mouvements à l'étranger et nous savons qu'on ne s'est pas fait faute de le faire, de poursuivre cette œuvre de corruption. Puis, on vote une résolution que présente Zinovieff et qui spécifie :

Les syndicats de Russie qui ont lutté la main dans la main avec le Parti bolcheviste pour la destruction du capitalisme en Russie, ne peuvent rester en dehors de la III^e Internationale. C'est pourquoi le 3^e Congrès des syndicats russes vote l'adhésion à la III^e Internationale et un appel aux syndicats révolutionnaires de tous les pays, pour qu'ils suivent l'exemple des travailleurs organisés de Russie.

Enfin, pour compléter cette œuvre, on transforme les articles des statuts de l'Internationale communiste afin qu'ils soient conformes à cette décision et créer ainsi la section syndicale de l'Internationale communiste. Voici ce que disent les statuts transformés et ce qu'ils ne disaient pas avant le Congrès syndical russe :

ARTICLE 14. — Les syndicats se tenant sur le terrain du communisme et groupés sous le rapport international, sous la direction de l'Internationale communiste formeront une section syndicale de l'Internationale communiste. Ces syndicats délèguent leurs représentants aux Congrès universels de l'Internationale communiste par l'intermédiaire des partis communistes des pays auxquels ils appartiennent.

Alors on constitue le Comité exécutif de cette Internationale communiste politique et syndicale, et qu'est-ce que nous voyons parmi les noms ? Voici la composition de ce comité: Allemagne, Lévy, aujourd'hui expulsé du Parti communiste pour avoir refusé d'obéir à l'ordre du Comité de Moscou, qui lui ordonnait d'envoyer les travailleurs allemands se faire massacrer par les mitrailleuses, pour avoir refusé de

faire la besogne qu'exigeait de lui le Comité exécutif de l'Internationale communiste dans un moment où il avait à faire face aux révoltes de Cronstadt, de Moscou et de Petrograd où les insurgés réclamaient le droit de réunion et la liberté d'être syndiqués. (*Applaudissements.*) Il a été chassé du Parti communiste allemand. Nous voyons Rosmer, comme représentant de la minorité française. Pour l'Angleterre, Quetch, représentant du Parti britannique; les représentants de la Norvège et de la Bulgarie. J'ai là le document qui montre déjà à ce moment-là, au mois de juin 1920, la minorité française ainsi représentée à Moscou par son délégué, savait ce qui se préparait. Elle savait qu'elle n'aurait pas le droit de réclamer l'indépendance du mouvement syndical dans l'Internationale communiste. Et, avant d'apporter maintenant d'autres précisions, permettez-moi de lire une dernière citation.

C'est après avoir fait tout ce que je viens de vous lire, que Zinovieff envoie sa fameuse circulaire qui, s'il y avait eu un véritable sentiment de dignité dans le mouvement syndical français, dans le mouvement socialiste français, tous, unanimement, nous nous serions dressés contre les infamies que contenait cette circulaire dans laquelle Zinovieff disait notamment:

L'Internationale communiste juge que l'heure a sonné pour les organisations syndicales, délivrées des influences bourgeoises, des traîtres au socialisme, de reconstituer leur organisation internationale et que cette tâche incombe aussi bien au mouvement syndical en général qu'aux différents secrétariats professionnels.

A la Fédération syndicale internationale jaune, qui emploie constamment les agents de la bourgeoisie à Amsterdam, à Washington et Paris, il faut opposer la véritable Fédération syndicale internationale prolétarienne rouge, qui lutte aux côtés de la III^e Internationale communiste.

Voilà la circulaire qu'il envoie et que publie toute la presse. Voilà ce que fait Zinovieff après avoir constitué sa Section syndicale de l'Internationale communiste. Et quelles sont les sommations que Trotsky fait ensuite aux représentants des Partis socialistes qui sont à ce moment-là en Russie. Il s'adresse à Frossard et lui dit:

Considérez-vous comme nécessaire une lutte systématique et impitoyable contre le syndicalisme français ?

Considérez-vous comme un devoir du Parti socialiste français de développer, en collaboration avec Loriot, Monatte, Rosmer, une énergique propagande parmi les masses ouvrières pour qu'on écarte des rangs du syndicalisme français les traîtres comme Jouhaux, Dumoulin, Merrheim. Oui ou non ?

Voilà le langage que Trotsky tenait aux représentants du Parti socialiste français, qui n'ont pas eu la dignité de relever ces injures comme nous l'aurions fait, nous simples travailleurs, si l'on nous avait fait de pareilles sommations ou si on nous avait demandé de

rendre un pareil service à un Parti d'un autre pays. (*Applaudissements.*) Ce n'est pas tout; ces sommations sont répétées dans les conditions qui sont posées au Parti socialiste français, car, ce n'est que les déclarations de Trotsky, et dans les conditions posées au Parti communiste français que dit-on ?

Le Parti socialiste français doit *commencer* l'organisation des éléments révolutionnaires communistes au sein de la Confédération Générale du Travail afin de lutter contre les social-traitres de cette Confédération.

Voilà la besogne que l'on demandait à des socialistes. Mais, à ce moment-là la machination qu'on croyait si bien agencée subit un à-coup. Il y a des délégations, italienne, allemande, qui sont en Russie. Nos camarades italiens, notamment, refusent de s'associer à cette besogne; non seulement ils refusent, mais ils déclarent très nettement comme ils le déclarent encore aujourd'hui: Nous refusons, nous, de nous mettre sous l'indépendance de l'Internationale communiste, nous voulons un organisme à côté de cette Internationale communiste; et alors, conformément à la doctrine de Lénine, il faut agir par la ruse, le mensonge; on constitue à côté du Comité exécutif de l'Internationale communiste, un Comité de propagande internationale qui travaillerait à attirer les organisations syndicales de tous les pays, pour constituer, non pas immédiatement l'Internationale syndicale rouge, mais pour les grouper jusqu'au moment où on les aura convaincus qu'ils doivent adhérer à la Section syndicale de l'Internationale communiste, se plaçant ainsi sous la direction des partis communistes. Et que dit cette déclaration qui est signée de Rosmer comme représentant de la minorité syndicaliste française et que les Italiens signent également mais après avoir déposé un long rapport que j'ai entre les mains, dans lequel ils expliquent leur situation en Russie, et où ils laissent entendre qu'ils n'avaient que ce moyen de pouvoir quitter la Russie. Et voici ce que dit cette déclaration de principe:

Qu'il est du devoir de la classe ouvrière de s'organiser syndicalement dans une forte association révolutionnaire de classe qui, à côté de l'organisation politique du prolétariat communiste international et — retenez bien ce mot — en liaison étroite avec elle pourrait déployer toute sa force pour le triomphe de la Révolution sociale et de la République universelle des Soviets.

Que la Fédération internationale des syndicats siégeant à Amsterdam est incapable, en raison de son programme et de son action, de faire triompher les principes ci-dessus énoncés.

Comme on le voit, Tommasi n'a pas commis un crime en acceptant le terme de liaison. Il n'a fait que ratifier une décision puisque c'était inscrit dans la déclaration du Comité de propagande. Et écoutez maintenant la décision qui fut prise:

Décident:

De condamner toute tactique tendant à l'abandon des rangs des organisa-

tions syndicales existantes par les éléments d'avant-garde. Ils doivent au contraire y exercer une action énergique pour éliminer de la direction du mouvement syndical les opportunistes qui ont collaboré et collaboreront avec la bourgeoisie en acceptant la guerre et qui continuent à servir les intérêts de l'impérialisme capitaliste, en participant à la duperie qu'est la Ligue des Nations;

De mener au sein même des organisations syndicales du monde entier un travail méthodique de propagande en créant dans chacune un noyau communiste et révolutionnaire dont l'effort incessant arrivera à faire prévaloir notre programme.

De créer un Comité d'action et de lutte internationale pour la transformation dans ce sens du mouvement syndical. Ce Comité fonctionnera comme Soviet international des syndicats ouvriers, en accord avec le Comité exécutif de la III^e Internationale; dans les conditions qui seront établies par les Congrès. Le Soviet comprendra des représentants de toutes les organisations nationales ouvrières adhérentes. Un représentant du Soviet international syndical sera admis dans le Comité exécutif de la III^e Internationale dont un représentant fera également partie du bureau exécutif du Soviet international des syndicats ouvriers.

L. LOZOVSKI, pour le Conseil central des syndicats ouvriers de Russie; L. D'ARAGONA, pour la Confédération Générale du Travail italienne; A. PESTANA, pour la Confédération Nationale du Travail d'Espagne; M. CHABLINE, pour l'Union syndicale ouvrière de Bulgarie; A. ROSMER, pour la minorité syndicaliste révolutionnaire de France; J. MILEJTSCH, pour la Confédération Générale du Travail de Yougo-Slavie (Serbie); MIKADZE, pour la minorité communiste des syndicats ouvriers de Géorgie.

On peut constater que c'est signé Losovski, d'Arragona, Chabline, Rosmer pour la minorité syndicaliste révolutionnaire de France, etc., etc... C'est-à-dire par tous ceux qui se sont ralliés à ce point de vue qui a déterminé l'action qu'on a menée contre le syndicalisme français, car, je prétends que c'est contre le syndicalisme français pour le domestiquer, le mettre au service d'un parti, d'une secte, d'une Internationale communiste que toute cette besogne a été faite avec le concours de la III^e Internationale, de son Comité exécutif.

Tout à l'heure, je vous disais que malgré toutes ces preuves, on pourra soutenir, continuer à dire: Nous n'irons à Moscou que si on nous donne l'indépendance syndicale. Mais à qui fera-t-on croire que c'est possible alors que le gouvernement russe a toujours refusé de donner cette indépendance syndicale aux organisations de son propre pays. (*Applaudissements.*)

Pour reconnaître votre indépendance il faudrait qu'ils la donnent aux syndicats russes et vous allez voir par quelques faits que l'indépendance n'existe pas pour le mouvement syndical russe. Je peux montrer avec quel cynisme on traite les représentants des masses en Russie.

On a parlé des millions de syndiqués qu'il y avait en Russie. Ecoutez ce que Zinovieff a dit au X^e Congrès du Parti communiste qui vient de se tenir.

Nous avons 7 millions de syndiqués. Naturellement on ne doit pas se laisser induire en erreur par ces chiffres.

Personne ici n'affirme que ces sept millions sont vraiment organisés d'une façon systématique et efficace.

Personne n'a le droit d'oublier qu'on a admis des centaines et des milliers de syndiqués en gros, qu'on a souvent inscrit d'office des ateliers.

Cela me rappelle une déclaration faite au Congrès des Postiers et attribuée à Hélène Brion à son retour de Russie. « J'ai vu, racontait-elle, à la sortie des usines, les ouvriers encadrés et poussés dans les salles ou lieux de réunions comme un troupeau ». Et voici maintenant comme on vient de traiter les principaux membres de leur « Comité central syndical ».

Le quatrième Congrès des syndicats russes s'ouvre. Vous croyez que ces camarades vont pouvoir, en toute indépendance, discuter et examiner leur situation ? Il y a des protestations il y a Rjasanoff, il y a Tomsky qui protestent au début de l'ouverture du quatrième Congrès des syndicats russes contre la dictature sur le Comité central des syndicats, du Comité exécutif du Parti communiste. Ils l'accusent de les avoir paralysés, de laisser la classe ouvrière inorganisée, sans force, en Russie. C'est la preuve que « le Parti communiste » est tout et que, comme le déclarait Tommasi, en Russie, les syndicats n'existent que peu ou pas du tout. Bref, Tomsky, Rjasanoff accusent le Comité exécutif communiste d'avoir ainsi paralysé le Comité central des syndicats russes. Immédiatement le Congrès est suspendu et la salle fermée. Puis on convoque ceux qui ont osé l'attaquer devant le Comité exécutif de l'Internationale politique et l'on décida comme sanction :

1. La motion Rjasanoff sera retirée.
2. On adoptera une motion émanant du Comité central communiste.
3. Rjasanoff et Tomsky seront éliminés du Congrès, exclus de l'action syndicale et appelés devant un tribunal du Parti.

La fraction fut indignée. Lénine lui-même vint et parla trois fois. L'atmosphère devint toujours plus surchauffée. Il pleuvait des compliments tels que « idiot, fripouille, etc. ». La fraction ne cédait pas. Lénine s'en allait. Le soir, la séance du Congrès fut de nouveau ouverte sans bureau. On entendit plusieurs allocutions. La fraction communiste décida d'envoyer une délégation chez Lénine, avec la prière d'amener le Comité central à une révision de ses décisions au sujet de Rjasanoff et de Tomsky. Lénine reçut la délégation et promit « pour la première fois » une révision de la décision. Le Comité central du Parti communiste tint ensuite une séance et décida de maintenir sa décision. Là-dessus la fraction communiste du Congrès syndical accepta l'ultimatum du Comité central du Parti communiste en décidant toutefois de faire appel au prochain Congrès du Parti. Tomsky et Rjasanoff furent exclus du Congrès.

Le Comité central communiste prononça son discours de bienvenue, le bureau fut nommé et le Congrès adopta les motions fabriquées par le Comité central du Parti communiste.

Effectivement j'ai lu les comptes rendus du quatrième Congrès des syndicats russes. On ne trouve ni Rjasanof ni Tomsky dans ses discussions. Ils ont été éliminés. Est-ce que je n'ai pas le droit de vous dire qu'avant de réclamer l'indépendance de votre Internationale syndicale rouge, vous devriez réclamer avec moi l'indépendance pour les organisations syndicales russes, pour les travailleurs russes, pour les paysans russes, pour les révolutionnaires russes que l'on emprisonne par milliers à l'heure actuelle, qu'on fusille même. C'est ce que j'ai fait (*applaudissements*), et défendu, par mes articles à propos de la Révolution.

Enfin c'est par le Congrès réuni le lendemain de cette exécution qu'on a fait voter la résolution que Losowsky devra défendre et qu'il a défendue au Congrès de l'Internationale syndicale rouge. Que dit cette résolution ?

Le neutralisme et l'indépendance des syndicats par rapport au socialisme révolutionnaire étaient et restent encore des mots d'ordre de la partie la plus arriérée du mouvement syndical dans tous les pays. Dans tous les pays capitalistes, les leaders des syndicats se prononcent durant les dernières années pour la neutralité et l'indépendance des syndicats par rapport à l'Internationale communiste avec d'autant plus de véhémence qu'ils se lient intimement avec la Société des Nations, qu'ils deviennent plus dépendants vis-à-vis de la bourgeoisie de leurs pays.

L'idée de l'indépendance du mouvement syndical à l'égard du communisme doit donc être repoussée d'une manière décisive et catégorique.

Voilà la résolution votée par le quatrième Congrès des syndicats russes, c'est-à-dire que l'on doit repousser d'une manière décisive et catégorique l'indépendance du mouvement syndical; et qu'on ne vienne pas nous dire que cela ne vaut que pour la Russie, car le 14^e paragraphe de la résolution précise :

Les syndicats russes doivent propager l'idée que les intérêts de la classe ouvrière et de la Révolution mondiale exigent l'union de toutes les organisations révolutionnaires politiques, syndicales et coopératives en une seule Internationale, que la structure révolutionnaire autonome du Conseil international syndical, les conditions spéciales qui seront élaborées pour l'adhésion des syndicats au Conseil, vu les éléments « sans parti » qui adhèrent à ceux-ci, ne veulent nullement dire que les deux Internationales forment des organisations séparées au point de vue des idées et de la politique.

Ainsi vous le voyez, c'est encore net, catégorique et la résolution dit encore à la fin du 14^e paragraphe .

L'Internationale syndicale rouge constitue une partie et un complément de l'Internationale communiste, qui doit incarner toutes les formes et toutes les nuances du mouvement ouvrier révolutionnaire.

Il est complété par le 17^e paragraphe de cette résolution qui précise :

17. Les rapports mutuels entre l'Internationale communiste et le Conseil international des syndicats doivent tendre à la création d'une seule Internationale. Ce but doit être nettement posé au Congrès international des syndicats ouvriers comme une perspective d'avenir du mouvement ouvrier mondial. Les mesures transitoires doivent être celles-ci : représentation mutuelle, discussion commune des questions fondamentales de la lutte sociale. Des liens organiques, de plus en plus étroits entre l'Internationale communiste et le Conseil international des syndicats, aboutiront, en fin de compte, à la forme de l'organisation la plus rationnelle et la plus désirable, c'est-à-dire à une seule Internationale communiste révolutionnaire.

Là encore, la résolution est claire et nette. On ne peut donc pas continuer à dire que l'on pourra avoir l'autonomie et c'est tromper, duper les travailleurs que de leur dire : sortez d'Amsterdam, nous irons vers une autre Internationale, nous irons à Moscou, nous obtiendrons cette autonomie. Oui ! tromperie et duperie que confirment les articles de la *Pravda*. Nous avons lu ce que la *Pravda* du 1^{er} juin écrivait, avant le Congrès syndical international rouge. Elle disait :

Le rôle de l'Internationale syndicale rouge se distingue de celui de l'Internationale communiste. En effet, l'Internationale communiste est appelée à diriger la Révolution et plus tard à implanter le socialisme dans le monde entier, tandis que l'Internationale syndicale communiste doit attirer les masses des syndiqués sur la voie de la lutte pour la dictature du prolétariat.

Et après cette définition, la *Pravda* fait cet aveu dénué d'artifice :

« Manifestement, il ne peut aucunement être question de l'indépendance et de la neutralité de l'Internationale syndicale rouge vis-à-vis de l'organisation politique du prolétariat mondial, c'est-à-dire de l'Internationale communiste ; pas plus que le mouvement syndical ne peut adopter une politique qui pourrait être en contradiction avec celle de l'Internationale communiste. »

Est-ce que c'est suffisamment net cela ? Est-ce que ce n'est pas mettre le syndicalisme sous la dépendance du Parti communiste ? Et ensuite l'article dit encore :

Quelles que puissent être les formes que prendront les relations entre les deux Internationales, un principe immuable doit présider à ces relations : l'Internationale syndicale rouge est créée pour *collaborer* avec l'Internationale communiste et se trouver sous sa direction spirituelle et politique.

Voilà comment la *Pravda* précisait avant toute discussion et logiquement, il faut le reconnaître, le point de vue que défendent les communistes, les dictateurs russes, mais que nous n'avons pas le droit, nous syndicalistes, et surtout ceux qui se réclament du syndicalisme révolutionnaire, d'accepter si nous voulons conserver notre

doctrine et respecter la Charte d'Amiens. Voilà des faits que l'on ne peut contester. Et, permettez-moi encore de montrer maintenant comment l'action de la minorité en France s'est confondue avec celle du Parti communiste français. Comment il y a eu sinon association totale et complète, mais préparation et accord pour poursuivre cette propagande qu'exigeait le Comité exécutif de l'Internationale communiste de Moscou, et jeter la confusion, la division dans les organisations françaises.

Je rappelle qu'à un Comité Confédéral National, ceux qui nient avoir voulu aller à Moscou ou tout au moins de ne pas avoir voulu y aller sans condition, je rappelle que notre camarade Bouet disait au Comité Confédéral National d'août 1920 :

La motion d'Amiens qui affirme l'autonomie du syndicalisme n'a été votée que pour mettre nos organisations révolutionnaires à l'abri de l'influence du Parti socialiste dans un moment où ce parti était réformiste et exclusivement attaché aux méthodes parlementaires. Mais aujourd'hui que sous l'influence de MM. Cachin et Frossard qui ont enfin compris toute la supériorité des méthodes bolchevistes, le parti socialiste entre résolument dans la voie révolutionnaire et dans l'action antiparlementaire, nous devons, pour rester dans l'esprit de la motion d'Amiens, nous rapprocher du Parti et confondre notre action avec la sienne.

Voilà ce que la minorité venait soutenir au Comité Confédéral National, faisant à chaque instant dévier l'action administrative du Comité Confédéral National pour discuter cette question internationale, Moscou, où l'on a honte d'aller maintenant, parce qu'on se voit refuser l'indépendance du syndicalisme comme je n'ai cessé de l'affirmer. Il y a des mois que l'on a écrit dans *l'Humanité* et ailleurs qu'on allait prouver que les documents que je citais étaient faux. J'attends encore cette preuve. On m'a calomnié mais on n'a pas apporté un seul démenti aux documents que j'ai publiés. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas lire les autres motions votées ensuite par les Congrès minoritaires et qui sont la confirmation de cette déclaration de Bouet. Je vous renvoie au *Libertaire*, qu'on vous a distribué et vendu dans cette salle, vous y trouverez le compte rendu du Congrès minoritaire dans lequel on dit : « Qu'au Congrès d'Orléans on avait chargé Bouet d'envoyer l'adhésion à l'Internationale de Moscou. » Je n'insiste pas, mais je veux montrer maintenant que la minorité est mal venue de continuer à dire qu'elle ira à Moscou, qu'elle ira et obtiendra son indépendance, car elle ne peut pas l'avoir. Le communisme est monopolisé par un seul parti qui a étouffé, qui a étranglé tous les autres. Il ne pourrait accorder cette indépendance sans renier toute sa politique, toute sa doctrine, sans disparaître, et il n'y a que la disparition de Zinovieff et de Lénine, je n'ose pas dire de Trotsky, car à Zimmerwald il m'a assez démontré combien cette doctrine était néfaste au mouvement ouvrier, l'avait été surtout pour le mouvement politique et ouvrier russe. C'est pourquoi, je ne crains pas d'affirmer

à cette tribune que cette indépendance vous ne pouvez pas l'avoir sans la disparition de cette doctrine, de ce parti qui se maintient au pouvoir, comment ? Le camarade Delagrangé me le disait tout à l'heure : « Je les ai vus, disait-il, ils sont cent mille avec chacun un fusil et ils sont les maîtres. » Ah oui ! pour rester les maîtres il leur faut des fusils. Eh bien, je suis de ceux qui refusent d'acculer toute la classe ouvrière à la famine avec des fusils. Je suis de ceux qui ne veulent pas imposer la dictature, avec des fusils, parce que toute dictature appelle une autre dictature, celle de la réaction et on ne sait pas où elle finit cette autre dictature quand elle commence (*applaudissements*). Voyez ce qui s'est passé en Hongrie. Mais je reviens à la question.

A Paris on a formé un Comité dit de la III^e Internationale. Que dit le préambule des statuts de ce Comité :

Le but du Comité était d'amener l'ensemble des organisations ouvrières, socialistes, communistes et révolutionnaires à rejoindre la III^e Internationale et de propager parmi les masses et les organisations prolétariennes les principes communistes.

Considérant, en outre, d'une part la création et le développement rapide des Comités syndicalistes révolutionnaires (C. S. R.) favorables à l'Internationale syndicale de Moscou et disposés à collaborer étroitement avec un parti vraiment communiste et révolutionnaire ;

D'autre part, les résultats du Congrès de Tours et l'adhésion du Parti socialiste à la III^e Internationale ;

Le Comité décide, tout en conservant son titre, d'adapter son effort à la situation nouvelle ainsi créée et adopte les statuts ci-dessous :

ARTICLE PREMIER. — Le Comité contribuera pour sa part à l'action entreprise par le Parti pour répandre dans les syndicats les thèses communistes qui ont été ou pourraient être adoptées par les Congrès de l'Internationale communiste. Pour réaliser cette partie de sa tâche il soutiendra l'action des Comités syndicalistes révolutionnaires auxquels il fait une obligation à ses adhérents syndiqués d'appartenir. Tout membre du Comité a en outre le devoir d'adhérer à la Société coopérative de sa région et au Cercle des coopérateurs qui en dépend.

Ainsi ce Comité, par l'article premier de ses statuts, a pour but « de répandre dans les syndicats les thèses communistes qui ont été ou pourraient être adoptées par les Congrès de l'Internationale communiste ». C'est une fois encore clair et net.

Et que voyons-nous comme membres de Comité : Dans ce Comité de la III^e Internationale, à Paris, nous y voyons d'une part : Une partie des membres du Comité directeur du Parti communiste français, dont voici les noms : Cartier, Clamamus, Marcelle Brunet, Fromentin, Kaufmann, A. Ker, F. Lorient, Pothion, Rappoport, R. Reynaud, B. Souvarine, Treint.

Et voici les membres syndicalistes des C. S. R. : P. Monatte, Monmousseau, Hasfeld, Godonnèche, Hattenberger, Boyet, Humberdot, Rochereuil. Le secrétaire R. Reynaud, de son vrai nom Aperce.

Voilà, réunis dans la Commission de ce Comité tous ceux qui pré-

tendent aujourd'hui n'avoir rien fait pour faire appliquer dans les organisations syndicales françaises la doctrine de Moscou, c'est-à-dire la théorie qu'impose de répandre dans les syndicats l'Internationale communiste. (*Applaudissements.*) Voilà ceux qui osent dire qu'il n'y a pas de liaison dans cette action avec le Parti communiste. Et, camarades, que disent les représentants de ce Comité quand ils sont à Moscou? Car, des délégués de ce Comité et des C. S. R. partent à Moscou. Ils participent aux discussions qui ont lieu. A propos de l'envoi de ces délégués, je vous renvoie encore au *Libertaire*, vous lirez comment ceux-ci ont été désignés, mais, écoutez ce que dit Delagrance au Congrès de Moscou, ce que reproduit le journal officiel du Congrès « Moscou », n° 28 du 29 juin 1921; le compte rendu du Comité exécutif de l'Internationale communiste du 18 juin dit:

Delagrance se borne à une rectification de faits. Tout d'abord il répond à Losovski: « Nous avons dans les syndicats deux tendances: les réformistes d'une part, les révolutionnaires de l'autre. Mais les révolutionnaires se subdivisent à leur tour en communistes, syndicalistes révolutionnaires purs et anarchistes.

« Si l'on vient à parler d'une subordination quelconque des syndicats à l'égard du Parti, il est certain qu'immédiatement nous allons trouver une opposition non seulement des anarchistes mais encore des syndicalistes révolutionnaires; c'est pour ce motif-là que nous resterons sur le terrain de l'autonomie. Mais lorsque nous allons dans les syndicats, contrairement à ce que dit Losovski, nous y allons non pas en syndicalistes, mais bien en communistes. »

Voilà, camarades anarchistes et syndicalistes révolutionnaires, comment on compte manœuvrer. C'est le chemin qui mène à la dictature d'un parti allant dans les syndicats en communistes, et quand ils seront les maîtres des organisations, vous ne peserez pas lourd vous syndicalistes révolutionnaires à qui la Charte d'Amiens donne le maximum d'indépendance pour batailler, pour faire pénétrer vos idées, vos principes dans l'âme du syndicalisme; vous ne peserez pas lourd avec les communistes et vous savez ce que Lénine a fait de ceux qui luttent en Russie contre sa doctrine. (*Applaudissements.*) Il les a ou emprisonnés ou fusillés.

Il faut ajouter aux paroles de Delagrance la résolution qui a été présentée, votée par le Congrès communiste. Cette résolution dit:

1° Toutes les mesures doivent être prises pour le groupement le plus ferme des syndicats révolutionnaires dans une organisation de combat unifiée, avec un centre dirigeant, une Internationale unique, l'Internationale rouge des syndicats ouvriers.

2° Des liens aussi étroits que possible doivent être établis avec la III^e Internationale communiste, avant-garde du mouvement ouvrier révolutionnaire dans le monde entier, basés sur la représentation réciproque au sein des deux organes exécutifs, de libération communiste.

3° Cette liaison doit avoir un caractère organique et technique, elle devrait se manifester par la préparation conjointe et la réalisation des actes révolutionnaires sur une échelle nationale aussi bien qu'internationale.

Le Congrès affirme la nécessité de tendre à l'unité des organisations syndicalistes révolutionnaires et à l'établissement d'une liaison réelle étroite entre les syndicats ouvriers rouges et le Parti communiste dans l'application des directions de deux Congrès.

Cette résolution est signée Losovski, Tziperovitch, Rinoff (Russie), Rosmer, Tommasi, Godonnèche (France), Andres, Nine, Maurin (Espagne), Tom Mann (Angleterre), Heckert (Allemagne), Knight (Canada), et autres. La motion a été votée par 282 voix contre 23.

Retenez ces mots : « liaison réelle, étroite », parce que tout à l'heure ils vont avoir de l'importance. Vous allez voir que toute la bataille à Moscou s'est livrée contre l'indépendance sur le terrain international et que les délégués français disaient seulement : « Laissez-nous au moins encore quelque temps un peu d'indépendance sur le terrain national dans notre pays pour terminer la besogne de destruction et de division que nous faisons et devenir les maîtres des organisations. » C'est cela que la résolution du Congrès affirme quand elle précise qu'il y a nécessité de tendre à l'unité des organisations syndicalistes révolutionnaires, et à l'établissement d'une liaison réelle, étroite. (*Applaudissements.*)

TOMMASI. — Tu as oublié une phrase qui me semble avoir une certaine importance. Je voudrais que, lisant la motion, tu lises cette phrase, il serait hautement désirable que tu la lises, pour que chacun ici l'entende.

MERRHEIM. — Patience, camarade Tommasi, car Rosmer va te répondre. Je vais avant lire la résolution que les syndicalistes français ont présentée, mais dont je ne garantis pas la fin tant elle m'apparaît contradictoire. La voici :

Après la discussion des projets pour établir un lien étroit entre l'Internationale syndicale et l'Internationale communiste, le Congrès décide de reconnaître que l'Internationale syndicale rouge doit conserver sa complète indépendance et ne peut pas reconnaître l'Internationale communiste comme directrice morale.

Pourtant le Congrès peut, dans son souci d'atteindre le maximum de liaison pour conduire à la victoire le prolétariat révolutionnaire du monde, ne pas renoncer à chercher le moyen propre d'établir une liaison effective avec l'Internationale communiste, et en fait de manière que l'une doit être subordonnée à l'autre.

Voilà ce que publie la *Rote Fahne* du 20 juillet.

Par conséquent, cette résolution si elle est exacte, surtout dans sa dernière partie, ne fait que confirmer ce que je disais tout à l'heure, que l'on veut gagner du temps pour mettre le syndicalisme français, la C. G. T. à la remorque du Parti communiste français. Et, vous avez pu lire, dans l'*Humanité* du 20 juillet, la lettre de Boris Souvarine rapportant les déclarations que Rosmer a fait sur le Congrès.

Souvarine écrit :

Rosmer souligne d'abord la hâte singulière du Gouvernement français à informer le syndicalisme français des décisions du Congrès syndical et se demande si l'information fut faite exactement.

Puis il déclare que la résolution approuvant franchement le principe de la liaison entre l'Internationale communiste et l'Internationale syndicale, mais se bornant dans le domaine national à souhaiter l'établissement de rapports analogues entre les organisations ouvrières et les partis communistes fut approuvée par une majorité si forte qu'elle équivalait à la quasi-unanimité.

Ainsi vous voyez le double jeu qu'on a joué là-bas, l'Internationale syndicale sous la direction, en tant qu'Internationale, de l'Internationale communiste, mais, en attendant, dans les pays, on maintiendra l'indépendance jusqu'au moment où l'on sera assez fort pour étrangler cette indépendance et rattacher, ligoter définitivement, le mouvement syndical à l'Internationale communiste. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de lire encore ce que Rosmer a probablement quelques raisons de souligner avec amertume quand il dit, et ceci toujours dans le même numéro de *l'Humanité* du 28 juillet:

Si la délégation française l'avait votée, elle se serait rencontrée avec les Espagnols de la Confédération Générale du Travail et non avec Tom Mann et toute la délégation britannique.

C'était une bonne compagnie et c'était la suite logique de la campagne menée contre Amsterdam et en faveur de Moscou.

Mais aujourd'hui l'Internationale syndicale rouge étant constituée, les C. S. R. français voisineront avec la C. G. T. italienne qui elle non plus ne veut pas adhérer sans conditions. Son délégué Bianchi est venu ici avec un mandat très limité. Naturellement il a fait un discours très révolutionnaire, a dit et répété son admiration pour la Russie soviétiste mais n'est pas pressé de choisir entre Amsterdam et Moscou.

Et je me demande ce qui restera comme partisans de l'indépendance du prolétariat dans cette Internationale, car j'ai lu les déclarations qu'a faites un peu partout notre camarade Tommasi. Que reste-t-il dans cette Internationale? Les ouvriers russes qui n'ont pas le droit d'être syndiqués et ne sont pas maîtres de la liberté de leurs mouvements, et c'est Tommasi qui a dit, au milieu de cinq cents délégués, il n'y avait plus de syndicalistes purs au Congrès et il a précisé « qu'au Congrès de l'Internationale syndicale l'ensemble de la Fédération française refusa d'accepter les décisions du Congrès de la nouvelle Internationale. Sur quarante délégations représentées, trente-sept s'étonnèrent de l'attitude des Français ».

Après cette déclaration, vous pouvez voir ce qui reste en faveur de l'indépendance syndicale dans cette Internationale que l'on prétend constituer. Il n'en reste rien. Il reste ceux qui veulent que l'Internationale communiste tienne sous sa tutelle l'Internationale syndicale contre une seule nation qui veut former une Internationale rouge, indépendante, soi-disant révolutionnaire. Voilà ce qu'on vient nous

offrir, voilà à quoi on a abouti après deux ans d'une campagne qui a divisé notre classe ouvrière et l'a rendue impuissante.

Vous tous, militants de province, je vous laisse juges. Voilà ce qu'on a fait, je ne veux pas vous apporter de nouveaux documents, mais je dois rappeler pour conclure ce que le Parti communiste français a fait dans son dernier Congrès.

Vous avez pu lire dans les statuts votés et publiés par *l'Humanité*, l'obligation d'être syndiqué pour être du Comité directeur et de reporter dans l'organisation syndicale toute l'action du Parti qui viendra briser l'effort de l'organisation syndicale au profit de politiciens qui veulent et ne savent que vivre de la politique. (*Applaudissements.*)

Pour terminer, je rappellerai ici un fait qui a une importance historique considérable. Dans la discussion que nous avons engagée quand il y avait danger de guerre, au moment critique de la guerre russo-polonaise, Krassine adressa une lettre à Frossard, lui demandant d'intervenir pour que la C. G. T. agisse. Frossard vint à la Commission administrative demander le concours de la Confédération Générale du Travail pour une action en faveur de la Russie contre la Pologne. Nous n'avons jamais eu connaissance de la teneur de la lettre de Krassine. Il n'a pas voulu, rappelait Bourderon avec raison, donner connaissance de cette lettre. Et cependant, nous qu'on insultait par les circulaires de Zinovieff, nous n'avons pas hésité une seconde, nous avons répondu à l'appel de Krassine, nous nous sommes efforcés de faire aboutir une action en appelant le prolétariat français à agir en faveur de la Révolution russe menacée par les armées polonaises.

Je ne veux pas ici — parce qu'on l'a déjà rappelé — montrer l'impuissance dans laquelle nous avons été dans la métallurgie, pour assurer à la C. G. T. une aide effective à empêcher l'envoi de munitions à la Pologne. Je ne veux pas souligner les responsabilités, mais j'ai le droit de me demander si ceux qui avaient fait appel à nous par le canal de Krassine, pour une action contre la Pologne en faveur de la Russie, si ceux-là étaient sincères, s'ils ne bluffaient pas. J'ai le droit de poser cette question parce que, au moment où l'on croyait à l'occupation de la Ruhr et que des mêmes bruits de guerre couraient à ce moment-là, nous avons vu ces mêmes hommes affirmer la volonté du Parti de ne pas tenir compte de la Confédération Générale du Travail pour une action contre la guerre. Nos camarades du Jura qui sont présents à ce Congrès pourront le confirmer, avaient fait appel à la C. G. T. et aux deux Partis existants pour organiser une action contre ces dangers de guerre, contre l'occupation du bassin de la Ruhr. La C. G. T. a répondu qu'elle était prête, sous condition de discuter les conditions de cette action à se ranger à côté des deux autres Partis. Le Parti S. F. I. O. a répondu à peu près dans le même sens. Le Parti communiste français a répondu qu'il se contentait de l'action qu'il avait entreprise avec l'Union des syndicats de la Seine contre la Confédération Générale du Travail. Ce sont ceux qui ont fait cette besogne, qui ont engagé cette action contre la Confédé-

ration Générale du Travail, contre tout le prolétariat français, vous m'entendez bien! Ce sont eux qui viennent dire que c'est nous qui voulons la scission, alors qu'en excluant la Confédération de cette action, ils avaient sciemment accompli les premiers cet acte de scission. (*Applaudissements.*)

Voilà, camarades, ce que je voulais dire en terminant sur Amsterdam et Moscou. Je laisserai à nos camarades du Bureau confédéral le soin de répondre aux autres points, mais avant de descendre de cette tribune, je tiens à dire tout le mépris, le mépris profond que j'ai pour ceux qui croient que ma plume aurait pu se vendre dans ma campagne sur Amsterdam et Moscou. Le peuple russe affamé, qui fuit jonchant les routes de cadavres à l'heure actuelle, faute de pain, est la preuve vivante que j'avais vu juste dans l'examen des faits et j'estime avoir ainsi défendu les véritables intérêts du peuple russe. A ceux qui lancent ces calomnies, qui vont les répandre un peu partout, ouvertement ou hypocritement, je suis prêt à apporter la preuve quand ils le voudront, qu'au lendemain du coup d'Etat de Lénine, quand Lénine eut dissous la Constituante, j'étais le seul en France à essayer de faire comprendre à Martoff et à ses amis, que quelle que soit la faute que pouvait avoir commis Lénine, il fallait qu'il y eût entente entre les différents partis socialistes russes pour sauver la Révolution russe.

Ah! je ne prévoyais pas alors qu'une secte, qu'un parti, pour aboutir au résultat que nous constatons à l'heure actuelle, aurait refusé — car on a refusé — le concours de Martoff, on a refusé le concours des militants socialistes révolutionnaires, on les a emprisonnés, on leur a fait subir tout ce qu'un gouvernement est capable de faire subir à des militants quand il a entre ses mains les moyens de répression et une armée de mercenaires.

Et j'ai le droit de dire aujourd'hui que si l'entente avait pu se faire, si, au lieu de s'obstiner à jeter la division à travers tous les prolétariats, on avait accepté le concours de Martoff et de ses amis, il n'y aurait pas la faillite formidable que nous constatons en Russie. Regardez ce qui se passe en Allemagne. Moscou a d'abord fait la scission au sein du Parti communiste allemand. La scission faite, le nouveau Parti communiste unifié reconnu, on en a accepté un second: le Parti communiste ouvrier dans l'Internationale communiste.

Les délégués de ce Parti communiste ouvrier viennent d'assister au Congrès de l'Internationale de Moscou. Parce que ces délégués n'ont pas voulu accepter de faire l'action de division dans les syndicats allemands, parce qu'ils n'ont pas voulu sur ce point reconnaître les directives de la III^e Internationale, ces délégués ont été embarqués dans le train par la garde rouge, et expulsés de la Russie. (*Applaudissements.*)

Et oui! vous aurez beau protester, les faits sont là! Regardez dans tous les pays. Il n'y a pas un pays où la division n'a pas été introduite dans les organisations par l'Internationale communiste. C'est l'impuissance qu'elle a créée, alors que si elle avait fait appel à l'union

de toutes les forces, de tous les prolétariats, si on avait permis au prolétariat russe d'être syndiqué et d'adhérer à l'Internationale syndicale d'Amsterdam, il y aurait eu possibilité d'action unanime au lieu des divisions irréparables que nous constatons.

Pour ma part, au Congrès international des Métaux de Copenhague, contre les militants des autres nations qui étaient là, j'ai défendu l'adhésion des métallurgistes russes à l'Internationale des Métaux. J'espère qu'ils seront présents au prochain Congrès. Mais alors il faudra commencer à nous expliquer avec les différentes Fédérations des syndicats russes, ceux qui appartiennent au Parti communiste et ceux qui sont mencheviks, qui ne sont pas communistes, mais qui veulent être libres pour l'action syndicale. Ils viendront, eux aussi, nous demander de les aider à faire reconnaître leur droit d'être syndiqués en Russie.

Je vous explique cette situation pour vous montrer à quel degré de division, et d'impuissance on a mené le prolétariat international, au moment où la réaction relève la tête. Ah! tenez, vous me faites rire, quand vous parlez de la faillite du capitalisme au moment où, plus insolent que jamais, il relève la tête partout, au moment où il reprend, où on lui rend tous ses droits, on lui garantit tous ses privilèges en Russie, parce que sans lui on ne peut rénover la Russie industriellement. C'est loin de l'avoir supprimé, et le contraire de sa faillite...

Le Président — Voici une demande du camarade Tommasi qui est adressée au camarade Merrheim:

Désavoué par l'Union de la Seine pour l'accomplissement de son mandat en Russie, Tommasi ne s'est pas cru autorisé de demander la parole à la tribune de ce Congrès.

Si tu veux faire œuvre de loyauté dans ce débat, tu insisteras pour qu'il soit entendu.

Ne voulez-vous pas entendre le camarade Tommasi?

Plusieurs Délégués. — Non! Non!

TOMMASI. — Je me permets de faire remarquer au Congrès qu'il n'a jamais été dans les habitudes d'une Assemblée ouvrière de ne pas laisser, à un camarade pris personnellement à partie, la possibilité de répondre.

Je laisse au Congrès la responsabilité d'une telle attitude.

Le Président. — Je demande au Congrès de laisser les débats se poursuivre normalement, et lorsque les derniers orateurs inscrits auront parlé, si le Congrès veut donner la parole à Tommasi, il le fera.

La parole est au camarade Monmousseau.

Discours de Monmousseau

MONMOUSSEAU. — « On a tellement multiplié les sophismes, tellement truqué les mots et les principes, que le trouble s'est mis dans les idées comme dans les choses. » Ce sont les commentaires du Bureau confédéral sur le rapport moral présenté qui s'expriment ainsi.

Parce qu'il y a deux tendances au sein du mouvement syndical, parce qu'il arrive un moment où la puissance des tendances est presque à une question d'égalité, la terre tremble, le trouble se met jusque dans les choses.

On a sophistiqué les mots et les principes... J'écoutais ce matin le camarade Digat qui donnait une interprétation, bien à lui, de la Charte d'Amiens, et, pensant à ces commentaires, je me disais: « En effet, on a bien sophistiqué les mots et les principes de la Charte d'Amiens. »

Ce qu'il y a d'ennuyeux, voyez-vous, c'est d'accommoder la Charte d'Amiens avec le programme minimum de la C. G. T. On arrive avec des formules, on interprète la lutte de classes, l'antagonisme des intérêts, le syndicalisme se suffisant à lui-même, formant les cadres de la société nouvelle après la Révolution, mais lorsqu'on veut ajuster cela avec le programme de la C. G. T., il y a un virage dangereux que nous comprenons trop.

Le moment est justement venu d'enlever le trouble dans des idées, des formules et des principes. Je n'ai pas la prétention de vous apporter toute la clarté suffisante, je ferai simplement tout mon possible pour apporter un peu de lumière dans le débat.

Nous sommes, nous, une des tendances du syndicalisme placées dans une position particulière. Signe des temps sans doute, camarades majoritaires, vous êtes déjà de l'opposition, et vous nous mettez déjà en mesure, non pas de nous défendre contre des attaques, mais de défendre autrement notre rapport moral. C'est là un signe des temps dans la bataille qui s'engage à l'heure actuelle.

Il semble que nous arrivons au moment où le syndicalisme doit tourner une page de son histoire, l'histoire de tout un passé de guerre qui va s'effacer. Et malgré la lutte que vous avez engagée depuis la conclusion de la guerre, malgré les efforts que vous avez accomplis, vous êtes arrivés au moment où vous avez conscience de votre impuissance. Et vous nous attaquez, c'est dans l'ordre des choses, mais il est un peu tard. C'est comme cela dans tous les domaines de la vie, c'est la vie la lutte des tendances, on s'aperçoit non pas du danger, mais de la puissance de l'idée nouvelle lorsqu'elle frappe à la porte, qu'elle est entrée déjà. (*Applaudissements.*)

Et vous dites: « Aux textes les plus clairs, on s'efforce de donner le sens le plus contradictoire. » On entend dire par exemple: « Le

maximum de l'indépendance du syndicalisme se réalisera dans la plus grande sujétion du syndicalisme à un parti politique... »

Ah! la voilà bien la sophistication de la pensée minoritaire.

Mais qui donc a dit cela? Qui l'a entendu dire parmi les militants? Qui ose le soutenir? Pour qui prend-on les congressistes?

Tous les camarades de la minorité, qui ont pris la parole au cours de ce Congrès, ont développé leur point de vue du syndicalisme comme ils ont pu; ils se sont efforcés de démontrer qu'il ne s'agissait pas de subordonner le mouvement syndical à un parti politique quel qu'il soit, et l'on s'amuse comme cela à se lancer des défis, à apporter des affirmations contradictoires. Cela ne prouve rien. Tout ce que vous pouvez dire, tout ce que vous pouvez affirmer: hypothèse!... La caisse aux hypothèses est une caisse sans fond, vous pouvez y puiser à votre aise, cela ne changera rien à notre conviction et à notre façon de situer le syndicalisme.

Et maintenant, abordons le point le plus délicat, celui de l'examen des deux tendances qui se disputent la direction du mouvement ouvrier.

Notre mouvement ouvrier est travaillé par deux courants d'idées, que l'on désigne sous les vocables de révolutionnaire et réformiste.

Le moment est venu, pour nous, de prendre, en effet, cette excellente formule de Jouhaux, en 1911. Et nous y voilà. Il s'agit maintenant de définir, aussi vivement que possible, aussi bien que possible, notre conception du syndicalisme.

Digat, ce matin, en commençant, partait du même point de vue que nous, et ce n'est pas la première fois qu'au cours des réunions que nous faisons et où nous nous rencontrons avec nos adversaires de tendances, nous partons comme cela du même point de vue dans l'explication du syndicalisme, pour arriver à la bifurcation où Digat a laissé tomber la Charte d'Amiens pour s'en aller au fil du courant réformiste dont parlait Jouhaux en 1911. (*Applaudissements.*)

Le syndicat, tout le monde l'a dit au cours de ce Congrès, est le creuset des souffrances ouvrières, l'endroit, l'atelier, l'usine où chacun confronte ses souffrances, ses besoins, ses misères; c'est le syndicat, c'est la base du syndicat, la cellule organique. Jusque-là nous sommes d'accord, personne ne le démentira.

Le syndicat, creuset des souffrances, où tous, quelles que soient nos conceptions philosophiques, quel que soit le parti auquel nous appartenons, nous nous trouvons réunis par la même cause.

Creuset des aspirations libératrices... Car quiconque souffre, lutte pour ne plus souffrir, c'est instinctif au départ, c'est par intuition d'abord; mais ce sont les cadres des syndicats qui interprètent, qui donnent l'expression de ces besoins, de ces instincts de libération. Et c'est encore Jouhaux qui, en 1911, disait: que les militants étaient chargés, de par leur fonction, de traduire par un état d'esprit révolutionnaire, les aspirations libératrices des masses ouvrières fondues dans le syndicat. Nous sommes d'accord avec Jouhaux de 1911.

Le syndicat, creuset des doctrines révolutionnaires... Car, autant de

partis politiques qui se réclament de la Révolution, autant de partis politiques apportant une doctrine et des méthodes révolutionnaires, gravitant autour de l'organisation syndicale. Mais vous aurez beau discuter les uns avec les autres, à côté de l'organisation syndicale, dans vos groupements respectifs, en est-il un qui abdiquera son point de vue? En est-il un qui a dit quelle sera sa méthode? En est-il un qui a dit quelle était sa façon particulière de voir la Révolution, les mouvements révolutionnaires? Le syndicat, c'est la synthèse de tout cela. C'est là où l'on se retrouve lorsqu'on est révolutionnaire. Et voilà, selon moi, une des parties de la Charte d'Amiens.

On nous a dit depuis déjà longtemps, on a affirmé à cette tribune, on a dit aux masses, pour les épouvanter, que les syndicalistes révolutionnaires étaient partisans de la Révolution tout de suite, de l'insurrection tout de suite, de la grève permanente, de l'émeute continue; on a dit que nous voulions délaissér toutes les revendications qui sont à la base même du groupement syndical. Voilà les équivoques. Autant de mensonges qu'on a colportés sur le dos de notre conception syndicaliste, qui reste la conception du syndicalisme d'avant-guerre, et que si d'aucuns l'ont reniée, nous, nous l'avons reprise. (*Applaudissements.*)

Améliorations quotidiennes, revendications corporatives dans le syndicat, qui s'en vont s'élargissant d'autant que la situation économique fond dans un même état d'esprit, coule dans une même souffrance, les revendications de tous les travailleurs. Revendications corporatives, revendications régionales, grèves régionales; grèves d'un jour, de huit jours, de vingt jours et même, pas de grève quand on peut s'en dispenser; il suffit que la classe ouvrière, représentée par sa puissance, fasse reculer le patronat, le petit, le moyen, le grand, pour que l'action directe soit manifestée et pour qu'elle devienne l'expression même de la lutte des classes. Grèves corporatives, grèves régionales, grèves générales, quel qu'en soit le mobile, autant de jalons de plantés vers l'émancipation des travailleurs. C'est cela le syndicalisme révolutionnaire, ce n'est pas cela le syndicalisme réformiste, non! Le syndicalisme révolutionnaire, c'est celui qui s'appuie sur l'action directe, sur l'action des masses, et qui ne s'en va pas, pour traduire ses revendications, chercher des interprètes en dehors de lui; c'est là où nous nous séparons.

Charte d'Amiens... Oh! Elle traîne de Congrès en Congrès. Depuis Lyon, chacune des tendances, armée de la Charte d'Amiens, la brandissant comme un drapeau, a engagé la lutte contre l'autre. La voilà l'équivoque, le voilà le trouble dans les principes, et dans les idées.

Je ne voudrais pas, dans le court temps qui me reste, faire l'analyse du programme minimum, cela a été fait par nos différents orateurs qui se sont succédé à la tribune; il n'y a simplement qu'à prendre la conclusion du programme minimum, et cette conclusion je la ferai tout de suite.

Au cours des événements et depuis 1914, il y a eu une déviation redoutable de l'esprit syndicaliste révolutionnaire.

1914, point de départ d'un état d'esprit tout à fait particulier, on a laissé de côté l'intérêt de classe, l'intérêt ouvrier, pour le fondre dans l'intérêt national. On a repris la formule, on l'a fait rouler de Congrès en Congrès, et elle s'est transformée maintenant en intérêt général. A la C. G. T. on ne discute plus, on ne cause plus de l'intérêt de classe, on cause de l'intérêt général ; on n'établit pas des programmes sur les intérêts ouvriers, pour les intérêts ouvriers, au nom des intérêts ouvriers, on établit des programmes au nom de l'intérêt général. Le voilà le trouble dans les principes et dans les idées. (*Applaudissements.*) C'est cela qui nous sépare.

Il y a tout de même entre vous et nous, du point de vue doctrinal, cette différence : c'est que d'accord avec le syndicalisme d'avant-guerre, exprimé par Jouhaux, il était entendu que les militants syndicalistes devenaient les interprètes des aspirations prolétariennes ; aujourd'hui les interprètes n'interprètent plus, ils ne sont plus chargés de traduire les aspirations révolutionnaires, les instincts, et l'intuition révolutionnaire des masses ; comme Digat le disait : on descend au niveau de ces instincts, au niveau de ces intuitions. C'est là qu'on est réformiste ; on n'élève pas la masse vers soi, on descend vers elle, là est le carrefour qui nous sépare.

Tout le monde s'est accordé à dire que les événements, que la situation étaient révolutionnaires, tout le monde le proclame. Actuellement et avant la guerre, il pouvait se faire que même les revendications particulières sur les salaires étaient le cercle vicieux réformiste, on a saisi cela, cette formule d'avant-guerre, on s'est caché derrière la Charte d'Amiens, on s'est prétendu révolutionnaire en laissant la question des salaires de côté dans la C. G. T., et c'est justement là ce qui nous divise encore.

La question des salaires, cercle vicieux avant la guerre... Aujourd'hui la situation est renversée, elle n'est plus la même, la question des salaires est une question révolutionnaire parce qu'elle consiste à dresser les travailleurs dans le syndicat, à les opposer tous les jours à l'offensive patronale contre les salaires, offensive faite pour tenter de les diminuer. Mais est-ce que ce n'est pas là l'indication précieuse que l'action révolutionnaire se greffe sur la question des salaires.

La guerre a creusé, dans la situation économique, un large fossé, l'équilibre d'avant-guerre est rompu, aujourd'hui le gouvernement, le capital ne peuvent pas réaliser l'équilibre du budget, et chaque pas que nous ferons dans la voie des améliorations quotidiennes est un pas que nous faisons vers la Révolution et qui avancera son heure. (*Applaudissements.*)

Événements économiques, revendications généralisées, voilà les facteurs du syndicalisme révolutionnaire. Antagonisme des intérêts partageant en deux clans distincts les hommes d'une même nation, les uns groupés dans le syndicat ouvrier, les autres groupés dans le syndicat patronal, deuxième facteur de révolution et le troisième facteur c'est la propagande révolutionnaire négligée, délaissée, abandonnée par la C. G. T. depuis 1914. (*Applaudissements.*)

On vient dire : « Ah ! vous êtes révolutionnaires, eh bien ! Allez donc demander à la masse si elle l'est ! Je dis, moi, que la masse n'a pas besoin de savoir si elle est révolutionnaire pour l'être en fait, car si tous les adhérents des syndicats, si tous les travailleurs d'un pays étaient révolutionnaires par état d'esprit, la Révolution ne serait plus à faire, elle serait faite depuis longtemps. (*Applaudissements.*)

Et vous allez chercher vos mandats, l'expression de vos votes dans cette méconnaissance de la Révolution, des causes, des moyens et de l'idéal révolutionnaire que la classe ouvrière, fondue dans les syndicats, peut avoir.

La masse ne connaît pas les causes de la Révolution, la masse ne connaît pas les moyens révolutionnaires, la masse n'a pas un idéal révolutionnaire défini, et le rôle des militants ce n'est pas d'aller chercher cette ignorance pour la brandir contre nous dans un Congrès, le rôle des militants c'est de traduire tous ces instincts et ces intuitions-là pour en faire une doctrine révolutionnaire qui serve de jalons à notre propagande.

Il y a deux choses dans le syndicat : la matière, si j'ose m'exprimer ainsi, les matériaux de la Révolution, c'est-à-dire la masse et l'esprit révolutionnaire ; esprit qui descend du haut jusqu'en bas, matériaux travaillés par l'esprit, qui font la Révolution le jour où elle est dans les événements.

Et vous nous mettez déjà au défi, lorsque la C. G. T., par un effort continu des militants révolutionnaires, sera devenue révolutionnaire, de faire la Révolution tout de suite. (*Applaudissements.*)

Il faut qu'on en finisse avec cette méconnaissance, avec cette facilité de jongler avec les sophismes ; la Révolution n'est pas à la merci des militants, la Révolution n'est pas à la volonté d'un syndicat, ni d'une C. G. T., ni d'un parti révolutionnaire, car lorsque des militants, une C. G. T. ou un Parti voudraient fixer l'heure de la Révolution, ils le feraient prématurément s'ils n'étaient pas l'expression directe des événements révolutionnaires et des masses ouvrières, et ce serait, pour des années, l'échec de la Révolution.

C'est peut-être une des erreurs que nous pourrions non pas reprocher, mais constater dans les mouvements révolutionnaires de certains pays. Mais là, éloignons de nous la pensée que des militants, une C. G. T., un Parti peuvent avoir la possibilité de décréter la Révolution ; même la grève ne se décrète pas à la volonté des militants, elle ne peut pas être préméditée, ni les causes, ni les bases mêmes de la grève ne sont à la merci ni des militants, ni d'un Parti, ni d'une C. G. T. Les hommes, les camarades, les révolutionnaires, ce sont les traducteurs fidèles des aspirations de la masse ; ils le sont avec leur faiblesse, avec la part d'erreur que comporte ce qu'il y a d'humain en chacun de nous. Un militant n'est pas un prophète, ce n'est pas un dieu ; un collège de militants peut commettre des erreurs, mais ce sont là responsabilités de militants, et cela n'empêche pas le syndicalisme de marcher toujours, en marquant ses avances, ses reculs, ses victoires et ses défaites, vers la Révolution. On peut avoir

un échec, on peut reculer d'un pas, il y a quelque chose qu'on n'arrête pas : c'est le progrès, la marche en avant, la route indéfinie qui va vers la Révolution sociale et dont le prolétariat organisé marque les étapes à chaque victoire qu'il remporte sur notre ennemi commun. (*Applaudissements.*)

Dans ce Congrès, qui n'est qu'une répétition de tous les Congrès fédéraux et d'Unions départementales, il a semblé qu'on livrait une bataille entre partisans du Parti S. F. I. O. et les partisans du Parti communiste. Les assises confédérales sont transfigurées, nous ne les reconnaissons plus, car les militants majoritaires ont fait ici exclusivement le procès du Parti communiste. (*Applaudissements.*)

Parti S. F. I. O. !... Nous avons le droit de regarder cela d'un peu plus haut, d'analyser et d'avoir une appréciation sur les différents courants du monde révolutionnaire, qui veut se prétendre révolutionnaire, ce que nous ne voulons pas discuter du reste dans cette assemblée confédérale.

Parti S. F. I. O. anémique, Parti communiste grassouillet, c'est mon point de vue ; dressez donc vos cartes les unes contre les autres, nous vous regarderons tout simplement, et le syndicalisme vous regardera faire, vous entendez. Apportez donc, dans ces assises confédérales, vos rancœurs de battus dans les Congrès politiques ! (*Applaudissements.*)

Et vous, militants communistes, continuez donc et faites état de vos actions pour le triomphe de vos Congrès. Le syndicat, les assises confédérales, tout cela c'est la synthèse de toutes les conceptions révolutionnaires et nous ne voulons pas vous connaître ici.

On est venu faire un reproche direct, offensif, agressif aux communistes. Ah oui ! Comment doivent-ils s'y prendre, les communistes, s'ils veulent faire pénétrer leur pensée communiste dans le syndicat ? Voilà où nous allons parler de tendances tout à l'heure. Qu'est-ce qu'il va falloir faire si les militants communistes, organisés dans leur parti extérieurement au syndicat, ont la prétention d'apporter, dans le syndicat, leur pensée communiste qui prétend être révolutionnaire — car c'est bien cela le reproche que l'on vient de leur faire tout à l'heure. — Faire comme les syndicats allemands ! Exclure les communistes peut-être ?

Ah ! l'unité syndicale, il en faudra parler. Mais pourquoi ne pas exclure aussi les S. F. I. O. ? (*Applaudissements.*) Ensuite il restera peut-être une place pour la Ligue des Droits de l'Homme, et ce sera un moyen tout à fait élégant pour réaliser l'unité syndicale, quand le syndicalisme n'existera plus, et que vous aurez rejoint, chacun chez vous, votre organisation politique en divisant la classe ouvrière en autant de groupements que vous aurez de partis rivaux dans la nation.

Nous sommes des camarades qui prétendons défendre l'autonomie syndicale. Nous regardons, autant que faire se peut, les différents courants qui gravitent autour du mouvement syndical, nous faisons en nous-mêmes, au dedans de nous, cette remarque que tous les

partis qui gravitent autour du syndicalisme peuvent très bien être ou n'être pas révolutionnaires ou être plus ou moins attirés vers la Révolution, mais nous pouvons, et nous en avons le droit, regarder avec sympathie, vous entendez, tous ceux qui, dans leur chapelle politique, ont la conviction de vouloir refléter, exprimer des idées et des doctrines révolutionnaires. C'est notre droit.

Nous faisons beaucoup moins tort au syndicalisme que ceux qui, placés dans un parti politique, viennent exprimer ici, avec leur passion politique, des haines politiques qu'ils jettent dans le débat de ce Congrès confédéral. Nous ne les suivrons pas. (*Applaudissements.*)

Ah ! c'est vous qui avez débarqué Tommasi ! C'est vous les majoritaires ! Ce sont les majoritaires qui ont débarqué Tommasi ! C'est le camarade Lavit qui a fait cette déclaration au Congrès.

Eh bien ! Tommasi, au-dessus de l'amitié, de la sympathie profonde que nous avons pour toi, il y a le souci qui nous guide, c'est celui de placer la cause, pour laquelle nous combattons, au-dessus de toutes les amitiés et de ne pas déroger de notre point de vue pour une question de sympathie, parce que ceux qui restent accrochés les uns aux autres pendant des mois ou des années, ceux qui sont soudés par les liens de l'amitié et qui lui subordonnent le devoir à accomplir, risquent d'être rejetés bien loin de l'idée révolutionnaire. Tommasi, nous apportons ici la sympathie profonde que pas un militant ne peut te refuser, et nous en avons d'autant plus de force pour affirmer notre volonté d'autonomie syndicale ; car je suis sûr — d'autant plus que nous nous retrouverons, Tommasi, au premier tournant du chemin — que si le Parti communiste, désireux de travailler pour la Révolution, les événements nous font nous rejoindre, nous nous reconnaitrons et nous travaillerons en commun. (*Applaudissements.*)

Depuis un an, depuis que le Parti communiste s'est appelé Parti communiste, on a appelé les révolutionnaires des syndicats les communistes ; c'est avec cela qu'on a mené la bataille contre nous. Il y a un titre, entendez-vous, qu'avec trop de modestie nous tenons à affirmer, à revendiquer : Communistes ? nous le sommes. Nous le sommes, Jouhaux, comme tu l'étais en 1911. (*Applaudissements.*)

« Basé sur le respect de la propriété individuelle, l'État ne peut qu'être un ennemi pour la classe ouvrière qui veut la suppression de cette forme de propriété et son remplacement par l'instauration du communisme. »

Nous ne voulons pas que ce titre révolutionnaire devienne le privilège d'un Parti, nous sommes communistes, et nous le revendiquons partout où nous en avons l'occasion.

Et maintenant, le cheval de bataille, qu'on avait enfourché pour nous combattre, est là, il a les jambes cassées, on ne pourra plus continuer de s'en servir contre nous ; et c'est nous qui continuerons. (*Applaudissements.*)

Je sais qu'il est regrettable, pour notre syndicalisme, de voir un Parti communiste en France qui, qu'on le veuille ou non, représente

un mouvement puissant dont je ne connais pas l'avenir, que je ne veux pas mesurer, et voici que les militants de la C. G. T. se dressent contre ce Parti communiste, contre l'influence de ce Parti communiste que personne ne peut contester.

Qui donc l'a créé? D'où est-il sorti? Qui l'a fait surgir? La faillite de la C. G. T. en 1914. La faillite de la politique confédérale depuis 1914 jusqu'à ce jour. C'est parce que la C. G. T. a abandonné son point de vue révolutionnaire, c'est parce qu'elle s'est éloignée de toutes les aspirations révolutionnaires de la masse, c'est parce qu'elle a cessé de les traduire, qu'elle est dans cet état d'infériorité à côté des Partis politiques et du Parti communiste, qui lui, a profité de votre défaillance pour rétablir une conception révolutionnaire, que vous n'aviez pas rétablie, que vous n'aviez pas sauvegardée. (*Applaudissements.*)

Nous avons été divisés.

Minorité syndicaliste, depuis le premier jour, nous avons essayé de sauver le crédit de la C. G. T., de remonter le courant, de lutter, d'entraîner derrière nous les masses prolétariennes, mais d'autres, à côté de nous, nous ont laissé faire ce travail, nous avons été seuls. Vous nous avez laissé les responsabilités de l'influence du Parti communiste, mais c'est vous qui êtes les seuls responsables, nous vous en faisons un reproche, nous vous en accusons.

Maintenant ce parti est là, il compte ; et c'est parce qu'il est là et parce qu'il compte, que nous le regardons évoluer ; c'est parce qu'il peut contenir en lui des forces révolutionnaires que nous pouvons le regarder avec sympathie, comme nous regardons avec sympathie tous les groupements qui contiennent en eux des aspirations et des volontés révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

C'est avec l'impuissance dans laquelle vous êtes que vous regardez maintenant ; vous regardez aujourd'hui le bilan ; c'est cela qui vous a conduits sur cette route de haine contre un Parti politique, contre les militants communistes ; c'est cela qui vous a conduits vers la scission, et vous iriez presque jusqu'à demander l'exclusion des communistes de l'organisation syndicale.

La politique d'exclusions ! mais elle est née presque au même moment que la scission dans le Parti socialiste ; de fil en aiguille, vous en êtes arrivés là.

Je me souviens très bien que Dumoulin, au Congrès de l'Union départementale du Nord, expliquait qu'il fallait une droite et une gauche dans une C. G. T. Il disait : « La gauche est nécessaire, elle est indispensable. Nous ne pourrions pas avoir de C. G. T. s'il n'y avait pas, dans son sein, une gauche même organisée » ; mais il nous faisait des reproches en ces termes : « C'est parce que vous vous êtes acoquinés avec le Parti communiste que nous avons pris position contre vous. » On ne voyait pas du tout l'Internationale de Moscou dans cette déclaration-là, on voyait là une haine, une hostilité des S. F. I. O. contre le communisme triomphant à l'heure actuelle. (*Applaudissements.*)

La résolution d'exclusions, nous répondons ainsi à Dumoulin, date d'octobre, le Parti socialiste a fait sa scission en décembre. La minorité est née bien avant 1919, au moment de la guerre. C'est Merrheim qui a posé sa signature sur les cartes de la minorité syndicaliste révolutionnaire. La minorité syndicaliste révolutionnaire est née bien avant l'éclosion de l'esprit révolutionnaire dans les partis politiques ; nous la revendiquons cette minorité révolutionnaire, c'est elle qui domine, vous entendez, c'est elle qui compte, c'est elle qui monte à l'assaut de la citadelle réformiste, c'est elle qui va triompher aujourd'hui ; elle ne l'aura pas volé, je vous l'assure. (*Applaudissements.*)

Les exclusions... c'est une question de discipline. Ah ! Il y a eu tellement de causes, de motifs à la politique des exclusions, qu'on a tourné la page pas mal de fois pour trouver un motif et une solution, qui n'est pas encore au point, pour cacher ses mobiles. Je ne veux pas parler d'incidents récents, je ne veux pas savoir pourquoi une organisation syndicale a fait une autre organisation syndicale à côté de celle qui avait eu la majorité dans son Congrès, puisque le Congrès confédéral vient de lui donner une confirmation éclatante. (*Applaudissements.*)

Haine de partis politiques, intrusion dans le syndicat des haines et des passions politiques qui sont allées jusqu'à l'œuvre criminelle de la scission.

Discipline syndicale... Ainsi, croyez-vous que lorsque ce Congrès aura ratifié encore une fois ce programme minimum, qui est un programme minimum depuis 1918, qui a traîné de Congrès en Congrès et qui traînera encore de Congrès en Congrès impuissamment, vainement ; programme minimum dont la critique a été faite, qui n'est qu'une interprétation fautive des formules révolutionnaires contenues dans la Charte d'Amiens, il faudra que nous, les révolutionnaires, nous nous fassions les avocats du programme minimum, ses interprètes et ses propagandistes ! mais vous n'y pensez pas ? Nous nous faisons, vous la ferez votre propagande du programme minimum, mais au nom de la discipline syndicale vous n'ouvrirez pas la bouche à un militant révolutionnaire pour un programme qui comporte en lui l'abdication des buts révolutionnaires sur l'autel de la collaboration des classes. (*Applaudissements.*)

Discipline dans l'action, oui ! Même pour le programme minimum. Nous l'avons démontré pour la nationalisation industrialisée que nous avons combattue. C'est bien là l'esprit de tendance, n'est-ce pas ; discuter un programme, des thèses, des moyens de faire la Révolution et les étapes révolutionnaires ! Des aspirations révolutionnaires jusqu'à la Révolution il y a des jalons. Vous nous avez posé des jalons, nous les discutons, c'est notre droit. Mais le jour où vous nous appelez à l'action, le jour où l'organisation syndicale, la C. G. T. nous appelle à l'action, il n'est pas un militant révolutionnaire qui refuse son concours. La discipline, là, s'exerce.

Mais dans l'examen des moyens, dans les buts mêmes, la pensée a

son droit, et je dis que vous faites là un procès de tendance d'un bout à l'autre. Il n'y a pas de discipline en jeu dans l'examen des causes révolutionnaires, il n'y a pas de discipline dans l'examen des théories révolutionnaires, il n'y a pas de discipline dans l'examen des moyens et des programmes révolutionnaires; chacun reprend sa libre discussion, et chaque militant combat dans le champ clos du syndicalisme avec son tempérament et ses idées, jusqu'à ce qu'il doive s'incliner devant la discipline sur l'autel de l'action.

C'est la dictature d'une tendance que vous voulez nous appliquer, n'est-ce pas? (*Applaudissements.*)

C'est plus que de la dictature de fait. La dictature dans l'action se conçoit, elle se comprend, elle est nécessaire, mais la dictature dans la pensée, c'est outrepasser toutes les formes de la dictature. Et c'est la dictature de pensée que vous voulez établir contre une tendance.

Voilà votre politique d'exclusion et de scission. (*Applaudissements.*)

Les militants, ici, auront des responsabilités. Nous avons tout fait pour sauvegarder l'unité syndicale (*applaudissements*) et, sous le paravent de la discipline syndicale, la scission est là qui se cache, elle est grimée, mais elle existe, à vous d'y faire attention.

Si vous votez la résolution dite « Dumoulin », si vous venez entériner les diverses résolutions votées, c'est la scission que vous voterez sans plus.

La question est posée, vous prendrez vos responsabilités, car jamais les syndicalistes, même s'ils adhéraient à Moscou, n'auraient enfreint la discipline syndicale, car à Moscou ou ailleurs, le jour où Amsterdam les appellera à l'action, en est-il un de vous qui s'y refusera ?

Plusieurs Délégués. — Non! Non! (*Applaudissements.*)

MONMOUSSEAU. — Mais là-dessus nous sommes bien tranquilles, il n'y a pas à se faire de bile, l'Internationale d'Amsterdam ne nous appellera pas à l'action. (*Applaudissements.*)

En adhérant à Moscou, et en payant ses cotisations à Amsterdam, on commettra peut-être bien là un acte d'indiscipline de pensée, mais on ne commettra pas un acte d'indiscipline dans l'action, j'en suis bien convaincu, et même si l'occasion nous était offerte, si vous pouviez nous l'offrir, vous verriez que vous ne seriez pas désappointés et désillusionnés et que nous tiendrions nos promesses. (*Applaudissements.*)

Digat nous expliquait qu'il y avait une force d'attraction qui nous poussait vers la Révolution. Il y a généralement plusieurs forces d'attraction dans le mouvement des idées, il y en a deux en ce qui nous concerne: mouvement d'attraction vers la Révolution, et mouvement d'attraction vers la peur de la Révolution. (*Applaudissements.*)

Lorsque Digat disait. « Je ne veux pas que nos camarades soient de la chair à expériences révolutionnaires », il exprimait là quelque chose de très profond, quelque chose qui est l'expression bien nette de

nos divisions de tendances. Vous n'avez pas craint, en 1914, de faire des travailleurs de la chair à canon sur l'autel de la Patrie, et cela d'un cœur léger, non pas parce que vous êtes de méchants garçons, mais parce que nous arrivons à un carrefour où les formules générales s'éclaircissent. Vous avez, d'un cœur léger, sacrifié l'intérêt de classe à l'intérêt national.

Dans votre programme minimum on n'y parle que de droit des peuples et d'intérêt général, mais où donc est-il le peuple? Expliquez-nous donc ce que vous entendez par le peuple dans un programme confédéral, dans la lutte de classes et dans la lutte des intérêts; dénichiez-moi donc la formule du droit des peuples dans la Charte d'Amiens. Formule mensongère, formule démocratique. Et je me souviens qu'au Congrès de Paris, en 1918, Dumoulin se tournant vers Jouhaux lui disait: « Tu n'as pas été un traître, tu ne t'es pas vendu en 1914 en faisant l'Union sacrée, mais il y avait en toi un « quarante-huitard » qui sommeillait, que le tambour et le tocsin ont réveillé, et qui a mis au-dessus même des intérêts de sa classe la défense nationale. » (*Applaudissements.*)

Un peu plus tôt, un peu plus tard, au carrefour des événements, malgré l'union faite antérieurement sur des formules générales, la sélection s'opère dans les idées comme dans les hommes qui les représentent, et nous arrivons à ce carrefour des luttes, des batailles d'idées où les idées se clarifient, où les formules prennent une expression vivante.

Vous êtes des « quarante-huitards », vous êtes des démocrates, l'avenir vous apparaît comme quelque chose d'infranchissable, vous êtes les chevaux de course qui se cabrent devant la piste à franchir. Tous les préjugés démocratiques qui sommeillaient en vous se sont réveillés devant la Révolution russe, devant l'imminence de la Révolution française. Il y a là encore deux choses: il y a la conception qu'on peut avoir, la conviction qu'on n'a pas. Et vous avez eu la conception, vous avez cru avoir la conviction, mais les événements sont venus vous faire faire ce recul, ils vous ont surpris, vous avez peur et vous battez en retraite. Voilà d'où vient notre malaise aujourd'hui, voilà d'où vient la passion même de ces débats, voilà comment vous avez été amenés à prendre position contre la Révolution russe, sans vous souvenir même de la Révolution française et des moyens qu'elle a mis en œuvre pour vous donner ces préjugés démocratiques que vous défendez aujourd'hui contre les formules nouvelles de la Révolution russe. (*Applaudissements.*)

Je vais finir, mon temps est écoulé.

Le syndicalisme se suffisant à lui-même... Les orateurs de la majorité et quelques autres sans doute viendront faire cette affirmation.

En dehors du syndicalisme se suffisant à lui-même, il peut se dérouler dans ce pays n'importe quel événement; le syndicalisme est une maison, une forteresse cristallisée dans des formules théoriques qui ne doivent pas évoluer dans le domaine des faits ni au cours des événements révolutionnaires. C'est votre thèse, c'est facile! Chacun

n'a qu'à prendre sa formule théorique, sa formule idéaliste et dire : « Tant que les événements ne nous permettront pas de réaliser notre conception théorique de la Révolution, notre idéal particulier de la Révolution, il n'y aura pas de Révolution au monde. »

Ah! la Révolution, c'est pour vous la panacée, la Révolution, ce serait quelque chose qui s'arrêterait là où le progrès se heurterait, où il se bute, où l'on n'avance plus; une Révolution du syndicalisme, n'est-ce pas?

La Révolution, panacée... Mais là encore, nous ne vous croyons pas, c'est la formule que vous dressez parce que vous préférez laisser le syndicalisme se mouvoir dans le cadre de la société capitaliste, vous préférez le voir se mouvoir dans son cercle vicieux plutôt que de lui faire franchir le saut révolutionnaire.

Il n'y a pas de Révolution définitive, il y a des étapes révolutionnaires. La Révolution est infinie, elle marche toujours. Après les Révolutions réalisées, il y en a d'autres qui pointent, qui lèvent, qui germant et qu'on moissonne; après la Révolution française, l'autre, la Révolution russe a germé, elle a grandi. Formule nouvelle... Elle a brisé les formules démocratiques dans lesquelles vous êtes enfermés, dans lesquelles vous voulez rester, dans lesquelles vous vous cristallisez; nous, nous allons vers l'autre étape révolutionnaire, et lorsque vous apporterez des griefs contre la Révolution russe, lorsque vous l'examinez au microscope, quand vous apportez tous les griefs et toutes les accusations contre ses militants, vous ne voyez donc pas que nous sommes, les plus révolutionnaires d'entre nous, des moustiques auprès des géants de la Révolution russe. (*Applaudissements.*)

Le syndicalisme se suffisant à lui-même... Formule théorique du syndicalisme que nous nous efforçons de répandre dans les milieux ouvriers. Mais cela et le fait révolutionnaire c'est autre chose.

Je ne sais pas, moi, si le syndicalisme sera en mesure, sera à même d'englober dans ses cadres tous les événements révolutionnaires et de les discipliner à sa conception. S'il n'est pas à même de le faire, c'est de votre faute, c'est à cause du temps que vous nous avez fait perdre, entendez-vous; mais actuellement la question se pose comme elle se pose. Le syndicalisme se suffisant à lui-même... Je n'en sais rien, je ne veux pas le savoir, j'essaierai que cela soit, nous essaierons tous, mais si les événements viennent avant que nous soyions prêts, s'ils brisent nos prévisions, s'ils passent par dessus nos cadres, eh bien! là, il n'y a plus de théories révolutionnaires, il n'y a plus de dogmes révolutionnaires, et que vous soyez S. F. I. O., Parti communiste ou anarchiste, si vous êtes révolutionnaires, tout cela se réunira dans un faisceau, et s'il le faut, nos conceptions particulières, nos conceptions philosophiques, nous les mettrons de côté, au-dessous de l'intérêt supérieur de la Révolution. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi la Révolution russe, entendez-vous, est, comme le disait notre camarade hier, un soleil lumineux. Oui! lumineux. Vous n'avez plus de bons yeux pour le voir, retournez donc vers le passé.

C'est ainsi que nous allons pas à pas à travers les ténèbres essayant de voir les événements; c'est ainsi que nous marchons essayant d'ouvrir les yeux. Retournez vers le passé, vous regardez les vieilles formules, allez rejoindre ceux qui ne veulent pas que la société continue sa marche, ou ceux qui veulent qu'elle se cristallise parce que la Révolution leur fait peur, et qu'ils ne peuvent pas mettre sur l'autel de la Révolution leur individualisme égoïste, et cela dans tous les partis, partout où il y a des hommes que cinquante ans de démocratie ont pourris et pervertis.

Voilà pourquoi il n'y a pas chez nous, dans tous les partis et dans toutes les fractions, ce grand courant révolutionnaire qui a permis à la Russie et même aux députés de la Russie de faire la Révolution.

Eh bien! camarades, nous vous donnons ces affirmations-là: personne n'a le droit de dire que nous voulons la subordination du syndicalisme à un parti politique, nous n'appartenons pas, nous, à un parti politique. Dire cela c'est un mensonge, c'est faux, c'est archifaux, nous nous inscrivons en faux contre cela.

Et le Congrès minoritaire, à l'unanimité, a proclamé, à la face de tous les travailleurs, que le mouvement syndical, malgré vous, maintiendra son indépendance, son autonomie, qu'il maintiendra, malgré vous, son unité d'action vers la Révolution. (*Applaudissements.*)

Le Président. — J'ai reçu communication au bureau d'une déclaration dont je vais vous donner lecture:

Ne voulant pas répondre au camarade Labrousse, qui a déclaré au cours de la séance d'hier après-midi que le Bureau confédéral enterrait les résolutions prises par le Comité Confédéral National (il citait la résolution sur le fonctionnement des Unions locales discutée et adoptée en février dernier par une Conférence des Unions départementales), je me bornerai à dire en face de cette affirmation surprenante d'un secrétaire d'Union départementale, qui est en même temps administrateur de la C. G. T., qu'il trouvera dans *La Voix du Peuple* du mois d'avril le texte exact du rapport dont la mise en application devrait être réalisée aujourd'hui par toutes les Unions départementales.

Le Congrès appréciera à sa valeur l'indifférence d'un administrateur confédéral qui n'en lit pas l'organe officiel.

J. LAPIERRE.

Le Président. — La parole est au camarade Dumoulin.

Discours de Dumoulin

DUMOULIN. — Camarades, les différents orateurs qui se sont fait inscrire sur les deux listes en opposition ont été chargés de définir, de traduire, l'orientation du syndicalisme de notre pays.

Je pense qu'à ce propos la plupart des choses utiles ont été dites. Je considère que ce que nous pourrions ajouter ne peut avoir comme-

objet que de nous demander aux uns et aux autres, comment nous sommes faits pour nous orienter et nous diriger.

Du côté des adversaires du programme de la Confédération Générale du Travail, on a fait état d'un programme rapidement élaboré, duquel les délégués ont eu connaissance. En ce qui concerne la défense du programme de la C. G. T., je ne crois pas qu'il soit utile d'ajouter quoi que ce soit. Si je voulais me permettre de confronter les contradictions nombreuses, avec lesquelles nos adversaires se sont eux-mêmes déjugés à l'égard du programme de la Confédération Générale du Travail, la besogne me serait assez facile; il suffirait de parcourir à nouveau les déclarations qui ont été produites à cette tribune par notre camarade Besnard, de confronter les déclarations de Besnard les unes avec les autres, puis ensuite, de reprendre le discours que vient de prononcer notre camarade Monmousseau, pour s'apercevoir que rien n'a été dit qui puisse disqualifier le programme de la Confédération Générale du Travail. Par conséquent, j'estime parfaitement inutile d'en prendre la défense.

Je considère que nous devons nous examiner les uns les autres, entreprendre, non pas un examen de conscience, mais un examen de notre position respective, pour savoir de quoi nous sommes capables; ensuite, examiner la teneur présente de notre mouvement, sa situation réelle, sans rien cacher de ses faiblesses et de son impuissance, et après porter notre droit d'investigation parmi ceux qui considèrent qu'ils devaient mener cette campagne contre le programme de la Confédération Générale du Travail et le Bureau confédéral.

Et, puisqu'à cette tribune chacun doit s'efforcer de dépersonnaliser le débat, je ferai en sorte de mettre le moins possible de personnalités en cause. Je néglige ceux qui ont pris pour eux, sur leurs responsabilités propres, de chercher à n'atteindre que des personnalités, je les laisse et j'ai des raisons pour ne pas leur répondre.

Je pense aussi qu'en ce qui concerne la position actuelle de votre tendance, si nous négligions de vous dire, à vous-mêmes, devant le Congrès, la véritable situation que vous occupez, nous ne rendrions pas service aux camarades des organisations syndicales qui sont assemblés ici.

Or, qu'êtes-vous? une coalition. C'est votre droit d'être coalisés! Vous constituez une coalition de tendances différentes, et adversaires les unes des autres; vous constituez une coalition de syndicalistes, de communistes et de libertaires, et ensemble vous êtes d'accord sur un point essentiel qui ne vous honore pas: abattre le Bureau confédéral.
(*Applaudissements.*)

Ce dessein poursuivi par vous, qui est le seul lien qui puisse vous unir momentanément, s'il était un jour réalisé, serait en même temps l'affirmation de votre déchéance, car vous ne seriez plus d'accord (*applaudissements*), vous ne pourriez plus être d'accord; et nous sommes persuadés qu'à partir du moment que nous vivons, vous n'êtes plus d'accord, vous n'existez plus que comme bloc d'opposition. Vous l'avez démontré ces derniers jours en procédant vous-mêmes à des

excommunications réelles, vous l'avez démontré ici en appliquant l'anathème à ceux qui avaient reçu de vous le mandat de nous associer avec un parti politique.

Le développement de ma pensée ne dépassera pas cette mesure, et je ne vous reprocherai pas d'avoir personnalisé sur mes épaules la campagne que vous menez depuis des mois. Il a suffi que tout à l'heure notre camarade Digat apporte ici l'affirmation et la confirmation que, en vérité, les décisions prises au Comité Confédéral National l'ont été par les représentants des Fédérations et des Unions départementales, pour que ce que l'on personnalisait sur moi n'existe plus. (*Applaudissements.*) Ça été pour vous, pour votre tendance, une occasion, un moyen tactique. Sachant bien que celui qui parle à cette tribune occupe dans la Confédération Générale du Travail un rôle de propagandiste, sachant bien que celui qui vous parle est un défenseur actif de la C. G. T., vous avez voulu ruiner son influence en personnalisant la campagne de dénigrement organisée par vous. (*Applaudissements.*)

Il n'en reste plus rien. Le Congrès se trouve devant un examen plus étendu, du fait qu'un rapport moral a été discuté, sanctionné par un vote. Aujourd'hui ce vote, vous le savez bien, donne encore dans ce Congrès la majorité au bon sens et à la conscience du syndicalisme.

Et ce qu'il y a d'étonnant, voyez-vous... je comprends que vous puissiez avoir des mouvements d'impatience, ils ne sont pas pour m'importuner, tous les Congrès que nous avons vécu m'ont procuré ces sortes de mouvements, je ne m'en suis jamais plaint, ce n'est pas moi que vous pouvez incommoder, mais je vous recommande de ne pas incommoder vos collègues. J'en conclus sur ce point que ce qu'il y a d'étonnant, de profondément étonnant, c'est qu'après une campagne semblable, menée depuis près d'un an, avec les forces mises à la disposition de ceux qui ont combattu uniquement le Bureau confédéral, il se soit encore trouvé dans ce Congrès une majorité pour ne pas abdiquer devant cette campagne. (*Applaudissements.*) Et ici, ne vous fâchez pas davantage, si je vous déclare, — et ceci est chez moi une conviction — que vous êtes arrivés à l'apogée de vos résultats. Ne vous fâchez pas si je vous dis que désormais vous ne pouvez plus aller qu'en reculant dans les tentatives que vous avez exercées sur le mouvement syndical.

Ce n'est pas tant à l'intérieur de votre tendance que je pénètre, c'est à l'extérieur du groupement que vous avez constitué. Ici même on a pris la défense d'un parti qui, jusqu'à présent, n'a pas été nommé, d'un parti que je considère comme ayant été l'agent de la destruction du mouvement ouvrier en France. C'est lui qui désormais va signifier le recul de l'opposition au mouvement syndical. C'est le recul de ses méthodes, c'est votre position politique qui vont déterminer entre nous la possibilité d'un assainissement dans notre mouvement. Recul du Parti communiste, car il lui est interdit désormais, et par vous et par nous, d'appliquer à l'intérieur des syndicats ses méthodes de noyautage, de destruction et de conquête. (*Applaudissements.*) Vous l'avez vous-même disqualifié en disqualifiant son représentant qui est

allé porter la production de ses vingt et une conditions au Congrès syndical de Moscou. N'essayons pas de jouer, n'essayons pas de torturer les situations, de traduire autrement les mots et les délégations accomplies! Le camarade Tommasi accomplissait en Russie une mission conforme à celle qu'a dictée en France et dans les autres pays le Parti communiste (*applaudissements*), et ceux qui ont désavoué la signature du secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine, ceux qui n'ont pas voulu comprendre qu'il remplissait une mission au profit du Parti politique communiste de ce pays, je pense que ceux-là sont moins logiques que lui, parce qu'il avait conscience de ce qu'il faisait, et que s'il n'a pas réussi, ce n'est pas de sa faute. Et si vous l'avez désavoué, ce n'est pas de votre faute, c'est votre politique devant ce Congrès qui vous y a obligés. (*Applaudissements.*)

Comment on est venu à maintes reprises, à cette tribune, apporter l'affirmation contre laquelle je ne m'élève pas, que c'est seulement là-bas qu'un soleil lumineux est digne d'éclairer la masse prolétarienne des autres pays, comment on ne cesse pas de dire à cette tribune que la Révolution russe est un bloc indiscutable; comment il y a en Russie un gouvernement qui a pris possession de l'instrument révolutionnaire, et vous en êtes déjà, vous qui croyez à la puissance lumineuse du soleil, à discuter cette résolution! (*Applaudissements.*)

Mais alors, vous voici dans la même position que nous, quant à l'examen de la Révolution russe, quant à l'examen de sa force gouvernementale, quant à l'examen des prétentions du Parti communiste russe duquel est issu le gouvernement russe. Comment vous discutez, vous êtes allés demander la liberté, vous êtes venus sans la liberté! et, vous discutez aujourd'hui devant cet immense soleil lumineux, vous discutez au moment où tous ici nous avons la preuve douloureuse des souffrances qu'endure ce peuple!

Vous aussi vous en êtes à examiner des textes et à discuter sur la valeur d'un mot « liaison » ou « subordination »! mais sur le chemin que vous allez parcourir, que vous commencez à parcourir, l'examen des textes va vous conduire inévitablement à l'examen total de tous les textes qui constituent la possibilité d'adhérer à l'Internationale inexistante que vous nous offrez; vous êtes ainsi conduits inévitablement à justifier votre attitude par un ensemble de faits et de textes que vous ne pouvez pas disqualifier. Ainsi, voyez donc l'attitude grotesque que vous occupez dans ce Congrès! Voyez donc le côté mesquin de la proposition que vous avez formulée aux délégués des syndicats français. Vous dites à ces délégués des syndicats: Nous n'avons pas pu, et nous sommes les seuls au monde qui ne l'avons pas pu, nous accommoder de la nouvelle Internationale rouge, et par surcroît vous proposez au Congrès confédéral de se diriger vers le vide, vers le néant internationaliste. (*Applaudissements.*) Vous vous êtes placés dans ce cas.

Sur la première question, retrait de l'Internationale d'Amsterdam, je dis pour aller où? pour aller dans quelle direction? pour aller vers quelle Internationale? où est-elle? puisque vous n'avez pas pu consti-

tuer la vôtre, puisque vous vous êtes mis dans la position bizarre de discuter des textes et de disqualifier vos mandataires! Quelle est l'Internationale que vous offrez au prolétariat français? (*Applaudissements.*)

Certes, ici on peut faire un beau discours de réunion publique, on aurait même pu aller plus loin dans le développement des choses retentissantes, qui ont toujours le don de faire plaisir aux auditoires ouvriers, mais on a négligé de poser la question essentielle: où est votre Internationale? pour que vous puissiez avoir la permission de nous demander de nous retirer de la nôtre. (*Applaudissements.*)

Ceux qui m'ont précédé, et qui à cet égard ont apporté ici des précisions, vous ont posé la même question, sachant bien, ce que vous savez vous-mêmes, qu'il n'y a pas en Russie une C. G. T. qui peut constituer le noyau central d'une future Internationale. Si j'ai bonne mémoire, c'est notre camarade Tommasi lui-même, qui, dans ses interviews, a raconté qu'il n'y avait pas en Russie de syndicats proprement dits. S'il n'y a pas en Russie de syndicats réels, comment voulez-vous qu'en Russie il y ait une C. G. T. existante, et s'il n'y a pas en Russie de C. G. T. existante, où est le noyau central pour former votre nouvelle Internationale? (*Applaudissements.*) Si vous ne pouvez pas répondre favorablement à ces diverses questions, je dis que vous n'avez pas le droit ici, de poser la question de savoir si la C. G. T. abandonnera l'Internationale syndicale qu'elle a créée. Si vous n'avez pas de réponse nette, claire, vous n'avez pas le droit devant le Congrès de poser la question, et les délégués qui sont ici, ceux qui ont interrogé leur conscience, n'ont pas le droit à l'heure où nous sommes de prendre la responsabilité, devant leurs mandants, d'abandonner les seuls liens internationaux que nous avons créés. (*Applaudissements.*)

Abandonner l'Internationale syndicale d'Amsterdam, à ce sujet les congressistes méritent quelques renseignements de détail. C'est pour vous, mineurs, l'obligation d'abandonner votre Fédération internationale minière, c'est pour vous, Fédération du textile, l'obligation d'abandonner votre Fédération internationale du Textile, c'est pour vous...

Plusieurs Délégués. — C'est faux!

DUMOULIN. — Ah! c'est faux. Certes quand les arguments gênent, on jette le bâton à travers pour empêcher leur développement. Mais je continue.

C'est pour vous, camarades verriers, l'obligation d'abandonner votre Fédération internationale des Verriers que vous venez de reconstituer; c'est pour les marins, pour les dockers, pour tous ceux qui ont des Fédérations internationales industrielles, le vide, le néant, que vous leur offrez!

Vous dites: c'est faux. Pouvez-vous dire que c'est faux puisque vous n'avez rien? (*Applaudissements.*) Si vous voulez user de ce que vous appelez l'esprit, je dis qu'il n'y a rien de pire que le vide et le

néant, et que l'on n'a pas le droit de proclamer faux ce qui n'existe pas. (*Applaudissements.*)

Comment c'est faux que l'Internationale rouge ne prévoyait aucune Fédération nationale industrielle et qu'elle exclue au contraire toute possibilité d'organisation industrielle internationale ! On dit que l'Internationale rouge groupe tous les prolétaires sans distinction de profession dans une sorte de cohue mondiale, et, comme vous n'avez pas adhéré à ces principes, vous n'avez pas à dire que c'est faux, puisque vous êtes dans le vide... (*applaudissements*) et c'est la seule chose que le Congrès n'acceptera pas.

Le Congrès se refusera à admettre la théorie du néant ; le Congrès se refusera à parcourir les chemins hasardeux sur lesquels vous voulez le placer. Quel est le délégué de syndicat qui prendra la responsabilité de ne plus avoir d'Internationale ; au moment où le prolétariat de tous les pays est menacé, comme vous l'affirmez vous-mêmes, quel est le syndicat qui dira : « Nous abandonnons l'Internationale syndicale au moment où nous n'avons jamais eu autant besoin d'Internationale ! »

Je ne reprends pas, quant à leur utilité, quant à leur moralité, quant à leur puissance, les arguments qu'a développés Digat sur l'Internationale. Je dis qu'il y a pour vous tous une impossibilité d'abandonner ce à quoi nous appartenons internationalement. Certes, des réponses précises, sans ambiguïté devraient être fournies à ceux qui ont donné des raisons comme celle que notre camarade Mayoux a apportée à cette tribune : « Nous abandonnons l'Internationale d'Amsterdam, nous dit-il, parce qu'elle ne nous plaît plus. » Il nous a appris un jour qu'il n'y avait plus rien sur cette terre qui lui plaisait. (*Applaudissements. Bruits.*) Et ainsi il applique le même raisonnement à l'Internationale syndicale.

Il a parcouru, avec l'aisance qui lui est coutumière, avec cette aisance scientifique qui caractérise sa corporation, tous les pays du monde. Mayoux, je n'atteindrai jamais au niveau de l'injure que contiennent les affirmations que tu as produites ce matin ou hier. D'après toi, l'Internationale syndicale est liée à tous les gouvernements, l'Internationale syndicale fait plus particulièrement la besogne du gouvernement anglais. D'après toi, l'Internationale syndicale est à la remorque du Bureau international de Genève. Toutes ces affirmations apportées par toi constituent pour nous une injure grave, car s'il en était ainsi, nous serions ce que vous colportez chaque jour, c'est-à-dire des traîtres à notre classe, puisque nous serions des serviteurs des gouvernements dans l'Internationale.

Or, nous pouvons user à notre guise de certaines formules de tribune, elles ne contiendront jamais des injures aussi graves que celles proférées par notre camarade Mayoux. Où a-t-il vu, comment a-t-il apporté la preuve ici que l'Internationale d'Amsterdam avait partie liée avec les gouvernements ? Où sont les preuves mises devant les yeux des délégués, pour confirmer ces déclarations ? A quel endroit l'Internationale syndicale a-t-elle lié son action avec celle des gou-

vernements ? A propos des régions dévastées, à propos de notre tentative de réconciliation des deux peuples essentiels de ce continent, à propos des efforts considérables que nous avons tenté de réaliser dans cette région pour que nos camarades de travail ne connaissent plus la misère qu'ils subissent ? Est-ce à cela que tu fis allusion pour déclarer que l'Internationale d'Amsterdam a partie liée avec les gouvernements, est-ce quand nous nous sommes dressés pour interdire l'envahissement du bassin de la Ruhr, pour empêcher que l'on condamne les mineurs, les métallurgistes, tous les travailleurs allemands, à payer les dettes du Kaiser. Est-ce à ce moment-là que nous avons eu partie liée avec les gouvernements ?

Votre défaut, je vous l'ai déclaré à maintes reprises, dans nos Comités Confédéraux Nationaux, c'est de compter schématiquement les situations générales, et de les définir dans votre arithmétique particulière, sans tenir compte suffisamment de l'état de la vie générale à laquelle sont contraints les ouvriers.

Quand dans ces régions on a vu qu'un Conseil syndical pouvait à huis clos voter un ordre du jour disant qu'il fallait laisser la bourgeoisie capitaliste dans le borbier de la guerre, les ouvriers de ce pays se sont aperçus que les bourgeois et les capitalistes ne sont pas dans le borbier de la guerre. Bourgeois et capitalistes ont une maison pour s'abriter, voire plusieurs maisons, un petit château en Tourainé, et une villa au bord de la mer, tandis que les travailleurs des régions dévastées sont condamnés à vivre sous les tôles ondulées. Voilà ce qu'il fallait dire, ce que vous avez oublié de dire. (*Applaudissements.*)

Vous qui voulez personnifier une formule, vous qui nous reprochez de ne plus la comprendre suffisamment, vous nous dites : « Vous n'êtes plus dans la formule de la lutte de classe en travaillant pour les régions dévastées. »

Il y a ici toute une presse de journaux différents, elle enregistrera mes déclarations. Qu'est-ce qu'une classe ? Une classe, ce sont les ploutocrates, les quelques centaines de ploutocrates qui s'arrangent pour faire suer sang et eau aux travailleurs du pays, or dans cette région, la ploutocratie était personnifiée par Loucheur et sa politique, et c'est contre cette piraterie et ce brigandage de la classe capitaliste que nous voulons dresser l'esprit de classe des sinistrés, ce que vous n'avez pas fait. (*Applaudissements.*)

Lutte de classe, il faut la traduire dans la vie, dans les faits ; il faut l'organiser dans la lutte quotidienne, cette lutte de classes. Vous croyez à propos des régions dévastées, de tout ce que contient de violences le Traité de Versailles, vous pensez à propos des sanctions que voulaient appliquer les gouvernants, avoir fait une découverte admirable en redonnant à ce pays une nouvelle formule hervéiste d'antimilitarisme bruyant et inefficace. Vous croyez avoir fait une découverte réelle, en vous plaçant vous-mêmes devant l'impossibilité d'appliquer vos décisions. Vous croyez avoir accompli un travail raisonnable en vous mettant dans la dure obligation de répondre aux

jeunes gens de la classe 1919 : « Confiance et discipline. » (*Applaudissements*). Ce sont là de ces difficultés qui annoncent la faillite, et vous devriez comprendre que nous ne pouvons plus à l'heure où nous sommes reprendre dans notre pays cette propagande hervéiste d'avant-guerre. Nous devons rester des antimilitaristes et des anti-guerriers, non pas seulement pour avoir le plaisir de faire du bruit ou de produire des affiches retentissantes, mais pour avoir la noble satisfaction de ne pas voir se renouveler les guerres. (*Applaudissements*.) Voilà notre antimilitarisme à propos des régions dévastées : construire pour les sans logis, réconcilier les deux peuples, Digat l'a dit et je n'insiste pas.

Tout d'un bloc j'entre dans la question qui en quelque sorte galvanise la pensée du Congrès. Qu'allons-nous faire ? Vous vous êtes mis à la recherche autour de vous des responsables de l'état de division dans lequel nous sommes, vous ne vous êtes pas dit que le vote proclamé hier atteste la gravité de la situation, si vous vous étiez trouvés avec une minorité infime, si nous nous étions trouvés comme moi au mois de septembre 1919, et même comme à Orléans l'année dernière avec une majorité solide, la question n'aurait pas été aussi grave qu'elle l'est en ce moment. La question est grave, elle l'est pour tous et vous ne vous le dissimulez pas, parce que les sourires ne dissimulent jamais les ravages intérieurs de la conscience. (*Applaudissements*.) Vous savez combien la situation est grave, et vous rechercherez ailleurs que dans les véritables causes les raisons de notre affaiblissement. Est-ce nous, est-ce vous qui avons apporté dans notre pays les raisons des déchirements intérieurs ?

HERCLET. — C'est toi.

DUMOULIN. — Tu as le droit, Herclet, de lancer une petite interruption. A vingt-quatre ans ces choses sont toujours permises !

Certes vous voulez qu'il n'y ait jamais eu à la Confédération Générale du Travail un élément de discorde qui nous amène à la gravité présente. Vous ne songez pas qu'au cours de ces trente années d'existence, à aucun moment de sa vie, même quand des questions très graves de représentation proportionnelle, même en 1906, à Amiens, quand la question, vieille de sept années et que vous rapportez aujourd'hui s'est posée, personne n'a songé à la division dans le monde ouvrier. Il a fallu ce qui est coutumier aux partis politiques, puisque les Partis politiques s'offrent le luxe, à chaque décade de leur vie, d'une scission, qu'en France, le Parti socialiste pense qu'il était de son bien de provoquer la scission, pour se raccommoier deux ou trois années après quand les circonstances électorales le presseraient, quand, à cette époque, il semblerait que ses conquêtes électorales pourraient être compromises. Le parti politique ne rapproche pas des intérêts ouvriers, des intérêts corporatifs, il ne rapproche pas des aspirations révolutionnaires, il rapproche des appétits, et c'est pour des questions d'appétits que les partis politiques se divisent, se sé-

parent, se rapprochent, et font subir à la partie ouvrière organisée dans ses syndicats la douleur de la division et ses conséquences. (*Applaudissements.*)

Comment! vous n'avez pas ce sentiment profond que c'est à cause de la complicité de la division politique que nous en sommes à l'endroit que nous occupons à l'heure actuelle? Vous ne sentez pas que c'est parce que, comme le disait Monmousseau, on a divisé les travailleurs en deux catégories politiques, qu'il y a cet état d'impuissance et de stérilité dans le mouvement syndical. Et alors, vous prenez figure sympathique à l'égard de celui des partis qui veut, qui prétend appliquer conquête et noyautage dans le syndicat. Vous ne pouvez pas nous obliger à la même sympathie parce que notre devoir est de défendre le mouvement ouvrier, et nous dénonçons, nous, puisqu'on a voulu le défendre, l'influence du Parti communiste dans les syndicats. Nous la dénonçons aussi bien pour le mot « subordination » que pour le mot « liaison ». Pas plus ce parti là qu'un autre n'a droit à notre liaison ni à notre subordination, parce qu'à nos yeux, et à mes propres yeux, il ne représente pas plus la Révolution ouvrière que les autres partis. Je ne me suis jamais trompé sur les vertus du Parti communiste français, ces vertus sont des vertus politiciennes et parlementaires. Ces vertus elles viennent de ses traditions politiques, des hommes qui la composent, de ceux qui depuis vingt années siègent au Parlement pour y faire besogne réformiste. Elles viennent, les vertus du Parti communiste, de ce qu'un certain nombre de citoyens y sont allés chercher un abri pour éviter la Révolution; elles viennent, les vertus du Parti communiste, de ce qu'un certain nombre de camarades ont cru que la Révolution viendrait plus vite dans ce Parti. Mais, si nous avons écouté notre égoïsme particulier, pour avoir notre tranquillité comme certains messieurs qui composent le Parti communiste, nous n'avions qu'à y donner notre adhésion. (*Applaudissements.*)

Ne dites donc pas que ce Parti est plus qu'un autre un parti de Révolution. C'est un parti de conquête de pouvoir politique pour lui-même et non pas pour la classe ouvrière. C'est un Parti qui considère qu'actuellement il faudrait laisser les masses ouvrières dans le chômage, dans la misère, dans l'état de décomposition où elles sont, pour apparaître comme le parti politiquement sauveur. Nous n'avons pas besoin de ces sortes de services; nous menons notre action nous-mêmes, nous défendons notre programme nous-mêmes; personne ici n'a pu apporter la moindre défaillance quant à la valeur des revendications formulées par nous, Besnard lui-même s'est rallié à l'assurance sociale; pas mal d'autres sont venus dire à cette tribune, dans des mouvements oratoires contradictoires, qu'ils étaient pour l'action en faveur du programme, mais contre le programme lui-même. Ils ont occupé ainsi une position difficile à cette tribune quand ils sont venus dire: « Nous répudions le programme de la Confédération Générale du Travail, mais si l'action s'engage pour ce programme, nous serons disciplinés. » Cette discipline est donc une

discipline fausse. On combat un programme, et quand l'action s'engagera pour lui, on sera discipliné. C'est là une affirmation que nous ne pouvons accepter. On est pour le programme, on le défend, on le répand, on le fait pénétrer dans les cerveaux, et dans le cœur des travailleurs, on ne se bat pas une fois dans sa vie pour la nationalisation, quitte à dire le lendemain que la nationalisation est un leurre et une mystification, on reste fidèle à cette revendication. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi que nous restons fidèle au programme de la C. G. T., à l'Internationale syndicale, à notre action de chaque jour, alors que cette fidélité ne peut pas être le fait d'autres dont le travail n'est qu'un travail de destruction organisé à côté de la C. G. T.

Certes, quand j'ai entendu ici les explications très franches faites par Labrousse et Mayoux ; quand ces deux camarades sont venus, l'un nous dire : « Je veux » et l'autre : « Je vous somme de répondre », nous avons compris combien la formule développée tout à l'heure par Monmousseau était incomplète, et combien la conclusion tirée de l'exposé de Racamond l'était aussi. Racamond pour essayer d'abaisser la Confédération Générale du Travail, l'a comparée à une Ligue des Droits de l'Homme ; d'autres camarades l'ont ravalée à un rôle réformiste plat et aride. Nous, nous vous disons, en réponse à ces diverses accusations portées contre votre organisation de classe, nous vous disons que vous avez constitué à côté de la Confédération Générale du Travail, des Clubs de jacobins. Oui ! vous avez constitué à côté des syndicats des Clubs de jacobinistes, vous les avez organisés dans les assemblées syndicales comme des sortes de « tchéka » à la mode française, et ainsi vous ne faites plus qu'une politique de procès, une politique de jugement, une politique d'instruction, une politique de comparution, une politique de réquisitoire ; et de vos réquisitoires, de vos comparutions, de vos instructions, il en est sorti la paralysie du mouvement syndical. (*Applaudissements.*) Eh bien, c'est à cette deuxième question qu'il faut répondre.

En réponse à la première, je le répète, vous choisirez entre l'Internationale syndicale ou le néant. Les camarades vous proposent le vide et le néant, nous, nous vous disons que vous devez rester avec nous, tous ensemble à l'Internationale syndicale d'Amsterdam, telle qu'elle est composée de toutes ses C. G. T. quelles qu'elles soient, avec leurs syndiqués tels qu'ils sont. On n'imagine pas un mouvement composé d'autre chose que de C. G. T. et de syndiqués. Ainsi faisant, le Congrès souverainement parlant, répondra à cette première question. Si vous aviez suivi les inspirations du Parti communiste, duquel vous vous êtes séparés, vous auriez pu poser devant ce Congrès : « Amsterdam ou Moscou. » Maintenant vous n'avez à opposer à Amsterdam que vide et néant. Le Congrès nous départagera sur ce point.

Discipline syndicale?... qui diable a jamais parlé d'obéissance passive ; qui diable a jamais vu autre chose dans le mouvement ouvrier français qu'une souplesse organisée de la base au sommet ; qui diable a jamais contesté au syndicat et au syndiqué, le droit d'examen et de

critique; mais qui diable a jamais permis avant l'époque où nous sommes de construire une Internationale pour détruire l'autre! (*Applaudissements.*) Qui pourrait tolérer que des syndicats, que des Fédérations, constituent une autre Internationale avec mandat et mission de détruire celle à laquelle nous appartenons. J'imagine que vous n'allez pas chicaner ce point à moins de vous déjuger vous-mêmes, c'est bien pour détruire l'Internationale d'Amsterdam que vous allez à celle de Moscou! n'est-ce pas? Eh bien, il faudra répondre.

Donc, notre mouvement peut-il tolérer qu'une fraction qui n'a pas obtenu la majorité puisse s'organiser à côté pour détruire ce qu'a organisé la majorité? Cette question ainsi posée doit être tranchée.

La deuxième partie de notre résolution doit faire obligation à tous les Syndicats, à toutes les Fédérations et à toutes les Unions départementales d'appartenir et de rester à l'Internationale syndicale à laquelle le Congrès tout entier restera fidèle. (*Applaudissements.*) Si vous ne comprenez plus la discipline sous cette forme, c'est que nous avons cessé de nous comprendre.

Hélas! quand je vois un bon bougre faire un geste de dénégation de sa place, j'aurais désiré pour lui que ses propres troupes fussent disciplinées quand nous nous sommes battus. Si nous avions été disciplinés, nous aurions remporté la victoire, comme nous n'avons pas été disciplinés, comme une partie des troupes a cru devoir ne pas répondre, nous avons essuyé la défaite. Les défaites, elles, ne peuvent venir que de l'indiscipline.

Eh bien! quand on n'a que le vide à offrir à une classe ouvrière, on doit décider d'appliquer dans son entier et la décision et la résolution que votera ce Congrès. Alors vous direz vous-mêmes, si vous ne voulez pas appliquer ces décisions: « Nous ne nous comprenons plus. » Voilà ce qu'il faudra que vous disiez, et il faudra que le Congrès soit assez fort, assez souverain, assez maître de lui pour se dégager du mode impératif et draconien qui lui a été imposé. J'ai le droit, puisque vous m'avez dégagé d'une certaine part de réserve quand vous avez proposé vous-mêmes que le Bureau confédéral soit inclus dans la liste des orateurs majoritaires, puisque vous m'avez ainsi débarrassé du fardeau de ma charge, puisque vous m'avez rendu ma liberté de militant, liberté dont j'use à cette tribune, j'ai le droit de faire appel à ceux qui ont été condamnés à un vote sans examen par le système impératif et draconien. Je les invite à interroger leur conscience pour savoir si elle doit aller vers le vide, vers le néant, ou rester à l'Internationale syndicale d'Amsterdam; pour savoir si nous avons le droit de ne pas appliquer les décisions de ce Congrès comme des autres, et de permettre de poursuivre une besogne de destruction. Vous, communistes, électeurs de ce pays, vous qui reprochez spécialement au Bloc national d'être un bloc réactionnaire, un bloc de lois scélérates, un bloc de canaillerie, sachez au moins faire la discipline parmi vous, pour ne pas faire le jeu électoral du Bloc national. Ces choses, elles ne peuvent pas venir de vous, mais du Congrès. Continuez à faire le jeu du Bloc national c'est votre affaire. Nous, nous demandons à ce Congrès de

puiser dans sa souveraineté et dans sa force, une mesure d'application pour que les décisions prises à la majorité soient respectées.

Et, pour terminer, si le Congrès n'a pas compris les sacrifices que nous avons dû faire, s'il n'a pu s'élever à la hauteur de ce que nous avons dû endurer depuis des mois, s'il n'a pas compris la somme de souffrance qu'il nous a fallu garder à l'intérieur de nous-mêmes pour défendre notre mouvement, s'il ne s'est pas élevé à la hauteur de ces sentiments nobles, les sacrifices auront été inutiles et il en portera la responsabilité. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, voici le Bureau pour demain. Sont désignés : FIQUET, Fédération de l'Alimentation, président; PILARD, U. D. Maine-et-Loire, et LE GUEN, Cheminots, assesseurs.

La séance est levée.

SIXIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Président: FIQUET.

Assesseurs: PILARD (Maine-et-Loire), LE GUEN (Cheminots).

Le Président. — Il y a plusieurs communications. Une du trésorier confédéral au sujet des camarades des Bouches-du-Rhône:

Les camarades délégués des Bouches-du-Rhône désirant des certificats de présence au Congrès sont invités à donner par écrit leurs nom et prénoms ainsi que la désignation de leur organisation au camarade trésorier.

A. CALVEYRACH.

Il y a aussi plusieurs demandes d'orateurs pour prendre la parole; nous les examinerons après le vote sur l'orientation syndicale.

Camarades, avant de donner la parole aux orateurs restant inscrits sur la discussion, je demande au Congrès que, comme hier le plus grand silence soit fait pendant la discussion; il est absolument utile que le silence soit fait, étant donné qu'il y va, avec cette discussion, de la vie du syndicalisme français. Ceci dit, la parole est au camarade Monatte.

Discours de Monatte

MONATTE. — Camarades, dans un débat pareil, où l'avenir de notre mouvement syndical français est en jeu, est en péril, je crois qu'il est indispensable de parler franc, de faire le possible et l'impossible pour chasser l'obscurité.

Je suis surpris que la thèse de nos adversaires majoritaires laisse tant d'obscurité derrière elle. Nous ne savons pas encore si la qualité de syndiqué révolutionnaire constitue ou non un crime de lèse-confédération, et hier, Dumoulin a suspendu sur ce Congrès la menace des exclusions.

Discuter sur l'orientation syndicale, c'est évidemment rechercher le chemin le meilleur, le plus direct, le plus rapide, pour atteindre le but que la classe ouvrière s'est assigné, celui que lui fixe l'histoire, accomplir sa mission historique, c'est-à-dire faire la Révolution.

Or, nous disons, nous, que la Confédération Générale du Travail, par son bureau actuel, par sa politique actuelle, tourne le dos à la Révolution.

Nous disons même davantage, nous disons que la C. G. T., à qui nous déniions le droit de se dire révolutionnaire, n'a même pas le droit de prétendre qu'elle a été pratiquement réformiste, parce qu'au lieu de l'action corporative syndicale réformiste, que nous avons connue, que nous admettons, que nous comprenons, nous l'avons vue, elle, la C. G. T., descendre, par sa politique actuelle, au-dessous du réformisme, et n'être plus dans l'action nationale comme dans l'action internationale qu'un rouage gouvernemental. Elle n'est plus animée que de préoccupations d'hommes d'Etat et oublie le point de vue de classe, nationalement et internationalement. (*Applaudissements.*)

Nous disons que l'Union Sacrée de guerre, qui a permis aux gouvernements capitalistes, aux impérialistes assassins de faucher quinze millions d'hommes en Europe, nous disons que cette Union Sacrée de guerre, de laquelle on s'est servi pour calmer la classe ouvrière, pour lui fermer la bouche, pour l'empêcher de crier sa volonté de paix, nous disons qu'à cette Union Sacrée de guerre a succédé l'Union Sacrée industrielle d'après-guerre, pour la remise en état des dévastations de guerre, pour la réorganisation économique de ce pays, par l'accord entre toutes les classes.

Et, le plus grand reproche que, pour ma part, je fais aux éléments majoritaires de la Confédération Générale du Travail, c'est que le bénéfice moral que nous devons tirer, — qui avait été payé si chèrement : un accroissement de la haine des travailleurs de ce pays contre le régime capitaliste coupable d'enfanter les guerres, la dernière et les prochaines, nous ne pouvons pas le tirer. Nous devons sortir de ces quatre ans de guerre avec une haine décuplée contre le régime capitaliste. (*Applaudissements.*) Nous devons démontrer que, tant que le régime capitaliste durera, les boucheries comme celles que nous venons de vivre, nous les revivrons de nouveau. Et cette haine contre le régime capitaliste, ces haines contre les hommes qui représentent le régime capitaliste, qui sont ses interprètes et son symbole, nous ne la sentons pas grandie, nous ne la retrouvons nulle part plus forte. Pourquoi ? Parce que, dans ce pays, à chaque fois que les ouvriers regardaient les hommes qui incarnent le régime capitaliste, ils voyaient à côté d'eux, devant eux, opérant dans la guerre, après la guerre, à côté des gouvernants, leurs propres chefs ouvriers. (*Applaudissements.*) Ils les voient, tout au long de la guerre, prêcher le jusqu'aboutisme, depuis Bordeaux où l'on accepte d'être commissaire à la Nation, jusqu'à Versailles où l'on voit le secrétaire de la Confédération Générale du Travail à la droite de Loucheur, en qualité de conseiller technique de Loucheur.

Il y a quelques jours encore, à côté de Viviani — celui qui a signé la déclaration de guerre le 2 août 1914 —, le secrétaire confédéral, avec un mandat du Bureau International du Travail, en compagnie d'autres délégués de la Fédération de l'Internationale d'Amsterdam, nous les avons vus, ces représentants de la classe ouvrière, se prêter à la comédie du désarmement, comme s'il était possible d'admettre, après la leçon de la guerre, que ce soient les gouvernants qui brisent les guerres. (*Applaudissements.*)

Ils faisaient tout cela, sur le devant de la baraque capitaliste, pendant que derrière s'apprêtent, se préparent les futures guerres, où les grands lutteurs de l'Amérique et de l'Angleterre engageront le grand duel de demain. Sur le devant de la baraque, on vient faire la parade, comme à la fête, on vient parler de désarmement, tandis que derrière on prépare la guerre. L'on parle de désarmement afin de calmer l'inquiétude du pays, pour avoir l'air de faire quelque chose. En réalité, on endort; une partie des gens se mettent à espérer dans l'esprit pacifiste des gouvernants. A la faveur de cela, à la faveur de ce rideau, à la faveur de cette croyance illusoire, la classe ouvrière négligera de se préparer à faire l'effort, le seul effort qui puisse conjurer les guerres, la seule action révolutionnaire contre la guerre. (*Applaudissements.*)

Quand vous venez, à propos d'Amsterdam et de Moscou, instituer un débat de mots, de formules, un débat juridique, nous ne vous suivrons pas. Il y a là un débat profond, humain. Ce que nous voulons, nous, c'est une Internationale qui fasse autrement que n'ont fait, le 2 août 1914, les deux Internationales d'alors, et particulièrement l'Internationale syndicale. Nous voulons une Internationale vraiment internationaliste, et Amsterdam ne nous la donne pas, elle ne peut pas nous la donner; Amsterdam, c'est l'Internationale de tous les nationalistes. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas moi qui le dis le premier. Au retour de Washington, le délégué de la Confédération Générale du Travail italienne, un réformiste italien (un réformiste italien ça vaut un peu plus qu'un révolutionnaire français), Baldesi, disait, donnant ses impressions dans l'organe de la C. G. T. italienne, que Washington avait été la rencontre internationale de tous les nationalismes. Et, comment pourrait-on contester cette appréciation? D'où vient l'Internationale d'Amsterdam? Elle vient — et il est impossible de le contester — elle est la suite, non pas de la première Internationale syndicale, de celle de Legien avant guerre; elle vient des conférences interalliées qui se sont tenues à Leeds, à Londres, entre syndicats des pays de l'Entente, entre syndicats anglais, français, belges. Je crois que les Italiens n'avaient pas accepté de s'y rendre; Rigola qui était à ce moment-là le secrétaire de la Confédération italienne, et qui avait accepté et promis son adhésion à la Conférence de Leeds, fut précisément désavoué par le Comité de la Confédération italienne. C'est pour cela qu'il se retira.

Mais Français, Anglais, Belges, tous ceux qui, dans le mouvement

syndical, étaient soigneusement collés derrière leur gouvernement respectif, Appleton, le plus jingoë des derniers jingoë anglais, Mertens, plus royaliste que son-roi belge, Jouhaux, aussi Union Sacrée que Poincaré, qui lui fit remettre son sursis d'appel, ce sont eux dont on a fait les président et vice-présidents de l'Internationale d'Amsterdam. (*Applaudissements.*) Ils étaient tout désignés : n'avaient-ils pas été les président et vice-présidents de cette organisation hybride de guerre des syndicats alliés. Les armées alliées étant victorieuses, ils sont devenus, eux, les maîtres de la nouvelle Internationale syndicale; là ils se sont adjoint quelques camarades des syndicats hollandais : Oudegeest et Fimmen. Oudegeest, ce bon social-démocrate que nous connaissons pour l'avoir vu lors de la Conférence Internationale Syndicale tenue à Paris en 1909; il était à ce moment-là, avec Hueber et la plupart des délégués syndicaux, à l'exception de ceux de deux ou trois pays — ceux qui ont assisté à ce Congrès se souviennent — autant de marionnettes dont le citoyen Huysmans, le secrétaire de l'Internationale socialiste, tirait publiquement les ficelles. Et c'est lui, c'est vous qui venez nous parler d'autonomie et d'indépendance du mouvement syndical; allons donc ! (*Applaudissements.*)

Amsterdam, Internationale nationaliste ! Amsterdam, Internationale de collaboration de classes, de collaboration gouvernementale !

A la première Conférence Internationale d'Amsterdam, dans l'été 1919, c'est là qu'a été décidée la participation à la fameuse conférence de Washington, en se basant sur un article du Traité de Versailles, en le reconnaissant donc. Et comment ces délégués syndicaux ne l'auraient-ils pas reconnu puisqu'un certain nombre de leurs chefs ouvriers s'étaient assis autour de la table où se tramait le cynique Traité ?

On va à Washington ; on y va, pourquoi faire ? Y va-t-on fidèle à toute la tradition de notre mouvement ouvrier ? Ou bien y va-t-on pour faire ce que toujours le syndicalisme français avait condamné, avait ignoré, avait méprisé ?

Il existait, avant la guerre, un Conseil supérieur du Travail ; la C. G. T. avait pris pour règle de le combattre, de n'y point participer. Il existait aussi une association gouvernementale : « L'Association pour la protection légale des travailleurs. » Et de même, ignorance, condamnation de la part de la C. G. T. Et qu'est-ce que nous voyons au sortir de la guerre ? La C. G. T. reprenant tout ce passé qu'elle condamnait, et le faisant sien. (*Applaudissements.*)

Sur Washington j'invoquerai un témoignage, le témoignage d'un compagnon de voyage de la délégation ouvrière française, M. Charles Dulot, directeur de *l'Information Sociale* et rédacteur au *Temps*, le même Dulot qui a si bien arrangé la vérité ces jours derniers à propos des incidents de lundi. (*Applaudissements.*)

Dans un article du *Temps* en date du 30 octobre 1919 et envoyé de Washington, M. Dulot écrivait ceci :

Du succès de cette première réunion dépend, dans une certaine mesure,

le bon fonctionnement de l'organisme de paix sociale, prévu par le chapitre XIII du Traité...

La Conférence du Travail de Washington est, avant la ratification du Traité et sa mise en vigueur, comme la première démonstration de la Société des Nations ; comme le premier essai de réalisation pratique, de ce grandiose effort de réorganisation politique et sociale...

Sa grande nouveauté est d'assurer la collaboration de ces trois groupes : les législateurs, les grands patrons et les syndicats professionnels...

Qu'on me permette d'intercaler là une affirmation qui émane de quelqu'un qui ne peut assister à ce Congrès, mais dont le témoignage, tout de même, possède un certain poids, puisqu'il est vice-président de votre Conseil Economique du Travail, je veux parler de Roger Francq.

Roger Francq, au cours d'une polémique avec M. Dulot, lui déclarait : « Ma présence chez vous, rue Pasquier, m'a permis de constater à quel effort de rapprochement entre le patronat et la C. G. T. vous vous livriez, et quelle influence vous cherchiez à exercer sur le mouvement ouvrier dans des réunions très régulières où des tiers étaient conviés en même temps que certains dirigeants de Fédérations. Si c'est le droit chemin, pourquoi donc vous en cacher ? »

Dans le même esprit de rapprochement, le même homme, évoquant tout le passé de l'Association pour la protection légale des Travailleurs, montrant et l'œuvre d'avant-guerre et l'œuvre de Leeds, démontrait que l'une n'est que le prolongement de l'autre, et que ce que nous avons condamné dans le passé, cette œuvre gouvernementale, cette œuvre dérisoire d'impuissance, elle est aujourd'hui le grand espoir qu'on fait luire depuis deux ans aux yeux de la classe ouvrière.

De Washington on devait rapporter la ratification de la journée de huit heures ; on devait généraliser un tas de lois sociales. Qu'y a-t-il de fait ? Que voyons-nous ? La ratification de la loi sur la journée de huit heures, qu'en effet la Conférence de Washington devait faire sanctionner dans le délai d'un an, où est-elle ? Nous nous apercevons que le délai d'un an est passé et que rien n'a été fait par les Etats représentés à Washington. Il ne pouvait pas en être autrement. C'était se payer, se gorger d'illusions que d'attendre des gouvernements l'instauration, l'application, la généralisation de quelque chose qui doit venir de nous, qui ne peut venir que de nous. On nous l'avait donnée la journée de huit heures, mais elle n'était pas le fruit de notre effort, c'était une répercussion de la Révolution russe ; c'est elle qui, il y a deux ans obligeait le gouvernement à jeter du lest, à envisager la nécessité de donner quelques satisfactions à la classe ouvrière ! C'est la Révolution russe qui nous a fait, à nous, ce cadeau.

La Révolution russe et les soldats démobilisés, deux dangers dont le gouvernement, dont la bourgeoisie avaient peur. Ces deux causes : Révolution russe et démobilisation ont fait que le geste de la journée de huit heures a été esquissé. Mais, pas plus que nous n'avons su la conquérir, nous n'avons su défendre, garder la journée de huit heures. Quand la Révolution russe a faibli, quand la crainte gouvernementale

a été moins forte, nous l'avons vue disparaître, atelier par atelier, corporation par corporation.

On a tout espéré d'en haut pour l'application de la journée de huit heures ; on n'a rien demandé en bas. On n'a rien fait ensuite pour organiser la résistance contre cette rafle de la journée de huit heures. Et maintenant est-ce que l'action confédérale se limitera à des ambassades auprès des gouvernements ? Est-ce que vous serez simplement des avocats plaidant devant le patronat le procès des revendications ouvrières ? Allons donc ! La classe ouvrière n'est pas engagée dans un procès ; la classe ouvrière est engagée dans une lutte et, sitôt la période des pourparlers, des discussions passées, rendues vaines, c'est aux masses à entrer en action, c'est aux militants de la C. G. T. à les appeler, à les organiser en vue de cette action. Oui, ils se croient des hommes d'Etat, de grands chefs qui n'ont qu'à parler et qui peuvent, eux, apporter quelque chose à la classe ouvrière. Vous n'apporterez rien tant que derrière vous vous n'aurez pas une classe ouvrière appelée par vous à l'action et capable de la faire. (*Applaudissements.*)

Amsterdam nationaliste, Amsterdam collaboration de classe, Amsterdam politicienne. Que venez-vous nous dire ? que nous voulons subordonner le mouvement syndical à un parti, que nous voulons lier son action à celle d'un parti ? Mais vous, que faites-vous à votre Internationale d'Amsterdam ?

En avril, si je ne me trompe, en tout cas ce n'est pas par vous que nous l'avons appris, car ce qui se passe, tant à l'intérieur de la C. G. T. qu'à l'intérieur de l'Internationale doit rester ignoré des syndiqués français et il a fallu qu'un journal anglais, le journal de l'*Independent Labour Party* anglais, que vous ne pourrez ranger parmi les extrémistes, nous l'apprenne en donnant, le 6 mai, le compte rendu d'une réunion du Comité exécutif du Parti ouvrier indépendant anglais au cours de laquelle sa députation à Amsterdam devait faire son rapport. Là, nous apprenons que votre Internationale qui se targue de tant d'indépendance, votre Internationale syndicale qui, elle, ignore la II^e Internationale et la II^e Internationale et demie, eh bien ! elle a voulu les marier. Elle les a fait appeler devant elle et leur a dit :

« Vous allez vous mettre d'accord et nous ne marcherons qu'à cette condition. »

Quand avez-vous dit cela dans vos publications officielles françaises ? Pourquoi nous l'avez-vous caché ?

Permettez-moi de vous donner cette citation du *Labour Leader*. Je crois que les faits sont plus éloquents que tous les commentaires :

Le président dit que certaines informations paraissant dans la presse ont rendu nécessaire de parler de la réunion avec le bureau de l'Internationale syndicale.

(Il s'agit, je le rappelle, d'une discussion au sein du Comité exécutif de l'un des partis socialistes anglais, de l'*Independent Labour Party*.)

La question d'une telle réunion fut examinée sous le rapport de la présence de la seconde Internationale à Amsterdam, la conversation eut lieu entre l'Internationale syndicale et les sections française, anglaise et allemande de l'organisation de Vienne. Finalement il fut convenu que la section irait au Bureau syndical dans le dessein de discuter la question des réparations. La question de tenir ensuite une réunion commune avec des représentants de la seconde Internationale avait été laissée entièrement ouverte, comme étant une chose à discuter après la discussion avec la section des syndicats sur la question des réparations.

Cependant quand la délégation se réunit avec les syndicalistes, elle fut informée par M. J.-H. Thomas qui présidait, que ceux-ci n'avaient pas du tout fait appel aux délégués dans le dessein de discuter sur les réparations, MAIS EN VUE D'UTILISER LEUR INFLUENCE POUR LES RAPPROCHER DE LA SECONDE INTERNATIONALE.

Ils refusèrent absolument de discuter la question des réparations avec la délégation, à moins que la délégation ne fût préparée à rencontrer les représentants de la seconde Internationale, et à la discuter avec eux en même temps. Et, comme les délégués anglais, français et allemands n'étaient pas préparés à le faire, la réunion échoua et la délégation se retira.

S'il n'y a pas de liaison entre l'Internationale syndicale d'Amsterdam et la II^e Internationale socialiste, — celle qui a si bien travaillé le 2 août 1914 — qu'est-ce que vous appelez donc la liaison ?

Il me semble que le fait de procéder à un tel essai de raccommodage de la II^e Internationale avec la II^e Internationale et demie, vous enlève tout droit pour déclarer aujourd'hui, que vous avez le moindre souci d'indépendance du mouvement syndical, et que vous n'êtes point à la remorque de l'Internationale des ministres de rois, de l'Internationale des traîtres au socialisme, de tous ceux qui ont coopéré à l'assassinat des peuples.

Amsterdam, Internationale nationaliste, Internationale de collaboration de classes, Amsterdam, Internationale mariée avec la II^e Internationale politique, mariée clandestinement, mariage blanc si vous voulez, mais mariée avec elle.

Il y a pire : ce qui est sorti de Washington, ce Bureau international du Travail, mais c'est lui qui vous sert aujourd'hui d'Internationale. C'est en lui que vous mettez votre confiance. C'est à lui que vous demandez de faire votre travail.

C'est à vous-mêmes que j'en emprunterai la preuve : c'est à BARTUEL qui, après une visite auprès de son ami, de son éminent ami Albert Thomas, écrivait dans la *Revue du Travail* de septembre 1919 :

Le Bureau international du Travail peut et doit devenir le centre mondial de documentation et de renseignements, d'étude et de préparation, D'OU ÉMANERONT LES PROPOSITIONS QUI DEVRONT ÊTRE FORCÉMENT APPLIQUÉES, appuyées qu'elles seront par l'ensemble des travailleurs organisés.

Comment c'est du Bureau international qu'émaneront les propositions qui devront forcément être appliquées ! Et l'organisation syndicale alors ?

Continuant, Bartuel disait :

Le Bureau international du Travail m'apparaît donc pouvoir être placé AU SOMMET DE L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU MONDE ENTIER, et devoir devenir le point central d'où partiront les jets de lumière destinés à éclairer le monde du travail sur les routes de l'avenir, en lui évitant les heurts préjudiciables dans sa marche continue vers le progrès pour son émancipation totale. A condition toutefois que le monde du travail lui-même, par ses organismes particuliers, nationaux et internationaux, apporte à CETTE CENTRALE D'ÉNERGIE TRANSFORMATRICE QUI EST SIENNE tous les éléments actifs susceptibles d'accroître sa puissance irradiante...

Eh bien ! nous ne sommes pas de votre avis, la centrale d'énergie transformatrice n'est pas à Genève, et vous devriez avoir au moins la pudeur, sinon l'ambition de dire que votre centrale d'énergie est à Amsterdam.

Nous disons, nous, que c'est dans notre organisation, que c'est dans la C. G. T. (*applaudissements*), que c'est dans l'Internationale qu'est la centrale d'énergie. Pour nous elle ne peut pas être dans l'organisme de la collaboration de classes où coopèrent : patrons, délégués gouvernementaux et chefs ouvriers. Ah non ! non ! non ! La centrale d'énergie c'est notre organisation confédérale française qui doit l'être pour ce pays, c'est l'Internationale syndicale réelle que nous voulons créer, établir à Moscou, qui le sera internationalement.

Ah ! je sais bien que dans l'existence toutes les prévisions que l'on fait ne se réalisent pas. Jouhaux disait en 1919 ou 1918, quand il publiait sa brochure *Les Travailleurs devant la Paix*. « Une nouvelle nuit du 4 août doit terminer cette guerre. »

Une nouvelle nuit du 4 août devait terminer cette guerre ! quelle illusion... Ah ! ils vous ont bien monté le coup les ministres républicains à qui vous avez donné votre confiance pendant la guerre et que vous alliez embrasser sur le quai du départ ! Ah ! vous aviez une capacité d'illusion si vous pensiez qu'au sortir de la guerre, la bourgeoisie pourrait, spontanément, abandonner ses privilèges. Ignorez-vous donc que la nuit du 4 août 1789 vint quand les châteaux flambèrent dans les campagnes ? Le capitalisme ne renoncera pas à ses privilèges dans d'autres conditions. Il n'y aura une nouvelle nuit du 4 août que le jour où, comme en 89, flamberont les châteaux de la féodalité nouvelle.

A quelle conception dans l'action peut-on aboutir quand on a de telles illusions, quand on a une telle crédulité ou une telle puissance d'aveuglement ?

Nous vous disons, nous, sur le terrain national, sur le terrain corporatif, vous n'avez pas fait la besogne que les syndiqués étaient en droit d'attendre de vous.

Vous n'avez pas fait internationalement non plus la besogne qui s'imposait.

Nationalement, pour les deux grands problèmes de cette année : le chômage et la diminution des salaires, qu'a fait la C. G. T. pour organiser la résistance de ses Syndicats, de ses Fédérations, pour dresser la digue contre la diminution des salaires ? Rien !

On a fait de grands projets utopiques. Pour le chômage qu'a-t-on fait ? Votre programme des régions dévastées est insuffisant, et ce n'est pas (oui, souriez) dans ce département que la démagogie pourra porter. A ceux qui ont vu passer ici votre Commission d'enquête, allant dans certains centres visiter les bourgeois et oubliant de visiter la Bourse du Travail, vous ne ferez pas prendre au sérieux le travail fait par cette Commission. Et l'on vous racontera des anecdotes charmantes dans le genre de celle-ci : Un membre de la délégation tapant sur l'épaule du maire de Bailleul — tout près d'ici — et lui disant : « Mon brave vous avez besoin de ceci, de cela ; allez trouver le ministre de ma part, vous aurez satisfaction immédiatement. Dites-lui que c'est Chanvin qui vous envoie. » (*Applaudissements.*)

Ah ! c'est nous, minoritaires, qui serions responsables que les ruines du Nord ne sont pas relevées ? S'il y a tant de ruines, dites-vous bien, majoritaires, que c'est un peu de votre faute. Si dans ce pays on avait répondu à l'appel des pacifistes, des internationalistes, il y aurait moins de ruines, vous auriez moins de morts à déplorer, moins de dévastations et de maisons à relever. (*Applaudissements.*) Autre faute : vous vous apercevez seulement au bout de deux ans qu'il y a des maisons à relever. Dites-vous bien qu'un problème tel que celui-ci — qui n'est évidemment pas spécifiquement ouvrier, puisqu'il touche des classes diverses, des éléments non ouvriers, toute une population, — n'a qu'une seule solution, et cette unique solution elle ne viendra, que le jour où ceux qui souffrent dans le Nord par le fait des dévastations, des ruines non relevées, trouveront dans cette région leur Marcelin Albert comme l'ont trouvé les vigneron du Midi au moment de la mévente des vins. On ne donne pas à ceux qui apportent des projets, si bien bâtis soient-ils, — et le vôtre ne l'est pas. — On donne à ceux qui parlent fort et qui agissent, à ceux qui font exploser la souffrance.

Contrôle ouvrier ! Ne dites pas que nous en sommes des adversaires. Le contrôle ouvrier qu'est-ce que c'est donc, sinon un nom nouveau sur une vieille chose ? Quelle a donc toujours été la préoccupation du syndicat, sinon d'exercer dans l'atelier ce contrôle ? Et il l'a exercé à chaque fois qu'il a été fort, à chaque fois aussi que la situation industrielle a mis le patronat ayant besoin de main-d'œuvre dans l'obligation de lui consentir une somme plus grande de liberté.

Le contrôle ouvrier dans sa première forme, contrôle seulement de la main-d'œuvre et des conditions de travail, nous l'aurons, nous le conquerrons, nous devons le conquérir dans une période de reprise industrielle, dans une période où le chômage sera moindre. Oui, tenter

aujourd'hui cet effort, faire autre chose que semer l'idée, qu'engager la propagande, ce serait agir à contre-temps.

Envisager l'autre contrôle, le grand contrôle de la production; mais cela c'est la revendication révolutionnaire par excellence. L'expérience allemande nous montre que les Conseils d'usines, que le contrôle ouvrier dans les ateliers, dans les usines sur la production, on l'obtient par la Révolution, dans la première phase révolutionnaire et que si la Révolution est en décroissance, on le perd. (*Applaudissements.*)

Vous avez fait à nos C. S. R. les reproches les plus divers, vous auriez pu vous rendre compte que si quelqu'un a fait une action de propagande, pour généraliser, pour répandre ces Conseils d'usines, cette idée du contrôle ouvrier, cette idée de l'organisation syndicale s'apprêtant à diriger et à gérer la production, c'est nous, ce sont les C. S. R. (*Applaudissements.*)

Les-C. S. R. ont deux sortes de travaux, deux préoccupations. Nous poursuivons une œuvre de redressement de notre mouvement, et qui ne consiste pas seulement à faire partir certains hommes du Bureau confédéral. Oui, nous entendons qu'ils partent, et c'est une question de vie ou de mort pour notre mouvement, parce que vous-mêmes majoritaires, vous ne leur donnez plus votre confiance, et vous n'osez pas le dire. (*Applaudissements.*) Mais ce n'est pas seulement pour chasser ces hommes, c'est pour ramener à la tête de la C. G. T. l'esprit révolutionnaire d'autrefois qui n'aurait jamais dû lui manquer. C'est la première phase de la tâche de nos C. S. R.

Oui, redresser notre mouvement, le redresser dans la Confédération Générale du Travail, dans nos Fédérations, nos Unions départementales, nos Syndicats, partout. Mais hélas! dites-moi donc un peu, nous n'avons pas besoin de redresser nos syndicats minoritaires, et pourtant nous sommes d'avis d'y former des C. S. R., c'est donc qu'ils ont pour nous d'autres raisons d'être. Nous voudrions trouver dans chaque syndicat une poignée de militants qui étudient dans son sein et à côté, toutes les questions qui ne sont pas étudiées dans nos Assemblées générales, dans nos Conseils syndicaux. Ce besoin, Digat le reconnaissait aussi, quand il disait que les militants devaient faire leur éducation dans leur syndicat. Nous disons que le remède est dans les C. S. R., et, même victorieux, nous continuerions demain. (*Applaudissements.*) Nous maintiendrions nos C. S. R. Ils sont pour nous le groupement des minorités clairvoyantes et agissantes d'hier; la force qui pourra électriser nos syndicats, empêcher qu'ils ne s'assoupissent.

Le mouvement impulsif que vous semblez tant craindre, que Digat présentait hier comme un épouvantail, cette peur d'un insurrectionnalisme nouveau ne correspondent à rien. Qui donc jadis désapprouva l'insurrectionnalisme plus que nous? Pour reprocher à Lénine et aux Russes leur internationalisme, il faut, comme certains hommes, être ignorant de toutes les théories socialistes, et avoir des lunettes de bois sur les yeux. Comment! mais s'il est une école qui ne puisse pas être rendue responsable de ce qu'en France on a appelé l'insurrectionna-

lisme, ce sont bien ceux qui se revendiquent du communisme russe. Quant à nous qui nous revendiquons toujours du syndicalisme révolutionnaire, qui n'avons pas coupé hier dans le panneau de l'insurrectionnalisme d'Hervé, parce que nous avons notre conception syndicaliste, notre mouvement de classe, à nous qui savons dans quelles conditions il peut et doit agir; vous nous reprochez aujourd'hui de vouloir nous lancer, nous risquer dans des aventures sans tenir compte des vies humaines; vous nous dites que nous voudrions de gaieté de cœur, avec joie, manier la chair à Révolution! Allons donc! mais dites-vous bien, Digat, que dans la vie il y a parfois des nécessités où l'on doit choisir.

Chair à Révolution! dites-vous. Moi je réplique: Il n'y a pas une Révolution, durât-elle dix ans, qui coûtera ce qu'a coûté une semaine de votre guerre. (*Applaudissements.*) Vous n'aviez pas de la vie humaine un respect si grand il y a deux ou trois ans. (*Applaudissements.*) Chair à Révolution! Dites-vous bien que devant nous, un jour, nous aurons cette nécessité de choisir. Et si au 2 août 1914, nous avions eu une Internationale véritable, ayant fait le travail préparatoire, ayant soudé les travailleurs entre eux, et qu'elle nous eût placés devant cette nécessité et le grand sacrifice, au nom de notre espérance révolutionnaire, croyez-vous, Digat, que quelques milliers, même quelques centaines de milliers de morts parmi nous, n'auraient pas empêché, racheté, compensé les quinze millions de morts que vous avez faits ou laissé faire? (*Applaudissements.*)

Le temps passe plus vite que je ne le croyais, je m'en vais achever vivement... Ce que nous voulons, ce dont nous avons un besoin impérieux, c'est d'une Internationale véritable, une Internationale capable d'action, une Internationale internationaliste et révolutionnaire. Celle d'Amsterdam ne l'est pas, il faut que nous en ayons une autre.

Je ne m'explique pas que vous invoquiez avec tant de force la Charte d'Amiens, vous, majoritaires, qui, au début de la guerre, avez constitué le Comité d'action entre le Parti, les Syndicats et les Coopératives, Comité d'action qui a duré jusqu'à quel moment? Jusqu'au moment où la minorité pacifiste du Parti socialiste a triomphé dans le Parti. Vous avez accepté la liaison permanente, organique, pendant toute la guerre, au profit du jusqu'aboutisme. Merrheim en était, il était partisan du Comité d'action, contrairement à l'avis des camarades du Rhône dont il avait le mandat, en qualité de titulaire et moi de suppléant. L'Union du Rhône s'était prononcée nettement contre la constitution de ce Comité d'action; Merrheim, votre délégué, ne partageait pas votre avis, camarades du Rhône, et seul votre délégué suppléant le partageait.

Quand vous êtes allés en février 1915 à la Conférence interalliée de Londres, délégués de la C. G. T., délégués du Parti, des Syndicats et des Partis alliés, est-ce que vous respectiez la Charte d'Amiens?

Je me souviens qu'au cours de la discussion, au Comité confédéral sur la Conférence de Copenhague, qui provoqua ma démission,

Luquet jeta dans la discussion : « Nous ne pouvons pas ici, Comité confédéral, prendre une décision sans en référer au Parti, parce que l'on n'admettrait pas qu'en France, après la constitution de notre Comité d'action, un organisme puisse dire blanc et l'autre noir. »

Du côté de la droite de ce Congrès, vous ne pouvez plus vous réclamer de la Charte d'Amiens. Vous n'en avez nul droit. Mais il y a quelqu'un qui, lui, a péché à droite, péché à gauche, qui l'a violée dans les réunions interalliées de guerre et qui l'a violée aussi — car c'était la violer que d'aller à Zimmerwald — c'est Merrheim. Mais à ce moment-là, mettant au-dessus de certaines formules, l'intérêt supérieur de la paix, du pacifisme révolutionnaire, personne dans ce pays, parmi les éléments révolutionnaires n'est venu dire à Merrheim : « Tu as mal fait d'aller à Zimmerwald. » Au contraire, son geste a rallié, non seulement le sentiment, mais l'enthousiasme de tous les révolutionnaires de ce pays. Voyez combien les circonstances, les conditions particulières, peuvent à certains moments faire fléchir une résolution tactique.

Dans la Charte d'Amiens, ce qu'il y a d'essentiel pour nous, de durable, d'éternellement durable, c'est cette conception du syndicalisme : grand artisan de la Révolution, capable de la faire tout seul si possible ; capable d'organiser tout seul le lendemain de la Révolution. C'est là notre force, notre volonté, c'est là notre espoir. (*Applaudissements.*)

Mais ne crions pas « Raca » aux forces révolutionnaires qui sont à côté de nous. Nous ne disons pas : Haine au Parti communiste, qui se dit révolutionnaire ; nous lui disons : Marche, fais ta besogne ; nous, dans les syndicats, — où sont tous les ouvriers, où tous y ont leur place, même ceux qui ne sont pas révolutionnaires mais qui le seront à une heure donnée, parce qu'il y a toujours une heure où l'esprit exige, demande, appelle la Révolution —, nous ferons la nôtre.

Quelle est la différence entre notre mouvement d'aujourd'hui et celui d'hier ? Aujourd'hui vous dites : Les masses ont-elle confiance en la Révolution, sont-elles révolutionnaires ? Ah ! je sais bien que les masses ne restent pas, ne peuvent pas être toujours tendues dans un effort révolutionnaire, que seuls les militants des minorités agissantes peuvent savoir se maintenir à ce diapason. Mais alors, quand ces masses assoupies se réveillent un jour, se lancent, se dressent, c'est à nous de nous jeter à leur tête, c'est à nous de faire ce que nous faisons autrefois (*applaudissements*), et si nous avons procédé ainsi, nous n'aurions pas vu la série interminable des échecs de grèves que nous avons connues depuis 1919.

Vous dénonciez, en juin 1919, avant le 21 juillet, les grèves politiques. Un mois après vous appelez les travailleurs, vous faites semblant de les appeler, pour une grève politique, et vous vous étonnez qu'après votre contre-propagande du mois précédent les troupes ne répondent pas à votre appel. La grève des Métaux, la grande grève des Métaux parisiens, partie instinctivement ; et la grève des Cheminots de février 1920, cette grève qu'il suffisait de saisir et que vous ne saisissez pas

pour lui faire rendre le maximum de résultats. (*Applaudissements.*) Ni vous, Fédération des Cheminots d'alors, ni vous C. G. T., ne les avez saisies; vous les avez laissées se briser.

Deux mois après il était trop tard, l'occasion était passée; le patronat avait pris ses dispositions, c'était la défaite. Mais vous auriez eu la victoire si vous étiez restés des esprits révolutionnaires (*Applaudissements.*)

Cette Internationale dont nous avons besoin, Internationale syndicale, elle ne peut avoir son siège ailleurs qu'à Moscou. Quand on se dit révolutionnaire et qu'un pays a fait la Révolution, c'est là que doit être le siège de notre organisation internationale et non ailleurs. (*Applaudissements.*) Et, sur la route de Moscou où nous nous sommes arrêtés, nous vous demanderons ici, le retrait d'Amsterdam, de l'Internationale nationaliste; de l'Internationale de collaboration de classes, de l'Internationale parlementaire, de l'Internationale mille fois plus politicienne que celle de Moscou car j'estime que c'est une injure gratuite que de traiter de politiciens des gens qui ont fait la Révolution. Vous n'avez pas le droit de les appeler des politiciens. En tout cas, faites-le si le cœur vous en dit; mais remarquez bien une chose, c'est qu'Amsterdam ne signifie rien pour le dernier ouvrier de nos syndicats. Prenez le moins cultivé; il sait ce que signifie Moscou, que c'est le pays où la Révolution est commencée, où la Révolution est enfantée, et parce que nous sommes des révolutionnaires, parce que notre syndicalisme ne s'enferme pas dans les limites de ce régime, parce qu'il veut briser ce régime, parce qu'il est révolutionnaire, il a forcément sa place là-bas. Nous entendons y aller, nous espérons y aller, nous sommes sûrs d'y aller (*applaudissements*), en gardant notre conception syndicaliste révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Nous allons faire, au sortir de ce Congrès, la demande, que nous soyons minorité ou majorité, d'une réunion nouvelle de l'Internationale Syndicale Rouge, où sera remise en question la question des rapports entre les partis et les syndicats, entre l'Internationale communiste et l'Internationale syndicale, et nous défendrons notre point de vue. Nos amis russes sont entiers, nos amis russes ont leur conception propre; c'est votre ancienne conception, à vous les majoritaires, les réformistes, c'est la conception de tous les guesdistes de ce Nord, vous l'avez donc oublié? Vous avez donc oublié que nous sommes aussi révolutionnaires qu'eux, bien que nous ayons de la Révolution une idée à nous, que nous croyions que par la grève générale et l'insurrection, que par un mélange de grève générale et d'insurrection, nous pouvons démolir, réduire le régime, et que nous pouvons sur la base de nos syndicats édifier le régime communiste nouveau. Car communistes, nous le sommes; Partisans de l'égalité sociale dans le régime de demain, nous le sommes sur la trame de nos organisations syndicales, par nos Fédérations d'industries transformées demain en instruments de production. Et, là-bas, nous arriverions en meilleure posture si des hommes ne nous avaient pas quittés, si le syndicalisme français s'était redressé. Nous arriverions là-bas, et nous obtiendrions

plus facilement gain de cause, si nous n'avions pas été trahis par ceux qui, hier, étaient à Zimmerwald et qui, aujourd'hui, sont avec la contre-révolution et s'allient avec tous ceux qui salissent la Révolution russe et qui ont la peur petite bourgeoise de la Révolution.

Je me permettrai seulement, et ce sera ma conclusion, de citer deux témoignages. Nous espérons, nous, que notre indépendance syndicale sera reconnue à Moscou, en nous basant sur certains témoignages.

Voilà ce que disait Humbert-Droz au retour du deuxième Congrès de l'Internationale communiste :

Le Congrès qui marquait avec netteté ce qui le séparait des centristes, n'a malheureusement pas marqué suffisamment ce qui sépare les communistes des syndicalistes anarchistes. Sous prétexte d'attirer et d'éduquer ces éléments sincèrement révolutionnaires, on a laissé la porte ouverte aux organisations syndicalistes. Elles ont certes été battues dans les diverses questions posées au Congrès, mais tandis qu'on impose une discipline sévère aux partis politiques, on admet presque sans conditions les organisations syndicalistes et l'on jette la confusion là où l'on veut la clarté.

Ainsi tandis qu'on imposait — avec raison — une épuration au Parti italien pour en faire un Parti communiste fortement discipliné, on admettait l'Union italienne, formée en grande majorité de syndicalistes-anarchistes, sans lui imposer la même opération à l'égard de ceux qui n'admettent pas les thèses du Congrès. Il y a donc en Italie deux sections de l'Internationale communiste, et c'est la confusion aussi bien dans l'organisation que dans les principes.

Nous pensons que cette erreur devra être rectifiée par l'Exécutif dans le courant de l'année. Il ne doit et il ne peut y avoir dans chaque pays qu'un seul Parti communiste, les organisations syndicales qui sont hostiles à l'action politique, à la centralisation, etc., ne peuvent, pas plus que les centristes, trouver place dans l'Internationale communiste, sans faire dévier sa politique et sans l'affaiblir ; leur place est dans l'Internationale syndicale rouge, non dans la III^e Internationale, qui doit être et rester une Internationale de partis politiques.

Nous n'en demandons pas plus ; notre place dans l'Internationale Syndicale Rouge avec toute notre conception, la tête droite à côté de nos frères de Russie. (*Applaudissements.*)

Au retour de ce Congrès précisément, le secrétaire de l'Union syndicale italienne, notre ami Borghi, rappelait ces mots de Lénine, par lesquels je veux terminer ici :

Il n'est pas vrai que les Russes imposent aux révolutionnaires des autres pays de copier servilement et fidèlement leur Révolution, et de l'accomplir à leur modèle.

Allez plus loin que nous, me disait Lénine, dépassez-nous, faites mieux que nous, mais faites.

Voilà ce qu'ils nous disent en Russie alors que nous ne faisons rien. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je donne la parole au camarade Jouhaux.

Discours de Jouhaux

JOUHAUX. — Camarades, je veux dans ce débat, rester sur le terrain de notre action syndicale, écartant comme je l'ai toujours fait les questions de personnalité et n'allant pas à l'extérieur chercher les exemples dont nous avons besoin, les trouvant dans mon action propre, dans celle du passé, comme dans celle d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas relever les insinuations calomniatrices contre lesquelles toute ma vie proteste. Je ne nierai rien de l'attitude que j'ai eue, rien de l'action que j'ai accomplie ! Ce n'est pas de moi que vous entendrez un reniement, mais je puis m'élever contre ceux qui osent prétendre que mon attitude serait dictée par mon manque de courage.

Il y a quelque vingt-cinq ans que je suis dans l'action, que dans tous les groupements d'avant-garde j'ai donné de ma personne, sans souci de ma personnalité. Et ceux qui n'ont pas connu cette période d'activité viendraient aujourd'hui laisser croire que l'attitude d'un homme est dictée par son manque de courage ? Allons donc ! vous êtes jugés dans vos calomnies ! (*Applaudissements.*)

Camarades, nous avons dit et nous répétons qu'il y a, à l'heure actuelle, confusion dans les esprits. C'est cette confusion qu'il s'agit de dissiper. Le fait d'avoir repris les termes par lesquels nous désignons les anciennes fractions du mouvement syndical ne suffit pas à éclairer la situation, et à établir la continuité de l'action ou une rupture de cette continuité entre le syndicalisme d'avant-guerre et le syndicalisme d'aujourd'hui.

Il ne suffit pas de mettre une étiquette pour prétendre avoir raison ; il n'y a qu'à se reporter aux discussions d'avant-guerre.

J'aurais voulu voir ici, par ceux qui ont vécu notre mouvement syndical depuis une quinzaine d'années, reprendre nos discussions, poser à nouveau nos principes, affirmer nos attitudes, en dehors d'affirmations préconçues comme celles qui ont été apportées, en dehors d'un examen superficiel de la situation, en dehors de l'énoncé théorique de mots, de formules, qui, dans l'éloquence des réunions publiques, signifient peut-être quelque chose, mais qui dans la réalité des faits ne signifient rien.

Hier, quand j'écoutais notre camarade Besnard développer sa conception, votre conception, de l'organisation sociale de demain, ce n'est pas à nos discussions syndicales que j'étais reporté, mais à nos controverses d'Universités populaires, dans lesquelles nous examinions la société idéale que nous rêvions, dans lesquelles nous croyions accomplir un acte révolutionnaire lorsque les uns et les autres, durant

des heures, autour d'une table nous avons discuté et décidé que la société devait être telle que nous l'avons envisagée !

Ce n'est pas là une action révolutionnaire.

L'action révolutionnaire, elle consiste à faire entrer dans les faits, dans la réalité, le maximum de réalisations qui comptent, non pas comme des réformes définitives, mais comme des préparations aux transformations sociales. C'est ainsi que vous et nous avons toujours considéré l'action corporative du mouvement syndical. Elles valent, ces réformes, non seulement parce qu'elles apportent une amélioration immédiate à la situation des travailleurs, mais elles valent surtout parce qu'elles comportent en elles des possibilités de progrès social, des possibilités d'éducation, des possibilités d'élévation intellectuelle, parce qu'elles sont un pas en avant vers la Révolution, et parce qu'elles sont une victoire sur les forces du passé. (*Applaudissements.*) C'est ainsi que nous avons toujours considéré les réformes dans le mouvement ouvrier.

Et, quand nous faisons le grief à nos camarades de l'extrême-droite du mouvement ouvrier d'être des réformistes, rappelle-toi, Monatte, pour quelles raisons nous menions cette action. La Charte d'Amiens l'indique; les discussions qui se sont établies autour de l'élaboration de cette Charte le montrent, et tu n'as pas le droit de l'ignorer! Si ceux qui sont autour de toi peuvent n'avoir pas connu cette époque, tu l'as vécue, toi! Tu bataillais avec nous, et tu savais très bien que nous considérions comme réformistes tous ceux qui prétendaient que le syndicalisme n'avait pas le droit à l'action sociale (*applaudissements*), tous ceux qui voulaient faire de lui l'école primaire du socialisme, tous ceux qui disaient: « Le syndicalisme doit rester sur le plan corporatif, seuls les intérêts corporatifs doivent déterminer son activité. »

Tous ceux-là excluaient l'esprit révolutionnaire, mais non pas l'action révolutionnaire qui a toujours été et qui sera toujours, parce que l'action ne peut être que révolutionnaire puisqu'elle est une réaction sur une situation donnée. (*Applaudissements.*) Oui, tous ceux-là excluaient l'esprit révolutionnaire du mouvement syndical, et c'est contre eux que nous protestions, et c'est pour situer cette question que la Charte d'Amiens a été rédigée et votée en 1906 !

Je ne ferai pas au Congrès l'injure de la relire. On en a trop parlé ces derniers temps pour qu'il soit nécessaire de l'évoquer à nouveau. Il nous suffit de dire qu'elle a situé le mouvement syndical en face des partis politiques, qu'elle ne l'a pas dressé contre ces partis, mais qu'elle a signifié à ceux-ci que s'ils ont une besogne de transformation à réaliser, ils l'ont sur un plan particulier qui n'est pas le plan des organisations syndicales, et que par conséquent, ils n'ont pas à s'ingérer dans la vie des organisations syndicales, encore moins à vouloir la dominer. (*Applaudissements.*)

Voilà tout ce que signifiait la Charte d'Amiens, car il ne s'agissait pas de déterminer l'action révolutionnaire du mouvement syndical.

Le mouvement syndical était à ce moment-là révolutionnaire; il paraît qu'il ne l'est plus aujourd'hui. Nous examinerons tout à l'heure,

rapidement, en reprenant les déclarations des uns et des autres, s'il n'y a pas, malgré les apparences contradictoires dont vous vous servez, continuité de l'action d'hier à l'action d'aujourd'hui.

Sur ce point, qu'il me soit permis, en quelques mots, de répondre à une argumentation spécieuse. Lorsqu'on nous dit: « Vous avez remplacé la classe des travailleurs par l'intérêt général du pays: c'est là une déviation, c'est là un acte antirévolutionnaire, c'est là l'affirmation, la preuve, de votre collaboration de classe. » Allons donc! relisons ce que Monatte, Griffuelhes, ce que moi-même, ce que tous les militants disions tous les jours, dans nos journaux, dans nos réunions: « Le mouvement syndical a besoin, pour se développer, d'être au milieu d'un Etat industriellement prospère; le mouvement syndical vaut par les revendications corporatives qu'il pose, en tant qu'élément de transformation de la société. »

Et dans quel sens? « Lorsque, disions-nous encore, les travailleurs obtiennent une amélioration quelle qu'elle soit, ils obligent leurs patrons à sortir de la routine, à examiner les progrès techniques à introduire dans la production; ainsi, augmentant la somme des productions, les revendications corporatives ont pour conséquence de diminuer le prix des marchandises, d'en accroître la quantité, et partant, d'apporter à la masse, au peuple tout entier, une possibilité de consommation agrandie. » (*Applaudissements.*)

Oui, le mouvement syndical français est un mouvement syndical social, non pas parce que nous avons lancé, quelque jour, la formule du syndicalisme qui suffit à tout, mais parce que notre action détermine des transformations dans la voie du progrès, parce qu'elle ne se limite pas aux revendications corporatives de telle ou telle profession, parce que son influence s'exerce au bénéfice de la masse! C'est pour cela que l'intérêt général se confond avec l'intérêt particulier des travailleurs, et c'est pour cela que notre syndicalisme est éminemment révolutionnaire, parce qu'il est éminemment humain! (*Applaudissements.*)

On a apporté ici des affirmations. On a dit: « La C. G. T. n'a mené aucune action pour défendre les intérêts ouvriers; elle s'est tue devant les tentatives patronales pour la diminution des salaires. »

C'est vraiment travestir la vérité! Savez-vous comment je vais démontrer cette erreur? Monatte, après avoir affirmé cela, a apporté en conclusion de cette partie de son exposé la phrase suivante: « Agir aujourd'hui, serait agir à contre-temps, il n'y a pas autre chose à faire qu'à semer des idées! »

C'est là la condamnation de toute possibilité d'action, et je n'ai alors qu'à me retourner vers les corporations qui ont accepté les diminutions de salaires, pour trouver la justification de ce que Monatte vient d'affirmer. (*Applaudissements.*)

On a dit que nous n'avions rien fait contre le chômage.

Ainsi, essayer de faire aboutir une conception ouvrière internationale sur la question de reconstitution des régions dévastées, c'est ne rien faire pour diminuer le chômage!

Faire quelque chose, c'est probablement déposer sur le bureau de la Chambre un projet qui renvoie au ministre du Travail la constitution d'un organisme devant lequel les travailleurs viendront déposer leurs doléances et duquel ils attendront les solutions demandées ? (*Applaudissements.*)

Est-ce agir et surtout agir révolutionnairement que d'agir dans ce sens ?

Pourtant à Lyon on attaquait violemment la conception d'un Conseil Economique National, on nous disait: « Une fois de plus vous avez rompu avec la tradition révolutionnaire du syndicalisme de ce pays en demandant la constitution d'un Conseil Economique National. » Nous répondions: « Oui, nous avons eu à un moment donné la pensée et la volonté de réclamer la constitution d'un organisme qui administrerait toute la production, qui aurait les pouvoirs d'exécution et de contrôle nécessaires, qui limiterait les droits capitalistes; et c'est parce que l'on n'a pas voulu nous accorder ce droit d'exécution et ce droit de contrôle que nous n'avons pas voulu de ce Conseil National Economique. »

Aujourd'hui, ceux qui parlent en votre nom, ceux qui s'intitulent eux aussi révolutionnaires, ceux qui ont mené la lutte pendant des années contre le Bureau confédéral, contre la Commission administrative et contre le Bureau international, osent déposer sur le Bureau de la Chambre un projet qui n'est que l'ombre de ce qu'ils condamnaient lorsque nous le demandions nous-mêmes. (*Applaudissements.*)

Si ce n'est pas votre opinion, et si vous n'acceptez pas ces pseudo-réformes, il faut que vous fassiez autre chose que des gestes de dénégation, il faut que vous disiez à ceux qui ont déposé un tel projet qu'ils cessent ces pitreries et ces jongleries ! (*Applaudissements.*)

Comment ! Vous vous accordez le droit de nous critiquer avec véhémence et souvent avec mauvaise foi; puis vous vous tairiez lorsque ceux-là feraient à la Chambre une action aussi platement réformiste, aussi stupidement conservatrice ? Cela n'est pas possible, ou cela juge l'attitude que l'on prend dans toutes les questions !

... On a dit hier à cette tribune: Ressentiments des S. F. I. O. contre S. F. I. C. Je n'apporte, moi, aucun ressentiment contre aucun parti politique ; j'en suis loin aujourd'hui encore et j'espère bien en rester loin ! (*Applaudissements.*)

La critique que nous apportons est une critique qui porte sur les faits; c'est une critique qui établit la différence entre les affirmations théoriques et l'attitude de chaque jour.

La Fédération de l'Alimentation votait à son Congrès l'adhésion à Moscou, flétrissant toute la politique de « collaboration de classes » de la Confédération Générale du Travail. Puis, quand elle a examiné les problèmes corporatifs, elle a voté unanimement l'adhésion aux Commissions paritaires ! (*Applaudissements.*)

Reconnaissez, camarades, qu'il y a tout de même une différence entre l'affirmation doctrinale et l'action quotidienne obligatoire du

syndicat et du syndicalisme. Et si vous faites ce point de départ, si vous le faites franchement, loyalement, peut-être ne serons-nous pas loin de nous entendre. Mais si vous jetez la confusion au point de reprocher à la C. G. T. l'action qui lui est réclamée, qui lui est commandée chaque jour par les organisations syndicales, et si vous la reconnaissez bonne, seulement pour ceux qui auront, par avance, voté de tels ordres du jour doctrinaux, alors c'est du confusionnisme, et le pire !

Nous pourrions reprendre et multiplier les exemples dans ce sens; je ne veux pas le faire toutefois, parce que j'estime qu'il y a des questions plus hautes, plus importantes qui nous appellent et que nous n'avons pas le droit de laisser dans l'ombre.

Dans ce Congrès, on nous a reproché deux choses: « Washington, Bureau International du Travail de Genève ».

On dit: « Washington... Collaboration de classes; Washington... Soumission des travailleurs devant les représentants du capitalisme... » Et l'on a invoqué, à cette tribune, une déclaration de notre camarade italien Baldesi, en oubliant de dire que Baldesi est revenu depuis, publiquement, aussi bien au point de vue national qu'au point de vue international, sur cette idée; qu'il y avait seulement dans cette thèse que l'on cite encore, une nécessité politique momentanée, nécessité que je ne veux pas examiner, parce que seuls ceux qui vivent ces difficultés ont le droit d'apporter la justification de leur attitude... Mais on s'est servi de cette déclaration pour dire. « Voilà la preuve que vous n'avez fait, à Washington, que servir les intérêts du capitalisme ! »

Revendiquer la journée de huit heures, en demander l'internationalisation; exiger que ne soient plus exploités ni les femmes ni les enfants, réclamer que cesse la servitude imposée aux indigènes, dans les colonies de tous les pays, cela c'est, paraît-il, faire de la collaboration de classes !

Et l'on ajoute, pour justifier cette allégation, que la Conférence de Washington avait décidé la ratification, dans un délai d'un an, des conventions internationales; comme cela n'a pas été fait, ajoute-t-on, il y a donc eu faillite sur ce point.

Erreur... Erreur involontaire ou voulue, mais erreur certaine. La Conférence de Washington n'a pas eu la naïveté de déclarer qu'un délai d'un an était suffisant pour que tous les pays du monde puissent avoir discuté et avoir ratifié les conventions votées; c'est seulement l'année prochaine que la procédure à introduire pourra être engagée...

Certes, il y a, à l'heure actuelle, dans tous les pays, un mouvement de réaction formidable qui se dresse contre la réforme des huit heures, contre les conventions internationales, contre le Bureau International du Travail. Mais est-ce que vous allez rendre responsable de la réaction qu'elle soulève la réforme elle-même ? Allons donc ! Vous affirmeriez ainsi la volonté révolutionnaire de la réforme que vous essayez de discréditer ! (*Applaudissements.*)

Vous dites: « On vous a donné la journée de huit heures », et vous

ajoutez: « C'est la Révolution russe qui a permis de l'obtenir ». Oh ! Je ne veux pas nier l'influence que les événements révolutionnaires peuvent avoir dans le monde, mais ce que vous ne pouvez pas oublier, c'est qu'au moment même où nous posions cette question, où nous en exigeons la réalisation, la C. G. T. avait derrière elle, plus de deux millions de travailleurs organisés, et que c'est cette force qui a pesé sur les décisions du gouvernement de ce pays ! (*Applaudissements.*)

Il n'y a qu'à reprendre le texte même de la loi française des huit heures pour s'apercevoir de l'influence incontestable que les organisations syndicales ont exercée sur l'obtention de cette réforme. A qui remet-on, s'il vous plaît, le droit d'interpréter les conditions dans lesquelles cette réforme sera appliquée ? Aux organisations syndicales ! Et ce n'est pas notre faute si la division au sein de ces organisations a permis de dresser certains éléments contre l'intérêt général des travailleurs, et de déterminer ainsi l'impuissance à laquelle ont été voués ces mêmes groupements... (*Applaudissements.*)

Nous vous avons apporté avec cette réforme la possibilité d'être une puissance, non pas à l'extérieur de l'atelier, mais, conformément à la tradition ouvrière, à l'intérieur même de l'atelier ! Vous n'avez pas voulu en profiter sous prétexte qu'il fallait combattre tout ce qui venait de la Confédération Générale du Travail. Prenez aujourd'hui vos responsabilités; n'essayez pas de les rejeter sur les autres ! (*Applaudissements.*)

... Washington — je l'ai déjà dit à Orléans et je le répète ici — fut l'essai d'une Conférence Internationale dans laquelle les travailleurs venaient directement affirmer leur opinion et leurs revendications.

Collaboration de classes... Ah ! Il n'y a qu'à relire les discussions de la Conférence elle-même pour s'apercevoir que les pensées ouvrières, les pensées syndicalistes se sont constamment heurtées aux pensées capitalistes et les ont constamment combattues. Est-ce que l'on collabore quand, en face d'une opinion opposée, on apporte sa propre opinion ? Est-ce une collaboration, le fait d'affirmer la volonté des travailleurs de voir l'internationalisation d'une réforme s'établir ? Allons donc ! Si vous continuez à affirmer cette prétention, vous ruinerez toute possibilité d'action du mouvement ouvrier ! (*Applaudissements.*)

Bureau International du Travail... Ah ! je n'aurais qu'à reprendre les articles de journaux, depuis la presse timidement rose jusqu'à la presse violemment noire, pour montrer qu'il y a à l'heure actuelle une coalition générale contre le Bureau International du Travail; je ferais ainsi la démonstration évidente que si le patronat, si la réaction combattent le Bureau International, c'est que précisément il ne fait pas la besogne de collaboration et de conservation sociale ! (*Applaudissements.*)

On a apporté ici des articles de journaux grâce auxquels on a essayé d'identifier notre pensée à celle du mouvement capitaliste. Camarades, je veux vous citer de mémoire, ce qu'écrivait le journal *l'Eclair*, il y a trois jours, sous la signature de M. Buré. Vous savez tous ce qu'est *l'Eclair* et vous savez aussi ce qu'est Buré : or, qu'écrivait-il ? Ceci :

« Il faut en finir avec la politique de confusion des Albert Thomas et des Jouhaux et il vaut mieux qu'au Congrès de Lille les communistes triomphent, la situation sera plus nette ! » (*Applaudissements.*)

C'est l'opinion d'un homme qui, avec beaucoup d'autres, croit qu'il faut aller au heurt des forces, parce que, détenant par devers eux les forces de répression, ils espèrent briser le mouvement syndical. (*Applaudissements.*)

Je ne dis pas que ce soit votre opinion, minoritaires, mais j'ai le droit de vous dire, à vous qui prétendez vous servir d'articles de journaux contre nous, que nous pourrions, tous les jours, dans tous les journaux réactionnaires, dans le *Moniteur de la défense capitaliste* ou la *Journée industrielle*, trouver des arguments contre vous. (*Applaudissements.*)

Le Bureau International du Travail n'est pas un organisme faisant partie de l'Internationale syndicale ; ce n'est pas un organisme de substitution aux organismes réguliers du mouvement ouvrier. Le Bureau International du Travail est un organisme qui, à l'heure actuelle, subit l'influence de l'Internationale syndicale, et c'est pour cela qu'il voit se dresser contre lui l'ensemble des forces réactionnaires. (*Applaudissements.*)

Le Bureau International du Travail que vous condamnez, a un jour ouvert une enquête sur la production mondiale ; cette enquête devait déterminer les raisons pour lesquelles la situation économique était devenue plus tendue dans le monde entier. Elle a été commencée ; mais, parce que les moyens scientifiques mis en œuvre pour la réaliser devaient inéluctablement aboutir à la reconnaissance formelle de cette vérité que le capitalisme est incapable d'organiser rationnellement la production dans le monde, parce que cette vérité devait être un jour affirmée solennellement venant ainsi consacrer notre pensée et notre conception, les capitalistes de tous les pays n'ont pas hésité à corrompre la presse pour s'élever contre cette enquête. (*Applaudissements.*)

Dans celle-ci, il ne s'agissait pas seulement de montrer la mauvaise organisation technique de la production ; il allait encore aboutir à montrer que la production dans le monde, pour être organisée rationnellement, a besoin d'avoir comme point de départ une répartition internationale des matières premières. C'est ce que les capitalistes de tous les pays n'ont pas voulu, parce que le jour où la répartition internationale des matières premières sera acquise, ce sera un des privilèges fondamentaux du capitalisme qui disparaîtra.

Une autre action a été également menée par l'ensemble de la presse contre le Bureau International du Travail ; c'est l'action contre la Conférence qui doit décider de l'application de la journée de huit heures aux travailleurs agricoles. Ah ! Peut-être n'est-il pas intéressant que les travailleurs agricoles, que les travailleurs de la terre puissent jouir eux aussi d'une meilleure répartition des heures de travail ! Si vous êtes de cet avis, vous condamnerez l'action du Bureau International du Travail ; si non, vous considérerez que le Bureau

International du Travail, sans être lié à l'action ouvrière, est un organisme qui peut, sous l'impulsion de cette action, obtenir non pas l'essentiel de ces réformes, mais la stabilité de ces réformes. (*Applaudissements.*)

On a dit aussi, il y a quelques jours à peine : « Le secrétaire de la Confédération Générale du Travail, délégué par le Bureau International du Travail, se trouvait aux côtés de Viviani dans une Commission du désarmement. »

C'est que votre opinion et votre tactique consistent, à l'heure actuelle, à nier tous les efforts de construction, tous les efforts de réalisation ; c'est votre opinion ; seulement, c'est aussi celle des grands métallurgistes ! (*Applaudissements.*)

Si, vous reportant au discours de Mayoux qui nous a parlé de la situation internationale et des dangers de guerre, de la rivalité anglaise et de la rivalité américaine, vous examiniez les raisons profondes qui constituent à l'heure actuelle les causes latentes de guerre entre les peuples, vous y trouveriez l'influence des grands métallurgistes, de ceux qui fabriquent les munitions et qui entendent développer leur industrie en faisant partout surgir des causes de guerre.

Si vous alliez au fond des choses, vous connaîtriez l'histoire de l'Ukraine, l'histoire de la Hongrie, l'histoire de l'Autriche, l'histoire de la Haute-Silésie, celle de tous les foyers de guerre à l'heure actuelle et vous comprendriez la raison, la nécessité de limiter l'effort destructeur des gens qui prétendent, après la guerre, avoir le droit de continuer à fabriquer des munitions autant qu'ils voudront et de soulever les peuples les uns contre les autres ! (*Applaudissements.*)

Il se peut que la question posée par moi ne reçoive pas satisfaction. Ne me disait-on pas, il y a quelques jours, que s'il fallait dépenser vingt millions pour faire échouer l'idée de Conférence internationale sur la limitation de l'armement, on était prêt à les dépenser ? (*Applaudissements.*)

Et quand on songe que les Compagnies de chemins de fer ont jeté dans la circulation, pour la campagne contre la nationalisation industrialisée, près de vingt et un millions, on comprend comment une telle réforme peut être étouffée et comment on peut annihiler tous les efforts de mieux-être, de progrès social qui peuvent être faits... Mais alors, si cela est, il faut que vous preniez position ; quand tous ces intérêts particuliers se manifestent, il faut que vous vous dressiez en face d'eux, et vous dresser en face d'eux, ce n'est pas faire de la collaboration, c'est leur déclarer la guerre, c'est vouloir les vaincre ! (*Applaudissements.*)

Ah ! Je suis bien heureux d'être, à l'heure actuelle, le point de mire de toute la presse d'opposition, et l'*Action Française* ne me ménage pas plus que l'*Humanité* (*Applaudissements*)... Cela prouve simplement que je suis dans la vérité... (*Bruit. Applaudissements.*)

Vous protestez violemment contre l'exportation des fusils et des munitions en Pologne et en Roumanie ; vous considérez qu'il y a là un danger pour la Révolution russe. Eh bien ! Il faut être loyal et

franc jusqu'au bout, il faut être logique avec soi-même ! Si vous considérez que l'exportation des fusils et des munitions est un danger, il ne suffit pas de protester, il faut en tarir la source (*applaudissements*), et en tarir la source c'est limiter d'abord, faire interdire ensuite, contrôler toujours la fabrication privée des munitions. Mais vous êtes peut-être comme ceux qui, un jour, se trouvant en face d'un ordre du jour de la Confédération Générale du Travail sur la situation internationale et sur la guerre polono-russe, déclaraient : « Nous adoptons la protestation contre l'attitude militariste de la Pologne, mais nous ne pouvons pas accepter la partie de l'ordre du jour qui a trait à la disparition de la fabrication des armements, parce que nous en vivons ! » (*Applaudissements.*)

Il ne suffit pas de voter des ordres du jour pour aboutir à des résultats effectifs. Nous en avons voté des ordres du jour à l'unanimité ! Et puis on a continué à fabriquer des munitions et à les transporter... Il n'y a que deux Fédérations qui ont mis en application les décisions de la C. G. T. : ce sont celle des Ports et Docks et celle des Inscrits Maritimes... (*Applaudissements.*)

... Les camarades qui les composent se sont condamnés à des mois et des mois de chômage pendant que les autres votaient, dans leurs réunions, des ordres du jour de sympathie et d'affirmations révolutionnaires ! (*Applaudissements.*)

Eh bien ! Il faut en finir avec cette attitude ! Il faut savoir reconnaître la valeur de sa force et vouloir en user dans la mesure du possible. Ce n'est pas à l'heure où les financiers et les gros métallurgistes essaient de conquérir le monde, à l'heure où ils corrompent tout ce qui existe encore de droiture, de loyauté, d'esprits éveillés au progrès social, qu'il faut venir déclarer par une affirmation purement verbale qu'aucun effort n'est utile, qu'il faut se croiser les bras devant l'action accomplie chaque jour par nos ennemis. (*Applaudissements.*)

Vous pouvez me condamner, vous pouvez me calomnier... Je suis, à l'heure actuelle, fièrement opposé, le front haut, à tous les efforts capitalistes de l'Europe, et je défie quiconque d'apporter contre moi, contre l'action de la Confédération Générale du Travail la moindre allusion. Ligués contre moi parce que je les combats, oui ! associé avec eux, jamais ! (*Applaudissements.*)

Ah ! camarades du bâtiment qui êtes ici et qui m'écoutez, et qui déclarez vous aussi que la question de la reconstitution des régions dévastées n'est pas une question d'ordre syndical, que c'est là une action de collaboration de classes, je vous invite à descendre en vous-même et à vous demander si votre activité corporative n'est pas liée à la reprise des travaux dans ces régions. (*Applaudissements.*)

Vous subissez à l'heure actuelle, contraints et forcés, avec une somme de mécontentement formidable, les conditions que vous imposent les entrepreneurs parce qu'il y a trop de chômage, parce que l'offre dépasse la demande. Eh bien ! à ce problème il n'y a qu'une solution : c'est de donner du travail ; et là encore sur ce point précis,

votre intérêt particulier de travailleur s'associe et s'harmonise avec l'intérêt général du pays. (*Applaudissements.*)

Si vous ne le faites pas — mais je suis bien tranquille, vous le ferez ! — ce sont les Loucheur et autres gros entrepreneurs qui reconstruiront en vous tenant pour des salariés, en vous traitant comme des salariés, en réalisant des bénéfices sur les populations et sur votre travail, — alors que dans notre conception vous pourriez être les serviteurs de l'intérêt général et les artisans de votre émancipation ! (*Applaudissements.*)

Vous savez bien, vous qui votez contre nous, que personne ne vint apporter un argument, un seul, lorsque je développais devant vos délégués assemblés notre conception sur la reconstitution des régions dévastées. Vous avez accepté notre programme parce qu'il vous donnait satisfaction. Aujourd'hui, du temps a été perdu, du temps a été gâché... Soit ! mais est-ce que notre conception a perdu de sa valeur ? Non ! Et je dis même qu'elle s'est accrue du fait de la situation internationale.

Ah ! j'aurais voulu que vous soyez parmi les délégués de cette Internationale « jaune » lorsque, nous trouvant à Berlin au retour de la Haute-Silésie, nous prîmes contact avec nos camarades des organisations allemandes ; j'aurais voulu que vous les entendiez ; j'aurais voulu que leurs paroles vous fassent réfléchir un peu plus profondément ! Si vous aviez été avec nous, vous auriez entendu nos camarades allemands nous supplier, nous dire, indépendants et majoritaires : « Agissez auprès du gouvernement de votre pays, agissez sur la population de votre pays pour qu'on aborde enfin la réalisation de la politique décidée ; sinon c'est pour l'Allemagne le plus terrible des dangers impérialistes et militaristes ! »

Il n'y a qu'à lire les journaux pour s'apercevoir que ce danger existe, et que le seul moyen d'éviter de nouvelles tueries, le seul moyen d'éviter que la République allemande ne sombre dans un nouveau coup d'Etat de Kapp, c'est d'entrer résolument dans la voie de la reconstitution, en collaboration avec le peuple allemand, pour que les haines disparaissent et que les militaristes et impérialistes soient obligés de se taire ! (*Applaudissements.*)

... Internationale nationaliste, a-t-on dit en parlant de la Fédération d'Amsterdam ! Quelle a donc été l'action de cette Internationale nationaliste ? Partout où l'esprit militaire et l'esprit impérialiste se sont dressés, partout où ils se sont révélés, l'Internationale syndicale d'Amsterdam s'est trouvée face à eux. Eh oui ! C'est à l'Internationale syndicale qu'on doit, à l'heure actuelle, la paix fragile, la paix précaire, mais la paix tout de même qui existe en Europe. (*Bruit. Applaudissements.*)

A l'heure même où s'est posée la question de l'occupation du bassin de la Ruhr, à l'heure où l'opinion française, presque unanimement, par la voie de ses journaux, réclamait cette occupation comme un gage indispensable pour la paix et la reconstitution des régions dé-

vastées, à ce moment-là, une force s'est dressée en face de ces velléités meurtrières et dangereuses: cette force c'était l'Internationale syndicale, et c'est elle qui triomphe à l'heure actuelle. (*Applaudissements.*)

Un autre problème se pose: la Haute-Silésie... On demande à l'heure actuelle l'envoi de renforts parce que l'on sait bien que si l'on applique une des solutions préconisées par les experts, c'est à nouveau une situation de guerre civile. Il n'y a qu'une solution, c'est celle que l'Internationale syndicale a apportée, celle qui a été acceptée par les organisations ouvrières de Pologne et d'Allemagne, celle qu'elles se sont engagées à faire triompher. (*Applaudissements.*)

En Autriche, à l'heure actuelle, un autre problème se pose et là encore l'Internationale syndicale interviendra. Elle affirmera sa volonté de réconciliation entre les peuples, sa volonté d'indépendance des peuples et elle fera reculer ceux qui s'appêtent à mettre la main; fût-ce au prix d'une nouvelle guerre, sur l'Autriche! (*Applaudissements.*)

Non! l'Internationale syndicale d'Amsterdam n'est pas une Internationale de nationalistes! Evidemment, chaque mouvement ouvrier a dans son sein la liberté la plus complète et il ne peut pas en être autrement; nous ne pouvons pas changer la nature des éléments nationaux qui la composent. Demain, vous pourrez constituer une Internationale trois fois révolutionnaire, vous ne changerez pas non plus la nature de ses éléments; vous ne changerez pas plus la xénophobie des éléments russes que vous ne changerez l'idée de supériorité de nos amis allemands. (*Applaudissements.*)

Il y a là des éléments qui ne peuvent disparaître qu'au cours de longues années de collaboration. Mais, même dans l'état imparfait de la situation présente, l'Internationale syndicale a apporté au peuple autrichien la possibilité de vivre, au peuple hongrois la défense de ses libertés syndicales, à tous ceux menacés par la guerre le réconfort de son action pacifiste. Et cela la justifie en face du néant que vous venez d'apporter à cette tribune en ce qui a trait à votre action internationale! (*Applaudissements.*)

Cette action, nous la continuerons sur le plan national et sur le plan international. Nous intégrerons le plus possible de notre action révolutionnaire à la vie quotidienne; nous ferons sortir le plus possible d'augmentation de mieux-être et de possibilité de transformation; nous nous dresserons internationalement contre toutes les tentatives de guerre; nous resterons à Amsterdam, parce que si nous voulons une unité nationale, nous voulons aussi l'unité internationale.

Et maintenant, camarades, qu'il me soit permis de terminer.

Délégués des organisations syndicales, vous êtes réunis ici pour juger d'une situation, vous devez le faire en dehors de toute question de personnalité, en dehors de toute question de camaraderie. Les hommes ne comptent pas, le mouvement seul compte. (*Applaudissements.*)

Si nous avons failli et si vous pensez que la C. G. T. doive désor-

mais suivre une autre route, vous le direz ; vous le direz avec netteté ; mais en même temps vous direz qu'une fois la décision prise, nul n'aura le droit de se dresser contre elle. (*Applaudissements.*)

Vous direz que l'action syndicale a besoin d'une discipline librement consentie ; vous direz que l'unité est nécessaire et qu'elle est exclusive de l'action de division. Vous direz cela et, quand vous l'aurez affirmé, chacun devra s'incliner. Ainsi s'établiront les responsabilités ; ainsi vous aurez, délégués au Congrès de Lille, apporté à la Confédération Générale du Travail la possibilité de continuer son action de réalisation immédiate, son action de construction, son action d'éducation, son action de transformation. Vous lui aurez donné la puissance nécessaire pour que nationalement et internationalement elle se dresse contre ses ennemis de classe et qu'elle en triomphe pour le bonheur des peuples ! (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, la discussion sur l'orientation syndicale est close, et nous allons passer au vote.

Je veux vous donner lecture d'une motion qui est parvenue au Bureau :

Le Congrès,

Considérant que l'immense majorité des syndicats français s'est prononcée pour l'unité ouvrière et contre la scission ;

Considérant que la classe ouvrière réproouve avec énergie toutes mesures d'exclusion ou de brimade pour délit d'opinion, même si le prétexte invoqué est la discipline syndicale ;

Considérant que la discipline syndicale est dans l'action, non dans les idées ;

Le Congrès rappelle sa décision prise lors du vote du rapport de la Commission de vérification des mandats ; confirme purement et simplement cette décision qu'a enregistrée la volonté unitaire du Congrès, proclamant la liberté d'opinion et de propagande révolutionnaire au sein de la C. G. T. ;

Et s'oppose de la façon la plus nette et la plus catégorique à toute exclusion de syndiqués ou de syndicats.

Présentée par :

MONMOUSSEAU (Cheminots de Pantin) ; VERDIER (Bâtiment de Millau) ; GAUTHIER (Cheminots de Sotteville et Bâtiment d'Elbeuf) ; COLOMER (Auteurs dramatiques) ; F. MAYOUX (Tonnelliers de Marseille et Mineurs de Valdonne) ; POUCHELON (Meuniers de Valdonne) ; ROUSSEAU (Boulangers de Valdonne) ; AUBERGY (Pâtisseries de Valdonne) ; LESCALIÉ (Agriculteurs de Nîmes, Agriculteurs d'Almargues, Agriculteurs de Beaucaire et Agriculteurs d'Aiguemortes) ; OLIVE (Agriculteurs de Fabrezan, Agriculteurs de Ferrals, Agriculteurs de St-Marcel et Agriculteurs de Coursan) ; LACAMBRE (Agriculteurs de Cuffy et Agriculteurs de Saint-Jean-de-Marsac) ; BEAURAIN (Métaux du Vimeu) ; KIRCH (Mineurs de Lorraine) ; DUPUY (Mineurs d'Alais et Mineurs de Molière) ; HUE (Textile du Vigan).

Je vais maintenant vous donner lecture de deux motions parvenues au Bureau pour clore le débat sur l'orientation syndicale. Voici celle présentée par la majorité confédérale :

Le XVI^e Congrès de la C. G. T. s'inspirant de la continuité de l'action syndicaliste, renouvelle l'affirmation que l'effort de transformation sociale poursuivie par les travailleurs organisés prendra fin seulement par la disparition des classes, la suppression du salariat, l'avènement des producteurs à la direction de l'activité sociale.

Le Congrès reprend dans leur intégralité les principes inscrits dans la Résolution d'Amiens, confirmés par tous les Congrès ultérieurs de la C. G. T. qui lui donnent ainsi un caractère absolu. Il ajoute que l'interprétation donnée à ces principes et les prévisions qui y sont ajoutées excluent sans équivoque possible, sans qu'il puisse s'établir une confusion, toutes les thèses qui prétendraient accommoder l'autonomie nécessaire et totale du syndicalisme aux visées d'un parti politique ou d'un gouvernement quels qu'ils soient.

Il y a une contradiction irréductible entre l'indépendance du mouvement syndical et toutes les formes de liaison permanente à une action politique qui mettrait le mouvement, ses forces, ses possibilités à la remorque d'un Parti et qui entraînerait les travailleurs à des luttes non décidées par eux-mêmes; pour un objet qu'ils n'auraient pas discuté, pour des fins qu'ils n'auraient pas déterminées.

Le Congrès donne mandat à la C. G. T. de poursuivre la réalisation du programme minimum comportant notamment la reconstitution des régions dévastées, la nationalisation industrialisée des grands services publics, les assurances sociales, le contrôle ouvrier, et enfin la résistance aux tentatives du patronat contre les salaires et les heures de travail, conformément à la Charte d'Amiens, qui précise que le syndicalisme doit agir pour l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates.

Considérant que pour la réalisation de ce programme le mouvement ouvrier ne dispose que d'une arme vraiment efficace : l'*Unité*, le Congrès estime que la « coordination des efforts ouvriers » doit être la préoccupation dominante des militants.

Constatant d'autre part, que dans la situation actuelle du monde, toutes les questions particulières à chaque pays sont conditionnées par des solutions internationales ; le Congrès maintient son adhésion à la *Fédération syndicale internationale* dont le siège est actuellement à Amsterdam.

Le Congrès déclare que l'*Unité ouvrière* ne pourra être effectivement maintenue dans l'action quotidienne que par une discipline volontaire des syndiqués et des organisations.

Les opinions diverses, qui doivent librement s'exprimer, ne sauraient justifier l'injure entre militants. Cette pratique est une indignité syndicale que le Congrès flétrit et condamne. Le respect mutuel entre syndiqués ne porte aucune atteinte à la liberté d'opinion.

Les droits des minorités restent ce qu'ils doivent être, personne ne peut limiter la faculté de critique ; mais les minorités ont pour obligation stricte de s'incliner devant les décisions prises, sous aucun prétexte les groupements d'affinités ou de tendances ne peuvent se substituer à l'organisation corporative, départementale ou nationale ; cette substitution ayant jeté la confusion et rendu toute propagande, tout effort solidaire impossible.

L'action des minorités peut s'exercer au sein de l'organisation des assemblées régulières des Congrès. Elle ne peut être tolérée, lorsqu'elle prend un caractère d'opposition publique aux décisions régulièrement prises par les majorités.

De même qu'un syndiqué ne peut adhérer à deux syndicats, un syndicat à deux Fédérations, les groupements confédérés s'interdisent d'appartenir à deux Internationales syndicales.

Voici maintenant la résolution présentée par la minorité.

Le Congrès confédéral de Lille entend réaliser le coup de barre à gauche souhaité par les derniers Congrès, et remettre la C. G. T. sur la route du syndicalisme révolutionnaire.

Cette orientation nouvelle est attendue par les masses syndiquées autant que par les militants ; le désarroi actuel, provenant à la fois des conditions économiques et de la politique confédérale de guerre, et d'après-guerre, peut et doit faire place à une nouvelle période de confiance et d'action.

Le Congrès de Lille ramène la C. G. T. au respect de l'esprit et de la lettre de la Charte d'Amiens ; il rappelle que le syndicat est le groupement essentiel des travailleurs, qu'on n'a pas le droit de briser en plusieurs tronçons et auquel on doit apporter le meilleur de soi-même, pour l'œuvre revendicatrice, journalière, comme pour l'œuvre préparatoire à l'émancipation intégrale des travailleurs.

Rappelant les principes qui ont toujours servi de moteur au syndicalisme révolutionnaire, il ne le laissera ni remplacer par un esprit syndical de paix sociale, ni calomnier comme comportant le mépris de l'organisation syndicale et acheminant vers des mouvements téméraires et désordonnés. En raison même du rôle immense qu'ils attachent au syndicalisme, les révolutionnaires désirent plus que quiconque le voir méthodique, vigoureux et hardi.

Le Congrès se prononce énergiquement contre toute décision d'exclusion de syndicats ou de syndiqués révolutionnaires, qui aboutirait fatalement à la scission, briserait l'unité ouvrière, affaiblirait le mouvement syndical et le rendrait incapable pour un certain temps d'accomplir sa mission.

Il réclame le droit imprescriptible d'opinion pour toutes les tendances dans les cadres de la C. G. T. Il demande aux partisans d'Amsterdam de respecter l'unité syndicale nationale, comme l'ont respectée les partisans de l'Internationale syndicale rouge de Moscou, qui n'ont pas vu là une raison de sortir de la C. G. T.

Le Congrès réprovoque la Commission administrative confédérale et le Bureau confédéral pour leur politique d'exclusions ; il affirme sa volonté de maintenir l'unité syndicale.

1° Emanation directe des forces ouvrières organisées dans la C. G. T., le Congrès confédéral proclame à nouveau que l'idéal syndicaliste ne se réalisera que par la transformation totale de la société.

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet du droit du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat.

Imprégné de ces principes, ayant ce but devant les yeux, le Congrès rappelle et reprend les termes de la Résolution d'Amiens qui déclare :

« La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat.

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc..., mais cette besogne n'est qu'une partie de l'œuvre du syndicalisme, il prépare l'émancipation intégrale des travailleurs qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyens d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale. »

Le Congrès de Lille, en condamnant la collaboration des classes, considère que ce ne sont pas les tractations inévitables entre patrons et ouvriers qui constituent les actes de collaboration, mais la participation dans les organismes permanents à l'étude en commun (entre représentants ouvriers et ceux de la classe bourgeoise) des problèmes économiques dont la solution ne saurait que prolonger l'existence du régime actuel.

Il déclare que la recherche des solutions économiques, inspirée par le souci de « l'intérêt général » est contraire aux principes énoncés ci-dessus, que le rôle du syndicalisme doit être déterminé par l'intérêt de classe et que tout appel à l'effort des travailleurs pour organiser ou accroître la production, tant que subsistera le régime capitaliste, est en désaccord avec la Charte d'Amiens.

Considérant que dans la période révolutionnaire, le rôle essentiel du syndicalisme est de dresser une opposition constante aux forces capitalistes, le Congrès estime que le travail de documentation ou d'éducation technique et professionnelle en vue de la réorganisation sociale ne saurait être négligé.

Il déclare que les syndicats devant constituer les cadres de la société nouvelle, doivent attirer et absorber les techniciens et non pas être dominés par eux.

Le véritable Conseil Economique du Travail ne sera donc pas extérieur au syndicalisme mais constitué dans son sein avec son esprit dans chacune des cellules de notre organisation. De bas en haut, dans le Syndicat, l'Union départementale, la Fédération, la C. G. T., doit se poursuivre ce travail de préparation à la gestion des moyens de production et d'échange parallèlement à la lutte journalière contre le patronat et pour la conquête des revendications ouvrières.

Fidèle à la Résolution d'Amiens, le Congrès considère que le syndicalisme est, par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire; il affirme à nouveau son indépendance complète vis-à-vis des groupements politiques ou philosophiques; il déclare qu'aucune influence extérieure ne peut s'exercer sur lui dans son action quotidienne nationale ou internationale.

Il estime que le syndicalisme doit porter au maximum l'effort des syndicats ouvriers afin de détruire le régime capitaliste et de réaliser la Révolution prolétarienne.

Dans cette œuvre révolutionnaire, le syndicalisme, plaçant la Révolution au-dessus de tout système et de toute théorie, se déclare prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires.

2° *Le Syndicalisme dans l'Internationale*: Au milieu du chaos de ce

monde, bouleversé, les travailleurs ont, plus que jamais, le devoir impérieux de se tendre la main par dessus les frontières et de déclarer qu'ils appartiennent à leur classe avant d'appartenir à l'Etat qui les opprime.

Pour opposer un front commun et irrésistible à la puissance capitaliste internationale, les ouvriers du monde entier doivent, en effet, se réunir au sein d'un organisme dans lequel ils retrouvent internationalement le prolongement de la lutte de classes qu'ils engagent dans leur propre pays contre leur patronat respectif.

Estimant que la place d'un mouvement syndical basé sur la lutte de classes et sur l'internationalisme, ne peut être dans l'Internationale d'Amsterdam, intimement liée avec le Bureau International du Travail, subventionné par les gouvernements capitalistes, le Congrès déclaré que la C. G. T. française doit se retirer de cet organisme de collaboration de classe et que sans violer la Charte d'Amiens, elle peut adhérer à l'Internationale syndicale de Moscou, à la condition expresse que ses statuts respectent l'autonomie du mouvement syndical.

Le Président. — Camarades, tout à l'heure je vous ai donné lecture d'une motion qui a été signée et votée par un certain nombre de syndicats, je demande au Congrès si, avant de voter sur l'orientation syndicale, il entend voter sur cette motion, car, camarades, lorsque j'ai eu fini de la lire, personne n'a soulevé d'objection, c'est ce qui fait que je demande au Congrès s'il entend voter d'abord sur cette motion.

LAURENT. — Je n'ai qu'une indication à donner, c'est de permettre au Congrès d'exprimer son vote d'une façon claire, sans équivoque. Si j'ai bien écouté la lecture de la motion présentée par la dizaine d'organisations qu'on vous a citées ; il me semble qu'on ne peut pas attribuer à cette motion un caractère d'orientation. C'est pourquoi il m'apparaît que le Congrès pourrait parfaitement se prononcer d'abord sur les deux motions déterminant l'orientation, au risque par un second vote de se prononcer sur la motion de nos camarades. (*Applaudissements.*)

Plusieurs délégués: Oui ! Oui ! Oui !

MONMOUSSEAU. — Camarades, au cours des débats sur l'orientation syndicale, aussi bien que dans le texte des résolutions en présence, tout le principe des exclusions est contenu. Le Congrès doit se prononcer et comprendre dans son vote tout ce qui a trait à la discussion. Nous demandons à chacun ici de prendre ses responsabilités, il ne doit plus y avoir d'équivoque, et la résolution présentée par nos camarades, par la dizaine d'organisations, est à ce point essentielle qu'elle a justement le privilège de détruire toute équivoque. La question des exclusions demandait à elle seule un exposé contradictoire qui nous a été refusé par le Congrès sur la motion préjudicielle, on a caché cela sous prétexte de discipline syndicale et on veut faire avaliser par le Congrès une politique poursuivie par le Comité Confédéral National au cours de la dernière gestion, et c'est pour mettre un

terme d'une façon définitive à ce point que nous demandons au Congrès de se prononcer tout de suite sur la question des exclusions et par mandat.

Le Président. — La parole est au camarade Jouhaux et la clôture sera prononcée après lui.

JOUHAUX. — Camarades, je viens de prendre connaissance de la motion déposée. Je ne m'attendais pas, après le débat qui vient de se dérouler, à cette ultime manœuvre, c'est une manœuvre digne des parlements et pas autre chose.

Comment ! nous venons de discuter sur la question de l'orientation syndicale, nous venons de discuter sur les lignes générales que doivent suivre les organisations ouvrières, et vous apportez une pauvre motion qui porte sur des cas d'espèce ; par là même vous avouez votre faiblesse.

Je dis que la question ne peut pas se poser sous cette forme, il faut l'inclure dans votre motion générale comme nous l'avons fait, et puisque ce sont des syndicats de votre tendance qui apportent cette résolution, je demande la raison pour laquelle c'est une résolution distincte de celle que vous avez présentée.

(Monmousseau demande la parole : la clôture étant votée, il y a des protestations.)

Le Président. — Voici la déclaration que Monmousseau voulait faire : « Nous joignons les deux résolutions. »

Par conséquent, nous allons passer au vote par mandat, et il est entendu que les uns et les autres vous avez bien compris le sens des deux motions. La minorité a ajouté qu'elle liait les exclusions à sa motion ; nous passons au vote.

Cet après-midi nous aurons à entendre nos camarades délégués étrangers, la séance commencera à deux heures et demie précises, quel que soit le nombre de délégués présents ; puis on aura le droit de voter jusqu'à cette heure-là comme l'on a fait pour le Rapport moral. Camarades maintenant vous êtes fixés.

LAURENT. — Camarades, de nombreux délégués nous demandent comment on ramassera les bulletins de vote, nous précisons. Les votes seront ramassés comme pour le Rapport moral ; c'est-à-dire que les Secrétaires de Fédérations s'efforceront de collationner les votes de leurs organisations pour faciliter le travail de pointage. En résumé, on fait comme pour le Rapport moral.

Le Président. — Camarades, la séance est levée.

Séance de l'après-midi

Même bureau que le matin.

Le Président. — Camarades, à l'ouverture de cette séance, je crois être l'interprète du Congrès en exprimant l'indignation unanime des délégués, sinon sur les raisons, tout au moins sur la façon dont notre camarade Broutchoux fut arrêté ce matin à la sortie de la séance.

Il est en effet inadmissible de laisser passer l'arrestation d'un congressiste quel qu'il soit dans des conditions aussi répugnantes. (*Applaudissements.*)

Ceci dit, je vais vous donner connaissance du montant de la souscription en faveur de la veuve de notre regretté camarade Kieffer. Notre camarade Calveyrach nous fait savoir que la souscription s'élève à 1.562 francs.

Il apparaît que quelques camarades n'ont pas, involontairement, parce qu'absents du Congrès au moment où cette souscription fut faite, donné leur témoignage de sympathie ; par conséquent, je leur demande de vouloir bien réparer cette omission en portant leurs deux francs à notre camarade Calveyrach. (*Très bien.*)

J'ai reçu la communication suivante signée par notre camarade François Louis, des Dockers du Havre.:

Les organisations ouvrières du Havre,
Conservant le souvenir des inoubliables services rendus à leur camarade Durand, condamné à mort et sauvé par l'inlassable dévouement et la persévérante action de son avocat M^e Paul Meunier,
Demandent au Congrès de protester contre le long internement de M^e Paul Meunier et réclament sa prompte libération.

FRANÇOIS LOUIS, MILLET (Dockers du Havre), MONTAGNE, LE LURON, RIQUIER, DECOUTER (Marins du Havre), DAMOUR (Tramways du Havre), QUESNEL (Métallurgie du Havre).

Je pense que nous devons demander l'élargissement de tous ceux qui sont détenus arbitrairement.

Camarades, à la fin de la séance de ce matin, il avait été entendu que nos camarades délégués étrangers seraient entendus à la reprise de la séance de cet après-midi.

Mais, nos camarades femmes rappellent qu'hier elles avaient demandé à être entendues. Je ne pense pas que le Congrès, d'autant plus qu'il n'y en a que pour quelques minutes, refuse de les entendre tout de suite. Nous aurons ensuite la possibilité d'entendre nos camarades étrangers ; après nous pourrons entendre le rapport de la Commission de contrôle que vous avez nommée, et enfin nous donnerons la parole à notre camarade Tommasi, ainsi qu'il avait été décidé hier, lorsqu'il a demandé de venir fournir des explications à cette tribune.

Il y a, à mon sens, une question que nous devrions régler tout de suite et contre laquelle personne ne s'élèvera, j'en suis certain.

Notre camarade Broutchoux était détenteur d'un certain nombre de mandats, nous considérons que lorsqu'on aura pu contrôler pour savoir à qui appartiennent ces mandats, ils devront être valables pour le vote sur l'orientation syndicale. Il n'y a pas d'opposition ?

La proposition est adoptée.

Le Président. — La parole est à Jeanne Chevenard.

JEANNE CHEVENARD. — Camarades, je prends la parole à cette tribune, après tous les orateurs qui se sont succédé, mandatée par nos camarades femmes, présentes à ce Congrès, qui estiment que toutes les discussions qui ont eu lieu ici depuis lundi reflètent le même idéal et vont vers le même but. Renverser le régime actuel et instaurer enfin une société meilleure.

Nous estimons aussi que vous ne pouvez atteindre ce but sans avoir derrière vous tous les éléments de la classe ouvrière et l'élément essentiel : la femme. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir là-dessus aucune discussion. Et nous ajoutons, sans vouloir froisser personne, à nos camarades réformistes, révolutionnaires et communistes, que nous croyons que vous ne donnez pas à votre idée révolutionnaire tout ce que vous devriez, estimant que vous donnez une parcelle de vous-mêmes, et que les travailleurs donnent de leur côté leur famille pour consolider les masses réactionnaires et le Bloc national. Telle est notre opinion.

En effet, camarades, si vous voulez me permettre de faire une étude dans vos organisations syndicales, vous pourrez constater comme nous que pendant que vous luttez sous n'importe quelle étiquette révolutionnaire dans vos organisations, de l'autre côté en délaissant votre famille, votre femme et vos enfants, vous laissez prise à la réaction qui, par son canal confessionnel, arrive à connaître toutes vos idées, vos aspirations et forge une arme redoutable contre votre idée révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Si nous pouvions chercher, nous aurions le temps de trouver que si les droits, que nous défendons aussi chèrement, n'aboutissent pas, c'est encore à cause du manque d'éducation de la famille. Quand nous aurons éduqué la femme, le militarisme, l'emprise religieuse seront abolis à jamais. Telle est notre opinion à nous, femmes, et nos adver-

saires l'ont tellement compris que, — vous ne pouvez pas le nier, à n'importe quelle région que vous apparteniez, depuis le plus grand centre jusqu'au plus petit — partout on crée des organisations catholiques. Cela est indéniable pour n'importe quel camarade qui veut être loyal. (*Applaudissements.*)

Vous allez me dire que pour faire ce que vous voulez, il n'y a pas de femmes, mais, nous vous répondrons: c'est faux. Il y a des femmes partout où vous leur avez tendu la main, partout où vous les avez accueillies. Et je cite en passant l'Union du Rhône où les tendances et les camarades se sont succédé, mais où l'organisation de la femme n'a jamais été négligée et là il y a des femmes. Dans la Saône-et-Loire, le Congrès enregistre qu'une femme est maintenant à la tête de l'Union départementale.

Ne croyez pas que nous venons réclamer, à cette tribune, une priorité, nous demandons simplement l'égalité dans la lutte, et nous vous disons encore une fois que vous ne pouvez rien faire sans l'élément essentiel: la femme.

Rappelez-vous la dernière grève, la grève des Cheminots, vous vous souvenez de la lassitude dont se plaignaient les camarades. Dans le centre lyonnais où les femmes sont organisées, les camarades cheminots avaient leur femme à côté d'eux et il y avait du courage, parce que la femme, le père, l'enfant, partageaient le même idéal.

Camarades, je ne veux pas empiéter sur le temps du Congrès, nous voulions simplement faire entendre notre voix, et nous demandons à ce Congrès de prendre une détermination. Nos camarades femmes me prient de vous dire qu'elles demandent qu'il y ait une femme à la C. G. T. Nous ne demandons pas de prendre une place au secrétariat, nous demandons une femme permanente qui aura pour mission le recrutement et l'éducation de la femme dans le syndicalisme. (*Applaudissements.*)

Nous demandons donc au Congrès d'émettre un vote, et ensuite la Commission administrative, le Comité national auront à choisir l'élément susceptible de remplir ce rôle, et je vous déclare qu'il y en a à Paris comme en province. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Monatte.

MONATTE. — Camarades, vous venez d'applaudir Chevenard et d'admettre par avance sa proposition d'une déléguée femme à la propagande. Je voudrais vous demander plus.

En 1914, à la veille du Congrès confédéral de Grenoble, nous avons examiné la création, dans les cadres de notre C. G. T., d'un organisme qui existe dans tous les autres pays et qui n'existe pas chez nous, c'est-à-dire un secrétariat syndical féminin à la C. G. T. Cette proposition je la rapporte ici, comme nous l'aurions rapportée à quelques-uns, Dumoulin y compris, au Congrès de Grenoble en 1914.

Il est illogique que dans la propagande syndicale, les femmes ne prennent pas une part plus grande. Nous avons des industries qui con-

tiennent un prolétariat féminin nombreux, le textile, l'habillement, les cuirs et peaux et une quantité d'autres. Il serait, à mes yeux, facile et fécond de constituer cet organisme.

Je propose, pour réaliser ce projet, d'organiser une Conférence nationale où les militantes femmes, désignées soit par les Fédérations, soit par les syndicats — et ceci serait à examiner par les Unions départementales — dresseraient les statuts et la forme de ce secrétariat féminin que je vous demande de constituer aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, depuis six jours, les camarades délégués des organisations des autres pays suivent attentivement les travaux de notre Congrès. D'aucuns ont dû partir, rappelés par les nécessités de leur fonction dans leur propre pays.

Je veux vous donner la liste des délégués étrangers qui ont suivi les travaux de ce Congrès. Je n'aurai pas besoin de leur dire l'amitié fraternelle qui nous lie à eux; ils ont pu constater que, dans les discussions aussi âpres soient-elles, le mouvement ouvrier français reconnaît par dessus tout l'indépendance de chaque mouvement ouvrier national et lui accorde avant tout le droit de se mouvoir selon les circonstances et les situations de son propre pays; ils peuvent donc apporter ici, en toute franchise, leur opinion, leur salut, puisqu'auSSI bien la grande question qui était à l'ordre du jour se trouve terminée à l'heure actuelle.

Ont été désignés par les organisations syndicales des différents pays : notre camarade POULTON, président des Trade-Unions anglaises; nos camarades DUGONI et ALTERI, délégués de la Confédération Générale du Travail italienne; nos camarades MERTENS et BONDAL, délégués de la Commission Générale des syndicats belges; notre camarade THORBERG, délégué de la Commission syndicale suédoise; notre camarade TAYERLE, délégué de la Commission syndicale tchécoslovaque; notre camarade HACK, délégué de la Commission syndicale du Luxembourg; notre camarade LEIPART, président de la Commission générale des syndicats allemands, n'a pu participer à ce Congrès parce que ses passeports lui ont été délivrés trop tard; notre camarade CABALLERO, délégué de l'Union générale des Travailleurs espagnols, n'a pas pu venir non plus en raison de la situation particulière de son pays et de la résistance que les organisations ouvrières sont obligées d'opposer à la réaction espagnole.

A tous, nous adressons nos souhaits de sympathie fraternelle, estimant que chacun, en ce qui le concerne, doit continuer son action d'opposition irréductible aux tentatives réactionnaires pour que ces différentes actions nationales, constituant dans l'Internationale Syndicale, représentée ici par notre camarade FIMMEN, le groupement des forces ouvrières en face et contre les forces patronales et réactionnaires. (*Applaudissements.*)

Notre camarade Poulton, obligé, comme je vous l'ai dit, de quitter ce Congrès, nous a laissé la lettre suivante :

Délégué du Trade-Unions Congress britannique, je vous exprime mes regrets, devant quitter Lille par le train de 1 heure 47, de n'avoir pu transmettre personnellement au Congrès de la C. G. T., le salut fraternel des 7 millions d'ouvriers organisés de la Grande-Bretagne.

Quoique le mouvement ouvrier anglais, comme celui de tous les pays, subisse à l'heure actuelle, une époque douloureuse d'attentats patronaux aux salaires et aux réglementations d'heures de travail, le Trade-Unions Congress anglais a l'espoir que, malgré tout, l'unité des prolétariats nationaux et internationaux se maintiendra pour briser l'offensive capitaliste et pour achever l'émancipation des travailleurs du système actuel.

Salut à l'unité ouvrière française!

Un Délégué. — Et la Suisse ?

JOUHAUX. — Notre camarade Suisse, présent ici, n'a pas suivi en tant que délégué de la Commission syndicale suisse les travaux de ce Congrès, il était délégué au Congrès de la Fédération des Travailleurs municipaux, c'est à ce titre que je lui ai demandé d'assister à notre Congrès. Il ne m'était pas possible de le mentionner, et cela sur sa demande expresse, comme délégué de la Commission syndicale suisse.

Le Président. — La parole est au camarade Mertens, secrétaire de la Commission syndicale belge.

MERTENS. — Camarades, au nom de la Commission syndicale de Belgique, j'apporte au Congrès de la Confédération du Travail de France et à tous les membres qu'il représente ici, le salut bien fraternel, cordial et le plus sincère des travailleurs belges.

Camarades, pendant six jours nous avons pu suivre les débats qui ont été certes très passionnés. Nous pouvons différer avec certaines tendances qui se sont manifestées dans ce Congrès, nous le comprenons, et nous sommes d'avis que, dans n'importe quel pays où nous nous trouvons, dans n'importe quelle réunion ouvrière, il nous est donné d'assister à des discussions passionnées, et toujours nous pouvons en tirer des leçons. C'est avec cette conviction, camarades, que je retournerai dans mon pays et que je dirai à ceux qui m'ont mandaté ici, quelles sont mes impressions et quelles sont les leçons que nous avons à tirer de votre mouvement.

Qu'il me soit permis de vous rappeler, camarades, qu'il y a deux ans, à Lyon, j'ai eu l'occasion de vous dire tous nos espoirs, de vous dire combien nous étions maintenant plus forts en Belgique qu'avant la grande catastrophe où nous ne comptons qu'une poignée de syndiqués. Après l'armistice, nous nous sommes remis à la besogne et nous avons pu reconstituer nos organisations; si nous avons commencé la guerre avec 100.000 syndiqués, aujourd'hui, grâce à notre action, à

notre unité, nous pouvons grouper, dans notre pays, 725.000 ouvriers organisés. (*Applaudissements.*)

Qu'il me soit permis de vous dire que, grâce à cette unité, à cette force, nous avons conquis dans notre pays une grande influence même sur les bourgeois, même sur le gouvernement, de telle sorte que l'année dernière, quand l'Internationale Syndicale a lancé son appel pour aider les camarades russes dans les attaques qu'ils avaient à subir de la part des impérialistes, nos cheminots, nos dockers et nos marins ont pu empêcher le transport des munitions, fabriquées par des camarades qui n'étaient pas de notre tendance. (*Applaudissements.*)

Nous avons pu aussi réaliser certaines réformes. Ah ! Je sais bien des réformes... Mais pendant qu'on lutte pour son idéal, on essaie aussi de défendre les intérêts de cette classe ouvrière que nous représentons. Par notre force nous avons obligé notre gouvernement à réaliser certaines réformes, par exemple la suppression de l'article 310 qui frappait à chaque instant des militants qui se trouvaient à la tête du mouvement ouvrier, dans notre pays. Nous avons pu, grâce à notre action, réaliser la journée de huit heures et à partir du 1^{er} octobre prochain, la journée de huit heures sera légalement instituée dans notre pays.

Je sais bien que ça n'a pas été facile de l'obtenir. Immédiatement après l'armistice, oui, la bourgeoisie voulait bien concéder quelque chose ; mais petit à petit, elle a vu que les ouvriers n'étaient pas encore tant changés, qu'ils n'avaient pas encore tant changé de mentalité, elle a essayé de reprendre les quelques avantages qu'elle avait dû consentir immédiatement après la grande catastrophe. Malgré cela nous avons résisté avec ténacité ; nous avons pu, dans la plupart de nos industries, par la force de nos organisations, obliger le patronat à céder la journée de huit heures, et si dernièrement à la Chambre et au Sénat les réactionnaires ont voulu mettre un obstacle à cette réforme, nous les avons obligés de céder enfin et de donner satisfaction à la classe ouvrière.

Qu'il me soit permis de vous signaler une dernière réforme que nous avons réalisée. Au cours des débats passionnés qui se sont déroulés ici, on a parlé de chômage. La Belgique, sur 7 millions d'habitants comptait, lors du dernier recensement, 1.200.000 ouvriers et ouvrières, et nous avons sur cet ensemble au mois dernier, 200.000 chômeurs. Ces 200.000 chômeurs, groupés au sein de leur organisation syndicale, reçoivent de celle-ci, en vertu de leurs statuts, par la création du fonds national de grève, que les bourgeois ont été obligés de nous céder, non pas des aumônes, mais une indemnité qui est pour eux un droit. (*Applaudissements.*)

Je vous le signale, camarades, parce que c'est justement cela qui nous a permis de lutter avec efficacité contre la réaction qui monte constamment et qui ne manque pas une seule occasion d'abattre notre mouvement ouvrier. Et parce que nous savons que la réaction, que les gouvernants, que toutes les réactions réunies veulent démolir notre

mouvement, plus que jamais nous disons, en Belgique, et nous vous le crions, camarades français, il faut l'unité dans la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Et alors, si nous sommes unis, chacun dans notre pays, d'après sa tendance, d'après sa façon de concevoir le mouvement ouvrier, à travers les frontières, dans notre mouvement international, nous travaillerons ensemble pour l'élaboration de cette société nouvelle qui est notre idéal à tous. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Dugoni, délégué de la C. G. T. italienne.

DUGONI. — Camarades, je regrette de ne pas connaître votre langue comme je l'aurais désiré pour vous dire ce que je pense, ce que j'ai appris pendant ces derniers jours, pour vous apporter les salutations fraternelles et cordiales de vos frères, les camarades de la Confédération italienne.

Nous sommes deux millions et demi de travailleurs qui pensons que dans cette heure difficile et tragique que traverse notre pays, nous avons besoin de savoir que tous les prolétariats du monde se tournent vers nous avec l'esprit de la meilleure fraternité, pour nous défendre contre la réaction que la bourgeoisie a commencée depuis six mois contre nous, afin de nous vaincre sur le champ de la lutte du travail, de la lutte de classes, que nous avons menée depuis vingt ans contre la réaction et la bourgeoisie italiennes. (*Applaudissements.*)

J'ai suivi avec la plus grande attention votre discussion de ces jours derniers, et je me suis demandé si, avec votre débat quelquefois furieux, vous aviez tous compris, majoritaires et minoritaires, la situation dans laquelle se trouvent certains prolétariats d'Europe, particulièrement d'Autriche, de Hongrie, d'Italie.

Vous êtes heureux, mes frères, mes camarades français, vous pouvez encore discuter sur certaines questions théoriques et idéales, vous pouvez faire tranquillement, dans votre Congrès, de l'idéologie et de la philosophie, mais à très peu de kilomètres de votre frontière il y a une lutte tragique qui prétend contenir le prolétariat qui a combattu, qui lutte encore tous les jours, pour gagner un morceau de pain meilleur, un salaire qui lui permette de vivre moins difficilement.

Eh bien ! au cours de vos discussions idéales, de vos controverses philosophiques, j'ai vu que vous aviez mis tout votre esprit, apporté toute votre conviction dans ce débat. Mais permettez-moi de vous dire qu'il faut sortir de France pour voir ce qu'il y a dans la lutte entre les capitalistes et les travailleurs, pour choisir la route sur laquelle vous devez vous engager pour combattre définitivement la bourgeoisie de votre pays.

Camarades, après vingt ans d'un travail diligent et tranquille dans notre pays, nous avons organisé deux millions de travailleurs de la terre; ces travailleurs ne sont pas organisables dans tous les pays,

mais chez nous, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir les organiser. C'est avec ces organisations que nous avons posé les questions les plus fortes, employé les méthodes les plus profondes pour combattre la bourgeoisie. Nous avons institué des bureaux de placement conduits et dirigés par les travailleurs sur le terrain d'organisation de classe et les propriétaires agrariens ne pouvaient plus choisir les travailleurs eux-mêmes, mais devaient demander de la main-d'œuvre au bureau de placement. Nous avons également des coopératives agricoles qui conduisaient collectivement l'exploitation de la terre sous une forme communiste dans les provinces.

Eh bien ! quand tout ce travail fut fait, quand nous étions sûrs de pouvoir dire à la bourgeoisie : « Vous ne pouvez pas nous combattre parce que nous avons notre organisation qui est prête », nous avons eu la guerre qui nous a désorientés, puis nous avons eu le fascisme, ce moyen de la bourgeoisie italienne, qui nous a mis dans une situation difficile.

Actuellement, nous avons un mouvement qui est dans l'obligation de lutter avec le revolver, avec la cravache contre la bourgeoisie qui nous combat de la façon la plus ignoble et la plus tragique.

Demandez-vous, camarades français, si, un jour, cela se peut, la bourgeoisie française prenait la même route que la bourgeoisie italienne pour vous combattre, ce que vous feriez. C'est pour cela, camarades, que je suis heureux de vous entendre discuter dans votre Congrès les propositions idéales et la philosophie communiste et socialiste, mais je vous demande, je vous implore, au nom de vos camarades ouvriers italiens, d'être unis dans l'action et la discipline pour défendre les droits de la classe ouvrière.

Camarades, je profite de l'occasion pour vous dire que nous vous demandons votre solidarité morale comme nous avons déjà eu la solidarité matérielle de l'Internationale Syndicale d'Amsterdam. Il faut que je dise cela parce que dans certaines luttes, on ne peut pas combattre seulement avec des ordres du jour et des mots, mais il faut combattre contre les patrons, contre la bourgeoisie, avec ses moyens, avec ses méthodes. Je veux remercier le camarade Fimmen, qui est ici présent, parce qu'il sera l'interprète des travailleurs italiens au Comité de la Fédération Syndicale Internationale. Les travailleurs italiens ont vu dans cette manifestation matérielle, la démonstration de la force de cette organisation internationale qui dirige toutes les forces du prolétariat international. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne peux pas dire autre chose, parce que je comprends que la langue que je parle n'est pas la vôtre, c'est une langue similaire, c'est de l'italien, mais c'est la langue d'un socialiste qui vous parle au nom du socialisme international.

Vive l'Internationale ! (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Thorberg, délégué de la Commission syndicale suédoise.

THORBERG. — Camarades, je regrette de ne pas connaître suffisamment votre belle langue pour pouvoir traduire ma pensée aussi exactement que possible.

Je veux d'abord vous remercier cordialement au nom de l'organisation centrale ouvrière de Suède, pour l'invitation si amicale que vous nous avez faite d'assister à votre Congrès. Je me félicite infiniment d'avoir eu la possibilité d'assister à vos débats, je veux vous dire mon impression générale. J'ai de vos discussions une impression très bonne, parce qu'il n'en peut sortir que du bien. C'est ce qui reste dans mon esprit depuis que j'y participe.

Et surtout, j'ai senti qu'une volonté sincère, ferme, vous anime, d'apporter de la clarté, de sortir de la confusion qui règne actuellement dans le mouvement, et c'est justement cette volonté absolue d'apporter la clarté qui m'a le plus profondément frappé.

C'est la première fois qu'il est donné à un représentant de la classe ouvrière de Suède d'assister à un Congrès syndical français, c'est pourquoi je pense qu'il est opportun d'apporter ici quelques indications, quelques dates sur le développement du mouvement syndical en Suède.

Le mouvement syndical en Suède est né vers le début de l'année 1880. On a commencé à former des syndicats, et vers la fin de 1880 on a fondé des Fédérations nationales qui ont abouti à la création de l'organisation centrale vers la fin du siècle, en 1898.

Cette organisation ne s'occupe pas exclusivement des questions principales du mouvement syndical, elle a aussi pour but d'appuyer les Fédérations dans leurs luttes contre les patrons en cas de grève.

La première grande lutte ouvrière, eut lieu en 1905. Les ouvriers de l'industrie métallurgique ont lutté contre les patrons, et, après 7 mois d'une lutte acharnée, ils ont réussi à faire accepter le principe de la convention collective et du salaire minimum.

En raison de cette victoire, le mouvement syndical suédois s'est accru, et en 1909 nous comptions en Suède, qui est un très petit pays, 186.000 membres.

A cette même date, les patrons avaient eux aussi réussi à grouper leurs forces dans un organisme central. Sentant cette force d'unité, ils ont provoqué la grande grève générale de 1909. Les ouvriers suédois ont été obligés d'entrer dans la grève générale pour sauvegarder les conquêtes qu'ils avaient acquises quatre ans plus tôt. Pendant cinq semaines l'activité industrielle a été suspendue de manière absolue, il y a eu alors un fléchissement, mais la lutte a continué encore pendant deux mois; à ce moment-là, on a été obligé de faire l'armistice sans pouvoir enregistrer de résultats positifs, mais aussi sans défaite.

Cependant, après cette longue grève, les forces syndicales ont faibli considérablement et le nombre d'adhérents, de 186.000 est tombé à 75.000. Ce n'était là pourtant qu'un fléchissement momentané et peu à peu les forces syndicales se sont redressées à nouveau. Elles comptent,

à l'heure actuelle, 280.000 syndiqués, c'est-à-dire 70 à 80 p. 100 de l'ensemble des travailleurs de la Suède. (*Applaudissements.*)

Pendant ces dernières années, nous avons eu à lutter contre la réaction générale, et ce qui montre la force de notre mouvement, c'est qu'en 1920 nous avons pu imposer au Gouvernement et aux patrons, comme compensation pour l'introduction de la journée de huit heures, une somme assez considérable, 8 à 10 millions de couronnes suédoises, pour empêcher la baisse des salaires.

Au cours de cette lutte pour la journée de huit heures, nous avons toujours senti la nécessité absolue du mouvement syndical international. Voilà les raisons pour lesquelles nous restons dans l'Internationale Syndicale, et nous resterons toujours fidèles à l'Internationale. (*Applaudissements.*)

En Suède, on a le sentiment de la discipline démocratique, c'est dans la nature, dans l'esprit même du Suédois. Quand le Congrès a pris une décision, il va de soi, il va sans dire que toute l'organisation fait tous les efforts nécessaires pour mettre cette décision en application, même si l'on en a été adversaire avant son vote. (*Applaudissements.*)

C'est pour sauvegarder cette discipline démocratique que nous avons déploré l'influence démoralisante de Moscou. Nous avons senti la nécessité de l'appui international, car chaque fois que nous avons eu une poussée dans notre pays, pour une assurance sociale ou quelque progrès, que ce soit dans le cadre social ou économique, les patrons ont toujours apporté comme argument que la concurrence internationale des grands pays empêchait un petit pays de réaliser des progrès sociaux. C'est pour cela que nous nous sommes sentis dans l'impossibilité de réaliser des progrès sociaux sans l'appui de l'Internationale.

C'est aussi pour cette raison et pour d'autres que nous avons salué avec joie la création du Bureau International du Travail. Ce bureau recueille, d'une manière scientifique, les faits, il constate ce qui est, il nous donne pour nous-mêmes des renseignements, des matériaux scientifiques appréciables, et je dis même que si le Bureau International du Travail ne faisait que cette besogne de dresser des statistiques internationales, ce serait déjà une œuvre assez utile. Je pense cependant que le Bureau International du Travail pourra faire encore davantage si, dans tous les pays, la classe ouvrière s'y intéresse vraiment, car si le prolétariat de tous les pays était assez fort pour lui donner des directives, il serait obligé de faire une politique vraiment ouvrière.

Je termine en vous disant que j'espère que ce Congrès a fait, pour le mouvement syndical français et pour le mouvement ouvrier mondial, une œuvre utile. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Le camarade Doumenq demande la parole pour vous faire connaître les résultats du vote.

DOUMENQ. — Camarades, voici le résultat du recensement des bulletins de vote sur l'orientation syndicale :

Pour la motion majoritaire.....	1.572 voix
Pour la motion minoritaire.....	1.325 —

(*Applaudissements. On chante l'Internationale et Révolution.*)

Camarades, pour terminer ma mission, je dois vous déclarer qu'il y a 66 abstentions.

D'accord avec tous mes camarades de la Commission de vérification des votes, nous avons retenu le désir que vous avez manifesté tout à l'heure, et une enquête rapide nous a permis de supposer qu'il y a douze mandats détenus par Broutchoux, sous réserve de vérification, parce que Broutchoux avait été chargé par son camarade Berrar de voter pour lui; il y avait donc six mandats pour Broutchoux et six pour Berrar. On vient de retrouver un mandat de Broutchoux et deux de Berrar, nous attendrons la vérification pour soumettre le vote de ces camarades.

D'autre part, d'accord avec Dudilleux, nous avons cru devoir vous signaler qu'il y a un nombre de votes supérieur à celui des mandats; il s'élève à 13, mais nous ne pouvons pas savoir si c'est sur les cartes blanches ou les cartes roses. Par conséquent, il n'y a aucune manifestation à faire ni d'un côté ni de l'autre.

Le Président. — La parole est au camarade Fimmen, secrétaire de la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam. (*Applaudissements.*)

FIMMEN. — Camarades, je me sens heureux et fier cet après-midi d'être mandaté pour apporter à ce Congrès du prolétariat français, les salutations sincères et fraternelles de vingt-six millions de syndiqués adhérant à l'Internationale syndicale d'Amsterdam (*applaudissements*) et c'est en leur nom, camarades, que je rends un hommage respectueux et un hommage reconnaissant à cet esprit internationaliste qui a toujours animé le prolétariat français, et qui pour nous autres, travailleurs des autres pays, est devenu l'essence même de l'internationalisme. Et, si j'ose prononcer un vœu, c'est que ce mouvement français, dont nous avons besoin par sa force morale, restera avec nous; cela ne veut pas dire qu'il restera avec les personnes qui sont au Bureau de l'Internationale, mais que le prolétariat français restera avec les camarades allemands, italiens, anglais, scandinaves, hollandais, avec les ouvriers syndiqués de tous les pays qui sont, avec tout leur cœur, adhérents à la Fédération calomniée par une minorité dans votre pays.

Camarades, vous me permettez de vous ennuyer peut-être, pendant quelques instants, en parlant de cette Internationale Syndicale d'Amsterdam.

Mais, après avoir été « engueulé » pendant toute une semaine, il me

sera permis, n'est-ce pas, de dire à tous les camarades qui parlent de l'Internationale Syndicale d'Amsterdam, et qui n'en connaissent rien, ce que c'est que l'Internationale Syndicale d'Amsterdam. (*Applaudissements.*)

Camarades minoritaires, une question bien simple: Qu'est-ce que c'est que votre syndicat? Je crois que c'est la totalité des adhérents; qu'est-ce que c'est que votre Fédération Nationale? c'est la totalité des syndicats adhérents; qu'est-ce que c'est que votre Confédération Générale du Travail? C'est la totalité des Fédérations nationales adhérentes, et, camarades, qu'est-ce que c'est que la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam? c'est la totalité des Confédérations nationales du Travail adhérant à cette Fédération. C'est simple comme bonjour et ce n'est pas ma faute si les camarades minoritaires ne l'avaient compris jusqu'ici. (*Applaudissements.*)

Camarades, si vraiment cette Fédération syndicale Internationale est jaune, si c'est vraiment l'Internationale des social-traitres, alors ce n'est pas parce qu'à la tête se trouvent Jouhaux, Mertens ou Fimmen ou un autre; si vraiment cette Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam est jaune, c'est parce que les Confédérations sont des social-traitres (*Applaudissements*); et alors, camarades, si cette Fédération Internationale d'Amsterdam est jaune, c'est aussi parce votre Confédération Générale du Travail française doit être jaune, — et ce n'est pas moi qui porte cette accusation, cette calomnie contre votre Confédération — c'est vous, camarades, qui placardez votre propre Confédération comme jaune et comme social-traitre.

Camarades, même si elle est jaune, alors là encore, l'attitude des minoritaires est fautive et illogique; vous avez parlé pendant toute la semaine de la question d'exclusion, de la question de divisions, et vous autres, camarades minoritaires, vous avez dit que vous étiez contre les exclusions et contre la division. Et pourtant, vous êtes pour la division dans l'Internationale. Tout votre amour pour l'unité, ce n'est pour moi rien d'autre qu'un amour de l'unité nationale, puisque vous essayez de détruire l'unité internationale. C'est pourquoi je dis: « Votre attitude est illogique. »

Hier, quand notre camarade Mayoux a dit: « Nous voulons quitter l'Internationale syndicale d'Amsterdam parce qu'elle ne nous plaît plus! » Eh bien! camarades, voilà un argument que j'accepte. Mais alors pourquoi restez-vous dans la Confédération Générale du Travail? (*Applaudissements.*)

Camarades, je n'ai pas eu l'impression depuis cinq jours que j'assiste à votre Congrès, qu'elle plaît beaucoup au camarade Mayoux et aux camarades minoritaires, la Confédération Générale du Travail française. Et pourtant, vous voulez y rester. (*Bruit.*)

Plusieurs délégués. — Oui! oui! oui! oui!

FIMMEN. — Mais alors, camarades, je fais appel à votre cerveau, à votre sens de logique; si vous restez dans vos Fédérations pour y

faire prévaloir vos tendances, ce qui est votre droit ; si vous restez dans votre Confédération Générale du Travail pour la faire plus révolutionnaire dans le sens que vous le comprenez, alors pourquoi n'êtes vous pas logiques et ne voulez-vous pas rester dans la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam pour la faire plus révolutionnaire ? (*Applaudissements.*)

Ah ! camarades minoritaires, cessez enfin de parler deux langages. (*Bruit.*)

Encore une fois, camarades, je vous demande la permission de dire ma conviction. Si, camarades minoritaires, vous croyez que vous n'aurez plus l'occasion de répondre à ce que je dis, eh bien ! je vous offre le débat, où vous voudrez, quand vous voudrez ; ce sera vous qui aurez l'avantage du tempérament, ce sera vous qui aurez l'avantage du public, mais ce sera moi qui aurai avec moi la vérité. (*Applaudissements.*)

Camarades, cette Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam n'est pas jaune, vous le savez, parce que c'est la seule institution internationale qui a agi d'une manière révolutionnaire dès le moment où elle a été créée. Et, si vous parlez de l'action révolutionnaire, alors camarades, on a pourtant le droit de demander où elle est cette action révolutionnaire. Quand nos camarades, en Autriche, crevaient de faim, ce sont les ouvriers jaunes qui se sont occupés d'eux, et pas avec l'argent des capitalistes non plus. Les ouvriers solidarisés ont envoyé pour plus de quatre millions de francs de vivres aux camarades autrichiens. Je crois, camarades, que cette solidarité internationale est meilleure qu'une résolution sur la Révolution ! (*Applaudissements.*) Et, vous avez entendu le camarade Dugoni. Il vous a dit que la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam, seule, est venue au secours des camarades italiens au moment où le mouvement fasciste les mettait en danger. Et, camarades, si, en ce moment, le mouvement ouvrier hongrois se redresse, c'est grâce à l'aide de la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam qui a mis une assez forte somme à sa disposition.

Encore une fois, camarades, vous savez que j'ai raison contre toutes vos calomnies, et vous mentez quand vous dites le contraire. Il n'y a pas un sou, pas un centime, de tout l'argent versé par les ouvriers adhérents à la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam et qui a été donné au mouvement ouvrier de certaines nations, pour n'importe quelle raison, qui ne soit venu d'ailleurs que des poches des travailleurs eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

Je vais me permettre encore une fois, camarades minoritaires, de vous poser une question : Où a-t-elle été faite votre action révolutionnaire pour venir en aide aux camarades italiens ? Quelle a été votre action révolutionnaire pour venir en aide à la Hongrie ? Et quand vous dites : « Eh bien ! ce n'est que de la solidarité financière, ce n'est pas grand'chose ! » Je vous réponds, camarades : Le syndiqué qui verse régulièrement sa cotisation, le syndiqué qui donne des fonds, qui fait un sacrifice financier pour venir en aide à ses cama-

rades des autres pays, est plus grand révolutionnaire que le militant qui dresse de jolies motions et des résolutions demandant l'action directe et la Révolution.

Mais d'un autre côté, camarades, ce n'est pas seulement de cette manière que la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam a fait de l'action.

Pendant la terreur blanche qui avait terrassé le mouvement syndical, le mouvement ouvrier en Hongrie, camarades minoritaires, où a été votre action révolutionnaire ? Ce sont les Fédérations jaunes de tous les pays adhérant à cette internationale de social-traîtres qui ont fait le boycott, et écoutez-moi mes chers amis, si le boycott n'a pas abouti au résultat qu'on avait espéré, c'est à cause de la passivité, de la lâcheté, des trahisons des ouvriers yougo-slaves, des ouvriers roumains, des ouvriers slovaques, tous orientés vers Moscou et qui n'ont rien fait. (*Applaudissements.*)

Et, camarades minoritaires, quand les armées polonaises tâchaient d'écraser au profit du capitalisme occidental la Révolution russe, où a été l'action révolutionnaire chez vous ?

Oh ! camarades, je puis en juger en ma qualité de Secrétaire de la Fédération Internationale des Transports. Ici, en France, ce sont les Dockers jaunes, social-patriotes, qui ont chômé pendant des semaines, qui se sont sacrifiés pour la Révolution russe, ce sont les Marins, les Inscrits Maritimes également jaunes qui ont fait l'action demandée par la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam en faveur de la Révolution russe. (*Bruit.*)

Camarades, je regrette qu'il soit impossible pour les délégués d'une organisation contre laquelle on a porté des accusations, contre laquelle on a craché des calomnies et des infamies, de se défendre dans une réunion de travailleurs français que nous avons toujours cru loyaux.

Et, camarades, je vous dis encore une fois. « Si vous croyez ne pas pouvoir entendre ce que j'ai à vous dire, parce que le Congrès va finir, je suis toujours prêt à vous rencontrer. »

Camarades, je ne parlerai pas davantage sur l'action de la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam. Je crois que les quelques exemples que je vous ai donnés — et j'en pourrais donner encore d'autres — vous ont prouvé que les Fédérations des travailleurs adhérant à la Fédération Internationale d'Amsterdam ont fait de l'action révolutionnaire nationale et internationale. (*Applaudissements.*)

Pour en finir si vous ne croyez pas, j'ai ici un extrait du discours d'un certain monsieur Rykov, appartenant au soi-disant mouvement syndical de la Russie, qui a dit au Congrès International soi-disant rouge : « Grâce à l'aide du prolétariat international qui a empêché la bourgeoisie de nous étrangler et grâce à l'héroïsme de l'armée rouge des ouvriers et des paysans, nous sommes parvenus à nos buts. »

Camarades, tout franchement dit, où a été le prolétariat international, en dehors des ouvriers adhérant à la Fédération syndicale

Internationale d'Amsterdam, qui ont fait quelque chose pour la Russie ? Où sont les autres ouvriers, camarades, qui ont fait quelque chose ?

Quand la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam a été créée nous avons tendu les mains aux frères russes, dès le lendemain du Congrès d'Amsterdam ; nous nous sommes adressés à nos camarades de Moscou, aux syndiqués de Pétrograd, aux travailleurs d'Odessa, et, nous leur avons demandé de se mettre en rapport avec nous, pour que, d'un commun accord, nous puissions travailler et lutter ensemble. Il ne nous a pas été répondu, quoiqu'on ait reçu nos lettres, et ça n'a été qu'au moment où nous avons fait le boycott contre la Hongrie que les ukases de Zinoviev sont venus nous déclarer jaunes, et par ce fait même, que nous avons été accusés de trahir le peuple hongrois.

Les ouvriers syndiqués de la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam, scandinaves, anglais, allemands, hollandais, italiens, tous nous tendons les mains vers les frères russes et ils n'ont qu'à faire se joindre les mains pour que le prolétariat de l'Occident, adhérant à la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam même, avec le prolétariat russe, la lutte pour la libération du monde prolétarien.

Camarades français, je ne suis pas assez sot pour croire qu'en France la lutte entre les deux tendances ne continuera pas, mais j'espère que vous qui croyez devoir combattre la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam, son action, si vous êtes honnêtes, si vous étudiez consciemment ce que le mouvement prolétaire dans les autres pays fait, qu'au prochain Congrès, le mouvement syndical français sera uni sur la base prolétarienne et révolutionnaire d'Amsterdam, et fera en sorte que nous trouvions le moyen de nous unir aussi avec nos camarades russes.

Alors, sera venu le moment où il y aura une Internationale forte ! Alors sera venu le moment où nous, les syndiqués d'Amsterdam, avec les prolétariats du monde entier, ferons la Révolution, obtiendrons la libération du monde ouvrier, créerons le socialisme.

Camarades, je termine en criant : « Vive la Confédération Générale du Travail française ! Vive l'unité du prolétariat français ! Vive la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam ! »

Le Président. — Camarades, la liste des délégués est épuisée et cependant notre camarade Eschenberger, Secrétaire de la Fédération Suisse des Communes et de l'Etat demande l'autorisation au Congrès de lui dire quelques mots. Je crois que le Congrès sera unanime à s'associer à cette demande.

La parole est accordée au camarade Eschenberger.

ESCHENBERGER. — Camarades, quoique je sois ici en qualité d'étranger, et que je n'aie pas mandat de l'Union Suisse, comme le camarade

Jouhaux vous l'a déjà dit, je me permets de vous dire ces quelques paroles.

Je pense qu'après avoir entendu une quantité de discours beaucoup mieux faits que le mien, vous ne m'en voudrez pas si je suis aussi bref que possible.

Vous avez été mandatés ici par vos syndicats pour vous prononcer au sujet de questions vitales pour le mouvement ouvrier français. Je n'ai pas à critiquer ici les décisions que vous avez prises, c'est bien à votre tour de faire ce que vous jugez bon. Toutefois, espérons que les décisions intervenues pourront servir au mieux les intérêts du prolétariat français, maintenir l'unité qui nous est indispensable plus que jamais, et en même temps cultiver, augmenter l'esprit vraiment révolutionnaire dont nous avons besoin.

Je termine donc en vous apportant ici, les salutations de nos camarades Suisses, qui, quoiqu'ils ne m'aient pas délégué, s'associeront volontiers à ma parole, j'en suis sûr. Et pour terminer, je dis : « Vive nos camarades français ! Vive le mouvement révolutionnaire mondial ! Vive la Révolution sociale mondiale dont l'aurore s'est levée déjà en Orient. » (*Applaudissements.*)

Le Président. — A la suite de l'intervention de notre camarade Jeanne Chevenard et de notre camarade Monatte, il est apparu que le Congrès était désireux de créer, pour nos camarades femmes, un organisme susceptible de leur permettre de développer la propagande dans le pays. Je ne crois pas qu'il y ait d'opposition, et dans ces conditions je pense être l'interprète du Congrès pour dire que leur proposition est adoptée à l'unanimité.

Plusieurs délégués. — Oui ! oui ! oui ! oui !

Le Président. — A l'ouverture de la séance de cet après-midi, le Congrès a protesté unanimement, sans examiner les raisons, contre l'arrestation de notre camarade Broutchoux. Des renseignements qui nous sont parvenus ici, il ressort que Broutchoux aurait été arrêté, parce qu'un arrêt d'interdiction de séjour le frappait dans le Nord, mais Broutchoux serait couvert par l'amnistie, depuis trois jours. C'est une affirmation de sa compagne que le Congrès doit retenir, et le Congrès doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour demander la libération de Broutchoux et de tous ceux qui sont détenus arbitrairement.

JOUHAUX. — Nous venons de nous entretenir avec des amis du camarade Broutchoux, il a été décidé entre nous que nous allions accomplir une délégation à la Préfecture pour réclamer l'élargissement de notre camarade. Par conséquent, avec le camarade Alzir Hella, nous allons accomplir cette délégation. Il s'agit d'un acte de justice que nous accomplissons, en dehors des questions de tendances. (*Applaudissements.*)

MONMOUSSEAU. — Un mot sur la question. Il y a à la porte de la salle une nuée de « bourriques », nous ignorons si c'est pour la délégation russe...

Le Président. — Je crois que nous sommes unanimes à nous associer à la protestation faite précédemment. En effet, c'est la première fois qu'on voit, dans un Congrès ouvrier, une telle affluence de police, surtout dans une ville comme Lille.

CNUUDE. — Camarades, je ne serais pas long, mais je pense bien que les camarades réunis dans ce Congrès n'imputeront pas à la municipalité la présence des flics qui sont à la porte, vous devez savoir que c'est un ordre qui est venu du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture ; et je tiens même à vous aviser que dès mardi matin on devait faire la fermeture du Congrès si le Maire n'avait pas été assez ferme pour le maintenir. Par conséquent camarades, je vous demande de ne pas imputer cela à l'administration municipale.

Le Président. — Camarades, hier, au cours de l'intervention de notre camarade Merrheim, Tommasi avait demandé la parole. Le Congrès a estimé que son intervention ne devait venir qu'après le débat sur l'orientation syndicale, il n'en demande pas moins à ce qu'il lui soit possible de faire à cette tribune une brève intervention étant donné que la délégation russe n'est pas arrivée.

Il nous apparaît que, tout de suite après l'audition de nos camarades étrangers, nous pourrions entendre notre camarade Tommasi. Le Congrès est-il d'avis d'accepter cette proposition ?

La proposition est acceptée et la parole est au camarade Tommasi.

TOMMASI. — Camarades, à mon départ de Moscou, j'avais reçu l'assurance qu'une délégation syndicale russe viendrait à ce Congrès, j'ignorais à ce moment comment elle serait composée, et j'ignore encore si dans l'accident qui a dû se produire ces jours-ci — puisque la preuve n'est pas faite définitivement — les membres de cette délégation ne sont pas parmi les victimes.

Je ne veux pas prenant la parole en ce moment, intervenir dans le sens où je serais intervenu si j'avais eu la possibilité d'obtenir du Congrès l'autorisation de réfuter certains arguments qui ont été apportés ici. Nous aurons la possibilité de nous rencontrer dans d'autres lieux, de confronter les arguments apportés à d'autres arguments et de les contredire, j'en ai la conviction. Pour ma part, ce serait avec le plus extrême plaisir que je voudrais pouvoir me rencontrer avec Fimmen pour apporter en tout état de cause, et en dehors de tout esprit personnel, les arguments qui nous semblent valoir à nous, pour le retrait de la C. G. T. de l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

Pour l'instant j'ai un devoir plus grand à remplir devant mes camarades congressistes ; c'est de leur apporter, au lieu et place de nos

camarades délégués russes, le salut fraternel d'un grand peuple (*applaudissements*) qui, depuis quatre années à travers des souffrances indicibles, essaie d'asseoir le premier gouvernement prolétarien dans le monde ; un peuple qui serait bien étonné s'il avait la possibilité de connaître de quelle façon nous considérons l'effort qu'il produit et les résultats qu'il cherche à atteindre.

On a dit, à cette tribune, que les hommes qui étaient à la tête du gouvernement russe y étaient par je ne sais quelle espèce de fraude, s'y maintenaient par une sorte de dictature contre la classe ouvrière. J'apporte du haut de cette tribune, le démenti le plus formel de telles affirmations. (*Applaudissements.*) Le peuple russe tout entier est derrière les hommes qui, depuis des années, donnent la preuve qu'ils ne sont pas au gouvernement pour y chercher des satisfactions personnelles, et c'est vraiment rabaisser le débat que de tenter de diminuer de telles figures, et c'est par avance nous porter, à nous-mêmes, le coup le plus formidable en tenant de tels arguments. Pour moi, je voudrais vous apporter ici le désir intime des hommes qui sont là-bas, c'est que : les uns après les autres, par délégations successives et aussi nombreuses que possible, malgré les empêchements des gouvernements, les travailleurs de France à quelque tendance qu'ils appartiennent aillent en Russie voir sur place l'effort formidable, la chose immense qu'on est en train de créer, la foi qui habite en ces hommes et la volonté qui est dans chacun, depuis le plus petit jusqu'à ceux que vous considérez les plus grands, et que vous insultez le plus.

Ces hommes-là, ils n'ont en eux qu'une seule pensée, mener à bien une action, aller d'un cœur ferme et droit vers un seul but qui a été l'idéal de toute leur vie : « La libération du prolétariat par la Révolution. »

Ces hommes, ils ont acquis cette conviction profonde qu'il est impossible de libérer les peuples autrement que par un geste de violence, et ils vous demandent de vous y préparer, travailleurs français. Lénine qui n'habite pas comme on l'a dit, le palais des Tsars au Kremlin, mais dans une des dépendances du palais, où il travaille dix-huit heures par jour, où il ne connaît aucune satisfaction, aucun des vices auxquels nous nous sommes abaissés, nous les occidentaux. Lénine ne vous demande pas de faire la Révolution demain, il vous demande simplement de prendre conscience que les voies dans lesquelles on tente de vous engager, que les voies par lesquelles on tente de vous mener, sont des voies qui vous apporteront encore des déceptions nouvelles. Il vous demande de prendre des cœurs et des consciences. Il sait que pour la plupart vous êtes les uns et les autres individuellement parlant, des révolutionnaires ; il vous demande de prendre une conscience révolutionnaire, de ne pas faire de quartier ; il vous demande d'être autre chose que des coupeurs de cheveux en quatre ; il vous demande que ce Congrès de Lille soit le point de départ d'une action vraiment révolutionnaire.

Et, voulant m'en tenir à cette brève intervention du salut fraternel de ce grand peuple qui souffre, et qui mènera quand même à bien

sa Révolution, je veux seulement vous indiquer quels sont les dangers qui ont été accumulés les uns après les autres autour de la Révolution russe.

On vous dit que ce sont les méthodes mauvaises appliquées qui font que, à l'heure actuelle, vingt-cinq millions d'hommes vont être frappés par la famine. Sachez ceci, camarades français, c'est qu'autour de ce peuple qui fait tous ses efforts pour se libérer, on a créé une barrière presque infranchissable d'ennemis. En Lettonie, en Esthonie, en Finlande, en Pologne. Il y a là des gens qui sont habillés et nourris avec votre argent, et il y a une armée de mercenaires commandée par des officiers français et anglais ; il y a une administration, une police française et anglaise, on prépare un peu plus tous les jours l'assassinat de la Révolution russe, et on le prépare par tous les moyens, y compris les plus mauvais et les plus lâches.

Depuis des mois et des mois on empêche de pénétrer les moindres choses qui ont été payées à prix d'or pour venir en aide aux enfants ! les médicaments sont arrêtés aux frontières. « Crèvent les enfants de la Russie pourvu que triomphe le capitalisme ! » Voilà quelle est la devise des gouvernements de l'Entente.

Mais le peuple russe qui ne veut pas vous confondre avec vos gouvernements, vous envoie l'expression de son amitié la plus profonde, la plus sincère, et en revanche il vous demande, parce qu'il a le droit de vous le demander puisque vous dites que vous êtes toujours révolutionnaires, il vous demande et il nous demande à tous, d'être un peu moins des causeurs et un peu plus des hommes d'action. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je donne la parole au camarade Schumacher, rapporteur de la Commission de contrôle pour le Rapport financier.

SCHUMACHER. — Au nom de la Commission de contrôle nommée par le Congrès pour examiner le bilan confédéral, je vous apporte ici ses conclusions :

Très rapidement, les délégués sont tombés d'accord pour examiner le bilan financier de la C. G. T. débarrassés de tout esprit de tendances, étant simplement guidés par un souci de bonne administration.

C'est unanimement que les délégués ont constaté la bonne tenue des livres de comptabilité, propreté, clarté des comptes. Cependant, ils n'ont pu opérer que par sondages ; ceux-ci leur ont donné entière satisfaction.

La Commission n'a pas cessé de trouver les accords à l'unanimité ; elle tient à signaler à l'attention des congressistes, divers comptes du bilan qui méritaient explications.

Timbres d'Autriche. — La différence que l'on constate entre les recettes totales de ces timbres et la somme portée en recette caisse centrale, provient d'une somme de 117.000 francs qui figurait au bilan précédent.

Frais d'impressions. — Les frais d'impressions qui figurent pour une somme de 207.000 francs dans la colonne dépenses de la caisse centrale, doivent être diminués de la somme de 90.000 francs, dépenses occasionnées par l'achat du carton et frais d'impression des cartes confédérales ;

ce qui, après remboursement, augmenterait l'encaisse de cette même somme.

Frais de délégations. — 1° A la question posée: Quels ont été les frais des voyages en Haute-Silésie? Il a été répondu: Les frais de ce voyage n'ont pas été supportés par la caisse de la C. G. T.

2° La Commission s'est rendu compte que plus de la moitié des sommes portées en frais de délégations ont été affectées pour les divers Comités nationaux.

Appointements. — La Commission a constaté que les émoluments des secrétaires confédéraux s'élèvent à 1.000 francs par mois.

Ils n'émargent point aux budgets du Conseil Economique du Travail et de la *Voix du Peuple*.

Présentation du Bilan. — La Commission pense qu'il est absolument nécessaire que, à l'avenir, le bilan de la C. G. T. ne soit pas seulement un document comptable mais un document explicatif, et elle demande au Congrès de prendre les décisions suivantes:

- a) Dans le cas, comme pour le dernier bilan, où un compte chevauche sur deux exercices, il est indispensable de produire une note explicative;
- b) De multiplier le plus possible le nombre de rubriques et de comptes spéciaux.

Donner par exemple:

- Le compte cotisations à l'Internationale;
- Comités Confédéraux Nationaux;
- Recettes et dépenses cartes confédérales;
- Viaticum;
- *Voix du Peuple*;
- Conseil Economique du Travail;
- Délégations diverses;
- Souscriptions et virements.

Conseil Economique du Travail. — Il a pu paraître anormal qu'une somme de 90.000 francs figure à titre de subvention dans les dépenses de la caisse centrale et que cette subvention ne figure que pour 30.000 francs dans les recettes du Conseil Economique du Travail.

L'explication se trouve dans ce fait: c'est qu'une somme de 60.000 francs affectée à ce chapitre l'an précédent, n'était pas sortie de la caisse centrale.

Maison de la C. G. T. — La Commission a entendu un secrétaire confédéral et a enregistré ses explications; celui-ci l'a informée qu'à brève échéance, les Fédérations seront exactement renseignées.

Elle n'a rien relevé d'anormal dans les précisions données. Un procès-verbal de l'entretien sera versé aux archives.

Ressources procurées par la vente de la carte confédérale. — La Commission a constaté que la presque totalité de ces ressources a été absorbée par le journal *Le Peuple*.

La Commission n'a pas cru devoir rapporter sur la situation financière du journal *Le Peuple*, désirant rester dans le cadre fixé par le Congrès.

La Commission nommée a constaté avec regret l'absence de fonctionnement de la Commission de contrôle qui aurait dû fournir un rapport sur la gestion financière de la C. G. T.

A l'avenir, dans le cas de carence de la Commission de contrôle, le Comité Confédéral National doit faire respecter les statuts.

Signé: LAVIELLE, SCHUMACHER, MANIÈRE, DUDILIEUX, VIGNEAUD, GAUTHIER, VASSEUR, GILHODES, RAUX, PAULIN.

Voici la résolution présentée par la Commission des finances :

La Commission des finances présente au Congrès les résolutions suivantes :

1° Le Congrès décide que la Commission de contrôle devra publier dans la *Voix du Peuple*, un rapport semestriel sur la gestion financière de la C. G. T.

2° Vu la différence des frais supportés par les délégations au Comité Confédéral National, selon qu'ils habitent la province ou Paris;

Le Congrès décide que les délégués parisiens recevront une indemnité correspondant à la moitié de celle touchée par les délégués de province.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Maintenant, je passe à la lecture de l'ordre du jour, voté à l'unanimité par la Commission de contrôle.

Le Congrès, après avoir entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner le bilan de la caisse confédérale,

Manifeste sa satisfaction en constatant l'exactitude des comptes fournis et passe à l'ordre du jour.

Le Président. — La parole est au camarade Teulade.

TEULADE. — Je ne viens pas ici pour critiquer la gestion financière de la Confédération Générale du Travail, mais je voudrais tout de même savoir comment la Confédération Générale du Travail va pouvoir sortir de la situation financière que lui cause son journal *Le Peuple*.

Nous pouvons constater, d'après le bilan fourni qui est adjoint au Rapport moral, que la Confédération Générale du Travail a versé, en subvention, cinq cent quarante trois mille cinq cents francs au journal *Le Peuple*.

Comme *Le Peuple*, d'après le rapport de la Commission de contrôle a absorbé la presque totalité de la vente des cartes confédérales, nous sommes en droit de nous demander comment on va faire vivre ce journal et si on va encore demander aux syndiqués de payer pour le journal *Le Peuple*.

JACCOUD. — Vous n'avez qu'à le lire !

TEULADE. — J'aurais peut-être, Jaccoud, lu *Le Peuple*, j'aurais peut-être fait comme toi, mais il y a quelque chose qui me peine, c'est que vous conservez les colonnes du journal *Le Peuple* pour nous injurier, et que nous n'avons pas le droit de vous répondre dans ces mêmes colonnes. Et, tout de suite, vous allez nous le reprocher — j'entends quelqu'un qui le dit — d'avoir porté notre prose à l'*Humanité*. Vous ne voudriez tout de même pas que je reçoive des coups sans en donner, vous seriez bien trop contents.

Camarades, je disais donc, *Le Peuple* a coûté à la Confédération

Générale du Travail 100.100 francs par mois, et ma foi, si nous voulons aller sur ce terrain, nous ne savons pas encore où l'on nous conduira.

Il y a quelque chose de surprenant, c'est que, d'après le compte rendu donné au Rapport financier, nous voyons que le nombre des bouillons a doublé du nombre de numéros vendus. Il se tire approximativement quinze mille numéros du *Peuple* et il s'en vend cinq mille.

Il va falloir savoir si le Congrès va encore décider d'imposer aux syndiqués une cotisation pour faire vivre ce journal qui n'est pas lu.

Plusieurs délégués. — Il doit se lire.

TEULADE. — Je me souviens d'un certain journal qui s'appelait *La Bataille syndicaliste* — oui quand il l'a été — je me souviens aussi que nous n'avons pas boudé devant la besogne pour répandre ce journal. Il y a dans cette salle des organisations minoritaires qui ont trinqué pour cent mille francs dans le bilan de la *Bataille* et vous voudriez que nous recommencions la même sérénade pour nous casser les reins ? Ah non, camarades ! vous ne nous prendrez pas au piège.

Il faudra savoir si votre journal, parce qu'il n'est pas à nous, quoique nous le payions, va bouffer nos sous et les vôtres pour nous casser les reins.

Je vous pose nettement la question, vous y répondrez si vous le voulez.

Le Président. — La parole est au camarade Gillhodes.

GILHODES. — Camarades, je ne viens pas tant ici pour critiquer la gestion du journal *Le Peuple*, je viens pour examiner, et je pense qu'ici tous les délégués ont le droit de savoir comment est géré *Le Peuple*, comment il fonctionne, s'il rend les services correspondant aux efforts que l'on fait pour le faire vivre et s'il a la possibilité de continuer à vivre.

Comme le disait tout à l'heure Teulade, on est un peu étonné de voir que le tirage du *Peuple* est de 18.116 exemplaires. Considérant qu'il y a environ une recette de 131.550 fr. 25 pour les journaux vendus; bouillons et publicité 33.761 fr. 85, soit net 97.788 fr. 40; considérant qu'il y a autant d'abonnements d'un an que de six mois au moins, qui ne se renouvelleront pas avant décembre, il y a lieu de déduire environ le quart soit 14.500 francs, soit une vente quotidienne moyenne, depuis le début, de 5.522 exemplaires. Si nous examinons le bouillonnage qui se chiffre à 12.594 exemplaires, nous constatons qu'un journal pèse 25 grammes, ce qui fait 40 journaux au kilo, et en mettant le prix moyen du vieux papier à 30 centimes le kilo, cela fait 14.168 fr. 60 comme bouillonnage.

Tout à l'heure on disait à Teulade: Ce sont les minoritaires qui sabotent *Le Peuple*. C'est peut-être un peu vrai, bien qu'il y ait environ

un millier de militants minoritaires qui lisent *Le Peuple* pour voir dans ce journal les fleurs qu'on leur jette à jet continu ; mais les camarades minoritaires qui sont environ 350.000 ne tiennent pas à donner leur argent pour *Le Peuple*, pensant que c'est assez d'avoir donné vingt sous pour se faire battre, et je vous demande à vous, camarades majoritaires, quels sont les journaux que lisent les 325.000 syndiqués qui vous ont mandatés. C'est vous, camarades majoritaires, qui ne lisez pas *Le Peuple*.

D'autre part, puisque nous avons examiné les recettes, nous allons examiner très rapidement les dépenses. Nous constatons, tout d'abord : appointements rédaction 94.029 fr. 15, ce qui fait une moyenne de 18.800 fr. Je me demande si *Le Peuple* nécessite un tel nombre de rédacteurs qui, d'après le chiffre de 18.800 francs, en considérant que le secrétaire général de la C. G. T. n'a que 1.000 francs par mois et qu'un militant qui écrit au *Peuple* devrait se contenter des mêmes émoluments, semble être de 18 rédacteurs payés au journal *Le Peuple*.

Il y a également les appointements du personnel administratif : 45.150 fr. soit 9.030 fr. par mois, ce qui nous fait encore 9 employés.

Cela se comprendrait en ce qui concerne l'administration, mais je trouve que pour la rédaction ce nombre d'employés est exagéré.

Si nous constatons la situation difficile du *Peuple*, et si les camarades majoritaires ont vraiment l'intention de le faire vivre, ils doivent me permettre d'examiner la situation et de leur demander s'ils ont fait le nécessaire pour faire rentrer des ressources suffisantes pour l'alimenter et, si possible, pour compresser les dépenses. L'ont-ils fait ? Voilà la question.

Maintenant nous sommes obligés d'examiner également ce qu'il y a dans les dépenses.

Nous avons là une somme de 67.262 francs pour la liquidation de *La Bataille*, nous avons également 125.055 fr. 45 pour frais de premier établissement ; je ne veux pas m'appesantir là-dessus parce que je sais que pour un journal, quel qu'il soit, il est nécessaire de faire une dépense supérieure pour lui permettre de couvrir les frais de lancement, cela c'est normal. Mais lorsque je vois : mobilier, 12.051 fr. 40, j'aurais voulu que, dans un endroit quelconque du Rapport, on nous indique la valeur exacte du mobilier qui est au journal *Le Peuple*, de façon à ce que nous sachions ce que nous avons comme actif de ce côté. Je crois que c'est notre droit et que ce n'est pas dépasser ce droit que de demander des explications.

Enfin, et c'est là que je ferai une légère différence avec ce qu'a dit Teulade, j'obtiens 510.257 fr. 90 de dépenses et comme recette moyenne, en dehors des subventions de la C. G. T., la somme de 117.050 fr. 25, soit un excédent de dépenses de 393.207 fr. 65, ce qui nous fait une somme de 943.698 fr. 36 pour une année, soit un déficit mensuel de 78.641 fr. 53.

Il faut savoir maintenant comment nous trouverons les ressources

pour compléter le déficit mensuel du journal *Le Peuple*. Si nous examinons le budget des cartes confédérales qu'on nous a remis, mais qui n'a pas été remis à aucun délégué ici présent, en dehors des membres de la Commission, nous voyons que la vente des cartes confédérales avait procuré, à fin mai, la somme de 754.344 francs ; si nous examinons ce qui a été donné au *Peuple* à fin mai, comme on vous l'a dit sur le Rapport, 50.000 francs pour fonder le capital social, plus 543.500 francs de subvention, soit 593.500 francs, à fin juin la somme s'est augmentée de 86.000 francs, et si nous considérons que pour le mois de juillet cela a coûté également cette somme de 86.000 francs, nous arrivons à un total de subvention donnée au *Peuple* de 765.000 francs, alors que les cartes n'ont produit, actuellement, que 754.344 francs.

Par conséquent il n'est plus possible de faire vivre le journal si l'on n'a pas trouvé des ressources nouvelles. Je vous mets en présence de la situation et je vous demande si vous êtes capables de la surmonter. Si vous faites des objections comme Guinchard, cela semble indiquer que le journal ne vous intéresse pas, et alors nous sommes peut-être tous d'accord.

Je termine simplement en déclarant tout de suite que je ne veux pas entrer ici dans le domaine de l'immeuble de la rue Lafayette pour des raisons qui m'ont été données et que je considère comme valables. Je ne veux pas du tout m'en préoccuper dans mon intervention, seulement je tiens à vous lire une vingtaine de lignes contenues dans le Rapport moral, page 30 :

Pour le couvrir, *Le Peuple* n'a usé que des ressources qui lui étaient régulièrement affectées, et ici il faut répéter à nouveau que ce journal, contrairement à ce que l'on s'efforce de répandre, n'a pas prélevé la moindre somme sur la caisse de nos organisations centrales, puisqu'il a vécu avec des ressources spéciales provenant seulement de la vente de la carte confédérale. On peut même ajouter que les sommes ainsi perçues n'ont pas même été dépensées en totalité, puisqu'une part a été affectée à l'immeuble de la C. G. T.

Or, je dis très sincèrement que si tout le reste du Rapport moral est exact, et il doit l'être puisqu'il a été adopté à la majorité, du moins ce paragraphe ne l'est pas.

Je demande maintenant au Président de donner lecture du projet de résolution, conformément à ce que je viens de vous indiquer, que je lui ai remis. Ensuite nous verrons ce que vous déciderez de faire avec le journal *Le Peuple*.

Le Président. — Camarades, il y a encore deux orateurs inscrits sur la question, je crois qu'on pourra clore le débat après les avoir entendus.

Je vais maintenant vous donner lecture de la résolution déposée :

Le Congrès, après avoir entendu le rapport de la Commission qu'il avait nommée pour vérifier le rapport financier, approuve les conclusions de ce rapport, relatives aux articles examinés.

En ce qui concerne le journal *Le Peuple*, le Congrès constatant que la presque totalité des sommes perçues par la vente des cartes confédérales 1921 ont été absorbées par les besoins du journal, que son déficit mensuel s'élève environ à 80.000 francs, soit approximativement un million par an, que les résultats obtenus ne sont nullement en rapport avec les sommes formidables dépensées, qu'il n'est pas possible pour ces raisons de demander un nouvel effort pécuniaire aux syndiqués, qu'il serait immoral de continuer à engloutir ainsi les versements des travailleurs organisés, que ce serait risquer de créer dans les organisations syndicales un mécontentement nuisible au recrutement,

Décide :

1° La suspension momentanée de l'organe confédéral;

2° La nomination d'une Commission composée de 16 membres pris dans les organisations de la Seine à raison de 8 membres par tendance pour examiner d'une façon complète le compte d'exploitation du journal depuis sa fondation et examiner également dans quelles conditions il serait possible d'en reprendre la parution. Etablir à ce sujet un projet de budget reposant sur des bases solides étant entendu que le journal confédéral ne pourra avoir une vie prospère que s'il permet à tous de faire connaître leur pensée dans un but d'union ouvrière.

Le Président. — La parole est au camarade Laurent.

LAURENT. — Camarades, je voudrais que, dans cette question délicate, la passion abdiquât un instant devant l'intérêt réel de l'organisation tout entière, et je dis à nos camarades de la minorité, que, si leurs interventions ont pour objet de rechercher un succès quelconque, ils se méfient d'un semblable succès ; ce serait pour eux une défaite aussi grave que pour la Confédération tout entière.

Je dis à notre camarade Gilhodes que ce n'est pas dans une assemblée comme la nôtre qu'on discute des chiffres...

Plusieurs délégués. — Pourquoi ?

LAURENT. — Parce qu'on n'examine pas une comptabilité à cinq ou six cents, il n'y a pas d'exemples où une pareille discussion ait pu s'instituer et ce n'est pas dans le cas qui nous occupe qu'elle peut s'instituer.

Vous faites au *Peuple* et à la Commission administrative le reproche de n'avoir pas complètement réussi. Laissez-moi vous dire tout d'abord que les chiffres dont vous avez fait état ne sont pas, pour personne, ou en tout cas ne peuvent pas être une surprise. Lorsque, à différentes reprises, dans les Comités nationaux, nous avons examiné la question de la création d'un journal de la C. G. T., des chiffres beaucoup plus importants étaient cités comme étant nécessaires et le chiffre de un million, qui, en définitive fut fixé, était un chiffre minimum dans l'esprit de ceux qui le demandaient. Par conséquent ne dites pas que, financièrement, l'entreprise a échoué ; elle reste dans l'ordre de nos prévisions, et il n'est pas un homme averti de ces choses pour s'étonner des chiffres qui vous ont été cités.

Je ne veux pas examiner les raisons pour lesquelles notre journal subit des difficultés dans sa diffusion, je ne m'en tiens qu'au point purement matériel, financier de sa situation.

Je le répète, ce n'est pas un Congrès en séance plénière qui peut discuter de ces choses. En admettant qu'il n'y ait que des avantages à tirer d'une discussion publique, en admettant qu'il n'y ait aucun inconvénient, vous ne me démentirez pas si je vous dis que pour une pareille question, pour la tirer au clair, pour pouvoir l'élucider d'une façon totale, il nous faudrait prolonger ce Congrès d'autant de jours qu'il a déjà duré ; ce ne peut pas être dans les quelques instants que nous pouvons attribuer à cette discussion, que nous pouvons arriver à une conclusion qui sauvegarde les intérêts de l'organisation. *(Bruits.)*

Vous avez une singulière opinion des militants qui, jusqu'à aujourd'hui, vous représentent encore, pour oser porter un pareil jugement sur nous.

En conclusion, je vous demande, purement et simplement, de passer sur cette question à l'ordre du jour ; les deux paragraphes de la résolution déposée par Gilhodes ont une conséquence trop grande pour qu'ils puissent être adoptés en fin de Congrès dans les conditions où ils pourraient l'être, non pas que je dise que le Congrès soit susceptible de les adopter, mais je dis qu'ils ne doivent même pas être l'objet d'un scrutin et ceux qui sollicitent ce scrutin prendraient sur leurs épaules une responsabilité que je ne leur envie pas. -

Et maintenant, je réponds aux objections qui me sont faites, dont notre camarade Leclair se fait l'interprète, et qui consistent à nous poser la question suivante (Gilhodes d'ailleurs l'a lui-même posée). « Comment, par quels moyens comptez-vous assurer l'existence du *Peuple* ? » A cela je réponds simplement ceci : C'est là une question d'ordre administratif, il n'a jamais été entendu que les Congrès résoudre, dans leurs précisions, des questions comme celle-là, et ce n'est pas la première fois que la Confédération Générale du Travail a à faire face à des obligations matérielles et financières qui apparaissent comme dépassant ses propres moyens. Nous avons vu dans le passé une C. G. T. qui ne brillait pas par sa splendeur, qui logeait dans cette glorieuse impasse Chausson, et qui était obligée de solliciter l'obole des Fédérations et des Unions de syndicats, et parfois même des militants, de solliciter de chacun la pièce de vingt sous ou de quarante sous pour pouvoir boucler son budget et faire face à la propagande, aux grèves, à l'action en général. Est-ce que vous croyez que la Confédération aujourd'hui n'a pas le moyen, n'a pas suffisamment de sang dans les veines pour faire face à ses obligations ? Si, je vous en réponds. *(Applaudissements.)*

Au surplus, laissez-moi vous dire qu'il est, dans notre constitution confédérale, des organismes auxquels vous, Congrès souverain, vous avez délégué vos pouvoirs d'exécution, ces organismes s'appellent le Comité National et la Commission administrative. Je ne suppose pas, malgré la passion qui nous a animés au cours de ces débats, que vous

ne nous croyez pas dignes de remplir toutes les fonctions qui nous incombent et dans lesquelles se trouvent comprises l'administration, la gestion, la direction du journal. Vous ne pouvez pas faire autrement que de déléguer vos pouvoirs à vos organismes de gestion, mieux qualifiés, permettez-moi de vous le dire, parce qu'ayant sur la marche de la Confédération des données plus précises et ayant la possibilité de fouiller plus profondément et plus précisément les questions qui leur sont soumises.

Je le répète, la question du *Peuple* ne peut pas être posée différemment, et en conclusion je demande qu'on fasse abstraction des passions et qu'on ne nous laisse pas croire qu'on veut, en fin de Congrès, tenter de nous prendre en défaut par je ne sais quelle discussion inopportune et de compromettre ainsi le bon renom, la réputation de la Confédération Générale du Travail dont vous êtes responsables autant que nous-mêmes. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Dret.

DRET. — Camarades, je ne serai pas long.

Tout d'abord, cela surprendra peut-être beaucoup de congressistes, je déclare que je veux retenir, des déclarations de Gilhodes, quelque chose qui m'a fait plaisir, mais avant, je retiens l'argumentation de Teulade déclarant que *Le Peuple* n'est pas l'organe qui reflète les opinions et les idées de tendances qui se heurtent dans la Confédération Générale du Travail.

Je rappelle que dans le temps, lorsque nous connûmes l'*Humanité* insérant les articles écrits par des camarades appartenant à toutes les tendances, peut-être, à ce moment-là, la création du *Peuple* ne s'imposait-elle pas, mais depuis, des événements se sont produits et si certaines tendances pouvaient avoir un accueil des plus larges et des plus bienveillants, la tactique de la majorité confédérale n'y trouvait que malveillance et mauvaise foi. Il faut dire aussi que le *Peuple*, s'il a été créé avec l'argent de tous les syndiqués, est véritablement créé tout de même pour défendre la politique qui est issue de nos Congrès, c'est-à-dire la politique de la majorité confédérale (*Applaudissements.*)

Autre chose maintenant, et je vais peut-être faire plaisir à nos camarades minoritaires.

Camarades, on nous a fait le reproche de n'être pas capables de boucler le budget du *Peuple*, c'est-à-dire que nous sommes à l'époque de règlements transactionnels, et nous sommes si bien avec le gouvernement et les pouvoirs judiciaires que la Confédération Générale du Travail pourrait peut-être obtenir ces transactions... Ce n'est pas là que nous irons chercher la solution du problème qui est posé à notre attention.

Camarade Gilhodes, tu as dit: Il y a 5.000 lecteurs seulement, c'est la preuve que les majoritaires ne lisent pas *Le Peuple*. C'est vrai, et c'est justement là que je suis d'accord avec toi et que, me tournant

vers les camarades majoritaires, je leur dis: « Vous avez créé un organe de défense et de politique syndicales et vous ne l'avez pas acheté ; vous avez fait preuve de défection en face d'une arme qui pouvait vous servir. » (*Applaudissements.*)

Si aujourd'hui vous avez adopté une politique confédérale, si une majorité s'est prononcée, vous sentez très bien, camarades de la majorité, que ce n'est pas dans *La Vie Ouvrière*, dans *l'Humanité*, que ce n'est pas dans les autres journaux qu'on va la défendre, c'est dans *Le Peuple*, et par conséquent s'il y a des sacrifices à faire c'est au *Peuple*, c'est pour *Le Peuple* que vous devez les faire. Ainsi, vous serez à la hauteur de la situation.

Le Président. — La Commission des finances présente au Congrès les résolutions suivantes :

1° Le Congrès décide que la Commission de contrôle devra publier dans la *Voix du Peuple* un rapport semestriel sur la gestion financière de la C. G. T.

2° Vu la différence des frais supportés par les délégués au Comité Confédéral National, selon qu'ils habitent la province ou Paris, le Congrès décide que les délégués parisiens recevront une indemnité correspondant à la moitié de celle touchée par les délégués de province.

Le Président. — La parole est au camarade Laurent.

LAURENT. — Les délégués de province, dans l'esprit de la Commission, devront-ils être augmentés de façon à toucher le double de la délégation parisienne, ou sont-ce les délégués parisiens qui devront être diminués ?

Un délégué. — Ce sont les délégués parisiens qui sont diminués.

LAURENT. — Alors, laissez-moi vous dire, que le camarade, comme il en est un certain nombre, qui abandonne son travail pour remplir sa délégation. (*Interruption.*)

...Si vous ne lui attribuez que 20 francs de délégation pour le couvrir de ses frais et lui payer sa journée de travail, il ne sera pas rétribué en toute justice.

Je vous demande, Commission de contrôle, de transformer ce paragraphe en vœu de façon que, administrativement, on règle cette question avec précision. N'embarrassons pas le Congrès dans une discussion où évidemment nous n'avons rien à faire.

Le Président. — La parole est au camarade Schumacher.

SCHUMACHER. — Camarades, je ne comprends pas bien les explications du camarade Laurent. Ce qu'il nous cite pour les camarades parisiens peut se passer de même pour les camarades de province; l'allocation qui est allouée aux délégués n'est pas une allocation de

salaire, c'est une indemnité de frais. Il est évident que les camarades qui sont délégués au Comité National par leur organisation doivent avoir leur salaire payé par cette organisation.

On pourrait donc envisager que ceux qui ne seraient pas payés toucheraient leur salaire intégral soit à Paris ou ailleurs. Mais en tout cas, dans notre esprit, l'allocation que nous avons entendu allouer aux délégués, c'est une indemnité de frais, et conséquemment, les camarades parisiens n'ont pas les mêmes frais que ceux de province attendu qu'ils sont à la portée de leur domicile.

Le Président. — Sous le bénéfice des observations présentées par le rapporteur, je mets ces résolutions aux voix.

Ces résolutions sont adoptées.

Le Président. — Maintenant voici l'ordre du jour :

Le Congrès, après avoir entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner le bilan de la caisse confédérale, manifeste sa satisfaction en constatant l'exactitude des comptes fournis et passe à l'ordre du jour.

Je crois que nous n'avons qu'à voter cet ordre du jour. Que ceux qui sont d'avis de l'accepter le manifestent en levant la main.

L'ordre du jour est adopté.

Le Président. — Il reste maintenant la motion présentée par Gilhodes :

1° La suspension momentanée de l'organe confédéral;

2° La nomination d'une Commission composée de 16 membres pris dans les organisations de la Seine à raison de 8 membres par tendance pour examiner également, dans quelles conditions il serait possible d'en reprendre la parution. Etablir à ce sujet un projet de budget reposant sur des bases solides étant entendu que le journal confédéral ne pourra avoir une vie prospère que s'il permet à tous de faire connaître leur pensée dans un but d'union ouvrière.

La parole est au camarade Laurent.

LAURENT. — Camarades, je ne veux que répéter ce que je disais tout à l'heure en conclusion. Il n'est pas possible que le Congrès se prononce aussi légèrement sur une pareille question. Je prétends que seuls les organes administratifs, le Conseil National en particulier, peuvent se prononcer sur cette question.

Je demande donc au Congrès de passer purement et simplement à l'ordre du jour et de montrer ainsi qu'on ne privera pas la C. G. T. du seul moyen dont elle dispose pour conserver son indépendance. (*Applaudissements. Bruits.*)

Camarades, ne nous laissez pas croire que vous avez délégué Jouhaux et Dumoulin chez le Préfet pour mieux parvenir à vos fins.

Si vous pensez que c'est par de pareilles tactiques que vous pouvez poser ici de semblables questions, je vous réponds que nous ne pouvons pas accéder à votre désir.

Camarades, si je réclame l'ordre du jour pur et simple c'est qu'il m'apparaît que j'ai pour moi la pure et simple logique et voici pourquoi. Le Rapport moral, présenté par nous, a été adopté par ce Congrès et il contient un paragraphe concernant *Le Peuple* qui comprend six pages du Rapport, c'est dire que ce paragraphe est assez important.

Plusieurs délégués. — Nous ne l'avons pas discuté.

LAURENT. — Ce n'est pas nous qui avons renoncé à la parole ! et que dit le Rapport moral ? Il conclut :

Nous avons la conviction qu'il ne peut venir à la pensée de personne d'enlever à la C. G. T. son organe quotidien. Une organisation qui représente le plus vaste courant d'idées, qui porte en elle les aspirations de tout le prolétariat, ne peut être laissée pour s'exprimer, à la merci de journaux amis aujourd'hui, mais adversaires demain.

Je vous fais remarquer que je n'ouvre pas le débat à nouveau, je vous démontre que le Congrès ne peut pas valablement émettre un vote sur une question déjà tranchée. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi vous lire le Rapport moral puisque vous ne l'avez pas lu.

Tous ceux qui ont foi dans le syndicalisme, s'accorderont pour dire qu'un journal lui est nécessaire et qu'il doit se le payer s'il lui faut le payer. Il y a d'ailleurs un moyen simple d'alléger cette charge, c'est de répandre *Le Peuple*.

Et je vous demande d'écouter la conclusion en silence si vous voulez être éclairés.

Le journal est un instrument merveilleux de propagande; celui que la C. G. T. a créé, un peu tard, lui est devenu un auxiliaire indispensable. Quelles que soient les tendances, nous ne croyons pas qu'il puisse être question de supprimer un moyen, le meilleur, d'augmenter la force du syndicalisme. Au contraire, tous nos efforts, à tous, tendront à le renforcer.

Voilà ce que dit le Rapport moral.

Le Président. — Il est bientôt 6 heures et demie, et dans l'intérêt même des décisions à prendre il vaudrait mieux qu'on n'interrompe pas inutilement. Je demande donc à tous les congressistes de laisser conclure Laurent et nous allons immédiatement passer au vote.

La clôture est demandée.

Elle est votée.

Les délégués. — Non, il n'y a pas de vote possible.

LAURENT. — Camarades, je ne crois que ce soit la façon dont je m'exprime qui puisse susciter les mouvements que nous remarquons dans le Congrès. Je m'efforce de situer la question et de m'exprimer de telle sorte que personne ne puisse être blessé dans son amour propre, j'ai donc droit au silence.

Je vous ai démontré que l'existence du *Peuple* était réglée automatiquement, par le vote du Rapport moral ; c'est la raison qui m'a fait tout à l'heure vous demander, en faisant appel à votre loyauté, de ne pas continuer un débat que ni vous ni nous n'avons intérêt à accroître.

D'autre part, je me suis permis de dire tout à l'heure que j'étais dans la simple et pure logique ; non seulement vous avez adopté le Rapport moral, mais vous venez d'adopter le Rapport financier ; donc rien maintenant n'autorise le Congrès à voter à nouveau sur cette question, et dans les conditions où nous sommes, car vous n'ignorez pas, n'est-ce pas, que de nombreux délégués de province sont déjà dans le train, et les responsabilités que nous assumons ne nous permettent pas d'accepter bénévolement la manœuvre de dernière heure que vous êtes en train de consommer. (*Applaudissements.*)

Nous disons que statutairement la question du *Peuple* a été souverainement tranchée par le Congrès. Celui-ci n'a plus qu'à passer à l'ordre du jour et nous ne pouvons pas accéder à vos désirs qui ne sont pas honnêtes. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au camarade Schumacher.

SCHUMACHER. — Camarades, après les paroles prononcées par le camarade Laurent, relativement au Rapport financier de la Commission de contrôle, je vais vous relire le passage relatif au journal *Le Peuple*.

La Commission a constaté que la presque totalité de ces ressources a été absorbée par le journal *Le Peuple*.

La Commission n'a pas cru devoir rapporter sur la situation financière du journal *Le Peuple*, désirant rester dans le cadre fixé par le Congrès.

Par conséquent, lorsque le camarade Laurent vient dire que la question du journal *Le Peuple* a été réglée par le vote sur le Rapport de la Commission, la chose est inexacte.

LAVIELLE. — Je demande la parole.

Le Président. — La parole est à Jouve pour une motion d'ordre.

JOUBE. — Il reste à savoir puisque nous avons décidé ici que la discussion était close, après avoir entendu les argumentations appor-

tées par notre camarade Laurent, si l'on va permettre ainsi que les orateurs se succèdent pour nous amener à l'adoption ou au rejet de la motion sur le journal *Le Peuple* ?

Je demande que la discussion soit close.

Le Président. — Il y a encore les camarades Lavielle et Monatte d'inscrits.

Si je donne la parole aux camarades Lavielle et Monatte, en voilà la raison : c'est qu'il m'est parvenu la note suivante :

Il a été entendu dans la Commission que j'aurai droit d'intervenir à côté du rapporteur. Or, *Le Peuple* ne pouvait faire l'objet que d'un examen de son bilan, quant à la tenue de la comptabilité.

Signé: LAVIELLE.

Je vous demande que les camarades Lavielle et Monatte prennent la parole très rapidement, et que définitivement après leur intervention la discussion soit close.

La parole est au camarade Lavielle.

LAVIELLE. — Camarades, si j'ai insisté pour prendre la parole c'est qu'il avait été convenu dans la Commission, nous qui avons fait confiance à un camarade de la minorité, qu'au cas où il y aurait une difficulté, nous pourrions intervenir dans le débat. C'est au moins la plus élémentaire loyauté de faire cela.

Par conséquent je ne discuterai pas le journal *Le Peuple*, je n'ai pas à discuter le journal *Le Peuple*. Dans la Commission, et j'en fais appel à tous les délégués de la minorité et de la majorité, voici comment s'est posée la question. Nous avions à faire l'examen d'une comptabilité. La question morale du journal *Le Peuple*, son existence ou sa disparition, c'est un problème qui a trait au Rapport moral de la Confédération Générale du Travail — vous entendez bien — et la Commission des finances n'avait pas à donner son assentiment sur la suite à donner quant à l'existence du journal *Le Peuple*.

Votre Commission s'est bornée à vous déclarer que les comptes étaient exacts, et lorsque tout à l'heure quand Laurent disait que la C. G. T. bénéficiait aujourd'hui de certains crédits au point de vue financier, vous n'avez pas dans ce Congrès le droit d'élever le moindre doute, car il y a de l'ordre, de la méthode dans les écritures de la Confédération Générale du Travail. Nous avons donc cela à dire, et lorsque Laurent déclare qu'en votant le Rapport de la Commission des finances, vous avez réglé la question de comptabilité confédérale, et qu'en effet vous avez accepté les écritures qui donnent ces détails : que seize cent et quelques mille francs ont été virés au journal *Le Peuple*, vous avez traité un côté de la question : le passé. D'un autre côté Laurent vous a indiqué avec assez de force qu'en adoptant le Rapport moral, vous avez marqué votre volonté de voir la Confédé-

ration Générale du Travail poursuivre ce moyen de propagande. Voilà comment se pose la question.

Je crois, camarades, que le côté moral, que le côté écriture, que le côté comptabilité est traité, et il m'apparaît que dans les conditions actuelles il n'est pas possible de procéder à un vote par mandat ou à mains levées.

Il s'agit de savoir si les deux votes précédents ont une signification ou non, et il s'agit de savoir, camarade Monmousseau, si un vote sur le journal *Le Peuple* ordonnant la suppression du journal à douze cents voix contre mille (c'est une hypothèse), c'est-à-dire avec deux mille mandats quand il y a eu ici pendant cinq jours trois mille syndicats représentés, serait un triomphe pour vous.

Le Président. — La parole est au camarade Monatte.

MONATTE. — A mes yeux, c'est rapetisser le débat que de l'examiner comme Lavielle vient de le faire.

Ah ! il s'agit bien de la manœuvre de la dernière heure...

Plusieurs Délégués. — Oui ! oui ! oui !

MONATTE. — Mais si nous n'avions que ce souci de vous embêter, nous vous laisserions *Le Peuple*. Qu'est-ce donc que vous craignez ? Il y a pour nous un autre souci, c'est que les cotisations des syndiqués ne soient pas gaspillées (*applaudissements*) et j'estime que demander aux syndiqués français un million, l'équivalent de tout le budget de la C. G. T., pour un journal qui a cinq mille lecteurs, c'est un scandale que dans l'intérêt de la C. G. T., vous devez faire cesser. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Camarades, je tiens à dire tout de suite en réplique à une interruption qui m'a été lancée tout à l'heure, qu'en ma qualité de Président, ayant reçu des résolutions, je vais vous en donner connaissance. Voici la première. C'est une proposition de passer à l'ordre du jour pur et simple. Quelle que soit la tendance qui me l'ait envoyée, je ne me reconnais pas le droit de l'escamoter, et par conséquent je suis dans l'obligation de mettre cette proposition aux voix.

Le vote par mandat nous a été demandé par nos camarades Inscrits maritimes; et m'appuyant sur cette proposition je suis obligé de le demander.

Montagne demande un mot, parce qu'ayant déposé la proposition du vote par mandat. (*Protestations.*)

Maintenant je vais donner lecture de la deuxième motion présentée par les Travailleurs municipaux de Lyon :

Le Congrès décide de nommer une Commission dans les conditions de l'ordre du jour Gilhodes, tout en continuant la parution du journal *Le Peuple*, jusqu'aux décisions du Comité Confédéral National, après rapport de la Commission.

Et il y a toujours une proposition qui tend à suspendre le journal *Le Peuple*.

La parole est au camarade Montagne.

MONTAGNE. — J'ai fait tout à l'heure, au nom des trois sections que je représente, une demande de vote par mandat; je la retire devant la proposition faite par les Travailleurs municipaux de Lyon.

Le Président. — Une autre demande de vote par mandat du Textile de Vienne. (*Bruit, confusion.*)

Camarades, la clôture a été prononcée.

Alors que tout à l'heure, d'une façon précise, et, pour la deuxième fois, le Congrès avait décidé la clôture de la question; à l'heure actuelle, on tente à rouvrir le débat; déjà deux ou trois demandes de parole sont parvenues au bureau, je ne pense pas que pour la troisième fois on puisse mettre aux voix la clôture.

Je dis que des motions qui me sont parvenues ici, ayant été combattues, on a demandé contre ces motions de passer à l'ordre du jour pur et simple. Pour moi, je dis tout de suite à la majorité, puisque c'est vous qui demandez de passer à l'ordre du jour pur et simple, eh bien ! laissez voter l'ordre du jour pur et simple !

La parole est au camarade Labe, pour une motion d'ordre.

LABE. — Je demande une suspension de séance jusqu'au retour de Jouhaux. Le secrétaire général de la C. G. T. est en mission pour une question qui nous intéresse tous : l'élargissement de Broutchoux. C'est pourquoi je demande qu'on suspende la séance jusqu'à son retour.

Le Président. — Je vais mettre aux voix la suspension de séance.

Le camarade Lavielle demande que l'on vote par mandat sur l'ordre du jour pur et simple.

Pour éviter qu'on vienne me dire que deux mains peuvent se lever, on va voter par assis ou levés.

Camarades, on me fait observer maintenant qu'il y a des personnes dans la salle qui ne sont pas congressistes; en tout cas, le reproche ne peut s'adresser qu'à ceux qui font le contrôle.

Je vais essayer de vous apporter un moyen pratique de voter : avec la carte confédérale à la main. Vous ne viendrez pas nous dire qu'il y a des non délégués.

La parole est au camarade Delannoy.

DELANNOY. — Camarades, ce n'est pas sur le journal *Le Peuple* que je veux faire une déclaration. On a dit que dans la salle il y avait des éléments étrangers aux congressistes et qu'on ne pouvait pas passer au vote dans ces conditions. Mais la déclaration est beaucoup plus grave à mon idée; je me demande de quel droit un congressiste accorde sa carte de délégué, pour permettre à un policier de la Préfecture de se trouver parmi nous.

Ce que j'ai pu obtenir par le commissaire de la salle, c'est que la carte est d'un nommé Berrar, et elle est détenue par un nommé Vandamme qui est membre de la sûreté; il était dans la salle et un délégué l'a mis dehors.

Je demande un éclaircissement au camarade dont j'ai cité le nom. Camarades, vous m'avez compris, je n'accuse personne, je demande un éclaircissement sur la présence du policier dans la salle.

Un Délégué. — Le camarade Berrar est parti hier, et Broutchoux avait sans doute la carte de Berrar sur lui. Cette explication me paraît plausible.

MONMOUSSEAU. — L'explication du camarade me paraît plausible. Lorsque Broutchoux a été arrêté, il a dû être envoyé à la Préfecture de police, et il est possible qu'un policier se soit servi de la carte trouvée sur lui pour pénétrer dans la salle du Congrès.

DELANNOY. — Le policier n'avait pas seulement une carte, mais trois; par conséquent la thèse que Monmousseau a soutenue peut être vraie. L'incident auquel on fait allusion s'est passé il y a deux heures. Un particulier vêtu en ouvrier a passé la porte avec sa carte, c'était, paraît-il, pour remettre les cinq mandats à la femme de Broutchoux, à charge par elle de les faire remettre à un délégué, et en même temps cet individu remettait une lettre à la femme de Broutchoux. C'est un commissaire qui aurait dû nous renseigner, mais à ce moment-là un des membres de la Bourse du Travail intervint, et il a déclaré à l'individu en question qu'il ne devait pas entrer, et j'ai pris la défense du gaillard, parce que j'ai expliqué qu'il avait dû user d'un stratagème pour remettre les cinq mandats qui lui étaient confiés ainsi que la lettre à la femme de Broutchoux. Il appartient à ce camarade de la Bourse du Travail de venir nous donner des explications.

Le Président. — J'estime que le commissaire qui a arrêté l'individu qui avait la carte est ici, et qu'il doit venir s'expliquer; il vous dira si c'est un flic majoritaire ou minoritaire, et il doit savoir à quoi s'en tenir! J'estime qu'on ne doit pas grossir à l'infini cet incident, laissons le camarade, qui était commissaire à la porte fournir rapidement les explications.

La parole est au camarade Delattre.

DELATTRE. — Camarades, je n'ai pas le droit de prendre la parole dans ce Congrès, ne détenant aucun mandat, mais il n'en reste pas moins vrai que tout à l'heure, un policier du nom de Vandamme — je le cite, ayant l'habitude d'être clair — ancien secrétaire de l'A. R. A. C., à Lille, qui émarge à la Préfecture de police, s'est présenté. Et contrairement au camarade qui m'a précédé à la tribune, je dis que Vandamme avait usé d'un stratagème qui était plutôt malhonnête. S'il

m'avait dit qu'il était entré ici avec la carte du camarade Broutchoux, je l'aurais peut-être admis, sachant que le camarade Broutchoux était arrêté, mais du fait que je voyais dans sa main une carte au nom du camarade Berrar, je ne l'ai pas admis, et tous les camarades Lillois seront d'accord avec moi pour admettre et pour savoir que Vandamme est un policier de la Préfecture.

Le Président. — Un camarade demande une rectification. Ce n'est pas Berrar, c'est Delobard.

Voici une nouvelle proposition qui nous vient des Tailleurs de Lyon sur la question du journal *Le Peuple*:

Le syndicat des Tailleurs de Lyon demande le renvoi de la question au Comité Confédéral National, qui par référendum demandera aux syndiqués si on doit continuer la publication du journal *Le Peuple*.

Le délégué: GILBERT.

Cela nous fait donc quatre propositions. Je ne crois pas qu'il soit utile de les relire.

La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — C'est en revenant de la délégation accomplie pour notre camarade Broutchoux, que j'ai appris la manœuvre tentée.

On a voté sur le Rapport moral; on a voté sur le Rapport financier, et puis, par une manœuvre habile, — mais tout de même un peu trop cousue de fil blanc — on prétend disjoindre un article du Rapport financier pour en faire une question spéciale.

Je dis que vous n'avez pas le droit de faire cela, je dis que vous êtes en contradiction absolue avec tout ce qui s'est passé dans les Congrès confédéraux jusqu'ici, et je rappelle qu'il y eut un jour, dans un Congrès confédéral une question de *La Voix du Peuple* et que cette question fut examinée dans le Rapport financier et non pas disjointe du Rapport financier. Et, c'est en raison de ce précédent — ceux qui ont suivi les Congrès confédéraux le connaissent aussi bien que moi, — que je m'élève aujourd'hui contre une manœuvre qui n'aurait aucune valeur, car les délégués en partie ont déjà repris le train, ne connaissant pas la manœuvre que vous tentez. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est à Andrieu, des Travailleurs municipaux de Lyon.

ANDRIEU. — Camarades, au nom des Travailleurs municipaux de Lyon, j'ai déposé une motion qui, il me semble, pourrait bien trouver ici l'unanimité. En somme il s'agit d'un organe d'une importance considérable, puisque tout le monde est d'accord pour constater qu'il y a environ cinq cent mille francs dans cette affaire. Est-il possible de voter la disparition d'un seul coup pour un organe qui a coûté si cher? Il est certain qu'un organe qui a coûté à la classe ouvrière des sommes

considérables, que son administration et sa rédaction doivent être soumises à un examen. Eh bien ! il n'est pas possible de le faire en fin de Congrès, je suis sûr et certain que le Bureau confédéral n'a nullement l'intention d'escamoter cette question, et que les minoritaires et les majoritaires peuvent se mettre d'accord sur la motion que je viens de présenter.

D'un côté elle enlève la suspension du journal *Le Peuple*, et d'un autre côté elle permet de faire valoir les raisons pour ou contre la continuité du journal *Le Peuple*, dans sa forme actuelle ou dans une forme à déterminer.

Camarades, j'espère que nous serons unanimes sur cette proposition.

Le Président. — Camarades, je vais vous relire le texte de la motion présentée par les Travailleurs municipaux de Lyon :

Le Congrès décide de nommer une Commission dans les conditions de l'ordre du jour Gilhodes, tout en continuant la parution du journal *Le Peuple*, jusqu'aux décisions du Comité Confédéral National après rapport de la Commission.

Alors je mets cette proposition aux voix.

Que ceux qui sont d'avis de nommer cette Commission qui devra rapporter au Comité Confédéral National le manifestent en levant la main.

Cette proposition est adoptée.

La Commission d'enquête chargée d'enquêter sur les incidents de lundi, a déposé sur le bureau du Congrès son rapport, et à l'unanimité elle demande de l'adopter sans discussion.

La Commission d'enquête, soucieuse de ne pas se faire l'auxiliaire de la police gouvernementale, ne croit pas devoir fixer publiquement des responsabilités individuelles et collectives, et, à l'unanimité de ses membres, demande au Congrès d'accepter la résolution suivante :

« Le Congrès déplore les scènes de violence qui se sont déroulées le premier jour des assises confédérales ;

« Pour en éviter le retour dans l'avenir, il décide que la charge de l'organisation matérielle des Congrès futurs, incombera à l'Union des syndicats du département où se tiendra le Congrès, en accord avec le Bureau et la C. A. de la C. G. T. ;

« Il décide en outre que l'ordre intérieur sera assuré par une Commission où les diverses tendances seront représentées, et que le Congrès désignera au début de ses travaux ;

« Aucun organisme ne pourra se substituer en aucun cas à cette Commission. »

Le Congrès estime que les assemblées ouvrières doivent se dérouler dans le calme et la dignité compatibles avec l'importance des questions à résoudre.

« Signé : LAFAYE, LAPIERRE, BOUET, QUINTON, DOUMENO, HERCLET, MAILLY, BITCH, BATTINI, CADEAU. »

Une communication de la Fédération de l'Ameublement :

La Fédération de l'Ameublement renouvelle sa motion déposée au Congrès d'Orléans, tendant à inviter la Commission de délimitation des Fédérations à étudier la question de l'organisation d'une Fédération du Bois.

Signé : Le secrétaire, DEMOILLIERS.

Nous renvoyons cette communication à la Commission intéressée ?

Cette proposition est adoptée.

Une proposition signée des Correcteurs parisiens et autres organisations :

Les camarades délégués, soussignés, partisans du retrait de la C. G. T. de l'Internationale syndicale d'Amsterdam, proposent, mandatés par leur syndicat respectif, que le Congrès confédéral nomme une délégation composée d'un nombre égal de membres pris dans chaque tendance, afin d'aller en Russie *avec ou sans passeport*, enquêter officiellement au nom du prolétariat français, sur la validité des syndicats russes, leurs rapports avec le gouvernement communiste, sur les conditions d'une nouvelle Organisation internationale du Travail et sur la situation qui serait faite à la C. G. T. française au sein de l'Internationale Syndicale de Moscou.

Signé : Correcteurs parisiens, ALZIR HELLA ; Métaux de Béziers, DE WINTER ; Métaux de Bordeaux, FERRÉ ; Auteurs dramaturges de la Seine, ANDRÉ COLOMER ; Métaux d'Audincourt, E. HUG.

Une autre proposition :

Le Congrès émet le vœu que les membres du Bureau confédéral soient élus pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans, non rééligibles pendant une période égale à quatre ans.

Le Congrès décide de porter cette question à l'ordre du jour du prochain Congrès confédéral.

Signé : Sculpteurs de la Seine, BOISSEAU ; Meubles rotin de Paris, FAYET ; Bâtiment de la Seine, JOUVE ; Terrassiers de la Seine, CEPPE ; Terrassiers du Havre, LACE.

J'en ai une autre qui est identique, signée par les Mineurs de Carmaux.

Ces propositions sont renvoyées pour étude.

La parole est au camarade Lorduron.

LORDURON. — Camarades, je n'en aurai pas pour longtemps. Au moment où ce Congrès va terminer ses travaux, je voudrais qu'il fit disparaître le malaise qui existe dans certaines Fédérations, tout au moins dans une Fédération : la Fédération des Cheminots.

Nous voudrions savoir, nous secrétaires d'Unions départementales, à quoi il faudra nous en tenir demain sur cette Fédération.

Vous savez, camarades, qu'un conflit existe; et nous voudrions que le Congrès, tenant compte des différents votes qui ont été émis dans ce Congrès, pût donner une indication précise au Bureau confédéral pour qu'il tranche le conflit des cheminots en faveur de la majorité, nous appuyant sur la résolution qui a obtenu la majorité à ce Congrès et où il est dit:

Les droits des minorités restent ce qu'ils doivent être, personne ne peut limiter la faculté de critique; mais les minorités ont pour obligation stricte de s'incliner devant les décisions prises; sous aucun prétexte les groupements d'affinités ou de tendances ne peuvent se substituer à l'organisation corporative, départementale ou nationale; cette substitution ayant jeté la confusion et rendu toute propagande, tout effort solidaire impossible.

Par conséquent, il ne peut exister deux Fédérations des Cheminots au sein de la C. G. T., c'est pourquoi, camarades, il est nécessaire que le Congrès auquel je pose la question se prononce, à savoir: si demain, par exemple, dans une Union départementale un syndicat indépendant se détache du syndicat existant et vienne demander des timbres, qu'aurons-nous à faire ?

Nous disons que puisque vous avez accepté cette résolution, la question ne doit pas se poser, et que la minorité doit s'incliner devant la majorité.

Le Président. — La parole est à Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, il est évident que l'on ne peut pas engager un débat à l'heure actuelle sur la question posée; mais je veux simplement rappeler aux délégués cheminots eux-mêmes, l'engagement qui fut pris avant le Congrès.

Il fut décidé que la question ne serait pas évoquée au Congrès confédéral de Lille.

Je demande donc qu'elle reste dans les attributions de la Commission des conflits de la Confédération Générale du Travail, et que celle-ci soit appelée à trancher rapidement sur la question pour donner satisfaction à l'esprit de la résolution présentée par nos camarades de Saint-Etienne.

Le Président. — La parole est au camarade Semard.

SEMARD. — Ce n'est pas moi qui ai posé la question (*Bruit.*) Camarades, j'ai en effet déclaré devant la Commission qui nous a donné 100.000 timbres à la veille du Congrès, que nous, Fédération des Cheminots, nous n'avions pas l'intention de porter la question devant le Congrès, parce que nous ne voulions pas que nos discussions occupent les débats de ce Congrès. Mais j'ai le droit maintenant que la question est posée d'y répondre et de répondre également à Jouhaux qui déclare ici... (*bruit*) — je regrette que les dissidents de la Fédération des Cheminots ricanent (*bruit*)...

Le Président. — Je crois qu'il est inutile à cette heure de rouvrir le débat. Semard doit faire une déclaration sur la façon dont il voudrait voir solutionner le conflit le plus vite possible.

SEMARD. — Nous avons été en effet sollicités pour nous présenter devant la Commission des conflits, nous n'avons pas accepté parce que la C. G. T., par son organe *Le Peuple*, a, à notre égard, une attitude de partialité. Nous avons dit que nous attendrions que le Congrès de Lille se prononce. Pour nous, il n'y a pas de conflit dans notre Fédération, il y a des indisciplinés. (*Bruit.*)

JOUHAUX. — Je dis que seule la Commission des conflits peut trancher ce différend.

SEMARD. — Jouhaux dit que c'est la Commission des conflits qui tranchera ce différend, et le vote qui a été émis ici nous donne satisfaction. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est à Bidegaray.

BIDEGARAY. — Camarades, de notre côté, nous n'aurions pas voulu que cette question fût portée devant le Congrès; il a été loisible à certain délégué de nommer un collègue pour que la question fût posée.

Il y a conflit et nous avons accepté d'avance les modalités qu'emploiera la Commission des conflits ainsi que la sanction qu'elle peut apporter. Vous avez refusé, vous, de l'accepter. Aujourd'hui, tant mieux si le résultat vous est satisfaisant. Pour moi, il est totalement satisfaisant, il donne totalement raison à mon attitude. (*Applaudissements.*)

TEULADE. — C'est au nom des Jeunesses syndicalistes que je monte à cette tribune; le Comité d'entente des Jeunesses syndicalistes de la Seine m'a confié le mandat de demander aux délégués dans ce Congrès, de faire le maximum d'efforts pour se grouper autour d'eux, s'ils ne veulent pas que la lutte entre les partis politiques continue dans l'organisation, de créer autour d'eux la pléiade de militants nécessaires au mouvement syndical. Camarades, vous avez négligé jusqu'à présent de le faire et vous en payez les conséquences aujourd'hui. Pour éviter que dans l'avenir les militants trouvent encore ce défaut, pour éviter que dans l'avenir les militants soient en nombre insuffisant pour mener une action grandiose qui est là, il faut que partout où vous pouvez toucher, que partout où vous allez faire vos tournées de propagande, vous constituiez en même temps que des syndicats, des Jeunesses syndicalistes, et que vous fassiez en somme que ces Jeunesses syndicalistes ne soient pas les hommes qui vous serviront pour les besoins de la cause, mais qui seront vos hommes, et qui seront appelés, avec l'expérience, à vous remplacer dans la lutte.

Voilà, camarades, tout ce que j'avais à vous dire. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Un ordre du jour du camarade Huyghe, pour les camarades du Textile en grève dans les régions de Mulhouse, des Vosges et du Tarn:

Le Congrès confédéral réuni à Lille, du 25 au 30 juillet 1924, envoie son salut fraternel aux ouvriers du Textile en grève dans la région de Mulhouse depuis six semaines au nombre de 20.000, ainsi qu'aux camarades des Vosges et du Tarn.

Les engage à persévérer dans la lutte contre l'odieuse exploitation capitaliste, et leur affirme toute sa sympathie.

HUYGHE.

Nous ne pouvons que renouveler que ce que nous avons fait au début du Congrès, et c'est à l'unanimité que nous votons une adresse de sympathie à ces camarades.

Ceci dit, et avant de clore le Congrès, oubliant les incidents de la première journée, nous devons les uns et les autres être satisfaits que, pendant cinq jours consécutifs, la bataille des idées et des doctrines ait pu s'affronter à cette tribune. Espérons ensemble que ce sera un stimulant pour le prolétariat tout entier, que les idées émises par tous, dans ces assises confédérales (puisque tous se prétendent révolutionnaires) puissent faire que, dans un avenir prochain, le prolétariat brisera ses chaînes pour aboutir à son émancipation totale.

Avant de terminer, nous sommes aujourd'hui le 30 juillet, nous ne pouvons pas clore les travaux de ce Congrès sans nous rappeler qu'il y a sept ans, un des meilleurs éléments de la classe ouvrière (*applaudissements, Vive Jaurès !*) était frappé (*applaudissements*) par une balle meurtrière qui était surtout issue de campagnes abominables que l'on menait contre notre grand Jaurès, alors qu'il était contre la guerre comme nous le sommes aujourd'hui (*applaudissements*); et pour commémorer sa mémoire, je demande à tous les congressistes, avant de se séparer, de chanter en chœur l'*Internationale*. (*Applaudissements.*)

Camarades, en ce qui concerne le lieu du prochain Congrès confédéral, nous pourrions laisser le soin au Comité Confédéral National de le fixer.

Tous les camarades sont-ils d'avis d'accepter cette proposition ?

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Camarades, je déclare que le XXII^e Congrès national corporatif est clos. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

RÉSULTAT DES VOTES

FEDERATION DE L'AGRICULTURE

Délégué fédéral : HODÉE

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Nicolas (Cél.)	Agricoles (Agde)	50	p.	p.
Lescalié	Agricoles (Aigues-Mortes)	100	c.	c.
Ficard	Agricoles (Aimargues)	43	c.	c.
Rochette	Agricoles (Aix-en-Provence)	50	p.	p.
Simon	Ouvriers de la ferme (Arles).....	100	p.	p.
Gosnat	Bûcherons (Aubigny)	65	c.	c.
Bondoux	Bûcherons (Anlezy)	75	p.	p.
Scocquart	Agricoles (Bailly-Romain-Villiers) .	12	p.	p.
Lescalié	Agricoles (Beaucaire)	34	c.	c.
Fabre	Agricoles (Bessan)	65	p.	p.
Monié	Cultivateurs (Béziers).....	150	p.	p.
Larrouy	Métayers (Biaudos).....	64	p.	p.
Guiraud	Résiniers (Biscarosse).....	100	p.	p.
Cholet	Vignerons (Bouzy).....	38	p.	p.
Lacambre	Jardiniers (Brunoy).....	»	c.	c.
Monié	Cultivateurs (Cazouls-les-Béziers)...	125	p.	p.
Bondoux	Bûcherons (Cercy-la-Tour).....	84	p.	p.
Roland	Agricoles (Château-Landon).....	29	p.	p.
Roland	Bûcherons (Cheminon).....	80	p.	p.
Scocquart	Agricoles (Chenoise).....	60	p.	p.
Rochette	Champignonnistes (Conflans - Saint- Honorine)	20	p.	p.
Roland	Bûcherons (Courcy-aux-Loges).....	60	p.	p.
Olive (Justin).	Cultivateurs (Coursan).....	72	c.	c.
Cazanave	Agricoles (Courville).....	50	p.	p.
Roland	Ouvriers bûcherons (Coye).....	30	p.	p.
Lacambre	Bûcherons (Cuffy).....	40	c.	c.
Fabre	Agricoles (Fabrègues)	172	p.	p.
Olive (Justin).	Agricoles (Fabrezan)	22	c.	c.
Olive (Justin)..	Agricoles (Ferrals)	20	c.	c.
Fabre	Agricoles (Florensac)	50	p.	p.
Scocquart	Agricoles (Fontenay-Trésigny)	32	p.	p.
Larrouy	Métayers (Habas).....	90	p.	p.
Rochette	Terriens (Hénonville).....	70	p.	p.
Halgrain	Agricoles (Illiers).....	92	p.	p.
Hodée	Métayers (Josse).....	25	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd.
<i>Hodée</i>	Bûcherons (Jussy-le-Chaudrier)	40	p.	p.
<i>Hodée</i>	Bûcherons (Henrichemont)	100	a.	p.
<i>Hervier</i>	Bûcherons (La Chapelle-Hugon)....	40	c.	p.
<i>Gosnat</i>	Bûcherons et agric. (La Guerche)...	25	c.	c.
<i>Fabre</i>	Agricoles (Lapeyrade)	12	p.	p.
<i>Rey</i>	Agricoles (Le Boulou).....	15	p.	p.
<i>Larrouy</i>	Métayers (Laurède).....	11	p.	p.
<i>Hodée</i>	Horticoles (Le Vésinet)	90	p.	p.
<i>Wattrelos</i>	Jardiniers (Lille).....	20	p.	p.
<i>Lavielle</i>	Agricoles (Ludon).....	12	p.	p.
<i>Nicolas</i>	Cultivateurs (Lunel-Viel).....	90	p.	p.
<i>Fabre</i>	Agricoles (Mauguio).....	150	p.	p.
<i>Fabre</i>	Terriens (Maureillan)	30	p.	p.
<i>Fabre</i>	Terriens (Maraussan)	100	a.	a.
<i>Hervier</i>	Bûcherons (Meillant).....	40	p.	p.
<i>Lacambre</i>	Agricoles (Millau).....	"	c.	c.
<i>Larrouy</i>	Métayers (Misson).....	42	p.	p.
<i>Petit (Louis)</i> ..	Bûcherons (Montigny-aux-Amognes)	40	c.	c.
<i>Nicolas</i>	Terriens et vigneron (Montpellier).	29	p.	p.
<i>Gauthier</i>	Agricoles (Mormant).....	40	c.	c.
<i>Ferval</i>	Cultivateurs (Narbonne).....	50	p.	p.
<i>Roland</i>	Bûcherons (Nibelle).....	69	p.	p.
<i>Hodée</i>	Agricoles (Nogent-sur-Seine).....	80	p.	p.
<i>Cholet</i>	Vigneron (Oger).....	50	p.	p.
<i>Larrouy</i>	Métayers (Orist)	20	p.	p.
<i>Hodée</i>	Métayers (Orx)	65	p.	p.
<i>Rochette</i>	Jardiniers (Paris)	100	c.	c.
<i>Merrheim</i>	Agricoles (Perpignan)	48	p.	p.
<i>Larrouy</i>	Métayers, cultivateurs (Pey).....	45	p.	p.
<i>Fabre</i>	Agricoles (Pézenas)	49	p.	p.
<i>Lacambre</i>	Agricoles (Quissac)	15	c.	c.
<i>Masson</i>	Bûcherons (St-Amand-les-Eaux) ...	21	p.	p.
<i>Dussin</i>	Métayers, cultivateurs (Saint-André- de-Séignaux)	50	p.	p.
<i>Hervier</i>	Bûcherons (Saint-Baudel)	120	p.	p.
<i>Bondoux</i>	Bûcherons et agricoles (Saint-Benin- d'Azy)	40	p.	p.
<i>Scocquart</i>	Agricoles (Saint-Hilliers)	55	p.	p.
<i>Lacambre</i>	Métayers (St-Jean-Marsacq)	85	c.	c.
<i>Olive (Justin)</i> ..	Cultivateurs (Saint-Marcel)	70	c.	c.
<i>Larrouy</i>	Métayers (St-Martin-de-Hinx).....	135	p.	p.
<i>Hodée</i>	Métayers (St-Martin-de-Séignaux) ..	200	p.	p.
<i>Larrouy</i>	Cultivateurs (St-Vincent-de-Tyrosse)	62	p.	p.
<i>Miremont</i>	Métayers (Saubrigues)	172	p.	p.
<i>Petit (Louis)</i> ..	Bûcher. agric. (Sauvigny-les-Bois) ..	40	c.	c.
<i>Larrouy</i>	Métayers (Tarnos)	38	p.	p.
<i>Cholet</i>	Vigneron (Tauxières-Murtry)	14	p.	p.
<i>Miremont</i>	Métayers (Tosse)	117	p.	p.
<i>Scocquart</i>	Terriens (Tournan)	75	p.	p.
<i>Fabre</i>	Agricoles et terr. (Valros)	45	p.	p.
<i>Cholet</i>	Vigneron (Venteuil)	21	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Petit (Louis)</i>	Bûcherons (Verneuil)	80	c.	c.
<i>Hodée</i>	Bûcherons (Versailles)	63	p.	p.
<i>Cholet</i>	Vignerons (Vertus)	52	p.	p.
<i>Fabre</i>	Agricoles (Vias)	120	p.	p.
<i>Hodée</i>	Résiniers (Vielle-St-Girons)	109	p.	p.
<i>Roland</i>	Agricoles (Villacoublay)	27	p.	p.
<i>Roland</i>	Terre (Villecresnes)	29	p.	p.
<i>Scocquart</i>	Agricoles et bûcherons (Villeneuve- le-Comte)	37	p.	p.

FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Délégué fédéral : LECLAIR

<i>Mayoux</i>	Boulangers (Aix-en-Provence)	10	c.	c.
<i>Forgues</i>	Boulangers (Albi)	10	p.	p.
<i>Blanquier</i>	Boulangers (Alger)	42	c.	c.
<i>Rynkowski</i> ...	Garçons limonad., restaurat. (Alger).	28	c.	c.
<i>Barbet</i>	Alimentation (Amiens).....	136	c.	c.
<i>Barbet</i>	Boulangers (Amiens)	43	c.	c.
<i>Lechantre</i>	Boulangers (Angoulême)	43	c.	c.
<i>Declide</i>	Brasseurs (Angoulême).....	18	c.	c.
<i>Dhivers</i>	Alimentation (Argenteuil)	10	c.	c.
<i>Bayle</i>	Alimentation (Auch)	15	p.	p.
<i>Monié</i>	Restaurateurs, limonad. (Béziers)...	14	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Boulangers, biscuitiers (Bordeaux)..	71	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Chocolatiers (Bordeaux).....	28	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Cuisiniers (Bordeaux).....	64	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Garçons cuisiniers (Bordeaux et du Sud-Ouest)	10	p.	p.
<i>Vernet</i>	Garçons d'hôtels, limonadiers, res- taurateurs (Bordeaux).....	36	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Pâtisseries (Bordeaux).....	44	p.	p.
<i>Boussion</i>	Boulangers (Bourges)	14	c.	c.
<i>Delacourt</i>	Boulangers (Caudry et environs)...	10	n. v.	n. v.
<i>Seux</i>	Brasseurs (Charmes).....	48	p.	p.
<i>Halgrain</i>	Boulangers (Chartres).....	28	p.	p.
<i>Pilochery</i>	Brasseurs (Châteauroux).....	18	c.	a.
<i>Audinet</i>	Boulangers (Châtelleraut).....	10	p.	p.
<i>Fradet</i>	Limonadiers, restaurateurs (Cler- mont-Ferrand)	53	p.	p.
<i>Didaret</i>	Confiseurs, pâtisseries (Clermont- Ferrand)	10	p.	p.
<i>Savoie</i>	Boulangers (Cognac)	18	p.	a.
<i>Leroux</i>	Boulangers (Compiègne)	24	c.	c.
<i>Savoie</i>	Boulangers (Corbeil)	29	a.	a.
<i>Feuilloley</i>	Biscuitiers (Dijon).....	337	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Manière</i>	Boulangers (Dijon).....	21	c.	c.
<i>Dapvril</i>	Alimentation (Douai).....	135	c.	c.
<i>Ehlers</i>	Brasseurs (Dunkerque).....	146	p.	p.
<i>Savoie</i>	Alimentation (Epernay)	21	p.	p.
<i>Pepiez</i>	Alimentation (Firminy)	28	c.	c.
<i>Vanhuyse</i> ...	Alimentation (Fourmies)	40	p.	c.
<i>Durmelat</i> ...	Boulangers (Grenoble).....	21	p.	p.
<i>Vandewattyne</i> .	Alimentation (Halluin).....	30	c.	c.
<i>Racamond</i>	Boulangers (Laval).....	10	c.	c.
<i>Quessel</i>	Marchands 4 saisons (Le Havre)....	28	p.	p.
<i>Baeld</i>	Boulangers (Lille).....	86	p.	p.
<i>Bressinet</i>	Brasseurs (Lille).....	343	p.	p.
<i>De Getière</i>	Chicoretiers (Lille).....	57	p.	p.
<i>Valecamps</i> ...	Confiseurs et chocolatiers (Lille)....	21	p.	p.
<i>Deu François</i> ..	Pâtisseries, biscuitiers (Lille).....	60	c.	c.
<i>Bert</i>	Boulangers (Limoges).....	56	c.	c.
<i>Saquet</i>	Pâtisseries (Limoges).....	10	c.	c.
<i>Olmido</i>	Boulangers (Lorient).....	43	p.	p.
<i>Olmido</i>	Meuniers (Lorient).....	10	p.	p.
<i>Laplanche</i>	Biscuitiers (Lyon).....	36	c.	c.
<i>Fiorat</i>	Boulangers (Lyon).....	98	c.	c.
<i>Leclair</i>	Chocolatiers, confiseurs (Lyon).....	14	c.	c.
<i>Leclair</i>	Cuisiniers (Lyon).....	21	c.	c.
<i>Laplanche</i>	Employés des maisons d'alimentation (Lyon)	64	c.	c.
<i>Génin</i>	Employés limonad., restaurateurs, bars, comptois et hôtels (Lyon)..	65	c.	c.
<i>Rousseau Fl.</i> ..	Boulangers (Marseille).....	71	c.	c.
<i>Aubergy</i>	Confiseurs, pâtisseries (Marseille)....	78	c.	c.
<i>Bernard</i>	Cuisiniers (Marseille).....	114	p.	p.
<i>Rolland</i>	Liquoristes (Marseille).....	135	a.	a.
<i>Pouchelon</i>	Meuniers (Marseille).....	185	c.	c.
<i>Bernard</i>	Raffineurs sucre (Marseille).....	185	p.	p.
<i>Marie</i>	Boulangers (Meaux et environs)....	36	p.	a.
<i>Marie</i>	Empl. comm. de l'alimentat. (Millau).	23	p.	p.
<i>Conrad</i>	Boulangers (Montpellier).....	26	c.	c.
<i>Perrier</i>	Cuisiniers (Montpellier).....	36	p.	p.
<i>François Emile</i>	Garçons limonadiers (Montpellier)..	76	p.	p.
<i>Paget Blanc</i> ...	Boulangers (Morez).....	10	p.	p.
<i>Cazals</i>	Chocolatiers (Morteau)	91	c.	c.
<i>Poirel</i>	Limonadiers (Nancy).....	47	p.	p.
<i>Rochet</i>	Boulangers (Nantes).....	117	p.	p.
<i>Rochet</i>	Meuniers (Nantes).....	30	p.	p.
<i>Bondoux</i>	Boulangers (Nevers).....	21	p.	p.
<i>Gabet</i>	Cafés, hôtels, restaurants (Nice)....	207	a.	c.
<i>Perrier</i>	Cuisiniers (Nîmes).....	28	p.	p.
<i>Savoie</i>	Boulangers (Niort).....	57	p.	a.
<i>Thomas</i>	Chocolatiers (Noisiel).....	286	c.	c.
<i>Boussion</i>	Boulangers (Orléans).....	71	c.	c.
<i>Constant</i>	Limonadiers (Orléans).....	34	p.	p.
<i>Feuilloley</i>	Biscuitiers (Paris).....	183	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Racamond	Boulangers (Paris)	650	c.	c.
Racamond	Charcutiers (Paris)	78	c.	c.
Lhenry	Chocolatiers (Paris)	160	p.	p.
Racamond	Confiseurs (Paris)	107	c.	c.
Racamond	Cuisiniers (Paris)	428	c.	c.
Mouton	Garçons de cuisine (Paris)	86	c.	c.
Gabet	Empl. hôtels, restaur., cafés (Paris)	486	c.	c.
Guillon	Employés d'alimentation (Paris)	486	c.	c.
Savoie	Meuniers (Paris)	37	p.	p.
Racamond	Pâtissiers (Paris)	57	c.	c.
Racamond	Raffineries sucre (Paris)	464	c.	c.
Fiquet	Industrie viande (Paris)	278	c.	c.
Savoie	Cuisiniers-pâtissiers (Pau)	11	p.	p.
Racamond	Alimentation (Périgueux)	21	c.	c.
Berta	Boulangers (Perpignan)	14	c.	c.
Berta	Cuisiniers (Perpignan)	14	c.	c.
Audinet	Boulangers (Poitiers)	13	p.	p.
Chereau	Alimentation (Rennes)	10	p.	p.
Savoie	Boulangers (Rochefort-sur-Mer)	22	p.	a.
Caïti	Boulangers (Romilly-sur-Seine)	14	p.	p.
Vanhuyse	Alimentation (Roubaix)	186	c.	c.
Vercruyse	Brasseurs (Roubaix)	86	c.	c.
Fiquet	Alimentation (Rouen)	28	c.	c.
Racamond	Boulangers (Rouen)	109	c.	c.
Conrad	Empl. hôtels, cafés, restaur. (Rouen)	28	c.	c.
Delcourt	Alimentation (Saint-Amand)	10	p.	p.
Gaillard	Alimentation (Saint-Junien)	10	c.	c.
Batas	Boulangers (Saint-Malo)	12	p.	p.
Blanchon	Boulangers (Saint-Nazaire)	56	p.	p.
Legrand	Alimentation (Saint-Ouen)	14	c.	c.
Labrousse	Boulangers (Saintes)	27	c.	c.
Barbet	Boulangers (Saumur)	18	c.	c.
Burkhardt	Alimentation (Strasbourg)	2.528	p.	p.
Flandrin	Boulangers (Toulon)	14	c.	c.
Forgues	Boulangers (Toulouse)	62	p.	p.
Forgues	Cuisiniers (Toulouse)	64	p.	p.
Forgues	Garç. limonad., restaur. (Toulouse)	28	p.	p.
Forgues	Meuniers (Toulouse)	14	p.	p.
Forgues	Pâtissiers (Toulouse)	38	p.	p.
Vermandel	Alimentation (Tourcoing)	264	c.	c.
Conrad	Boulangers et meuniers (Troyes)	20	c.	c.
Racamond	Boulangers (Tulle)	10	c.	c.
Torche	Alimentation (Tunis)	114	c.	c.
Le Lan	Boulangers (Vannes)	16	p.	p.
Dessalle	Boulangers (Versailles)	49	p.	p.
Didaret	Limonadiers (Vichy)	20	p.	p.
Dupuis	Thermaux (Vichy)	174	c.	c.
Forgues	Pâtes alimentaires (Villemur)	118	p.	p.
Guillon	Alimentation (Vitry-le-François)	44	c.	c.

FEDERATION DES ALLUMETTIERS

Délégué fédéral : BECKER

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd
Becker	Allumettiers (Aix-en-Provence)	210	c.	a.
Becker	Allumettiers (Bégles)	140	c.	a.
Becker	Allumettiers (Marseille)	100	p.	p.
Ficquet	Allumettiers (Pantin-Aubervilliers)	400	c.	c.
Becker	Allumettiers (Saintines)	200	c.	a.
Becker	Allumettiers (Trélazé)	344	p.	p.

FEDERATION DE L'AMEUBLEMENT

Délégué fédéral : DEMOULLIERS

Chappuis	Ameublement (Annecy)	19	c.	c.
Guillot (Marie)	Ameublement (Autun)	108	c.	c.
Demouilliers	Ameublement (Bastia)	28	c.	n. y.
Demouilliers	Bois ouvrés (Bayonne)	23	c.	c.
Camilou	Ebénistes (Bordeaux)	125	c.	c.
Camilou	Sculpteurs (Bordeaux)	47	c.	c.
Lafond	Tourneurs sur bois (Bordeaux)	16	p.	p.
Venin	Ameublement (Bourg)	14	a.	a.
Fayet	Trav. ameubl. (Chauvigny)	19	c.	c.
Paulin	Ameublement (Clermont-Ferrand)	6	p.	p.
Saillan	Ameublement (Die)	54	c.	c.
Manière	Ameublement (Dijon)	21	c.	c.
Vandewattynne	Travaux sur bois (Halluin)	313	c.	c.
Tessier	Ameublement (Fougères)	22	n. v.	n. v.
Thomas	Ameublement (Bridoire)	10	c.	c.
Michelot	Ameublement (Ligny-en-Barrois)	68	n. v.	n. v.
Verhelst	Ameublement (Lille)	25	p.	p.
Planque	Ebénistes et menuisiers (Lille)	25	p.	p.
Rivet	Ameublement (Limoges)	125	c.	c.
Bernard	Ameublement (Lorient)	58	p.	p.
Fiorat	Ebénistes (Lyon)	138	c.	c.
Fiorat	Menuisiers (Lyon)	34	c.	c.
Accary	Ouvr. pianos et orgues (Lyon)	18	c.	c.
Fiorat	Tapissiers (Lyon)	31	c.	c.
Fourcade	Sculpteurs (Lyon)	81	c.	c.
Quillier	Ebénistes (Marseille)	67	c.	c.
Kircher	Ouvr. sur bois (Metz)	200	c.	c.
Tommasi	Ameublement (Montauban)	25	c.	c.
Demouilliers	Ameublement (Morlaix)	38	c.	c.
Humbert	Ameublement Nancy	115	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

345

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Rochet	Sculpteurs (Nantes)	18	p.	p.
Fayet	Ameublement (Nantua)	90	c.	c.
Van den Nesles	Imprimeurs sur linoléum (N.-D. de Bondeville)	15	c.	c.
Fayet	Biseauteurs, poliss., argent. (Paris)..	85	c.	c.
Fayet	Doreurs sur bois (Paris)	50	c.	c.
Fayet	Ebénistes (Paris)	773	c.	c.
Fayet	Frotteurs (Paris)	54	c.	c.
Demouilliers	Literie (Paris)	80	c.	c.
Boisseau	Marquetteurs (Paris)	22	c.	c.
Demouilliers	Menuisiers en sièges (Paris)	134	c.	c.
Fayet	Meubles jardin de rotin (Paris)	10	c.	c.
Guiraud	Miroitiers, vitriers (Paris)	183	p.	p.
Perrot	Artistes peint.-décor. intér. (Paris).	42	p.	p.
Boisseau	Sculpteurs (Paris)	334	c.	c.
Demouilliers	Sièges cuir (Paris)	42	c.	c.
Demouilliers	Tapissiers (Paris)	417	c.	c.
Fayet	Tourn. sur bois, vernisseurs (Paris).	53	c.	c.
Demouilliers	Ameublement (Pau)	21	c.	c.
Chartier	Ameublement (Preuilly-s.-Claise)	60	c.	c.
D'Hont	Vanniers (Roubaix)	54	p.	p.
Demouilliers	Ameublement (Saint-Etienne)	25	c.	c.
Mohn	Ouvriers sur bois (Strasbourg)	1.010	c.	c.
Batas	Vanniers (Saint-Malo, Saint-Servan).	34	p.	p.
François	Ebénistes (Toulouse)	24	p.	p.
François	Menuisiers en sièges (Toulouse)	19	p.	p.
François	Sculpteurs, mouluriers (Toulouse)	43	p.	p.
Chartier	Ameublement (Tours)	19	c.	c.
Merzeau	Ameublement (Tulle)	4	c.	c.
Le Lan	Ameublement (Vannes)	12	c.	c.
Dessalle	Ameublement (Versailles)	12	p.	p.
Trouvé	Ameublement (Vierzon)	11	p.	p.

FEDERATION DU BATIMENT

Délégué fédéral : COUTURE

Tricou	Bâtiment (Agen)	25	c.	c.
Roure	Bâtiment (Aix-en-Provence)	80	c.	c.
Thomas	Bâtiment (Aix-les-Bains)	130	c.	c.
Rouvet	Bâtiment (Albi)	100	p.	p.
Pujos	Bâtiment (Alençon)	25	p.	p.
Gendrand	Ciment (Allas-Marnac)	102	n. v.	n. v.
Stœchlen	Bâtiment (Altkirch)	529	p.	p.
Barbet	Bâtiment (Amiens)	15	c.	c.
Katzenbacher	Bâtiment (Angers)	84	c.	c.
Lechantre	Bâtiment (Angoulême)	20	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ⁿ syna
Lauridan	Bâtiment (Anor)	150	c.	c.
Lagache	Bâtiment (Antibes)	200	c.	c.
Mourgues	Bâtiment (Arcachon)	50	p.	p.
Epinette	Bâtiment (Argenteuil)	350	c.	c.
Pascal	Bâtiment (Arles)	50	c.	c.
Gruson	Bâtiment (Arras)	91	c.	c.
Nortier	Céramistes, tuiliers (Auneuil)	135	p.	p.
Teulade	Bâtiment (Aurillac)	25	c.	c.
Teulade	Peintres, plâtriers (Aurillac)	23	c.	c.
Baratte	Bâtiment (Auxerre)	55	p.	p.
Vuystaz	Bâtiment (Avignon)	25	c.	c.
Nortier	Bâtiment (Beauvais)	150	p.	p.
Vaillant	Bâtiment (Bersée)	100	p.	p.
Jouve	Bâtiment (Besançon)	200	c.	c.
De Winther	Bâtiment (Béziers)	50	c.	c.
Teulade	Bâtiment (Biarritz)	130	n. v.	c.
Imbs	Bâtiment (Reischwiller)	400	p.	p.
Passat	Bâtiment (Blois)	30	p.	p.
Ceppe	Charpentiers (Bordeaux)	49	c.	c.
Cavaillé	Cimentiers (Bordeaux)	31	c.	c.
Lecoûvé	Constructions navales (Bordeaux)	100	c.	c.
Cavaillé	Couvreurs, plombiers (Bordeaux)	62	c.	c.
Cavaillé	Menuisiers (Bordeaux)	157	c.	c.
Crispel	Peintres (Bordeaux)	75	c.	c.
Mourgues	Plâtriers (Bordeaux)	50	p.	p.
Mourgues	Raboteurs parquet (Bordeaux)	10	p.	p.
Mourgues	Serruriers (Bordeaux)	50	p.	p.
Mourgues	Sculpteurs, ornementistes (Bordeaux)	30	p.	p.
Crispel	Terrassiers, mineurs, tubistes (Bordeaux)	90	c.	c.
Thomas	Bâtiment (Boulogne-sur-Mer)	150	p.	p.
Bonne	Ciment (Boulogne)	300	c.	c.
Venin	Bâtiment (Bourg-en-Bresse)	20	c.	c.
Gosnat	Bâtiment (Bourges)	100	c.	c.
Chopin	Bâtiment (Bourlon)	76	p.	p.
Gautier	Bâtiment (Bourron-Marlotte)	30	c.	c.
Accary	Tailleurs pierre (Bouvier)	50	c.	c.
Merzeau	Bâtiment (Brive)	100	c.	c.
Le Bris	Bâtiment (Carhaix)	60	p.	p.
Porte	Bâtiment (Caen)	100	c.	c.
Deleroix	Bâtiment (Cambrai)	115	c.	c.
Gernez (Benj.)	Bâtiment (Caudry)	180	p.	p.
Bondoux	Bâtiment (Cercy-la-Tour)	32	p.	p.
Stæcklen	Bâtiment (Cernay)	529	p.	p.
Pourcher	Bâtiment (Châlons-sur-Marne)	100	p.	p.
Thomas	Tuileries (Chalon-sur-Saône)	105	p.	p.
Thomas	Bâtiment (Chambéry)	50	c.	c.
Gauthier	Bâtiment (Champagne-Moret)	30	c.	c.
Jouve	Terrassiers (Champagne)	41	c.	c.
Perronneau	Bâtiment (Chassignelles)	40	c.	c.
Ursely	Bâtiment (Châteaurenault)	30	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Audinet	Bâtiment (Châtelleraut)	120	p.	p.
Claès	Bâtiment (Chaumont)	50	c.	c.
Gallan	Bâtiment (Chauny)	338	c.	c.
Jouve	Bâtiment (Chauvigny)	30	c.	c.
Jouve	Carriers (Chauvigny)	50	c.	c.
Mars	Bâtiment (Cherbourg)	150	p.	p.
Fradet	Bâtiment (Clermont-Ferrand)	50	p.	p.
Paulin	Serrur., charpent. en fer (Clermont)	50	p.	p.
Paulin	Plombiers, zingueurs (Clermont)	20	p.	p.
Stœcklen	Bâtiment (Colmar)	533	c.	c.
Manière	Carriers (Comblanchien)	80	c.	c.
Julienne	Bâtiment (Conflans-Ste-Honorine)	75	c.	c.
Merzeau	Bâtiment (Corrèze)	84	c.	c.
Gauthier	Bâtiment (Coulommiers)	25	c.	c.
Lagresles	Bâtiment (Cours)	100	c.	c.
Mars	Bâtiment (Coutances)	20	p.	p.
Vallet	Bâtiment (Crest)	40	c.	c.
Stœcklen	Bâtiment (Dannemarie)	529	p.	p.
Bonne	Bâtiment (Desvres)	435	c.	c.
Barbu	Bâtiment (Dijon)	213	c.	c.
Mourgues	Chaufourniers (Domme)	75	p.	p.
Delarue	Bâtiment (Douai)	400	c.	c.
Flandrin	Bâtiment (Draguignan)	57	c.	c.
Pommier	Bâtiment (Dreux)	40	c.	c.
Ternynck	Bâtiment (Dunkerque)	445	p.	p.
Gautier	Bâtiment (Elbeuf)	100	c.	c.
Sorriaux	Carriers (Elinghen)	460	p.	p.
Imbs	Bâtiment (Erstein)	400	p.	p.
Guibel	Bâtiment (Evreux)	50	n. v.	n. v.
Lorduron	Bâtiment (Firminy)	50	c.	c.
Pujos	Bâtiment (Flers)	50	p.	p.
Gauthier	Bâtiment (Fontainebleau)	50	c.	c.
Tessier	Bâtiment (Fougères)	120	n. v.	n. v.
Bondues	Bâtiment (Fourmies)	150	p.	p.
Riboulet	Bâtiment (Givors)	79	c.	c.
Genevey	Bâtiment (Grenoble)	100	c.	c.
Vandewattyn	Bâtiment (Halluin)	467	c.	c.
Imbs	Bâtiment (Hagueneau)	400	p.	p.
Imbs	Bâtiment (Hochfelven)	400	p.	p.
Petit (Louis)	Bâtiment (Imphy)	12	c.	c.
Thomas	Bâtiment (Lagny)	27	c.	c.
Batas	Granitiers (Lanhélin)	155	p.	p.
Pujos	Bâtiment (La Ferté-Macé)	30	p.	p.
Gosnat	Chaufourniers (La Guerche)	40	c.	c.
Juchault	Bâtiment (La Rochelle)	161	c.	c.
Bernard	Bâtiment (La Roche-sur-Yon)	50	p.	p.
Thomas	Bâtiment (Le Creusot)	60	p.	p.
Quesnel	Bâtiment (Le Havre)	200	c.	c.
Lace	Terrassiers (Le Havre)	600	c.	c.
Carré	Bâtiment (Le Mans)	150	p.	p.
Allard	Bâtiment (Le Raincy)	181	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Perronneau</i> ...	Bâtiment (Lézennes)	60	c.	c.
<i>Bondues</i>	Bâtiment (Lille)	1.000	p.	p.
<i>Bert</i>	Bâtiment (Limoges)	200	c.	c.
<i>Trévennec</i>	Bâtiment (Lorient)	200	p.	p.
<i>Chéreau</i>	Granitiers (Louvigne-du Désert)....	225	p.	p.
<i>Selingoffe</i>	Briqueteurs (Lyon).....	200	p.	p.
<i>Bennassy</i>	Carreleurs (Lyon).....	80	c.	c.
<i>Noyer</i>	Charpentiers (Lyon et banlieue)....	160	c.	c.
<i>Teulade</i>	Chauffage (Lyon et environs).....	25	c.	c.
<i>Bennassy</i>	Cimentiers et Tyroliens (Lyon).....	150	c.	c.
<i>Fourcade</i>	Employés du bâtiment (Lyon).....	10	c.	c.
<i>Riboulet</i>	Maçons (Lyon).....	1.800	c.	c.
<i>Cotineau</i>	Menuisiers en bâtiment (Lyon).....	175	c.	c.
<i>Bennassy</i>	Mouleurs, ornemanistes (Lyon).....	45	c.	c.
<i>Accary</i>	Plâtriers, peintres (Lyon).....	200	c.	c.
<i>Fiorat</i>	Serruriers (Lyon).....	60	c.	c.
<i>Fiorat</i>	Tailleurs de pierre (Lyon).....	170	c.	c.
<i>Accary</i>	Terrassiers (Lyon).....	475	c.	c.
<i>Cotineau</i>	Zingueurs, plombiers (Lyon).....	150	c.	c.
<i>Epinette</i>	Bâtiment (Maisons-Laffitte)	70	c.	c.
<i>Lanciaux</i>	Bâtiment (Marchiennes)	50	p.	p.
<i>Ceppes</i>	Bâtiment (Marseille)	250	c.	c.
<i>Perronneau</i> ..	Tailleurs de pierre (Massangis).....	65	c.	c.
<i>Sarot</i>	Bâtiment (Maubeuge)	50	c.	c.
<i>Gauthier</i>	Bâtiment (Melun)	95	c.	c.
<i>Constant</i>	Bâtiment (Meung-sur-Loire)	19	p.	p.
<i>Verdier</i>	Bâtiment (Millau)	31	c.	c.
<i>Gauthier</i>	Bâtiment (Moissy-Cramayel)	242	c.	c.
<i>Fayet</i>	Ouvr. bois (Moissac).....	66	c.	c.
<i>Galantus</i>	Marbriers (Molinges).....	22	p.	p.
<i>Genevei</i>	Taill. de pierre (Montalieu-Vercieu).	110	c.	c.
<i>Vuistaz</i>	Bâtiment (Montargis)	30	c.	c.
<i>Laratte</i>	Bâtiment (Montauban)	20	p.	p.
<i>Thomas</i>	Bâtiment (Montceau-les-Mines)	73	p.	p.
<i>Villa</i>	Menuis., ébénistes (Mont-de-Marsan).	34	a.	p.
<i>Vallet</i>	Bâtiment (Montélimar).....	35	c.	c.
<i>Villeval</i>	Carriers (Monthermé).....	40	c.	p.
<i>Valette</i>	Maçons (Montluçon).....	110	p.	p.
<i>Valette</i>	Plombiers, zingueurs (Montluçon)...	20	p.	p.
<i>François (Em.)</i>	Bâtisse (Montpellier).....	10	p.	p.
<i>François (Em.)</i>	Plâtriers, cimentiers (Montpellier)...	15	p.	p.
<i>Paget</i>	Bâtiment (Morez)	16	p.	p.
<i>Kergoat</i>	Bâtiment (Morlaix)	100	c.	c.
<i>Dæble</i>	Bâtiment (Metz)	400	c.	c.
<i>Vuistaz</i>	Bâtiment (Moulins)	30	c.	c.
<i>Stæcklen</i>	Bâtiment (Mulhouse)	533	c.	c.
<i>Rochet</i>	Charpentiers (Nantes).....	150	p.	p.
<i>Couture</i>	Couvr., plomb., zingueurs (Nantes)...	25	e.	e.
<i>Rochet</i>	Maçons (Nantes).....	200	n. v.	n. v.
<i>Le Gallo</i>	Menuis. bât. et maritimes (Nantes)...	200	p.	p.
<i>Teulade</i>	Peintres (Nantes).....	40	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Rochet	Plâtriers (Nantes)	30	p.	p.
Crémet	Terrass., tubistes, manoeuvr. (Nantes)	70	n. v.	n. v.
Olive	Bâtiment (Narbonne)	30	a.	p.
Gauthier	Bâtiment (Nemours)	25	c.	c.
Boudoux	Bâtiment (Nevers)	200	c.	c.
Lagache	Bâtiment (Nice)	25	c.	c.
Broutchoux	Peintres en bâtiment (Nice)	35	c.	c.
Feuillet	Bâtiment (Niort)	22	c.	c.
Constant	Bâtiment (Orléans)	40	p.	p.
Epinette	Bâtiment (Orsay)	50	c.	c.
Imbs	Bâtiment (Otrott-St-Nabor)	400	p.	c.
Venin	Bâtiment (Yonnax)	140	c.	c.
Lacée	Bâtiment (Palaiseau)	200	c.	c.
Jouve	Bâtiment (Paris et Seine)	4.500	c.	c.
Leprêtre	Briqueteurs (Paris)	1.000	c.	c.
Teulade	Charpentiers (Paris et Seine)	513	c.	c.
Tommasi	Charpentiers en fer (Paris)	358	c.	c.
Ceppe	Dessinateurs en bâtiment (Paris)	40	c.	c.
Nicolas	Ouvr. fourniers (Paris)	60	c.	c.
Gardebled	Fumistes en bâtiment (Paris)	58	c.	c.
Jolivet	Granitiers (Paris et Seine)	70	c.	c.
Blois	Graveurs de cimetières (Paris)	85	c.	c.
Nicolas	Maçonnerie pierre (Paris)	2.752	c.	c.
Jouve	Maçons (Paris et Seine)	75	c.	c.
Vuistaz	Menuisiers (Paris)	380	c.	c.
Gardebled	Monteurs chauffage (Paris)	100	c.	c.
Julien	Monteurs électriciens (Paris)	125	c.	c.
Jouve	Ornemanistes (Paris)	220	c.	c.
Forget	Peintres (Paris)	500	c.	c.
Gardebled	Bâtiment, plafonneurs (Paris)	50	c.	c.
Petibon	Plombiers, couvr., zingueurs (Paris et Seine)	360	c.	c.
Blois	Scieurs pierres dures (Paris)	70	c.	c.
Blois	Scieurs pierres tendres (Paris et Seine)	75	c.	c.
Jouve	Sculpteurs, décorateurs (Paris)	50	c.	c.
Frambourg	Serrurerie et construction (Paris)	475	c.	c.
Brisset	Stucateurs (Paris)	322	c.	c.
Blois	Tailleurs pierre, ravaleurs (Paris)	365	c.	c.
Ceppe	Terrassiers (Paris et Seine)	4.200	c.	c.
Nédas	Trav. de la voirie (Paris et Seine)	120	c.	c.
Teulade	Bâtiment (Pau)	31	c.	c.
Reix	Bâtiment (Périgueux)	56	c.	c.
Lavit	Bâtiment (Perpignan)	60	c.	c.
Finance	Bâtiment, carriers (Plaine-Cleurie)	93	c.	c.
Epinette	Bâtiment (Poissy)	140	c.	c.
Audinet	Bâtiment (Poitiers)	50	p.	p.
Hug	Bâtiment (Pontarlier)	120	c.	c.
Thomas	Bâtiment (Pont-de-Beauvoisin)	30	c.	c.
Le Mouel	Bâtiment (Pontivy)	50	c.	c.
Trévennec	Bâtiment (Port-Louis)	300	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient ⁿ synu ^l
<i>Blancho</i>	Bâtiment (Guérande)	60	p.	p.
<i>Quintane</i>	Bâtiment (Reims et environs)	600	c.	c.
<i>Chereau</i>	Bâtiment (Rennes)	350	p.	p.
<i>Stœcklen</i>	Bâtiment (Ribeauvillé)	529	p.	p.
<i>Ray</i>	Bâtiment (Rive-de-Gier)	195	c.	c.
<i>Guillot</i>	Bâtiment (Roanne)	37	c.	c.
<i>Tourelle</i>	Bâtiment (Rocheft-sur-Mer)	10	p.	p.
<i>Veirman</i>	Bâtiment (Roncq)	150	c.	c.
<i>Harpages</i>	Bâtiment (Roubaix)	1.000	p.	p.
<i>Engler</i>	Bâtiment (Rouen)	600	c.	c.
<i>Delcourt</i>	Bâtiment (St-Amand-les-Eaux)	240	p.	p.
<i>Genevei</i>	Taill. de pierre (Saint-Baudille- Val d'Amby)	30	c.	c.
<i>Robichon</i>	Bâtiment (Saint-Brieuc)	75	c.	c.
<i>Lorduron</i>	Bâtiment (Saint-Chamond)	40	c.	c.
<i>Rosset-Bolin</i> ..	Bâtiment (Saint-Claude)	80	p.	p.
<i>Couture</i>	Bâtiment (Bois de Saint-Dié)	10	n. v.	c.
<i>Lorduron</i>	Bâtiment (Saint-Etienne)	201	c.	c.
<i>Coupel</i>	Carriers (St-Etienne-en-Coglès) ..	178	p.	p.
<i>Chereau</i>	Granitiers (St-Germain-en-Coglès) ..	90	p.	p.
<i>Brout</i>	Granitiers (St-Germain-en-Laye)	150	c.	c.
<i>Gaillard</i>	Bâtiment (Saint-Junien)	157	c.	c.
<i>Saquet</i>	Trav. Bâtiment (Saint-Léonard)	25	c.	c.
<i>Epinette</i>	Bâtiment (Saint-Leu-la-Forêt)	120	c.	c.
<i>Stœcklen</i>	Bâtiment (Saint-Louis)	529	p.	p.
<i>Batas</i>	Bâtiment et constr. nav. (St-Malo) ..	300	p.	p.
<i>Batas</i>	Granitiers (St-Marc-le-Blanc)	206	p.	p.
<i>Stœcklen</i>	Bâtiment (Ste-Marie-aux-Mines) ..	529	p.	p.
<i>Blancho (Fr.)</i> ..	Bâtiment (Saint-Nazaire)	30	p.	p.
<i>Bonnière</i>	Bâtiment (Saint-Omer)	100	p.	p.
<i>Bacquet</i>	Bâtiment (Saint-Ouen)	200	c.	c.
<i>Corre</i>	Bâtiment (Saint-Quentin)	211	c.	c.
<i>Saillant</i>	Bâtiment (Saint-Vallier)	27	c.	c.
<i>Rousseau</i>	Bâtiment (Saillant)	65	p.	p.
<i>Derieux</i>	Bâtiment (Sallaumine)	500	p.	p.
<i>Patricot</i>	Bâtiment (Sault-Brenaz)	100	c.	c.
<i>Julian</i>	Carriers à grès (Savigny-sur-Orge) ..	210	c.	c.
<i>Villeval</i>	Bâtiment (Sedan)	100	a.	p.
<i>Imbs</i>	Bâtiment (Schlestadt)	400	p.	p.
<i>Julienne</i>	Bâtiment (Sèvres)	272	c.	c.
<i>Frambourg</i> ..	Bâtiment (Sisteron)	50	c.	c.
<i>Pardoux</i>	Bât. et Trav. publics (Solesmes)	30	c.	c.
<i>Jouve</i>	Bâtiment (Somain)	150	c.	c.
<i>Gauthier</i>	Taill. pierres et carr. (Château-Lan- don-Souppes)	14	c.	c.
<i>Imbs</i>	Bâtiment (Strasbourg)	400	p.	p.
<i>Stœcklen</i>	Bâtiment (Thann)	529	p.	p.
<i>Ségoud-Gasteu</i> ..	Bâtiment (Thourotte)	145	c.	c.
<i>Imbs</i>	Bâtiment (Tiefenbach-Struth)	400	p.	p.
<i>Perronneau</i> ..	Bâtiment (Tonnerre)	15	c.	c.
<i>Gosnat</i>	Chaufourniers (Torteron)	100	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Bedel</i>	Maçons (Toulouse)	50	p.	p.
<i>Cazeneuve</i>	Menuisiers, Bâtiment (Toulouse)....	40	p.	p.
<i>Cazeneuve</i>	Peintres (Toulouse)	40	p.	p.
<i>Lauridan</i>	Bâtiment (Tourcoing)	1.000	c.	c.
<i>Bidault</i>	Bâtiment (Tours)	200	c.	c.
<i>Venin</i>	Bâtiment (Trévoux)	40	c.	p.
<i>Porte</i>	Bâtiment (Trouville)	100	c.	c.
<i>Penot</i>	Bâtiment (Troyes)	300	c.	c.
<i>Arputzo (E.)</i> ..	Bâtiment (Tunis)	300	c.	c.
<i>Saillant (A.)</i> ..	Bâtiment (Valence)	25	c.	c.
<i>Laboureau</i> ...	Bâtiment (Valenciennes)	500	c.	c.
<i>Valette (A.)</i> ...	Bâtiment (Vallon et environs)	25	p.	p.
<i>Le Lan</i>	Bâtiment (Vannes)	100	p.	p.
<i>Dessalle</i>	Bâtiment (Versailles)	312	p.	p.
<i>Julian</i>	Carriers, meuliers, terrassiers, pa- veurs (Seine-et-Oise)	800	c.	c.
<i>Hercllet</i>	Bâtiment (Vienne)	200	c.	c.
<i>Michau</i>	Bâtiment (Vierzon)	50	c.	c.
<i>Fiorat</i>	Taill. pierres et carriers (Villebois)..	40	c.	c.
<i>Bosdevesis</i> ...	Bâtiment (Villefranche-sur-Saône) .	150	p.	p.
<i>Mahu</i>	Bâtiment (Villenauxe-la-Grande) ...	75	p.	p.
<i>Epinette</i>	Bâtiment (Villeneuve-St-Georges) ..	200	c.	c.
<i>Batàs</i>	Granitiers (Vire et environs)	300	p.	p.
<i>Batàs</i>	Bâtiment (Vitré)	15	p.	p.
<i>Couture</i>	Bâtiment (Vitry-le-François)	68	c.	c.
<i>Pierreton</i>	Bâtiment (Voiron)	100	c.	c.
<i>Fradet</i>	Carriers et tail. pierre (Volvie).....	230	p.	p.
<i>Imbs</i>	Bâtiment (Wasselonne)	400	p.	p.

FEDERATION DE LA BIJOUTERIE

Délégué fédéral : SON

<i>David (Octave)</i>	Industrie horlogère (Besançon).....	500	p.	p.
<i>Son</i>	Diamantaires (Gex)	35	c.	a.
<i>Lagrange</i>	Bijou (Guéret).....	30	c.	c.
<i>Trivery</i>	Industrie de bijouterie (Lyon).....	95	p.	p.
<i>Legrand</i>	Bijouterie (Marseille).....	200	p.	p.
<i>Cazals</i>	Industrie horlogère (Morteau).....	220	c.	c.
<i>Sancier</i>	Bijouterie-joaillerie (Paris).....	750	c.	c.
<i>Marie</i>	Diamantaires (Paris).....	200	p.	p.
<i>Bisch</i>	Gainerie (Paris).....	100	c.	c.
<i>Son</i>	Lamineurs, tréfileurs (Paris).....	200	c.	c.
<i>Couture</i>	Lapidaires (Paris).....	60	c.	c.
<i>Son</i>	Potiers d'étain (Paris).....	100	c.	c.
<i>Son</i>	Bijouterie (Saint-Amand-Montrond).	100	c.	c.
<i>Danrez</i>	Diamantaires (Saint-Claude).....	700	p.	p.
<i>Rosset-Bolin</i> ..	Lapidaires, tailleurs pierres faussés (Saint-Claude)	60	p.	p.
<i>Saillant</i>	Bijouterie (Valence).....	35	c.	c.

FEDERATION DES BLANCHISSEURS

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd.
Jourjon	Ouvriers lavoirs (Paris et Seine)....	467	c.	c.
Julienne	Blanchisseurs (Rueil)	84	c.	c.

FEDERATION DE LA CERAMIQUE

Délégué fédéral : TILLET

Tillet	Céramique (Foécy)	300	a.	a.
Morizet	Faïencerie (Gien)	460	p.	p.
Broucque	Faïenciers (Lille)	210	p.	p.
Masbatin	Céramique (Limoges).....	2.200	c.	c.
François	Céramique (Lunéville)	300	p.	p.
Trapet	Céramique (Lyon)	200	c.	c.
Roche	Céramique et tuiliers (Mably)	200	p.	p.
Broussillon ...	Céramique (Mehun)	250	c.	c.
Gaichel	Tuiliers (Milles)	140	c.	c.
Capron	Faïenciers (Montereau)	135	c.	c.
Paget-Blanc ..	Peintres sur émail (Morez)	55	p.	p.
Flament	Faïenciers (Onnaing)	150	c.	c.
Tillet	Céramistes (Orléans)	16	p.	p.
Jouve	Céramique (Paris)	400	c.	c.
Leroux	Céramique (Pont-Saint-Maxence) ...	20	c.	c.
Broussillon ...	Céramistes (Roanne)	60	p.	p.
Delcourt	Faïenciers (St-Amand-les-Eaux)	150	p.	p.
Gaichel	Céramistes (Saint-Henri-Marseille)...	1.000	c.	c.
Saillant	Céramistes (Saint-Vallier)	300	c.	c.
Trapet	Céramistes (Tour-de-Salvagny)	40	c.	c.
Trouvé	Céramistes (Vierzon)	850	p.	p.
Planteline	Céramistes (Vitry-le-François).....	150	c.	c.

FEDERATION DES CHAPELIERS

Délégué fédéral : MILAN

Milan	Chapeliens (Albi)	25	p.	p.
Milan	Chapellerie (Bellegarde)	75	p.	p.
Barbin	Chapellerie (Bordeaux)	40	p.	p.
Milan	Chapeliens (Bort)	30	p.	p.
Milan	Chapeliens (Caussade)	620	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

353

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Guillot (Marie)</i>	Chapellerie (Chalon-sur-Saône) ...	25	c.	c.
<i>Lorduron</i>	Chapeliers (Chazelles)	900	c.	c.
<i>Milan</i>	Chapeliers (Espéraza)	100	p.	p.
<i>Millot</i>	Chapeliers (Essonnes)	25	p.	p.
<i>Millot</i>	Chapeliers (Givors)	35	p.	p.
<i>Milan</i>	Chapeliers (Grenoble)	90	p.	p.
<i>Barbin</i>	Chapeliers (Marseille)	50	p.	p.
<i>Millot</i>	Chapeliers (Moulins et Yseure).....	20	p.	p.
<i>Milan</i>	Chapellerie (Nancy)	50	p.	p.
<i>Monmousseau</i> .	Casquettiers (Paris)	150	c.	c.
<i>Millot</i>	Chapellerie parisienne (Paris).....	2.000	p.	p.
<i>Barbin</i>	Commis chapeliers (Paris)	50	p.	p.
<i>Lepègneul</i> ...	Modistes (Paris)	200	p.	p.
<i>Calon (Albert)</i> .	Chapeliers (Romans)	90	c.	c.
<i>Milan</i>	Chapellerie (Saint-Symphorien-sur-Coize)	160	p.	p.
<i>Milan</i>	Chapellerie (Sept-Fonds)	800	p.	p.
<i>Cazeneuve</i>	Chapeliers (Toulouse)	15	p.	p.

FEDERATION DES CHEMINS DE FER

Délégué fédéral : BUREAU MONTAGNE

<i>Montagne</i>	Cheminots (Abbeville)	589	p.	p.
<i>Guillez</i>	Cheminots (Ailly-sur-Noye)	98	p.	p.
<i>Mercier</i>	Cheminots (Albert-Economiques) ...	126	p.	p.
<i>Rauch</i>	Cheminots (Amagne-Lucquy)	85	p.	p.
<i>Toulouse</i>	Cheminots (Angers-Anjou)	280	p.	p.
<i>Bidegaray</i>	Voie ferrée (Anglet).....	47	p.	p.
<i>Montagne</i>	Cheminots (Angoulême-Etat)	76	p.	p.
<i>Mortelette</i>	Cheminots (Anzin)	648	p.	p.
<i>Rondot</i>	Chemins de fer secondaires (Argenton-sur-Creuse)	84	p.	p.
<i>Bayale</i>	Chemins de fer (Auch).....	104	p.	p.
<i>Désoblin</i>	Cheminots (Aulnoye)	658	p.	p.
<i>Boulangier</i>	Cheminots (Aumale)	135	c.	c.
<i>Le Guennic</i> ...	Cheminots (Avranches)	72	p.	p.
<i>Toulouse</i>	Chéménots (Bar-le-Duc)	11	p.	p.
<i>Rappet</i>	Cheminots (Bastia)	225	p.	p.
<i>Le Guen</i>	Cheminots (Bayeux)	24	p.	p.
<i>Jarrigion</i>	Chemins de fer (Bédarieux).....	78	p.	p.
<i>Bruge</i>	Cheminots (Belfort)	440	p.	p.
<i>Venin</i>	Cheminots (Bellegarde)	300	c.	p.
<i>Bidegaray</i>	Cheminots (Biarritz-Négresse)	65	p.	p.
<i>Guillory</i>	Cheminots (Biskra)	28	p.	p.
<i>Rauch</i>	Cheminots (Blainville)	14	p.	p.
<i>Rappet</i>	Cheminots (Blanc-Argent)	12	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Maurin	Tramw. électriques (Blois)	86	p.	p.
Passat	Tramw. (Blois)	223	p.	p.
Le Guen	Cheminots Etat (Bordeaux)	411	p.	p.
Jarrigion	Cheminots (Bordeaux-St-Louis)	36	p.	p.
Rousseau	Cheminots (Bort)	227	p.	p.
Carpentier	Cheminots (Boulogne-sur-Mer)	929	p.	p.
Mercier	Tramways (Bourg)	322	p.	p.
Rappet	Cheminots (Bourg-de-Péage)	256	p.	p.
Gosnat	Cheminots (Bourges)	211	c.	c.
Valet	Cheminots (Breteuil)	27	p.	p.
Montagne	Cheminots (Bruyères)	107	p.	p.
Guillem	Cheminots (Calais)	642	p.	p.
Demoulin	Trav. chemins de fer (Cambrai)	485	p.	p.
Le Guen	Cheminots (Carhaix)	480	p.	p.
Nanot	Cheminots (Chailly-en-Bière)	39	p.	p.
Jacottin	Cheminots (Chalindrey)	71	p.	p.
Montagne	Cheminots (Châlons-sur-Marne)	95	p.	p.
Montagne	Cheminots (Charmes)	7	p.	p.
Halgrain	Cheminots (Chartres)	325	p.	p.
Halgrain	Tramways (Chartres)	84	p.	p.
Le Gallo	Cheminots (Châteaubriant)	165	p.	p.
Jacottin	Cheminots (Chaumont)	281	p.	p.
Mars	Cheminots (Cherbourg)	219	p.	p.
Fradet	Cheminots P.-O. (Clermont-Ferrand)	65	p.	p.
Fradet	Cheminots P.-L.-M. (Clerm.-Ferrand)	555	p.	p.
	Cheminots Etat (Clisson)	64	n. v.	n. v.
Toulouse	Cheminots (Cluny)	193	p.	p.
Bardary	Cheminots (Commentry)	161	p.	p.
Louet	Cheminots (Conches)	56	p.	p.
Carré	Cheminots (Connerré)	55	p.	p.
Montagne	Cheminots (Coulommiers)	49	p.	p.
Montagne	Cheminots (Coutras)	112	p.	p.
Guillem	Cheminots (Creil)	642	p.	p.
Venin	Cheminots (Culoz)	68	c.	c.
Le Guen	Cheminots (Domfront)	96	p.	p.
Bonduelle	Cheminots (Don-Sainghin)	85	p.	p.
Fossier	Cheminots (Epernay)	274	p.	p.
Rauch	Cheminots (Esternay)	94	p.	p.
Rousseau	Cheminots (Eygurande)	204	p.	p.
Finot	Cheminots (Fécamp)	50	p.	p.
Rappet	Cheminots (Florac)	35	p.	p.
Mars	Cheminots (Folligny)	112	p.	p.
Rauch	Cheminots (Fondary)	20	p.	p.
Malivin	Cheminots (Gafour)	144	p.	p.
Bruge	Cheminots (Givet)	52	p.	p.
Mars	Cheminots Etat (Granville)	288	p.	p.
Bidegaray	Cheminots (Graulhet)	29	p.	p.
Rondot	Cheminots (Gray-C. F. V.)	458	p.	p.
Le Guennic	Cheminots (Guingamp)	54	p.	p.
Guillem	Cheminots (Hazebrouck)	348	p.	p.
Delplanque	Cheminots (Hellemmes)	2.000	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

355

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l ayad ^l
Jarrigion	Cheminots (Hendaye)	137	p.	p.
Hauteœur ...	Chemins de fer (Hérzelle).....	52	p.	p.
Dumange	Cheminots (Hirson)	636	p.	p.
Toulouse	Cheminots (Lacanau)	37	p.	p.
Le Guennic... ..	Cheminots (La Ferté-Macé)	26	p.	p.
Bruge	Cheminots (La Ferté-sous-Jouarre).	76	p.	p.
Guillez	Cheminots (La Gorgue-Estaires)...	50	p.	p.
Toulouse	Cheminots (La Guerche).....	46	p.	p.
Bidegaray	Cheminots (Landerneau)	47	p.	p.
Jarrigion	Cheminots (Langon)	114	p.	p.
Demoulin	Cheminots (Laon)	343	a.	a.
Rondot	Cheminots (Le Cheylard).....	345	p.	p.
Thomas	Cheminots (Le Creusot).....	72	p.	p.
Carré	Cheminots (Le Mans).....	1.123	p.	p.
Toulouse	Cheminots (Libourne)	70	p.	p.
Pouvreau	Cheminots (Ligueil)	345	p.	p.
Espérandieu ..	Chemins de fer (Lille)	1.086	p.	p.
Le Guen.....	Chemins de fer (Lisieux)	212	p.	p.
Thomas	Chemins de fer (Louhans)	89	p.	p.
Bruge	Chemins de fer (Lure)	38	p.	p.
Delhomme ...	Chemins de fer Est (Lyon).....	238	c.	c.
Halgrain	Chemins de fer (Maintenon)	79	p.	p.
Rappet	Chemins de fer (Melle-T. D. S.)....	91	p.	p.
Fossier	Chemins de fer (Merrey)	57	p.	p.
Constant	Chemins de fer (Meung-sur-Loire) .	37	p.	p.
Le Guen.....	Chemins de fer (Méridon)	158	p.	p.
Bruge	Chemins de fer (Mohon-Charleville).	335	p.	p.
Toulouse	Chemins de fer (Montauban)	78	p.	p.
Villa	Chemins de fer (Mont-de-Marsan) .	142	p.	p.
Prunet	Chemins de fer (Montluçon)	1.064	p.	p.
Montagne	Chemins de fer (Montmédy)	112	p.	p.
Nanot	Chemins de fer sec. (Montmirail) ..	35	p.	p.
Bruge	Chemins de fer P.-L.-M. (Montpel- lier)	137	p.	p.
Toulouse	Chemins de fer sec. (Montpellier) ..	447	p.	p.
Pilard	Chemins de fer (Montreuil-Bellay) .	43	p.	p.
Villa	Chemins de fer (Morcenx)	193	p.	p.
Rondot	Chemins de fer sec. (Mortceau)	116	p.	p.
Guillory	Chemins de fer (Mostaganem)	249	p.	p.
Le Guennic... ..	Chemins de fer Etat (Nantes).....	512	p.	p.
Fossier	Chemins-de-fer (Neufchâteau)	40	p.	p.
Le Guen.....	Chem. de fer (Neuchâtel-en-Bray)..	104	p.	p.
Nanot	Chemins de fer (Neuilly-en-Thelle) .	42	p.	p.
Rauch	Chemins de fer (Nîmes)	696	p.	p.
Guillory	Chemins de fer Etat (Oran).....	57	p.	p.
Guillory	Chemins de fer P.-L.-M. (Oran)....	366	p.	p.
Guillory	Chemins de fer (Oran-Ain-Temou- chent)	85	p.	p.
Bidegaray	Chemins de fer T. O. H. (Oran)....	73	p.	p.
Guillez	Chemins de fer (Orchies)	76	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Rappet</i>	Chemins de fer-tramways (Orléans [Loir-et-Cher])	30	p.	p.
<i>Rappet</i>	Chemins de fer (Orléans [Loiret])..	104	p.	p.
<i>Guiliez</i>	Chemins de fer (Ormoy-Villers) ...	86	p.	p.
<i>Bidegaray</i>	Chemins de fer (Contrôle commun [Paris])	538	p.	p.
<i>Toulouse</i>	Chemins de fer Midi (Paris).....	28	p.	p.
<i>Jarrigion</i>	Chemins de fer (Pau)	98	p.	p.
<i>Nanot</i>	Chemins de fer économ. (Péronne)..	16	p.	p.
<i>Bidegaray</i>	Chemins de fer Etat (Perégaux)...	212	p.	p.
<i>Valet</i>	Chemins de fer (Persan-Beaumont).	128	p.	p.
<i>Bruge</i>	Chemins de fer (Petit-Croix)	10	p.	p.
<i>Toulouse</i>	Chemins de fer P. C. C. (Pierrefitte).	53	p.	p.
<i>Constant</i>	Chemins de fer-tramw. (Pithiviers).	14	p.	p.
<i>Valet</i>	Chemins de fer (Pontoise)	121	p.	p.
<i>Bruge</i>	Chemins de fer (Port-d'Atelier) ...	62	p.	p.
<i>Jarrigion</i>	Chemins de fer (Puyoo)	143	p.	p.
<i>Rauch</i>	Chemins de fer (Rambervillers) .	35	p.	p.
<i>Nanot</i>	Chemins de fer (Reims)	133	p.	p.
<i>Montagne</i>	Chemins de fer (Remiremont)	11	p.	p.
<i>Chéreau</i>	Chemins de fer (Rennes)	1.864	p.	p.
<i>Bidegaray</i>	Chemins de fer (Romilly)	806	p.	p.
<i>Guiliez</i>	Chemins de fer (Roubaix)	166	p.	p.
<i>Finot</i>	Chemins de fer Etat (Rouen)	303	p.	p.
<i>Toulouse</i>	Chemins de fer Nord (Rouen)	218	p.	p.
<i>Guiliez</i>	Chemins de fer (Roye)	463	p.	p.
<i>Galantus</i>	Chemins de fer (Saint-Amour) ...	48	p.	p.
<i>Le Guen</i>	Chemins de fer (Saint-André-de- Cubzac)	42	p.	p.
<i>Rousseau</i>	Chemins de fer (Saint-Cloud)	106	p.	p.
<i>Valet</i>	Chemins de fer (St-Denis-s.-Seine) .	90	p.	p.
<i>Rauch</i>	Chemins de fer (Saint-Dié)	63	p.	p.
<i>Rauch</i>	Chemins de fer (Saint-Dizier)	8	p.	p.
<i>Maurin</i>	Chemins de fer (Saint-Florent) ...	14	p.	p.
<i>Mars</i>	Chemins de fer (Saint-Hilaire-du- Harcouët)	56	p.	p.
<i>Rappet</i>	Chemins de fer sec. (Saint-Jean- d'Angely)	59	p.	p.
<i>Nanot</i>	Chem. de fer (Saint-Jean-de-Bour- nay)	109	p.	p.
<i>Jarrigion</i>	Chemins de fer (Saint-Laurent-du- Pont)	68	p.	p.
<i>Le Guen</i>	Chemins de fer (Saint-Maixent) ...	44	p.	p.
<i>Batas</i>	Chemins de fer (Saint-Malo)	74	p.	p.
<i>Le Guen</i>	Chemins de fer (Saint-Nazaire) ...	172	p.	p.
<i>Bonnière</i>	Chemins de fer (Saint-Omer)	541	p.	p.
<i>Guillory</i>	Chemins de fer dép. (St-Quentin- Guise)	82	p.	p.
<i>Toulouse</i>	Chemins de fer (St-Symphorien) ...	102	p.	p.
<i>Rappet</i>	Chem. de fer (St-Valéry [Somme])..	104	p.	p.
<i>Bidegaray</i>	Chemins de fer (Saïda)	56	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

357

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient' synd'
Maurin	Chemins de fer (C. F. Y.) (Sens).....	39	p.	p.
Rauch	Chemins de fer (Sézanne)	58	p.	p.
Malivin	Chemins de fer (Sfax)	271	p.	p.
Guillory	Chemins de fer dép. (Soissons).....	98	p.	p.
Demoulin	Chemins de fer (Somain)	713	c.	c.
Guillory	Chemins de fer (Souk-Arras)	205	p.	p.
Bidegaray	Chemins de fer (Thizy)	73	p.	p.
Delobelle	Chemins de fer (Tourcoing)	379	p.	p.
Rappet	Chemins de fer (Tournus)	23	p.	p.
Déclomesnil ..	Chemins de fer (Tourey)	108	p.	p.
Mimey	Chemins de fer (Troyes)	355	p.	p.
Rousseau	Chemins de fer (Tulle)	24	p.	p.
Malivin	Chemins de fer (Tunis)	937	p.	p.
Mortelette	Chemins de fer (Valenciennes).....	987	p.	p.
Montagne	Chemins de fer (Vesoul)	128	p.	p.
Prunet	Chemins de fer (Vieilleville)	43	p.	p.
Le Guen	Chemins de fer (Vitry)	95	p.	p.
Bruge	Chemins de fer (Vitry-le-François).	108	p.	p.

FEDERATION DES CHEMINS DE FER

Délégué fédéral : BUREAU SEMARD

Julienne	Chemins de fer (Achères)	57	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer (Affreville)	87	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Adge)	31	c.	c.
Tricou	Chemins de fer Midi (Agen).....	292	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (Aigrefeuille)	73	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer (Airvault)	23	c.	c.
Breuil	Chemins de fer (Aix-en-Provence) .	63	c.	c.
Golleret	Chemins de fer P.-L.-M. (Alais)....	372	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Alençon)	147	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer Etat (Alger).....	92	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer P.-L.-M. (Alger)....	489	c.	c.
Lacarrière	Chemins de fer C. F. R. A. (Alger)..	282	c.	c.
Monmousseau ..	Chemins de fer (Allerey)	61	c.	c.
Jaquet (Paul)..	Chemins de fer (Altkirch)	100	c.	c.
Passard	Chemins de fer (Ambérieux)	546	c.	c.
This	Chemins de fer (Amiens)	1.225	c.	c.
Guiot	Chemins de fer P.-O. (Angers).....	71	c.	c.
Lechantre	Chemins de fer P.-O. (Angoulême)..	354	c.	c.
Chappuis (R)..	Chemins de fer (Annemasse)	70	c.	c.
Chappuis (R)..	Chemins de fer (Annecy)	163	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Argentan)	140	c.	c.
Prest	Chemins de fer Etat (Argenteuil)...	185	c.	c.
Dussaux	Chemins de fer (P.-L.-M. (Arles)...	326	c.	c.
Watisset	Chemins de fer (Arras)	659	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Rambaud	Chemins de fer (Asnières)	62	c.	c.
Lacarrère	Chemins de fer (Aurillac)	124	c.	c.
Dussaux	Chemins de fer P.-L.-M. (Auxerre)	69	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Avallon)	"	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Avignon)	324	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Badan)	155	c.	c.
Jaquet	Chemins de fer (Bâle)	37	c.	c.
Jaquet	Chemins de fer (Bantzenheim)	"	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Basse-Jutz)	1.056	c.	c.
Nussas	Chemins de fer (Bassens)	62	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer Etat (Batna)	72	c.	c.
Louet	Chemins de fer (Bayeux)	24	c.	c.
Leroux (E.)	Chemins de fer (Beauvais)	225	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Bécon-l.-Bruyères)	188	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer O. A. (Bel-Abbès)	673	c.	c.
Déjonkère	Chemins de fer (P.-O. Bellegarde)	120	c.	c.
Breuil	Chemins de fer (Belleville)	47	c.	c.
Reix	Chemins de fer (Bergerac)	32	c.	c.
Hug (E.)	Chemins de fer (Besançon)	81	c.	c.
Thys	Chemins de fer (Béthune)	601	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Béziers)	244	c.	c.
Mohn (J.)	Chemins de fer (Bischoffheim)	2.551	c.	c.
Furstoss	Chemins de fer (Bischoffwiller)	41	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Blaye)	48	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer P.-L.-M. (Blida)	45	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer (Blida-Djelfa)	129	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Bois-Colombes)	68	c.	c.
Holl (J.)	Chemins de fer (Bollwoller)	124	p.	p.
Mazoyer	Chemins de fer (Bône)	216	c.	c.
Olivier	Chemins de fer Midi (Bordeaux)	1.021	c.	c.
Nussas	Chemins de fer P.-O. (Bordeaux)	551	c.	c.
Venin (J.)	Chemins de fer (Bourg)	309	c.	a.
Breuil	Chemins de fer (Bourgoin)	62	c.	c.
Peiraudeau	Chemins de fer (Breauté-Bolbec)	66	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Bressuire)	206	c.	c.
Le Troquer	Chemins de fer Etat (Brest)	126	c.	c.
Le Troquer	Chemins de fer départ. (Brest)	231	c.	c.
Merzeau	Chemins de fer (Brive)	253	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Brunoy)	55	c.	c.
Reix	Chemins de fer (Buisson)	43	c.	c.
Ducœur	Chemins de fer (Busigny)	108	c.	c.
Louet	Chemins de fer Etat (Caen)	243	c.	c.
Louet	Chemins de fer C. F. E. (Caen)	17	c.	c.
Nussas	Chemins de fer (Cahors)	84	c.	c.
Dussaux	Chemins de fer (Cannes)	70	c.	c.
Olive (J.)	Chemins de fer (Carcassonne)	98	c.	c.
Olive (J.)	Chem. de fer-tramw. (Carcassonne)	70	n. v.	c.
Semard	Chemins de fer (Carmaux)	104	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Cerbère)	70	c.	c.
Semard	Chemins de fer Midi (Cette)	144	c.	c.
Mérot	Chemins de fer P.-L.-M. (Cette)	46	c.	c.

RÉSULTAT DES VOTES

359

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Mérot	Chemins de fer (Chagny)	104	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Chalon-s.-Saône)	297	c.	c.
Mérot	Chemins de fer (Chambéry)	683	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Chasse)	64	c.	c.
Nussas	Chemins de fer (Châteaudun)	115	c.	c.
Lechantre	Chemins de fer (Châteauneuf [Charente])	28	c.	c.
Pilochery	Chemins de fer (Châteauroux)	264	c.	a.
Olivier	Chemins de fer (Château-Thierry)	107	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (Châtelain)	26	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer (Chinon)	43	c.	c.
Lacarrère	Chemins de fer (Choisy-le-Roi)	45	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer (Cholet)	134	c.	c.
Holl (J.)	Chemins de fer (Colmar)	880	p.	p.
Mazoyer	Chemins de fer Etat (Constantine)	126	c.	c.
Chaverot	Chemins de fer (Corbeil)	37	c.	c.
Brevil	Chemins de fer (Cosne)	117	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Courtalain)	56	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Dieppe)	302	c.	c.
Guidel	Chemins de fer P.-L.-M. (Dijon)	479	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Dôle)	136	c.	c.
Desmoulins	Chemins de fer (Douai)	456	c.	c.
Flandrin	Chemins de fer (Draguignan)	181	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Dreux)	189	c.	c.
Petraudeau	Chemins de fer (Elbeuf)	58	c.	c.
Furstoss	Chemins de fer (Erstein)	45	c.	c.
Nussas	Chemins de fer (Etampes)	55	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Evreux)	172	c.	c.
Guillot	Chemins de fer (Firminy)	236	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Forbach)	163	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Gisors)	87	c.	c.
Mérot	Chemins de fer (Givors)	69	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Glos-Montfort)	43	c.	c.
Guidel	Chemins de fer P.-L.-M. (Gray)	18	c.	c.
Dussaix	Chemins de fer (Grenoble)	188	c.	c.
Routhier	Chemins de fer (Gretz)	9	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Hagondange)	110	c.	c.
Furstoss	Chemins de fer (Hagueneau)	310	c.	c.
Mohn	Chemins de fer (Hausbergen)	500	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Isle-sur-Sorgue)	6	c.	c.
Nussas	Chemins de fer (Issoudun)	28	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Jonzac)	24	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Jouy-le-Châtel)	96	c.	c.
Jabaudon (B.)	Chemins de fer P.-O. (Juvisy)	264	c.	c.
Nussas	Chemins de fer (La Flèche)	86	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (La Garenne)	59	c.	c.
Gauthier	Chemins de fer (Lagny)	56	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (La Loupe)	40	c.	c.
Mérot	Chemins de fer (Langeac)	45	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (La Pallice)	66	c.	c.
Galland	Chem. de fer P.-L.-M. (L'Asbresle)	60	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Chaverot	Chemins de fer (Laroche)	334	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (La Rochelle)	246	c.	c.
Bernard (L.)	Chemins de fer (La Roche-sur-Yon)	228	c.	c.
Lacarrère	Chemins de fer sec. (Laval)	85	c.	c.
Blacher	Chemins de fer Etat (Laval)	215	c.	c.
Breuil	Chemins de fer (La Voulte)	96	c.	c.
Pilochery	Chemins de fer (Le Blanc)	76	c.	a.
Germain	Chemins de fer (Le Bourget)	136	c.	c.
Jousson	Chemins de fer (Le Havre)	324	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Lens)	276	c.	c.
Guillot	Chemins de fer (Les Arcs)	88	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Les Laumes)	66	c.	c.
Goyeau	Chem. de fer (Les Sables-d'Orlonne)	12	c.	c.
Breuil	Chemins de fer (Le Teil)	157	c.	c.
Vincent (M.)	Chemins de fer (Le Tréport)	255	n. v.	n. v.
Fabre	Chemins de fer (Le Vigan)	20	c.	c.
Lacarrère	Chemins de fer sec. (Lézignan)	31	c.	c.
Maziéras	Chemins de fer (Limoges)	816	c.	c.
Louet	Chemins de fer (Lison)	31	c.	c.
Chartier	Chemins de fer (Loches)	107	c.	c.
Ducœur	Chemins de fer (Lons-le-Saunier)	207	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer (Loudun)	200	c.	c.
Peiraudeau	Chemins de fer (Louviers)	49	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Lozanne)	46	c.	c.
Semard	Chemins de fer (Lunéville)	71	c.	c.
Poirier	Chemins de fer P.-L.-M. (Lyon)	1.604	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Mâcon)	257	c.	c.
Valiot	Chemins de fer (Maisons-Alfort et Charenton)	67	c.	c.
Chaverot	Chemins de fer (P.-L.-M. (Malesherbes)	66	c.	c.
Herbert	Chemins de fer (Mantes)	315	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (Marennes)	25	c.	c.
Jauriguy	Chemins de fer (Marmande)	54	c.	c.
Dussaix	Chemins de fer (Marseille)	96	c.	c.
Chaverot	Chemins de fer (Meaux)	29	c.	c.
Mazoyer	Chemins de fer (Ménerville)	78	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Metz)	280	c.	c.
Fabre	Chemins de fer (Miramas)	271	c.	c.
Nussas	Chem. de fer (Monsempron-Libos)	74	c.	c.
Madelenat	Chem. de fer (P.-L.-M. (Montargis)	200	c.	c.
Hug (E.)	Chemins de fer (Montbéliard)	79	c.	c.
Mérot	Chem. de fer (Montceau-les-Mines)	27	c.	c.
Totti	Chemins de fer (Montchanin-l.-Min.)	157	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Montigny-l.-Metz)	947	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer (Montoire-le-Loir)	91	c.	c.
Jaquet (P.)	Chemins de fer (Montreux-Vieux)	70	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Mortagne)	210	c.	c.
Gautier	Chemins de fer (Motteville)	78	c.	c.
Mérot	Chemins de fer (Moulins)	258	c.	c.
Jaquet (P.)	Chemins de fer (Mulhouse)	1.876	c.	c.

RÉSULTAT DES VOTES

361

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Maerten	Chemins de fer (Nancy)	127	c.	c.
Nussas	Chemins de fer P.-O. (Nantes)	358	p.	a.
Lacombe	Chemins de fer (Narbonne)	134	c.	c.
Guillot	Chemins de fer (Nevers)	558	c.	c.
Mérot	Chemins de fer (Nice)	85	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Niort)	250	c.	c.
Briche	Chemins de fer Est (Noisy-le-Sec)	519	c.	c.
Ducœur	Chem. de fer Ceint. (Noisy-le-Sec)	80	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Nonancourt)	16	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Nuits-s.-Ravières)	28	c.	c.
Lacarrère	Chemins de fer T. O. (Oran)	108	c.	c.
Furstoss	Chemins de fer (Obermodern)	169	c.	c.
Prest	Chemins de fer Etat (Orléans)	135	c.	c.
Lacarrère	Chemins de fer P.-O. (Orléans)	579	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Oullins)	748	c.	c.
Blacher	Chemins de fer (Pacy-sur-Eure)	22	c.	c.
Monmousseau	Chemins de fer (Pantin)	236	c.	c.
Brewil	Chemins de fer (Paray-le-Monial)	195	c.	c.
Dejonkère	Chemins de fer Ceinture (Paris)	426	c.	c.
Cordier	Chemins de fer Est (Paris)	876	c.	c.
Blacher	Chemins de fer Etat (Paris [Rive droite])	2.140	c.	c.
Bernard	Chemins de fer Etat (Paris [Rive gauche])	331	c.	c.
Jauregui	Chemins de fer Nord (Paris)	1.694	c.	c.
Valiot	Chemins de fer P.-L.-M. (Paris)	1.691	c.	c.
Villette	Chemins de fer P.-O. (Paris)	1.520	c.	c.
Villette	Chemins de fer (Paris-Sceaux)	360	c.	c.
Delagrangé	Chemins de fer (Périgueux)	204	c.	c.
Lacombe	Chemins de fer (Perpignan)	70	c.	c.
Chaverot	Chemins de fer (Pertuis)	101	c.	c.
Breuil	Chemins de fer (Pierrelatte)	54	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Pons)	7	c.	c.
Peiraudeau	Chemins de fer (Pont-Audemer)	24	c.	c.
Breuil	Chemins de fer (Portes-l.-Valence)	102	c.	c.
Rambaud	Chemins de fer (Rambouillet)	43	c.	c.
Mérot	Chemins de fer (Rive-de-Gier)	77	c.	c.
Guillot	Chemins de fer P.-L.-M. (Roanne)	522	c.	c.
Ducœur	Chemins de fer (Robiac)	31	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (Rochefort-s.-Mer)	166	c.	c.
Dussaix	Chemins de fer (Romans)	17	c.	c.
Mazérias	Chemins de fer (Roumazières)	137	c.	c.
Dejonkère	Chem. de fer économ. (St-Amand)	127	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (St-André-le-Gaz)	88	c.	c.
Robichon	Chemins de fer Etat (Saint-Brieuc)	243	c.	c.
Tinel	Chemins de fer (Saint-Etienne)	854	c.	c.
Peiraudeau	Chemins de fer (Saint-Etienne-du- Rouvray)	50	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Saint-Germain-au- Mont-d'Or)	19	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Mérot	Chemins de fer (Saint-Germain-d-Fossés)	234	c.	c.
Broult	Chemins de fer (Saint-Germain-en-Laye)	101	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (St-Jean-de-Losne)	58	c.	c.
Guillot	Chemins de fer (Saint-Jean-de-Maurienne)	129	c.	c.
Tourette	Chemins de fer P.-O. (St-Nazaire)	170	c.	c.
Dejonkère	Chem. de fer (St-Paul-s.-Ternoise)	367	c.	c.
Bert	Chemins de fer (Saint-Sébastien)	36	c.	c.
Bert	Chem. de fer (St-Sulpice-Laurière)	23	c.	c.
Breuil	Chem. de fer (St-Vallier-s.-Rhône)	25	c.	c.
Prest	Chem. de fer (St-Yzan-de-Soudiac)	110	c.	c.
Carré	Chemins de fer (Sablé)	148	p.	p.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Sablou)	290	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (Saintes)	376	c.	e.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Sarralbe)	61	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Sarrebouurg)	121	c.	c.
Knecht	Chemins de fer (Sarreguemines)	310	c.	c.
Bouët	Chemins de fer Etat (Saumur)	59	c.	c.
Maziéras	Chemins de fer P.-O. (Saumur)	48	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Segré)	214	c.	c.
Furstoss	Chemins de fer (Selestat)	32	c.	c.
Guidel	Chemins de fer (Sens)	73	c.	c.
Ducœur	Chemins de fer (Serqueux)	77	c.	c.
Louet	Chemins de fer (Serquigny)	158	c.	c.
Ducœur	Chem. de fer (Severac-le-Château)	283	c.	c.
Petraudeau	Chemins de fer (Sotteville)	1.235	c.	c.
Merzeau	Chemins de fer (Souillac)	53	c.	c.
Mohn	Chemins de fer (Strasbourg)	1.754	c.	c.
Labrousse	Chemins de fer (Taillebourg)	41	c.	c.
Guillot	Chemins de fer (Tarare)	44	c.	c.
Dussaix	Chemins de fer (Tarascon)	25	c.	c.
Vital	Chemins de fer (Tarbes)	97	c.	c.
Marroy	Chemins de fer (Terrenoire)	15	c.	c.
Jaquet (P.)	Chemins de fer (Thann)	106	c.	c.
Knecht (F.)	Chemins de fer (Thionville)	430	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer (Thouars)	165	c.	c.
Poirier	Chemins de fer (Tonnerre)	20	c.	c.
Dussaix	Chemins de fer (Toulon)	27	c.	c.
Semard	Chemins de fer Midi (Toulouse)	778	c.	c.
Goyeau	Chemins de fer Etat (Tours)	192	c.	c.
Gazeau	Chemins de fer P.-O. (Tours)	606	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Trappes)	39	c.	c.
Chaverot	Chemins de fer (Ussel)	188	c.	c.
Totti	Chemins de fer (Valence)	188	c.	c.
Dejonkère	Chemins de fer (Valenton)	14	c.	c.
Mohn	Chemins de fer (Vendenheim)	35	c.	c.
Prest	Chemins de fer (Verneuil-s.-Avre)	48	c.	c.
Chaverot	Chem. de fer Ceinture (Versailles)	71	c.	c.
Julian	Chemins de fer Etat (Versailles)	125	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^e synd ^e
Ducœur	Chemins de fer (Vierzon)	546	c.	c.
Vaillot	Chemins de fer (Villeneuve-Saint- Georges)	923	c.	c.
Roussel	Chemins de fer (Vincennes)	232	c.	c.
Louet	Chemins de fer (Vire)	83	c.	c.
Montmayeur ..	Chemins de fer (Vizille)	43	c.	c.
Furstoss	Chemins de fer (Wingen)	52	c.	c.

FEDERATION DES COIFFEURS

Délégué fédéral : N...

Rynkowski ...	Coiffeurs (Alger)	»	c.	c.
Anzalic	Coiffeurs (Avignon)	»	c.	c.
Lauga (Henri),	Coiffeurs (Bordeaux)	»	p.	p.
Le Troquer ..	Coiffeurs (Brest)	»	c.	c.
Quinton	Coiffeurs (Caen)	»	c.	c.
Masia	Coiffeurs (Cahors)	»	c.	c.
Thomas (René)	Coiffeurs (Chambéry)	»	c.	c.
Mars	Coiffeurs (Cherbourg)	»	p.	p.
Paulin (A.)...	Coiffeurs (Clermont-Ferrand)	»	p.	p.
Manière	Coiffeurs (Dijon)	»	c.	c.
Masia	Coiffeurs (Le Havre)	»	c.	c.
Bert (Louis)...	Coiffeurs (Limoges)	»	c.	c.
Masia	Coiffeurs (Marseille)	»	c.	c.
Humbert	Coiffeurs (Nancy)	»	c.	c.
Salafa	Coiffeurs (Nantes)	»	c.	c.
Bonneric	Coiffeurs (Oran)	»	c.	c.
Anzalic	Coiffeurs (Paris)	»	c.	c.
Masia	Coiffeurs (Perpignan)	»	c.	c.
Anzalic	Coiffeurs (Saint-Etienne)	»	c.	c.
Blanchon (F.)..	Coiffeurs (Saint-Nazaire)	»	p.	p.
Anzalic	Coiffeurs (Toulon)	»	c.	c.
Jacob (Joseph).	Coiffeurs (Troyes)	»	c.	c.

FEDERATION DES CUIRS ET PEAUX

Délégués fédéraux : ROUX-DRET

Dupuy (G.)....	Cordonniers (Alais)	7	c.	c.
Ponche	Cuir et peaux (Amiens).....	96	c.	c.
Monciau	Chaussure (Angers)	25	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Roux (Marius)</i>	Cuirs et peaux (Annonay).....	600	p.	p.
<i>Julienne</i>	Chaussure (Arpajon)	35	c.	c.
<i>Rébillon</i>	Sabotiers, galochiers (Aurillac).....	8	c.	c.
<i>Thomas</i>	Cuirs et peaux (Autun)	21	p.	p.
<i>Dret</i>	Cuirs et peaux (Avignon).....	10	p.	p.
<i>Pagès</i>	Tanneurs (Bédarieux)	7	p.	p.
<i>Adam</i>	Tanneurs (Benfeld)	65	p.	p.
<i>Noulin</i>	Chaussure (Blois)	70	p.	p.
<i>Chauveau</i>	Selliers, bourreliers, etc. (Bordeaux).	34	p.	p.
<i>Chauveau</i>	Sabotiers, galochiers (Bordeaux)....	7	p.	p.
<i>Chauveau</i>	Chaussure (Bordeaux)	30	p.	p.
<i>Bonne (Albert)</i>	Cordonniers (Boulogne-sur-Mer) ...	17	c.	c.
<i>Gosnat</i>	Cuirs et peaux (Bourges)	17	c.	c.
<i>Merzeau</i>	Cuirs et peaux (Brive)	7	c.	c.
<i>Merzeau</i>	Galochiers (Brive)	8	c.	c.
<i>Roux</i>	Bourrel., cordonniers (Carcassonne)..	8	p.	p.
<i>Ursely</i>	Cuirs et peaux (Châteaurenault)....	170	p.	p.
<i>Rébillon</i>	Chaussure (Châteauroux)	58	c.	c.
<i>Roux</i>	Industrie gantière (Chaumont).....	113	a.	a.
<i>Roux</i>	Cuirs et peaux (Cholet)	224	p.	p.
<i>Fradet</i>	Cuirs et peaux (Clermont-Ferrand)..	8	p.	p.
<i>Petit (Louis)</i>	Chaussure (Cosne-sur-Loire)	31	c.	c.
<i>Barbu</i>	Chaussure (Dijon)	185	c.	c.
<i>Fevrier (Ern.)</i>	Chaussure (Fougères)	2.417	p.	p.
<i>Dret</i>	Chaussure (Gorron)	17	p.	p.
<i>Pagès</i>	Moutonniers (Graulhet)	190	p.	p.
<i>Meunier</i>	Cuirs et peaux (Issoudun)	62	c.	c.
<i>Genevei</i>	Chaussure (Izeaux)	47	c.	c.
<i>Noulin</i>	Cuirs et peaux (La Flèche).....	33	c.	c.
<i>Soulat (Louis)</i>	Cuirs et peaux (Lagny)	12	c.	c.
<i>Dubus</i>	Cuirs et peaux (Lannoy)	41	p.	p.
<i>Carré</i>	Tanneurs (La Suze)	17	p.	p.
<i>Dret</i>	Chaussure (La Verpillière)	23	p.	p.
<i>Ragheboom</i>	Cuirs et peaux (Lille).....	170	p.	p.
<i>Grenez</i>	Cuirs et peaux (Lillers)	150	p.	p.
<i>Dret</i>	Tanneurs (Limoges)	30	p.	p.
<i>Bert</i>	Sabotiers, galochiers (Limoges)	33	c.	c.
<i>Paquet</i>	Chaussure (Limoges)	335	c.	c.
<i>Adam</i>	Tanneurs (Lingolsheim)	1.130	p.	p.
<i>Dret</i>	Cuirs et peaux (Longjumeau).....	7	p.	p.
<i>Olmido</i>	Chaussure (Lorient)	7	p.	p.
<i>Fourcade</i>	Apprêteurs, pelleterie (Lyon)	33	c.	c.
<i>Roux</i>	Fourreurs (Lyon)	170	p.	p.
<i>Desroches</i>	Chaussure (Lyon)	260	c.	c.
<i>Desroches</i>	Cuirs et peaux (Lyon).....	29	c.	c.
<i>Gay (François)</i>	Industrie du cuir (Marseille)	30	c.	c.
<i>Roux</i>	Cuirs et peaux (Mauléon).....	275	p.	p.
<i>Barthes</i>	Délaineurs (Mazamet)	70	p.	p.
<i>Rivals</i>	Mégissiers (Mazamet)	162	p.	p.
<i>Soulat</i>	Cuirs et peaux (Meung-s.-Loire)....	14	c.	c.
<i>Pagès</i>	Cuirs et peaux (Millau)	584	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

365

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Prunet	Cuirs et peaux (Montluçon)	7	p.	p.
Roux	Cuirs et peaux (Moulins)	11	p.	p.
Jacquemin	Chaussure (Nancy)	258	p.	p.
Rochet	Tanneurs, corroyeurs (Nantes)	50	p.	p.
Bondoux	Cuirs et peaux (Nevers)	7	p.	p.
Puillet	Cuirs et peaux (Niort)	15	c.	c.
Roux	Cuirs et peaux (Oloron, Ste-Marie)	246	p.	p.
Favot	Cuirs et peaux (Oullins)	59	p.	p.
Baliziaux	Pelletiers, coupeurs (Paris)	265	c.	c.
Rébillon	Chaussure (Paris)	184	c.	c.
Soulat	Cordonniers, piqueurs, empl. com- mande (Paris)	200	c.	c.
Rébillon	Formiers en chaussure (Paris)	17	c.	c.
Pascoueau	Galochiers, semelliers (Paris)	15	c.	c.
Rébillon	Gantiers (Paris)	30	c.	c.
Heurtebise	Sellerie (Paris)	217	c.	c.
Reuter	Trav. de la peau (Paris)	309	c.	c.
Bardot	Maroquinerie (Paris)	225	c.	c.
Audinet	Sabotiers (Poitiers)	16	p.	p.
Roux	Cuirs et peaux (Pont-Audemer)	12	p.	p.
Mars	Chaussure (Pontorson)	132	p.	p.
Roux	Chaussure (Pussay)	184	p.	p.
Quintane	Appréteurs, pelleterie (Reims)	9	c.	c.
Feuvrier	Cuirs et peaux (Rennes)	92	p.	p.
Roche	Cuirs et peaux (Roanne)	34	c.	a.
Saillant	Cuirs et peaux (Romans)	68	c.	c.
Saillant	Tanneurs (Romans)	24	c.	c.
Honqiert	Cuirs et peaux (Roubaix)	100	p.	p.
Engler	Tanneurs, corroyeurs (Rouen)	41	c.	c.
Rahgeboom	Cuirs et peaux (St-Amand-les-Eaux)	25	p.	p.
Naulin	Cuirs et peaux (St-Amand [Oher])	17	p.	p.
Saillant	Cuirs et peaux (Saint-Donat)	70	c.	c.
Lorduron	Cuirs et peaux (Saint-Etienne)	17	c.	c.
Perronneau	Appréteurs en pelleterie (St-Julien- du-Sault)	17	c.	c.
Gaillard	Cuirs et peaux (Saint-Junien)	160	c.	c.
Paquet	Chaussure (Saint-Léonard)	25	c.	c.
Pagès	Arçonniers (Saint-Sulpice)	30	p.	p.
Dret	Cuirs et peaux (Saint-Vincent-de- Tyrosse)	40	p.	p.
Perronneau	Cuirs et peaux (Sens)	100	c.	c.
Perronneau	Appréteurs en pelleterie (Sens)	25	c.	c.
Adam	Tanneurs (Strasbourg)	210	p.	p.
Reix	Sabotiers (Terrasson)	20	c.	c.
Cazeneuve	Malletiers, layetiers (Toulouse)	14	p.	p.
Marty-Rollan	Monteurs en galoche (Toulouse)	25	p.	p.
Lavit	Chaussure (Toulouse)	50	c.	c.
Debouvrier	Cuirs et peaux (Tourcoing)	95	p.	p.
Destarac	Cuirs et peaux (Tours)	42	c.	c.
Soulat	Cuirs et peaux (Troyes)	53	c.	c.
Saillant	Cuirs et peaux (Valence)	9	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents]	1 ^{er} vote Rapp ^m moral	2 ^e vote Orient ^e synd ^e
Tricou	Chaussure (Villeneuve-sur-Lot)	20	c.	c.
Fleuvrier	Chaussure (Vitré)	33	p.	p.
Adam	Sandaliers (Wasselonne)	102	p.	p.

FEDERATION DES DESSINATEURS

Délégué fédéral: N...

Doumenq	Dessinateurs (Bordeaux) (.....)	150	p.	p.
Doumenq	Dessinateurs (Havre)	50	p.	p.
Doumenq	Ingénieurs-dessinateurs (Nantes) ...	220	p.	p.
Doumenq	Dessinateurs (de la Seine) d'art in- dustriel et graveurs.....	150	p.	p.
Diem	Ingénieurs-dessinateurs métallurgie (Paris)	»	p.	p.
Blancho	Dessinateurs et conduct.(St-Nazaire)	100	p.	p.

FEDERATION DE L'ECLAIRAGE

Délégué fédéral : Biot

Tricou	Empl. gaz (Agen)	60	c.	c.
Biot	Gaziers (Albi)	18	p.	p.
Vacher	Eclairage (Alger)	260	c.	c.
Biot	Gaz (Angers)	150	c.	c.
Biot	Gaz, électricité (Arcachon)	50	p.	p.
Biot	Gaz (Avignon)	100	c.	c.
Cattanéo	Gaziers (Beaucaire)	30	p.	p.
Verdier	Gaziers (Belfort)	120	c.	c.
David	Gaz et électricité (Besançon).....	160	p.	p.
Biot	Gaz (Béziers)	120	p.	p.
Passerieu	Force motrice (Blois).....	44	c.	c.
Lafaye	Energie électrique (Bordeaux),.....	500	p.	p.
Lafond	Eclairage (Bordeaux).....	800	p.	p.
Lafond	Empl. sous-traitants de l'éclairage (Bordeaux)	250	p.	p.
Beaudoin	Electricité (Boulogne).....	50	p.	p.
Baudoin	Gaz (Boulogne-sur-Mer).....	120	p.	p.
Gosnat	Forces motrices (Bourges).....	50	c.	c.
Passerieu	Electricité (Brest).....	60	p.	p.
Battini	Gaz (Brest).....	170	p.	p.
Battini	Eclairage (Calais).....	180	p.	p.
Biot	Gaz et électricité (Cannes).....	30	a.	a.

RÉSULTAT DES VOTES

367

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Marty	Gaz (Cette)	80	p.	p.
Verdier	Eclairage (Châteauroux)	35	p.	p.
Battini	Electr. et gaz (Clermont-Ferrand)	30	p.	p.
Dolore	Gaz et électricité (Denain)	25	p.	p.
Manière	Electricité (Dijon)	100	c.	c.
Battini	Gaz (Dijon)	130	p.	p.
Elhers	Eclairage et forces motrices (Dunkerque)	100	p.	p.
Grandchavin	Eclairage (Epernay)	130	p.	p.
Battini	Eclairage (Epinal)	60	p.	p.
Gaudry	Eclairage (Evreux)	25	a.	a.
Verdier	Eclairage (Issoudun)	25	p.	p.
Piron	Eclairage (Jeumoût)	150	p.	p.
Julian	Gaz (Juvisy)	25	c.	c.
Verdier	Gaz (Le Havre)	300	c.	c.
Battini	Gaz et électricité (Le Mans)	98	p.	p.
Laporte	Eclairage (Le Puy)	50	p.	p.
Lafond	Eclairage (Libourne)	30	p.	p.
Vaillant	Eclairage (Lille)	250	p.	p.
Mazard	Gaziers (Limoges)	105	p.	p.
Battini	Eclairage (de la Loire)	250	p.	p.
Passerieu	Eclairage (Lorient)	50	p.	p.
Carroz	Electricité (Lyon et région)	140	p.	p.
Clédat	Eclairage (Lyon)	600	p.	p.
Rival	Gaz et électricité (Marseille)	1.100	c.	a.
Rival	Electricité (Marseille)	400	p.	p.
Lorént	Gaz (Mazamet)	20	p.	p.
Biot	Gaz (Meaux)	37	p.	p.
Passerieu	Product. et distributeurs électricité (Meaux)	20	p.	p.
Robbe	Eclairage (Millau)	50	p.	p.
Passerieu	Gaz et électricité (Montauban)	40	p.	p.
Guiraud	Gaziers et électricité (Montluçon)	50	p.	p.
Nicolas	Gaz (Montpellier)	150	p.	p.
Paget-Blanc	Eclairage (Morez)	20	p.	p.
Humbert	Eclairage (Nancy)	54	p.	a.
Humbert	Gaz (Nancy)	200	p.	p.
Passerieu	Product. et distributeurs énergie (Nantes)	150	p.	p.
Olive	Eclairage (Narbonne)	50	p.	p.
Biot	Gaz et électricité (Nice)	40	p.	p.
Verdier	Gaz (Nîmes)	200	p.	p.
Verdier	Gaz et électricité (Orléans)	150	p.	p.
Passerieu	Air comprimé (Paris)	120	p.	p.
Verdier	Empl. contre-maitres électr. (Paris)	600	p.	p.
Guesne	Industr. électriques (Paris)	120	p.	a.
Burger	Gaz de banlieue (Paris)	2.500	p.	p.
Lace	Chauffeurs, conduct., mécaniciens, électriciens (Paris)	100	c.	c.
Balligeau	Gaz général (Paris)	7.000	c.	c.
Lafforgue	Product., distribut. (Paris)	1.100	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp. moral	2 ^e vote Orient. synd.
Passerieu	Gaz et électricité (Pau)	150	p.	p.
Reix	Gaziers (Périgueux)	60	c.	c.
Dulong	Gaz (Perpignan)	50	p.	p.
Audinet	Gaz et électricité (Poitiers)	120	p.	p.
Chéreau	Gaz (Rennes)	230	p.	p.
Passerieu	Gaziers (Roanne, Le Coteau, Riorges)	60	c.	p.
Mahu	Eclairage (Romilly)	18	p.	p.
D'Hont	Gaziers (Roubaix)	150	p.	p.
Castermans	Product., distrib. énergie (Roubaix)	75	p.	p.
Engler	Gaz (Rouen)	150	a.	c.
Engler	Energie électrique (Rouen)	100	c.	c.
Preté	Eclairage (Saint-Claude)	50	p.	p.
Tinel	Gaz (Saint-Etienne)	250	c.	c.
Bonneric	Eclairage (Sidi-Bel-Abbès)	25	c.	c.
Verdier	Eclairage (Tarbes)	60	p.	p.
Biot	Gaz (Toulon)	250	p.	p.
Vedeau	Eclairage (Toulouse)	550	p.	p.
Biot	Gaz et électricité (Tours)	125	c.	c.
Verdier	Gaz et électricité (Troyes)	200	p.	p.
Lafaye	Electricité (Tuilière)	100	p.	p.
Battini	Gaz, eaux (Tunis)	110	p.	p.
Verdier	Gaz (Valence)	55	p.	p.
Battini	Electricité (Valenciennes)	100	p.	p.
Passerieu	Gaz, électricité (Vierzon)	30	a.	p.

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS

Délégué fédéral : N...

Buignet	Employés (Abbeville)	30	p.	p.
Tricou	Employés (Agen)	60	p.	n. v.
Vacher	Employés commerce (Alger)	20	c.	c.
Guillot	Employés (Amiens)	200	p.	p.
Boulan	Employés commerce (Angers)	180	p.	p.
Lechantre	Employés (Angoulême)	6	c.	c.
Chappuis	Employés (Annecy)	20	c.	c.
Buisson	Employés commerce (Avignon)	40	p.	p.
Castello	Employés (Bastia)	108	p.	p.
Reix	Employés (Bergerac)	20	c.	c.
Nicolas	Employés (Béziers)	10	p.	p.
Buisson	Employés (Blois)	27	p.	p.
Lavielle	Commis, comptables (Bordeaux)	1.800	p.	p.
Hervier	Employés réunis (Bourges)	160	c.	c.
Guiban	Employés commerce (Brest)	53	c.	c.
Rousseau	Employés (Brive)	40	p.	p.
Level	Employés (Calonne-Ricouart)	98	c.	c.
Thomas	Employés commerce (Chambéry)	40	c.	c.

RÉSULTAT DES VOTES

369

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Buisson	Employés (Charleville)	20	p.	p.
Pourcher	Employés (Cherbourg)	20	p.	p.
Paulin	Employés (Clermont-Ferrand)	160	p.	p.
Capocci	Employés (Colmar)	45	p.	p.
Gilhodes	Employés (Dieppe)	40	c.	c.
Manière	Employés (Dijon)	222	c.	c.
Grammont	Employés (Dunkerque)	340	p.	p.
Gauthier	Employés (Elbeuf)	10	c.	c.
Buisson	Employés (Fougères)	40	p.	p.
Buisson	Employés (Grenoble)	20	p.	p.
Capocci	Employés (Haguenau)	32	p.	p.
Tourette	Employés (Laval)	24	c.	c.
Francois (L.)	Employés magasin (Le Havre)	45	p.	p.
Carré	Employés (Le Mans)	100	p.	p.
Lavielle	Employés commerce (Libourne)	25	p.	p.
Depret	Employés (Lille)	500	p.	p.
Béquin	L'Avenir des voyageurs et représen- tants (Lille)	72	p.	p.
Bert	Employés (Limoges)	260	c.	c.
Bernard	Employés (Lorient)	70	p.	p.
Merlin	Employés commerce (Lyon)	470	c.	c.
Mairat	Employ., voyageurs et représentants (Lyon)	30	p.	p.
Mayoux	Employés commerce (Marseille)	20	c.	c.
Buisson	Employés (Meaux)	10	p.	p.
Parizot	Employés réunis (Montluçon)	26	p.	p.
Capocci	Employés (Mulhouse)	560	p.	p.
Rochet	Employés (Nantes)	80	p.	p.
Olive	Employés commerce (Narbonne)	10	p.	p.
Bondoux	Employés commerce (Nevers)	20	p.	p.
Bonneric	Employés commerce (Oran)	106	c.	c.
Constant	Employés (Orléans)	80	p.	p.
Perrot (Léonie)	Sténographes-dactylographes (Seine).	220	p.	p.
Pourcher	Clercs huissiers (Paris)	10	p.	p.
Gilhodes	Comptables et employés (Paris)	612	c.	c.
Piétri	Instituteurs libres (Paris)	39	c.	c.
Maison	Voyageurs commerce, courtiers, pla- ciers (Paris)	376	c.	c.
Capocci	Employés (région Paris)	6.000	p.	p.
Lavielle	Employés commerce (Pau)	152	p.	p.
Buisson	Employés (Périgueux)	100	p.	p.
Labbe	Employés commerce (Perpignan)	45	p.	p.
Nicolas	Employés commerce (Pézenas)	12	p.	p.
Roche	Employés (Roanne et Coteau)	50	a.	a.
Labrousse	Employés (Rochefort)	6	c.	c.
Caiti	Employés (Romilly)	48	p.	p.
Capocci (F.)	Employés (Rouen)	210	p.	p.
Maison	Voyageurs (Rouen)	126	c.	c.
Gulantus	Employés (Saint-Claude)	48	p.	p.
Malot	Employés (Saint-Etienne)	100	c.	c.
Gaillard	Employés (Saint-Junien)	18	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^{moral}	2 ^e vote Orient ^{syndic}
Montout	Employés (Saint-Nazaire)	40	p.	p.
Capocci	Employés (Strasbourg)	802	p.	p.
Vernoche	Employés (Tarbes)	60	c.	c.
Marty-Rollan	Employés (Toulouse)	200	p.	p.
Thibault	Empl. march. de journaux (Troyes)	20	p.	p.
Thibault	Employés (Troyes)	125	p.	p.
Calon	Employés commerce (Valence)	25	c.	c.
Maison	Voyageurs représentants (Valence)	150	c.	c.
Trouvé	Employés commerce (Vierzon)	16	p.	p.

FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT

Délégué fédéral : BOUET.

Brion (Hélène).	Enseignement (Ain)	36	c.	c.
Vacher	Enseignement (Alger)	60	c.	c.
Brion (Hélène).	Enseignement (Allier)	70	c.	c.
Mayoux (M.)...	Enseignement (Basses-Alpes)	61	c.	c.
Mayoux (M.)...	Enseignement (Alpes-Maritimes) ...	60	c.	c.
Mayoux (M.)...	Enseignement (Ardèche)	170	c.	c.
Délagrange ...	Enseignement (Ardennes)	25	c.	c.
Laffont (G.)...	Enseignement (Ariège)	20	c.	c.
Audoye	Enseignement (Aude)	35	n. v.	n. v.
Matton	Enseignement (Bouches-du-Rhône) .	345	c.	c.
Bouet (G.)...	Enseignement (Calvados)	85	c.	c.
Brion (Hélène).	Enseignement (Cantal)	34	c.	c.
Mayoux (M.)...	Enseignement (Charente)	64	c.	c.
Bouet (G.)...	Enseignement (Charente-Infér.)	143	c.	c.
Bouet (G.)...	Enseignement (Cher)	50	c.	c.
Robichon	Enseignement (Côtes-du-Nord)	578	p.	c.
Lagrange	Enseignement (Creuse)	15	c.	c.
Reix	Enseignement (Dordogne)	22	c.	c.
Guillot (M.) ...	Enseignement (Doubs)	20	c.	c.
Monatte	Enseignement (Finistère)	264	c.	c.
Vernoche	Enseignement (Haute-Garonne)	18	c.	c.
Brion (Hélène).	Enseignement (Gironde)	160	a.	a.
Cadeau	Enseignement (Indre)	114	c.	c.
Guillot (M.) ...	Enseignement (Indre-et-Loire)	141	c.	c.
Bouet (G.)...	Enseignement (Isère)	42	c.	c.
Bouet	Enseignement (Loire)	275	a.	a.
Bouet	Enseignement (Loir-et-Cher)	33	c.	c.
Brion (Hélène).	Enseignement (Loire-Inférieure) ...	633	a.	a.
Bouet (G.)...	Enseignement (Loiret)	22	c.	c.
Bouet	Enseignement (Maine-et-Loire)	75	c.	c.
Brion (Hélène).	Enseignement (Mayenne)	95	c.	c.
Brion (Hélène).	Enseignement (Morbihan)	120	c.	c.
Delourme	Enseignement (Nord)	250	c.	c.

RÉSULTAT DES VOTES

371

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp. moral	2 ^e vote Orient. synd.
<i>Vernochet</i>	Enseignement (Oise)	133	c.	c.
<i>Bouet (G.)</i>	Enseignement (Oran)	76	c.	c.
<i>Brion (Hélène)</i> ..	Enseignement (Puy-de-Dôme)	19	c.	c.
<i>Vernochet</i>	Enseignement (Basses-Pyrénées) ...	11	c.	c.
<i>Guillot (M.)</i> ...	Enseignement (Rhône)	212	c.	c.
<i>Guillot (M.)</i> ...	Enseignement (Saône-et-Loire)	150	c.	c.
<i>Mayoux (M.)</i> ..	Enseignement (Sarthe)	45	c.	c.
<i>Frossard</i>	Enseignement (Savoie)	490	c.	c.
<i>Chappuis</i>	Enseignement (Haute-Savoie)	200	c.	c.
<i>Bigot (Marthe)</i> ..	Enseignement (Seine)	230	c.	c.
<i>Mayoux (M.)</i> ...	Enseignement (Seine-et-Marne)	65	c.	c.
<i>Bouet</i>	Enseignement (Seine-Inférieure) ...	44	c.	c.
<i>Tribier</i>	Enseignement (Seine-et-Oise)	150	p.	p.
<i>Boitard</i>	Enseignement (Tunisie)	600	p.	a.
<i>Bouet (G.)</i> ...	Enseignement (Var)	101	c.	c.
<i>Bouet (G.)</i> ...	Enseignement (Vienne)	70	c.	c.
<i>Seux</i>	Enseignement (Vosges)	270	p.	p.

FEDERATION DE LA FINANCE

Délégué fédéral : BENOIT

<i>Nau</i>	Employés banque (Angers)	150	p.	p.
<i>Benoit</i>	Employés banque (Lons-le-Saunier) ..	40	p.	p.
<i>Benoit</i>	Empl. banque et Bourse (Lyon)	660	p.	p.
<i>Benoit</i>	Employés banque (Marseille)	500	p.	p.
<i>Benoit</i>	Employés banque (Nice)	100	p.	p.
<i>Benoit</i>	Employés banque (Paris)	1.500	p.	p.
<i>Thibault</i>	Employés banque (Troyes)	65	p.	p.

FEDERATION DES FONCTIONNAIRES

Délégué fédéral : CH. LAURENT

<i>Durand</i>	Douaniers services actifs (Bordeaux) ..	594	p.	p.
<i>Laurent</i>	Instituteurs et institutrices (Loiret) ..	410	p.	p.
<i>Mattei</i>	Douanes actives (Marseille)	930	p.	p.
<i>Laurent</i>	Agents du service actif des douanes (Montpellier)	376	p.	p.
<i>Laurent (Ch.)</i> ..	Service actif des douanes (Rouen) ...	509	c.	c.
<i>Laurent</i>	Manufacture porcelaine (Sèvres)	121	p.	p.

FEDERATION DE LA GUERRE (Magasins administratifs)

Délégué fédéral : LAVILLET

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Rynkowsky ...	Pers. civil, magasins, administrat. de la guerre (Alger).....	300	c.	c.
Lavillet	Campement de la guerre (Bordeaux).	125	p.	p.
Lavillet	Magasins administrat. (Bourges).....	90	p.	p.
Fradet	Magasin central, habillement et campement (Clermont-Ferrand).....	39	p.	p.
Manière	Ateliers Etat (Dijon).....	10	c.	c.
Thuilliez	Magasin central (Lille).....	56	p.	p.
Chapuis	Pers. civil (deux sexes), magasins et services guerre (Lyon).....	250	c.	c.
Matton	Pers. civil service guerre (Marseille).	515	c.	c.
Lavillet	Ouvr. magasin régional (Montpellier)	33	p.	p.
Lavillet	Magasin central (Nantes).....	135	p.	p.
Lavillet	Pers. (deux sexes) des magasins de la guerre de la Seine (Paris).....	425	p.	p.
Lavillet	Magasin central (Rennes).....	120	p.	p.
Marty-Rollan ..	Magasin administratif de la guerre et campement (Toulouse).....	180	p.	p.
Chartier	Magasins régionaux (Tours).....	20	c.	c.
Lavillet	Ouvr. civils magasin administratif (Troyes).....	40	p.	p.

FEDERATION DE LA GUERRE (Personnel civil)

Délégué fédéral : BLOT

Blot	Pers. arsenal et parc d'art. (Besançon)	270	p.	p.
Blot	Pers. civil et parc d'art. (Bordeaux).	22	p.	p.
Gosnat	Pers. libre, établiss. milit. (Bourges).	2.100	c.	c.
Audinet	Manufacture d'armes (Châtellerauld).	525	n. v.	n. v.
Blot	Ouv. civils arsen. guerre (Cherbourg)	40	p.	p.
Paulin	Pers. civil, établissements d'artillerie (Clermont-Ferrand).....	200	p.	p.
Quillet	Ouv. atelier construction (Douai)...	300	p.	p.
Blot	Pers. civil libre (La Rochelle).....	35	p.	p.
Blot	Pers. civil parc annexe d'artillerie (Lorient).....	30	p.	p.
Chappuis	Pers. civil établissements militaires (Lyon).....	650	c.	c.
Muliez	Ouv. civils guerre, service d'artillerie (Marseille).....	35	p.	p.
Blot	Génie (Meudon).....	310	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient ^{ns} synd ^{cs}
<i>Graulier</i>	Etabli. militaires (Paris)	1.000	c.	c.
<i>Téxier</i>	Arsenal (Rennes)	955	c.	c.
<i>Jury</i>	Pers. civil atelier constr. (Roanne)... :	575	c.	c.
<i>Javille</i>	Pers. civil manufacture (St-Etienne)..	300	c.	c.
<i>Vital</i>	Arsenal (Tarbes)	200	c.	c.
<i>Blot</i>	Pers. civil parc d'artillerie (Toulon)..	45	p.	p.
<i>Froment</i>	Arsenal et cartoucherie (Toulouse)..	700	p.	p.
<i>Merzeau</i>	Pers. civil manufact. d'armes (Tulle)..	500	c.	c.
<i>Barthelon</i>	Personnel civil libre des deux sexes établi. militaire (Valence).....	200	p.	p.

FEDERATION DE L'HABILLEMENT

Délégué fédéral : Gaston RINGENBACH

<i>Tricou</i>	Habillement (Agen)	10	c.	c.
<i>Gilbert</i>	Taill., giletères, culott. (Alençon)...	35	p.	p.
<i>Ringenbach</i> ..	Confect. militaire (Alger)	30	p.	p.
<i>Barbet</i>	Coupeurs, tailleurs (Amiens).....	100	c.	c.
<i>Chappuis</i>	Habillement (Annecy)	20	c.	c.
<i>Pilochery</i>	Taill. habil. (Argenton-sur-Creuse)..	200	c.	a.
<i>Ringenbach</i> ...	Ouv., empl. en parapluies (Aurillac)..	65	p.	p.
<i>Demeyer</i>	Habillement (Avignon)	35	c.	c.
<i>Gilbert</i>	Taillieurs (Bastia)	25	p.	p.
<i>Monié</i>	Habillement (Béziers)	40	p.	p.
<i>Ringenbach</i> ...	Habillement (Bordeaux)	175	p.	p.
<i>Gilbert</i>	Taillieurs (Bordeaux)	20	p.	p.
<i>Baudoin</i>	Aiguille (Boulogne-sur-Mer)	20	p.	p.
<i>Paulin</i>	Habillement (Brassac)	20	p.	p.
<i>Le Bris</i>	Habillement (Brest)	50	p.	p.
<i>Rousseau</i>	Habillement (Brive)	35	p.	p.
<i>Ringenbach</i> ..	Taillieurs (Castres)	12	p.	p.
<i>Candry</i>	Habillement (Chalon-sur-Saône) ...	30	c.	c.
<i>Cordet</i>	Habillement (Chambéry)	30	c.	c.
<i>Halgrain</i>	Habillement (Chartres)	10	p.	p.
<i>Pilochery</i>	Taillieurs (Châteauroux).....	15	c.	a.
<i>Pilochery</i>	Lingerie et couture (Châteauroux)..	110	e.	a.
<i>Paulin</i>	Habillement (Clermont-Ferrand) ...	40	p.	p.
<i>Ringenbach</i> ..	Habillement (Cognac)	20	p.	p.
<i>Barbu</i>	Habillement (Dijon)	50	a.	c.
<i>Gens</i>	Taill., cout. (Dunkerque)	70	p.	p.
<i>Delannoy</i>	Habillement (Elbeuf)	100	p.	c.
<i>Boyer</i>	Habillement (Grenoble)	110	c.	c.
<i>Juchault</i>	Taillieurs (La Rochelle)	29	c.	c.
<i>Demeyer</i>	Taillieurs (Le Havre)	95	c.	c.
<i>Gilbert</i>	Habillement (Le Mans)	45	p.	p.
<i>Ringenbach</i> ...	Habillement (Libourne)	10	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orléans-synd'
<i>Blandel</i>	Presseurs en confection (Lille).....	300	p.	p.
<i>Delplanque</i> ...	Coupeurs en confection (Lille).....	420	p.	p.
<i>Blandel</i>	Confection (Lille)	300	p.	p.
<i>Porreya</i>	Tailleurs, couturiers (Lille)	300	c.	c.
<i>Bellugue</i>	Habillement (Limoges)	95	c.	c.
<i>Rivet</i>	Habillement militaire (Limoges)....	50	c.	c.
<i>Bernard</i>	Tailleurs (Lorient)	20	p.	p.
<i>Gilbert</i>	Habillement militaire (Lyon)	60	p.	p.
<i>Gilbert</i>	Tailleurs, couturiers (Lyon).....	185	p.	p.
<i>Chevenard J.</i> ..	Habillement du Rhône (Lyon)	600	c.	c.
<i>Fourcade</i>	Ouv. en parapluies (Lyon)	50	c.	c.
<i>Liebvrrich</i>	Habillement (Metz)	75	c.	c.
<i>Demeyer</i>	Tailleurs (Montargis)	16	c.	c.
<i>Parizot</i>	Faux-cols (Montluçon)	30	p.	p.
<i>Parizot</i>	Habillement (Montluçon)	15	p.	p.
<i>Bellugue</i>	Tailleurs (Montpellier)	30	c.	c.
<i>Gilbert</i>	Habillement (Nancy)	100	c.	a.
<i>Ringembach</i> ..	Tailleurs, culottières (Nantes)	75	p.	p.
<i>Olive</i>	Habillement (Narbonne)	20	p.	p.
<i>Bondoux</i>	Habillement (Nevers)	35	p.	p.
<i>Bellugue</i>	Habillement (Nîmes)	60	c.	c.
<i>Berruelle</i>	Habillement militaire (Paris).....	275	p.	p.
<i>Bouvier</i>	Chemiserie, lingerie (Paris).....	350	p.	p.
<i>Bellugue</i>	Travail. habillement (Paris)	2:050	c.	c.
<i>Bellugue</i>	Fourreurs, confection (Paris).....	50	c.	c.
<i>Demeyer</i>	Parapluies, ombrelles (Paris).....	15	c.	c.
<i>Vos (Madel.)</i> ..	Tailleurs habits (Perpignan)	30	p.	p.
<i>Audinet</i>	Tailleurs (Poitiers)	15	p.	p.
<i>Coupel</i>	Habillement (Rennes)	48	p.	p.
<i>Bouvier</i>	Chemisiers (Rennes).....	30	p.	p.
<i>Pilochery</i>	Habillement (Reuilly)	10	a.	a.
<i>Roche</i>	Habillement (Roanne)	25	p.	p.
<i>Lehec</i>	Habillement (Roubaix)	240	p.	p.
<i>Le Baron</i>	Aiguille (Rouen)	70	c.	c.
<i>Le Baron</i>	Habillement (Rouen)	35	c.	c.
<i>Chevenard (J.)</i> .	Habillement (Saint-Etienne)	20	p.	p.
<i>Bonnières</i>	Lingerie (Saint-Omer)	30	p.	p.
<i>Bonnières</i>	Habillement (Saint-Omer).....	15	p.	p.
<i>Vernochet</i>	Tailleurs, culottières (Tarbes).....	15	c.	c.
<i>Cazeneuve</i>	Tailleurs habits (Toulouse)	50	p.	p.
<i>Ringembach</i> ..	Coupeurs, tailleurs (Toulouse).....	30	p.	p.
<i>Chartier</i>	Habillement (Tours)	10	c.	c.
<i>Thibault</i>	Habillement (Troyes)	35	p.	p.
<i>Calon</i>	Habillement (Valence)	15	c.	c.
<i>Gilbert</i>	Habillement (Valenciennes)	30	p.	p.
<i>Bouillot (G.)</i> ..	Chemiserie (Vallon)	70	p.	p.
<i>Ringembach</i> ..	Sous-vêtement (Vaucouleurs)	75	p.	p.

FEDERATION DU LIVRE

Délégué fédéral : LIOCHON

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Tricou	Typographes (Agen)	62	c.	c.
Mayoux	Typographes (Aix)	15	c.	c.
Schumacher	Livre (Alais)	8	c.	c.
Pujos (J.)	Livre (Alençon)	80	p.	p.
Gautier	Typographes (Alger)	132	p.	p.
Boury	Typographes (Amiens)	250	p.	p.
Masson	Imprimerie (Angers)	256	p.	p.
Chappuis	Livre (Annecy)	32	a.	a.
Derville	Typographes (Arras)	27	p.	p.
Striblen	Typographes (Auch)	13	p.	p.
Journeau	Typographes (Aurillac)	41	p.	p.
Liochon	Typographes (Auxerre)	69	p.	p.
Poutrain	Typographes (Bar-sur-Aube)	21	p.	p.
Gautier	Typographes (Bayeux)	10	p.	p.
Masson	Livre (Bayonne)	18	p.	p.
Casteu	Typographes (Beauvais)	34	c.	c.
Boury	Imprimerie (Belfort)	82	p.	p.
Cazals	Typographes (Besançon)	117	c.	a.
Denayer	Typographes (Bône)	20	c.	c.
Masson	Lithographes (Bordeaux)	183	p.	p.
Gautier	Imprimeurs (Bordeaux)	91	p.	p.
Bonne	Livre (Boulogne-sur-Mer)	43	c.	c.
Liochon	Livre (Bourg)	42	p.	p.
Journeau	Typographes (Bourges)	70	p.	p.
Merzeau	Typographes, imprimeurs (Brive)	11	c.	c.
Gautier	Typographes (Caen)	33	p.	p.
Abraham	Imprimeurs (Cambrai)	90	p.	p.
Schumacher	Livre (Cannes)	40	c.	c.
Cazenave	Typographes (Carcassonne)	35	p.	p.
Cazenave	Livre (Castres)	9	p.	p.
Gautier	Typographes (Celle)	16	p.	p.
Cézan	Typographes (Chalon-sur-Saône)	68	p.	p.
Liochon	Livre (Charleville-Mézières)	106	p.	p.
Halgrain	Typos-lithos (Chartres)	101	p.	p.
Devresse	Typographes (Châteauroux)	75	c.	c.
Journeau	Typographes (Clermont-Ferrand)	140	p.	p.
Cézan	Typos-Lithos (Cognac)	44	p.	p.
Cézan	Livre (Corbeil)	260	p.	p.
Bottinelli	Typographes (Dijon)	157	p.	p.
Schumacher	Typos-lithos (Douai)	28	c.	c.
Flandrin	Typographes (Draguignan)	18	c.	c.
Halgrain	Typographes (Dreux)	21	p.	p.
Masson	Livre (Dunkerque)	33	p.	p.
Mangeot	Livre (Epernay)	42	c.	c.
Dessalle	Typographes (Epinal)	78	p.	p.
Epinette	Typographes (Etampes)	46	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Routrain</i>	Typographes (Flers).....	25	p.	p.
<i>Feuvrier</i>	Livre (Fougères).....	11	p.	p.
<i>Derville</i>	Lithographes, typos (Grasse).....	23	c.	p.
<i>Genevei</i>	Lithos, papetiers (Grenoble).....	46	c.	c.
<i>Schumacher</i> ..	Typographes (Grenoble)	151	c.	c.
<i>Poutrain</i>	Typographes (La Rochelle).....	43	p.	p.
<i>Bernard (L.)</i> ..	Livre (La Roche-sur-Yon).....	21	c.	c.
<i>Gautier</i>	Livre (Laval)	73	p.	p.
<i>Liochon</i>	Typographes (Le Havre).....	222	p.	p.
<i>Gautier</i>	Typographes (Le Mans).....	85	p.	p.
<i>Boury</i>	Typographes (Le Puy).....	20	p.	p.
<i>Duflot</i>	Lithos, papetiers (Lille).....	383	p.	p.
<i>Masson</i>	Typos imprimerie (Lille).....	658	p.	p.
<i>Bottinelli</i>	Relieurs, papetiers (Limoges).....	59	p.	p.
<i>Journeau</i>	Imprimeurs, lithos (Limoges).....	52	p.	p.
<i>Rivet</i>	Typographes, imprimeurs (Limoges)	210	c.	c.
<i>Poutrain</i>	Typographes (Lons-le-Saunier)	25	p.	p.
<i>Trévennec</i> ...	Typographes (Lorient)	21	p.	p.
<i>Ruault</i>	Lithos, photgraveurs (Lyon).....	250	c.	c.
<i>Bottinelli</i>	Typographes (Lyon).....	930	p.	p.
<i>Journeau</i>	Papetiers (Marseille).....	400	p.	p.
<i>Schumacher</i> ..	Typographes (Marseille).....	333	c.	c.
<i>Cézan</i>	Livre (Meaux).....	54	p.	p.
<i>Cézan</i>	Livre (Melun).....	36	a.	p.
<i>Devresse</i>	Typographes (Méru).....	22	c.	c.
<i>Masson</i>	Livre (Metz).....	200	p.	p.
<i>Schumacher</i> ..	Typographes (Mirecourt).....	8	c.	c.
<i>Masson</i>	Livre (Montbéliard)	20	p.	p.
<i>Schumacher</i> ..	Livre (Montceau-les-Mines)	14	c.	c.
<i>Boury</i>	Typographes (Mont-de-Marsan).....	21	p.	p.
<i>Rarizot</i>	Livre (Montluçon).....	26	p.	p.
<i>Gautier</i>	Typographes (Montpellier).....	63	p.	p.
<i>Depienne</i>	Livre (Morlaix).....	50	p.	p.
<i>Journeau</i>	Typographes (Moulins).....	43	p.	p.
<i>Liochon</i>	Livre, typos (Mulhouse).....	192	p.	p.
<i>Gautier</i>	Typographes (Nancy).....	308	p.	p.
<i>Poutrain</i>	Lithos (Nantes)	161	p.	p.
<i>Läbbe</i>	Typographes (Nantes).....	214	p.	p.
<i>Olive</i>	Typographes (Narbonne)	7	p.	p.
<i>Journeau</i>	Livre (Nevers).....	76	p.	p.
<i>Cazenave</i>	Typographes (Nice).....	110	p.	p.
<i>Rivet</i>	Typos, lithos (Niort).....	44	c.	c.
<i>Bonneric</i>	Livre (Oran).....	48	c.	c.
<i>Masson</i>	Imprimeurs (Orléans).....	70	p.	p.
<i>Bottinelli</i>	Typographes (Orléans).....	165	p.	p.
<i>Duflot</i>	Lithographes (Orléans).....	52	c.	p.
<i>Läbbe</i>	Typographes (Oyonnax).....	12	p.	p.
<i>Läffont</i>	Livre (Pamiers).....	6	c.	c.
<i>Boury</i>	Fondeurs, typos (Paris).....	140	a.	p.
<i>Coudreau</i>	Photgraveurs (Paris).....	192	c.	c.
<i>Hella Alzir</i> ...	Correcteurs et aides (Paris).....	210	c.	c.

RÉSULTAT DES VOTES

377

(DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Giraud</i>	Stérotypéurs, galvanoplastes (Paris)	303	c.	c.
<i>Cézan</i>	Pers. entretien machines à composer (Paris)	72	p.	p.
<i>Cézan</i>	Typographes (Paris)	4.182	p.	p.
<i>Schumacher</i> ..	Impression typographique (Paris) ..	1.962	c.	c.
<i>Aversen</i>	Lithographes (Paris)	974	c.	c.
<i>Bottinelli</i>	Livre (Pau)	40	p.	p.
<i>Delagrange</i> ...	Typographes (Périgueux)	46	c.	c.
<i>Boury</i>	Typographes (Pithiviers)	18	p.	p.
<i>Audinet</i>	Livre (Poitiers)	82	p.	p.
<i>Cézan</i>	Typographes (Pontoise)	22	p.	p.
<i>Finance</i>	Typographes (Remiremont)	23	c.	c.
<i>Liöchon</i>	Typographes (Rennes)	166	p.	p.
<i>Guillot</i>	Livre (Roanne)	54	c.	c.
<i>Cézan</i>	Typographes (Rochefort)	20	p.	p.
<i>Depienne</i>	Typographes (Romans)	20	p.	p.
<i>Denayer</i>	Imprimerie (Roubaix)	316	c.	c.
<i>Liöchon</i>	Livre, typos (Rouen)	246	p.	p.
<i>Journeau</i>	Livre [Saint-Amand (Cher)]	15	p.	p.
<i>Gautier</i>	Typographes (Saint-Brieuc)	52	p.	p.
<i>Denayer</i>	Lithos, papetiers (Saint-Etienne) ..	208	c.	c.
<i>Bottinelli</i>	Typographes (Saint-Etienne)	206	p.	p.
<i>Cézan</i>	Typographes (St-Germain-en-Laye) ..	23	p.	p.
<i>Liöchon</i>	Typographes (Saint-Malo)	5	p.	p.
<i>Cazenave</i>	Typographes (Saint-Nazaire)	32	p.	p.
<i>Mayoux Marie</i> .	Livre (Salon)	19	c.	c.
<i>Bouët</i>	Typographes (Saumur)	22	c.	c.
<i>Bottinelli</i>	Livre (Sens)	25	p.	p.
<i>Striblen</i>	Typographes (Soissons)	16	p.	p.
<i>Journeau</i>	Typographes (Strasbourg)	515	p.	p.
<i>Cazenave</i>	Typographes (Tarbes)	28	p.	p.
<i>Liöchon</i>	Typographes (Toulon)	71	p.	p.
<i>Cazenave</i>	Livre (Toulouse)	410	p.	p.
<i>Cazenave</i>	Lithos (Toulouse)	142	p.	p.
<i>Boury</i>	Typographes (Tourcoing)	94	p.	p.
<i>Boury</i>	Livre (Tours)	349	p.	p.
<i>Masson</i>	Livre (Troyes)	190	p.	p.
<i>Rivet</i>	Livre (Tulle)	11	c.	c.
<i>Journeau</i>	Typographes (Valence)	61	p.	p.
<i>Cazenave</i>	Livre (Valenciennes)	42	p.	p.
<i>Le Lan</i>	Typographes (Vannes)	15	p.	p.
<i>Dessalle</i>	Livre (Versailles)	86	p.	p.
<i>Schumacher</i> ..	Typographes (Vierzon)	9	c.	c.
<i>Bottinelli</i>	Typogr. (Villefranche-sur-Saône) ..	23	p.	p.
<i>Pierretton</i>	Livre (Voiron)	85	c.	c.

FÉDÉRATION DE LA MARINE ET ÉTAT

Délégué fédéral : PRÉVAUDEAU

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient' ayad'
<i>Le Troquer</i> ...	Travailleurs réunis (Brest)	700	c.	c.
<i>Mars</i>	Travailleurs marine (Cherbourg)....	1.000	p.	p.
<i>Petit (Louis)</i> ..	Travailleurs forges de la Chaussade (Guérigny)	500	c.	c.
<i>Prévaudeau</i> ..	Travailleurs (Indret).....	750	c.	a.
<i>Tourelle</i>	Arsenal (Rochefort).....	1.112	p.	p.
<i>Declide</i>	Travailleurs réunis de la fonderie (Ruelle)	1.000	c.	c.
<i>Boitard</i>	Travailleurs (Sidi-Abdallah)	"	c.	c.
<i>Flandrin</i>	Travailleurs (Toulon)	150	c.	c.

FÉDÉRATION DES INSCRITS MARITIMES

Délégué fédéral : RIVELLI

<i>Rivelli</i>	Pêcheurs et marins (Alger)	150	p.	p.
<i>Durand</i>	Inscrits maritimes (Arcachon).....	200	p.	p.
<i>Castello</i>	Marins pêcheurs (Bastia)	225	p.	p.
<i>Faucon</i>	Inscrits maritimes (Bayonne)	150	p.	p.
<i>Durand</i>	Inscrits maritimes (Bordeaux).....	3.000	p.	p.
<i>Lafourcade</i> ...	Agents serv. gén. à bord (Bordeaux) .	1.000	p.	p.
<i>Baudoin</i>	Inscrits maritimes (Boulogne-s-Mer).	150	p.	p.
<i>Guenà</i>	Marins (Brest)	200	p.	p.
<i>Wesseœur</i> ...	Marins comm. et pêcheurs (Calais) ..	200	p.	p.
<i>Marty-Junior</i> .	Marins et pêcheurs (Cette).....	750	p.	p.
<i>Montagne</i>	Inscrits maritimes (Dieppe)	200	p.	p.
<i>Ancel</i>	Marins pêcheurs (Douarnenez)	500	p.	p.
<i>Ehlers</i>	Pêch. et marins comm. (Dunkerque).	1.100	p.	p.
<i>Rivelli</i>	Inscrits maritimes (Fécamp)	200	p.	p.
<i>Bregent</i>	Marins (La Rochelle)	1.400	p.	p.
<i>Giudicelli</i>	Marins pêcheurs (La Seyne-sur-Mer).	50	p.	p.
<i>Montagne</i>	Marins et pêch. comm. (Le Havre)...	2.500	p.	p.
<i>Cupillard</i>	Agents service à bord (Le Havre)...	2.100	p.	p.
<i>Ancel</i>	Marins pêcheurs (Lesconil)	100	p.	p.
<i>Pasquini</i>	Agents service à bord (Marseille)...	3.500	p.	p.
<i>Mattei</i>	Marins (Marseille)	5.500	p.	p.
<i>Mouille</i>	Marins pêcheurs comm. (Nantes)....	400	p.	p.
<i>Rivelli</i>	Marins pêcheurs comm. (Port-Louis).	1.000	p.	p.
<i>Montagne</i>	Marins pêcheurs comm. (Rouen)....	400	p.	p.
<i>Cabannes</i>	Marins pêcheurs commerce (Saint- Jean-de-Luz)	250	p.	p.
<i>Batas</i>	Inscrits maritimes (Saint-Malo)....	300	p.	p.
<i>Mouille</i>	Marins pêcheurs comm. (St-Nazaire).	1.100	p.	p.

FEDERATION DES MÉTAUX

Délégués fédéraux : MERRHEIM, LENOIR

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp. moral	2 ^{em} vote Orient. synd.
Buignet	Métaux (Abbeville)	60	p.	p.
Tricou	Métaux (Agen)	25	c.	c.
Mirabeau	Métaux (Aix)	47	c.	c.
Lenoir	Métaux (Airaines)	16	p.	p.
Pinget	Métaux (Albertville)	35	c.	c.
Guigui	Métaux (Alger)	35	c.	c.
Barbier	Métaux (Amiens)	100	c.	c.
Guiot	Métaux (Angers)	25	c.	c.
Lechantre	Métaux (Angoulême)	110	c.	c.
Chappuis	Métaux (Annecy)	18	c.	c.
Boyer	Métaux (Apprieux)	60	c.	c.
Dhiver	Métaux (Argenteuil)	100	c.	c.
Cordel	Métaux (usines [Argentine (Savoie)])	10	c.	c.
Devernay	Métaux (Armentières)	50	p.	p.
Coulon	Métaux (Auberive)	380	p.	c.
Hug	Métaux (Audincourt)	500	c.	c.
Cazeneuve	Métaux (Auneau)	45	p.	p.
Fornaroli	Métaux (Auxerre)	25	c.	c.
Mirabeau	Métaux (Avignon)	11	p.	p.
Maillard	Ouv. horlogers (Badevel)	180	p.	p.
Dott	Métaux (Bar-le-Duc)	160	p.	p.
Vechin	Métaux (Bar-sur-Aube)	40	p.	p.
Dubuisson	Métaux (Basse-Indre)	180	c.	c.
Leclercq	Métaux (Bavay)	60	c.	c.
Cazals	Métaux (Bart-Voujaucourt)	80	c.	c.
Rayot	Métaux (Beaucourt)	600	p.	p.
Monnier	Métaux (Beaulieu)	800	c.	c.
Cardot	Métaux (Belfort)	1.000	c.	c.
Gérôme	Métaux (Bellegarde)	75	c.	c.
Monnier	Métaux (Bessèges)	20	c.	c.
De Winter	Métaux (Béziers)	15	c.	c.
Parmentier	Métaux (Bezons)	50	c.	c.
Parizot	Ouvr. en bois (Bigny-Vallemay)	45	p.	p.
Régnier	Métaux (Blois)	20	p.	p.
Epinette	Métaux (Bonnières)	200	c.	c.
Ferré	Métaux (Bordeaux)	640	c.	c.
Delebasse	Métaux (Boulogne-sur-Mer)	300	c.	c.
Hervier	Métaux (Bourges)	190	c.	c.
Tisserand	Métaux (Braux)	270	p.	p.
Seux	Métaux (Bussang)	155	p.	p.
Le Hain	Métaux (Caen)	270	c.	c.
Grave	Métaux (Calais)	430	c.	c.
Delcroix	Métaux (Cambrai)	110	p.	p.
Augé	Métaux (Castres)	25	c.	c.
François (E.)	Métaux (Ceilhes)	50	p.	p.
Caudy	Métaux (Chalon-sur-Saône)	150	c.	c.
Bonnefoy	Métaux (Chambon-Feugerolles)	63	c.	c.
Humbert	Métaux (Champigneulles)	50	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Boyer	Métaux (Charavines)	25	c.	c.
Coulon	Métaux (Charleville)	50	c.	c.
Dumans	Métaux (Chartres)	375	c.	c.
Constant	Métaux (Châteauneuf-sur-Loire)	50	p.	p.
Guery (A.)	Métaux (Château-Regnault)	150	c.	c.
Audinet	Métaux (Châtellerault)	50	p.	p.
Mars	Métaux (Cherbourg)	100	p.	p.
Thibault	Métaux (Clairvaux)	140	p.	p.
Paulin	Métaux (Clermont-Ferrand)	20	p.	p.
Racine	Métaux (Clerval)	35	c.	c.
Cluzel	Métaux (Commentry)	200	c.	c.
Blanchard	Métaux (Conches)	12	p.	p.
Epinette	Métaux (Conflans-Ste-Honorine)	18	c.	c.
Launay	Métaux (Corbeil)	65	c.	c.
Petit (L.)	Métaux (Cosne)	67	c.	c.
Blancho	Métaux (Couéron)	110	p.	p.
Achaintre	Mécaniciens (Cours et Pont-Tram- bouze)	50	p.	a.
Blanchard	Métaux (Cousanges-aux-Forges)	70	p.	p.
Decostère	Métaux (Crespin)	100	p.	p.
Chevalme	Métaux (Danjoutin)	50	p.	p.
Coupeau	Métaux (Dax)	15	c.	c.
Dolore	Métaux (Denain)	280	p.	p.
Barbu	Métaux (Dijon)	100	c.	c.
Galantus	Métaux (Dôle)	18	p.	p.
Jacquemin	Métaux (Dombasle)	80	p.	p.
Boyer	Métaux (Domène)	55	c.	c.
Blancho	Métaux (Donges)	75	p.	p.
Delarue	Métaux (Douai)	240	c.	c.
Ternynck	Métaux (Dunkerque)	1.020	p.	p.
Quinton	Métaux (Elbeuf)	210	c.	c.
Tessier	Métaux (Etampes)	100	p.	p.
Merrheim	Métaux (Evreux)	30	p.	p.
Seux	Métaux (Faymont)	100	p.	p.
Baille	Métaux (Ferrière-la-Grande)	125	c.	c.
Curie	Métaux (Feschés-le-Châtel)	275	c.	c.
Pujos	Mouleurs en métaux (Flers)	40	p.	p.
Paget-Blanc	Métaux (Foncine-le-Bas)	15	p.	p.
Guillaume (R.)	Métaux (Foug)	45	p.	p.
Feuvrier	Métaux (Fougères)	12	p.	p.
Petit (L.)	Métaux (Fourchambault)	100	c.	c.
Labe	Métaux (Vallée de l'Iton)	40	p.	p.
André	Métaux (Fumay)	200	p.	c.
Lenoir	Métaux (Fumel)	180	p.	p.
Gabet	Métaux (Givors)	50	c.	c.
Tinel	Métaux (Grand-Croix)	20	c.	c.
Chevalme	Métaux (Grandvillars)	385	p.	p.
Lavit	Métaux (Grasse)	30	p.	p.
Chevalme	Métaux (Gray)	50	p.	p.
Boyer	Métaux (Grenoble)	355	c.	c.
Pauchet	Métaux (Groslay)	22	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp. moral	2 ^e vote Orient. synd.
Putat	Métaux (Guise)	50	p.	p.
Vandewattyne.	Métaux (Halluin)	50	c.	c.
Blanchart (C.).	Métaux (Hautmont)	580	c.	c.
Bonne	Métaux (Hénin-Liétard)	350	c.	c.
Chevalme	Métaux (Héricourt)	90	p.	p.
Racine	Métaux (Hérimoncourt)	450	c.	c.
Quinton	Métaux (Honfleur)	20	c.	c.
Petit (L.)	Métaux (Imphy)	70	c.	c.
Vasseur	Métaux (Isbergues)	50	p.	p.
Jacquemin ...	Métaux (Jœuf)	1.325	p.	p.
Dupont	Métaux (Juvisy)	30	p.	p.
Bayle	Métaux (Labouheyre)	27	c.	c.
Monet	Métaux (La Ciotat)	200	p.	p.
Blanchard	Métaux (La Neuve-Lyre)	16	p.	p.
Tinel	Métaux (La Ricamarie)	50	c.	c.
Bertrand	Construct. nav. (La Seyne-s.-Mer) ...	60	p.	p.
Thomas	Métaux (Le Creusot)	200	p.	p.
Quesnel	Métaux (Le Havre)	250	c.	c.
Carré	Métaux (Le Mans)	50	p.	p.
Dott	Ouvr. précision et optique (Ligny- en-Barrois)	300	p.	p.
Devernay	Métaux (Lille)	3.500	p.	p.
Paquet	Métaux (Limoges)	80	c.	c.
Petitjean	Métaux (L'Isle-sur-le-Doubs)	350	c.	c.
Allard	Métaux (Livry-Gargan)	110	c.	c.
Mignot	Métaux (Longwy)	40	c.	c.
Olmido	Métaux (Lorient)	20	a.	a.
Marminnier ..	Métaux (Lyon)	600	c.	c.
Dufaux	Métaux (Macon)	80	c.	c.
Julienne	Métaux (Mantes)	100	c.	c.
Guyot	Métaux (Marchiennes)	70	p.	p.
Sorriaux	Métaux (Marquise)	250	p.	p.
Poussel	Métaux (Marseille)	300	c.	c.
Sarot	Métaux (Maubeuge)	320	c.	c.
Huc (J.)	Métaux (Mazamet)	20	p.	p.
Coulon	Métaux (Mazures)	75	p.	c.
Wurtz	Métaux (Melun)	100	c.	c.
Constant	Métaux (Meung-sur-Loire)	45	p.	p.
Génie	Métaux (Montataire)	200	p.	p.
Thomas	Métaux (Montceau-les-Mines)	25	p.	p.
Bonnemère ...	Métaux (Montluçon)	560	c.	c.
André	Métaux (Monthermé)	225	p.	c.
Paget-Blanc ..	Métaux (Morbier)	70	p.	p.
Paget-Blanc ..	Métaux (Morez)	240	p.	p.
Kergoat	Métaux (Morlaix)	55	c.	c.
Doëble	Métaux (Moselle)	20.000	c.	c.
Gauthier (J.)..	Métaux (Mouroux)	50	c.	c.
Humbert	Métaux (Nancy)	40	p.	p.
Waret	Métaux (Nantes)	1.200	c.	c.
Olive	Métaux (Narbonne)	10	c.	c.
Caillard	Métaux (Neuves-Maisons)	1.310	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd
Ameille	Métaux (Nevers)	40	p.	p.
Puillet	Métaux (Niort)	25	c.	c.
Chef (L.)	Métaux (Nogent-Basigny)	45	c.	c.
André (R.)	Métaux (Nouzon)	100	c.	c.
Hurez	Métaux (Onnaing)	150	c.	c.
Berrar	Métaux (Orléans)	40	c.	c.
Racine	Métaux (Ornans)	55	c.	c.
Frécharde	Métaux (Osne-le-Val)	140	p.	p.
Blancho	Métaux (Paimbeuf)	22	p.	p.
Laffont	Métaux (Pamiers)	460	c.	c.
Berrar	Métaux (Paris)	3.200	c.	c.
Lavit	Métaux (Perpignan)	45	p.	p.
Thibault	Métaux (Plaines)	90	p.	p.
Chevalme	Métaux (Plancher-les-Mines)	50	p.	p.
Epinette	Métaux (Poissy)	20	c.	c.
Guillaume (R.)	Métaux (Pompey-Frouard)	320	p.	p.
Racine	Métaux (Pontarlier)	80	c.	c.
Saint-Denis	Métaux (Rai-Aube et Boisthorel)	342	p.	p.
Mignot	Métaux (Rehon)	240	c.	c.
Blaizot	Métaux (Reims)	20	a.	p.
Seux	Métaux (Remiremont)	100	p.	p.
Dubois	Métaux (Rennes)	70	p.	p.
Coulon	Métaux (Revins)	410	p.	c.
Fond	Métaux (Rive-de-Gier)	40	p.	a.
Bouguin	Métaux (Roanne)	40	c.	c.
Blanchard	Métaux (Robert-Espagne)	32	p.	p.
Merrheim	Métaux (Rocheport-sur-Mer)	20	p.	p.
Schneider	Métaux (Romilly-sur-Seine)	25	c.	c.
D'Hont	Métaux (Roubaix)	3.168	p.	p.
Raganne	Métaux (Rouen)	180	c.	c.
Julienne	Métaux (Rueil)	20	c.	c.
Decostère	Métaux (Saint-Amand-les-Eaux)	194	p.	p.
Galantus	Métaux (Saint-Claude)	80	p.	p.
Seux	Métaux (Saint-Dié)	100	p.	p.
Claës	Métaux (Saint-Dizier)	80	c.	c.
Rival	Métaux (Saint-Etienne)	120	c.	c.
Laur	Métaux (Saint-Juéry)	220	p.	p.
Génié	Métaux (Saint-Leu-d'Esserent)	15	p.	p.
Demaret	Métaux (Saint-Michel)	500	p.	p.
Blancho	Métaux (Saint-Nazaire)	800	p.	p.
Dorémus	Métaux (Saint-Ouen [Somme])	250	c.	c.
Patat	Métaux (Saint-Quentin)	50	c.	c.
Hervier	Métaux (Saint-Satur)	14	c.	c.
Merlat	Métaux (Saint-Tropez)	106	c.	a.
Calon	Métaux (Saint-Uze)	30	c.	c.
Pagnier	Métaux (Sedan)	40	c.	c.
Stalder	Métaux (Seloncourt)	29	c.	c.
Perronneau	Métaux (Sens)	40	c.	c.
Coulon	Métaux (Signy-le-Petit)	120	p.	c.
Borel	Métaux (Sochaux)	118	c.	c.
Janin	Métaux (Tarare)	22	c.	a.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Marroy	Métaux (Terrenoire)	25	c.	c.
Lenoir	Métaux (Thiers)	100	p.	p.
Coulon	Métaux (Thilay)	170	p.	c.
Lavit	Métaux (Toulouse)	150	c.	c.
Decostère	Métaux (Tourcoing)	1.680	p.	p.
Destarac	Métaux (Tours)	200	c.	c.
Venin	Métaux (Trévoux)	227	c.	p.
Noblet	Métaux (Trignac)	202	p.	p.
Dott	Métaux (Tronville-en-Barrois)	355	p.	p.
Schneider	Métaux (Troyes)	338	c.	c.
Arputzo	Métaux (Tunis)	40	c.	c.
Chevalme	Métaux (Valdoie)	60	p.	p.
Calon	Métaux (Valence et Bourg-les-Val.)	30	c.	c.
Hurez	Métaux (Valenciennes)	800	c.	c.
Pochard	Métaux (Valentigney)	610	c.	c.
Thibault	Métaux (Vendeuvre)	70	p.	p.
Labe	Métaux (Verneuil)	60	p.	p.
Dassaud	Métaux (Vichy)	24	p.	p.
Klehanmes	Métaux (Vienne)	50	c.	c.
Michau	Métaux (Vierzon)	550	c.	c.
Cazals	Métaux (Grand et Vieux-Charmont)	30	c.	c.
Merlin	Métaux (Villefranche)	35	c.	c.
Coulon	Métaux (Vireux-Molhain)	302	p.	c.
Beaurain	Métaux (Vimeu-Friville-Escarbotin)	1.100	c.	c.
André	Métaux (Vivier-au-Court)	443	c.	c.
Pierretton	Métaux (Voiiron)	200	c.	c.
André	Métaux (Vrigne-aux-Bois)	200	c.	c.
Racine	Métaux (Vuillafans)	35	c.	c.
Claës	Métaux (Vassy)	450	c.	c.

FEDERATION DES FABRIQUES DE PAPIERS

Délégué fédéral : DELAINE

Delbecques	Papetiers (Blendecques)	67	p.	p.
Vurpillot (M.)	Papetiers (Deluz)	184	c.	c.
Boyer	Papetiers (Fures)	142	c.	c.
Delaine	Papetiers (Vallée du Grand-Morin)	46	p.	p.
Delaine	Papetiers (Haye-Descartes)	400	p.	p.
Cordel	Papetiers (Rochette)	10	c.	c.
Vasseur	Papetiers (Lumbres)	95	p.	p.
Ruault	Papetiers (Lyon)	90	c.	c.
Declide	Papetiers (Magnac-sur-Touvre)	165	c.	c.
Delaine	Papetiers (Paris)	159	p.	p.
Kœbel	Papier-carton (Paris)	1.033	c.	c.
Joly	Coloristes, enlumineurs (Paris)	167	c.	c.
Delagrange	Chiffonniers (Périgueux)	10	c.	c.
Gaillard	Papetiers (Saint-Junien)	84	c.	c.
Adam	Papier-carton (Strasbourg)	315	p.	p.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DE LA PHARMACIE ET DE LA DROGUERIE

Délégué fédéral : DIEM

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Tricou</i>	Préparateurs pharmacie (Agen).....	30	n. v.	c.
<i>Guiot</i>	Préparateurs pharmacie (Angers)...	25	c.	c.
<i>Labattut</i>	Préparateurs pharmacie (Bourges)..	35	p.	p.
<i>Diem</i>	Préparateurs pharmacie (Grenoble).	45	p.	p.
<i>Diem</i>	Préparateurs pharmacie (Limoges).	35	p.	p.
<i>Diem</i>	Préparateurs pharmacie (Lyon)....	150	c.	p.
<i>Diem</i>	Préparateurs pharmacie (Marseille).	100	p.	p.
<i>Mauries</i>	Préparateurs pharmacie (Paris)....	200	p.	p.
<i>Diem</i>	Préparateurs pharmacie (Périgueux)	18	p.	p.

FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS

Délégué fédéral : DEMEY

<i>Marty</i>	Ouvr. du port (Agde)	30	p.	p.
<i>Fargue</i>	Transp. et manutent. ports (Argen- teuil)	50	c.	c.
<i>François</i>	Dockers (Armentières)	20	p.	p.
<i>Demey</i>	Dockers (Bastia)	120	p.	p.
<i>Demey</i>	Charretiers (Beaucaire).....	40	p.	p.
<i>Monté</i>	Transports (Béziers).....	100	p.	p.
<i>Laval</i>	Arrimeurs ports et docks (Bordeaux)	50	p.	p.
<i>Lafaye</i>	Camionneurs (Bordeaux).....	20	p.	p.
<i>Lafont</i>	Mécanic. ports et docks (Bordeaux).	130	p.	p.
<i>Laval</i>	Poteaux de mines (Bordeaux).....	400	p.	p.
<i>Ferré</i>	Ouvr. port charbons (Bordeaux)....	150	c.	c.
<i>Baudoin</i>	Charpentiers (Boulogne-sur-Mer)...	45	p.	p.
<i>Bonne</i>	Dockers (Boulogne-sur-Mer)	100	c.	c.
<i>Cueff</i>	Dockers (Brest)	600	p.	p.
<i>Vessecœur</i> ...	Ouvr. port (Calais).....	1.000	p.	p.
<i>Vessecœur</i> ...	Grutiers (Calais).....	60	p.	p.
<i>Nicolas</i>	Ouvr. bois du Nord et sapins (Cette).	55	p.	p.
<i>Fargue</i>	Ouvr. port (Cette).....	420	c.	c.
<i>Marty</i>	Charbonniers (Cette).....	250	p.	p.
<i>Dumaine</i>	Charretiers, camionneurs (Cognac)..	20	c.	c.
<i>Francois</i>	Dockers port (Dieppe).....	100	p.	p.
<i>Gens</i>	Ouvr. port (Dunkerque).....	4.600	p.	p.
<i>François</i>	Débardeurs (Estaires).....	15	p.	p.
<i>François</i>	Ouvr. port (Fécamp).....	75	p.	p.
<i>Besançon</i>	Ports et docks (Honfleur).....	500	a.	p.
<i>Demey</i>	Dockers (Isle-Rousse).....	65	p.	p.
<i>Mamessier</i> ...	Ports et docks (Lanouvelle).....	60	p.	p.
<i>Vignaud</i>	Dockers (La Rochelle, La Palice)....	500	p.	p.
<i>Millet</i>	Ouvr. port (Le Havre).....	2.600	c.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

385

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient' synd'
Guéna	Charbonniers, dockers (Sables - d'O- lonne)	50	p.	p.
François	Ouvr. dockers (Tréport).....	30	p.	p.
Bailly	Transports (Lille).....	650	p.	p.
Bernard	Ouvr. port commerce (Lorient)....	200	p.	p.
Mamessier ...	Charretiers (Lunel).....	25	p.	p.
Tricon	Transports, manutentions (Lyon)...	300	p.	p.
Accary	Emballeurs (Lyon).....	80	c.	c.
Durnerin	Marine (Lyon).....	800	p.	p.
Vignaud	Chargeurs, camionneurs (Marseille).	600	p.	p.
Antomarchi ..	Charbonniers (Marseille).....	500	p.	p.
Albergne	Portefaix, emballeurs (Marseille)...	290	c.	c.
Vignaud	Manutentionn. des bois (Marseille)..	100	p.	p.
Vignaud	Conducteurs grugs (Marseille).....	75	p.	p.
Vignaud	Ports et docks (Marseille).....	2.050	p.	p.
Demey	Charretiers (Mazamet).....	60	p.	p.
Guéna	Ouvr. du port (Nantes).....	550.	a.	p.
Olive	Transports, manutent. (Narbonne)...	50	c.	c.
Demey	Dockers (Nice).....	200	p.	p.
Mazon	Déménageurs (Paris).....	25	p.	p.
Bourg et Far- gue	Transp. ouvr. ports (Paris et Seine).	2.025	c.	c.
Merriaux	Marine fluviale (Paris).....	300	c.	c.
Mamessier ...	Charretiers (Pézenas).....	30	p.	p.
Mamessier ...	Dockers (Port-Vendres)	40	p.	p.
Demey	Dockers port (Propriano).....	25	p.	p.
Gally	Dockers (Rochefort)	300	p.	p.
Lorthiois	Transports (Roubaix).....	900	p.	p.
Raganne	Chauffeurs, mécaniciens (Rouen)....	250	c.	c.
Merriaux	Marine Basse-Seine (Rouen).....	575	c.	c.
Engler	Ouvr. port (Rouen).....	700	c.	c.
Batas	Charbonniers (Saint-Malo).....	150	p.	p.
Le Gallo.....	Port (Saint-Nazaire).....	625	p.	p.
Mabrier	Transport (Tourcoing).....	700	p.	p.
Thibault	Débardeurs (Troyes).....	10	p.	p.

FEDERATION POSTALE SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES P. T. T.

Délégué fédéral : N...

Combes	Agents P. T. T. (Ain)	58	p.	p.
Vacher	Agents P. T. T. (Alger)	427	c.	c.
Caillon	Agents P. T. T. (Allier)	70	p.	p.
Combes	Agents P. T. T. (Hautes-Alpes)	36	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Ardèche)	65	p.	p.
Jacob (Joseph).	Agents P. T. T. (Aube)	62	c.	c.
Combes	Agents P. T. T. (B.-du-Rhône)	655	p.	p.
Beylot	Agents P. T. T. (Charente)	61	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient' synd'
Combes	Agents P. T. T. (Finistère)	109	c.	c.
Combes	Agents P. T. T. (Haute-Garonne) ..	82	p.	p.
Combes	Agents P. T. T. (Gironde)	391	p.	p.
Reix (Elie)	Agents P. T. T. (Béziers [Hérault]).	71	p.	p.
Marie	Agents P. T. T. (Montpellier [Hé- Halgrain rault])	71	p.	p.
Le Troquer ...	Agents P. T. T. (Ille-et-Vilaine)....	205	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Indre-et-Loire) ...	45	c.	c.
Caillon	Agents P. T. T. (Jura)	70	p.	p.
Monié	Agents P. T. T. (Landes)	60	p.	p.
François (E.)..	Agents P. T. T. (Loire)	128	p.	p.
	Agents P. T. T. (Loir-et-Cher)	79	p.	p.
Delmas	Agents P. T. T. (Lot-et-Garonne) ..	44	p.	p.
Chartier	Agents P. T. T. (Maine-et-Loire) ..	84	p.	p.
Dumoulin	Agents P. T. T. (Marne)	189	p.	p.
Villa	Agents P. T. T. (Haute-Marne)	62	p.	p.
Decottignies ..	Agents P. T. T. (Nièvre)	82	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Nord)	644	p.	p.
Marie	Agents P. T. T. (Orne)	52	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Pas-de-Calais)	229	p.	p.
Combes	Agents P. T. T. (Puy-de-Dôme)	187	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Basses-Pyrénées) .	165	p.	p.
Combes	Agents P. T. T. ambul. (Pyrénées)..	155	p.	p.
Plouviet	Agents P. T. T. (Pyrénées-Orient.) .	89	p.	p.
Beylot	Agents P. T. T. (Haut-Rhin)	43	p.	p.
Combes	Agents P. T. T. (Rhône)	609	p.	p.
Delmas	Agents P. T. T. (Saône-et-Loire) ...	142	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Sarthe)	71	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Savoie)	97	p.	p.
Caillon	Agents P. T. T. (Seine)	5.372	p.	p.
Chevalme	Agents P. T. T. (Seine-et-Marne) ..	81	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Seine-Inférieure) .	188	p.	p.
Soulet	Agents P. T. T. (Deux-Sèvres)	71	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Somme)	109	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Tunis)	242	p.	p.
Condat (Maur.)	Agents P. T. T. (Var)	102	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Vaucluse)	49	p.	p.
Beylot	Agents P. T. T. (Vendée)	89	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Vienne)	153	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Haute-Vienne) ...	87	p.	p.
Combes	Agents P. T. T. (Vosges)	84	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Yonne)	59	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Corrèze)	52	p.	p.
Bernard	Agents P. T. T. (Corse)	26	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Côte-d'Or)	116	p.	p.
Delmas	Agents P. T. T. (Dordogne)	»	c.	c.
Delmas	Agents P. T. T. (Drôme)	117	p.	p.
Février	Agents P. T. T. (Eure-et-Loir)	43	p.	p.

FEDERATION POSTALE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DES P. T. T.

Délégué fédéral : N...

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Venin	Empl. P. T. T. (Ain)	78	c.	p.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Ardennes)	71	p.	p.
Rynkowsky ...	Empl. P. T. T. (Alger)	131	c.	c.
Jacob	Empl. P. T. T. (Aube)	125	c.	c.
Valtat	Empl. P. T. T. (Aude)	120	c.	c.
Valtat	Empl. P. T. T. (Bouches-du-Rhône) ..	310	c.	c.
Juchault	Empl. P. T. T. (Charente-Infér.) ...	136	c.	c.
Valtat	Empl. P. T. T. (Corrèze)	89	c.	c.
Harrault	Empl. P. T. T. (Côte-d'Or)	54	c.	c.
Robichon	Empl. P. T. T. (Côtes-du-Nord)	108	c.	c.
Reix	Empl. P. T. T. (Dordogne)	30	c.	c.
Cazals	Empl. P. T. T. (Doubs)	64	c.	c.
Harrault	Empl. P. T. T. (Drôme)	129	p.	p.
Halgrain	Empl. P. T. T. (Eure-et-Loir)	36	p.	p.
Gouzien	Empl. P. T. T. (Finistère)	113	c.	c.
Digat	Empl. P. T. T. (Haute-Garonne) ...	110	p.	p.
Harrault	Empl. P. T. T. (Gironde)	268	n. v.	n. v.
Monié	Empl. P. T. T. (Hérault)	60	p.	p.
Digat	Empl. P. T. T. (Ille-et-Vilaine)	137	p.	p.
Digat	Empl. P. T. T. (Indre-et-Loire)	213	p.	p.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Jura)	46	p.	p.
Lorduron	Empl. P. T. T. (Loire)	200	c.	c.
Harrault	Empl. P. T. T. (Haute-Loire)	26	p.	p.
Delmas	Empl. P. T. T. (Loiret)	152	p.	p.
Valtat	Empl. P. T. T. (Loire-Inférieure) ..	53	c.	c.
Harrault	Empl. P. T. T. (Lot-et-Garonne) ..	120	c.	c.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Maine-et-Loire) ...	62	p.	p.
Caillon	Empl. P. T. T. (Manche)	166	p.	p.
Digat	Empl. P. T. T. (Haute-Marne)	61	p.	p.
Harrault	Empl. P. T. T. (Mayenne)	15	p.	p.
Marie	Empl. P. T. T. (Morbihan)	54	p.	p.
Valtat	Empl. P. T. T. (Nièvre)	101	c.	c.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Nord)	635	p.	p.
Bonnerie	Empl. P. T. T. (Oran)	70	c.	c.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Orne)	86	p.	p.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Pas-de-Calais)	200	p.	p.
Dumoulin	Empl. P. T. T. (Puy-de-Dôme)	212	p.	p.
Digat	Empl. P. T. T. (Hautes-Pyrénées) ..	103	p.	p.
Chevalme	Empl. P. T. T. (Haut-Rhin)	»	p.	p.
Dupaux	Empl. P. T. T. (Saône-et-Loire) ...	335	p.	p.
Valtat	Empl. P. T. T. (Seine)	2.057	c.	c.
Decottignies ..	Empl. P. T. T. (Seine-et-Marne) ...	105	p.	p.
Digat	Empl. P. T. T. (Seine-Inférieure) ..	60	p.	p.
Harrault	Empl. P. T. T. (Seine-et-Oise)	379	c.	c.
Harrault	Empl. P. T. T. (Deux-Sèvres)	51	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Decottignies</i> ..	Empl. P. T. T. (Somme)	62	p.	p.
<i>Valtat</i>	Empl. P. T. T. (Tarn)	123	c.	c.
<i>Harrault</i>	Empl. P. T. T. (Tunis)	106	c.	c.
<i>Bernard</i>	Empl. P. T. T. (Vendée)	43	p.	p.

FEDERATION POSTALE SYNDICAT NATIONAL DES OUVRIERS DES P. T. T.

Délégué fédéral : DIGAT

<i>Rynkowski</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Alger)	144	c.	c.
<i>Guige</i>	Ouvriers P. T. T. (Hautes-Alpes) ..	27	c.	c.
<i>Guige</i>	Ouvriers P. T. T. (Alpes-Marit.) ...	148	c.	c.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Ardennes)	117	p.	p.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Ariège)	25	p.	p.
<i>Jacob</i>	Ouvriers P. T. T. (Aube)	50	c.	c.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Aude)	61	p.	p.
<i>Drouin</i>	Ouvriers P. T. T. (Aveyron)	49	p.	p.
<i>Guige</i>	Ouvriers P. T. T. (B.-du-Rhône) ...	201	p.	a.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Calvados)	106	p.	p.
<i>Delmas</i>	Ouvriers P. T. T. (Cantal)	44	p.	p.
<i>Juchault</i>	Ouvriers P. T. T. (Charente-Inf.) ..	52	c.	c.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Cher)	34	p.	p.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Corrèze)	35	p.	p.
<i>Guige</i>	Ouvriers P. T. T. (Corse)	44	c.	c.
<i>Lagrange</i>	Ouvriers P. T. T. (Creuse)	20	c.	c.
<i>Drouin</i>	Ouvriers P. T. T. (Dordogne)	63	c.	c.
<i>Cazals</i>	Ouvriers P. T. T. (Doubs)	68	c.	c.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Eure)	46	p.	p.
<i>Dumoulin</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Eure-et-Loir) ..	65	p.	p.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Haute-Garonne) ..	86	p.	p.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Gers)	32	p.	p.
<i>François</i>	Ouvriers P. T. T. (Béziers [Hérault])	53	p.	p.
<i>Monié</i>	Ouvriers P. T. T. (Montpellier [Hé- rault])	210	p.	p.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Ille-et-Vilaine) ..	82	p.	p.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Indre)	40	p.	p.
<i>Chartier</i>	Ouvriers P. T. T. (Indre-et-Loire) ..	54	c.	c.
<i>Drouin</i>	Ouvriers P. T. T. (Isère)	152	p.	p.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Jura)	48	p.	p.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Landes)	28	p.	p.
<i>Drouin</i>	Ouvriers P. T. T. (Loire)	151	c.	c.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Haute-Loire) ...	43	c.	c.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Loiret)	114	p.	p.
<i>Drouin</i>	Ouvriers P. T. T. (Lot-et-Gar.) ...	29	c.	c.
<i>Caperon</i>	Ouvriers P. T. T. (Maine-et-Loire) ..	61	p.	p.
<i>Delmas</i>	Ouvriers P. T. T. (Marne)	177	p.	p.
<i>Descombes</i> ...	Ouvriers P. T. T. (Haute-Marne) ..	54	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

389

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Peltier	Ouvriers P. T. T. (Mayenne)	30	c.	c.
Drouin	Ouvriers P. T. T. (Meurthe-et-M.)	325	p.	p.
Caperon	Ouvriers P. T. T. (Nièvre)	43	p.	p.
Soulet	Ouvriers P. T. T. (Nord)	583	p.	p.
Drouin	Ouvriers P. T. T. (Oise)	115	p.	p.
Decottignies	Ouvriers P. T. T. (Orne)	57	p.	p.
Drouin	Ouvriers P. T. T. (Pas-de-Calais)	226	p.	p.
Paulin	Ouvriers P. T. T. (Puy-de-Dôme)	66	p.	p.
Caperon	Ouvriers P. T. T. (Pyrénées-Or.)	47	p.	p.
Drouin	Ouvriers P. T. T. (Bas-Rhin)	107	p.	p.
Chevalme	Ouvr. P. T. T. (Belfort [Haut-Rhin])	26	p.	p.
Fiorat	Ouvr. P. T. T. (Rhône)	171	c.	c.
Descombes	Ouvriers P. T. T. (Haute-Saône)	38	p.	p.
Beylot	Ouvriers P. T. T. (Saône-et-Loire)	37	p.	p.
Debrahander	Ouvriers P. T. T. (Sarthe)	47	p.	p.
Chappuis	Ouvriers P. T. T. (Haute-Savoie)	52	c.	c.
Peltier	Ouvriers P. T. T. (Seine, Seine-et-Oise)	2.576	c.	c.
Gauthier	Ouvriers P. T. T. (Seine-et-M.)	144	c.	n. v.
Drouin	Ouvriers P. T. T. (Somme)	200	p.	p.
Beylot	Ouvriers P. T. T. (Tarn)	32	p.	p.
Valeyxiselle	Ouvriers P. T. T. (Tarn-et-Gar.)	30	p.	p.
Guige	Ouvriers P. T. T. (Var)	82	c.	c.
Bernard	Ouvriers P. T. T. (Vendée)	39	p.	p.
Audinet	Ouvriers P. T. T. (Vienne)	63	p.	p.
Bert	Ouvriers P. T. T. (Haute-Vienne)	86	c.	c.
Berchon	Ouvriers P. T. T. (Yonne)	65	p.	p.

FEDERATION DES POUDRERIES - RAFFINERIES

Délégué fédéral : HURON

Lechantre	Poudrerie nouvelle (Angoulême)	270	c.	c.
Huron	Poudrerie (Bouchet)	225	p.	p.
Dedecker	Poudrerie nouvelle (Esquerdes)	180	p.	p.
Huron	Poudrerie (Moulin-Blanc)	300	p.	p.
Muliez	Poudrerie nouv. (Pont-de-Buis)	250	p.	p.
Huron	Poudrerie (Ripault)	110	c.	c.
Mayoux (F.)	Poudrerie (Saint-Chamas)	200	c.	c.
Huron	Poudrerie (St-Médard-en-Jalles)	300	p.	p.
Huron	Poudrerie (Sevran)	350	p.	p.
Bedel	Poudrerie (Toulouse)	300	p.	p.
Huron	Poudrerie (Vonges)	262	p.	p.

FÉDÉRATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Délégué fédéral : DUMAS

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Dhiver</i>	Caoutchoutiers (Argenteuil)	100	c.	c.
<i>Serre</i>	Pétroles et prod. chim. (Blaye).....	400	p.	p.
<i>Bossues</i>	Produits chimiques (Bordeaux).....	75	p.	p.
<i>Hervier</i>	Toiles peintes et cirées (Bourges)...	40	n. v.	n. v.
<i>Dumas</i>	Prod. chimiques (Clermont-Ferrand).	25	c.	c.
<i>Rousseau</i>	Produits chimiques (Cornil)	100	p.	p.
<i>Mayoux (F.)</i> ...	Produits chimiques (Gardanne)	25	c.	c.
<i>Delanoue</i>	Produits chimiques (Honfleur).....	260	p.	p.
<i>Gosnat</i>	Produits chimiques (La Guerche) ..	100	c.	c.
<i>Juchault</i>	Produits chimiques (La Rochelle) ..	100	c.	c.
<i>Thomas (René)</i>	Extrait tanin (La Rochette).....	40	c.	c.
<i>Cnudde</i>	Produits chimiques (Lille)	150	p.	p.
<i>Tourette</i>	Produits chimiques (Lyon)	200	c.	c.
<i>Vincent</i>	Couronnes mortuaires (Lyon)	100	c.	c.
<i>Dumas</i>	Produits chimiques (Montluçon).....	180	c.	c.
<i>Rochet</i>	Usines réunies (Nantes).....	71	p.	p.
<i>D'Hont</i>	Produits chimiques (Roubaix)	300	p.	p.
<i>Henry (Jean)</i> ..	Produits chimiques (Paris)	1.000	c.	c.
<i>Dumas</i>	Produits chimiques (Saint-Fons) ...	50	c.	c.
<i>Gaillard</i>	Produits chimiques (Saint-Junien)..	70	c.	c.
<i>Robert</i>	Pétroles (Saint-Loubes)	130	p.	p.
<i>Bacquet</i>	Produits chimiques (Saint-Ouen) ..	160	c.	c.
<i>Chartier</i>	Produits chimiques (Tours)	80	c.	c.
<i>Leroux</i>	Prod. chimiques (Villiers-Saint-Paul, Le Tremblay et Rieux).....	150	c.	c.
<i>Chabanon</i>	Caoutchoutiers (Villeurbanne)	50	c.	c.

FÉDÉRATION DU SCIAGE TABLETTERIE

Délégué fédéral : TRUMELET

<i>Chappuis</i>	Scieries mécaniques (Annecy).....	20	n. v.	n. v.
<i>Thibault</i>	Ouvr. scieries (Arcis-sur-Aube).....	22	p.	p.
<i>Monnie</i>	Ouvr. pipes (Baume-les-Dames)....	49	c.	c.
<i>Leroux</i>	Scieurs, façonniers de bois à la méca- nique (Béthisy-Saint-Pierre).....	25	c.	c.
<i>Passat</i>	Brosserie (Blois).....	33	p.	p.
<i>Crispel</i>	Layetiers, fabricants de caisses (Bor- deaux)	17	c.	c.
<i>Galantus</i>	Ouvr. scieurs (Champagnole)	23	p.	p.
<i>Rosset-Bolin</i> .	Ouvr. scieurs sur bois (Clairvaux)..	25	p.	p.
<i>Cholet</i>	Sciage (Damery).....	57	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

391

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Trumelet</i>	Ouvr. en peignes (Ezy).....	396	c.	c.
<i>Ernest (Louis)</i> .	Sciage (Faymont-Val-d'Ajol).....	19	p.	p.
<i>Planteline</i>	Scieurs, découpeurs et mouliniers (Fontenay-Trésigny)	25	c.	c.
<i>Leroux</i>	Scierie mécanique (Hermes).....	100	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Brossiers (La Capelle).....	62	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Brossiers (L'Isle-Adam)	22	c.	c.
<i>Wattelle</i>	Brossiers (Marcq-en-Barœul)	10	c.	c.
<i>Trévennec</i>	Scieries mécaniques (Lorient)	40	p.	p.
<i>Fiorat</i>	Scieries mécaniques (Lyon)	77	c.	c.
<i>Lafont</i>	Scieries mécaniques (Mios)	73	p.	p.
<i>Rosset-Bolin</i> .	Tourneurs (Moirans)	30	p.	p.
<i>Galantus</i>	Tourneurs (Molinges)	55	p.	p.
<i>Paget-Blanc</i> ..	Scieurs (Morez)	8	p.	p.
<i>Rochet</i>	Scieurs mécaniques (Nantes).....	83	p.	p.
<i>Hodée</i>	Brossiers (Nogent-sur-Seine).....	26	p.	p.
<i>Leroux</i>	Tabletters de l'Oise.....	1.338	c.	c.
<i>Gérome</i>	Peignes (Oyonnax).....	34	c.	c.
<i>Gérome</i>	Sciage, tabletterie (Oyonnax).....	42	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Brosserie (Paris).....	97	c.	c.
<i>Wattelle</i>	Emballeurs, etc. (Paris).....	200	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Scieurs, découpeurs (Paris).....	233	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Tabletterie écaille (Paris).....	50	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Peignes, baleine de corne (Paris)....	10	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Ouvr. en plumeaux (Paris).....	66	c.	c.
<i>Trumelet</i>	Cannes, fouets (Paris).....	33	a.	c.
<i>Fiorat</i>	Sciage (Parthenay).....	33	c.	c.
<i>Audinet</i>	Brossiers, balaitiers (Poitiers).....	33	p.	p.
<i>Harpages</i>	Brossiers (Roubaix).....	33	p.	p.
<i>Fradet</i>	Sciage, façonnage (Saint-Alyre).....	33	p.	p.
<i>Rosset-Bolin</i> ..	« Le Travail » (Saint-Claude).....	2.000	p.	p.
<i>Wattelle</i>	Brossiers (Sens).....	10	c.	c.
<i>Marty-Rollan</i> .	Sciage, façonnage (Toulouse).....	5	p.	p.

FEDERATION DES SERVICES DE SANTE

Délégué fédéral : MERMA

<i>Livergnage</i> ...	Service santé (Alger).....	233	p.	p.
<i>Livergnage</i> ...	Personnel civil centre appareillage (Amiens)	19	p.	p.
<i>René (Thomas)</i>	Personnel infirmier asile de Bassens.	16	c.	c.
<i>Merma</i>	Personnel asile départem. (Blois)...	58	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Pers. ouv. hospices civils (Bordeaux)	87	p.	p.
<i>Mourgues</i>	Pers. centre appareillage (Bordeaux)	30	p.	p.
<i>Livergnage</i> ..	Pers. adm. des hospices (Bordeaux).	33	p.	p.
<i>Merma</i>	Infirmiers asile d'aliénés (Cadillac)..	68	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp' moral	2 ^e vote Orient' synd'
<i>Fradet</i>	Orthopédistes centre d'appareillage (Clermont-Ferrand)	64	p.	p.
<i>Merma</i>	Pers. service de santé (Constantine).	33	p.	p.
<i>Chartier</i>	Personnel civil centre d'appareillage (Joué-les-Tours)	27	n. v.	c.
<i>Merma</i>	Employés des deux sexes asile (La Charité-sur-Loire)	78	p.	p.
<i>Merma</i>	Pers. asile (Lafond)	40	p.	p.
<i>Neny</i>	Pers. service de santé et d'assistance (Lesvellec)	50	p.	p.
<i>Merma</i>	Pers. hospices civils (Lyon)	1.370	p.	p.
<i>Livergnage</i> ...	Mécaniciens-dentistes (Lyon)	33	p.	p.
<i>Rivet</i>	Empl. services médicaux asile de Naugeat	50	c.	c.
<i>Livergnage</i> ...	Pers. asile départem. du Rhône	150	p.	p.
<i>Cattaneo</i>	Empl. secondaires asile Saint-Pierre (Marseille)	83	a.	p.
<i>Carrère</i>	Infirmiers hôpitaux (Montpellier) ...	142	c.	c.
<i>Livergnage</i> ...	Pers. secondaires établis. départem. asile Font-d'Aurelle (Montpellier).	139	p.	p.
<i>Neny</i>	Mécaniciens-dentistes (Nice)	50	p.	p.
<i>Livergnage</i> ...	Infirmiers, garçons et filles de salle (Nice)	250	p.	p.
<i>Livergnage</i> ...	Service santé (Oran)	76	p.	p.
<i>Bestel</i>	Médecine sociale (Paris)	16	c.	c.
<i>Bisch</i>	Pers. civil centre appareillage de la Seine	100	c.	c.
<i>Lavergne</i>	Pers. des hôpitaux de la Seine	8.394	c.	c.
<i>Merma</i>	Infirmiers et infirmières libres de la Seine	150	p.	p.
<i>Peltier</i>	Pers. secondaires médical, etc., de la Seine	1.816	c.	c.
<i>Flandrin</i>	Empl. réunis asile (Pierrefeu)	128	c.	c.
<i>Merma</i>	Infirmiers asile (Quimper)	67	p.	p.
<i>Texier</i>	Pers. civil service de santé (Rennes).	43	c.	c.
<i>Livergnage</i> ...	Pers. service santé asile départem. (Saint-Dizier)	42	p.	p.
<i>Merma</i>	Pers. non gradé des asiles nationaux (Saint-Maurice)	292	p.	p.
<i>Galantus</i>	Pers. asile (Saint-Ylie)	65	p.	p.
<i>Livergnage</i> ...	Pers. maison de santé de Sotteville- les-Rouen	183	p.	p.

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

Délégué fédéral : BAUDOIN

<i>Buignet</i>	Employés octroi (Abbeville)	29	p.	p.
<i>Baudoin</i>	Trav. municipaux (Alais)	100	p.	p.
<i>Négrel</i>	Cantonniers (Aix)	141	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Négrel	Cantonniers-chefs (Ardèche)	250	c.	c.
Jullien (André)	Cantonniers (Arles)	107	a.	p.
Santini	Trav. municipaux (Aubagne)	24	p.	p.
Chevalme	Pers. services communaux (Belfort)	80	p.	p.
Jalabert	Trav. municipaux (Béziers)	198	p.	p.
Lauga	Pers. services publics (Bordeaux)	1.080	p.	p.
Sorin	Empl. communaux (Bourges)	170	p.	p.
Cam (E.)	Trav. municipaux (Brest)	800	c.	c.
Rousseau	Trav. municipaux (Brive)	60	p.	p.
Belot	Empl. municipaux (Caudry)	56	p.	p.
Lavergne	Empl. communaux (Cette)	90	a.	p.
Viault	Trav. municipaux (Cherbourg)	100	c.	c.
Coupel	Empl. communaux (Cholet)	21	p.	p.
Deboucq	Services publics (Denain)	106	p.	p.
Vanasse	Trav. municipaux (Dijon)	108	p.	p.
Elhers	Trav. municipaux (Dunkerque)	58	p.	p.
Coupel	Trav. municipaux (Fougères)	80	p.	p.
Jublin	Trav. municipaux (Grenoble)	170	p.	a.
Krieger	Services publics (Haguenau)	105	p.	p.
Vandewattyne	Services publics (Halluin)	11	c.	c.
Santini	Trav. municipaux (La Ciotat)	40	p.	p.
Carré	Agents communaux (Le Mans)	60	p.	p.
Pujos	Ouv. civils dépôt d'étalons (Le Pin)	9	p.	p.
Camu	Pers. municipal (Lille)	1.143	p.	p.
Jublin	Trav. municipaux (Lyon)	2.020	p.	p.
Jullien (André)	Cantonniers (Marseille)	132	a.	p.
Petit	Trav. municipaux (Marseille)	3.800	p.	p.
Mayoux (F.)	Employés de la ferme (Marseille)	180	c.	c.
Foucriat	Trav. municipaux (Montluçon)	200	p.	p.
Lavergne	Trav. municipaux (Montpellier)	327	a.	p.
Baudoin	Trav. municipaux (Morlaix)	80	p.	p.
Jaquet	Trav. municipaux (Mulhouse)	400	c.	c.
Simon	Trav. municipaux (Nantes)	140	p.	p.
Olive	Empl. communaux (Narbonne)	80	p.	p.
Simon	Trav. municipaux (Nîmes)	136	p.	p.
Morel	Services publics (Paris)	15.000	p.	p.
Grandjean	Exploitations et filiales de la Seine	1.430	a.	p.
Decostère	Empl. municipaux (Perpignan)	227	p.	p.
Coupel	Empl. municipaux (Rennes)	372	p.	p.
Valéte	Empl. et ouv. municip. (Roanne)	130	p.	a.
Quennoy	Services municipaux (Roubaix)	1.400	p.	p.
Galantus	Empl. municipaux (Saint-Claude)	19	p.	p.
Valette	Empl. et trav. municip. (St-Etienne)	800	c.	c.
Coupel	Trav. municipaux (Saint-Malo)	30	p.	p.
Vatin	Trav. municipaux (St-Quentin)	140	p.	p.
Krieger	Services publics (Saverne)	70	p.	p.
Krieger	Services publics (Schlestadt)	50	p.	p.
Krieger	Services publics (Strasbourg)	1.340	p.	p.
Charpentier	Pers. C ^l e des Eaux (Suresnes)	140	c.	c.
Flandrin	Balayeurs municipaux (Toulon)	96	c.	c.
Baux	Services publics (Toulouse)	800	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Jossé	Services municipaux (Tourcoing)	355	p.	p.
Désiré	Trav. municipaux (Valence)	34	p.	p.
Trouvé	Empl. municipaux (Vierzon)	12	p.	p.
Jublín	Pers. municipal (Villeurbanne)	176	p.	p.
Baert	Agents communaux (Aube)	160	p.	p.
Lauga	Trav. municipaux (Dordogne)	33	p.	p.
Baudou	Ponts et chaussées (Gironde)	60	p.	p.
Feuvrier	Ponts et chaussées (Ille-et-Vilaine)	28	p.	p.
Andrieu	Municipaux, communes, service hospitalier, etc. (Indre)	64	c.	a.
Badet	Services municip. (Saône-et-Loire)	140	p.	p.
Dufois	Ouv. communaux (Seine)	3.000	c.	c.
Baudoin	Trav. communaux (Seine-et-Oise)	375	p.	p.
Baux	Empl. mairie et ouv. comm. (Tarn)	100	p.	p.
Sorin	Ouv. communaux (Vienne)	170	p.	p.
Bonnefond	Serv. municip., etc. (Haute-Vienne)	608	p.	p.

FEDERATION DU SOUS-SOL

Délégué fédéral : BARTUEL

René (Thomas)	Mineurs (Aime)	49	c.	c.
Dupuy	Mineurs (Alais)	228	c.	c.
Rousseau	Ardoisiers (Allasac)	87	p.	p.
Rossy	Mineurs (Anzin)	10.000	p.	p.
Oustry	Mineurs (Aubin)	964	p.	p.
Mazars	Mineurs (Auboué)	35	p.	p.
Guillot (Mar.)	Mineurs (Autun)	60	c.	c.
Bard	Mineurs (Auzon)	70	p.	p.
Panissal	Mineurs (Avène-les-Bains)	51	p.	p.
Vigne	Mineurs (Banne)	41	p.	p.
Panissal	Ardoisiers (Bel-Air)	428	p.	p.
Giraud	Mineurs (Bert et Montcombroux)	157	p.	p.
Peyrie	Mineurs (Bessèges)	364	p.	p.
Giraud	Mineurs (Bezenet)	142	c.	a.
Giraud	Mineurs (Bosmoreau-les-Mines)	53	p.	p.
Oustry	Mineurs (Bouligny)	63	p.	p.
Bard	Mineurs (Brassac-les-Mines)	114	p.	p.
Giraud	Mineurs (Buxières-les-Mines)	100	c.	c.
Monatte	Mineurs (Cagnac)	1.000	c.	c.
Panissal	Ardoisiers (Carhaix)	157	p.	p.
Truel	Mineurs (Carmaux)	1.385	p.	p.
Vignane	Mineurs (Chaligny)	257	c.	c.
Rousset	Mineurs (Champagnac-les-Mines)	285	n. v.	c.
Bard	Mineurs (Charbonnier)	142	p.	p.
Giraud	Mineurs (Commentry)	142	p.	p.
Rousset	Mineurs (Côte-Chaude)	71	c.	c.

RÉSULTAT DES VOTES

395

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Vignane	Mineurs (Crusnes)	117	c.	c.
Mazars	Mineurs (Decazeville)	642	p.	p.
Bartuel	Mineurs (Deneuille-les-Mines)	21	p.	p.
Truel	Ardoisiers (Dourgne)	46	p.	p.
Giraud	Mineurs (Doyet)	90	p.	p.
Vignane	Mineurs (Droitaumont-Jarny)	42	p.	p.
Bonnefoy	Mineurs (Escarro)	45	p.	p.
Guillot (Mar.)	Mineurs (Epinac-les-Mines)	285	c.	c.
Pilard	Mineurs (Faymoreau)	206	p.	p.
Lenoir	Mineurs (Fillols)	60	a.	a.
Romeyer	Mineurs (Firminy)	714	p.	a.
Bard	Mineurs (Frugères-les-Mines)	57	p.	p.
Villeval	Ardoisiers (Fumay)	190	p.	p.
Bartuel	Mineurs (Fuveau)	178	p.	p.
Vigne	Mineurs (Gagnières)	100	p.	p.
Bernard	Mineurs (Gardanne)	257	p.	p.
Schumacher	Mineurs (Gages)	28	c.	c.
Truel	Mineurs (Graissessac)	651	p.	p.
Oustry	Mineurs (Graissessac-Plaisance)	70	p.	p.
Rousset	Mineurs (Grand' Croix)	214	c.	c.
Villeval	Ardoisiers (Haybes)	218	p.	p.
Vignane	Mineurs (Homécourt)	50	p.	p.
Vignane	Mineurs (Hussigny-Godbrange)	286	c.	c.
Vignane	Mineurs (Jœuf)	219	p.	p.
Bard	Mineurs (Jumeaux)	74	p.	p.
Panissal	Mineurs (La Bellière)	10	p.	p.
Thomas	Mineurs (La Chapelle)	271	p.	p.
Bard	Mineurs (La Combelle)	142	p.	p.
Vigne	Mineurs (La Fenadou)	235	p.	p.
Panissal	Mineurs (La Ferrière-aux-Etangs)	21	p.	p.
Rambier	Mineurs (La Grand'Combe)	842	c.	p.
Héraud	Mineurs (La Machine)	714	c.	c.
Rey (Joly)	Mineurs (La Mûre)	428	c.	c.
Pilard	Ardoisiers (La Pouèze)	181	p.	p.
Rousset	Mineurs (La Ricamarie)	214	c.	c.
Giraud	Mineurs (La Talaudière)	71	c.	c.
Lagrange	Mineurs (Lavaveix-les-Mines)	218	c.	c.
Ducros	Mineurs (La Vernarède)	357	p.	p.
Truel	Mineurs (Le Bouquet-d'Orb)	371	p.	p.
Thomas	Mineurs (Le Creusot)	37	p.	p.
Vigne	Mineurs (Le Martinet-sur-Auzonnet)	357	c.	p.
Bard	Mineurs (Lempdes)	57	p.	p.
Bartuel	Mineurs (Les Ferrières)	342	p.	p.
Dernoncourt	Mineurs (Lincel-Saint-Martin)	83	p.	p.
Humbert	Mineurs (Mancieulles)	27	p.	p.
Humbert	Carrières (Maxéville)	12	c.	c.
Bartuel	Mineurs (Messeix)	214	p.	p.
Kirch	Mineurs (Metz)	7.550	c.	c.
Bouët	Mineurs (Misengrain)	394	a.	c.
Roudil	Mineurs (Molière-sur-Cèze)	570	c.	c.
Duvernay	Mineurs (Montceau-les-Mines)	857	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd
<i>Giraud</i>	Mineurs (Montvicq)	70	p.	p.
<i>Moreau</i>	Mineurs (Moutiers)	35	p.	p.
<i>Panissal</i>	Mineurs (Mouzeil)	50	p.	p.
<i>Giraud</i>	Mineurs (Noyant)	304	p.	p.
<i>Mailly</i>	Mineurs (Pas-de-Calais)	39.009	p.	p.
<i>Vignane</i>	Mineurs (Piennes)	80	c.	c.
<i>Panissal</i>	Ardoisiers (Plessis-Coesmes).....	91	p.	p.
<i>Bartuel</i>	Mineurs (Pont-du-Château)	71	p.	p.
<i>Bartuel</i>	Mineurs (Potigny)	36	p.	p.
<i>Bartuel</i>	Mineurs (Prades)	285	p.	p.
<i>Panissal</i>	Ardoisiers (Renazé)	486	p.	p.
<i>Villeval</i>	Mineurs (Rimogne)	54	p.	p.
<i>Rey (E.)</i>	Mineurs (Rive-de-Gier)	35	c.	c.
<i>Tinel</i>	Mineurs (Roche-la-Molière)	257	c.	c.
<i>Ducros</i>	Mineurs (Rochessadoule)	428	p.	p.
<i>Calveyrach</i>	Mineurs (Ronchamps)	332	p.	p.
<i>Roudil</i>	Mineurs (Saint-Ambroix)	171	c.	c.
<i>Pilard</i>	Mineurs (Saint-Aubin-de-Luigne) ..	75	p.	p.
<i>Fourcade</i>	Mineurs (Sain-Bel, Saint-Pierre-la- Palud)	264	c.	c.
<i>Bartuel</i>	Mineurs (Saint-Eloi-les-Mines, La Bouble)	285	p.	p.
<i>Bartuel</i>	Mineurs (Saint-Eloi-Vieille-Mine) ..	714	p.	p.
<i>Giraud</i>	Mineurs (Saint-Etienne)	1.714	c.	c.
<i>Bard</i>	Mineurs (Sainte-Florine)	185	p.	p.
<i>Giraud</i>	Mineurs (Saint-Hilaire)	214	c.	c.
<i>Vigne</i>	Mineurs (Saint-Jean-de-Valerisole)..	114	c.	p.
<i>Vigne</i>	Mineurs (Saint-Laurent-le-Minier)..	55	p.	p.
<i>Guillot (Mar.)</i> ..	Mineurs (Saint-Léger-sur-Dheune)..	87	c.	c.
<i>Roudil</i>	Mineurs (Saint-Martin de Valgague)..	57	c.	c.
<i>Oustry</i>	Mineurs (Saint-Perdoux-Figeac) ...	121	p.	p.
<i>Panissal</i>	Mineurs (Saint-Remy)	61	p.	p.
<i>Frappart</i>	Mineurs (Sahorre)	55	p.	p.
<i>Pilard</i>	Mineurs (Segré)	88	p.	p.
<i>Quintin</i>	Mineurs (Sin-le-Noble)	10.400	p.	p.
<i>Marroy</i>	Mineurs (Terrenoire)	128	c.	c.
<i>Baune</i>	Ardoisiers (Trélazé).....	857	c.	p.
<i>Panissal</i>	Mineurs (Trets)	257	p.	p.
<i>Vignane</i>	Mineurs (Tucquegnieux)	88	p.	p.
<i>Mayoux (P.)</i> ..	Mineurs (Valdonne)	128	c.	c.
<i>Vignane</i>	Mineurs (Varangéville)	44	p.	p.
<i>Giraud</i>	Mineurs (Vendes-Champleix)	23	p.	p.
<i>Pellion</i>	Mineurs (Ventabren)	57	p.	p.
<i>Bard</i>	Mineurs (Vergongheon)	85	p.	p.
<i>Rousset</i>	Mineurs (Villars)	285	c.	c.
<i>Vignane</i>	Mineurs (Villerupt-Thil)	114	p.	p.

FEDERATION DU SPECTACLE

Délégué fédéral : LEGRIS

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Vacher	Choristes (Alger)	»	c.	c.
Vacher	Artistes musiciens (Alger)	250	c.	c.
Legris	Artistes musiciens (Angers)	76	p.	p.
Monnie	Artistes lyriques (Béziers)	35	p.	p.
Legris	Choristes (Bordeaux)	120	p.	p.
Legris	Machinistes théâtres (Bordeaux)	80	p.	p.
Legris	Musiciens (Cette)	35	p.	p.
Jullien	Musiciens (Hyères)	43	a.	a.
Camu	Musiciens (Lille)	120	p.	p.
Legris	Musiciens professionnels (Lyon)	500	p.	p.
Legris	Contrôleurs et entretien des théâtres (Marseille)	80	p.	p.
Jullien	Musiciens professionnels (Marseille)	500	p.	p.
Jullien	Artistes lyriques (Marseille)	50	c.	p.
Jullien	Artistes dramatiques (Marseille)	50	c.	p.
Jullien	Opérateurs, électriciens (Marseille)	30	c.	c.
Jullien	Danse (Marseille)	80	c.	c.
Jullien	Machinistes, accessoiristes des théâtres et concerts (Marseille)	120	c.	c.
François	Musiciens (Montpellier)	120	p.	p.
Le Gallo	Choristes (Nantes)	47	p.	p.
Le Gallo	Artistes musiciens (Nantes)	105	p.	p.
Favart	Artistes concerts, etc. (Paris)	450	p.	p.
Legris	Chorégraphes (Paris)	120	p.	p.
Legris	Contrôleurs, buralistes, etc. (Seine)	375	p.	p.
Poudroux	Musiciens (Paris)	5.000	p.	p.
Legris	Trav. forains (Seine)	100	p.	p.
Palette	Artistes peintres, décorateurs des théâtres (Paris)	120	c.	c.
Le Ny	Electriciens théâtres (Paris)	160	c.	c.
Carpentier	Artistes dramati., comédiens (Paris)	730	a.	p.
Colomer	Auteurs dramatiques (Paris)	40	c.	c.
Kieffer	Machinistes (Paris)	520	a.	p.
Chéreau	Assoc. professionn. music. (Rennes)	90	p.	p.
Burkhardt	Choristes (Strasbourg)	50	p.	p.
Burkhardt	Musiciens (Strasbourg)	100	p.	p.
Marty - Rollan.	Artistes, pers. théâtres (Toulouse)	55	p.	p.
Marty - Rollan.	Musiciens (Toulouse)	275	p.	p.
Dessalle	Associat. profess. music. (Versailles)	80	p.	p.
Lecoïn	Spectacle (Vienne)	35	c.	c.

FEDERATION NATIONALE DES TABACS

Délégué fédéral : N...

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Krieger	Pers. manuf. de tabacs (Bischwiller).	75	p.	p.
Dunot	Ouvr. tabacs (Bordeaux).....	900	p.	p.
Mauduit	Pers. mag. de transit des tabacs (Bordeaux)	40	p.	p.
Dunot	Ouvr. tabacs (Châteauroux).....	1.200	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. des tabacs (Dieppe)...	760	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. des tabacs (Dijon)....	600	p.	p.
Krieger	Ouvr. manuf. tabacs (Gentheim) ...	55	p.	p.
Krieger	Ouvr. manuf. tabacs (Lanterbourg) .	70	p.	p.
Dunot	Ouvr. manuf. tabacs (Le Havre) ...	575	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Le Mans).....	550	p.	p.
Dunot	Ouvr. manuf. tabacs (Lille)	950	p.	p.
Dunot	Ouvr. manuf. tabacs (Limoges)	178	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Lyon)	600	c.	a.
Dunot	Ouvr. manuf. tabacs (Marseille) ...	670	p.	p.
Mayoux	Mag. du transit (Marseille).....	21	c.	c.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Morlaix).....	918	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Nancy).....	800	p.	p.
Dunot	Ouvr. et ouvrières tabacs (Nantes)...	1.150	p.	p.
Dunot	Ouvr. manuf. tabacs (Nice)	600	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Orléans)	425	c.	c.
Fredon	Ouvr. manuf. tabacs (Paris)	2.627	p.	p.
Dunot	Ouvr. manuf. tabacs (Riom)	653	p.	p.
Krieger	Ouvr. manuf. tabacs (Strasbourg) ..	900	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Tonneins) ...	550	p.	p.
Mauduit	Ouvr. manuf. tabacs (Toulouse) ...	850	p.	p.

FEDERATION DES TEINTURIERS - DEGRAISSEURS

Délégué fédéral : JOURJON

Journal	Teinturiers-dégraisseurs (Bordeaux).	78	p.	a.
Journal	Teinturiers (Paris)	245	c.	c.

FEDERATION DU TEXTILE

Délégué fédéral : LEPER

Caïti	Bonneterie (Aix-en-Othe).....	200	p.	p.
Barbet	Teinturiers, apprêteurs (Amiens)....	450	c.	c.
Barbet	Tisseurs (Amiens).....	350	c.	c.
Vandeputte	Textile (Angoulême)	300	p.	p.

RÉSULTAT DES VOTES

399

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Mahu	Textile (Arcis-sur-Aube)	480	p.	p.
Vanderschoote	Textile (Armentières).....	200	p.	p.
Huyghe	Tapis, tapissiers (Aubusson).....	1.175	p.	p.
Mme Vurpillot	Textile (Audincourt et Exincourt)..	500	c.	c.
Marissal	Textile (Avesnes-Avesnelles)	200	c.	c.
Decock	Textile (Bagnères-de-Bigorre)	270	p.	p.
Louis (Ernest).	Textile (Ban-de-Laveline)	100	p.	p.
Racine	Textile (Baume-les-Dames)	130	c.	c.
Richetta	Textile (Beauvois-Fontaine)	725	c.	c.
Caïti (Franco).	Textile (Belfort)	100	p.	p.
Pfaff	Textile (Benfeld-Huttenheim)	725	p.	p.
Bracq	Textile (Bertry)	1.500	p.	p.
Vandeputte ..	Textile (Boissezou)	165	p.	p.
Decock	Cotonniers (Bolbec).....	800	p.	p.
Huyghe	Textile (Bourg-les-Valence)	80	p.	p.
Caïti	Textile (Bussang)	300	p.	p.
Boulangier	Apprêts (Calais).....	350	p.	p.
Boulangier	Tulles (Calais).....	300	p.	p.
Boulangier	Tullistes (Calais).....	1.600	p.	p.
Bonne	Dessinateurs, esquisseurs (Calais)...	100	c.	c.
Belot	Tullistes (Caudry).....	400	a.	a.
Gambard	Teinturiers, apprêteurs (Caudry)....	350	c.	c.
Delacourt	Préparation (Caudry).....	250	c.	c.
Delacourt	Tulles unis grecs (Caudry).....	240	c.	c.
Caïti	Textile (Charmes)	245	p.	p.
Romanet	Textile (Charavines)	120	c.	c.
Pilochery	Textile (Châteauroux)	900	c.	a.
Pfaff	Textile (Chatenois)	77	c.	c.
Plasse	Textile (Chauffaille)	400	c.	c.
Eissenring ...	Textile (Colmar)	1.938	p.	p.
Romanet	Textile (Combe-des-Eparres)	45	c.	c.
Richetta	Textile (Corbelin)	300	c.	c.
Laurent (Paul)	Textile (Cornimont)	1.500	p.	p.
Lagresle	Tisseurs (Cours).....	1.750	c.	c.
Huyghe	Textile (Crest)	150	p.	p.
Ternynck	Textile (Dunkerque)	500	p.	p.
Eissenring	Textile (Durmenach)	24	p.	p.
Delannoy	Textile (La Roche elbeuvienne).....	2.500	p.	c.
Louis (Ernest).	Textile (Eloyes, Pouxoux, Jarmenil).	900	p.	p.
Pfaff	Textile (Erstein)	271	c.	c.
Caïti	Textile (Estissac)	140	p.	p.
Decock	Textile (Evreux)	400	p.	p.
Huyghe	Tapiserie (Felletin).....	160	p.	p.
Louis (Ernest).	Textile (Ferdrupt)	250	p.	p.
Richetta	Cotonniers (Flers).....	240	c.	c.
Huyghe	Textile (Fourmies)	500	p.	p.
Caïti	Textile (Fraize-Plainfaing)	740	c.	a.
Boulangier	Textile (Fresse).....	140	p.	p.
Delbecque	Textile (Frévent)	550	p.	p.
Romanet	Textile (Fures)	280	c.	c.
Richetta	Bonnetiers (Ganges).....	150	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Finance (Paul)</i>	Textile (Gérardmer)	425	c.	c.
<i>Louis (Ernest)</i>	Textile (Golbey)	550	p.	p.
<i>Louis (Ernest)</i>	Textile (Grands-Sables)	150	p.	p.
<i>Eisenring</i>	Textile (Guebwiller)	3.075	p.	p.
<i>Vandewatyne</i> ..	Textile (Halluin)	3.000	c.	c.
<i>Vandewatyne</i> ..	Textile (Haspres)	250	c.	c.
<i>Decock</i>	Textile (Hazebrouck)	700	p.	p.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (La Julienrupt).....	380	p.	p.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Bresse)	800	p.	p.
<i>Thomas (René)</i>	Tullistes (La Bridoire)	21	c.	c.
<i>Huyghe</i>	Textile (La Gorgue-Estaires).....	400	p.	p.
<i>Dubus</i>	Textile (Lannoy)	4.200	p.	p.
<i>Vandeputte</i> ...	Textile (Laroque-d'Olmes)	300	p.	p.
<i>Pierreton</i>	Textile (La Tour-du-Pin).....	270	c.	c.
<i>Seux</i>	Textile (Lepanges)	605	p.	p.
<i>Romanet</i>	Textile (Les Abrets).....	120	c.	c.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Le Thillot).....	1.200	p.	p.
<i>Huc (Paul)</i>	Ouvr. schappe (Le Vigan).....	184	c.	c.
<i>Bauche</i>	Textile (Lille).....	7.500	p.	p.
<i>Decock</i>	Cotonniers réunis (Lillebonne).....	700	p.	p.
<i>Saquet</i>	Textile (Limoges)	120	c.	c.
<i>Richetta</i>	Textile (Louviers)	1.000	c.	c.
<i>Trublereau</i> ...	Tissage (Lyon).....	1.500	p.	p.
<i>Fusy</i>	Tullistes (Lyon et banlieue).....	500	c.	c.
<i>Mato</i>	Imprim. sur étoffes (Lyon).....	300	c.	c.
<i>Fusy (Joanny)</i>	Apprêteurs d'étoffes (Lyon et banl.)	150	c.	c.
<i>Richetta</i>	Guimpiers (Lyon).....	60	c.	c.
<i>Nato</i>	Teinture (Lyon).....	250	c.	c.
<i>Decock</i>	Sparterie (Mâcon).....	150	p.	p.
<i>Jacob (Joseph)</i>	Textile (Marigny-le-Châtel)	60	c.	c.
<i>Vandeputte</i> ...	Textile (Mazamet)	1.080	p.	p.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Mirecourt)	400	p.	p.
<i>Vidal</i>	Textile (Moirans)	400	c.	c.
<i>Lorduron</i>	Tisseurs (Montchal).....	250	c.	c.
<i>Pfaff</i>	Textile (Muhlbach)	110	c.	c.
<i>Eisenring</i>	Textile (Mulhouse)	6.073	p.	p.
<i>Eisenring</i>	Textile (Muttersholz-Hilsenneim) ..	160	p.	p.
<i>Eisenring</i>	Textile (Niederburbach)	47	p.	p.
<i>Eisenring</i>	Textile (Oberrnai)	156	p.	p.
<i>Vandeputte</i> ...	Textile (Oloron)	210	p.	p.
<i>Colombo</i>	Passementiers à la main (Paris)....	100	p.	p.
<i>Léchappe</i>	Dessinateurs sur étoffes (Paris)....	130	p.	p.
<i>Charpentier</i> ..	Textile et tisseurs (Paris).....	200	c.	c.
<i>Huyghe</i>	Textile (Paris)	100	p.	p.
<i>Place</i>	Tisseurs (Pont-Trambouze).....	350	p.	p.
<i>Louis (Ernest)</i>	Textile (Rambervillers)	100	p.	p.
<i>Finance</i>	Textile (Remiremont, Saint-Etienne et environs)	500	c.	c.
<i>Wasein</i>	Textile (Rieux-en-Cambrésis)	90	c.	c.
<i>Richetta</i>	Textile (Rive-de-Gier)	90	c.	c.
<i>Grisard</i>	Apprêteurs (Roanne).....	220	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Grisard</i>	Textile (Roanne)	1.000	c.	c.
<i>Grisard</i>	Teinture (Roanne).....	220	c.	c.
<i>Mahu</i>	Textile (Romilly)	3.000	p.	p.
<i>Mahu</i>	Textile (Ronchamp)	250	p.	p.
<i>Veirman</i>	Textile (Roneq)	1.320	c.	c.
<i>Pfaff</i>	Textile (Rosheim)	265	p.	p.
<i>Pfaff</i>	Textile (Rothau)	118	c.	c.
<i>Lefebvre</i>	Textile (Roubaix)	20.000	p.	p.
<i>Huyghe</i>	Textile (Rouen)	6.000	p.	p.
<i>Finance</i>	Textile (Rupt-sur-Moselle)	750	c.	c.
<i>Decock</i>	Textile (Saint-Amand-les-Eaux) ...	200	p.	p.
<i>Eisenring</i>	Textile (Saint-Amarin)	1.925	p.	p.
<i>Richetta</i>	Textile (Saint-Bel)	30	c.	c.
<i>Romanet</i>	Textile (Saint-Bueil)	50	c.	c.
<i>Tinel</i>	Tisseurs (Saint-Chamond).....	30	c.	c.
<i>Lorduron</i>	Teinturiers (Saint-Chamond).....	30	c.	c.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Saint-Dié)	600	p.	p.
<i>Huyghe</i>	Textile (Saint-Donat)	160	p.	p.
<i>Lorduron</i>	Teinturiers (Saint-Etienne).....	120	c.	c.
<i>Lorduron</i>	Textile (Saint-Etienne)	100	c.	c.
<i>Decock</i>	Textile (Sainte-Foy, Saint-Genis et l'Argentine)	80	p.	p.
<i>Wasein</i>	Textile (St-Hilaire-les-Cambrai) ...	150	c.	c.
<i>Romanet</i>	Textile (Saint-Jean-de-Moirans) ...	40	c.	c.
<i>Gaillard</i>	Textile (Saint-Junien)	225	c.	c.
<i>Eisenring</i>	Textile (Saint-Louis)	309	p.	p.
<i>Eisenring</i>	Textile (Sainte-Marie-aux-Mines) ..	2.310	p.	p.
<i>Bacquet</i>	Textile (Saint-Ouen)	3.500	c.	c.
<i>Caïti</i>	Tullistes (Saint-Quentin).....	125	p.	p.
<i>Vandeputte</i> ...	Textile (Saint-Rambert-en-Bugey) .	500	p.	p.
<i>Hercllet (A.)...</i>	Textile (Saint-Siméon de Bressieux)	170	c.	c.
<i>Huyghe (Jos.)...</i>	Textile (Saillans)	200	p.	p.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Saulxures-sur-Moselotte) ..	700	p.	p.
<i>Pfaff (Thiéb.)...</i>	Textile (Sélestat)	479	c.	c.
<i>Pfaff (Thiéb.)...</i>	Textile (Still)	70	c.	c.
<i>Janin (Claud.)...</i>	Textile (Tarare)	400	c.	c.
<i>Bastien</i>	Textile (Thaon-les-Vosges)	270	p.	p.
<i>Fourcade</i>	Tisseurs et similaires (Thizy).....	900	c.	c.
<i>Depoorter - Vi- tal</i>	Textile (Tourcoing)	12.000	c.	c.
<i>Tievers (Ed.)..</i>	Ouvriers en tapis, grosse moquette (Tourcoing)	900	c.	c.
<i>Chartier</i>	Passémentiers (Tours).....	50	c.	c.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Trougemont)	95	p.	p.
<i>Jacob (Joseph)</i>	Textile (Troyes)	3.500	c.	c.
<i>Louis (Ernest).</i>	Textile (Val-d'Ajol)	700	p.	p.
<i>Vandeputte</i> ...	Textile (Vanosc)	200	p.	p.
<i>Laurent (Paul)</i>	Textile (Ventron)	250	p.	p.
<i>Hercllet (A.)...</i>	Textile (Vienne)	1.200	c.	c.
<i>Richetta</i>	Antiseptique (Villefranche).....	50	c.	c.
<i>Romanet (Em.)</i>	Textile (Vizille)	230	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Romanet (Em.)	Ouvr., ouvrières en soieries (Voiron) . . .	900	c.	c.
Romanet (Em.)	Gareurs (Voiron)	300	c.	c.
Laurent (Paul)	Textile (Zainvillers-les-Graviers et Sapois)	330	p.	p.

FEDERATION DU TONNEAU

Délégué fédéral: N...

Rynkowski . . .	Liégeurs-bouhonniérs (Alger)	45	c.	c.
Descoubes . . .	Tonneliers (Alger)	65	c.	c.
David	Cavistes (Ay)	25	p.	p.
Bourderon . . .	Tonneliers (Belleville)	25	p.	p.
Winter	Tonneliers (Béziers)	55	c.	c.
Tarascon	Arrimeurs, trieurs de bois merrains (Bordeaux)	50	p.	p.
Crispel	Tonneliers (Bordeaux)	450	c.	c.
Thomas	Tonneliers (Boulogne-sur-Mer)	40	p.	p.
Bourderon . . .	Tonneliers (Cette)	50	p.	p.
Morandière . . .	Tonneliers (Cognac)	520	p.	p.
Bourderon . . .	Tonneliers (Dunkerque)	130	p.	p.
Cholet	Cavistes (Epernay)	170	p.	p.
Lauridan	Tonneliers (Lille)	60	c.	c.
Bourderon . . .	Tonneliers (Lyon)	100	p.	p.
Mayoux	Tonneliers (Marseille)	240	c.	c.
Nicolas	Tonneliers (Montpellier)	20	p.	p.
Bourderon . . .	Tonneliers (Morlaix)	25	p.	p.
Giraud	Tonneliers (Nantes)	25	n. v.	n. v.
Olive	Tonneliers (Narbonne)	50	c.	c.
Bonneric	Tonneliers (Oran)	130	c.	c.
Crispel (L.) . . .	Tonneliers (Orléans)	20	c.	c.
Giraud	Tonneliers (Seine)	320	c.	c.
Lavit	Empl. de chais (Perpignan) }	50	p.	p.
Lefèvre	Tonneliers (Perpignan) }	50	p.	p.
Cholet	Tonn.-cavistes (Reims)	125	p.	p.
Cazals	Empl. de chais et tonnel. (Rivesaltes)	20	c.	c.
Engler	Tonneliers (Rouen)	40	c.	c.
Morandière . . .	Bouhonniérs (Tosse)	50	p.	p.
Nicolas	Tonneau (Toulouse)	40	p.	p.
Bourderon . . .	Tonneliers et garç. de chais (Troyes) . . .	20	p.	p.
Bourderon . . .	Tonneau (Villefranche-sur-Saône) . . .	50	p.	p.

FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS

Délégué fédéral : GUINCHARD

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
Roure	Contrôleurs (Aix-en-Provence)	26	p.	p.
Roure	Tramways (Aix-en-Provence)	150	p.	p.
Vaquier	Tramways (Alger)	250	p.	p.
Vacher	Cochers (Alger)	20	c.	c.
Jaccoud	Tramways (Amiens)	250	p.	p.
Barbet	Chauffeurs d'autos (Amiens)	200	c.	c.
Passerat	Tramways (Angers)	60	p.	p.
Guinchard	Tramways électriques (Angoulême)	20	p.	p.
Vignon	Petite batellerie (Béthune)	200	p.	p.
Jaccoud	Tramways (Besançon)	30	p.	p.
Lafaye	Déménageurs (Bordeaux)	60	p.	p.
Lauga	Tramways (Bordeaux)	150	p.	p.
Millet	Tramways (Bourges)	30	p.	p.
Boulangier	Cars électriques (Calais)	100	p.	p.
Boulangier	Camionneurs (Calais)	150	p.	p.
Boulangier	Chauffeurs autos (Calais)	40	p.	p.
Delcroix	Ouvr. autos (Cambrai)	30	c.	c.
Lagache	Tramways (Cannes)	80	c.	c.
Mollard	Tramways électriques (Cette)	50	p.	p.
Mazaud	Camionneurs (Charleville)	40	p.	p.
Mazaud	Camionneurs (Clermont-Ferrand)	20	p.	p.
Fradet	Tramways (Clermont-Ferrand)	100	p.	p.
Mazaud	Camionneurs, cochers (Dijon)	25	p.	p.
Mazaud	Tramways électriques (Dijon)	75	p.	p.
Elhers	Empl. tramways (Dunkerque)	140	p.	p.
Mazaud	Camionneurs (Epernay)	15	p.	p.
Dubruquet	Empl. tram. (Fontaines-sur-Saône)	56	p.	p.
Guinchard	Tram. (Géradmer-la Schlucht)	22	p.	p.
Vandewattyne	Transports (Halluin)	57	c.	c.
Damour	Tramways (Le Havre)	400	p.	p.
Molard	Tram. (Lille, Roubaix, Tourcoing)	1.400	p.	p.
Garat	Tramways (Limoges)	150	c.	c.
Dessal	Tram. départ. (Limoges)	250	c.	p.
Bert	Camionneurs (Limoges)	15	c.	c.
Trevennec	Empl. tram. (Lorient)	55	p.	p.
Guinchard	Camionneurs, messagistes (Lyon)	125	p.	p.
Monin	Tramways O. T. L. (Lyon)	1.800	p.	p.
Joblin	Contrôleurs tram. (Marseille)	150	p.	p.
Jullien	Chauffeurs autos (Marseille)	18	c.	c.
Giolitti	Déménageurs (Marseille)	135	p.	p.
Vaquier	Empl. et ouv. des tram. (Marseille)	2.000	p.	p.
Francois (Em.)	Tramways (Montpellier)	80	p.	p.
Paget-Blanc	Transports (Morez)	10	p.	p.
Humbert	Transports (Nancy)	85	c.	c.
Humbert	Tramways (Nancy)	250	p.	p.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
<i>Guinchard</i>	Tramways (Nantes)	420	p.	p.
<i>Guinchard</i>	Empl. chem. de fer (Nantes, Légé)...	110	p.	p.
<i>Rochet</i>	Camionneturs (Nantes)	45	p.	p.
<i>Jaccoud</i>	Tramways (Nice)	550	p.	p.
<i>Louis (Louis)</i> ..	Petite batellerie (Sect. du Nord)....	260	p.	p.
<i>Imbert</i>	Employés tram. (Orléans)	90	p.	p.
<i>Grosset (Mart.)</i>	Cochers, conducteurs autos de remise (Paris)	500	p.	p.
<i>Millet</i>	Empl., contról. tram. (Paris).....	700	p.	p.
<i>Grosset</i>	Laveurs, graisseurs voitures (Paris).	50	p.	p.
<i>Mazaud</i>	Cochers, chauffeurs (Paris)	2.350	p.	p.
<i>Jaccoud</i>	Transports en commun (Paris).....	8.500	p.	p.
<i>Vignon</i>	Petite batellerie (Paris)	40	p.	p.
<i>Jaccoud</i>	Chem. de fer métropolitain (Paris)..	3.000	a.	a.
<i>Rosin</i>	Camionnage, chauffeurs (Paris).....	670	c.	c.
<i>Millet</i>	Tramways électriques (Pau).....	50	p.	p.
<i>Lavit</i>	Charretiers (Perpignan)	35	p.	p.
<i>Guinchard</i>	Chauffeurs, mécaniciens (Perpignan).	40	p.	p.
<i>Audinet</i>	Tram. électriques (Poitiers)	20	p.	p.
<i>Dessale</i>	Tramways (Poitou)	85	c.	p.
<i>Guinchard</i>	Tramways (Reims)	100	p.	p.
<i>Quintane</i>	Vendeurs journaux (Reims)	18	c.	c.
<i>Chereau</i>	Tramways électriques (Rennes).....	40	p.	p.
<i>Vanleynseele</i> .	Pompes funèbres (Roubaix).....	15	p.	p.
<i>Capron</i>	Tramways (Rouen)	75	c.	c.
<i>Blassy</i>	Tram. stéphanois (Saint-Etienne)...	450	a.	p.
<i>Lebègue</i>	Transports (Saint-Quentin)	100	n. v.	n. v.
<i>Lebègue</i>	Chauffeurs, mécaniciens (Soissons)...	50	n. v.	n. v.
<i>Jacob</i>	Employés tramways (Troyes)	10	c.	c.
<i>Boitard</i>	Tramways (Tunis)	250	c.	c.
<i>Lucas</i>	Tramways (Versailles)	90	c.	c.

FEDERATION DES VERRIERS

Délégué fédéral : DELZANT

<i>Delzant</i>	Verriers (Alais)	25	p.	p.
<i>Rouvet</i>	Verriers (Albi)	400	p.	p.
<i>Schneider</i>	Verriers (Aniche)	700	p.	p.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers blanc (Anor)	60	c.	c.
<i>Marissal</i>	Verriers noir (Anor)	60	c.	c.
<i>Gaudiol</i>	Verriers verre noir (Arques).....	85	p.	p.
<i>Thibault</i>	Verriers (Bar-sur-Seine)	20	p.	p.
<i>Monnier</i>	Verriers (Bayel)	155	p.	p.
<i>Dorizon</i>	Verriers blanc (Bordeaux)	200	c.	a.
<i>Delzant</i>	Verriers noir (Bordeaux)	150	p.	p.
<i>Fourcade</i>	Verriers perle verre (Bron)	65	c.	c.
<i>Delzant</i>	Verriers (Carmaux)	320	p.	p.
<i>Candy</i>	Verriers à vitres (Chalon-s.-Saône)..	200	c.	c.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ⁿ synd ^l
<i>Candy</i>	Verr. verre noir (Chalon-s.-Saône)...	250	c.	c.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers (Charleville)	25	c.	c.
<i>Monnier</i>	Verriers (Creil)	50	p.	p.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers (Denain)	400	c.	c.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Dijon)	56	p.	p.
<i>Sue (F.)</i>	Verr. verre noir (Dorigny-l.-Douai):	70	c.	c.
<i>Guillot (M.)</i> ...	Verriers (Epinac)	25	c.	c.
<i>Leroux</i>	Verriers (Fouquières)	25	c.	c.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers verre noir (Fourmies)	170	c.	c.
<i>Monnier</i>	Verriers verre blanc (Fourmies)....	55	p.	p.
<i>Delzant</i>	Verriers à vitres (Fresnes)	350	p.	p.
<i>Monnier</i>	Verriers (Gamache)	30	p.	p.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Gironcourt)	375	p.	p.
<i>Adam</i>	Verriers (Götzenbrück)	960	p.	p.
<i>Marissal</i>	Verriers (Hirson)	150	c.	c.
<i>Monnier</i>	Verriers (Incheville)	40	p.	p.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Labégude)	100	p.	p.
<i>Dooge</i>	Verriers (La Vieille-Loye)	35	p.	p.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Le Bousquet-d'Orb)	60	p.	p.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Le Nouvion)	60	p.	p.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers (Le Quesnoy)	60	c.	c.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers (Les Islettes)	160	c.	c.
<i>Gautier</i>	Verriers (Le Tréport)	110	c.	c.
<i>Delzant</i>	Verriers (Lyon)	300	p.	p.
<i>Delzant</i>	Verriers (Marseille)	300	p.	p.
<i>Buignet</i>	Verriers (Martainneville)	50	p.	p.
<i>Delzant</i>	Verriers (Mégecoste)	100	p.	p.
.....	Verriers (Montluçon)	350	n. v.	n. v.
<i>Monnier</i>	Verriers (Nesle-Normandeuse)	50	p.	p.
<i>Sarolea</i>	Boucheurs à l'émeri (Paris)	180	c.	c.
<i>Delzant</i>	Verriers (Puy-Guillaume)	300	p.	p.
<i>Marissal</i>	Verriers (Quinquengrogne)	80	c.	c.
<i>Revollier</i>	Verriers (Rambouillet)	50	n. v.	n. v.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers (Reims)	400	c.	c.
<i>Monnier</i>	Verriers (Retonval)	63	p.	p.
<i>Rey (E.)</i>	Verriers à vitres (Rive-de-Gier)	140	c.	c.
<i>Rey (E.)</i>	Verriers verre noir (Rive-de-Gier) ..	200	a.	a.
<i>Monnier</i>	Verr. sect. des Vernes (Rive-de-Gier)	120	p.	p.
<i>Richard</i>	Verriers verre noir (Roanne)	10	c.	a.
<i>Richard</i>	Verriers (Saint-Etienne)	250	c.	a.
<i>Monnier</i>	Verriers (Saint-Germer-de-Fly)	36	p.	p.
<i>Bondoux</i>	Verr. verre n ^r (St-Léger-des-Vignes)	350	c.	c.
<i>Richard</i>	Verriers (Saint-Romain-le-Puy)	200	a.	a.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Saint-Yorre)	70	p.	p.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers (Sars-Poteries)	300	c.	c.
<i>Sue (F.)</i>	Verriers verre noir (Saumur)	150	c.	c.
<i>Monnier</i>	Verriers (Souvigny)	185	p.	p.
<i>Reix</i>	Verriers (Terrasson)	50	n. v.	n. v.
<i>Marissal</i>	Verriers verre noir (Trélon)	140	c.	c.
<i>Richard</i>	Verriers (Veauche)	400	c.	a.
<i>Gaudiol</i>	Verriers (Vierzon)	140	c.	a.

FEDERATION DE LA VOITURE - AVIATION

Délégué fédéral : SCHEIBER

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Nombre d'adhérents	1 ^{er} vote Rapp ^l moral	2 ^e vote Orient ^l synd ^l
D'Hont	Voiture (Avignon)	36	p.	p.
Vigneau	Voiture (Bordeaux)	60	c.	c.
Merzeau	Voiture (Brive)	12	c.	c.
Scheiber	Voiture (Grenoble)	30	c.	c.
Pothion	Voiture (Le Mans)	300	c.	c.
Vercaempt	Voiture (Lille)	200	c.	c.
Bert	Voiture (Limoges)	100	c.	c.
Faure-Brac	Maréchalerie (Lyon)	20	c.	c.
Arnaud	Voiture (Lyon)	300	c.	c.
Brun	Voiture (Mandeure-Audincourt)	350	c.	c.
Céas	Maréchalerie (Marseille)	15	c.	c.
Céas	Voiture aviation (Marseille)	60	c.	c.
Tommasi	Carrossiers, etc. (Moulins)	20	c.	c.
Gévaudau	Maréchalerie, aviation (Nîmes)	25	c.	c.
Bonneric	Carrossiers (Oran)	60	c.	c.
Constant	Voiture (Orléans)	20	p.	p.
Dumec	Maréchaux (Seine)	200	c.	c.
Pothion	Voiture aviation dépôt (Seine)	1.250	c.	c.
D'Hont	Voiture (Perpignan)	15	p.	p.
Bisch	Voiture (Rennes)	30	c.	c.
D'Hont	Voiture (Roubaix)	100	p.	p.

SYNDICAT DES MONNAIES ET MEDAILLES

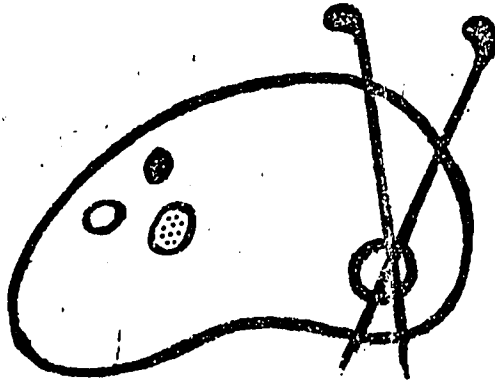
Délégué fédéral : N...

Guillot	Monnaies et médailles (Paris)	256	p.	p.
---------	-------------------------------	-----	----	----



IMPRIMERIE " L'UNION TYPOGRAPHIQUE "

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (S.-ET-O.)



Original en couleur

NF Z 43 : 20-8

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

En Vente au Bureau Confédéral

:: :: 211, rue Lafayette - Paris (10^e) :: ::

Brochures et Volumes

	L'exemplaire	Le cent
Comité confédéral national (15-12-18).....	1 50	»
Une attitude, Un programme.....	0 15	12 00
Les questions ouvrières (Conférence de Leeds)....	0 20	18 00
Memorandum de Londres.....	0 15	9 00
La Leçon des faits.....	0 15	13 00
Délégation ouvrière américaine en France.....	0 65	60 00
Réception de Kerensky à la C. G. T.....	0 15	13 00
Programme minimum de la C. G. T.....	0 25	20 00
Réception de Samuel Gompers à la C. G. T.....	0 20	18 00
Statuts de la C. G. T.....	0 20	18 00
Discours de Jouhaux au C. C. N. (21 juillet 1919) ..	0 30	25 00
La C. G. T. et les Terriens.....	0 50	48 00
Conférence de Clermont-Ferrand (décembre 1917)..	2 50	»
Congrès confédéral de Paris (juillet 1916).....	4 00	»
Rapports du Congrès de Lyon (septembre 1919)...	1 70	»
Répertoire des organisations adhérentes à la C. G. T.	4 00	»
Compte rendu sténographique du Congrès de Lyon (septembre 1919).....	7 00	»
Livrets-Statuts types.....	»	10 00
Discours de Jouhaux au C. C. N. (30 mars 1920)....	0 25	»
La nationalisation industrialisée.....	0 25	»
L'action confédérale et la grève des cheminots....	0 80	»
Compte rendu sténographique du Congrès d'Orléans (septembre-octobre 1920). <i>Port en sus : 0 fr. 90.</i>	9 00	»

Affiches

La semaine anglaise (<i>Illustrée, deux types</i>).....	0 25	23 00
Le Congrès de Lyon (<i>Illustrée</i>).....	2 00	»
Le Conseil économique du Travail (<i>Illustrée</i>).....	4 00	»
Le programme minimum de la C. G. T.....	0 55	50 00

Cartes Postales

La semaine anglaise (<i>Quatre modèles</i>).....	0 05	4 00
--	------	------

- - Il n'est pas répondu aux demandes -
non accompagnées du montant de l'envoi